REVUE AFRICAINE

VOLUME 54 ANNÉE 1910

JOURNAL DES TRAVAUX
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE
PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ
SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT

PUBLICATION HONORÉE DE SOUSCRIPTIONS DU MINISTRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DB L'ALGÉRIE
DES CONSEILS GÉNÉRAUX DES DÉPARTEMENTS D'ALGER ET D'ORAN.

ALGER
A. JOURDAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

CONSTANTINE
A RNOLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE
RUE DU PALAIS

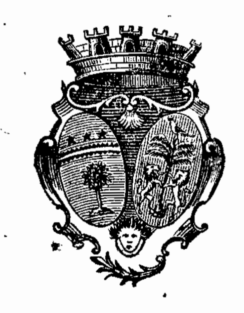
PARIS
CHALLAMEL AÎNÉ, LIBRAIRE,
30, RUE DES BOULANGERS.

1910

REVUE AFRICAINE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE



CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉF

ALGER
TYPOGRAPHIE ADOLPHE JOURDAN
IMPRIMEUR-LIBRAIRE-ÉDITEUR
2, PLACE DE LA RÉGENCE, 2

1910



C ᶠICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES
1, Plᵃce Centrale de Ben Aknoun (Alger)

LES DESCRIPTIONS DE FROMENTIN

(Avec le texte critique d'une rédaction inédite du début de l'ANNÉE DANS LE SAHEL)

PREMIÈRE PARTIE

I

C'est enfin « l'année » de Fromentin (1). Voici plus de trente ans qu'il est mort, un demi-siècle qu'il a donné son premier livre ; jamais peut être on n'a parlé de lui autant et si bien que dans ces derniers mois. La belle modestie et la souveraine élégance qu'il mit à vivre, ont continué à protéger sa fortune littéraire, comme elles avaient défendu sa vie contre les vulgarités, l'enfermant dans le cercle étroit des parents et d'amis intimes ; aussi son œuvre n'est point devenue populaire, comme le croyait un des amis d'élite qu'elle lui valut, George Sand (2) ; *Dominique*, les deux volumes d'impressions

(1) Pierre Blanchon. *La jeunesse d'Eugène Fromentin*. Revue hebdomadaire, 2 janvier 1909. — Eugène Fromentin : *Lettres de jeunesse, biographie et notes* par Pierre Blanchon. Paris 1909, in-12. G. Sand. *Lettres à Eugène Fromentin* (publiées par Pierre Blanchon). Revue de Paris, 15 septembre et 1er octobre 1909. — G. Pailhès. *Le modèle de Dominique*. Revue bleue, 1909, I, 330 et 358. — Pierre Blanchon : *L'originalité de Dominique*. Revue bleue, 1909, I, 726 et 754.... etc.

(2) *La Presse*, 8 mai 1857.

algériennes, *Les maîtres d'autrefois* sont restés jusqu'à aujourd'hui de ces livres que « les cœurs oisifs et cultivés aiment tous les ans à relire une fois et qu'ils veulent sentir dans leur mémoire comme le lilas ou l'aubépine en sa saison (1) ». Et certes, c'est là une belle gloire, mais qui restait trop étroitement gardée, pour qu'elle ne risquât pas de s'anémier avec le temps ; la voici qui vient au grand air, gardant, dans une réapparition presque soudaine, cette parfaite noblesse et cette rare distinction, dont je ne crois pas qu'aucun autre écrivain du siècle dernier donne pareillement la sensation.

Il a suffi pour cela de faire connaître Fromentin lui-même, qu'il n'était permis jusqu'à présent que de deviner, à travers les transparentes allusions de *Dominique*. M. Pierre Blanchon a reçu de la famille de Fromentin l'amas de ses lettres, de ses notes, de ses brouillons ; il les a minutieusement étudiés, pour les classer, et accompagner leur publication d'une biographie intellectuelle et morale de l'écrivain, aussi complète qu'il est possible de l'écrire. — Il y a quelques années, il nous donnait, par de larges extraits, l'avant-goût de cette espèce de révélation (2). Les *Lettres de Jeunesse* (3), publiées cette année même, nous permettent d'accompagner Fromentin jusqu'à sa trentième année, et de connaître les principales circonstances qui agirent sur lui, les efforts intellectuels qu'il fit, les crises sentimen-

(1) Sainte-Beuve. *Portraits de femmes*. Paris, 1856, p. 66 (à propos d'*Edouard* de Mme de Duras).

(2) *Lettres de jeunesse de E. Fromentin*, publiées par J. A. Mérys (P. Blanchon). Revue des Deux-Mondes, 1er octobre 1905, p. 578. — Eug. Fromentin : *La Révélation de l'Orient*, Revue bleue, 24 et 31 octobre 1908. — Voir aussi Eugène Fromentin : *En Belgique et en Hollande, lettres de voyage et fragments inédits*. Revue des Deux-Mondes, 15 juillet 1908, p. 241.

(3) *Lettres de jeunesse, biographie et notes* par Pierre Blanchon (Jacques-André Mérys), avec un portrait. Paris, Plon et Nourrit, in-12, 1909.

tales par lesquelles il passa ; cette « vie intérieure », si abondante chez lui, et dont le trop plein fut répandu dans ses premiers livres, nous est maintenant révélée, avec la délicatesse et les réserves qui convenaient. On a dit déjà excellemment ailleurs (1), tout ce que ce livre nous apprend du maître écrivain, de sa sensibilité, de sa défiance de lui-même, de ses découragements, de ses reprises d'énergie, de la victoire finale qu'il remporta sur ses propres inquiétudes ; je ne retiens ici qu'un trait de la riche personnalité de Fromentin : rarement jeune homme de vingt-cinq ans fut aussi scrupuleux dans le jugement de soi-même, aussi convaincu de la nécessité de s'améliorer, aussi âprement attaché à cette noble besogne Même après le succès, il continuait à se tenir en mains : « J'ai fait, écrivait-il en 1858 à George Sand (2), de l'amélioration continue la loi de mon travail. J'ai si peu produit, je sais si peu de chose, je me sens si loin du *vrai bien* que je ne concevrais rien de plus douloureux que de ne pas aller plus loin. Avec la connaissance exacte — trop exacte — que j'ai de mes défauts, j'ai donc essayé d'en éviter quelques-uns, d'en atténuer d'autres. »

Comment ces scrupules et cet effort se sont marqués dans son œuvre, — quelles étaient les habitudes d'esprit auxquelles il obéissait surtout, en préparant la matière de ses livres, — à quels remaniements successifs, à quelles retouches de style il s'obligeait, — comment il réalisait ces pages de description si simples et si harmonieuses, où l'on n'a point l'impression d'abord qu'il faille chercher trace d'un pareil travail, tant elles semblent écrites avec aisance, etc., — ce sont là d'inévitables curiosités que donne la lecture des *Lettres de Jeu-*

(1) Notamment E. Faguet : *La jeunesse d'Eugène Fromentin*, Revue des Deux-Mondes, 1er avril 1909, p. 599.

(2) Lettre du 15 décembre 1858, citée dans L. Gonse, *Eugène Fromentin*, 1881, p. 150.

nesse. On ne peut certes pas les satisfaire absolument ; M. Pierre Blanchon, quand il aura achevé l'examen de tous les papiers de Fromentin, pourra sans doute, mieux que personne, préciser la méthode de travail de l'écrivain ; mais dès à présent, il est un certain nombre d'habitudes — je n'ose dire des *procédés* — de composition et de style, que l'on peut fixer avec assez d'exactitude : et c'est ce que je voudrais faire ici, en bornant ce travail aux deux volumes d'impressions algériennes, où Fromentin acheva, si je puis dire, de se faire la main, et manifesta une *manière*, qu'il ne changea guère par la suite, d'autant qu'elle s'était lentement formée en lui, pendant plus de dix ans.

Le mieux est, avant tout commentaire, de montrer Fromentin au travail ; et de mettre sous les yeux, simplement, les remaniements considérables, dans le plan comme dans le détail du style, qu'il a fait subir aux soixante premières pages d'*Une Année dans le Sahel*. Avant de publier dans la *Revue des Deux Mondes* (1) cette seconde série de ses impressions de voyage, il avait donné, un an auparavant, une première rédaction du début, dans l'*Artiste* (2), assez achevée, semble-t-il, pour qu'elle pût être reprise telle quelle, lors de la publication définitive ; or, ce fragment, ainsi qu'on va le voir, a été en grande partie refait ; de nombreuses coupures, des additions plus nombreuses, une disposition nouvelle de la matière, de minutieuses retouches de style sont là pour témoigner du scrupule avec lequel Fromentin se corrigeait. Encore cette rédaction de l'*Artiste* n'est-elle, elle-même, venue qu'après d'autres rédactions, qui nous sont aujourd'hui inconnues, et que peut-être M. Pierre Blanchon mettra bientôt au jour ; déjà, il est possible de comparer au texte de l'*Artiste* un fragment du journal de voyage que l'écrivain rédigeait, quelques

(1) 1er novembre, 15 novembre, 1er décembre 1858.

(2) Juillet-août 1857. *Alger* par Eug. Fromentin.

heures à peine après ses promenades, et cela suffit pour s'aviser de ce que fut le premier travail de dégrossissement (1). Mais il est particulièrement intéressant de constater, en dehors des premiers brouillons, comment une rédaction qui pouvait paraître définitive, a été reprise d'ensemble et transformée : c'est le but qu'on se propose en donnant une édition critique du texte paru dans l'*Artiste* (2), qui montrera ce que ce texte est devenu dans la *Revue des Deux Mondes*, et lors de la publication en volume. Certes, les conclusions à tirer de cette édition critique n'iront pas jusqu'à nous permettre de saisir, chez Fromentin, toutes les principales habitudes de l'écrivain : mais c'est, je crois, la meilleure manière de commencer.

II

Indications pour la lecture du texte de Fromentin qui suit

Pour représenter ici aussi nettement que possible le travail de remaniement que Fromentin a fait subir au texte de l'*Artiste*, on a eu recours à certaines dispositions typographiques et à quelques signes conventionnels dont voici le sens :

1° Abréviations

R D M	*Revue des deux mondes*, 1er novembre 1858, pp. 45-68.
Éd. 1859 ou 1re éd.	*Une Année dans le Sahel*, Paris, Michel Lévy, in-12, 1859, pp. 1-59.
9e éd.	*Une Année dans le Sahel*, 9e édition, Paris, Plon et Nourrit, in-12, 1898, pp. 1-51. C'est ce texte, ou des réimpressions plus récentes, qui est actuellement en librairie.

(1) Voir pages 57 et 58.

(2) Mme Alexandre Billotte, née Eugène Fromentin, a bien voulu nous autoriser à publier cette première rédaction.

Quand la mention d'une modification dans la R D M n'est pas accompagnée d'une autre indication relative à la 1re ou à la 9e éd., il faut entendre que la modification signalée a été reproduite dans la 1re et la 9e éd.

Quand la mention 1re éd. n'est pas accompagnée d'une autre indication relative à la 9e éd., il faut entendre que la modification signalée a été reproduite dans la 9e éd.

2° Le Texte

Le texte publié est celui de *l'Artiste ;* il est imprimé en trois caractères qui signalent les passages conservés, remaniés ou supprimés dans la R D M, et les éditions en volume.

une heure après	Mots conservés.
arrêtait sa carriole (3)	Passage remanié ; les modifications se lisent à la note correspondante.
heureusement	Mots supprimés.
[..................(2)]	Ces crochets signalent une addition plus ou moins importante, qui est reproduite à la note correspondante. Lorque l'addition est d'un alinéa, ou de plusieurs, il y a une ligne de points par alinéa.
[après quarante *huit* heures de roulis (7)]	Ces mots, ainsi enfermés entre crochets, ont été déplacés et transportés, soit tels quels (caractères ordinaires), soit remaniés (italiques), en un autre passage signalé à la note correspondante.
..................(7)	Ces quelques points de suspension placés à la fin d'un développement avertissent que la disposition générale de la matière a été modifiée, et que les alinéas qui suivent immédiatement, dans le texte de l'*Artiste*, ont été reportés ailleurs dans la R D M. La note précise cette indication.

Le système des trois caractères et des [....] a été, par exception, suivi pour la note A de la page 57 ; ils signalent alors les modifications que le texte du journal de voyage a subi dans la rédaction de *l'Artiste.*

Un passage a été encadré : pp. 26-28 ; ces quelques paragraphes, supprimés dans la R D M, ont été rétablis dans la 1re édit.

3° Les Notes

N. B. — Le numérotage des notes présente quelques bizarreries, qui tiennent à l'emploi de la machine à composer, pour l'impression du texte ; le typographe a reproduit le numérotage du manuscrit (35 séries de chiffres commençant à 1, pour chaque page), sans se préoccuper de la future mise en pages.

Au moment de cette mise en pages, il était trop tard pour modifier ce numérotage ; il eût fallu réimprimer totalement le texte et les notes. Il y a donc eu des chevauchements de numérotage d'une page sur l'autre, ce qui choque évidemment un peu, mais n'empêchera point de se reporter rapidement du texte à la note.

Les notes reproduisent toutes les modifications du texte de la R D M ; on y a ajouté les quelques corrections introduites dans la 1re et la 9e édition. En tenant compte des indications typographiques, on peut donc, par une lecture combinée du texte et des notes, reconstituer le texte définitif.

Les passages en *italiques* sont les observations de l'éditeur.

[La mer est] : les mots entre crochets signalent les traces les plus marquées de l'ancienne rédaction, dans les remaniements.

Caractères ordinaires : additions ou remaniements de la R D M, de la 1re et de la 9e édition.

On n'a point signalé les modifications de la ponctuation.

III

Édition critique du début d'UNE ANNÉE DANS LE SAHEL

ALGER

L'Artiste, tome 59, p. 300, col. 1.

Fragments d'un Journal de Voyage (1)

I

Mustapha [.........] *novembre* (2)
[......... (3)] J'arrive **à Alger** [......... (4)] [*après* qua-

(1) *Point de sous-titre pour les premières pages, dans la R. D. M., après le titre : Une année dans le Sahel, journal d'un absent. — Ed. 1859 : Mustapha d'Alger.*

(2) *R. D. M.* Mustapha d'Alger, 27 octobre. — *9e éd.* 27 octobre 1852.

(3) J'ai quitté la France, il y a deux jours, comme je te l'écrivais de Marseille en fermant ma lettre par un adieu, et déjà je t'écris d'Afrique.

(4) aujourd'hui 27 octobre, amené par un grand vent du Nord-Ouest, le seul, je crois, qu'Ulysse n'eût pas enfermé dans ses outres, le même auquel Enée sacrifia une brebis blanche, celui qu'on appelait Zéphyre, joli nom pour un très vilain vent. On l'appelle aujourd'hui mistral ; il en est ainsi, hélas ! de tous les souvenirs laissés dans ces parages héroïques par les odyssées grecques et latines. Les choses restent, mais la mythologie des voyages a disparu. La géographie politique a fait trois îles espagnoles des trois corps du monstrueux Géryon. La vitesse a supprimé jusqu'aux aventures ; tout est plus simple, plus direct, pas du tout fabuleux et beaucoup moins charmant. La science a détrôné la poésie : l'homme a substitué sa propre force aux dieux jaloux, et nous voyageons orgueilleusement, mais assez tristement, dans la prose. *(Voir la suite, p. 13, no 8).*

rante-*huit* (5) heures [......... (6)] de [......... (7)] roulis]. **J'ai revu la mer. Elle était irritée, mais sans grandeur, et je l'ai traversée dans un demi-sommeil presque indifférent.**

(8) [*Cette mer est* perfide] ; **elle a la couleur des pays de l'azur ;** [elle est *d'un bleu parfait*] **qui tranquillise : vue des côtes, on la prendrait pour un lac. Elle a** P. 300, col. 2. **été chantée dans des langues si douces, qu'il y a beaucoup de gens abusés qui croient encore à sa douceur. Puis, elle a recueilli tant de ruines, apaisé de si grands événements ; elle baigne aujourd'hui tant de pays morts ou de pays qui dorment, qu'il semblerait que ce long passé plein d'oublis doit s'étendre également sur cette mer historique et la rendre paisible. Mais ce sont là des sérénités imaginaires, et je ne l'ai plus trouvée que fort incommode, chaque fois que j'ai mis le pied sur le pont d'un navire. Le hasard m'a peut-être mal servi.**

Comme nous sortions du port, le capitaine héla un bateau pêcheur de thons, qui louvoyait pour gagner la passe et dont la voile était mouillée jusqu'à moitié. Le patron de la barque, en bon Marseillais qu'il était, répondit, en jurant, qu'il y avait de la mer au large. En effet, à peine avions-nous tourné le Château-d'If et dépassé l'abri des côtes, que le mistral nous prit, et désormais nous poussa vent arrière (1). **Nous courûmes**

(5) six *(transporté du paragraphe suivant. Voir plus bas, note 1).*

(6) à peu près

(7) fort

(8) [La mer est] ce qu'elle était ; on peut dire d'elle tout le bien et tout le mal possible, car elle est encore la plus belle, [la plus bleue] et peut-être [la plus perfide des mers du monde]. *Mare sævum*, disait Salluste, qui ne faisait plus de métaphores et déjà parlait en historien des flots orageux qui le conduisaient à son gouvernement d'Afrique.

(1) *Les deux pages qui suivent sont ramassées et résumées en un paragraphe : les traces de l'ancienne rédaction y sont signalées par des lettres qui correspondent à des renvois dans le texte de l'Artiste.* — Ainsi [quarante-six heures à peu près de fort roulis] un trajet trop long pour le plaisir qu'on y trouve, trop court pour donner le temps de s'habituer à la mer, de s'y attacher et de voir changer

ainsi, pendant deux cents lieues, toujours secoués de l'arrière à l'avant, entraînés d'une vague sur l'autre, avec l'impétuosité d'un cheval qui galope à travers les sillons, [*écorchant la mer avec nos roues*, (i)] **et précédés, dans les eaux sombres, par les longs rouleaux de notre fumée, que le vent portait directement devant nous.**

Nous roulions sur [*une étendue blanchâtre* (b)] **animée d'un vaste remous circulaire, et d'où s'élevait une rumeur sans pareille.** [*Pas d'horizon distinct* (e)] *:* **la même athmosphère épaisse baignait le ciel et la mer confondus, à leur extrémité, dans** [*des clartés grises* (c)]. **Il faisait chaud, sans qu'on en eût le sentiment. Le soleil se leva et se coucha dans des vapeurs ; à peine, à midi, s'apercevait-on qu'il vous consumait. Seulement, quand on mettait les voiles, à voir quel relief extraordinaire prenaient alors ces grands carrés de toile blanche, fortement tendus sur leurs ris, on devinait que** [*la lumière était vive* (d)] **et le ciel bleu.**

[*A bord, il n'y avait que des gens malades*, (a)] **excepté peut-être une Anglaise qui voyageait pour son plaisir. C'était une femme entre deux âges, au maintien viril, parlant français, prenant des notes, et se disant « ro-**

---

les spectacles ; l'ennui du séjour à bord, l'incommodité d'être bercé dans un lit mouvant comme par une nourrice en colère ; [autour de soi, des scènes d'hôpital] *(a);* au dehors, [des ondes grisâtres] *(b)*, [un ciel grisâtre] *(c)* ; de longues nuits obscures malgré les étoiles, deux journées blafardes malgré [un vif soleil] *(d)*, [un horizon confus] *(e)*, des dimensions douteuses à cause du point de vue placé trop bas ; ni grandeur, ni beauté ; [des îles qui fuyaient dans le brouillard] *(f)* ; [des oiseaux qui venaient nous visiter au passage] *(g)*, comme des sentinelles insulaires chargées d'apprendre qui nous étions ; d'autres, comme nous frileux émigrans, qui fuyaient l'hiver et nous devançaient de toute la légèreté de leurs ailes ; d'autres encore, mais en petit nombre, qui croisaient notre route, remontaient au nord et [naviguaient presque à fleur d'eau] *(h)* avec des peines inouïes ; une ou deux voiles à l'horizon qui se balançaient sur des collines écumeuses ; un grand bruit de vent dans les voiles, de [roues déchirant la mer] *(i)*, de balancier frappant à coups redoublés dans les entrailles du navire : — voilà, pour ne rien omettre, le bulletin de ce court voyage, un des moins héroïques à coup sûr qui aient été accomplis sur cette mer fameuse.

mantique ». Elle allait faire son tour d'Orient, sans compagnon, sans domestique, n'ayant pour tout bagage que le contenu d'un petit sac à fermoir de cuivre. Debout, jour et nuit, malgré la houle et toujours à côté du timonnier, le mouvement du bateau ne parvint pas à troubler cette voyageuse au cœur solide. Elle paraissait se plaire au bruit étourdissant du flot ; et, dans une sorte d'abandon lyrique, elle laissait le vent terrible hérisser tout autour de ses joues, ses papillotes de cheveux jaunes. Homme, elle se fût prise, à n'en pas douter, pour Childe Harold ou Don Juan. — « Il n'y a que les Anglaises qui sachent voyager, » me disait-elle. Son excursion devait durer deux ans ; peut-être, irait-elle en Perse et jusque dans l'Inde, au-devant d'une amie qui se proposait d'en revenir par terre. L'idée que j'allais modestement m'établir dans un faubourg d'Alger la fit sourire.

A la hauteur des Baléares, le vent fraîchit encore et la mer devint plus ample. Le navire alors roula plus largement ; des vallées se creusèrent ; la mâture et la cheminée mesurèrent, dans leur inclinaison sur l'horizon, un arc de cercle énorme ; la mer aspergea le pont et le spectacle faillit prendre un peu de solennité. P. 304, col. 1.

[*Des brouillards*] **inclinés dans le sens du vent** [*s'étendaient sur les îles et les voilaient à demi* (1)].**Je pus distinguer de longues côtes montueuses et des amas de points lumineux, disposés dans un dessin facile à suivre et représentant des petites villes espagnoles ou des villages.** [*Des volées d'oiseaux*] **blancs** [*passaient* à fleur d'eau, *entre la terre et nous* (2)] ; **des mouettes arrivaient jusqu'entre les mâts** [......... (3)].

Pendant un moment du second jour, on côtoya Mayorque de si près, que je pus examiner la terre, à la distance d'une portée de canon, tout au plus. On y voyait des meules de fourrage posées sur des prairies d'un vert fané et des taches mobiles et brunes qui changeaient de place ; c'était des animaux qui paissaient. La falaise était haute, escarpée, partout inabordable, comme un mur de citadelle. La mer en battait la base avec fureur.

---

(1) *Voir p. 14, note 1 (f).*
(2) *Voir p. 14, note 1 (g).*
(3) *Ce passage a été légèrement développé. Même renvoi.*

Voilà tout ce que je découvris des Baléares. C'était peu de chose et je ne pourrai guère expliquer pourquoi l'impression que j'en ai ressentie fut aussi vive.

Tel qu'il est, ce petit détail insignifiant, très fugitif, restera néanmoins fixé dans mon souvenir, aussi nettement que les tableaux les plus mémorables de ma vie de voyage. Quel en est l'attrait ? je ne puis le dire. Fût-il exprimable avec des mots, comment faire comprendre, mon ami, ce qui n'est pour moi-même que l'ombre d'un rêve ?

Je ne sais rien de ce petit coin de pays formant l'angle avancé d'une île. Un hasard de route m'en fait approcher ; un tour de roue m'en éloigne, et probablement pour toujours. Il a un nom familier pour ceux qui l'habitent, étranger pour moi. Ce point géographique à peine indiqué sur la carte d'Europe, c'est une petite société qui vit de sa terre, s'administre, se perpétue, et, s'estimant après tout le centre vrai du monde, ne doit pas admettre qu'on l'ignore. C'est une patrie, un lieu natal ; c'est la famille avec ses devoirs, la maison paternelle où l'on vit, le cimetière où l'on ira dormir, l'habitude fixe et le sol sacré où l'on demeure, pendant que nous autres [émigrants, (1)] **nous passons. Peut-être y a-t-il là-bas quelqu'un qui a les yeux sur nous, sans nous voir, et pour qui je ne suis rien non plus qu'un bateau qui voyage. Inconnu, je regarde des choses inconnues.**

Combien de fois ne m'est-il pas arrivé de considérer, du rivage où je suis né, un navire mouillé dans la rade ! Je l'apercevais droit et sans voiles, appuyé sur les cordes tendues de ses deux ancres, quelquefois tournant au mouvement naturel du flot, mais sans changer de place et comme un cheval au piquet, qui pivote autour de ses entraves. Il partait pour un voyage inconnu, ou bien il en revenait ; la même incertitude dans les deux cas, car je pouvais aussi bien me demander : Que verra-t-il ? ou : Qu'a-t-il vu ? Pas un bruit ne venait à terre de cette petite coquille habitée par des hommes, ayant là les habitudes, les passions, les agitations de la vie commune. Quelquefois seulement, la

(1) *Le mot réapparaît dans le passage reproduit p. 14, note 1 :* Comme nous, [frileux émigrans].

forme imperceptible d'un matelot se montrait au-dessus du pont, pour rappeler qu'en effet la vie était à bord. Le soir, un feu brillait à l'arrière, par les sabords donnant dans le salon des passagers, ou dans la chambre du capitaine ; et souvent, par les nuits paisibles, on entendait la voix d'un chien qui répondait, du fond de la mer, à des aboiements répandus dans la campagne.

P. 301, col. 2.

Tant que le vent n'était pas pour lui, le navire continuait d'être là, quelque temps qu'il fît. J'imaginais alors comment on y pouvait vivre, ce qu'on y voyait de nous, ce qu'on y découvrait de mon village, quels bruits champêtres devaient arriver jusqu'à lui. Je transposais ainsi les perspectives, par une inquiétude bizarre et par des curiosités dont la définition n'est presque pas possible. Un jour le navire se couvrait de toiles, tournait lentement le dos à la terre, mettait le cap au couchant, afin de sortir du golfe ; et le voyageur partait sans m'apprendre ni son nom, ni sa nation, ni ses entreprises, et peut-être, pour ne plus reparaître à ce mouillage.

Ces souvenirs, qui n'ont pas de date, me revenaient en mémoire, pendant que nous doublions ce promontoire inconnu de Mayorque ; et, jusqu'au soir, je m'y complus, au milieu de rêveries sans objet défini, sans limites, et, je dois l'avouer, sans conclusion..............

(1) [......... (a)] A la tombée de la nuit, *la mer s'étant*

(1) *Ce paragraphe, remanié — a été transposé deux paragraphes plus loin : les remaniements sont signalés par des lettres qui correspondent à des renvois dans le texte de l'Artiste. — (a)* Cette lettre, mon ami, ne partira pas seule. Je viens à ce moment même de t'envoyer un messager, c'est un oiseau que j'ai recueilli en route [*1re éd. :* et] que j'ai ramené jusqu'ici comme un compagnon, le seul à bord dont l'intimité me fût agréable, et qui fût discret. Peut-être oubliera-t-il que [je l'ai sauvé du naufrage] *(b)* pour se souvenir seulement d'avoir été mon prisonnier. [Il est entré dans ma cabine hier au soir, à la tombée de la nuit, par le hublot que j'avais ouvert pendant une courte embellie *(c)*. Il était à demi-mort de fatigue *(d) ;* de lui-même il vint se réfugier dans ma main *(e)*] tant il avait peur de cette vaste mer sans limites et sans point d'appui *(f)*. Je l'ai nourri, comme j'ai pu, de pain qu'il n'aimait guère et de mouches auxquelles toute la nuit j'ai donné la chasse.

adoucie, j'ouvris le hublot de ma cabine. Un petit oiseau entra brusquement (c) *et* vint se réfugier *sur mon lit* (e) [......... (f)]. *C'était* (g) un rouge-gorge [......... (h)]. *Il était si palpitant* de fatigue, *d'effroi*, (d) **et si hors de lui, que je pus le prendre sans qu'il fît le moindre mouvement pour m'échapper. Je l'ai gardé jusqu'au lendemain, voulant qu'il achevât la traversée avec moi, et ne l'ai mis en liberté qu'à terre.** *Ai-je empêché son voyage en Europe ? je ne le crois pas* (i) [......... (k)]. *Car, à peine avait-il pris son vol, qu'il s'orienta pour se remettre en route (n).* Le vent, [......... (o)] qui soufflait *du sud (p)*, le décida sans doute à partir, et je le vis s'élancer en droite ligne vers *la mer* (q). **Je l'avais rendu libre**, *après l'avoir sauvé du naufrage* (b). *S'il allait en France, il a pu le dire* (k) *aux* oiseaux de son espèce (m), *qui chantent*, **à l'heure où j'écris ceci**, *dans* les tilleuls (l) *frissonnants de mon jardin.* **Je n'eus pas d'autre aventure dans ma traversée.**

Alger, quand on l'aperçut, nageait dans des brumes. Il avait plu, et la chaux mouillée des terrasses étincelait comme de l'acier, sous les rayons blancs du soleil d'Afrique. Des fumées montaient droites, et se mêlaient au brouillard ; des lambeaux de nuages traînaient sur la haute ville, semblables à des rideaux qui se déchirent. C'était comme un souvenir du Nord qui se dissipait à notre approche. Une flotte de bateaux alignés près du quai roulaient silencieusement sur leurs amarres. Le navire vint accoster au milieu d'eux, fila son ancre, et s'arrêta. Alors, on put respirer, dans l'air devenu subitement moite et bienfaisant comme un bain tiède, les bouffées d'un arome exquis. C'était comme un parfum d'encens qui s'exhalait d'Alger [............ (1)] : je reconnaissais cette ville charmante à son odeur (2).

Une heure après, je roulais sur la route de Mustapha, et mon ancien ami le voiturier Slimen, que le hasard m'avait fait **heureusement** rencontrer, à la porte de la Marine, *arrêtait sa carriole* (3) devant une petite maison carrée, blanche et sans toiture ; j'étais chez moi.

[(4) ....
....
....]

[C'est un rouge-gorge] *(g)*, de tous les oiseaux peut-être le plus familier, le plus humble, le plus intéressant par sa faiblesse, son vol court et ses goût sédentaires *(h)*. [Où donc allait-il dans cette saison ? Il retournait en France ; il en revenait peut-être ?] *(i)* Sans doute il avait son but, comme j'ai le mien. — [*1re éd. à la ligne, non dans la 9e.*] *(k)* Connais-tu, lui ai-je dit, avant de le rendre à sa destinée, avant de le remettre au vent qui l'emporte, à la mer à qui je le confie, connais-tu, sur une côte où j'aurais pu te voir, un village blanc dans un pays pâle, où l'absynthe [*1re éd.* absinthe] amère croît jusqu'aux bords des champs d'avoine? Connais-tu une maison silencieuse et souvent fermée, une allée de [tilleuls] *(l)* où l'on marche peu, des sentiers sous un bois grêle où les feuilles mortes s'amassent de bonne heure, et dont les [oiseaux de ton espèce] *(m)* font leur séjour d'automne et d'hiver ? Si tu connais ce pays, cette maison champêtre qui est la mienne, retournes-y, ne fût ce que pour un jour, et porte de mes nouvelles à ceux qui sont restés. — [*1re éd. à la ligne, non dans la 9e*]. [Je le posai sur ma fenêêtre ; il hésita ; je l'aidai de la main ; alors il ouvrit brusquement ses ailes *(n) ;* le vent] du soir *(o)*, [qui soufflait de la terre *(p)* le décida sans doute à partir, et je le vis s'élancer en droite ligne vers] le nord *(q)*.

(1) *La première partie du paragraphe a été remplacée par les lignes suivantes :* Ce matin même à neuf heures, quarante-deux heures après avoir salué les côtes à demi-africaines de Provence [*1re éd.* et] trois heures avant d'être au port, on voyait la terre. Le premier sommet qu'on aperçoit, c'est le vieux Atlas ; puis se présente la tête un peu plus voisine de la Bouzaréah, puis Alger, un triangle blanchâtre sur des plateaux verts. A midi précis, l'ancre tomba sous les canons de la marine et dans des eaux paisibles. Il faisait chaud. Le vent ne soufflait plus : la mer était d'un bleu sombre, le ciel net et très coloré ; [je ne sais quelle odeur de benjoin remplissait l'air. Nous entrions dans un climat nouveau et

(2) *L'à la ligne est supprimé.*

(3) m' [arrêtait] bientôt. *1re éd.* bientôt *supprimé.*

(4) *Deux paragraphes ajoutés, entre lesquels est intercalé un troisième, celui sur le rouge-gorge. Voir p. 17 note 1.* Ma première étape est donc achevée. Je viens à Alger, comme au plus près, car c'est ainsi que j'entends les migrations. J'ai passé l'été dernier en Provence, dans un pays qui prépare à celui-ci et le fait désirer : des eaux sereines, un ciel exquis, et presque la vive lumière de l'Orient ; je ne suis pas fâché de m'arrêter, les pieds sur la vraie terre arabe, mais à l'autre bord seulement de la mer qui me sépare de France, et face à face avec le pays que je quitte.

P. 302, col. 1.

II (1)

[......... (2)]

[.. (3)]

Comprends-tu, mon ami, le plaisir tout nouveau que j'ai à *me sentir* chez moi, *dans un pays qui n'est pas la France, qui n'est même pas l'Europe* (4) ? [......... (5)]. **Cette maison bizarre et semblable à certains ermitages qu'on a rêvés va donc m'appartenir pour six mois, pour un an peut-être, et n'aura pas d'autre habitant que moi. Je ne viens pas visiter Alger, que je connais, que j'ai vu dix fois, mais** [............] l'habiter. Je viens y vivre (6), *ce qui est, selon moi, l'unique, la vraie ma-*

En attendant que je me déplace, je cherche un titre à ce journal. Peut-être l'appellerons-nous plus tard *Journal de voyage*. Aujourd'hui soyons modeste, et nommons-le tout simplement *Journal d'un absent.*

. . . .

Adieu, mon ami, adieu pour ce soir du moins. Je commence une absence dont je ne veux pas encore déterminer la durée ; mais sois tranquille : je ne viens pas au pays des Lotophages pour manger le fruit qui fait oublier la patrie.

(1) *Supprimé.*

(2) Mustapha, 5 novembre.

(3) A tous ceux qui me croient un voyageur, tu laisseras en effet supposer que je voyage, et tu diras que je pars. Si l'on demande où je vais, tu répondras que je suis en Afrique : c'est un mot magique qui prête aux conjectures, et qui fait rêver les amateurs de découvertes. A toi je puis avec humilité dire le fait comme il est : ce pays me plaît, il me suffit, et pour le moment je n'irai pas plus loin que Mustapha d'Alger, c'est-à-dire à deux pas de la plage où le bateau m'a débarqué.

(4) Je veux essayer du [*chez moi*] sur cette terre étrangère...

(5) ...où jusqu'à présent je n'ai fait que passer, dans les auberges, dans les caravansérails ou sous la tente, changeant tantôt de demeure et tantôt de bivouac, campant toujours, arrivant et partant, dans la mobilité du provisoire et en pèlerin.

(6) Cette fois [je viens y vivre et l'habiter].

nière de voyager sans changer de place (7). J'y verrai s'écouler toute une année [......... (8)] ; et je saurai comment les saisons se *renouvellent* (9), dans ce bienheureux climat qu'on dit inaltérable. J'y prendrai des habitudes, *comme* (10) autant de liens plus étroits pour m'attacher à l'intimité des lieux. Je veux y planter mes souvenirs, comme on plante un arbre, afin de demeurer, de près ou de loin, enraciné dans cette terre d'adoption.

[............ (11)] **Je ne suis ni curieux, ni vagabond ;** *je n'aime ni les nomenclatures, ni les itinéraires, ni les listes des lieux qui sont à voir* (11) ; *je les considère un peu comme des dictionnaires ; et j'ai pas besoin de tant de synonymes pour le si petit nombre d'idées simples que je veux exprimer. Il en est de même des endroits célèbres. C'est un luxe, à mon avis, dont le récit d'un voyageur peut se priver, sans y perdre rien (1).* J'ai fait, autrefois, deux cents lieues pour aller vivre un mois, qui durera toujours, dans un bois de dattiers [......... (2)] presque inconnu ; et je suis passé à deux heures de galop du tombeau numide de Syphax, sans me détourner de mon chemin (3).

(7) [C'est à mon avis le meilleur moyen de] beaucoup connaître en voyant peu, de bien voir en observant souvent, [de voyager] cependant, mais comme on assiste à un spectacle, en laissant les tableaux changeants se renouveler d'eux-mêmes autour d'un point de vue fixe et d'une existence immobile.

(8) peut-être

(9) succèdent

(10) qui seront

(11) A quoi bon multiplier les souvenirs, accumuler les faits, courir après les curiosités inédites, s'embarrasser [de nomenclatures, d'itinéraires et de listes] ?

(1) Le monde extérieur [est comme un dictionnaire] ; c'est un livre rempli de répétitions et de [synonymes ; beaucoup de mots équivalens pour la même idée. Les idées sont simples], les formes multiples, c'est à nous de choisir et de résumer. Quant aux [endroits célèbres], je les compare à des locutions rares, [luxe inutile, dont le langage humain peut se priver sans y perdre rien.]

(2) sans nom

(3) *L'à la ligne est supprimé ;* [*rétabli dans la 1re édition, non dans la 9e*].

[......... (4)] *Je m'imagine avoir un* (5) résumé des pays algériens, (5) dans le petit espace encadré par ma fenêtre ; *et je crois fermement*, *qu'en un jour*, (6) le peuple arabe **tout entier** *aura défilé* (7) sous mes yeux, *sur* (8) la grande route [.............. (9)] qui *borde* mon jardin. **Sans gêne, sans précipitation, sans fatigue, je puis donc, avec certitude, tout voir, tout étudier, presque tout posséder.** Ici, comme à l'ordinaire, je trace un cercle autour de ma maison, je l'étends jusqu'où il faut pour que le monde entier *tienne* (10) à peu près dans ses limites ; et alors, je me retire au fond de mon univers **et j'y fais un voyage immense** [...... (11)]. Ai-je tort ? je ne le crois pas ; car cette *pensée* (12), raisonnable ou non, **me** donne aussitôt le plus grand calme, en **me** promettant des loisirs sans bornes, et **me** fait considérer *toutes* (13) choses d'un regard **plus** paisible, plus attentif **et d'un œil** pour ainsi dire accoutumé dès le premier jour. Il faut donc que tu saches que je réside à trente-cinq minutes d'Alger, assez loin de la ville, *et cependant* (14) pas tout à fait en pleins champs ; **que je suis domicilié sur la commune de Mustapha,** et que je puis voir d'ici, plantée sur la colline, entre deux cyprès, la tour municipale de ma mairie.

Au reste, *ma maison* (1) est charmante......... (2). J'ai presque deux jardins. L'un est petit, enclos de murs, planté de rosiers, d'orangers, de caoutchoucs et d'arbres

(4) Tout est dans tout.
(5) Pourquoi le...... ne tiendrait-il pas...
(6) et ne puis-je espérer voir...?
(7) [défiler]
(8) par
(9) ou dans les prairies [qui bordent]
(10) soit [à peu près] contenu
(11) Tout converge au centre que j'habite et l'imprévu vient m'y chercher.
(12) méthode
(13) les
(14) mais
(1) La [maison] que j'habite
(2) *La suite de ce paragraphe et le suivant ont été déplacés, et renvoyés trois paragraphes plus loin. Voir ici p. 24, note 3.*

P. 302, col. 2.

à haut feuillage qui vont me prêter de l'ombre *durant* (3) tout l'hiver, ce qui fait que, par reconnaissance au moins, j'apprendrai *leur* (4) nom. *Il y a derrière* (5) une écurie, avec des chevaux **qui sont à moi, puisque j'en dispose** ; [*une* niche *avec* un chien de garde, et toute une compagnie de pigeons blancs et bleus, *barraqués* au-dessus *du chien* (6)]. On ne saurait être plus propriétaire. Mon second jardin n'est, à proprement parler, qu'un parterre enclavé dans un pré pâturé, que des pluies récentes ont fait [...... (7)] reverdir et qui commence à se garnir **de gazons et** de mauves sauvages. Un troupeau de vaches, plus décharnées que les animaux de Karel et Berghem, s'y promènent, tout le jour, tondant l'herbe, à mesure qu'elle pousse, *ou* (8) léchant la terre aux endroits stériles. Ces petites bêtes, aux os saillants, me rappellent les cantons pauvres de la France ; et, *comme je n'ai pas quitté mon pays pour l'oublier* (9), ce souvenir est loin de me déplaire (10).

Quelquefois, deux ou trois chameaux *noirs* (11) et galeux, escortés d'un petit ânon tout à fait étrange à cause de la longueur de ses poils, s'y rencontrent avec le troupeau des bêtes à cornes. L'âne se couche et s'endort. Les grands animaux bossus *y demeurent debout, des heures durant* (12), dans des méditations de derviches. Le berger est un jeune Arabe habillé de blanc, beau de visage, et dont la *chechia* (1) brille de loin, parmi les cactus, comme une fleur singulière de couleur écarlate (2).........

(3) pendant
(4) j'en [apprendrai] le ; 9e *éd.* : les
(5) Au fond, j'ai
(6) et [toute une compagnie]... est [baraquée au-dessus] de la niche [du chien de garde].
(7) un peu
(8) et
(9) dans les dispositions d'esprit où je suis
(10) *L'à la ligne est supprimé.*
(11) noirâtres
(12) y passent de longues [heures],
(1) [*Chachia*].
(2) *Ce paragraphe est suivi dans la* Revue des Deux-Mondes *par celui de la page 28* « Au surplus... ». *Dans la 1re éd. par celui de la p. 26* « Ma chambre... »

(3) **De mon atelier, dont j'ai fait, avant tout,** *un observatoire*, **et qui regarde le nord,** *j'embrasse* (4) un horizon merveilleux : à gauche, Alger ; à droite, tout le bassin du golfe jusqu'au cap *Matifou*, qui s'indique par un point grisâtre entre le ciel et l'eau ; en face de moi, la mer (5).

Je découvre ainsi tout *ce* (6) côté du Sahel [...... (7)] ; c'est-à-dire une longue *perspective de coteaux verts, semés* (8) de maisons turques et doucement *inclinés* (8) vers le golfe. Une petite plaine, étroite et longue comme un ruban, *les* (9) rattache au rivage. C'est un pays de bocages, fertile, humide, presque partout marécageux. On y voit des prairies, des vergers, des cultures, des fermes, des maisons de plaisance aux toits plats, aux murs blanchis ; des casernes transformées en métairies, d'anciens forts devenus des villages ; le tout sillonné de routes, clair-semé [...... (10)] d'arbres et découpé par d'innombrables haies de [nopals et de cactus (11)], toutes pareilles à des broderies d'argent. A l'endroit où le Sahel expire, vers l'embouchure de l'Arrach, **c'est-à-dire à quatre lieues d'ici,** on peut apercevoir, quand le soleil le fait briller, le massif un peu blanchâtre de la *Maison-Carrée*. Plus près du cap encore, on voit *trembler* (12) des étincelles à fleur d'eau : c'est un petit village maltais, nommé le village du *Fort-de-l'Eau*. Malgré la fièvre, il prospère, *précisément à* (13) l'endroit où la flotte de Charles-Quint prit terre et où *l'* (14) armée

---

(3) *Ce paragraphe et le suivant sont placés à la suite des premiers mots du paragraphe :* Au reste ma maison est charmante... *(Voir p. 22).*

(4) [La maison que j'habite est charmante]. Elle est posée comme un [observatoire] entre les coteaux et le rivage et domine

(5) *L'à la ligne est supprimé.*

(6) un

(7) et tout le Hamma ;

(8) terrasse boisée, [semée]... [inclinée]

(9) la

(10) de bouquets d'

(11) [de cactus et de nopals],

(12) briller

(13) à quelques pas de

(14) son

périt. Derrière la Maison-Carrée, on devine une étendue ·ide et sans mouvement, un grand espace où l'azur ... ence, où l'air vibre continuellement : c'est l'entrée de ... ıfin, tout à fait au fond, dans l'est, la chaîne dentelée et toujours bleue des montagnes kabyles ferme, par un dessin sévère, ce magnifique horizon de quarante lieues.

Alger se montre à l'autre extrémité du demi-cercle, au couchant, déployée de profil et descendant par échelons les degrés escarpés de sa haute colline. Quelle ville, mon cher ami ! Les Arabes l'appelaient *El-Bahadja*, la blanche ; et comme elle est encore la bien nommée ! A vrai dire, elle est déshonorée, puisqu'elle est française. P. 303, col. 1. L'enceinte hautaine de ses remparts turcs, cette vieille ceinture ardente et brunie est brisée partout et déjà ne la contient plus tout entière. **A bien regarder, j'y trouverais de toutes parts des fenêtres françaises avec des contrevents.** La haute ville a perdu ses minarets ; *en revanche, (1)* on y pourrait compter *des* (2) toitures. Toutes les nations de l'Europe et du monde viennent aujourd'hui, par tous les vents, amarrer leurs navires de guerre et de commerce au pied de la grande mosquée ; *Bordj-el-Fannar* n'effraie plus personne et se pavoise du drapeau tricolore en signe de ralliement. N'importe ! Alger demeure toujours la capitale et la vraie reine des Moghrebins. Elle a toujours sa *Kasbah* pour couronne, avec un cyprès, dernier vestige apparent des jardins intérieurs du dey Hussein ; un maigre cyprès pointant dans le ciel comme un fil sombre, mais qui, de loin, ressemble à une aigrette sur un turban. — Quoi qu'on fasse, elle est encore, et pour longtemps, j'espère, El-Bahadja, c'est-à-dire la plus blanche ville peut-être de tout l'Orient. Et quand le soleil se lève pour l'éclairer, quand elle s'illumine et se colore à ce rayon vermeil qui, tous les matins, lui vient de La Mecque, on la croirait sortie de la veille d'un immense bloc de marbre blanc veiné de rose.

La ville est flanquée de ses deux forts, le fort *Bab-Azoun*, qui ne l'a pas défendue, et le fort de l'Empereur *Bordj-Moulaye-Hassan* qui l'a fait prendre. En avant,

---

(1) et peut-être [y pourrait-on]

(2) quelques

s'étendent *des* (3) faubourgs qu'heureusement je ne vois pas d'ici. Les bâtiments de la marine, jolie ligne architecturale animée de couleurs vives, se reflètent avec des miroitements infinis dans des eaux du bleu le plus tendre ; et je puis dire que je ne perds pas un seul trait regrettable de cette silhouette exquise (1).

La mer est devant moi. Ainsi je regarde la France.

Comme tu le vois, ce n'est pas l'étendue, ni l'air vif, ni la lumière qui manquent à ce panorama, **beaucoup plus facile à géographier qu'à décrire. Rien ne me borne.** Le soleil se promène tout autour de ma cellule sans y pénétrer jamais. Il y règne une ombre inviolable [...... (2)]. Le demi-jour azuré qui descend du ciel se répand avec *tranquillité* (3) sur les murs blancs, sur les lambris et sur le *parquet composé* (4) de faïences à fleurs. Rien n'est plus abrité ni plus ouvert, plus sonore *et* (5) plus paisible ; il y a dans ce réduit, aussi favorable au repos qu'au travail, une sorte de tranquillité froide et blême, et comme une habitude de douceur qui me ravit profondément (6)..

(7) **Un mot encore sur mon intérieur, et je termine.** Ma chambre à coucher est au midi. De là, j'ai vue sur les collines dont le premier renflement commence à cinquante mètres au delà de mon enclos. **Deux maisons turques sont posées en face de la mienne, enfoncées dans des massifs sombres et dominées par de longs cyprès en forme de flammes, dont le feuillage compacte, appliqué sur une tige unique, ressemble à du chanvre autour d'une quenouille.** Toute la pente est

(3) les

(1) *L'à la ligne est supprimé ; rétabli dans la 1re éd.; non dans la 9e.*

(2) Pour vis-à-vis direct, j'ai le ciel fixe du nord-est et le rideau bleu de la haute mer.

(3) égalité

(4) sol [parqueté]

(5) ni

(6) *Dans la R. D. M., ce paragraphe est suivi 1° de celui de la page 22,* « ...J'ai presque deux jardins... » ; *2° de celui de la page 28 :* « Au surplus... ».

(7) [*Les quatre paragraphes qui suivent sont supprimés dans la R. D. M. Ils ont été rétablis dans la 1re éd.*].

tapissée d'arbres et colorée d'un vert plus âpre, à mesure que l'année décline. A peine y voit-on quelques arbres blancs, de vieux trembles dorés par l'automne et qu'on dirait couverts de sequins. Les amandiers seuls ont déjà perdu leurs feuilles. **Elles tombent ici moins tristement que dans nos climats, par un ciel clair, au souffle d'un vent toujours tiède et sous les atteintes presque invisibles d'une saison qui, d'ailleurs, ressemble à l'été.**

Les petites maisons construites dans ce paradis par des voluptueux qui sont morts, sont du plus pur style arabe et d'une blancheur de lis. Peu de fenêtres, des compartiments singuliers, des chambres **intérieures** qu'on devine, des divans circulaires indiqués par de petites (8) dômes, et des ouvertures treillagées qui font rêver. Le ciel matinal couvre ces mystères de lueurs fraîches et vives. Les pigeons de ma basse-cour roucoulent comme pour donner la note musicale de ce tableau aimable ; et de temps en temps, un couple blanc passe avec bruit devant ma fenêtre et fait voler son ombre jusque sur mon lit.

Presque tous les jours, il y a des manœuvres de cavalerie dans l'hippodrome. L'hippodrome est un grand terrain vide et battu, sans verdure, enclos d'aloès et d'oliviers, qui commence au bout de mon parterre et se termine au rivage. On n'y voit jamais que de rares chameliers arabes, qui coupent au plus court, pour éviter le circuit de la route d'Alger, — des enterrements maures, qui se rendent au cimetière de *Sidi-Abderraman* (9), et des exercices de cavalerie, le matin depuis l'aube jusqu'à neuf heures. Souvent, la mousqueterie me réveille. J'entends le galop des chevaux, des bruits de sabre frappant contre les étriers, et la voix des commandements, claire et timbrée comme des notes de clairon. Les cavaliers manœuvrent par petits pelotons, soit au pas, soit au trot, quelquefois au galop de charge. Des lignes de tirailleurs se déploient sur la lisière du champ. Le soleil fait briller les canons fourbis et les capucines de cuivre ; à chaque arme qui se rabat, on voit jaillir un filet de fumée blanche, et l'odeur âcre de la poudre arrive jusque chez moi. Pendant ce

(8) *Sic.* [*Corrigé dans la 1re éd.*].

(9) Sid-Abd-el-Kader

temps, des officiers inoccupés se promènent à l'écart, dressant à des exercices de souplesse de jolis chevaux, plus élégants sous leur selle étroite, et délicatement bridés comme avec des fils.

C'est un spectacle quotidien en dehors de mes prévisions de voyage et dont je me suis déjà fait une agréable habitude. Je n'aime pas la guerre ; cependant je me sens frémir au moindre bruit qui m'en donne l'idée. La voix ferme et mâle d'un clairon me donne un battement de cœur un peu plus vif ; et, dans ce très petit simulacre d'escarmouche, dans l'éclair des armes, dans le mouvement des chevaux, il y a je ne sais quoi de martial et d'entraînant qui s'encadre à merveille *dans cet allègre tableau* (10) des matinées d'Afrique.

P. 321, col. 1. (11) Au surplus, tout me charme dans ce pays; je n'ai pas à te l'apprendre. La saison est *superbe* (12) ; l'étonnante beauté du ciel embellirait même un pays sans grâce [.............. (1)].

[..............(2)].

Mon voisinage est des plus singulie ; **il est bon que tu le connaisses, car** *il* (3) peut faire imaginer de quoi se compose une colonie qui naît. **C'est un léger trait de physionomie morale que je te livre au surplus pour ce qu'il vaut** (4).

De toutes les maisons qui m'entourent, il n'y en a pas deux qui se ressemblent ni dont les habitants

(10) les [allègres tableaux]

(11) *Ce paragraphe vient dans la R. D. M. immédiatement après celui de la page qui se termine par les mots «... de* couleur écarlate ». *(Voir p. 23, note 7).*

(12) magnifique

(1) L'été continue, quoique nous soyons en novembre. L'humidité de la nuit rafraîchit la terre en attendant la pluie, que rien ne fait prévoir. L'année s'achèvera sans tristesse ; l'hiver viendra sans qu'on s'en aperçoive et qu'on le redoute. Pourquoi la vie humaine ne finit-elle pas comme les automnes d'Afrique, par un ciel clair, avec des vents tièdes, sans décrépitude ni pressentimens ? [*Ensuite, un large interligne.*]

(2) 8 novembre.

(3) et

(4) *L'à la ligne est supprimé.*

soient de même race. On y parle [.............. (5)] toutes les langues, **excepté le français** ; et je crois qu'on y pourrait trouver tous les degrés à peu près de l'aisance et de la misère ; les industries y sont incompréhensibles, les habitudes *suspectes* (6), les existences y prennent la forme d'un mystère. **L'une est une maison de cam-**
P. 321, col. 2. **pagne arabe enfermée dans des haies de nopals sans issues, fort propre, jolie d'aspect, toujours silencieuse comme une sépulture, quoique habitée. L'autre est une grande bâtisse italienne, d'un goût détestable, sans jardin, sans clôture, une sorte de villa pour rire, posée au beau milieu de la prairie et d'où je vois sortir vers le soir, dans un riche équipage attelé de chevaux gris, une femme enveloppée de mousseline, qu'on dit être une Anglaise.**

Quatre murs gris, bâtis près du chemin en manière de bastide provençale, contiennent, tant bien que mal, un cabaret tenu par des Maltais. A côté ce sont des Espagnols, de vrais Espagnols, aux petits chapeaux pomponnés de velours, qui font commerce de cigares, de poivre rouge et de raisiné. Plus loin, il y a des blanchisseurs, et des ruisseaux d'eau savonneuse coulent incessamment des égoûts dans la poussière. Puis, commence une ligne interminable de [restaurants et de buvettes *formant*, depuis le champ de manœuvres jusqu'à Alger, et comme pour scandaliser la ville sobre où l'on buvait de l'eau, une sorte d'avenue sacrilège consacrée surtout à la vendange (7)]. **Le nombre de ces débits est si grand qu'il est impossible de s'expliquer un pareil commerce, à moins de supposer que ce sont autant d'établissements de famille et, pour ainsi dire, de salles à manger exposées sur la route, où le maître de la maison boit plus souvent encore qu'il ne donne à boire.**

[Mais la plus étrange de toutes ces demeures (8)] [...

(5) à peu près

(6) équivoques

(7) *Les mots entre crochets se retrouvent légèrement remaniés : R. D. M., p. 62. Voir ici p. 37, n. 2 :* C'est le faubourg de l'Agha, bordé de [restaurants, de buvettes] et d'auberges, [qui forment...] *le reste comme ici.*

(8) [de toutes ces demeures] bizarres [la plus étrange]

.·. (9)] est, sans contredit, une petite maison d'aspect *misérable* (10), dévastée, horriblement malpropre et située *précisément dans mon voisinage immédiat* (1). Elle est occupée par une légion d'oiseaux de basse-cour, poulets, pigeons, pintades, jusqu'à des oies. Le matin toute cette famille emplumée s'échappe à la fois par toutes les issues, portes et fenêtres ; les plus agiles se précipitent de l'étage en volant. La journée finie, chacun revient *à son* (2) gîte, et le soleil n'est pas couché que la dernière poule a regagné son perchoir. Quelquefois cependant un homme paraît au seuil de la maison, [...... (3)] siffle pour appeler les oiseaux dispersés et jette, en faisant un cercle avec le bras, des poignées de grains dans la prairie. Avec des yeux bleus, des cheveux blonds, il conserve, malgré *son* (4) hâle, le teint rosé d'un homme à peau blanche. Il est vêtu de toile et coiffé d'une casquette sans bords; il fume, à grosses bouffées, dans une pipe allemande. Mon domestique, qui ne *sait* (5) de lui que son prénom, **l'appelle M. Adam, et** m'apprend qu'il est Polonais, et que depuis plusieurs années il habite cette volière. Tous les jours, à la même heure, je l'aperçois qui rentre en compagnie de gens inconnus dans le voisinage, mis pauvrement et parlant très bas. Une douce odeur de tabac maure se mêle alors aux fortes exhalaisons de ce taudis. On n'y allume jamais ni feu ni lumière, mais on y fume et l'on y cause. Puis, quand la soirée s'est écoulée dans des conversations en sourdine, la triste maison ne fait plus aucun bruit. La nuit seulement, depuis minuit jusqu'à l'aurore, on entend des coqs qui chantent au-dessus de ce rendez-vous d'exilés (6).

Si les hôtes de ce lieu misérable n'ont pas d'autre hôtellerie sur la terre étrangère, ils sont à plaindre,

(9) bizarres
(10) funeste
(1) à quelques pas de la mienne
(2) au
(3) il
(4) le
(5) connaît
(6) *L'à la ligne est supprimé.*

Mais je me demande par quelle rencontre cruelle tous ces oiseaux sont placés sous la garde de gens qui probablement n'ont pas toujours dîné.

322, col. 1.

III (7)

[.............. (8)] *15* (9) novembre.........

(10) **Je rentre après une journée passée tout entière à parcourir le vieux Alger. Dès ce soir, mon ami, je veux consacrer les loisirs d'une nuit magnifique à résumer tant bien que mal des souvenirs que j'utiliserai plus tard, si je le puis. Je n'essayerai pas d'y mettre un ordre ; je les inscrirai seulement à leur date, au début de ce journal, plutôt sous forme de notes que de tableaux ; et sans m'occuper de savoir si ce nouveau préambule, absolument descriptif, sera dans des proportions heureuses avec la suite de mon récit.**

[.. (1)]

(7) *Supprimé dans la R. D. M. ; le paragraphe qui suit commence par* « Il y a deux villes... ». *Voir ici p. 42, n. 5.*

(8) Mustapha.

(9) 10

(10) *Les pages qui suivent ont été disposées sur un plan nouveau ; les pp. 42-56 ont été reportées en tête de celles qui décrivent la route de Mustapha à Alger (31-41)* [*R. D. M. pp.* 52-60 ; *pp.* 60-64]. *En outre des traits empruntés au texte de l'Artiste ont été remaniés et transportés en divers endroits. Voir ici p. 32 n. 5, et p. 24 n. 10.*

(1) *Le récit du voyage d'Alger à Mustapha est précédé dans la R. D. M. par le paragraphe que voici :*

J'ai fait aujourd'hui ma visite ordinaire et presque quotidienne au vieux Alger. En pareil cas, je ne m'occupe ni d'histoire, ni d'archéologie. J'y vais très naïvement, comme au spectacle ; peu m'importe que la pièce soit vieillie, pourvu qu'elle m'intéresse encore et me paraisse nouvelle. D'ailleurs je ne suis pas difficile en fait de nouveautés. Ce que je n'ai pas vu par moi-même est pour moi l'inconnu, et, si j'en parle innocemment, comme on parlerait d'une découverte, c'est qu'à [*1re éd.* c'est que à] tort ou à raison, j'estime qu'en fait d'art, il n'y a pas de redites à craindre. Tout est vieux et tout est nouveau : les choses

(2) [Alger n'est pas détruit (3)] ; **c'était là mon inquiétude et je suis heureux d'être rassuré sur ce point :** [on l'oublie], **donc on n'y changera plus rien. On construit à côté de l'ancien un Alger moderne, qui va permettre à la Colonie grandissante de se développer** [*par des faubourgs indéfinis* (4)] .... (5).

[La haute ville, en devenant inutile, échappe aux projets qu'on aurait eus *de l'embellir. La voilà donc*

---

changent avec le point de vue ; il n'y a de définitif et d'absolu que les lois du beau. Heureusement pour nous, l'art n'épuise rien, il transforme tout ce qu'il touche, il ajoute aux choses plus encore qu'il ne leur enlève ; il renouvellerait, plutôt que de l'épuiser, la source intarissable des idées. Le jour où paraît une œuvre d'art, fût-elle accomplie, chacun peut dire, avec l'ambition de poursuivre la sienne et la certitude de ne répéter personne, que cette œuvre est à refaire, ce qui est très encourageant pour l'esprit humain. Il en est de nos problèmes d'art, comme de toutes choses; combien de vérités, aussi âgées que le monde, et qui, si Dieu ne nous aide, seront encore à définir dans mille ans.

Voici donc la promenade que j'ai faite aujourd'hui...

(2) *Ce paragraphe a été fondu dans la R. D. M. avec le développement des pp. 42 et 43. Voir p. 42, n. 5.*

(3) *Voir la note 5.*

(4) *Les mots entre crochets semblent avoir été repris dans la R. D. M. (pp. 52 et 53)...* la ville française ou pour mieux dire européenne, qui occupe les bas quartiers et [se prolonge aujourd'hui sans interruption jusqu'au faubourg] de l'Agha... Voilà pour la ville française. L'autre [on l'oublie]... etc.

(5) *Après le développement sur la ville française et la ville arabe (R. D. M., pp. 52-3) il y a 4 paragraphes sur le peuple arabe (voir ici p. 42, note 5) puis un court paragraphe où ont été gardés quelques traits de celui-ci.* On a donc oublié [la haute ville], et j'y reviens après ce long détour. [En devenant inutile, elle échappe aux projets qu'on aurait eus de] la rendre française, et [la voilà sauvée des démolisseurs et des architectes]. Le vieux [Alger n'est pas détruit] ; à considérer les choses au point de vue pittoresque, ce qu'on avait de mieux à faire, c'était de respecter ce dernier monument de l'architecture et de l'existence arabes, le seul peut-être avec Constantine, qui subsiste en Algérie, non pas intact, mais reconnaissable.

à la fois sauvée des démolisseurs et des architectes [........... (1 *bis*)].

J'ai retrouvé tout à sa place, ou presque tout ; et comme je reprends moi-même aujourd'hui, sans y rien changer, des habitudes interrompues depuis deux ans, les quelques amis algériens que j'avais, et qui, Dieu merci ! sont vivants pour la plupart, n'ont pas eu de peine à reconnaître en moi le voyageur méthodique qui regarde les gens de travers, écrit en marchant avec des signes bizarres, et régulièrement se promène à midi.

[(1) ....] **Pour demeurer fidèle à tous mes usages,** *j'ai commencé par me faire conduire en voiturin* (2). *C'est* [...... (3)] un moyen de transport moins commode [........... (4)] que la promenade à pied, mais de beaucoup plus expéditif et plus gai, surtout quand on voyage en compagnie (5).

La route de Mustapha étant la seule grande voie de communication qui mette Alger en rapport avec sa banlieue de l'est, le service y est fait par environ quatre vingts voitures, qui se succèdent de cinq minutes en cinq minutes. Je n'ai donc que l'embarras du choix et je puis les prendre à leur passage, au bout de mon jardin.

[........... (6)] Ces carrioles, [...... (7)] aussi peu sus-

(1 *bis*) *Voir p. 32, note 5 à partir de* « à considérer... ».

(1) [*R. D. M.*, p. 60] (Voici donc la promenade que j'ai faite aujourd'hui) : d'abord je suis parti de ma maison, que tu connais à peine, et [j'ai suivi une route], que tu connais mal, [en voiturin], selon les usages du pays,

(2) *Voir les mots entre crochets, note 1.*

(3) car on aurait tort de se refuser

(4) , il est vrai,

(5) *L'à la ligne est supprimé ; rétabli : 1re édition ; non pas dans la 9e.*

(6) Le voiturin d'Alger est une voiture à claire-voie, faite exprès pour le midi, qui vous abrite à peu près comme un parasol et vous évente avec des rideaux toujours agités.

(7) aujourd'hui très nombreuses, surtout dans la banlieue que j'habite, sont... *Cette incidente résume l'alinéa supprimé.*

pendues que possible, vont horriblement vite, et, chose *estimable* (8), ne versent jamais. Ce sont de petits omnibus au coffre large assis sur des roues grêles, **avec un siège qui peut contenir trois personnes outre le cocher** ; menées par de petites rosses barbes à tous crins, efflanquées, haletantes, ayant la maigreur, la coupe aiguë et la vive allure des hirondelles. On les appelle des *corricolos*. Jamais nom ne fut plus exact, car elles vont toujours au galop, courant sur un lit de poussière, volant, **pour ainsi dire,** comme un char mythologique, au milieu d'un nuage, avec un bruit aérien tout particulier de grelots, de claquements de vitre et de coups de fouet. **C'est l'usage ici de conduire en poste, usage entretenu sans doute entre les cochers, plutôt par une sorte de point d'honneur que par rivalité de métier. Moins ils sont chargés, plus ils vont vite ; car leur rapidité s'accélère alors de la légèreté de l'équipage.** On
l. 2. dirait que chaque voiture porte un message. Que le cocher soit provençal, espagnol ou maure, la vitesse est **d'ailleurs** la même ; la seule chose qui varie, ce sont les procédés pour l'obtenir. Le Provençal aiguillonne son attelage avec des blasphèmes ; l'Espagnol le harcèle à coups de lanières ; le Maure l'épouvante avec un cri du gosier effrayant. Lucrative ou non, cette industrie pleine de verve a pour effet *le plus ordinaire* (9) de mettre également tous les voituriers de bonne humeur.

C'était Slimen en personne qui me conduisait dans son voiturin peint en jaune, [...... (1)] appelé *la Gazelle* [......... (2)]. Il était frais, rasé, dispos, joyeux, tout habillé des couleurs de l'Aurore : culotte blanche, veste gris-perle, écharpe rose ; et portait, comme une femme au bal, une fleur de grenadier piquée près de l'oreille. Menant son équipage d'une main, de l'autre il fumait une cigarette ; et chaque fois qu'il ouvrait la bouche

(8) incroyable

(9) certain

(1) clair, et

(2) Slimen est un jeune Maure qui se civilise. Il parle français, regarde effrontément les étrangères et s'arrête aux cabarets pour y boire du vin.

pour exciter *les chevaux* (3), des bouffées odorantes lui sortaient des lèvres (4).

J'avais pour voisin de droite un vieux Maure, à figure courtoise, qui rentrait *évidemment* (5) de son jardin, avec une récolte d'oignons et d'oranges mêlés confusément dans un **petit** cabas de paille. En face de moi, un nègre maçon, **entièrement** éclaboussé de chaux vive, se dandinait au cahot des roues, souriant à des idées joyeuses qui lui remontaient à tout propos dans l'esprit. Au fond, trois mauresques de mine évaporée, babillaient sous leur masque blanc (6) ; elles sentaient le musc et la pâtisserie, et leurs haïks s'échappaient par les fenêtres comme de légers pavillons.

Les Arabes aiment beaucoup à se faire voiturer, ceux du moins qui n'ont plus à craindre le mal de mer, et qui peuvent se permettre ce petit luxe assez modeste d'ailleurs, car [le prix de *la course*] **entre le champ de manœuvres et Bab-Azoun** [est de cinq sous, monnaie de France (7)]. **Le trajet dure** [*un peu moins d'un quart d'heure* (8)] (9).

[...... (10) **La route n'a rien de bien extraordinaire ; son**

(3) ses bêtes

(4) *L'à la ligne est supprimé ; rétabli dans la 1re édition, non dans la 9e.*

(5) honnêtement

(6) [leur]s [masque]s [blanc]s

(7) [*Ces traits ont été transportés ailleurs, R. D. M...,* p. 63, *à l'arrivée à Alger...* on n'a plus... qu'à régler [le prix] de sa place qui [est de cinq sous, monnaie de France].

(8) *Même observation :* on a fait, en quelques minutes, un long voyage.

(9) *L'à la ligne est supprimé ; rétabli dans la 1re éd., non pas dans la 9e.*

(10) Ainsi attelé, ainsi conduit, ainsi accompagné, par un beau temps, par un beau soleil, [l'air matinal entrant à pleines portières], égayé moi-même et comme enivré par la sensation de la vitesse, [emporté dans un tourbillon mêlé de lumière, de poudre ardente et de bruit], j'aurais pu me croire entraîné vers la ville la plus vivante et la plus joyeuse de la terre. *Cette addition a été faite avec deux phrases, déplacées et remaniées, que l'on retrouve dans le texte de l'Artiste quatre paragraphes plus loin. Voir p. 37*

mérite le plus réel est de ne ressembler en rien aux grands chemins de notre pays ; mais c'est un lieu que nous traverserons souvent ensemble, mon ami, si tu tiens à m'accompagner partout où j'irai : à ce titre, et pour m'épargner dorénavant des redites, permets que nous l'examinions tout en courant.

Cette (1) route est sans ombre, **à quelque heure du jour qu'on s'y promène,** et tout ce qui l'avoisine est poudré à blanc. *On la suit, comme entre* deux *rideaux grisâtres, parmi des* (2) aloès qui n'ont plus ni forme animée, ni couleur, et **des rangées** d'oliviers **penchés par l'âge et** plus pâles que des saules ; *jusqu'à ce qu'on la perde* (3), **après de légers détours,** dans une perspective noyée de blancheurs et de brumes. Partout où quelque chose remue, sur cette longue traînée de poussière rendue plus subtile encore après six mois de sécheresse, on voit s'élever des nuages. Et quand le moindre vent passe sur la campagne, la tête alourdie des vieux arbres semble **alors** se dissoudre en fumée ; **cela soit dit sans aucune exagération d'image**............ (4).

A deux minutes à peu près du champ de manœuvres, nous rencontrons le quartier de cavalerie du premier régiment de Chasseurs d'Afrique, immense caserne champêtre, avec des rues comme un village, et des meules de foin monumentales, qui font penser aux
P. 323, col. 1. **grandes fermes de Normandie.** [(5) Des chevaux (b)

(1) La

(2) Les [deux] berges sont garnies d

(3) l'extrémité se perd

(4) *Les trois paragraphes qui suivent ont été transposés. Le paragraphe qui fait suite dans la R. D. M.* « Quelquefois on côtoie... » *correspond ici au 4e paragraphe de la page 37. L'à la ligne est supprimé entre* « ...dissoudre en fumée » et « Quelquefois on côtoie... » — *rétabli dans la 1re édition ; supprimé dans la 9e.*

(5) [*Ce passage remanié a été transposé quelques lignes plus loin. R. D. M.*, p. 62]. [La mer], qui de distance en distance continue d'apparaître, [est splendide, d'un azur doux, moiré de larges raies couleur de nacre *(a)*]. Des chevaux *(b)* s'y baignent *(c)*, la queue au vent, la tête haute, les crins abondans et peignés comme des cheveux de femme *(d)*]. Ils entrent dans l'eau jusqu'au ventre, [et se cabrent sous leurs palefreniers *(e)*. A l'horizon *(f)*, des voi-

en sortent, tous chevaux arabes, queue au vent, tête haute, les crins abondants et peignés comme des cheveux de femme (d). **Ils se précipitent deux par deux, par un étroit sentier qui descend à la grève.** La mer est splendide, d'un azur doux, moirée de larges raies couleur de nacre (a). **Les chevaux** s'y baignent (c) **en faisant jaillir l'eau,** et se câbrent sur leurs palefreniers (e). *Au loin* (f), **sur cette nappe sans mouvement,** des voiles maltaises découpent leur triangle blanc, pareil aux ailes relevées en ciseaux d'un goëland qui pêche (g).]

Cependant la voiture avance, [*entraînée* dans un tourbillon mêlé de lumière, de poudre ardente et de bruit. L'air matinal *entre* à pleines portières, (6)] **et le soleil qui les traverse obliquement y darde autant de rayons d'or qu'il y a de rideaux levés.**

Les carrioles se croisent et les cochers s'apostrophent en termes qui n'ont rien d'hostile, mais avec des voix pleines de fureur, tant l'habitude de vociférer les a rendues rauques. Ils échangent un coup de fouet en manière de salut, puis continuent leur route, avec des éclats de rire et frappant de plus belle leur attelage en sueur.

[.............. (1)] L'Agha [.............. (2)] **qui fait suite aux casernes n'est qu'une affreuse rue de banlieue, en train de se transformer en faubourg, et qui plus tard deviendra « la Villette » ou le « Montrouge » d'Alger, le jour où Alger sera lui-même un second Paris.**

Au delà et tout à coup l'Afrique reparaît sur une longueur de quelque cent mètres, dans [......... (4)] des terrains vagues où bivouaquent tout le jour des bataillons d'âniers avec leurs ânes, venus les uns et les autres des tribus et non pas des plus riches. *C'est* (5)

les maltaises découpent leur triangle blanc, pareil aux ailes relevées en ciseaux d'un goëland qui pêche *(g)*].

(6) *Passage remanié et transposé quelques lignes plus haut. Voir p. 35, note 10.*

(1) Quelquefois on côtoie la mer ; plus loin c'est le faubourg de

(2) *Addition empruntée à un passage situé quelques pages plus haut : voir p. 29, note 7.*

(3) *L'à la ligne est supprimé.*

(4) ; puis

(5) ...; enfin

un endroit désolé, consumé de soleil, calciné même en plein hiver ; pareil, pour la couleur et pour le désordre, à un vaste foyer dont il ne resterait plus que *des* (6) cendres. **Tout** au fond se cache une petite fontaine en maçonnerie blanche ; tandis que près de la route, accroupies, quelque temps qu'il fasse, sur un tertre nu, des négresses marchandes de galettes attendent, rangées en ligne et dans un tenue sinistre, la chance impossible d'un ânier qui voudrait manger. A droite, le vieux fort turc, qui sert aujourd'hui de pénitencier militaire, *élève* (7) au milieu d'un fourré d'aloès, pareils à des faisceaux de sabres brisés, **ses murs sans fenêtres,** et tourne du côté de la mer ses embrasures armées (8). [.............. (9)].

Dans tout cela, pas un arbre, rien qui fasse une ombre ou qui porte des feuilles. La terre, écorchée jusqu'à la banche, n'a pas une herbe pour la vêtir. La pioche est partout, sapant, fouillant, abattant les talus, redressant la route. Puis aux terrassiers succèdent les maçons ; après la terre rouge et fraîchement ouverte, vient la terre plus grise et mêlée de chaux.

La voie se resserre à l'entrée du faubourg Bab Azoun (1) **et forme** *une* rue, *bordée de* maisons *françaises* (2) [................. (3)]. Un palmier, *tu t'en souviens* (4) ? subsiste **encore, je ne sais comment,** *parmi ces constructions* (5) à six étages (5 *bis)* ; **et chaque fois que je passe au pied de ce vieux arbre, intérieurement**

(6) les

(7) s' [élève]

(8) *Dans la 1re éd. un à la ligne, avec le paragraphe reproduit p. 36, note 5 ; non dans la 9e.*

(9) *Cette addition est le remaniement de quelques lignes de la page 36 : voir la note 4. — Dans la 1re édition elle forme un alinéa indépendant ; pas dans la 9e éd.*

(1) Un peu plus loin commence un second faubourg, ou, pour mieux dire, l'Alger moderne,..

(2) grande [rue] droite, [avec des maisons à six étages],

(3) quelque chose comme un tronçon de rue des Batignolles.

(4 et 5) [Un palmier subsiste en cet endroit, tu le connais].

(5 *bis*) *Détail transporté à la ligne précédente. Voir note 2.*

je le salue. [........... (7)] Son large éventail ne reverdit plus ; les noires fumées **des cheminées françaises** tourbillonnent autour de sa tête stérile ; la pluie froide *de février* (8) crispe son feuillage hérissé ; [...... (9)] il est morne, mais il dure ; [.............. (10)] **et dans cet état, et dans ce lieu, on peut comprendre que, toute imagination mise à part, ce centenaire expatrié fait pitié** (11).

P. 323, col. 2.

Le mouvement augmente et fait pressentir *Alger* (12). Voici le bureau arabe, ancienne maison turque, toute blanche, très pittoresque, autour de laquelle il y a toujours un va et vient de cavaliers, de messagers avec leur gibecière en sautoir, de *chaoucks* (13) armés de cannes, de spahis en livrée rouge. En face, c'est une boucherie. [... 14] De maigres animaux, parqués le long du mur et liés par les cornes à des anneaux, **tournent un œil ombrageux du côté d'où vient l'attelage au collier de grelots.** La porte est ouverte et permet d'entendre des cris d'agonie. Des égorgeurs à mine farouche, le couteau dans les dents, saisissent des moutons pantelants et les emportent avec des gestes de Médée. Ce sont des *Mozabites* (15) ; car le désert fournit à la fois les meilleurs moutons et les meilleurs bouchers. Ils sont [...... (16)] noirs, sans être nègres, et leur peau foncée se teignant en violet dans *les* (17) rouges ablutions de l'abattoir, on les dirait barbouillés de lie plutôt que de sang.

La route ici, presque impossible à décrire, s'encombre à ce point qu'on aurait de la peine même à noter

(7) ...; il est toujours là, le pied muré dans un bloc de plâtre qui le déshonore et ne l'empêchera pas de mourir.

(8) des durs hivers

(9) il ressemble au peuple qui l'a planté ; comme lui,

(10) peut-être lui survivra-t-il.

(11) *L'à la ligne est supprimé.*

(12) une ville

(13) [chaouchs]

(14) avec [de]

(15) [Mzabites]

(16) très

(17) ces

les choses qui passent. Ce sont des promeneurs à pied, des gens à cheval, des chariots militaires chargés de fourrage, des fourgons chargés de munitions marchant sous escorte, des mendiants couvrant les trottoirs : une foule paisible, ce sont des (1) Arabes ; une foule turbulente, ce sont les Européens. Par ci, par là, des chameaux que ce tumulte effraye et qui regimbent ; des processions de femmes allant à la mer, et des légions d'enfants de toutes races dont le plaisir, ici com-*partout* (1 bis), est de circuler dans les cohues (2).

Au beau milieu de ce carrefour, et sans se désunir, défilent à *toute* (3) minute des troupeaux de petits ânes *faisant le métier de charroyer* (4) du sable, les uns rentrant en ville avec leurs paniers pleins, les autres revenant les paniers vides et courant à la sablière. Les conducteurs, Biskris pour la plupart portent la calotte de feutre, la jaquette flottante et le tablier de cuir ou le sarrau des portefaix. C'est une race bonne à connaître ; car on la retrouve partout avec des habitudes qui lui sont propres. Ces âniers ont aussi leur cri ; un cri du gosier, bizarre, aigu, imité des bêtes fauves et combiné pour accélérer par la frayeur le pas docile et régulier de leur convoi. Quand les ânes sont chargés, ils suivent à pied, prenant le trot quand ceux-ci trottent. Mais au retour, ils enfourchent leurs bêtes, et se font impitoyablement porter par ces petites montures de la grosseur d'un grand mouton. Assis tout à fait sur la croupe, leur bâton piqué dans une écorchure de la peau, plaie qu'ils enveniment sans cesse pour la rendre plus sensible ; très fiers et très droits, comme s'ils *montaient* (5) des chevaux de prix, et serrant entre leurs jambes trop longues l'échine endolorie du baudet, ils n'ont qu'à poser leur talon qui touche à terre ou à le relever pour se trouver alternativement à pied ou *à*

---

(1) les *9e éd.*

(1 *bis*) ailleurs

(2) *L'à la ligne est supprimé dans la R. D. M. — rétabli dans la 1re édition — non pas dans la 9e.*

(3) chaque

(4) qu'on emploie à [charrier]

(5) maniaient

cheval (6). Ils se délassent ainsi en écrasant sous leur taille le petit animal courageux ; et au moindre cri, au moindre signal **de prendre le galop,** toute la bande, **ébranlée** [à la fois (7)], s'élance [......... (8)] en droite ligne, les oreilles en arrière, avec ce bruit sec et précipité d'un troupeau de moutons qui fuit.

P. 324, col. 1. L'entrée d'Alger, ce qui *s'appelait autrefois* (1) Bab-Azoun, *quand il y avait une porte* [......] (2), se montre enfin très confusément, **même à peu de distance,** à travers un nuage de poussière **plus épais que partout ailleurs et tout** enflammé par le soleil direct du matin [.......................... (3)] (4). **Un grand platane s'y trouve encore debout, moins dépaysé que le palmier, et plus vivace, car il a gardé l'habitude annuelle de se couvrir de feuilles et de les perdre. Rarement je l'ai vu d'une couleur qui ressemblât à du vert. En cette saison, son feuillage émaillé d'or miroite avec des apparences de métal sur le fond de ce tableau presque entièrement voilé de poussière. Mais en été, du moins, son ombre arrondie en parasol est très utile aux promeneurs peu pressés. Il est énorme, en hauteur comme en largeur : On dirait un grand corps dont les bras sont fatigués de rester tendus et fléchissent.**

---

(6) montés.

(7) *Mots placés après « s'élance ».*

(8) [à la fois] *Voir plus haut note* 7.

(1) [ce qui s'appelle] encore

(2) en souvenir de [la porte] rasée depuis longtemps,

(3) *Addition où ont été transportés, très remaniés, quelques traits de la page 35 : Voir notes 6 et 7.* Arrivé là, on n'a plus qu'à mettre pied à terre, qu'à [régler le prix de sa place qui est de cinq sous monnaie de France], et qu'à monter jusqu'à l'ancienne Bab-el-Djeddid. On a fait, en quelques minutes, un long voyage, car aussitôt après on se trouve à deux cent lieues d'Europe.

(4) *Le paragraphe qui suit dans la R. D. M.,* « Il était dix heures à peu près... », *correspond au paragraphe du texte de l'Artiste :* « Il était dix heures... », *ici p. 53. Les réflexions sur le peuple arabe et une partie de la description du vieil Alger qui occupent ici les pp. 42 à 52. (Artiste p. 324 et pp. 335-337), ont été transposées dans la R. D. M. en tête du récit du voyage d'Alger à Mustapha et occupent avec d'importants remaniements les pp. 52-60.*

[(5) ....
....
....
....
....
....
....]

Cette place ou ce carrefour, comme tu voudras l'appeler, représente assez bien l'entrée d'une ruche où des abeilles seraient dans une agitation continuelle. Imagine une esplanade dominant à droite tout le bassin du golfe, et où fourmille, au pied des murailles démantelées, une foule bigarrée, mouvante, animée de couleurs éclatantes, d'autant plus active que le soleil est moins supportable. A gauche, les débris de l'ancien faubourg ; en face, la rue [*par laquelle est entrée la conquête* (6)]. **Au loin, par dessus les parapets provisoires qui bordent la mer, on devine, du côté du port, des mâts compliqués d'agrès ; on voit flotter des pavillons, et l'air se pénètre d'âcres odeurs de sapin, de chanvre et de goudron.**

Tel est le rendez-vous où, depuis vingt-cinq ans, l'Europe et l'Afrique se rencontrent matin et soir, en attendant qu'elles s'habituent l'une à l'autre (1). **Chaque peuple sort de ses quartiers pour venir ici confondre ses costumes et croiser ses langues dans** [un idiome international [......... (2)] appelé, **comme tu le sais,**

(5) *Les trois paragraphes qui suivent ont disparu, et l'auteur n'en a gardé que quelques traits. Ils ont été remplacés par 7 paragraphes qui occupent dans la R. D. M. les pp. 52-55 depuis* « Il y a deux villes dans Alger... » *jusqu'à* « ...... et de se faire oublier ». *(1re Ed. pp. 20-26 ; — 9e édition : pp. 17-23.) Je ne les reproduis pas, me bornant à signaler en note les traces de la rédaction de l'Artiste.*

(6) *(R. D. M., 53, 1re éd., p. 22 — 9e éd. 19)*, enfin la Porte Neuve (Bab-el-Djeddid), celle-là même par laquelle l'armée de 1830 est entrée.

(1) *Peut-être ce trait a-t-il été repris dans la phrase :* Des places ont été créées comme autant de centres de fusion pour les deux races. *(R. D. M., 52, 1re éd. : 18).*

(2) *R. D. M., 53. 1re éd. 23, 9e éd. 20)*. De l'une à l'autre, et comme à moitié chemin des deux villes, circule [un idiome international] et barbare, [appelé de ce nom de *sabir* qui lui-même est figuratif et veut dire « comprendre »].

de ce nom de *sabir*, qui, lui-même est figuratif et veut dire *comprendre*] . **C'est ici que la fusion des races** (3) **s'accomplirait, si cette chose impossible devait se réaliser jamais.**

Pour procéder d'après le principe de la table rase, la civilisation a commencé par abattre tout ce qui n'était pas de son goût. De Bab-Azoun il ne reste plus que le nom et le souvenir d'un monument regrettable dans un pays où l'architecture arabe est très rare (4). **La porte est rasée.** [L'énorme rampe qui **conduisait à la Kasbah et** formait le glacis escarpé du rempart turc *commence à s'aplanir* (5)]. **Presque rien n'a survécu des faubourgs où logeaient les teinturiers et les tanneurs. Le pittoresque a disparu devant le nécessaire, ce qui coupe court à toute réflexion ; car on a toujours tort de réclamer contre l'utile.** [Le Marché au savon [.............. (6)] **n'existe plus, non plus que les arbres qui l'ombrageaient ; et la vasque de son bassin abandonné sert de banquette aux pouilleux** (7) **de tous les pays, toujours les mêmes depuis Murillo.En revanche, un** [théâtre (8)] **français précède aujourd'hui la citadelle des deys.**

[.............. (9)].

P. 335, col. 1. **J'ai mis pied à terre à la station des voitures, c'est-à-dire « en pleine civilisation »; — suppose une place de fiacres à Marseille, et tout est dit. Très lestement j'ai côtoyé le rempart, et moins d'un quart d'heure après**
P. 335, col. 2. **mon départ de chez moi,** [une brèche ouverte à mi-

(3) *Voir p. 42 la note 1.*

(4) *Peut-être ce passage a-t-il fourni une addition à la page 32 : voir note 5.*

(5) *R. D. M., 53,* 1re éd. 21, — 9e éd. 18) ... nos ingénieurs ont transformé en terrasse [l'énorme rampe qui formait le glacis escarpé du rempart turc]

(6) *R. D. M., 52,* — 1re éd. 21, — 9e éd. 18 [le marché au savon], où se donnaient rendez-vous tous les mendiants de la ville, est devenu la place du théâtre

(7) *Voir note 6 : les mots entre crochets.*

(8) *(R. D. M., 52, — 1re éd. 21, — 9e éd. 18)* ce [théâtre] existe et pour le construire... *Voir note 5.*

(9) *Un alinéa est ajouté : remaniement de quelques lignes de la page 32 : Voir note 5.*

côte (10)] **m'introduisait au cœur des quartiers arabes.** [.............. (11)] Il y a précisément à cet endroit une petite place, [........... (12)] **agrandie par des démolitions** *et sur laquelle* (13) aboutissent les rues qui montent *vers* (14) la Kasbah et celles qui descendent vers le port. **On la traverse pour passer d'une ville à l'autre. C'est en quelque sorte la limite** *où* (15) *viennent expirer* (16) les coutumes, les industries, les bruits **et** jusqu'aux odeurs *de ces* (17) deux mondes **si profondément différents, quoique voisins. Le lieu ne saurait être mieux choisi pour faire une halte philosophique d'un moment, et c'est une habitude à laquelle je n'ai jamais manqué.**

A droite, les rues plongeantes mènent en Europe, *je veux dire à des* (1) quartiers [......... (2)] *pleins d'enseignes, de volets verts, de modes françaises* (3) ; [... (4)] *bordées* (5) de maisons suspectes,[peuplées] (5) de matelots qui rôdent, **de fantassins portant leurs gamelles** [... (6)], d'agents de police en observation. *Les* (7) bruits

(10) *Trait utilisé dans une addition du texte de la R. D. M. Voir ici p. 56, note 18.*

(11) C'est l'ancienne porte Bab-el-Djeddid qui marque à peu près d'une façon visible le point de séparation des deux villes.

(12)... solitaire, sorte de terrain neutre, où les gamins français fraternisent avec les enfants maures, où des Juifs, les plus concilians de tous les hommes en matière de nationalité, vendent de la ferraille et de vieux clous.

(13) Ici

(14) à : *9e éd.* les rues de...

(15) ...; ici

(16) expirent

(17) des

(1) ...... — Tu te rappelles ces

(2) pauvres, bruyans et [mesquins], mal habités, [*1re éd.* et *non dans la 9e*] mal famés.

(3) avec des [volets verts], des [enseignes] ridicules et des [modes] inconnues ;

(4) ces rues suspectes

(5) peuplées [*supprimé 4 mots plus loin*].

(6) d'industriels sans industrie

(7) Ces

qu'on y entend sont cosmopolites, **et quels bruits !** (7 bis) **Ce sont des** *gens* (8) qui pérorent dans des patois violents, **des** juifs qui se querellent, **des** femmes qui jurent, **des** fruitiers espagnols qui chantent des chansons obscènes, en s'accompagnant sur la guitare de Blanca. **Chaque pays semble avoir remisé là ses** [.............. (9)] habitudes **les plus** *mesquines* (10), *ses* (11) mœurs **les plus** *indigentes* (12), [.............. (13)] avec **les échantillons les plus sordides et les plus dégradés de son langage et de ses vices** [.............. (14)].

A gauche, [........... (15)] [*les rues montantes* (16)] **se perdent dans des** quartiers recueillis [......... (17)], comme autant d'escaliers mystérieux qui conduiraient au silence (18).

[.............. (19)] **Une chose entre toutes sauve le peuple arabe**, c'est qu'il échappe au ridicule. Il est pauvre sans être indigent, *et* (20) sordide sans trivialité. Sa malpropreté touche au grandiose ; ses mendiants sont devenus épiques : il y a toujours en lui du Lazare et du Job. Il est grave, il est violent ; jamais il n'est ni

(7 *bis*) *Les mots* « Et quels bruits ! » *ont été rétablis dans la 1re éd.*

(8) émigrans

(9) En résumé on retrouve ici les

(10) triviales : *voir p. 44, note 2.*

(11) les

(12) bâtardes

(13) la parodie de nos petites bourgades de province,

(14) la dépravation des grandes villes, la misère mal portée, l'indigence à l'état de vice, le vice à l'état de laideur.

(15) A l'opposite de cette colonie sans nom, on voit s'ouvrir discrètement les...

(16) *Voir note 17.*

(17) ...du vieux Alger, et [monter des rues] bizarres

(18) *L'à la ligne est supprimé.*

(19) La transition est si rapide, le changement de lieu est si complet, que tout d'abord on aperçoit du peuple arabe les meilleurs côtés, les plus beaux, ceux qui font précisément contraste avec le triste échantillon de notre état social. Ce peuple a pour lui un privilège unique et qui malgré tout le grandit :

(20) ..., il est

bête ni grossier [.............. (21)]. Il est effréné dans ses mœurs ; mais il n'a pas de cabaret, ce qui purge au moins ses débauches de l'odeur du vin. Il sait se taire, autre qualité rare que nous n'avons pas ; il peut par là se passer d'esprit [.............. (22)]. Il a la dignité naturelle du corps, le sérieux du langage, la solennité du salut, le courage [.............. (23)] dans sa dévotion. Il est sauvage, inculte, ignorant ; mais, en revanche, il touche **à la fois** aux deux extrêmes de l'esprit humain, l'enfance et le génie, par une faculté sans pareille : l'amour du merveilleux. Enfin, ses dons extérieurs font de lui un type accompli de la beauté humaine, et pour des yeux exigeants, c'est bien quelque chose.

Quelques pas de plus dans la haute ville et j'oubliais l'Europe.

Ici, le peuple arabe est chez lui, et je te l'ai dit, avec [.............. (1)] ses usages, ses superstitions, son costume et **toute** la mise en scène à peu près complète de cette existence opiniâtre dans la religion du passé. On pourra le déposséder *tout à fait* (2), l'expulser **même** de *ce* (3) dernier refuge, sans obtenir de lui quoi que ce soit qui ressemble à l'abandon de lui-même. On

(21) Toujours pittoresque dans le bon sens du mot, artiste sans en donner la preuve autrement que par sa tenue, naturellement et par je ne sais quel instinct supérieur, il relève jusqu'à ses défauts et prête à ses petitesses l'énergie des difformités. Ses passions, qui sont à peu près les nôtres, ont un tour plus grand qui les rend presque intéressantes, même quand elles sont coupables.

(22) « *La parole est d'argent, le silence est d'or* », c'est une de ses **maximes.**

(23) absolu

(1) Tous ces attributs il les garde ; toutes ces qualités, il les conserve sans en rien perdre, avec une force de résistance ou d'inertie qui de toutes les forces est la plus invincible. On en peut juger ici, où son obstination n'a pas faibli plus qu'ailleurs, quoiqu'il eût toutes les raisons possibles d'être policé malgré lui-même, d'être usé par les contacts et de s'effacer. Il a tout retenu comme au premier jour,

(2) entièrement

(3) son

l'anéantira plutôt que de le faire abdiquer ; [......... (4)] il disparaîtra, **crois-le bien,** avant de se mêler à nous.

En attendant, cerné de toutes parts [.............. (5)] par *la* (6) colonie *qui l'envahit* (7), [serré de près (8)] par des casernes et des corps de garde, dont il n'a d'ailleurs *aucun* souci (9) ; mais éloigné volontairement du *réel courant des affaires* (10), **des transactions, des idées européennes ;** *imperméable* (11) à tout progrès ; indifférent même aux destinées qu'on lui prépare, aussi libre *au surplus* (12) que peut l'être un peuple exproprié ; sans commerce, presque sans industrie, il subsiste, en vertu de son immobilité même, [... (13)] dans un état voisin de la ruine, **et** sans qu'on puisse imaginer s'il désespère ou s'il attend. Quel que soit le sentiment vrai qui se cache sous la profonde impassibilité de ces quelques milliers d'hommes isolés *dorénavant* (14) parmi nous [.............. (15)] et qui n'existent plus que par tolérance, **tu peux supposer, toi qui les connais, que deux années de plus ou de moins sont peu de chose, quand il s'agit de fondre cet** *acier trempé* (16) **dans plusieurs siècles de servitude et de** *patience* (16) [........... (17)].

. 336, col. 1.

(4) je le répète,

(5) [serré de près], j'allais dire étranglé... *Voir note 8.*

(6) une

(7) envahissante

(8) *Voir note 5.*

(9) qu'un vague

10 du cours réel des choses

(11) et rebelle

(12) néanmoins

(13) et

(14) désormais

(15) désarmés,

(16) *Voir note 17.*

(17) ... il leur reste encore un moyen de défense insaisissable : ils sont patients, et la [patience] arabe est une arme de [trempe] extraordinaire, dont le secret leur appartient, comme celui de leur [acier].

(18) Ils sont [.............. (19)] là tels que *tu* les *as* (20) vus [........... (21)], dans leurs rues sombres, fuyant le soleil, tenant plus que jamais leurs maisons closes, *méprisant* (22) le trafic, économisant leurs besoins, s'environnant de solitude par précaution contre la foule, se prémunissant par le silence contre les envahissements d'un fléau *plus* (1) grand pour eux que tous les autres, les importuns.

Que te dirai-je à présent d'une ville si bien moulée sur la physionomie morale de ses habitants, qu'elle en est pour ainsi dire [l'emblême (2)] **et le portrait physique ? Qu'ajouterai-je à ce qu'on en connaît ? Qu'apprendrai-je de plus exact que les intuitions qu'on en peut avoir ?**

[.............. (3)] Des rues en forme de *couloirs* (4), **juste assez larges pour laisser passer un mulet chargé ;** [.............. (5)] **des sentiers faits surtout pour des gens qui vont à pied, où les attroupements, s'il y en avait jamais de possibles, seraient obligés de défiler homme par homme ; de longs escaliers sinueux tournant entre** des maisons *à* portes basses, **presque** sans fenêtres (6), **tantôt coupées par** [*des voûtes* (7)], **tantôt aboutissant à des carrefours, où le soleil forme des îlots de lumière. Des étages qui surplombent, et souvent s'appuient l'un sur l'autre par le bord supérieur des ter-**

(18) *L'à la ligne est supprimé.*

(19) donc

(20) on les a

(21) de tout temps

(22) négligeant

(1) aussi

(2) *L'idée et le mot ont été repris dans une addition. Voir note 3.*

(3) Leur ville dont la construction même est le plus significatif des [emblèmes], leur *ville blanche* les abrite à peu près comme le burnous national les habille, d'une enveloppe uniforme et grossière.

(4) défilés

(5) obscures et [fréquemment voûtées] ; *voir note 7.*

(6) [des maisons sans fenêtres], des [portes basses] ;

(7) *Voir note 5.*

rasses, au point qu'on peut se tendre la main à travers la rue. Là-dessous des échoppes *misérables* (8), **creusées comme des cages, moins les barreaux, avec une banquette où les visiteurs s'asseyent ; des rayons où sont** *empilées des marchandises* (9) **quand il y en a de précieuses** [.............. (10)] **et des auvents badigeonnés de chaux et soutenus par des béquilles.** Pas de jardins, pas de verdure ; à peine un pied mourant de vigne ou de figuier qui croupit dans les décombres des carrefours. Des mosquées qu'on ne voit pas, des bains où l'on va mystérieusement ; **en somme,** une seule masse compacte et *serrée* (11) de maçonnerie **blanche,** bâtie comme un sépulcre, où la vie se dérobe, où la gaieté craindrait de se faire entendre [.............. (12)].

Quant à [........... (1)] *l'* (2) industrie [........ (3)], **on peut présumer combien elle est** [*réduite* (4)]. La statistique *en est* (5) des plus simples : des brodeurs sur étoffes, des cordonniers, des marchands de chaux, des bijoutiers du dernier ordre, des *grènetiers* (6) ven-

(8) de la plus pauvre apparence.

(9)...; des [marchandises empilées] pêle-mêle.

(10)..., comme si le marchand avait peur de les montrer ; des industries presque sans outils, certains petits commerces risibles, quelquefois des richesses au fond d'un chausson ;

(11) confuse

(12) ...... : telle est l'étrange cité où vit, où s'éteint plutôt un peuple qui ne fut jamais aussi grand qu'on l'a cru, mais qui fut riche, actif, entreprenant. J'ai parlé de sépulcre, et j'ai dit vrai. L'Arabe croit vivre dans sa ville blanche ; il s'y enterre, enseveli dans une inaction qui l'épuise, accablé de ce silence même qui me [*1re éd.* le] charme, enveloppé de réticences et mourant de langueur.

(1) Tu sais à quoi se [réduit] ce qu'on aperçoit de sa vie publique, ce que j'appelle par analogie... *Voir note 4.*

(2) son [industrie]

(3) ou son commerce ;

(4) *Voir note 1.*

(5) [est] ici

(6) grainetiers

dant à la fois des épices et du tabac ; des fruitiers approvisionnés, suivant la saison, d'oranges ou de pastèques, de bananes ou d'artichauts ; quelques laiteries, des barbiers surtout, des boulangeries banales et des cafés. Cette énumération, qui n'est pas complète, donne au moins la mesure assez exacte des besoins ; **elle explique aussi le peu d'activité qu'il y a pour acheter comme pour vendre ;** elle définit mieux [........... (7)] les causes matérielles de cette tranquillité sans exemple où ce peuple se complaît ; et c'est la seule chose qui m'importe *dans* (8) ce récit.

P. 336, col. 2.

[.............. (9)] Il en est des maisons particulières comme des boutiques. [Même incurie *pour* l'extérieur ; même apparence discrète, (10) **quand elle n'est pas triste.** Les portes, *qu'on n'ouvre* (11) jamais qu'à demi [................ (12)], retombent d'elles-mêmes, par leur propre poids. Tout est ombrageux dans ces constructions singulières, admirablement complices des cachoteries du maître. Les fenêtres **ou plutôt les lucarnes** ont des barreaux et toute sorte de précautions [...(12 *bis*)] prises aussi bien [contre les curiosités du dedans que contre les indiscrétions du dehors (13)]. Derrière ces *murs* (14) taciturnes [........ (15)], **à travers** *des* (16) guichets barricadés avec du fer, il y a **des existences**

(7) que toutes les redites

(8) en

(9) Quant à la vie privée, elle est, comme dans tout l'Orient, protégée par des murs impénétrables.

(10) [même apparence discrète] et [même incurie] à [l'extérieur].

(11) [ne] s' [ouvre]nt

(12) et

(12 *bis*) sont

(13) [contre les indiscrétions du dehors que contre les curiosités du dedans].

(14) clôtures

(15) ces portes massives comme des portes de citadelles

(16) ces

de femmes qu'on devine, et dont on n'aperçoit rien [............. (17)] (18).

Le [*mystère* (19)], **voilà dans ce pays le grand obstacle et le grand attrait, le réel ennui, et peut-être le charme réel aussi. Quelquefois,** *un rideau* (20) de mousseline **à fleurs ou de soie** légère *tremble* (21) au vent de la rue, **derrière un grillage ; plus rarement, on y voit** des fleurs *poussant* (22) dans un pot de faïence **lustrée** [........... (23)]. — **Un de leurs poètes l'a dit : « Le bonheur, cette fleur solitaire, éclôt dans les maisons bien fermées. » Je ne cherche pas les emblèmes ; je les trouve partout dans la vie de ce peuple subtil, plus épris des petites idées que des grandes** (1).

Les [... (2)] bruits **qu'on discerne sont si faibles, les issues pour les laisser transpirer sont si rares** [...... (3)], qu'on **les** prendrait **plus volontiers** pour des soupirs. Tantôt c'est [.............. (4)] la plainte d'un enfant qui se lamente dans une langue déjà singulière et dont le balbutiement mêlé de pleurs n'a plus de signification

(17) des choses qu'on ignore, il y a les deux grands [mystères] de ce pays-ci, la fortune mobilière et les femmes. De l'une et des autres on ne connaît presque rien. L'argent circule à peine, les femmes sortent peu. L'argent ne se montre guère que pour passer d'une main arabe dans une main arabe, pour se convertir en petite consommation ou en bijoux. Les femmes ne sortent que voilées, et leur rendez-vous le plus habituel est un lieu d'asile inviolable : ce sont les bains.

(18) *L'à la ligne est supprimé.*

(19) *Voir note 17.*

(20) Des [rideau]x

(21) qui se soulèvent

(22) soignées

(23) de forme bizarre, voilà à peu près tout ce qu'on aperçoit de ces gynécées qui nous font rêver.

(1) *L'à la ligne est supprimé.*

(2) On entend sortir de ces retraites des

(3) qui ne sont plus des bruits, ou des chuchotemens

(4) une voix qui parle à travers une ouverture cachée, ou qui descend de la terrasse et qui semble voltiger au-dessus de la rue, comme la voix d'un oiseau invisible ; tantôt

pour une oreille étrangère ; *tantôt* (5) un son d'instrument, le bruit mat des *darboukas*, qui marque avec lenteur [.............. (6)] un chant qu'on n'entend pas, et dont la note unique et scandée comme une rime sourde semble accompagner la mélodie d'un rêve [.............. (7)].

[.............. (8)] (9) ....

(10) Je cheminais lentement, **mon ami,** dans ce dédale **tout enveloppé de réticences et de langueur, montant toujours,** allant d'une impasse à l'autre, et m'arrêtant de préférence à certains lieux *que je connais pour contenir* (11) un silence encore plus inquiétant qu'ailleurs. — Pardonne-moi, **je te prie** [......... (12)], ce mot de silence, qui reviendra (12 bis) dans ces lettres beaucoup plus souvent que je ne voudrais. Il n'y a malheureusement qu'un seul mot dans notre langue pour exprimer à tous les degrés imaginables le fait très complexe et tout à fait local de la douceur, de la faiblesse *ou* (13) de l'absence totale des bruits.........

---

(5) Ou bien c'est

(6) la mesure d'

(7) La captivité se console ainsi, en rêvant d'une liberté qu'elle n'a jamais eue et qu'elle ne peut comprendre.

(8) Il y a un proverbe arabe qui dit :*Quand la femme a vu l'hôte, elle ne veut plus de son mari.* Les Arabes ont un livre de la sagesse à leur usage, et toute la politique conjugale est réglée sur ce précepte. Il est donc bien convenu que, délicieuse ou non, pour ceux qui l'habitent, luxueuse ou pauvre, une maison d'Arabe est une prison à forte serrure, et fermée comme un coffre-fort. Le maître avare en a la clé, il y renferme ensemble tous ses secrets, et nul ne sait, nul ne peut dire ce qu'il possède, ni combien, ni quel en est le prix.

(9) *Ce paragraphe est suivi dans la R. D. M. de deux paragraphes sur les Juives et les négresses, remaniements du texte de l'Artiste : voir ici page 54.*

(10) *Ce paragraphe a été déplacé et mis à la suite des deux suivants. Le paragraphe unique ainsi formé, a été transporté p. 64 dans la R. D. M., à la fin du récit du Voyage d'Alger à Mustapha, voir ici p. 41, n. 4.*

(11) où règne

(12) une fois pour toutes

(12 *bis*) *9e éd.* revient

(13) et

(14) Il était dix heures [.............. (15)]. Le soleil montait, l'ombre insensiblement se retirait au fond des rues, et l'obscurité qui *s'épaississait* (16) sous les voûtes, la profondeur assombrie des boutiques, le pavé noir qui reposait encore [.............. (17)] dans des douceurs nocturnes, faisaient éclater **des points de** [... (1)] lumière à tous les endroits que le soleil frappait. Tandis qu'au-dessus des couloirs, et collé pour ainsi dire à l'angle éblouissant des terrasses, le ciel s'étendait comme un rideau d'un violet foncé, sans tache et presque sans transparence (2).

37, col. 1. (3) L'heure était délicieuse. Les ouvriers travaillaient comme les Maures travaillent, paisiblement assis devant leurs établis. Les *Mozabites* (4) en gandoura rayée, sommeillaient à l'abri de *leur voile* (5) **blanc.** Ceux qui n'avaient rien à faire, et le nombre en est toujours très grand, fumaient au seuil des cafés. On entendait des bruits charmants ; des voix d'enfant qui psalmodiaient dans les écoles publiques ; des rossignols captifs qui chantaient comme par une matinée de mai ; des fontaines qui ruisselaient **en cascades et remplissaient** [...... (6)] des vases aux parois sonores..............

[.............. (7)] (8) ....

---

(14) *Voir p. 52 note 10, voir aussi plus bas note 7.*

(15) à peu près, quand, ce matin, j'atteignis le but de mes promenades habituelles.

(16) s'amassait

(17) en attendant midi,

(1) la

(2) *L'à la ligne est supprimé.*

(3) *Voir page 52, note 10.*

(4) [Mzabites]

(5) [leur]s [voile]s

(6) dans

(7) *Voir p. 52, n. 10. A la suite du paragraphe transposé a été ajouté ce paragraphe :* Entre onze heures et midi, c'est-à-dire à l'heure où je suis à peu près certain d'y trouver mes amis réunis, je parle ici de mes amis algériens, j'arrivais au carrefour de Si-Mohammed-el-Scheriff. C'est un lieu que je t'ai fait connaître à ton dernier voyage, et c'est là, mon ami, que je veux encore te conduire.

(8) *A ce paragraphe font suite dans la R. D. M., précé-*

En suivant la piste des puiseurs d'eau, je me dirigeai jusqu'au lieu toujours sombre et toujours peuplé, où se trouve le petit bassin. On y parlait aussi peu qu'ailleurs, réserve inconnue en France, où les fontaines publiques servent de rendez-vous aux bavards.

J'y rencontrai peu d'hommes ; un grand nombre d'enfants algériens de toutes races, des deux sexes et dans tous les costumes ; quelques femmes, et seulement des juives et des négresses.

(9) [.............. (10)] Les juives [............ (11)] *cheminaient* (12) [.............. (13)], traînant leurs pieds nus dans *leurs* (14) sandales sans quartiers, *avec de longs corps serrés* (15) dans des fourreaux de soie [.............. (16)] **plastronnés d'or,** et portant toutes, comme des veuves, un bandeau noir sur leurs cheveux nattés. *Elles n'ont pas de voile* (1), **tu le sais**, et ces femmes en robe collante, *aux visages découverts* (2), aux beaux yeux fixes accoutumées aux hardiesses du regard, semblent toutes singulières dans ce monde, **au**

---

dés de la date : 11 novembre : 1° Cinq paragraphes nouveaux sur le carrefour de Si-Mohammed-el-Scheriff ; 2° les paragraphes remaniés du texte de l'Artiste, depuis : « Je t'ai parlé tout à l'heure », *(voir ici p. 57) jusqu'à la fin.*

(9) *Les trois paragraphes qui suivent sur les juives et les négresses, ont été transportés dans le texte de la R.D.M. (p. 58) à la suite du développement sur la vie arabe. Voir ici p. 52, note 9.*

(10) Beaucoup plus tolérans que les Arabes, les Juifs et les nègres permettent à leurs femmes de sortir sans voiles.

(11) ...sont belles ; à l'inverse des Mauresques, on les voit partout, aux fontaines, sur le seuil des portes, devant les boutiques, ou réunies autour des boulangeries banales à l'heure où les galettes sont tirées du four. Elles

(12) s'en vont alors

(13) soit avec leur cruche remplie, soit avec leur planche au pain

(14) des

(15) [leur long corps serré]

(16) de couleur sombre

(1) Elles marchent visage au vent

(2) aux joues [découvert]es

moral comme au physique, presque universellement voilé. **Elles sont** grandes et bien faites ; elles ont le port languissant, les traits réguliers, peut-être un peu fades ; **mais aussi** les bras [......... (3)] **trop** rouges, [......... (4)] *et n'en déplaise à* (5) leurs admirateurs, qui sont nombreux [.............. (6)], [les talons sales (7)] (8).

Des (9) petites filles mal tenues, dans des accoutrements plus somptueux que choisis, accompagnent ces matrones *au corps mince*, (10) *que l'on* (11) prendrait pour leurs sœurs aînées. La peau rose de ces enfants ne blêmit pas à l'action de la chaleur comme celle des petits Maures ; *leur joue s'empourpre* (12) aisément ; et comme une forêt de cheveux roux accompagne ordinairement le teint de ces visages où le sang fleurit, ces têtes enluminées et coiffées d'une sorte de broussaille ardente sont d'un effet *peu imaginable* (13), surtout quand le soleil les enflamme.

Quant aux négresses, [......... (14)] elles arpentent les rues **plus** lestement, d'un pas viril, ne bronchant jamais sous leur charge, et marchant avec l'aplomb propre aux gens dont l'allure est aisée, le geste libre et le cœur à l'abri des tristesses. Elles ont beaucoup de gorge, le buste long, les reins énormes ; [................. .... (15)] leur maintien, composé d'un dan-

---

(3) gros et

(4) assez propres d'ailleurs, mais avec [les talons sales] *Voir le trait des talons plus loin (note 7).*

(5) ...; il faut bien que

(6) pardonnent quelque chose à cette infirmité des Juifs du bas-peuple : heureux encore quand leur malpropreté n'apparaît qu'au talon, comme l'humanité d'Achille.

(7) *Voir note 4.*

(8) *L'à la ligne est supprimé.*

(9) De

(10) [au]x corps [mince]s

(11) qu'on

(12) [leur]s [joue]s [s'empourpre]nt

(13) qu'on [imagine] malaisément

(14) ce sont, comme les nègres, des êtres à part.

(15) La nature les a destinées à leurs doubles fonctions

dinement difficile à décrire, met encore en relief **toute** *leur* (16) robuste opulence [......... (17)], et leurs haïks, quadrillés de blanc, flottent comme un voile nuptial autour de ces grands corps immodestes.

[........................ (18)] .... (19)

[........... (1)]

[(2) ....

....

....

....

....

---

de nourrices et de bêtes de somme. — *Anesse le jour, femme la nuit,* — dit un proverbe local, qui s'applique aux négresses aussi justement qu'à la femme arabe.

(16) la

(17) de leurs formes.

(18) La ville arabe nous offre donc à peu près les mœurs, les habitudes extérieures ou domestiques d'autrefois ; c'est à peu près l'Alger des Turcs, réduit seulement, appauvri et n'ayant plus que le simulacre d'un état social. Quand on entre d'emblée dans cette ville, quand on y pénètre, comme je le fais habituellement, par une [brèche ouverte à mi-côte] *(Voir ici p. 44, note 10)* et sans passer par les quartiers francs, quand on oublie l'histoire au milieu de la bizarrerie du présent et les ruines pour ne considérer que ce qui survit, on peut encore se procurer des illusions de quelques heures, et ces illusions me suffisent. N'existât-il plus qu'un Arabe, on pourrait, d'après l'individu, retrouver le caractère physique et moral du peuple ; ne restât-il qu'une rue de cette ville, originale même en Orient, on pourrait, à la rigueur, reconstituer l'Alger d'Omar et du dey Hussein. L'Alger politique est plus difficile à recomposer : c'est un fantôme turc qui s'est évanoui avec les Turcs, et dont l'existence, trop réelle pourtant, semblait improbable, même de leur vivant.

(19) *Suivent dans le texte de la R. D. M. les pages sur le voyage de Mustapha à Alger (60-64) ici 31-41.*

(1) 11 novembre. *R. D. M. p. 64.*

(2) *Cinq paragraphes ajoutés dans le texte de la R.D.M. pp. 64-67, depuis* « Te souviens-tu du carrefour... » *jusqu'à* « Tel est le centre... » *Ils ne correspondent à aucun développement dans le texte de l'*Artiste. *Je ne les reproduis pas.*

(3) [................................ (4)] *Je t'ai parlé tout à l'heure de mes amis algériens* (5) ; [..................... (6)] **j'aurai occasion d'y revenir plus tard. En attendant,** je désire que tu saches ce que la destinée a fait de quelques-uns d'entre eux pendant mon absence (7).

Il en est qui n'existent plus, je le crains ; et, jusqu'à plus amples informations, mon vieux (8) ami, le brodeur, est du nombre des individus disparus.

337, col. 2. Celui-ci, le plus vieux par l'âge et le plus ancien par la date, s'appelait, en raison de son origine tunisienne, *Si-Brahim el Tounsi.* C'était un Maure de bonne souche, brodeur de son état, qui vivait en patriarche, moins les enfants, dans une petite échoppe isolée, **située rue du Darfour.** Notre rencontre, qui date, hélas ! d'une époque éloignée de plusieurs années, a pris déjà (9) pour moi le charme des souvenirs d'un autre âge, voilà pourquoi je t'en parle avec un double regret, aujourd'hui que probablement (10) ce brave homme est mort (A). (11) C'était le soir même de mon débarque-

---

(3) *Voir page 53, note 8.*

(4) Tel est le centre de mes habitudes, et je dirai volontiers mon cercle. J'y suis connu et j'y connais à peu près tous les visages. On me réserve à titre d'habitué ma place sur la banquette où l'on sait que je viendrai m'asseoir, et dans cette compagnie fort mêlée de gens de toute classe et de tout état, je prends à la fois des leçons de langue et de savoir-vivre. *Ces lignes servent de transition entre les cinq paragraphes ajoutés (voir p. 56, n. 2) et le texte repris de l'*Artiste.

(5) Quant aux [amis algériens] dont [j'ai parlé],

(6) et qui sont pour la plupart des connaissances de carrefour

(7) *L'à la ligne est supprimé.*

(8) *9e éd. :* vieil

(9) *mot supprimé 1re éd. ; maintenu 9e éd.*

(10) *9e éd. :* probablement que

(11) *Un à la ligne. 1re éd.; non dans la 9e éd.*

(A) *L'épisode du brodeur avait été noté dans le journal de Fromentin (octobre 1847) ; avant de l'utiliser dans l'*Artiste *il y a fait d'importants remaniements. Voici ce*

ment, en pleine nuit ; je m'étais égaré **sans le vouloir**

---

premier texte tel qu'il est reproduit dans : Eugène Fromentin. Lettres de Jeunesse, *1909, p. 240 et suiv.*

Voici un détail que je note dans mon journal, et que je transcris de la lettre à ma mère : Avant-hier soir, Salzmann et moi, nous visitions à la nuit des recoins obscurs de la haute ville. *A cette heure-là toutes les boutiques étaient fermées.* **Les chiens errants fouillaient au coin des bornes, et les Bédouins sans asile dormaient, roulés dans leur burnous, sur les dalles de marbre noir. Des bruits vagues de tambourins et de musettes nous venaient, à travers les profondeurs des rues étouffées, d'une « festa » qui se donnait dans les environs. Arrivés dans une impasse** rue Darfour, **nous nous arrêtâmes devant** une échoppe ouverte, où travaillait seul, **assis devant** *une petite lampe, un vieux Maure* **que nous avions déjà remarqué dans la journée travaillant de même, et également seul. Ce vieux brave homme** [....] brode *en* fils d'or **des pantoufiles et** *des fonds de bourses* **et de calottes. Il était là, propre, paisible, souriant à son travail, avec un écheveau d'or passé autour de ses oreilles et découpait attentivement avec un canif des arabesques dans un rond de parchemin. Sa petite** *lampe* **en cristal était suspendue par un fil de fer fixé au plafond, à la hauteur de son œil, et pour mieux y voir, il avait posé sur un escabeau encore plus près de lui, une petite bougie de cire verte et rouge qui touchait à sa fin.** *Devant lui, dans un vase* **en terre** *à long goulot, trempaient deux tiges d'une plante qui ressemble à un petit lys* **avec une faible odeur d'oranger**[*et qu'on appelle misk-romi (à l'orthographe près)* [......]. **De temps en temps, il interrompait son travail, regardait ses fleurs et se penchait en avant pour les sentir**[...]. **Nous nous assîmes sur le seuil, et liâmes par gestes (car il ne savait du français que le mot « bonjour ») une espèce d'entretien avec lui. Sa femme est morte et dans le ciel ; du moins il nous le fit comprendre en mauvais patois italien. Il est seul, et comme nous avions l'air de le plaindre d'avoir perdu sa « mouchera », et de nous étonner de sa constance au travail dans la solitude, il leva ses deux mains en l'air, et fit un mouvement de tête et d'épaules qui voulait dire : « A quoi bon se plaindre, « Dieu est grand et Mahomet... etc. » Tout ce qu'il y a de profonde sécurité et de soumission dans le fatalisme oriental se résumait là dedans. En nous séparant,** *il nous donna, sans que nous les eussions demandées, ses deux tiges de misk-romi.* **Nous gardons la fleur de ce vieux juste.**

dans ce haut quartier, encore moins bien (12) éclairé qu' [...... (13] aujourd'hui [........... (14)]. Tout était **également** clos, muet et éteint. Il n'y avait, pour me guider dans la rue déserte, qu'une petite lueur venant d'une échoppe encore ouverte et où veillait **tout** seul, brodant avec des fils d'or un fond de bourse arabe, un vieillard blême aux mains **fort** blanches, la tête enveloppée de mousseline, et rendu plus vénérable encore par la longueur et la blancheur de sa barbe. Une lampe éclairait son travail de nuit ; une très petite fleur d'un blanc pur, ayant la forme d'un lis, trempait dans un vase à long goulot posé devant lui, pour égayer la veillée de ce solitaire.

Il entendit mon pas, me salua, en m'indiquant par un geste poli que je pouvais m'asseoir, m'offrit sa pipe et se remit au travail, avec la sérénité d'un esprit en paix avec les hommes comme avec *lui-même* (1).

(2) Il était onze heures. La ville dormait, et j'entendais dans le fond du port la mer se soulever par un mouvement calme et régulier, comparable à la respiration d'une poitrine humaine. Je trouvai ce tableau si simple et si complet, d'une mélancolie si mâle et *dans* (3) une harmonie si parfaite, que ce souvenir me parut être de ceux qu'on n'oublie pas.

Quand je me levai pour le saluer, *il* (4) prit sa fleur, en essuya la tige et me l'offrit. Cette fleur que je ne connaissais pas, que je n'ai jamais revue nulle part depuis, s'appelle d'un nom que j'hésite à transcrire, tant je suis peu certain de *son* (5) exactitude et de *son* (5) orthographe. J'ai cru (6) comprendre qu'il l'avait nommée *miskromi*. Tel qu'il est, imaginaire ou réel, ce

---

(12) *9e éd. :* bien moins

(13) il ne l'est

(14) c'est-à-dire absolument obscur, excepté pendant les nuits de lune.

(1) sa conscience.

(2) *L'à la ligne est supprimé.*

(3) d'

(4) le brodeur

(5) l'

(6) *9e éd. :* pu

nom me plut, et je n'ai [...... (7)] pas songé [depuis] à vérifier [...... (8)] s'il figure [même] dans la nomenclature arabe (9).

Aujourd'hui, la boutique de Si-Brahim est occupée par un tourneur, qui fabrique des bouquins de pipe en ivoire, à la place où j'avais vu le *miskromi.*

En revanche, *Mohammed* (10) est vivant, bien vivant, — toujours dans son pittoresque carrefour **de Si-Mohammed el Scheriff**, au fond de sa même boutique, approvisionnée comme un bazar ; **car chaque jour son commerce s'enrichit de quelques nouveautés** ; — un peu maigri peut-être, ce qui fait que la peau de ses joues devient trop large ; mais aimable, *enjoué* (11), *recherché presque dans son costume*, (12) [...... (13)] et toujours pilant son poivre dans son éclat de bombe anglaise. Ce morceau de bombe, historique conservé depuis le bombardement de lord Exmouth, **fera, si tu le permets, le sujet d'un chapitre** [............... (1)] dans la *biographie* (2) de ce vieillard malicieux [......... (3)].

Quant à Nâman, il fume encore un peu plus de *haschisch* que jamais. Grâce à ce régime meurtrier, il devient **tous les jours** d'autant plus contemplatif qu'il existe moins. Sa pâleur est effrayante, et sa maigreur ne saurait suprendre, quand on sait qu'il ne se nourrit plus que de fumée. Je pourrais bien le voir s'éteindre, ou, s'il traîne jusqu'à mon départ, je lui dirai alors avec certitude adieu pour l'éternité. Il passera doucement de ce monde dans l'autre au milieu d'un rêve qu'aucune agonie, j'espère, ne viendra briser. Il n'a plus de la vie que le sommeil quand il dort et s'il

(7) même : *supprimé quelques mots plus loin.*

(8) depuis : *supprimé deux mots plus haut.*

(9) *L'à la ligne est supprimé.*

(10) Si-Hadj-Abdallah,

(11) courtois

(12) mis avec le soin d'un homme bien né

(13) plein de bonhomie comme un homme heureux

(1) rappelle une date mémorable

(2) vie

(3) type accompli de la petite bourgeoisie algérienne.

dort, ce qui n'est pas probable. Déjà il appartient à la mort par l'immuable repos de l'esprit et par la légèreté d'une âme dont les liens terrestres sont aux trois quarts détachés. Ce sage aura donc résolu le problème de mourir sans cesser de vivre, ou plutôt de continuer de vivre sans mourir.

Il m'a reconnu ; peut-être m'a-t-il pris pour un habitué de ses rêves, car il m'a souri sans surprise, d'un sourire familier, et comme s'il m'avait vu la veille (4).

Il m'a cependant demandé d'où je venais. Je lui ai répondu : — De France.

— Tu aimes donc les voyages ?

— Beaucoup.

— Et moi aussi [............... (5)].

Toujours étendu sur la même banquette, au fond du même café où je l'avais laissé, il fumait encore la même petite pipe à tuyau mince, enjolivé d'un fourreau d'argent. Toute sa barbe est tombée ; son visage est celui d'un enfant mourant. Certains fumeurs évaluent la distance qu'ils ont *parcourue* (6) d'après la durée d'un cigare : on peut calculer dès aujourd'hui à combien de pipes Nâman est du cimetière *de Si-Abderraman*, (7) où je l'attends.

EUGÈNE FROMENTIN.

(A suivre).

PIERRE MARTINO.

(4) *L'à la ligne est supprimé.*

(5) Vivre, c'est quelque chose pour apprendre, ajouta-t-il ; mais voyager, c'est mieux.

(6) à [parcour]ir

(7) Sid-Abd-el-Kader

DOCUMENTS

RELATIFS A LA

GUERRE FRANCO-MAROCAINE DE 1844

I

Note sur l'État du Maroc, par M. Rey.

A la fin de mai 1844, la guerre paraissait imminente entre la France et le Maroc. La construction d'une redoute à Lalla Maghnia, malgré les protestations du caïd d'Oudjda, avait provoqué une très vive effervescence parmi les populations de la région, travaillées depuis longtemps par les intrigues et les agents d'Abd el-Kader. L'irritation contre les chrétiens était d'autant plus grande que, l'Espagne, de son côté, paraissait désireuse de venger le meurtre de l'agent consulaire Victor Darmon, exécuté à Mazagan en janvier 1844, et d'obtenir le châtiment des Rifains, qui, le 11 mars avaient attaqué Mélilla. L'Islam semblait menacé. Marabouts et Chérifs profitèrent des circonstances pour prêcher la guerre sainte. « De tous côtés, écrivait le 13 mai, M. De Nion, consul général à Tanger, la guerre sainte est proclamée contre les Français. Ce ne sont plus seulement les Kabyles de la frontière, qui prennent part au mouvement ; ce sont aussi plusieurs grandes tribus du

centre. Un seul mot d'ordre circule aujourd'hui dans tout l'empire : dédain des menaces de l'Espagne, haine et vengeance contre les Français, confiance dans la protection de l'Angleterre » (1).

Il était évident, que, dans ces conditions, les difficultés pendantes entre la France et le Maroc ne pourraient être résolues par les moyens pacifiques et qu'il serait nécessaire de recourir aux armes. Les journaux français et étrangers envisagèrent donc l'éventualité d'une guerre franco-marocaine. C'est à ces préoccupations que répond la note que nous publions ci-dessous. Rédigée à Saint-Pétersbourg, elle fut transmise, par les soins de M. de Rayneval, chargé d'affaires de France près la cour de Russie, au maréchal Soult, ministre de la guerre et président du conseil. Celui-ci l'expédia, à son tour à Bugeaud, le 24 juillet 1844, en l'accompagnant d'appréciations élogieuses (2). Quant à l'auteur, M. Rey, il donna, à la même époque, dans le journal l' « Algérie », une série d'articles (3) réunis plus tard en volume sous le titre de « Souvenirs d'un voyage au Maroc » — Renou porte sur cet ouvrage un jugement favorable. « M. Rey, écrit-il, a parcouru à cheval, la route de Casablanca à Tanger par Slà, Mamora, Kçar el Kebir et Azila. Il donne des détails intéressants sur les contrées visitées et cite quelques points inconnus aux autres visiteurs » (4).

---

(1) C. Rousset, *Histoire de la Conquête de l'Algérie*, I, p. 313.

(2) « Ce document me paraît mériter d'autant plus d'intérêt et de confiance, que son auteur a passé trois années dans le pays, dont il expose les ressources, les moyens de défense et les points vulnérables ». Soult à Bugeaud, le 24 juillet 1844. Archives du Gouvernement général de l'Algérie, E. 182.

(3) Du 12 septembre 1844 au 26 avril 1845.

(4) Renou, *Description de l'Empire du Maroc*, p. 9.

II

Lettre du Maréchal Bugeaud à Sidi Mohammed

(17 septembre 1844)

Victorieux à Isly, le 14 août 1844, le maréchal Bugeaud, ne put, en raison de la chaleur et de la fatigue de ses troupes, achever la déroute de l'armée marocaine en la poursuivant dans la direction de Taza. Il tenta, toutefois de profiter de son succès pour décider Moulay Mohammed, fils de l'Empereur Abd er-Rahman, qui commandait les forces marocaines, à conclure la paix. Dès le 16 août, il lui écrivit, lui offrant de traiter aux mêmes conditions qu'avant la bataille d'Isly. La plus importante de ces conditions était la dissolution des bandes d'Abd el-Kader et l'internement de ce chef dans une ville de l'Ouest de l'empire. Le 23 août, Moulay Mohammed répondait aux avances du maréchal, par une lettre où il témoignait de ses dispositions pacifiques. Le 24, Bugeaud renouvelait les propositions déjà faites dans sa lettre du 16, puis il ramenait ses troupes à Lalla Maghnia et à Djema Ghazaouat, et, laissant le commandement des forces massées sur la frontière à son lieutenant Lamoricière, il rentrait lui-même à Alger le 5 septembre (1).

Durant son séjour à Lalla Maghnia, Bugeaud avait appris le bombardement de Mogador par le prince de Joinville. Persuadé que ce nouveau succès déciderait les Marocains à signer la paix, le maréchal s'était, dès le 3 septembre, mis en rapport avec le commandant de l'escadre française, et l'avait vivement engagé à ne pas rendre impossible, par des exigences excessives, telles que le paiement d'une indemnité de

(1) Rousset, *La Conquête de l'Algérie*, I, pp. 361-399.

guerre ou l'expulsion d'Abd el-Kader, la conclusion d'un accord (1). Les choses en étaient à ce point, lorsque Moulay Mohammed répondit par une lettre en date du 1er septembre à la lettre de Bugeaud du 24 août. Il lui annonçait que l'empereur était disposé à accepter les conditions proposées par le maréchal et demandait une suspension d'armes sur la frontière. Pendant ce temps des négociations s'ouvraient à Tanger entre les plénipotentiaires français, M. De Nion et le duc de Glücksberg, et le pacha Bou-Selham, représentant de l'empereur. Elles aboutissaient à la conclusion du traité du 10 septembre, connu sous le nom de traité de Tanger. Ce traité donnait satisfaction aux exigences de la France, sous cette réserve pourtant, qu'à l'internement d'Abd el-Kader, était substituée la mise hors la loi de l'Émir (2). Mais les résultats de cette négociation n'étaient sans doute pas encore connus à Alger le 17 septembre, puisque, à cette date, Bugeaud répondait à la communication de Moulay Mohammed par la lettre que nous publions ci-après. Cet intéressant document, provient des papiers de l'interprète Aron Tubiana (3), attaché, durant la campagne de 1844, au maréchal Bugeaud. Nous en devons la communication à M. Félix Jaïs, de St-Eugène, auquel nous adressons, au nom de la Société historique algérienne, l'expression de notre gratitude.

GEORGES YVER.

---

(1) D'Ideville, *Le Maréchal Bugeaud*, II, p. 543.

(2) Traité de Tanger, art. 4.

(3) Aron Tubiana (1820-1870), interprète de 2e classe en 1843, interprète principal en 1863. Cf. Féraud : *Les Interprètes militaires de l'armée d'Afrique*, p. 286.

I

Note sur l'État du Maroc

Saint-Pétersbourg, le 18/6 juin 1844.

Monsieur le Ministre,

Un article de l'*Algérie* (1) reproduit par divers journaux en France et en Allemagne annonce que le sultan du Maroc fait prêcher la guerre sainte contre nous et que son fils aîné (2) se prépare à rejoindre Abd el-Kader à la tête d'une forte armée.

Ce que je connais de caractère et des ressources de Moulay Abd er-Rahman rend fort douteuxpour moi les desseins belliqueux qu'on lui prête.

Possesseur d'immenses trésors qu'il enfouit dans les puits du Tafilelt (3) où son avarice (4) les accumule d'année en année, poussé dès le commencement de son règne par son avarice même à dissoudre les milices

(1) *L'Algérie*, courrier d'Afrique, d'Orient et de la Méditerranée, paraissant les 2, 6, 12, 22, 26. Cette publication bien informée, mais très hostile à Bugeaud, disparut en 1845, après deux années d'existence.

(2) Si Mohammed ben Abd er-Rahman. Ce prince n'arriva dans la région d'Oudjda que le 5 août 1844. (Cf. Kitâb el Istiqça, trad. française dans *Archives Marocaines*, X, 1907, p. 168).

(3) Moulay Abd er-Rahman avait résidé au Tafilelt, jusqu'au jour où il fut nommé par son oncle Moulay Sliman gouverneur de Mogador.

(4) Les auteurs européens signalent tous cette avarice du Chérif comme un des traits les plus saillants de son caractère. Cf. Godard. *Histoire du Maroc*, II, p. 590. — *Castellanos*, *Historia de Marruecos*, p. 507. sqq. L'*Istiqça*, vante au contraire sa générosité, et les travaux qu'il fit exécuter à grands frais. *(Op. cit.*, p. 206).

régulières, qui faisaient la force de son empire (1), réduit, depuis lors à un petit nombre de troupes mal organisées, mal montées, mal armées et qui dans les circonstances graves se recrutent parmi les campagnards agriculteurs ou pasteurs ; obligé par ce mode de recrutement et par la durée légale du service militaire, qui ne dépasse pas 40 ou 50 jours, à ne pas déplacer son armée sous peine d'indisposer ses sujets et de ruiner le peu d'agriculture qui fait vivre cette grande population au jour le jour, privé par sa négligence de tous les moyens de défense qui protégeaient les villes maritimes, dont les murailles tombent en ruines et dont l'artillerie est hors de service ; tenu d'ailleurs dans une inquiétude perpétuelle par les tribus berbères encore mal soumises, toujours dures à payer l'impôt et recourant souvent à la révolte et au pillage pour faire payer par leurs voisins des plaines les contributions qui leur sont imposées ; telle est la situation difficile que s'est faite Moulay Abd er-Rahman. Et fût-il devenu aussi belliqueux qu'il s'est montré jusqu'à ce jour pacifique et tout occupé du trafic qui l'enrichit (2), il se trouverait hors d'état de tenir la campagne six mois de suite.

(1) Les Abid el Bokhari et les Oudayâ. Selon l'*Istiqça* loin d'affaiblir la milice des Abid, Abd er-Rahman l'aurait au contraire réorganisée. « A son avènement les Abid étaient dans le plus grand dénuement ; ils avaient même dû vendre leurs chevaux et leurs armes pour se nourrir ; il les renforça de chevaux, d'armes et de rations et rétablit ainsi leur état tout en mettant un terme à leur pauvreté. » (*Op. cit.*, p. 193). Quant aux Oudâya, ils s'étaient révoltés et en 1247 Heg. (1831) s'étaient installés dans Fâs el Djedid où le sultan dut les assiéger durant six mois. Ils furent ensuite dispersés sur divers points, en particulier aux environs de Marrakech, de Larache et de R'bat, et rayés des contrôles de l'armée ; mais ils y furent de nouveau inscrits en 1260. Heg. (*Istiqça*, p. 141, 599).

(2) Moulay Abd er-Rahman suivait, en effet, la politique mercantile adoptée au XVIIIe siècle par Moulay Mohammed. Un de ses premiers actes fut d'ouvrir au commerce européen le port de Mazagan. Godard, *op. cit.*, p. 591. L'auteur de l'*Istiqça*, constate avec regret

Mais peut être compte-t-il sur ses alliances (1) pour suppléer aux ressources qui lui manquent ; peut être aussi a-t-il la main forcée par le fanatisme de ses peuples irrités par les succès de notre domination et dans ce moment exaspérés, sans doute, par les dispositions hostiles de l'Espagne. Admettant donc malgré moi la possibilité d'une agression sérieuse de la part de Moulay Abd er-Rahman, je me fais un devoir de soumettre à Votre Excellence quelques observations dont le Conseil du roi pourra peut être tirer un utile parti. Si le désir et l'espoir qui me portent à cette démarche ont besoin d'être justifiés, j'aurai l'honneur de dire à Votre Excellence, que trois ans de voyage dans toutes les provinces du Maroc, une relation très fréquente avec les principaux personnages et avec le sultan lui-même, m'ont fourni les moyens de voir tel qu'il est ce pays encore peu connu.

Soulager notre colonie du poids des milices marocaines en faisant diversion sur le littoral de l'empire au moyen d'une petite escadre ; ne perdre ni temps ni munitions contre des places, qui n'ont pas d'importance réelle, mais frapper un coup décisif sur le seul point vulnérable qui soit à la portée de nos navires de guerre, tel est, ce me semble le moyen d'obtenir un succès rapide et peu dispendieux.

Il n'est pas nécessaire de démontrer l'utilité d'une diversion ; elle est évidente, discuter les avantages qui résulteraient pour nous de l'occupation plus ou moins prolongée d'un ou de plusieurs points du littoral marocain est une question oiseuse, parce que personne ne songe à compliquer per une nouvelle conquête de cette

l'extension prise par le commerce européen sous le règne de ce prince. Il y voit la cause d'un renchérissement général de la vie, dont les populations marocaines eurent beaucoup à souffrir. (*Op. cit.*, p. 173.)

(1) Abd er-Rahman comptait sur l'appui de l'Angleterre. De là l'intransigeance dont les Marocains firent preuve vis-à-vis de la France et de l'Espagne en 1844.

importance les intérêts de notre colonie d'Afrique (1). Il ne me reste donc qu'à établir le point sur lequel il conviendrait de frapper le sultan du Maroc pour l'amener promptement à une capitulation avantageuse et à un traité sérieux et définitif.

Maintes fois, lorsque nous avons eu quelques griefs contre Moulay Abd er-Rahman, il a été vaguement question de bombarder Tétouan ou Tanger (2). Je crois, Monsieur le Maréchal, que le bombardement de ces deux villes serait une démonstration inefficace, qui aggraverait et compliquerait la question au lieu de la résoudre, à cause des intérêts anglais, qu'il importe de tenir à l'écart (3). Ce que je me crois autorisé à dire de Tétouan et de Tanger est également applicable à Larrache et à Mogador.

Ces villes font, il est vrai, un riche commerce d'importation et d'exportation ; mais le Maroc peut fort bien se passer de commerce puisque son activité commerciale ne date que de la fin du siècle dernier et que, jusqu'alors, il s'était suffi à lui-même (4).

La population de ces villes est nombreuse et opulente

(1) « La France n'a aucune pensée d'agrandissement territorial, aucune idée de conquête.... L'espace qu'elle occupe et qu'elle occupera toujours en Afrique lui suffit ; elle ne veut pas ajouter un pouce de terrain à ses possessions actuelles. » *Journal des Débats*. 17 juin 1844.

(2) En 1832, la mission du comte de Mornay, chargé d'exiger le rappel des agents marocains qui intriguaient en Algérie, fut appuyée par l'envoi d'une escadre à Tanger. (C. Rousset : *Les commencements d'une conquête*. I. p. 216).

(3) La garnison anglaise de Gibraltar tirait la majeure partie de ses approvisionnements de Tétouan. Quant à Tanger, le gouvernement anglais regardait cette place, comme la clef du détroit, et n'eût pas toléré qu'elle fût occupée par une puissance européenne. Cf. l'interpellation adressée à ce propos à lord Aberdeen par le comte de Clarendon. *Journal des Débats*, 17 juin 1844.

(4) Du règne de Moulay Mohammed (1757-1790). Ce prince s'était efforcé d'accroître la richesse du Maroc et son propre trésor en développant les relations commerciales avec les États européens.

mais elle se compose en majeure partie d'étrangers (1) et de juifs qui en ont altéré le caractère et diminué l'importance politique, en outre, grâce à l'esprit nomade de ces peuples arabes, qu'aucun lien n'attache au sol, puisque la propriété n'existe là que comme un privilège accordé par le sultan maître absolu de la terre, la ruine de leur ville produirait seulement un refoulement de la population vers l'intérieur, où certes il ne manque pas de terrain inoccupé à fournir de nouveaux établissements.

Ces villes sont fortifiées, mais qu'importe au sultan la ruine de quelques murailles qu'il laisse s'écrouler d'elles-mêmes ?... Quel tort peut lui faire la perte de quelques canons couverts de rouille et à demi ensevelis sous les sables ; en résumé, anéantir par un bombardement les remparts et le commerce de ces villes, c'est porter à l'empire un coup peu sensible ; ce ne serait qu'une blessure légère, en ce qu'elle n'atteindrait pas les organes essentiels. L'occupation séculaire de tous les points du littoral par les Espagnols et par les Portuguais en est la preuve ; cela n'a pas empêché le Maroc de vivre et de prospérer, si bien qu'il a fini par triompher de ce blocus, qui semblait devoir l'étouffer.

Il faut considérer de plus que la rade de Tétouan offre un mauvais mouillage et que, par les vents d'est, qui soufflent fréquemment contre cette côte dangereuse, les plus fortes ancres tiennent difficilement (2). La rade de Tanger, bien meilleure que celle de Tétouan, n'est pour-

(1) Après l'évacuation de Tanger par les Anglais en 1684, Moulay Ismaïl y avait introduit une population nouvelle, prise parmi les tribus de l'intérieur. Lors de la fondation de Mogador, Moulay Mohammed y transporta un grand nombre d'habitants d'Agadir et du Soûs, parmi lesquels beaucoup de Juifs.

(2) La rade [de Tétouan] se trouve mal protégée par des hauteurs trop éloignées, dessinant une courbe trop ouverte et dont l'ouverture surtout se tourne trop directement vers la haute mer. Par les forts vents d'est elle est détestable et quelquefois intenable...... En tout temps cette rade demeure peu commode à cause de son

tant pas sans danger par les vents d'est et de nord-est. L'accès de Larache est difficile (1) et, sur la côte de Mogador les navires de haut bord ne trouvent un mouillage commode qu'à une très grande distance de la terre (2).

Ajoutons enfin à toutes ces remarques que la prospérité de Gibraltar et ses moyens de subsistance proviennent de ses relations journalières avec Tétouan, Larache et principalement Tanger. En conséquence ruiner ces villes, ce serait affamer Gibraltar ou la mettre à la discrétion de l'Espagne, ce serait forcer l'Angleterre à intervenir et, en définitive, cette faible diversion amenée sur ce point par notre bombardement n'arrêterait pas la marche de l'armée marocaine sur l'Algérie. Il n'en serait pas de même, Monsieur le Maréchal, et la question changerait de face si l'attaque était dirigée contre Rabat et contre Salé.

Ces deux cités qui comptent parmi les plus considérables du Maroc s'élèvent l'une en face de l'autre, de chaque côté et sur l'embouchure même du Bou-Regreg (3). Cette petite rivière sortie de l'Atlas (4), coupe

manque de profondeur. Les bâtiments de quelque tirant d'eau ne peuvent mouiller à moins d'un mille du rivage. — Joly. Tétouan, dans *Archives Marocaines* IV, 1905, p. 219.

(1) La barre de l'Oued Lekkoûs ne permet pas l'accès du port aux navires calant plus de 11 pieds. — Cf. Budgett Meakin, *The land of the Moors*, p. 148 ; René Leclerc, *Monographie économique de Larache ; Bull. Comité Afrique française*. Documents, novembre 1905.

(2) Lors du bombardement de 1844 les vaisseaux français se tinrent à environ 1 kilomètre de la côte.

(3) Salé (Slâ) est situé sur la rive nord du fleuve. — Rabat (Ribât el Feth) sur la rive sud. Les maisons de Rabat plongent directement dans les eaux de l'oued, celles de Salé en sont séparées par une bande sablonneuse large de 600 à 800 m. — Mercier (4) Rabat : *Archives Marocaines* VII 1906, p. 290. ; Selon Washington, la population de Salé s'élevait en 1831 à 9.000 habitants, celle de Rabat à 21.800.

(4) Du Djebel Zaïan, selon de Foucauld (*Reconnaissance au Maroc*, p. 46).

perpendiculairement à la côte la seule route qui mette en communication le Nord avec le Sud de l'Empire.

Il résulte de l'étranglement de terre produit sur ce point par l'échancrure de la côte d'une part et par la dilatation de l'Atlas (1), d'autre part que cette voie de communication est fort étroite et traverse nécessairement la ville de Rabat ; c'est par là que sont obligées de passer les caravanes, les troupes et même les courriers du sultan, parce qu'au delà tout passage est intercepté par les Berbères qui habitent cette partie de la montagne. Ces Berbères les plus sauvages et les plus puissants entre toutes les tribus de la même race n'ont jamais été soumis par aucun sultan. Retranchés dans leurs montagnes ils bravent les plus puissantes armées qui, ne pouvant maintenir le blocus faute de pâturages, finissent toujours par se retirer sans avoir obtenu le moindre résultat. A peine le sultan s'est-il éloigné, ils redescendent dans la plaine, ravagent les moissons, saccagent les douars, pillent les caravanes, dépouillent les courriers et les émissaires du gouvernement jusqu'aux portes des deux villes. Ces incursions presque annuelles, devenues pour le gouvernement un mal chronique, qui le tient constamment en haleine et qui exige un déploiement de forces, très dispendieux prennent quelquefois le caractère d'une guerre civile, dont les remparts de Rabat arrêtent heureusement la propagation (2).

(1) Ce sont les derniers contreforts du moyen Atlas. — Le versant Nord de cette chaîne se compose de trois terrasses, qui s'élargissent vers l'ouest et s'avancent sur la côte jusqu'à l'embouchure de l'oued Bou-Regrag. Ces contreforts forment la séparation entre les deux anciens royaumes de Fâs et de Maroc. La principale route de commerce décrit un grand arc de cercle autour de la chaîne. — Schnell, *l'Atlas Marocain*, trad. Augustin Bernard, p. 52.

(2) Les principales tribus berbères de cette région sont les Zaïr. les Zemmours, les Zaïan, les Chelha. Les Zemmours infestent les environs même de Rabat, au point que les citadins n'osent guère se risquer hors des murailles. (Mercier (L) *op. cit.*) — Les Zaïr sont une tribu berbère, mais parlant arabe (Quedenfeldt, *Division et répartition de la population berbère au Maroc*, trad. H. Simon ; Alger 1984, p. 52). — Les Zaïan peuvent, selon Quedenfeldt, mettre en ligne 18.000 guerriers (*ibid.* p. 47). — Sur les expéditions dirigées contre ces berbères. Cf. Quedenfeldt, *op. cit.* p. 51. — Selon cet auteur, depuis Moulay Ismaïl, aucun sultan n'a osé se rendre directement de Fès à Marrakech, en traversant le pays des Breber (*ibid.*, p. 52). — Cette même année 1844 (1259 Hég.), Moulay Abd er-Rahman dut razzier les Zemmour « qui avaient dépassé toutes les limites dans leurs excès, et dans la terreur qu'ils répandaient parmi les serviteurs de Dieu et dans le pays ». *Istiqça*, trad. fr. p. 162.

L'accident, géographique, que je viens de signaler, explique seul l'importance du rôle que Rabat et Salé ont de tout temps joué dans l'histoire de l'Afrique septentrionale. Devenues, grâce à cette position singulière, les clefs des royaumes de Maroc et de Fès, ces deux cités populeuses, riches, puissantes, ont pu longtemps, en vendant leurs secours tantôt à l'un tantôt à l'autre, maintenir leur indépendance à l'égard de tous les deux (1) et conserver leur constitution républicaine, dont les vestiges se retrouvent encore dans leur administration actuelle. Jadis ces deux républiques faisaient un immense commerce avec l'extérieur et avec l'étranger ; elles armaient des corsaires pour leur compte ; elles traitaient de puissance à puissance avec les gouvernements européens (2) comme avec les sultans ; elles s'administraient par un conseil de notables qu'on voit encore reparaître aujourd'hui dans les moments de crise, pour annuler l'autorité des préfets impériaux (3) et s'ériger en gouvernement provisoire jusqu'à ce que le

(1) La république de Salé subsista environ 145 ans (1610-1755). Moulay Mohammed y mit fin en s'emparant de Salé, puis de Rabat. Cette république était administrée par un divan, composé en grande partie d'Andalous, et par deux kaïds élus chaque année. Cf. La Primaudaie : *Villes maritimes du Maroc. Rev. Africaine*, n° 98 (1873), pp. 125, sqq., Budget Meakin, *The moorish Empire*. pp. 78. 134. sqq).

(2) Par exemple en 1630 avec la France.

(3) Quaïds.

calme se rétablisse. En ce moment même la défense de ces deux villes est confiée à des troupes de terre et de mer levées dans leur sein (1), et qui jouissent du privilège de leurs anciennes milices urbaines. La constitution libre de ces villes n'est tombée, enfin, que le jour où leurs dissensions intestines (2) les ont fait se livrer elles-mêmes aux sultans. De ce jour date la réunion définitive des deux royaumes de Maroc et de Fès, et la possession de ces deux villes fut, pour le Maroc, la condition essentielle de la fondation du pouvoir unitaire ; elle est encore aujourd'hui la condition essentielle du maintien de ce pouvoir, et il ne faut pas croire que l'unité de cet empire de fraîche date soit fondée sur des bases tellement solides, qu'un accident même temporaire, qu'une simple solution de continuité ne devint pas pour elle un danger sérieux.

L'histoire du Maroc jusqu'au siècle dernier est pleine de dissensions et de guerres fomentées par l'inimitié constante de Fès et de Maroc. Cette inimitié n'était pas fondée seulement sur des intérêts politiques accidentels, mais sur des intérêts permanents de race, de langage, de mœurs, de religion même; intérêts pour lesquels l'ordre de choses actuel a été une transaction plutôt qu'un moyen de fusion. Entre autres preuves, qu'il serait trop long d'énumérer ici, la coexistence perpétuée

(1) La défense de Salé et de Rabat est confiée aux Oudaya, aux Ahl es-Soûs et aux Touârga. En ce qui concerne les Oudayâ. Cf. note 5. — Les Ahl-es-Soûs ont pour ancêtres 2.000 esclaves ramenés du Soûs en 1768, par ordre de Moulay Mohammed. Les Touârga sont une milice héréditaire, ayant la garde du Dâr el Maghzen, de la mosquée de la Sounna et de leurs dépendances à Rabat. Ils proviennent en partie d'Abid révoltés 1775 contre Moulay Mohammed, et affectés, après la répression de ce soulèvement aux garnisons de Tanger, Larache et Rabat Mercier (L.). Rabat. *Arch. Marocaines,* VII, 1906. p. 369, sqq.

(2) Un proverbe marocain rappelle cette hostillité : « Tant que le sable ne se changera pas en raisin et l'eau de la rivière en lait un R'bati et un Slaoui ne sauraient être amis ».

jusqu'à ce jour de deux capitales, l'une au sud et l'autre au nord (1), l'obligation imposée au sultan de résider alternativement dans l'une et dans l'autre confirment l'exactitude de cette assertion. Le sultan s'oublie-t-il dans la capitale du sud, les provinces du nord s'agitent ; mais si, revenu à Fès, il y prolonge trop longtemps son séjour les provinces du sud se soulèvent. Pour obvier au mal, Moulay Abd er-Rahman a confié depuis quelques années l'administration des provinces du sud à son fils aîné en l'investissant de toutes les prérogatives impériales, y compris le parasol. Mais il est à craindre pour lui que le remède ne soit pire que le mal, en établissant, de fait, le schisme que l'on veut éviter dans des pays où le fait est le signe du droit. Du reste, en cas de guerre, Moulay Mohammed, ce fils aîné d'Abd er-Rahman ne peut pas se dispenser de prendre le commandement des troupes et son frère cadet est incapable de le suppléer.

Il est deux autres dangers assez graves pour Abd er-Rahman, qu'il faut encore signaler.

Les enfants légitimes de Moulay Ismaïl, à l'exclusion desquels Abd er-Rahman a été appelé à régner vivent encore, les uns à Maroc, les autres à Salé. L'aîné, Mohammed, est même commandant d'un corps de troupes important. Jusqu'à présent tous ont respecté dans Moulay Abd er-Rahman l'élu de leur père et lui ont juré obéissance (2) ; mais sait-on s'il ne s'en trouverait pas un seul entre tous disposé à profiter d'une

(1) Marrakech et Fâs.

(2) Il s'agit évidemment ici de Moulay Sliman et non de Moulay Ismaïl. Ce prince avait désigné pour son successeur son neveu Abd er-Rahman ibn Hicham, à l'exclusion de ses trois fils, et l'avait envoyé à Fâs. A la nouvelle de la mort de Moulay Sliman, un des fils du défunt Moulay Abdesselâm se rendit au Tafilelt, afin de faire prêter serment de fidélité par les habitants de cette province à son frère Moulay Abd el Ouâhed. Mais bientôt, constatant que la plupart des populations marocaines avaient reconnu Abd er-Rahman, les deux frères firent leur soumission. *Istiqça,* tra. fr., p. 110.

occasion favorable pour ressaisir le pouvoir, qui lui était destiné par sa naissance.

De plus, Moulay Abd er-Rahman en s'affranchissant du joug des Oudaïa (ces janissaires du Maroc qui disposaient du parasol et faisaient et défaisaient les sultans), n'a pas cru devoir suivre l'exemple de Mahmoud (1). Au lieu de les exterminer, il s'est borné à les licencier, à les exiler, à les disséminer sur divers points de l'empire. Or il se trouve que les plus importants débris de cette ancienne milice occupent la forteresse de Rabat et plusieurs douars groupés autour de la ville. Qui sait si eux aussi ne seraient pas disposés à tirer parti de la première occasion favorable pour se venger d'Abd er-Rahman et pour reconquérir leurs privilèges.

Ajoutons enfin une dernière considération, c'est que le commerce intérieur, qui passe tout entier par Rabat, établit entre le nord et le sud un échange d'immenses capitaux, et comme il n'y a nulle part dans l'empire ni banques, ni établissements de crédit, ni aucun autre moyen de transaction que l'argent, la moindre interruption dans les affaires produirait de sérieuses catastrophes.

Telles sont, Monsieur le Maréchal, les raisons qui me font considérer Rabat et Salé comme le point le plus grièvement vulnérable de l'empire, comme celui contre lequel notre escadre devrait tout d'abord diriger son attaque, qui serait du reste favorisée par l'état de la côte où l'on peut trouver un bon mouillage par 15 à 18 brasses, à quelques encablures de la terre du côté de Rabat.

On objectera peut-être et avec raison, que le bombardement de ces deux villes ne produirait pas immédiatement l'effet voulu, si on n'en prenait pas possession

(1) Sultan de Constantinople. En 1826, il avait supprimé la milice des janissaires, après avoir fait mitrailler et fusiller sur la place de l'Et-Meïdan, sept milles révoltés.

durant un temps donné. Car, après tout, les communications commerciales et administratives pourraient se faire jour à travers les ruines.

Cette objection est fondée et je me demande s'il n'y aurait pas moyen de lever la difficulté sans assumer sur soi les embarras et la difficulté d'un débarquement. Cette question amène naturellement quelques réflexions sur les derniers incidents de Mogador.

Le meurtre de l'agent consulaire d'Espagne, la violation du consulat de Sardaigne (1) sont des faits graves, qui intéressent non seulement la Sardaigne et l'Espagne mais tous les gouvernements européens. Le fanatisme de ces peuples ne fait aucune distinction de nationalité, et, comme il a sa source dans la religion, il s'attaque à tous les chrétiens indistinctement. Si ce fanatisme n'était pas arrêté et comprimé, tous les Européens habitant le Maroc pourraient en devenir les victimes (2). Durant un séjour dans ce pays, j'ai couru personnellement assez de dangers pour que cette crainte ne me paraisse pas exagérée. Il importe, je crois, à tous les gouvernements européens que l'Espagne punisse sévèrement l'attentat commis contre le droit des gens dans la personne de son représentant. Si l'Espagne n'a pas

(1) L'Israëlite Victor Darmon, agent consulaire d'Espagne et de Sardaigne à Mazagan, avait été condamné à mort, comme coupable du meurtre d'un marocain et exécuté, le 6 janvier 1844. La nouvelle de cet évènement et le refus du ministre Ben Driss d'accorder la moindre réparation avaient provoqué une très vive émotion en Espagne. Des préparatifs militaires furent faits et les relations diplomatiques rompues entre les deux gouvernements au mois de juin. Le bruit courut même qu'un accord avait été conclu entre la France et l'Espagne pour attaquer le Maroc de concert. La guerre fut cependant évitée grâce à l'intervention de l'Angleterre, et satisfaction fut donnée à l'Espagne par la convention du 24 août 1844. Cf. *Journal des Débats*, 8 juillet 1844 — Becker (H). *Espana e Marrueccos* pp. 28. sqq.

(2) Des désordres se produisirent à cette époque à Larache et à Mogador où la sécurité des chrétiens fut menacée. — Cf. *Journal des Débats*, 8 juillet 1844.

d'escadre, elle peut bien disposer de quelques milliers d'hommes pour occuper, durant une année ou deux, un ou plusieurs points de la côte; elle a une foule de navires employés au petit cabotage et qui pourraient pourvoir à la subsistance de cette colonie militaire sous l'escorte d'un ou de deux bricks de guerre. Ne serait-il pas profitable d'associer l'Espagne à la tâche si importante d'imposer à Moulay Abd er-Rahman un traité avantageux pour les deux nations ?

Mais ici je m'arrête, Monsieur le Maréchal, de peur de dépasser mon but, qui est non pas de donner des conseils, mais de fournir quelques renseignements utiles. La haute sagesse, qui préside à votre gouvernement, saura bien discerner le parti qu'on en peut tirer. Si je ne me suis pas mépris sur l'utilité de ces observations, je m'estimerai heureux d'avoir rempli mon devoir, et si je me trompe, j'ose espérer que mon intention me servira d'excuse.

Daignez, etc.

Signé : S. A. Rey,

Membre de la Société Ethnologique de Paris.

(Archives du Gouvernement général de l'Algérie E. 182. 4).

II

Le Maréchal Bugeaud à Sidi Mohammed

De la part de Son Excellence le grand, l'élevé, le preux, l'utile, le Maréchal Bugeaud (1), khalifa du sultan de France dans le royaume d'Alger et chef des armées du royaume — Dieu prolonge son existence — à Sid Mohammed, fils du Sultan Moulay Abd er Rahman ben

(1) Bugeaud avait reçu la dignité de Maréchal de France, le 31 juillet 1843.

Hîcham (1), — que Dieu lui soit en aide — Après le salut qui convient aux positions respectives, je te fais savoir que l'illustre et courageux chevalier, mon khalifa, le général de Lamoricière (2), connu sous le nom de Bou Araoua (3), m'a envoyé ta lettre. Je l'ai lue et comprise. Tout le commencement étant inutile et ne tendant à amener ni avantage ni désavantage, je n'y réponds pas. J'ai lu au contraire la fin avec plaisir à cause de la franchise et de l'acceptation par ton père, dont tu es le représentant, des conditions précédemment établies et que je t'ai communiquées dans ma lettre du 24 août dernier.

Aussitôt que mon khalifa a reçu ta lettre, il t'a répondu que la suspension d'armes était établie. Je lui ai, en effet, donné l'ordre de suspendre toute hostilité jusqu'à ce que la paix soit conclue et le traité signé de la main des délégués du grand sultan des Français, — que Dieu lui donne toujours la victoire. J'ai envoyé copie de ta lettre au Prince intelligent, élevé, rejeton d'une noble et courageuse race, le fils du roi des Français, commandant l'escadre (4), en le priant de cesser toute hostilité

(1) Moulay Mohammed était le fils aîné du sultan Moulay Abd er-Rahman. Dans les premiers jours du mois d'août il était venu prendre en personne le commandement des troupes marocaines et avait été battu, le 14 août à Isly. Il s'était ensuite replié sur Taza.

(2) Lamoricière était commandant supérieur de la province d'Oran. Le maréchal en rentrant à Alger lui avait laissé le commandement des troupes réunies sur la frontière.

(3) ... littéralement « l'homme au bâton ». Ce surnom sous lequel Lamoricière était connu dans toute l'Algérie, datait de 1833, époque où il avait été chargé de la direction du bureau arabe créé par le gouverneur intérimaire Avizard. Il provenait de ce que Lamoricière avait pris l'habitude de se présenter dans les tribus sans autre arme qu'une canne.

(4) Le prince de Joinville. — Bugeaud lui avait écrit le 3 septembre 1844, pour l'engager à ne pas se montrer trop exigeant dans les négociations relatives à la conclusion de la paix, et à ne pas réclamer, en particulier, d'indemnité de guerre. Cf. d'Ideville, *le Maréchal Bugeaud*, t. II, p. 543.

contre vos ports et de faire aboucher dans un lieu convenu les consuls de France avec les délégués de l'Empereur, afin qu'ils rétablissent à jamais l'accord et l'amitié entre les deux nations. La promptitude nous est recommandée à tous deux par le Seigneur qui nous demandera compte de la tranquillité des tribus qui sont sous nos ordres.

Tu nous dis dans ta lettre qu'Abd el-Kader a été interné dans le milieu de votre empire ; mais ce n'est pas là ce que j'ai demandé ; j'ai posé la condition qu'Abd el-Kader et les siens, après le licenciement complet de ses troupes régulières, devrait être conduit dans un des ports les éloignés de l'ouest de votre empire, et que vous vous obligeriez non seulement à ne pas le laisser revenir sur la frontière de l'est, mais encore à ne pas le laisser sortir de la ville qui lui aura été assignée pour résidence (1).

Abd el-Kader, seul, a été la cause des hostilités survenues entre nous. Sans lui, la paix entre les deux nations n'aurait jamais été troublée (2). Ainsi donc, si vous voulez bâtir l'édifice de la paix et de l'amitié d'une manière solide, éloignez celui qui en veut le renversement aussi loin que vous le pourrez. Quant à moi, j'ai écrit à mon sultan de ne permettre à ses délégués de signer et d'échanger le contrat de paix, que lorsqu'un homme de leur confiance aura vu de ses yeux Abd el-

(1) L'internement de Abd-el-Kader dans l'ouest avait été réclamé par Bugeaud dans sa lettre à El-Ghennaouï, du 18 juin 1844. Cf. d'Ideville. *op. cit.* p. 505. Cette demande avait été renouvelée dans le memorandum adressé par Bugeaud à Sidi Hamida, le 18 juillet. Sidi Hamida avait promis à deux reprises de donner satisfaction à la France, mais n'avait rien fait, sous prétexte d'attendre les ordres du sultan. Cf. C. Rousset. *La Conquête de l'Algérie*, pp. 344. sqq.

(2) La tactique de la diplomatie française, consistait à présenter les agissements d'Abd el-Kader comme la véritable cause du différend franco-marocain. Cf. Dépêche de Guizot à Saint-Aulaire, ambassadeur à Londres, dans Rousset, *op. cit.* p. 335 et les instructions envoyéesà M. de Nyon, le 12 juin, *ibid.*, p. 333.

Kader et les siens dans le port que vous aurez désigné pour sa résidence et que lorsque le reste de ses troupes régulières aura été licencié.

La franchise que j'emploie à te mettre à découvert tout ce que j'ai sur le cœur te montrera tout mon désir de faire une paix durable. La franchise est préférable aux réticences autant qu'un bâtiment fondé sur le roc est préférable à un bâtiment fondé sur le sable.

Sans ces précautions, naîtraient bientôt de nouvelles difficultés qui ramèneraient la guerre, et les deux nations ont intérêt à une véritable, mais véritable paix.

Que Dieu inspire à tous ce qui convient pour le présent et l'avenir.

Écrit le 3e jour de ramadan 1260.
(17 septembre 1844).

الحمد لله وحده * ولا حول ولا قوة الا بالله

من سعادة المعظم الارفع البطل الانفع السيد المريشال بيجو خليفة
سلطان فرانصة في مملكة الجزاير وكبير جيوشها أدام الله وجوده الى
السيد محمد نجل السلطان مولاي عبد الرحمن ابن هشام ايده الله
بعد السلام اللايق بالمقام اما بعد ان خليفتنا الفارس الاشجع
السيد الجنرال لَمُرِسْيِيرْ الملقب بوهراوة بعث لنا مكتوبك فرأناه
وفهمنا ما تضمنه خطابك اما اوّله لم تكن فيه افادة ولا نفع ولا ضرر
ولم اجاوبك عنه وما في اخره استحسنته لفيده ولقبول والذك

ايده الله الشروط المعهودة المبينة في كتابنا المؤرخ في ٩ شعبان
بنيابتك عنه ولما بلغ كتابك لخليفتنا المذكور جاوبك على
ثبات المهادنة وكف القتال ولتعلم انى امرت بذلك حتى يعقد
الصلح ويثبت برسم جد وبخط نوايب السلطان مولاى عبد الرحمان
ايده الله وخط نوايب عظيم سلطان فرانصة نصره الله وقد بعثت
نسخة من كتابك للارفع العارف بالامور الانفع ولد الملك
الاشجع السيد الامير ولد راى فرانصة كبير الرمادة ليكف عن
الفساد بمراسيكم وقد كلفناه ان ينزل الفوانصة بالموضع اللايف به
وبكم لاجل ملاقاتهم مع نوايب السلطان مولاى عبد الرحمان ايده
الله وليعقدوا الصلح والمحبة كما ذكر بين الدولتين والعجل لذالك
واجب علينا وعليكم ليحصل الهناء للعباد من الجانبين واخبرتنا
بكتابك ان الحاج عبد القادر قد انتقل لوسط هذه الاقطار فليس
هكذا الطلب منك بل اردنا ان ينتقل باهله ومن معه الى مرسة
من مراسيكم البعيدة وتلزموا انفسكم ان لا يخرج من موضع وضع
فيه قط سيما تلتزموا ان لا يرجع لمضادتنا بالنوحى الشرقية ولم
يكن بيننا سبب في القتال الا هو فقط ولولا حضوره لم يقع ما وقع
والان ان كان مرادكم في البنيان المرصوص من تبليغ المحبة ابعدوا
من ذكرلما ذكر ولتعلم اننى كتبت سلطان فرانصة نصره الله ان يامر
نوايبه الذين يتلاقوا مع نوايب السلطان ايده الله بان لا يعطوا
رسمهم على ثبات المراد وباطلاعك على ما بفوادى يظهر لك
بلوغ مرادى وهذا افضل من الدس والبناء على صح الاساس خير

من ان يكون على الدنس ونعود ايضا للفتن على التخفيف والمراد
لاصح الاصح وهذه فايدة للجانبين والله يعلم الحال والمال
بتاريخ اليوم الثالث من رمضان سنة ١٢٦٠ (1)

---

(1) Le style et l'orthographe ont été scrupuleusement respectés.

NUMISMATIQUE CONSTANTINIENNE

Par Jules MAURICE

(Tome I, Paris, Leroux, 1908, CLXXIX-507 pages, XXIII planches)

On connaît les belles études de M. Jules Maurice sur la « Numismatique Constantinienne » ; aussi doit-on se féliciter que leur auteur ait eu l'excellente idée de réunir en volumes les notices qu'il avait précédemment publiées dans diverses revues. Le premier tome contient d'abord de pénétrantes dissertations sur l'administration des monnaies et le travail des ateliers, l'anatomie de la monnaie et les espèces monétaires à l'époque constantinienne ; une seconde partie est réservée à la chronologie de cette période, du 1er mai 305 au 9 septembre 337, rectifiée et complétée à l'aide de la classification des monnaies ; un troisième et très long chapitre traite de l'iconographie des empereurs romains de la fin du IIIe et de la première moitié du IVe siècle, d'après des principes nouveaux et avec des aperçus fort ingénieux ; puis M. Maurice aborde la description détaillée et le classement par dates des émissions monétaires dans les ateliers de Rome, Ostie, Aquilée, Carthage et Trèves depuis la fondation de la seconde tétrarchie jusqu'au

moment où les trois fils de Constantin prirent le titre d'Augustes. Les quatorze autres ateliers ouverts plus ou moins longtemps à la même époque seront analysés dans le second tome de l'ouvrage.

Il ne saurait être question d'exposer, même succinctement, tous les résultats intéressants auxquels est parvenu M. Jules Maurice. Mieux vaut indiquer par quelques phrases les faits qui touchent particulièrement l'Afrique, en résumant ce qui concerne l'atelier de Carthage, qui fonctionna pendant la période envisagée ici jusqu'au début de l'année 311. Trois émissions s'y succédèrent, sous trois princes différents. La première parut pendant tout le temps où l'atelier de Carthage appartint à Sévère, c'est-à-dire du jour où cet empereur fut élevé à la dignité de César (1er mai 305) au jour où parvint à Carthage la nouvelle de la prise de Rome par Maxence (28 octobre 306) ; elle comprend deux périodes, l'une pendant laquelle Sévère est César, jusqu'à la mort de Constance-Chlore (25 juillet 306), l'autre durant laquelle Sévère est Auguste avec Constantin comme César. Les monnaies de bronze de cette première émission sont des *folles* ayant 25 à 26 millimètres de diamètre et pesant de 9 gr. 50 à 11 gr., avec trois séries d'exergues variant suivant les pièces. La seconde émission est réservée à Maxence et s'étend entre la date où parvint à Carthage l'annonce de la prise de Rome par ce prince et la révolte d'Alexandre en Afrique (du 28 octobre 306 au mois de juin 308) ; les *folles* furent réduits au début de 307 au poids moyen de 6 gr. 50 et au diamètre moyen de 23 à 24 millimètres ; trois séries d'exergues. La troisième émission eut lieu sous le règne du tyran Alexandre, à partir de sa proclamation par les troupes d'Afrique révoltées (fin de juin 308) jusqu'au printemps de l'année 311, où il fut vaincu par Rufius Volusianus. Les *folles* pèsent 4 gr. à 4 gr. 50 avec un diamètre de 0,019 à 0,022. La défaite d'Alexandre amena la fermeture de l'atelier de Carthage qui ne fut pas rouvert pendant l'époque cons-

tantinienne. Contrairement aux *folles* de bronze qui changèrent deux fois de module et de poids, les espèces d'or et d'argent restèrent en cours des trois émissions, l'*aureus* du système de Dioclétien ou 60e de la livre d'or et l'*argenteus minutulus* ou 96e de la livre d'argent.

A. MERLIN.

CORRESPONDANCE DE BELGIQUE

Voici quelques nouvelles de Belgique, qui intéresseront peut-être les lecteurs de la *Revue Africaine*.

M. Ladeuze, actuellement recteur de l'Université de Louvain, a consacré à Lamy une remarquable notice biographique, où il apprécie très délicatement les grandes qualités du savant ainsi que ses défauts (1).

Comme nous le dit M Ladeuze, Thomas, Joseph Lamy, né à Ohey (Province de Namur) le 27 janvier 1827, fit de brillantes études au petit séminaire de Florette et au séminaire de Namur. Envoyé à l'Université de Louvain, il y devint l'élève préféré du célèbre orientaliste Beelen et, sous l'influence du professeur Lefebve, il étudia aussi avec beaucoup d'ardeur les Pères de l'Église. Le professeur Nève ne fut pas non plus étranger à sa formation Donnant une attention particulière aux études syriaques, qui commençaient alors à fleurir en Europe et dont il devait devenir par la suite le principal propagateur en Belgique, Lamy écrivit une dissertation doctorale sur la foi des Syriens, qui parut en 1859 *(De Syrorum fide et disciplina in re eucharistica)*.

Ce savant travail le fit admettre dans le corps professoral de l'Université. On le chargea du cours d'introduction à l'Écriture Sainte. Nommé professeur extra-

(1) *Annuaire* pour 1908, pp. CXXXI-CLIX et à part. — Voir aussi *Wallonia*, 1910, p. 27.

ordinaire en 1860 et promu à l'ordinariat en 1863, il reprit, en 1875, tous les cours de Beelen, admis à l'éméritat. Devenu, à son tour, émérite en 1900, il continua ses travaux savants jusqu'au jour de sa mort survenue le 30 juillet 1907.

Innombrables sont ses écrits; ils comprennent 159 numéros dans la Bibliographie de l'Université de 1900 (pp. 66-72) et les suppléments.

Les publications syriaques de Lamy constituent son principal titre scientifique; à citer surtout le *Chronicon ecclesiasticum* de Bar Hebraeus et les *Hymni et sermones* de St-Ephrem. Il est regrettable que les textes soient déparés par beaucoup de fautes d'impression; mais ceux qui les ont relevées avec assez d'amertume oubliaient combien il était difficile de trouver à Louvain et un matériel suffisant et des ouvriers capables d'imprimer des livres orientaux. D'ailleurs, à l'époque où Lamy a fait ses études, on ne se piquait point partout de cette rigueur philologique qui, de nos jours, est de règle.

Une grande partie de l'activité de Lamy a été consacrée à la Bible, qu'il a étudiée toute sa vie d'après les principes traditionnels. On a de lui une *Introductio*, qui a eu six éditions, un commentaire de la Genèse, qui en a eu deux, des commentaires sur d'autres livres bibliques, et d'innombrables dissertations. C'est que, membre de l'Académie royale de Belgique et d'autres sociétés savantes, collaborateur de nombreuses revues, il n'a jamais cessé de prendre part au mouvement scientifique; grâce à sa très vaste et solide érudition, grâce à son étonnante facilité de travail, il a pu écrire un très grand nombre de mémoires, dont plus d'un méritera toujours d'être étudié avec soin.

M. Bricteux, professeur de persan et de turc à l'Université de Liège, dans un livre très intéressant que M. Leclercq a présenté au public en quelques pages

aimables (1), nous rend compte du voyage qu'il a fait en Perse en 1903-1904. Craignant les sentiers battus, il a parcouru un itinéraire qui n'est pas celui de tous les voyageurs. Après avoir visité Constantinople, Batoum et Bakou, il s'est rendu à Téhéran et a fait le tour du grand désert salé (Téhéran, Semnan, Sebzévar, Meched, Tabas, Yezd, Ispahan). D'Ispahan il a regagné Téhéran pour revenir de là en Belgique.

M. Bricteux sait la langue du pays et de longues études préparatoires lui ont fait connaître l'histoire de la Perse, sa religion, ses idées; aussi a-t-il pu prendre intimement contact avec la population, d'autant plus qu'il a voyagé modestement, se contentant des moyens les plus simples de locomotion. Il a donc vu et compris beaucoup mieux que d'autres voyageurs qui, moins préparés, se bornent souvent à promener leurs préjugés en des pays lointains. Ces Persans, qu'il a vus de près, il les juge avec une sympathie, qui nous semble parfaitement justifiée. Le livre de M. Bricteux, livre de bonne foi, écrit avec une élégante simplicité, est d'une lecture très attachante.

Il faut signaler un chapitre sur le bâbisme et le béhâïsme (pp. 244-269) qui, nous dit-il « n'est autre chose que la traduction fidèle d'un exposé de la doctrine bâbie qui m'a été dicté, sur ma demande, par un des hommes les plus éminents de la secte. Je suis forcé de taire son nom pour des raisons que le lecteur saisira sans peine. En tous cas, je puis affirmer que l'auteur est une des lumières de la foi nouvelle, et qu'il n'est pas

(1) *Voyage en Perse. Au pays du lion et du soleil*, par Auguste Bricteux, docteur en philosophie et lettres chargé de cours à l'Université de Liège, professeur au Cercle polyglotte de Bruxelles. Première édition précédée d'une préface de Jules Leclercq, président de la Société de Géographie de Belgique, membre de l'Académie royale de Belgique. Illustré de 60 gravures tirées hors-texte et d'une carte en couleurs. Librairie Halk fils, Bruxelles, gr. in-8° XVII et 372 pages.

un écrit arabe ou persan relatif au bâbisme et au béhâïsme qu'il n'ait étudié à fond. Ce chapitre a donc toute la valeur d'un document authentique, et s'il n'ajoute rien, ou peu de chose, aux notions détaillées que nous ont fournies les savants travaux de Brocone et Nicolas — pour ne citer que les principaux — ce résumé, que je fais connaître, aura du moins le mérite de présenter sous une forme condensée et systématique les renseignements épars dans les ouvrages de tant de savants auteurs. »

A recommander aussi une notice sur le dialecte de Semnan (pp. 362-366), ainsi que le chapitre consacré aux *évènements des derniers mois* : il nous oriente très bien dans le dédale des révolutions dont la Perse a été alors le théâtre.

M. Bricteux met en ce moment sous presse la traduction d'une collection inédite de contes persans, d'après un manuscrit de Berlin. Il prépare, en outre, une grammaire persane, qui, croyons-nous, ne manquera pas d'intéresser le monde savant.

M. Ladeuze, qui faisait à Louvain un cours de copte, a abandonné cet enseignement quand il a été nommé recteur. Il a été remplacé par M. le professeur Lefort, qui va bientôt publier un ouvrage sur les Pères du désert (textes coptes des divers dialectes et traduction latine).

Cette année a paru le tome XI de la *Bibliographie arabe*, consacré à Mahomet. Le suivant, qui ne tardera pas trop à voir le jour, s'occupera du mahométisme.

Victor CHAUVIN.

NÉCROLOGIE

La Société Historique Algérienne vient de perdre l'un de ses meilleurs collaborateurs. Le commandant N. Lacroix, chef de bataillon hors cadres, chef du service des Affaires Indigènes et du Personnel Militaire au Gouvernement Général, Officier de la Légion d'Honneur, est mort subitement le 23 mars dans sa villa de Mustapha.

Longtemps vice-président de notre Société, il dut résigner ces fonctions à la suite d'une décision générale du Ministre de la Guerre interdisant aux officiers de faire partie d'un bureau, même de Société savante.

Élu alors Président Honoraire, il resta l'un des collaborateurs les plus actifs et les plus éclairés de notre bulletin la *Revue Africaine*, dont le nº 275, du 4e trimestre 1909, paru le jour même de son décès, contenait, de lui, un très important travail.

Ses obsèques auxquelles les autorités civiles et militaires, suivies de toute la population algéroise, ont assisté, présentaient un caractère de grandeur bien en rapport avec l'immense sympathie qui entourait l'ami regretté qui fut, selon l'expression si vraie de M. le secrétaire général du Gouvernement, parlant au nom du Gouverneur général de l'Algérie absent : « un brave » soldat, un écrivain distingué et un homme de bien ! »

Après le représentant du Gouvernement, notre Président a pris la parole dans les termes suivants :

« MESSIEURS,

« Au nom de la Société Historique Algérienne, j'ai » le devoir d'apporter à notre éminent et regretté » collègue un dernier et suprême adieu !

« C'est surtout à nous, les membres de cette Compa- » gnie qui est la plus ancienne des Sociétés savantes » d'Algérie, qu'il fut donné de connaître quel esprit élevé, » quel travailleur infatigable, était le Commandant » Lacroix.

« Certes, chacun ici peut rendre hommage à cette » nature d'élite, à la haute courtoisie dont il ne se dépar- » tait jamais, à ses qualités si vivantes et si variées, mais, » entre tous, c'est à ses collaborateurs de chaque instant » qu'il fut plus particulièrement réservé de bien connaî- » tre le savant aimé, qu'il fallait deviner sous l'uniforme » de l'officier supérieur, auquel l'Algérie avait confié » l'un de ses services les plus importants.

» Messieurs, on peut dire du Commandant Lacroix » que l'unanimité des regrets, — non de regrets passa- » gers, mais de regrets sincères et que rien n'effacera, » — le suivra dans la tombe où il va reposer après une » vie des mieux remplies.

» Et c'est avec une douce et affectueuse tristesse que » l'élite de la Société algéroise jette, en ce moment » suprême, un regard pieusement ému vers Celle que ce » deuil est venu frapper si cruellement, vers la femme » honorée et respectée, dont chacun de nous a pu con- » naître et apprécier les hautes vertus !

» Mme Lacroix, veuve désormais d'un soldat doublé » d'un savant, fille du Général Lapasset, dont notre » frontière de l'Est a conservé un si glorieux souvenir, » reste, avec une douce enfant, Celles vers qui se tour- » nent toutes les sympathies et tous les hommages !

» Adieu donc, cher Commandant Lacroix, ami et » collègue regretté ! Adieu, au nom de tous ceux qui » t'ont connus et au milieu desquels tu laisses un vide » douloureux et irréparable ! ! »

M. Pelleport, vice-président de la Société de Géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord retrace ensuite les éminents services rendus par le défunt à ce groupement, services que l'on ne saurait oublier ; il salue la mémoire de cet homme de bien.

« MESDAMES, MESSIEURS,

» La Société de Géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord participe pour une large part au deuil qui frappe notre ville. Le commandant Lacroix, qui vient d'être si subitement enlevé à notre affection, avait une telle valeur intellectuelle, une si grande puissance de travail, une telle activité, qu'il a pu, tout en se distinguant dans sa lourde tâche du Service des Affaires indigènes, enrichir de nouveaux documents l'histoire et la géographie du Nord de l'Afrique. Je regrette que notre Président, M. Armand Mesplé, retenu par une malencontreuse indisposition, n'ait pu venir rappeler ici, avec l'autorité que lui donne sa compétence, les nombreuses et importantes études qui classent le commandant Lacroix parmi les écrivains dont les travaux sur le Nord africain peuvent être le plus utilement consultés.

» Notre Société doit à ce savant officier, aussi modeste que distingué, un large tribut de reconnaissance et tient à le proclamer bien haut, car elle s'honore de l'avoir compté parmi ses membres les plus actifs. Il fut un de

ses fondateurs ; il y a rempli, pendant plusieurs années, les délicates fonctions de secrétaire général ; il lui a fourni de très intéressantes communications, les unes de lui, les autres d'officiers, ses brillants collaborateurs, formés à son école et entraînés par son exemple.

» Notre regretté collègue nous a quittés pour toujours, en pleine possession de ses forces physiques et intellectuelles. La science n'a plus rien à attendre de sa puissante intelligence. Mais lui, dans le mystérieux au-delà, va contempler, dans l'éternité, Celui qui est toute beauté, toute vérité, toute science. Puisse cette pensée apporter quelque consolation à une famille si profondément chrétienne et si cruellement éprouvée. »

Enfin, M. Augustin Bernard, professeur à la Sorbonne et collaborateur assidu du Commandant Lacroix, lui dit un dernier adieu au nom du *Comité de l'Afrique Française* dont il était le correspondant :

« MESSIEURS,

« Au nom du *Comité de l'Afrique française* dont il était membre, je viens dire un dernier adieu au commandant Lacroix. D'autres ont rappelé ce que l'Algérie, le Service des Affaires indigènes et l'Armée ont perdu par cette mort si soudaine. Le deuil est aussi grand, sinon plus, pour le Comité de l'Afrique française et pour tous ceux qui, de l'autre côté de la Méditerranée, s'intéressent à la France africaine. Lacroix était, depuis de longues années, le correspondant du Comité, soit pour lui-même, soit pour les travaux qu'il encourageait et suscitait ; il a été un de ses collaborateurs les plus fidèles et les plus dévoués, donnant sans compter et son temps et sa peine, nous consacrant tous les loisirs que lui laissaient ses fonctions.

» Dans un temps où, à la suite d'une longue période de paix, les officiers ont peu d'occasions de verser leur sang pour le pays et d'accomplir des actions d'éclat, il avait pensé qu'il pouvait rendre des services par sa plume. Continuant la glorieuse tradition des officiers écrivains de l'armée d'Afrique, il a préparé par ses écrits la pénétration française au Maroc. Sous l'inspiration de M. Jules Cambon, il a rédigé un magnifique recueil de documents sur le Nord-Ouest africain, et de nombreux exemples depuis ont montré la parfaite sûreté de ces informations. D'autres travaux ont suivi sur la pénétration saharienne, sur les populations nomades de l'Algérie.

» Vis-à-vis des indigènes, sans ce bercer des illusions des utopistes de la métropole, il avait conservé les traditions de bonté, de générosité des Daumas et des Lapasset. Il pensait qu'après la victoire il faut savoir guérir les blessures qu'on a faites : que tout en respectant l'organisation sociale et les mœurs des vaincus dans la mesure où elles sont compatibles avec les nôtres, il faut se préoccuper d'améliorer leur sort, travailler à les rapprocher de nous et finalement les associer à notre œuvre consolatrice.

» Pour ses travaux scientifiques, Lacroix recherchait volontiers la collaboration ; modeste entre tous, peu lui importait d'attacher seul son nom à une œuvre pourvu que l'œuvre qu'il jugeait utile fût accomplie. Il travaillait sans aucune vanité littéraire, avec l'abnégation du soldat qui combat à son rang et fait son devoir sans se soucier de savoir si la publicité saura quelle part il a prise à la victoire.

» Dans la collaboration, Lacroix cherchait encore autre chose : dans cet échange continuel de pensées se crée une amitié profonde et en quelque sorte fraternelle qui était pour lui comme pour ses collaborateurs parmi les joies les plus douces de l'existence. Qu'il soit permis à l'un d'eux d'en témoigner ici. Fidèle à ses affections

de famille même lorsque cette fidélité qu'il n'affichait ni ne cachait, pouvait nuire à sa carrière, Lacroix a été un ami admirable, sûr et dévoué entre tous.

» Lacroix ne meurt pas tout entier. L'écrivain, le savant modeste vivra dans les travaux de tous ceux qui s'occuperont plus tard de l'Algérie, du Maroc, du Sahara, et sa place sera marquée parmi les bons ouvriers de notre exposition coloniale. L'homme, l'ami vivra dans le souvenir de tous ceux qui l'ont connu et aimé, ils conserververont sa mémoire comme celle d'un homme de cœur. »

Erratum. — L'article paru dans le numéro précédent sur les *Poésies du Sud* a pour auteur M. Jules JOLY, professeur à la Médersa d'Alger.

Le Gérant,
J. BÉVIA.

ALGER. — TYPOGRAPHIE ADOLPHE JOURDAN. — ALGER

ÉTUDE
SUR
LES BET'T'IOUA DU VIEIL-ARZEU

INTRODUCTION

En juin 1908, je sollicitai de M. le Gouverneur Général de l'Algérie une mission d'étude pour le dialecte berbère parlé par les habitants du Vieil-Arzeu. Mon maître, M. René Basset, voulu bien appuyer ma demande et je pus aller séjourner un mois entier à Saint-Leu.

Dès 1883, M. René Basset avait signalé l'existence du petit groupe berbère dit des Bet't'ioua, composé d'émigrés du Rif marocain venus en Oranie à une date assez incertaine et qui avaient conservé l'usage de la *thamazir'th* (1). En appendice à son remarquable ouvrage sur les dialectes berbères du Rif marocain (2), il avait donné un court vocabulaire et dans son *Loqman berbère* (3) deux textes dans ce dialecte. Il signalait, en même temps, que la

(1) Nom que la plupart des Berbères donnent eux-mêmes à leurs diale tes.

(2) Basset, *Étude sur les dialectes berbères du Rif marocain.* Paris, 899, in-8.

(3) R. Basse , *Loqman berbère.* Leroux, Paris, 1890, in-12

nouvelle génération des indigènes du Vieil-Arzeu ne parlait plus que la langue arabe et qu'il y avait urgence à recueillir des renseignements linguistiques plus étendus sur ce dialecte en train de s'éteindre.

Je recherchai d'abord quels seraient mes informateurs : il ne restait plus que quatre ou cinq vieillards et quelques vieilles femmes qui pouvaient converser entre eux dans l'ancien dialecte de la tribu. Je pus me mettre en rapport avec trois d'entre eux et recueillir les quelques renseignements qui suivent. Les traditions et chroniques plus ou moins légendaires qu'ils me dictèrent et les rapprochements d'ordre grammatical et surtout phonétique que je pus faire me permirent d'établir d'une façon certaine la dérivation rifaine du dialecte.

Les pages qui suivent comprennent une courte notice renfermant les renseignements que j'ai pu recueillir sur les Bet't'ioua, leur tribu, leurs origines ; des notes grammaticales dont la première partie, le chapitre sur la phonétique, est la plus étendue, la second partie ou partie grammaticale proprement dite a été fort écourtée, car la morphologie du dialecte ne m'a pas paru présenter de différences notables avec celle du dialecte des Beni-Snous si bien mise en lumière par M. Destaing (1). Viennent ensuite dix textes en dialecte des Bet't'ioua, avec leur traduction et les appendices, puis enfin deux glossaires berbères-français, le deuxième très court, qui comprend un choix de mots d'origine arabe passés en berbère, n'a d'autre but que de fournir des exemples aux règles de dérivation indiquées au chapitre de la phonétique.

Pour la comparaison de la thamazir'th des Bet't'ioua avec les sous-dialectes du Rif, j'ai utilisé des renseignements que j'avais recueillis à Tanger en 1907 et 1908

(1) E. Destaing, *Étude sur le dialecte des Beni-Snous*. T. I. Paris, Leroux, 1907, in-8.

auprès de Rifains originaires des diverses tribus du Rif et l'ouvrage déjà cité de M. René Basset. Des rapprochements phonétiques intéressants ont pu être ainsi faits et j'espère pouvoir les développer dans une étude spéciale des sous-dialectes du Rif marocain. En attendant, j'ai cru utile de donner ici en appendices un texte dans le dialecte des *Aith-Sa'id'*, la tribu-souche des Bet't'ioua du Vieil-Arzeu, et deux textes appartenant, l'un au dialecte de la tribu des *Ik'ra'ien* (Guela'ia du Rif), l'autre au dialecte de la tribu des *Aith-Temsaman* qui enserrent, l'une à l'Est, l'autre à l'Ouest, la tribu des Aith-Sa'id'. Le dernier appendice est la copie du passage d'un document ancien que j'ai découvert à Saint-Leu, sur lequel les Bet't'ioua du Vieil-Arzeu se basent pour établir leur origine maraboutique discutable.

Je me fais un devoir d'adresser mes remerciements à M. le Gouverneur Général de l'Algérie qui a bien voulu m'accorder la mission que je sollicitais ; à M. René Basset de qui la bienveillante direction et les conseils m'ont guidé dans cette étude ; à M. Luciani, directeur des Affaires indigènes au Gouvernement Général ; à MM. Ghouti et Ben Mostefa, instituteurs à l'école d'indigènes de Saint-Leu, qui ont bien voulu me procurer mes informateurs et faire naître en eux la confiance indispensable en pareil cas ; à mon ami M. L. Rostang, actuellement directeur de l'école d'indigènes, qui m'a aidé à compléter certains chapitres.

Je tiens enfin à remercier mes trois informateurs principaux dont le plus jeune est presque septuagénaire : Si Lakhdhar ould Chrif, vieillard âgé de près de 90 ans, tombé dans l'enfance, mais qui m'a néanmoins été très utile pour la rédaction des notes grammaticales ; Moh'and oul Mokhtar, dit Yah'ii Moh'ammed ould Lakhdhar, âgé de [illegible] ans, il se souvient parfaitement de l'occupation d'Oran par les Français ; c'est à lui que je dois la plupart

des textes en Bet't'ioua, et enfin Moh'and ou H'ammou, dit A'isaoui, âgé d'environ 65 ans. Tous sont nés à Bet't'ioua, les deux premiers de parents nés eux-mêmes dans le pays, le dernier de parents venus se fixer très jeunes chez les Bet't'ioua.

Tanger, janvier 1910.

NOTICE SUR LES BET'T'IOUA[1] DU VIEIL ARZEU

I. La tribu actuelle au Vieil-Arzeu. — La tribu des Bet't'ioua compte environ 1.200 habitants, elle est incorporée dans la commune de plein exercice de St-Leu où elle forme bien une unité ethnique au milieu des populations indigènes : Arabes *H'amyan* (2) et *Menaceria* qui l'environnent.

Ses membres se donnent le nom de Bet't'ioua ; ils habitent de rustiques maisons à terrasses, sans étages, analogues aux constructions que l'on trouve à K'ala'a (des Beni-Rached), à Mazagran, Mazouna, etc. Leur *dechar* qu'ils appellent *Arziou ameslem* (3) et que les Arabes de la région désignent sous le nom de *Arziou elk'dim*; ارزيو القديم, est accolé au au sud du village français de Saint-Leu, il est bâti sur l'emplacement même des ruines de l'ancien *Portus-Magnus* (5) ; il couvre une assez grande superficie, car les maisons composées, en général, de deux

(1) J'écris *Bet't'ioua*, comme ce mot a été prononcé devant moi par les indigènes de la région, et non *Bethioua*, terme officiel ou *Bot'ioua*.

(2) Cette fraction de la grande tribu *H'amyan* des Hauts-Plateaux oranais est fixée au Sud de St-Leu.

(3) Litt. : *L'Arzeu musulman*, par opposition à l'*Arzeu des chrétiens*, notre port d'*Arzeu*, situé à 6 ou 7 k. plus à l'Ouest au fond de la baie du même nom. Les indigènes appellent couramment ce dernier Elmersa المرسى, le port. Notons la forme peu commune *ameslem* dérivée de l'arabe مسلم musulman.

(4) Litt. : Le *Vieil Arzeu*, l'ancien, par opposition aussi au nouveau, à l'*Arzeu* actuel.

(5) Cf. Berbrugger, *Les ruines du Vieil Arzeu*, dans la *Revue africaine*, année 1857-1858, p. 177.

ou trois pièces seulement sont entourées d'une vaste cour clôturée soit par une épaisse haie de cactus, soit par un simple mur en pierres sèches.

II. Recherches sur les origines des Bet't'ioua. — Les Bet't'ioua sont considérés comme des étrangers par les Arabes qui les appellent *K'bail*, قبايل, Kabyles. Eux-mêmes reconnaissent que leurs ancêtres sont venus du Rif marocain à une époque déjà reculée et qu'il ne peuvent préciser, et se donnent le titre de *Imazir'en* (1) berbères, ne voulant pas être confondus avec les descendants de race arabe.

Berbrugger, d'après le cheikh de la tribu en 1857, Moh'ammed Belh'adj Daoud, dit que cette tribu des Bet't'ioua vivait, il y a mille ans, à une journée de marche à l'Ouest de Mélilla (2). Je pense qu'il n'a pas songé à faire remonter à cette époque reculée l'installation des Bet't'ioua en Oranie. Les vieillards que j'ai interrogés à Arziou ameslem sont d'accord pour dire qu'il n'y a pas plus de trois ou quatre générations que leurs ancêtres ont quitté le Rif; aussi, je pense qu'il faut admettre, avec M. René Basset (3), que l'émigration des aieux des Bet't'ioua du Vieil-Arzeu se produisit vers le milieu du XVIII[e] siècle.

Si le souvenir de l'époque de cette émigration est perdu, diverses traditions que j'ai pu recueillir ont été conservées ainsi que les noms des sous-tribus, fractions et sous-fractions dont faisaient partie les premiers émigrants: ces

(1) Le terme *amazir'* pl. *imazir'en* ou ses dérivés est employé par les Berbères pour désigner les gens de langue berbère dans presque toute l'Afrique du Nord (sauf dans le Mzab, Ouargla, l'O.-Rir'). Les Arabes appellent généralement ces mêmes populations *Chleuh'*.

(2) Cf. *Ruines du Vieil Arzeu*, dans *Revue africaine*, t. II, 1857-1858 p. 177.

(3) Cf. *Étude sur les Dialectes berbères du Rif marocain*. Appendice : *Le Dialecte des Bot'ioua du Vieil Arzeu*, p. 98.

vestiges nous permettront de déterminer la région du Rif qui a été le berceau de ce noyau berbère.

Tous ces renseignements, que j'ai pu obtenir en causant avec des vieillards, dérivent de la tradition orale (1), aussi comme on peut s'y attendre, ils sont souvent vagues, parfois contradictoires et sans doute sans grande valeur historique, seuls ceux d'ordre géographique sont peut-être plus précis. L'examen de ces traditions ne manque cependant pas d'intérêt, puisqu'elles sont, jusqu'à présent, à peu près, les seules données que nous ayons sur les Bet't'ioua.

J'ai pu obtenir deux versions relatives à la séparation des Bet't'ioua de la tribu-mère : l'une est une explication religieuse qui ne doit pas être retenue; l'autre, plus vraisemblable, est une chronique se rapportant à l'événement qui aurait causé la scission.

1° La légende religieuse (2) fait remonter l'établissement des Bet't'ioua en Oranie et la fondation d'*Arziou Ameslem* à l'époque de l'installation du santon Sidi A'mar ben Ah'med (3) sur les ruines désertes de l'ancienne ville romaine. Ce saint, venu du Maroc (4), avait quitté la zaouia de son père (5), située chez les *Aith-Said'* (6), dans la fraction des *Aith-Izegzaouen* (7), sur les bords de l'*Oued-*

(1) En fait de documents écrits, je n'ai pu trouver à St-Leu que le document dont un passage se rapportant au santon Sidi A'mar ben Ah'med est reproduit à l'appendice II.

(2) Cf. *infra*, texte VIII.

(3) Son vrai nom serait Sidi Ah'med ben A'mar ben Moh'ammed (voir plus loin).

(4) La plupart des santons algériens sont soit disant venus de la Saguiat El-H'amra ; celui du Vieil-Arzeu fait exception : on le fait venir du Rif, mais son père serait originaire de Figuig, cf. appendice IV.

(5) Le père de Sidi A'mar ben Ah'med, portait le burnous vert des Chorfa, le nom de *Aith-Izgzaouen* dériverait de cette couleur.

(6) Cf. Mouliéras (*Maroc inconnu*, Oran, 1895, in-8, t. I, p. 130, pour la situation géographique de cette tribu.

(7) Cf. Mouliéras, ibd., p. 131-137, sur les Zegzaoua du Rif et leurs marabouts.

Kert', pour venir vivre dans la solitude et adorer Dieu عبد الله, dans les *ifran* (1) d'Arziou, — on désigne de ce nom à Bet't'ioua les anciennes citernes romaines encore presque intactes, — et il y aurait aussi prêché la bonne parole aux tièdes musulmans de la région. Quelques *t'olba* de la zaouia de son père l'avaient suivi dans sa retraite, et bientôt, sa réputation de sainteté grandissant après l'accomplissement de divers miracles, une foule de disciples venant du Rif l'auraient rejoint. Ces fidèles auraient construit un dechar sur les ruines romaines, qu'ils appelèrent *Arziou Ameslem*, l'Arzeu musulman, par opposition, sans doute, à l'ancien Arziou des populations mauvaises musulmanes qui l'occupaient avant eux (2). Une mosquée, الجامع الكبير la grande mosquée (3) aurait été édifiée et la *baraka* du Saint s'étant manifestée par un sauvetage miraculeux au large de la baie d'Arzeu les disciples affluèrent, venant surtout du Rif.

A sa mort, Sidi A'mar aurait été enterré au lieu où s'élève aujourd'hui une jolie coupole, de construction récente, à l'entrée du village de Saint-Leu, à mi-côte, au-dessus de la nouvelle route. Les émigrants auraient fait souche, et leurs descendants, fidèles à la mémoire du saint, en ont fait le patron de leur tribu (4).

Le nom même de Bet't'ioua, n'aurait été donné par les Arabes aux nouveaux venus, qu'après leur installation dans le pays et il aurait été tiré de l'Arabe بطة, signifiant outre, bouteille, du nom des récipients qui permirent de

(1) *Ifri*, pl. *ifran*, grotte, caverne, nom donné par analogie aux anciennes citernes romaines du Vieil-Arzeu.

(2) On sait que la foi musulmane a du, être ranimée à plusieurs reprises en maints endroits.

(3) Ce nom a été conservé à la mosquée actuelle bâtie, paraît-il, sur l'emplacement même de l'ancienne.

(4) En mémoire du saint, chaque famille tient à donner ses noms A'mar et Ah'med aux premiers garçons qui naissent.

reconnaître l'intervention de Sidi A'mar dans le sauvetage miraculeux dont nous avons parlé (1).

Le seul fait à retenir dans cette légende est sans doute la désignation de la région de l'*Oued Kert'* comme berceau des Bet't'ioua (2). C'est d'ailleurs là un fait banal dans l'histoire de l'Afrique du Nord que cette tendance populaire à expliquer, par une légende religieuse, les événements les plus divers se rapportant aux origines, à l'histoire, aux mœurs et aux habitudes de la tribu.

La chronique semble avoir quelque valeur historique (voir traduction du texte en dialecte des Aïth-Sa'id') : deux fractions de la tribu des Aïth-Sa'id' du Rif s'étant prises de querelle, les survivants de la fraction vaincue auraient dû quitter le pays et s'exiler vers l'Est. Il est probable que c'étaient moins deux fractions rivales qui se trouvaient en présence que deux çofs comptant des clients dans toutes les fractions de la tribu : ce qui expliquerait le fait, constaté plus loin, que l'on trouve réunis au Vieil-Arzeu, des familles se rattachant à onze fractions des Aïth-Sa'id', sur les vingt-deux qui constitue la tribu entière.

III. Pérégrinations des Bet't'ioua en Oranie. — Quelle que soit la version adoptée pour expliquer la fondation d'*Arziou Ameslem* par les émigrés des Aïth-Sa'id', il faut admettre le déplacement initial d'un noyau assez important : un groupement de plus d'un millier d'individus de fractions différentes, comme celui en présence duquel on se trouve à Saint-Leu, se serait, semble-t-il, difficilement formé par infiltrations ou agglomérations. Ceci admis, essayons de suivre, toujours d'après les traditions orales, ce que fut la destinée de ce petit groupe.

(1) Voir *infra*, texte VIII.

(2) Voir plus loin les autres preuves l'établissant d'une façon certaine.

Nous nous retrouvons encore ici en présence de deux versions : à la version religieuse qui veut que les compagnons de Sidi A'mar aient suivi leur maître ou l'aient rejoint à Arziou Elk'dim et y aient fondé leur déchar, je préfère celle qui assigne des déplacements successsifs aux débris des fractions vaincues.

On m'a indiqué plusieurs points où les premiers Bet't'ioua auraient séjourné avant de se fixer à Arziou : ce qui indiquerait qu'à leur sortie du Rif ils auraient erré un peu au hasard pendant quelque temps. Un de mes informateurs les fait s'arrêter à *Sidi Mesa'oud*, près de la mer dans la région de l'*Oued Mellah'* (*Rio-Salado*), un autre près du sanctuaire de *Sidi A'bdallah Aberkan* (1), dans la région de *H'ammam bou H'adjar*. De là, ils seraient allés se fixer une première fois à *Mazagran* où ils auraient habité dans des grottes, en un lieu appelé encore pour cette raison *R'iran Bet't'ioua*, les grottes, les cavernes des Bet't'ioua (2). Cette ville devait servir encore une fois de refuge aux descendants des Bet't'ioua lors des persécutions dont ils furent l'objet de la part de l'Émir A'bd elk'ader (3).

Les Bet't'ioua auraient ensuite quitté Mazagran pour s'établir à Chegga, dans les Cheraga (région de Noisy-les-Bains) dépendants des Bordjia d'Elbordj (4). La région du Vieil-Arzeu était infestée par des brigands qui harcelaient et pillaient les colonnes et les convois turcs allant ou venant, par terre, d'Oran à Mostaganem ; le bey d'Oran, Moh'ammed Elkebir, aurait alors offert aux Bet't'ioua de

(1) Voir *infra*, texte VII, à noter le qualificatif berbère *aberzan*, noir joint au nom de ce santon.

(2) Je dois ce renseignement à l'amabilité de mon ami M. Mostefa, instituteur à l'École d'Indigènes de Saint-Leu et originaire de Mazagran.

(3) Voir plus loin cf. aussi textes IX et X.

(4) Les Bordjia d'Elbordj eurent à un moment donné une partie de la plaine du Sous leur autorité.

leur attribuer cette zone dangereuse à condition de la pacifier, il leur aurait reconnu en outre, comme le rapporte Berbrugger (1), la propriété ou tout au moins des droits sur les salines d'Arzeu, peut-être en échange des terrains qu'ils occupaient chez les Bordjia ; les Bet't'ioua prétendent, encore aujourd'hui, que ces droits ne sont pas éteints et qu'ils sont actuellement lésés par la compagnie concessionnaire qui exploite les salines d'Arzeu.

Les Bet't'ioua s'installèrent donc à Arziou Elk'dim, ils assurèrent la sécurité dans la région bordant la mer, vivant en luttes continuelles avec leurs voisins du Sud, les H'amyian, dont ils gênaient les déprédations. Le territoire qu'ils occupaient prit le nom de ses nouveaux habitants, nom que les indigènes lui ont conservé jusqu'à ce jour : le terme Blad Bet't'ioua désignant la région du Vieil Arzeu et les termes Arziou Elk'dim (Arabes) ou Arziou Ameslem (Bet't'ioua) étant plutôt réservés au dechar lui-même.

Auxiliaires des Turcs, les Bet't'ioua étaient considérés, par les Arabes des environs, comme des étrangers et des ennemis, aussi, après le départ des Turcs, furent-ils l'objet des persécutions de leurs voisins. Leurs relations, assez cordiales avec les Français établis à Elmersa, le port (notre Arzeu actuel), les rendirent suspects à l'Émir 'Abd elk'ader qui les dispersa (2) : les uns se retirèrent dans les régions de Perrégaux, des Beni-Chougran et à El-Bordj (2) ; les autres fuyant également le contact des Arabes et des Français regagnèrent le Rif où ils se réinstallèrent dans les biens ayant appartenus à leurs ancêtres

(1) Cf. *Les Ruines du Vieil-Arzeu*, in *Revue Africaine*, t. II, 1857-1858, p. 177 et suiv.

(2) Cf. *infra*, textes IX et X.

(3) A Elbordj on a conservé le nom de *Bab Bet't'ioua* à l'une des portes de la ville, probablement à cause du séjour qu'auraient fait les Bet't'ioua émigrés.

sans trop de difficultés ; le plus grand nombre, après diverses pérégrinations, vint se réfugier sous le drapeau français à Mazagran où ils participèrent à la défense de cette place avec le capitaine Lelièvre en 1839-1840 (1). Ils rendirent, à cette époque, de grands services à nos armées, s'engageant dans les rangs, servant de courriers, d'estafettes et d'éclaireurs dans ce pays encore inconnu et dangereux.

Quand la pacification fut complète, les autorités proposèrent, paraît-il, aux Bet't'ioua de leur concéder des terres dans la région de Mazagran et de Mostaganem, mais ils demandèrent à être réinstallés à Arziou Ameslem : ils vinrent y relever leurs maisons et cultiver leurs jardins et leurs champs. Quelques années plus tard, en 1846, on créa à côté d'eux le centre de colonisation de Saint-Leu ; les colons trouvaient en ces Bet't'ioua d'excellents auxiliaires, bien supérieurs à la main-d'œuvre arabe (2).

Les deux villages ont toujours vécu en bonne intelligence et ont l'un et l'autre prospéré. Les Bet't'ioua ont oublié la langue de leurs ancêtres, le berbère ; ils parlent arabe entre eux, mais ils savent presque tous le français ; une école spéciale pour les indigènes donne l'instruction à plus de 80 élèves presque tous Bet't'ioua (3).

IV. COMPOSITION ACTUELLE DE LA TRIBU DES BET'T'IOUA. — SES DIVISIONS. — Nous avons indiqué la cause probable de l'émigration des ancêtres des Bet't'ioua et les pérégrinations de leurs descendants, il nous reste à étudier la composition actuelle de la tribu.

(1) Cf. *infra*, texte x.

(2) On sait que les Rifains sont, en Algérie, beaucoup plus appréciés comme travailleurs agricoles que les Arabes. Les Bet't'ioua du Vieil-Arzeu ont conservé les qualités de leur race et sont restés supérieurs à ce point de vue aux Arabes de la région.

(3) L'École d'Indigènes de St-Leu a été ouverte en 1894 par M. Ghouti, qui est resté à la tête de l'École jusqu'en 1909 ; depuis 16 ans elle n'a fait que prospérer. Elle compte aujourd'hui deux classes. Les résultats obtenus sont déjà grands et la nouvelle génération, plus instruite que l'ancienne, nous sera encore plus attachée.

Pour les Arabes des environs et pour nous-mêmes Européens, les Bet't'ioua du Vieil Arzeu constituent un groupe unique. En réalité, ils sont restés divisés entre eux en *çofs*, en fractions et sous-fractions tout comme ils l'étaient dans leur tribu d'origine.

On y trouve le *çof* de ceux d'en bas : *inin ouddai*, terme que les Bet't'ioua, depuis qu'ils ne parlent plus berbère, ont remplacé par sa traduction arabe : تحت ; c'est le parti le plus important formé surtout par les *Aith-Izegzaouen* (Zegzaoua) et le *çof* de ceux d'en haut : *inin nej* ou en arabe le çof des جوافه, qui comprend les *Aith-Temachth (Beni-Temait)* et d'une manière générale les représentants de toutes les autres fractions. Le *çof* « d'en bas » occupe la partie Sud du dechar, le *çof* « d'en haut » occupe la partie Nord face à la mer (1). Les rivalités de *çofs* ont perdu au Vieil-Arzew leur ancienne acuité ; il subsiste seulement entre membres de çofs opposés des traces de vieilles rancunes traditionnelles ou de défiance réciproque.

Les Bet't'ioua se marient entre eux, sans tenir compte de la fraction à laquelle ils appartiennent ; les enfants font toujours partie de la fraction du père ; les mariages mixtes, entre Bet't'ioua et Arabes, sont moins rares qu'autrefois, mais ils répugne assez aux femmes Bet't'ioua de s'exiler en tribu arabe et presque toujours c'est le mari qui vient se fixer lui-même dans le dechar.

Les Bet't'ioua se répartissent actuellement, eux-mêmes, en onze groupes d'importance fort inégale qui se rattachent chacun à une fraction ou sous-fraction des Aith-Sa'id' dont ils ont conservé le nom.

(1) Cf. les çofs chez les Zouaoua, dans l'Aurès, Mzab, Touat et Gourara et en général dans tous les groupements berbères.

Ce sont :

1° Les *Aith-Izegzaouen* ou *Zegzaoua*, زقزاوا, comptant environ 500 membres ;

2° Les *Ih'triien* ou *H'atriia*, حتريا, comptant environ 50 membres ;

3° Les *Aith-Ifk'* (2) ou *Oulad Ifk'ih*, اولاد الفقيه, comptant environ 10 membres issus de la sous-tribu des *Aith-A'bd'eddaim* ou *Oulad A'bdeddaim* ;

4° Les *Imejjad*, يمجاد, comptant environ 50 membres ;

5° Les *Irh'mounen ou Rh'amouna*, رحمونا, comptant environ 50 membres ;

6° Les *Aith-Mekhlouf* ou *Oulad Mekhlouf*, اولاد مخلوف, comptant environ 10 membres, issus de la sous-tribu des *Aith-Temachth* ou *Beni Temait*, بني تمايت (1) ;

7° Les *Ia'bd'ouen* ou *Oulad A'bdoun*, اولاد عبدون, comptant environ 10 membres ;

8° Les *Imrabdhen* ou *Oulad Elmrabet'*, اولاد المرابط, comptant environ 10 membres ;

9° Les *Ia'bbouien* ou *Oulad 'Abbou*, اولاد عبّو, comptant environ 10 membres issus de la sous-tribu des *Aith-Tchoukth* ou *Oulad Tekouk*, بني تكوك ;

10° Les *Aith-Boumsa'oud'* ou *Oulad Mesa'oud*, اولاد مسعود, qui comptent environ 10 membres et font partie de la sous-tribu des *Aith-Mejjaou* ;

11° Les *Aith-A'thman* ou *Oulad A'thman*, اولاد عثمان, qui comptent environ 10 membres et font partie de la sous-tribu des *Aith-Iza'oumen* ou *Za'ouma*, زعوما.

On trouve, en outre, actuellement encore au Vieil-Arzew un groupe prétendant descendre des *Aith-bou-Yah'ii*

(1) *Aith-Ifk'i*, mis pour *Aith-Ifk'ih* (de l'ar. الفقيه, le jurisconsulte), avec chûte du *h* final. Ce terme se présente sous cette même forme à Ouargla.

ou *Beni Bou Yah'ii* du Rif (1), mais eux aussi ignorent et la cause qui poussa leurs ancêtres à s'exiler et l'époque de l'émigration ; le souvenir d'une origine différente de celle des descendants des Aith-Sa'id' persiste seul. On m'a assuré aussi que naguère on trouvait au Vieil-Arzeu quelques familles originaires des *Aith-Temsaman*, des *Aith-Ouliche*χ et des *I'k'la'ien (Guela'ia)*, mais qui, toutes, pour des raisons diverses, auraient quitté le pays (2).

J'ai pu me faire dicter par un t'aleb (3) revenant du Rif, où il avait séjourné durant plusieurs années chez les *Irh'mounen* (khoms des *Aith-Temachth*) des Aith-Sa'id', les divisions et subdivisions politiques en *khoms* (4) et *reba'at* (5) de la tribu souche des Bet't'ioua du Vieil-Arzeu. D'après lui, les Ait-Sa'id', sont répartis en cinq *khoms* ou sous-tribu et chaque *khoms* se subdivise en quatre ou cinq *reba'at* ou fractions suivant son importance, donnant pour toute la tribu un total de vingt-deux *reba'at* (6).

Le tableau suivant, dans lequel les reba'at représentées à Bet't'ioua sont inscrits en italique, résume cette division (6).

(1) La tribu des Aith-bou-Yah'ii est limitée au Nord par celle des Aith-Sa'id' (Cf. Moulièras, *Maroc inconnu*, t. I, p. 130-137 et suivantes).

(2) Il est plus que probable que ces isolés ne faisaient pas partie de l'exode principale ; aventuriers, exilés volontaires fuyant une vengeance ou le payement d'une *dia* loin de leur pays d'origine, ils se joignirent sans doute plus tard à ce groupe d'Imazir'en déjà constitué en pays étranger par les Bet't'ioua.

(3) Ce taleb est le petit-fils de l'ancien qadhi des Bet't'ioua : Si T'ahar, mis à mort par l'Émir Abdelkader (voir texte IX).

(4) De l'ar. خمسة cinq, le cinquième ; la tribu étant divisée en cinq sous-tribus d'importance à peu près égale.

(5) De l'ar. ربع, quatre, le quart. Chaque sous tribu a dû être primitivement divisée en 4 fractions, d'où le nom *reba'a*, quart donné à chaque subdivision ; plus tard les *khoms* des *Arith-Tchoukh* et des *Aith-Temachth* étant devenus plus importants, on les subdivisa en 5 fractions auxquelles le nom de *reba'at* (quart) fut cependant conservé.

(6) Les auteurs ne sont pas d'accord sur les divisions politiques des Ait S'aid' : Moulièras (*Maroc inconnu*, *Exploration du Rif*, t. I, p. 131), les divise en 4 fractions : les Aith-Ahmed, Aith-Amor, Aith-Ali et

TRIBU DES AIT-SA'ID DU RIF

KHOMS :	AITH-MEDDJAOU	AITH-TCHOUKTH	AITH-A'BD'EDDAIN	AITH-IZAOUMEN	AITH-TEMACHTH
	A.-A'bdallah	Ait-A'ddi	*A.-Izegzaouen*	A.-Tazar'in (1)	A.-D'aoud
	A.-A'bd'jjelil	A.-Zenachth	*Ih'triien*	*A.-A'thman*	A.-Trath
Reba'at :	A.-Bourmana	*Ia'bd'ounen*	*Aith-Ifk'i*	A.-Ya'k'oub	*A.-Mekhlouf*
	A.-Boumsa'oud	*Imrabdhen*	Ibarchanen	Ih'moud'en	*Imejjad'*
		Ia'bouicn			*Irh'mounen*

Le *khoms* des *Ait-A'bd'eddaim* est, nous venons de le voir, celui qui est numériquement le plus représenté au Vieil-Arzeu, où il compte environ 560 membres dont près de 500 se rattachent à la *reba'a* des *Ait-Izegzaouen* ou *Zegzaoua*. Cette fraction a dû de tout temps être prépondérante chez les Bet't'ioua : c'est elle qui y constitue la majeure partie du *çof* des *inin ouddai*, « ceux d'en bas », opposé au *çof* des *inen nej*, « ceux d'en haut », qui comprend la plupart des autres groupes rifains et en particulier ceux descendant du *khoms* des Ait-Temachth (Beni-Temait).

Tous les Bet't'ioua s'intitulent plus ou moins *Chorfa*, se basant sur parole attribuée à leur saint patron Si A'mar ben Ah'med, qui ne voulant sans doute point établir dans l'avenir, de différence entre ses propres descendants et ceux de ses adeptes leur aurait dit :

« Vous êtes tous les des descendants des *Achraf* (*Chorfa*) Bet't'ioua » (2).

Amezzouj, sur lesquels je n'ai pas eu de renseignements. Segonzac (*Voyages au Maroc*. Paris 1903. Appendices, p. 286) dit que les Beni-Sa'id' sont divisés en 25 rouba' (dont 4 ne paient aucun impôt, cf. infra, texte en dialecte des Aith-Sa'id') mais il n'en donne pas l'énumération.

(1) Mouliéras (*Exploration du Rif*, p. 130) donne ce nom à un gros bourg.

(2) Dans un recueil de *Menâkib*, que je n'ai pu me procurer, on trou-

Mais les descendants directs du saint, possesseurs d'une *Sdjara* (1), soutiennent que le titre de Chérif a été usurpé par les autres Bet't'ioua ; eux-mêmes font remonter leur origine au Prophète et ne veulent point être considérés comme des Berbères ; ils s'attribuent à eux-mêmes cette parole de Sidi A'mar ben Ah'med :

« Je ne fait point partie des gens de *K'ert'* (2), je n'ai de commun avec eux que la résidence » (3).

V. RELATIONS DES BET'T'IOUA ET DES AITH-SA'ID DU RIF. — Les Bet't'ioua du Vieil-Arzeu continuent à avoir des relations avec les descendants de leurs ancêtres des Aith-Sa'id', mais ces relations deviendront de moins en moins fréquentes par suite de l'abandon de l'usage de la langue berbère par les Bet't'ioua. Les liens qui relient les deux tronçons ne sont pas encore complètement relâchés, et fréquemment des t'olba du Vieil-Arzeu vont compléter leurs études dans une des zaouia des *Izegzaouen* ou des *Irh'mounen* du Riff, particulièrement renommées chez eux.

Nombre de Bet't'ioua, qui n'ont jamais été chez les Aith-Sa'id', prétendent tenir de leurs ancêtres des droits de propriété bien établis et valables dans le Rif.

VI. RECHERCHES SUR LE TERME « BET'T'IOUA ». — Les recherches que j'ai faites sur le terme « Bet't'ioua », basées sur la tradition orale, ne m'ont fourni que des

verait, paraît-il, la phrase suivante : واخيار الاشراب سيدي احمد بن عمر بن امحمد جدّ اشراب بطيــــوا « Et parmi les meilleurs des Achraf (Chorfa) est Sidi Ah'med ben A'mar, ancêtre des *Achraf Bet't'ioua* ».

(1) Voir cette *sdjara* à l'appendice.

(2) Région des Aith-Sa'id'.

(3) ليس نكون من إهل الفرط ولا يكون مني إلا العشر.

données aussi diverses que contradictoires et toutes dénuées de valeur scientifique.

L'un de mes informateurs prétend que ce nom est la déformation du mot « *Betiouna* » bégayé par une fillette pendant les pérégrinations des premiers exilés des Aith-Sa'id', dont les arabes auraient fait Bet't'ioua (!), nom qu'ils auraient ensuite donné au groupe émigrant (1).

Un autre fait dériver le nom de sa tribu de terme arabe بطة pl. بطوط et بطات qui signifie bouteille, vase, lequel aurait servi à créer une sorte d'adjectif qualificatif : *Bet't'ioui*, celui aux bouteilles, surnom qui aurait été donné à Sidi A'mar ben Ah'med en commémoration du miraculeux sauvetage qu'il opéra dans la baie d'Arzeu (2). Ce qualificatif aurait ensuite été attribué au groupe entier de ses disciples et à leurs descendants les *Bet't'ioua*.

Un autre informateur a voulu faire dériver « Bet't'ioua » de la racine berbère BDHOU, qui a donné en le verbe : *bdhou*, diviser, partager, forme d'habit *bet't'ou* (3), prétendant que le nom de Bet'tioua, impliquant l'idée de division, de disjonction, fut donné à sa tribu pour rappeler sa séparation de la tribu-souche des Aith-Sa'id'.

Les deux premières de ces explications n'ont évidemment aucune valeur scientifique, quant à la troisième, basée sur une simple coïncidence, elle n'a que celle d'un jeu de mot.

M. René Basset a bien voulu me communiquer la véritable étymologie de ce mot puisée aux sources des auteurs arabes :

« Ibn Khaldoun, qui est bien antérieur à l'émigration

(1) Cf *infra*, texte VII.

(2) Cf *infra*, texte VIII.

(3) A Ouargla, le nom d'act. de ce verbe est *abet't'ou*, que l'on peut rapprocher de la forme berbère masc. sing. *Abet't'iou*, qui désigne un homme des Bet't'ioua.

des Bet't'ioua, citant les trois divisions des بقيوة du Maroc indique l'une d'elles comme portant le nom de بطيوة, Bot'ioua (1) ».

« Et au XIe siècle de notre ère, El-Bekri, dans le كتاب المسالك والممالك, page 20, mentionne un محرس بطيوة, près de Sfaks ».

Ce nom de *Bot'ioua* qui a donc désigné autrefois une des plus importantes tribu du Rif, aurait vu plus tard et pour des raisons encore mal connues, son usage se restreindre et tomber presque en désuétude. Prononcé d'une façon irrégulière : *Bet't'ioua*, pour *Bot'ioua*, comment ce terme a-t-il été appliqué pour dénommer ce petit noyau hétérogène d'émigrés des Aith-Sa'id', venus en Oranie à une date incertaine ? C'est ce que les membres mêmes de ce groupement ignorent aujourd'hui totalement.

J'ai pu relever toute fois d'autres traces de ce terme Bet't'ioua (pour Bot'ioua) :

1° Mouliéras (2), signale chez les Aith-Sa'id', dans la fraction des Aith-Izegzaouen (qu'il désigne par leur nom arabisé de *Zegzaoua*), un petit village du nom de *Bet't'ioua* (20 feux) qui lui a été signalé comme étant le berceau des Bet't'ioua du Vieil-Arzeu (3).

2° Un Bet't'ioui de St-Leu, Si Moh'ammed Belmadani m'a assuré que, étant étudiant dans une zaouia de la région d'Oujda, il fut un jour très surpris pendant un voyage qu'il fit dans les Beni-Khaled (B. Iznacen) en arrivant à un village du nom de *Bet't'ouia*. Lui-même,

(1) Cf. encore R. Basset, *Notice sur le Dialecte Berbère des Beni-Iznacen*, Florence 1898, note 1, p. 1.

(2) Mouliéras, *Maroc inconnu*, t. I ; *Exploration du Rif*, pp. 131 et 137.

(3) Mes informateurs ne m'ont pas signalé l'existence de ce village.

étonna fort les habitants du village quand il leur appris l'existence à St-Leu du *dechar* de Bet't'ioua.

3° Un Rifain des Aith-Touzin habitant Tanger m'affirme l'existence dans la tribu de Tafarsith inféodée aux Aith-Touzin (1) d'une fraction appelée *Bet't'ioua* dont les membres les *Ibet't'iouien*, au nombre d'environ 600, sont répartis en plusieurs dechour.

4° Il existerait également 2 centres du nom de Ibet't'iouien ou Ibet't'ouiin, l'un chez les Aith-Ouriar'el, l'autre dans la tribu de Thargist.

5° Dans la banlieue de Tanger *(le Fah'ç)*, peuplée comme on le sait par des tribus *guich*, venues de tous les points du Rif, le surnom de *Abet't'iou* ou *Bet't'ioui* est très commun (2).

Tous ces vestiges épars dans le Nord-Marocain viennent bien corroborer l'interprétation historique de M. René Basset citée plus haut.

(1) Cf. Mouliéras, *Exploration du Rif*, t. 1, p. 113.

(2) Les gens du *Fah's* de Tanger, rifains d'origine prononcent *Abet't'iou* (pl. *Bet't'iouin*) conservant la forme berbère au singulier. Les gens de l'*Ouedras* tribu des Djebala parlant un arabe impur disent *Bettioui* (pl. *Bettiouiin*) avec un *t* adouci.

I. NOTES GRAMMATICALES

Première Partie. — Phonétique

CHAPITRE I[er]

Caractère général du Dialecte des Bet't'ioua

Le langage parlé par les Indigènes Bet't'ioua du Vieil-Arzeu dérivant de celui des Aith-Sa'id' du Rif (1), prend place à côté de celui-ci dans le groupe des *Sous-Dialectes Rifains* (2), et, à ce titre rentre dans la famille des *dialectes berbères intermédiaires* (3).

Le dialecte des Bet't'ioua du Vieil-Arzeu s'est maintenu pendant plus d'un siècle et demi, et presque jusqu'à nos jours, dans la région comprise entre Oran et Mostaganem ; il a été parlé par un petit noyau de Rifains émigrés du Rif marocain sans subir ni l'influence des dialectes berbères du Maghrib Central (4), ni celle des dialectes

(1) Cf. R. Basset, *Etudes sur les Dialectes Berbères du Rif Marocain. — Appendice : Le Dialecte Bot'ioua du Vieil-Arzeu*, p. 98. Nous désignerons cet ouvrage par l'abréviation : *Et. sur les Dial. Berb. du Rif.*

(2) Les principaux sous-dialectes rifains sont ceux des Ik'la'in (Guela'ia), des Aith-Sa'id', des Aith-Temsaman, des Aith-Ouriar'en, des Ibek'k'ouien (étudiés par R. Basset dans ses *Et. sur les Dial. Berb. du Rif*), ceux des Iχebd'anen, des Aith-Yah'ii, des Aith-Touzin, des Ibd'elasen, des Aith-Ammerth, des Aith-Ittefth, des Aith-Ouliche χ et des Igzemaien (qui n'ont pas encore fait l'objet d'études spéciales).

(3) Cf. R. Basset, *Manuel de Langue Kabyle*, p. 3, Paris 1887, in-12.

(4) 1° Dialecte des Beni-Menacer. Cf. R. Basset, *Notes de Lexicologie Berbère. — Le Dialecte des Beni-Menacer*, Paris 1885, in-8°) ;
2° Cf. R. Basset, *Etudes sur la Zenatia de l'Ouarsenis et du Maghreb central* (A'chacha, B. H'alima, Ouarsenis, Haraoua). Paris, 1895, in-8°.

de l'Est marocain et du Nord-Ouest oranais (1) qui l'encadraient.

Tout en évoluant séparément, il est resté très voisin des sous-dialectes du Rif et en particulier de celui des Aith-Sa'id'. Sa parenté avec les premiers, outre la communauté de termes et d'expressions, est marquée par l'adoucissement constant du *t* en *th*, du *d* en *d'*, du *t'* en *dh*, par l'affaiblissement du *g* en *j*, en *g* ou en *i*, du *k* en *ch* en *χ* ou en *i* (2). Le dialecte des Bet't'ioua se rapproche du sous-dialecte des Aith-Sa'id' par les transformations caractéristiques que subissent invariablement la lettre *l* (qui devient *r*, *d*, *d'*, *tch* ou *chth*, voir plus loin) et la consonne double *ll* (qui se change en *ddj*).

Mais en évoluant isolément en Oranie, le dialecte des Bet't'ioua du Vieil-Arzeu a acquis une tournure originale qui le distingue du dialecte-mère des Aith-Sa'id'. Il serait peut-être plus vrai de dire qu'il est surtout resté stationnaire, conservant jalousement les caractères propres de l'ancien langage des Aith-Sa'id' tel qu'il était parlé au Rif au moment de la scission. Le dialecte des Bet't'ioua du Vieil-Arzeu se trouverait alors être maintenant, par rapport au langage parlé actuellement par les Aith-Sa'id', dans les mêmes conditions que le dialecte canadien par rapport à notre français d'aujourd'hui. Le manque de documents écrits remontant à l'époque de l'émigration ne nous permet pas de démontrer le fait, mais cette hypothèse est d'autant plus vraisemblable que le dialecte des Bet't'ioua ne paraît pas avoir atteint le degré de désorganisation phonétique qui caractérise les sous-dialectes actuels des Aith-Sa'id' et des Themsaman.

(1) Cf. 1° R. Basset, *Notice sur le Dialecte Berbère des Beni-Iznacen*, Florence 1898, in-8° ;
2° E. Destaing, *Etude sur le Dialecte Berbère des Beni-Snous*, tome I, Paris, 1907, in-8°.

(2) Cf. R. Basset, *Et. sur les Dial. Berb. du Rif*, p. 73.

La lettre *r*, notamment, conserve en Bet't'ioua une prononciation plus pure que chez les Aith-Sa'id' où elle s'affaiblit en *ăr* avec un *r* furtif, et surtout qu'en Themsaman où le *r* disparaît complètement, faisant place aux sons *aă* ou *ă*, quand il n'est pas suivi immédiatement d'une des voyelles *ou*, *a* ou *i*.

Ex. : Bet't'. : *thamourth*, pays, terre.
A.-S. : *thamouărth*, id.
Th. : *thamouăth*, id.
Bet't'. : *thamr'arth*, femme ; pl. *thimr'arin*.
A.-S. : *thamr'aărth*, id. pl. *thimr'arin*.
Th. : *thamr'aăth*, id. pl. *thimr'arin*.
Bet't'. : *ouăr*, ne... pas.
A.-S. : *ouă*, id.
Th. : *ouaă*, id.
Be't'. et A.-S. : *ad'b̬ir*, pigeon ; pl. *id'b̬iren*.
Th. : *ad'b̬ia*, id. pl. *id'b̬iren*.

Bet't'. : *ekkăren*, ils se sont levés.
A.-S. et Th. : *ekkaăn*, id.

Certaines lettres tombées chez les Aith-Sa'id' se sont conservées chez les Bet't'ioua.

Ex. : Bet't'. : *akid'sen*, avec eux.
S.-A. : *akisen*, id.

Par contre, le dialecte des Bet't'ioua a perdu presque complètement l'usage de la forme féminine de la deuxième personne du pluriel, tant dans les pronoms personnels que dans la conjugaison des verbes, alors que cette forme s'est généralement conservée dans le Rif.

Les noms d'action sont plus rares en Bet't'ioua que dans

la plupart des sous-dialectes du Rif et leur emploi est très limité.

Le voisinage des tribus de langue arabe a, au cours des années, favorisé l'infiltration de nombreux termes, lesquels ont tantôt conservé leur tournure purement arabe, tantôt adopté une forme berbérisée ; nombre de particules arabes, notamment, ont pris la place des particules berbères dont l'emploi est tombé en désuétude.

La syntaxe s'est considérablement simplifiée, mais il faut peut-être, voir dans ce fait moins une modification, plus ou moins profonde de la langue qu'une sorte de commode abréviation qui, à une époque, relativement récente, où les Bet't'ioua étaient déjà familiarisés avec la langue arabe, leur permit d'échanger rapidement entre eux leurs idées et leurs impressions dans une sorte d'argot incompris des populations arabes plus ou moins hostiles qui les entouraient.

Un parallèle entre le dialecte des Bet't'ioua du Vieil-Arzeu et les sous-dialectes du Rif (celui des Aïth-Sa'id' en particulier) serait très intéressant, mais l'étude des dialectes rifains n'est pas encore assez avancée pour le permettre ; aussi, dans les pages qui suivent nous bornerons-nous à étudier la phonétique et la morphologie du dialecte des Bet't'ioua, nous attachant surtout à grouper les éléments sur lesquels nous espérons pouvoir baser, plus tard, une étude comparée avec les dialectes du Rif.

CHAPITRE II

DE L'ALPHABET

Le mode de transcription que nous employerons est, à peu de chose près, celui adopté par M. René Basset dans ses nombreux ouvrages sur les dialectes berbères.

Le tableau suivant donne l'alphabet conventionnel et la valeur approximative de chaque lettre.

a) *Consonnes*

b — le *b* français.
b̧ — le *b* ou *v* espagnol.
th — le *th* anglais adouci.
t — le *t* français.
dj — le ج arabe.
tch — le *ch* anglais, le turc چ.
h' — le ح arabe un peu affaibli.
kh — le خ arabe un peu affaibli.
d — le *d* français.
d' — le ذ arabe.
r — le *r* français.
z — le *z* français.
j — le *j* français.
s — le *s* français.
ç — le ص arabe.
ch — le *ch* français.
dh — un *d* emphatique.
t' — le ط emphatique
a' — le ع arabe.
r' — le غ arabe.
f — le *f* français.
k' — le ق arabe.
k — le *k* français.
χ — le *χ* grec.
g — le *g* dur français
g' — sonnant entre *g* et *i*.
l — le *l* français.
m — le *m* français.
n — le *n* français.
n̂ — le *ñ* espagnol.
ou — le و arabe.
i — le ي arabe.
i — avec un son *ill*.

c) *Voyelles*

a — *a* pur.
a — *a* long.
a — *a* bref.
ao — *a* penchant vers *o*.
e — *e* muet.
e — entre *e* et *i*.
o — *o* pur.
ou — *ou* français.
oŭ — *ou* bref.
i — *i* pur.

d) *Diphtongues*

chth — mis pour *lth* ou *ith*.
jth — id.
ouχ — mis pour *ou* devant *th*.
oŭkk — mis pour *ouou*.
hkoŭ — id.
oŭgg — quand *gg* doit être suivi de *ou*.

CHAPITRE III

PHONÉTIQUE

— b et b̬ —

Le *b* a, en Bet't'ioua, le son du *b* français ou du ب arabe, lorsqu'il n'est pas suivi immédiatement d'une des voyelles *ou*, *i* ou *a* et lorsqu'il est redoublé *bb*.

Ex. : *bdha*, diviser, partager ;
thabrath, lettre ;
thabebbouchth, sein, mamelle.

Mais, lorsque dans l'intérieur du même mot, cette lettre est précédée et surtout suivie d'une des voyelles indiqués plus haut, elle a une tendance marquée à s'adoucir : elle est alors à peine articulée entre les lèvres très rapprochées l'une de l'autre et a une prononciation intermédiaire entre le *b* et le *v* analogue à celle du *b* espagnol dans le mot *caballo* ; nous représenterons ce son par le signe *b̬* (1).

Ex. : *aja'b̬oub*, tube, tuyau ; *ab̬ar*, cil ;
anib̬ou, hôte ; *anib̬a*, hôtes ; *ad'b̬ir*, pigeon ;
bab̬a, père ; *ar'rab̬o*, barque.
ab̬archan, noir ;

D'ailleurs, dans le corps de ces mêmes mots, si la voyelle qui a provoqué l'adoucissement vient à disparaître, le son *b* dur reparait.

Ex. : *ab̬ar*, cil ; pl., *ibriouen*, cils.

(1) Cf. R. Basset : *Études sur les dialectes berbères*, p. 3. Paris, Leroux 1894. E. Destaing, *Études sur les dialectes berbères des Beni-Snous*, t. I, p. 47.
Le son *b* pur n'existe pour ainsi dire plus chez les Aith-Temsaman, sauf lorsque le *b* est redoublé.

Le *b* est quelques fois mis pour un *f* (sans doute en passant par l'intermédiaire d'un *b* = *v*), (1).

Ex. : *thab̬ourjeth*, fenêtre de l'Arabe برج.

Le *ou* des Bet't'ioua, comme celui des autres sous-dialectes du Rif (2), correspond souvent à un *b* du Zouaoua.

Ex. : Bet't'. : *thaouourth*, porte ;
Zoua. : *thabbourth*, id.

D'autres fois le *b* des Bet't'ioua correspond à un *ou* à Ouargla et au Djerid.

Ex. : Bet't'. : *baou*, fève ; pl. *ibaouen*, fèves ;
Ouargla : *aou*, id. ; pl. *aouen*, id.

On note parfois la disparition du *b* pour raison euphonique :

Le terme *aja'b̬oub̬*, tube, fait au diminutif fém. sing. *thaja'bbouth*, canon de fusil, avec élision du *b* final devant le suffixe *th* et redoublement du *b* médical ; dans la forme fém. pl. le *b* final reparait d'ailleurs *thija'bab*, canons de fusils ;

Dans le subst. masc. sing. *anoūji*, hôte, où le *oū* médical correspond à un *b* du Zouaoua : *inebji*, hôte, ce *oū* disparait à la forme pluriel : *injoūan*, hôtes.

(1) Cette transformation du *b* en *f* est constante en Themsamam lorsque le *b* est suivi de *th* :
Ex. : *azeddjab*, gandoura ; fém. *thazeddjafth*, petite gandoura, plur. *thizeddjabin* ;
thakhchefth, piège à lapin ; *thikhchebin*, pièges à lapin.
La permutation inverse a lieu dans le même sous-dialecte quand la lettre *f* est suivie d'un *d* :
Ex. : *ad'eb̬ d* (mis pour *ad'ef d*), entre ici !
khdheb̬ d (pour *khdhef d*), saisis !

(2) Cf. R. Basset : *Études sur les Dialectes Berb. du Rif* [illegible].

— th —

Le *th* des Bet't'ioua est plus accentué que celui des Aith-Temsaman et beaucoup plus doux que le *th* du Zouaoua.

Il est la marque caractéristique du féminin des substantifs et des adjectifs (*th* préfixe et suffixe pour le fém. sing., *th* préfixe pour le fém. pl.) (1).

Ex. : *thadhoufth,* laine ;
thaddarth, maison ; pl. *thoud'rin,* maisons ;
thamet't'outh, femme ; pl. *thisd'nan,* femmes.

Le préfixe *th,* caractéristique des subst. fém. pl. a toujours une prononciation très affaiblie ; il disparait même souvent sans laisser de traces (2).

Ex. : *thamourth,* terre, pays ; pl. *thimoura* et *imoura,* pays ;
thabebbouchth, mamelle ; pl. *ibebbach,* mamelles.

Comme dans presque tous les dialectes berbères le *th* (*ith* lorsqu'il est employé seul après un verbe au prétérit) représente le pronom personnel régime direct de la 3[e] pers. du masc. sing. (3).

Ex. : *iouchar as th,* il le lui a volé ;
ath afent, elles le trouveront ;
nsoufer, ith, nous l'expulserons.

Le *th* préfixe est enfin caractéristique de la 2[e] pers. du

(1) Cf. R. Basset, *Manuel de lang. kabyle,* p. 55.

(2) Cf. R. Basset, *Le Dialecte des B.-Menacer,* p. 30 ; *Étude sur la Zenatia du Maghreb central,* p. 49 ; G. Mercier, *Le Chaouia de l'Aurès,* Paris, 1896, in-8°, p. 2 ; E. Destaing, *Étude sur le Dial. Berb. des B.-Snous,* t. I, p. 36. Cette disparition du *th* préfixe des noms fém. est d'un usage très fréquent en Themsaman, où l'on note comme chez les Beni-Menacer un stade intermédiaire avec affaiblissement du *th* en *h* furtif.

(3) Cf. R. Basset, *Études sur les Dial. Berb,,* pp. 95, 96.

sing. et du pl. et de la 3[e] pers. du fém. sing. dans la conjugaison des verbes au prétérit (1).

Ex. : *thoud'fed',* tu es entré ;
thoufa, elle a trouvé ;
thiouien d, vous avez apporté ;
thouχthint, vous (f) avez frappé.

Dans l'intérieur d'un mot, le *th* des Bet't'ioua correspond au *t* des dialectes du Sud algérien (2).

Ex. : Bet't'. : *ithri,* étoile ; Bet't'. : *aouthem,* mâle.
Ouargla : *itri,* id. Tazerouall : *aoutem,* id.

Il correspond enfin au ة dans les noms féminins dérivés de l'arabe.

Ex. : *rmh'adjdjeth,* armée, de l'ar. المحلة.
rr'beth, forêt, de l'ar. الغابة.

Employé dans le voisinage de certaines lettres, le *th* des Bet't'ioua se modifie, par renforcement le plus souvent :

1° Lorsqu'un mot commençant par *th* est, dans une phrase, précédé immédiatement d'un terme terminé par *th,* le second se renforce en *t* (3).

Ex. : *ichth temet't'outh* (4), une femme ;
thamarth tamek'k'rant, une longue barbe ;
ad' as tachared', tu le lui voleras.

2° Lorsqu'un mot commençant par *th* est précédé immé-

(1) Cf. R. Basset, *Études sur les Dial. Berb,* p. 110.

(2) Cf. mon *Ét. sur le Dial. Berb. de Ouargla.*

(3) En Themsaman, on peut, quand deux *th* sont en présence, soit les renforcer tous les deux en *t,* soit comme en Bet't'ioua renforcer seulement le second. Ex. : *ichth touara* ou *icht touara,* une fois ; *thafounasth ta* ou *thafounast ta,* cette vache-ci.

(4) On peut dans le cas d'un nom féminin déterminé par l'adjectif numéral *ichth* admettre l'existence d'un *n,* particule d'annexion sous-entendue qui exige le renforcement du *th* en *t.*

diatement par un mot finissant par *t*, le *th* est renforcé en *t* (1).

Ex. : *iouch asent ten*, il les leur a donnés (à elles) ;
oufin t tid'eth (pour *oufin t* [pour *th*] *thid'eth*), ils constatèrent que c'était vrai.

3° Le *th* précédé immédiatement de la lettre *d'* peut se modifier de deux façons différentes :

a) Le féminin singulier d'un nom terminé au masculin par *d'* met en présence les deux lettres *d'* et *th* à la fin du mot, ces deux lettres se contractent en *ts* (2).

Ex. : *azeddjid'd*, roi ; fém. *thazeddjits*, reine, royauté.

b) Dans tous les autres cas où le *d'* précède un *th*, ces deux lettres sont remplacées par *tt* souvent contractés en *t*.

Ex. : *thamarth es ttazirarth* (pour *d' thazirarth*), sa barbe est longue ;
ariaz ttemet't'outh es (pour *d' thamet't'outh es*), un homme et sa femme ;
thazeddatt ou *thazeddat* (pour *thazeddad'th es*), mince (fém.) ;
thar'routt ou *thar'rout* (pour *thar'oud'th*), côte ;
attouχched' (pour *ad' thouχhed'*), tu donneras ;
attad'fent (pour *ad' thad'efent*), vous (f.) entrerez ;
thechchitt (pour *thechchid'th*), tu l'as mangé.

4° Le *th* précédé immédiatement d'un *d* se contracte en *tt* avec celui-ci.

Ex. : *attased'* (mis pour *ad thased'*, pour *ad' d thased'*), tu viendras.

---

(1) La même règle se retrouve en Themsaman.

(2) Cf. Sa'id Boulifa, *Une première année de langue kabyle*, p. 52, Alger, 1897, in-8°.

5° Le *th* précédé immédiatement d'un *dh* se contracte en *t't'* ou *t'* avec celui.

Ex. : *thiazit'* (pour *thiazidhth*), poule ;
thasmout't' ou *thasmout'* (pour *thasmoudhth*), gerbe.

6° Le *th* précédé immédiatement d'une des lettres *n* ou *m* (1), se renforce toujours en *t*.

Ex. : *imezd'ar'en n tendint*, les habitants de la ville ;
iouch asent (pour *iouch asenth*), il leur (f.) a donné ;
ad' ad'fent (pour *ad' ad'fenth*), elles entreront ;
thah'ramt (pour *thah'ramth*), fille.
a'nti (pour *a'mthi*), tante paternelle.

7° Lorsque le *th* est précédé d'un *r'*, il peut dans certains cas être renforcé en *t*, mais la règle est loin d'être générale (2).

Ex. : *thaourar't* ou *thaourar'th*, jaune.

Par contre on conserve toujours le *th* après le *r'* de la première personne du prétérit.

Ex. : *zenzer'th*, je l'ai vendu.

8° Lorsqu'un substantif ou un adjectif terminé au masculin singulier par *i* ou *j*, doit, en passant au féminin singulier, s'adjoindre le suffixe *th*, ce *th* et la lettre qui le précède sont remplacées par la diphtongue *chth* ou *jth* (3).

---

(1) L'usage seul indique en Bet't'ioua le cas où le *m* permute avec le *n* sous l'influence du *th*. En Themsaman cette permutation est constante en pareil cas. Cf. aussi : W. Marçais, *Le Dialecte arabe parlé à Tlemcen*, Paris, 1897, in-8°, p. 22.

(2) En Themsaman le *th* est conservé, mais le *r'* qui précède est renforcé en *kh*.

Ex. : *thamazikhth* (pour *thamazir'th*), la langue rifaine.

A Ouargla également, le renforcement du *r'* en *kh* lorsqu'il est suivi de *t* est constant. Cf. mon *Ét. sur le Dial. Berb. de Ouargla*, p. 15.

(3) Voir plus loin, à l'étude de la lettre *i*.

Ex. : *ouchcha*, lévrier ; fém. *thouchchachth*, levrette (1) ;
thar'enjachth ou *thar'enjajth*, cuiller ;
ijj, un ; fém. *ichth*, une ;
thakhd'mechth (de l'ar. خدمي), couteau ;
thahendechth (de l'ar. الهندي), figue de Barbarie.

La même règle est appliquée lorsque le *th* qui doit suivre le *i* est mis pour un *t*.

Ex. : *dzechth* (de l'ar. الزيت), huile.

9° Lorsque la lettre *th* est, dans le corps d'un mot, précédée immédiatement de la lettre *l*, ou plutôt de sa correspondante en Bet't'ioua (2), le groupe primitif *lth* est remplacé par le son *tch* et quelquefois par le diphtongue *chth* (3).

Ex. : *outchma* (pour *oulthma*), sœur ;
khatchi (de l'ar. خالتي, tante, ma tante maternelle ;
thameddouketch (pour *thameddoukelth*), amie ;
thaserselch (de l'ar. سلسلة), chaîne ;
thar'iouchth (pour *thar'ioulth*), ânesse.

10° Quand un *th* doit être immédiatement suivi d'un *t*, il se renforce en *t*.

Ex. : *thour'ach ttetted* (pour *thetetted'*), tu mangeas ;
ouar d' ach t tacharer' (pour *th tacharer'*), je ne te le volerai pas.

11° Enfin quand la lettre *th* doit être immédiatement

(1) Le masculin *ouchcha* a perdu un *i* final conservé en Zouaoua : *ouchchai*, ce qui explique le féminin *thouchchachth*. Il en est de même de *thar'enjachth*.

(2) Voir plus loin les différents stades de transformation de la lettre *l*.

(3) Ces règles sont générales pour les sous-dialectes des Aith-Sa'id' et des Aith Themsaman, mais elles ne sont pas appliquées chez les **Ik'la'ien** et surtout chez les **Iχebd'anen**.

suivi d'un *s*, le groupe *ths* (où *thes* devient *ts* prononcé d'une seule émission de voix.

Ex. : *tsiouant*, sorte d'émouchet ;
tsoud'int, baiser.

Mais le *th* reparaît dès qu'une voyelle vient s'intercaler entre cette lettre et le *s* qui suit.

Ex. : *thisoud'inin*, baisers.

— t —

Le *t* à l'état simple, avec la prononciation du *t* français ou arabe, n'est employé que dans deux cas en Bet't'ioua :

1° Placé comme préfixe devant le radical de certains verbes primitifs, il donne la Ve forme d'habitude ou les formes dérivées de la Ve forme de ces verbes.

Ex. : *ad'ef*, entrer ; V^e^ f. : *tad'ef*, entrer habituellement ; *mr'ar*, grandir ; V^e^, VIIe f. : *tmr'ar*, grandir sans cesse.

2° Le *t* (vocalisé en *it* lorsqu'il suit immédiatement un verbe conjugé au prétérit avec sens du passé) est le pronom personnel régime direct de la 3e pers. du fém. sing.

Ex. : *ouar t izari*, il ne l'a pas vu ;
at isoufer', il l'expulsera (fém.) ;
iouf it, il l'a trouvée.

Dans tous les autres cas où le *t* apparaît en Bet't'ioua, il est de formation secondaire et provient soit du renforcement d'un *th* primitif, soit d'une modification des lettres *d'* ou *d*.

1° Nous venons d'étudier les cas où la lettre *th* placée dans le voisinage des lettres *th*, *t*, *d'*, *d*, *n* et *m* se renforce en *t* (voir ci-dessus) :

2° Les lettres *d* ou *d'*, précédées ou suivies d'un *t*, se changent généralement en *t*.

Ex. : *iouintt* (pour : *iouint d*), elles ont apporté ici.
ad' asent t aouir' (pour : *ad' asent d aouir'*), je leur apporterai ici (à elle).
dzou, aboyer. — V° for. : *ttzou* (pour : *tdzou*), aboyer, habit.

3° Le double *t* : *tt* peut provenir de la contraction du *th* avec une autre lettre.

Ex. : *etter*, demander, dérive sans doute d'une racine : OU TH R ainsi que paraît l'indiquer la forme factive de ce verbe : *southâr*, faire demander (1).

4° Le double *t* : *tt*, peut encore provenir du redoublement d'un *d*.

Ex. : *ndâr*. enterrer, VI° for. : *nettâr*, enterrer habituell.

5° Dans le nom de nombre *ah'itach* ou *ah'ittach*, dérivé de l'Arabe احد عشر onze, nous notons également le renforcement du *d* en *t* ou *tt* avec disparition du ع et du ر.

Le *dj* n'existe pas à l'état simple en Bet't'ioua : le *dj* usité dans les autres dialectes berbères et le ج arabe s'affaiblissant roujours ici en *j* ou en *i*.

Ex. : Bet't'. : *thar'enjachth*, cuiller ;
Zoua. : *thar'oundjaith*, cuiller ;
Bet't'. : *ejj*, laisser, abandonner ;
Zoua. : *edjdj*, laisser, abandonner ;
Bet't'. : *aja'boub*, tuyau ;
Ar. : جعبة tube, tuyau.

(1) Cf. R. Basset : *Man. de Lang. Kabyle*, p. 39, et mon *Ét. sur le Dial. Berb. d'Ouargla*, p. 15.

Mais le *dj* apparaît en Bet't'ioua dans une formation secondaire associé à la lettre *d*, donnant naissance au groupe *ddj* qui remplace le *l* redoublé d'origine berbère ou arabe (voir étude de la lettre *l*) (1).

Ex. : Bet't'. : *iddji*, ma fille ;
Zoua. : *illi*, fille ;
Bet't'. : *azeddjid'*, roi ;
B.-Men. : *ajellid'*, roi ;
Bet't'. : *iddja*, il était ;
Ouargla : *illa*, il était ;
Bet't'. : *rmh'addjeth*, armée :
Arabe : المحلّة armée, colonne.

— tch —

Le son *tch* existe en Bet't'ioua comme en Zouaoua. au Mzab et chez les B.-Menacer, mais avec une origine différente. Tandis que dans la plupart des autres dialectes, le *tch* dérive du *k* ou du *ch* (2), en Bet't'ioua il provient d'une combinaison des lettres *l* et *th* se suivant dans le corps d'un même mot (3).

Ex. : *outchma*, mis pour *oulthma*, sœur ;
thad'oukkatch, mis pour *thad'oukkalth*, belle-mère ;
khouatchi, tentes, ses tantes maternelles (de l'ar. خوالتى.
anitchi, mis pour *anilthi*, berger.

(1) En Themsaman et chez les Ait-Sa'id' il existe un dj isolé pour le *t* initial ; trace de l'article ال dans les noms dérivés de l'arabe quand ces noms sont compléments déterminatifs d'un autre nom et précédés de la particule d'annexion *n*. Ex. : *aman n djbhar*, l'eau de la mer. *Toudhen a djk'aid'*, ils arrivèrent chez le k'aid'.

(2) Cf. R. Basset, *Études sur les Dialectes Berbères*. pp. 31, 51.

(3) La rencontre du *l* (ou de la lettre *r* qui la remplace) et du *th* donne également naissance à un *tch* chez les A.-Sa'id' et les A.-Temsaman. (V. supra : *Étude du th*).

Mais cette combinaison est instable et s'évanouit dès que la lettre *th* qui suit le *l* vient à disparaître.

Ex. : *thameddouketch*, pl. *thimeddoukrin*, amies (1).

— h' —

La lettre *h'* n'existe que dans les mots dérivés de l'arabe et avec une aspiration très atténuée en général.

Ex. : *ah'ram*, enfant, petit garçon ;
h'anna, grand'mère ;
dheh'ach, rire ;
thameddjah'eth, sel.

— kh —

Le *kh* existe dans les termes d'origine arabe.

Ex. : *rkhbar*, nouvelles ;
amkhazeni, employé du Makhzen ;
a khari ! ô mon oncle ;
khd'a', trahir.

et dans quelques termes d'origine berbère où il remplace parfois un r' (2).

Ex. : *ir'es*, os, pl. *ikhsan*, ossements ;
khes, vouloir, *ouar ir'is*, il n'a pas voulu,

mais dans tous les cas il a un son plus atténué qu'en arabe.

Le *kh* ne provient jamais, en Bet't'ioua, du renforcement du *r'* sous l'influence d'un *t* ou d'un *th* le suivant immédiatement, comme cela a lieu en Themsaman ou à Ouargla (3).

(1) Chez les Aith-Sa'id' et les Aith-Temsaman, le *r* (mis pour *l*) reparaît également lors de la chûte du *th*.

(2) Cf. R. Basset, *Ét. sur les Dial. Berb.*, pp. 14, 15, 16.

(3) Cf. mon *Ét. sur le Dial. Berb. de Ouargla*, p. 15.

Ex. : Bet't'. : *thaourar'th*, jaune (fém.).
Them. : *thaourakhth*, id.
Ouarg. : *taourakht*, id.

— d —

Le *d*, avec le son du *d* français, n'existe en Bet't'ioua, à l'état primitif, que dans la particule *d* dite de retour (voir plus loin).

Ex. : *ousir' d*, je suis venu ; *iioui d*, il a apporté.

Le *d* des autres dialectes berbères et le ذ arabe s'affaiblissent, en effet, toujours en *d* en Bet't'ioua comme dans les sous-dialectes du Rif.

Ex. : Bet't'., A.-Sa'id', Thems. : *ad'ef*, entrer ;
B.-Menaçer : *adef*, entrer ;

Bet't'., A.-Sa'id', Thems. : *id'maren*, poitrines ;
Ouarg. : *idmaren*, poitrine ;

Bet't'. : *erkhed'meth*, de l'ar. : الخدمة, le servive.

Mais le *d* (le plus souvent mis pour *d'*) apparaît secondairement en Bet't'ioua sous diverses influences phonétiques.

1° Le *d'* redoublé est toujours renforcé en *dd* (1)

Ex. : *foud'*, genou ; pl., *ifadden*, genoux ;
thidda, sangsue ; pl., *thid'ouin*, sangsues ;
thaddarth, maison ; pl., *thoud'rin*, maisons ;
bd'a, commencer ; VIe f., *bedda*, commencer habit. ;
a'd'ou, passer ; VIe f., *a'ddou*, passer habituell.

(1) Ce renforcement a également lieu chez les A.-Sa'id' et en Themsaman.

Ex. : A.-Sa'id' : *thaddart*, maison ; pl. *thoud'rin*, maisons.
Thems. : *zd'em*, ramasser du bois ; VIe f. *zeddem*, ramasser habituellement du bois.

2° Suivant immédiatement un *n* ou un *m*, le *d'* est renforcé en *d* (1).

Ex. : *aiendouz*, pour *aiend'ouz*, veau ;
imendi, pour *imend'i*, céréales ;
thamdint, pour *thamd'inth* (de l'ar. مدينة), ville.

3e Le *d* apparaît souvent, sous l'influence de la particule d'annexion *n*, comme initiale d'un nom d'origine arabe complément déterminatif d'un autre nom à la place du *r* (mis pour *l*, voir plus loin les transformations du *l*) résidu de l'article arabe ال (2).

Ex. : *aman n dbhar*, pour *aman n rbhar*, l'eau de la mer ;
ar'rabo n dk'ra', pour *ar'rabo n rk'ra'* un bateau à voile.

Cette règle souffre d'ailleurs de nombreuses exceptions régies par l'usage ; on dit indifféremment :

essebab n rmouχth, ou *n lmouχth*, la cause de la mort ;
habrath n laman, ou *n raman*, une lettre de pardon.

4° Le son *d* existe comme premier membre du groupe *ddj*, mis pour *ll* ; voir études du *dj* et du *l* (3).

Ex. : *ouddji*, mis pour *oulli*, brebis ;
thameddjah'eth, pour *thamellah'eth*, de l'ar. ملح, sel,

5° Le préfixe *t*, marquant la Ve forme d'habitude des verbes, se change en *d* devant un verbe commençant par la lettre *j*.

Ex. : *jjioun*, être rassasié ; Ve., VIIe forme : *djjaouan*, pour *tjjaouan*, être continuellement rassasié.

(1) Cette règle est appliquée aussi chez les A.-Sa'id' et les Themsaman.

(2) Chez les A.-Sa'id' et surtout chez les Themsaman, le *lam* de l'article arabe ال devient souvent *dj*. Ex. : *aman n djbh'ar*, l'eau de la mer.

(3) Ce son est également nettement perçu dans le groupe *ddj* pour *ll* chez les A.-Sa'id' et Themsaman.

— d' —

Le *d'* des Bet't'ioua a le même son que le *d'* des Aith-Sa'id' et des Aith-Temsaman ; il est plus doux que le *d'* du Zouaoua. Il remplace le *d* des autres dialectes berbères et le د dans les mots d'origine arabe.

Ex. : Bet't'. : *ther'ard'emt*, scorpion ;
Ouargla : *ter'ardemt*, id.
Bet't'. : *abrid*, chemin ;
Dj. Nefousa : *brid*, id.
Bet't'. : *thaid'ourth*, dér. de l'ar. : قدرة, marmite.

Le *d'* remplace parfois en Bet't'ioua le *th* du Zouaoua ou le *t* des dialectes du Sud Algérien (1). Mais le *d'* repparait dès qu'il ne suit plus immédiatement la lettre *n* ou *m* :

Ex. : *thandechth*, tombe ; pl., *thimed'rin*, cimetière.

Le *d'* ou le *d* des autres dialectes berbères est, par contre, quelques fois remplacé par un *dh* en Bet't'ioua (2).

Ex. : Bet't'. : *iredh*, habiller ; 1° f. : *siredh*, faire habiller ;
Ouarsenis : *ired*, B. Menacer : *ired'*, revêtir ;
Bet't'. : *thadhoufth*, laine ;
B. Menacer : *thad'ouft* ; Zouaoua : *tha'dout'* ; Djeb. Nef. : *toudeft*, laine.

(1(Voir supra. Etude du *t* et du *th*.

(2) La permutation contraire, consistant en l'affaiblissement chez les Bet't'ioua du *dh* des autres dialectes en *d'*, est beaucoup plus fréquente :

Ex. : Bet't'. : *soursed'*, se gâter. — Zoua. √ R S D H : *arsadh*, dépôt d'humeur ;
Bet't'. : *semed'*, *asmid'*, être froid. — Zoua. √ S M D H : *ismidh*, être froid ;
Bet't'. : *asommid'*, froid. — Beni-Iznacen : *asemmidh*, froid ;
Bet't'. : *nder* (pour *nd'er*), enterrer. — Ouargla : *ndhel*, enterrer.

Le *d'* permute avec le *t'* dans le pluriel du nom *aid'i*, chien :

Ex. : Bet't'. : *aid'i*, chien ; pl., *it'an*, chiens ;
Djeb. Nef. : *ioudi*, chien ; pl., *it'an*, chiens ;
B. Menacer : *aidhi*, chien ; pl., *it'an*, chiens.

Lorsque le *d'* se trouve placé dans le voisinage de certaines consonnes, il se contracte avec elles donnant naissance aux groupes suivants :

1° *a)* Le *d'* suivit de *th* se contracte en *ts* dans le fém. sing. du subst. *azeddjid'*, roi, donnant : *thazeddjits*, reine, royauté.

2° *b)* Dans tous les autres cas, même lorsque ces deux lettres font partie de deux mots juxtaposés, le *d'* et le *th* se renforcent respectivement en *t* ou se contractent en *t*.

Ex. : *atteffer'ed'*, pour : *ad'theffer'ed*, tu sortiras ;
netta ttamet't'outh es, pour : *d'thamet't'outh es*, lui et sa femme ;
azeddad', mince, fém. : *thazeddatt* ou *thazeddat*, (f).

Enfin un *d'* existant dans d'autres dialectes peut s'élider et disparaître en Bet't'ioua, sans laisser de traces.

Ex. : Bet't'. : *zath*, devant ;
Zouaoua : *zd'ath*, id.

— r —

La lettre *r* existe en Bet't'ioua mais avec une prononciation variable ; on distingue :

1° Un *r* roulé très pur, placé généralement après le son *ou* et surtout après ou avant le son *i*, ou suivant immédiatement certaines consonnes :

Ex. : *ad'bir*, pigeon, pl., *id'biren*, pigeons ;
thiid'rin, épis (pl.) (1) ;
ithri, étoile, pl., *ithran*, étoiles ;
ired', être lavé, être propre ;
thaouourth, porte, pl., *thiououira*, portes ;
ssouthour, faire demander habit. ;
med'oukr, forme d'hab. : *med'oukour*, devenir amis ;
ameddoukr, ami.

2° Et un *r* plus ou moins affaibli, que l'on fait précéder du son *ă* bref et accentué. Ce *ă* prend dans la constitution du mot la place d'un *e* muet qui précède le *r* dans les dialectes berbères algériens ou sud-marocains.

Ex. : Bet't'. : *southăr*, faire demander ;
Zoua. : *souther*, demander, solliciter ;

Bet't'. : *bărchen*, être noir ;
Chaouia (Aurès) : *beryen*, être noir ;

Bet't'. : *iărd'en*, blé ;
K'çour du sud-oranais : *ierden*, blé ;

Bet't'. : *ărni*, ajouter ;
Zoua. : *ernou*, id.

Bet't'. : *ărr*, rendre, être rendu ;
Ouargla : *err*, id.

Bet't'. : *thaid'ărth*, épi ;
Zoua. : *thid'erth*, épi de blé, d'orge ;

Bet't'. : *thesărd'ount* ou *tsard'ount*, mule ;
B. Snous : *thaserd'ount*, mule.

(1) Mais si le *r* vient à être séparé de la consonne qui le précède par un *e* muet, le groupe *er* se prononce *ăr*. Ex. : *thaid'ărth*, épi ; *southăr*, faire demander.

Dans les termes dérivés de l'arabe, le son *ăr* apparaît chaque fois que, dans le dialecte arabe d'où le mot est tiré, la lettre *r* supporte un djzem et qu'elle est précédée d'une consonne supportant un fath'a, ou une autre voyelle brève.

Ex. : Bet't'ioua : *amh'adhăr*, élève de l'école coranique ;
Dialecte arabe des Djebbala : مُحضّر id.
Bet't'ioua : *a'chrin n t't'ărba*, vingt t'olba ;
Dial. ar. de Tanger : عُشْرِينْ ذالطَّلَبْ, vingt t'olba (1).

La prononciation de ce groupe *ăr* (mis pour *er*) est d'ailleurs loin d'être fixe, le son *a* étant plus ou moins accentué et le son *r* plus ou moins adouci : on rencontre tous les intermédiaires de prononciation entre celle du *r* pur et celle du *ā* long et accentué, qui en Themsaman prend constamment la place du groupe *er* et même de la lettre *r* (2).

La lettre *r*, a en Bet't'ioua comme dans les sous-dialectes des A. Sa'id' et des Aith-Temsaman, une double origine :

1° Elle correspond à la lettre *r* des autres dialectes berbères et au ر dans les mots d'origine arabe ; dans ce cas elle peut avoir, comme nous venons de l'indiquer, soit le son du *r* roulé pur, soit le son affaibli *ăr*.

Ex. : *tharicht*, selle, pl., *thirichin*, selles ;
ărzem (mis pour *erzem*), ouvrir une porte.

(1) Dans l'arabe dialectal de Tanger, le rapport d'annexion est souvent marqué à l'aide du terme ذيال correspondant à l'arabe algérien متاع ; ذيال est souvent réduit à sa 1re lettre, ذ.

(2) En Bet't'ioua le groupe *ăr* redevient un *r* pur conformément à la règle I ; lorsqu'il doit être suivi d'un *i* :

Ex. : *oukkăr*, insulter (qqu'un) ; *ioukkăr then*, ou *ioukkar ithen*, il les a insultés.

2° Elle remplace la lettre *l* dans les termes d'origine berbère et arabe (voir plus loin : étude de la lettre *l*).

Ex. : Bet't' : *achir*, lait caillé cuit ;
B. H'alima : *achil*, lait aigre ;

Bet't'ioua : *azaîrou*, joug ;
B. Menacer : *zailou*, joug ;

Bet't'ioua : *aîrzim*, pioche ;
Zoua : *agelzim*, pioche ;

Bet't'. : *k'ra'*, dér. de l'ar. : قلع, arracher.

Bet't'. : *r'ka*, dér. de l'ar. : لقى, rencontrer.

Notons que le *r* mis pour *l* conserve toujours un son roulé pur, il ne s'affaiblit jamais en *ăr* : le *e* muet précédent le *l* primitif étant toujours maintenu.

Ex. : Bet't'. : *d'ouer*, revenir ;
Ouargla : *douel*, revenir ;

Bet't'. : *azermadh*, gauche ;
Djeb. Nefousa : *zelmat*, gauche ;

Bet't'. : *asrem*, pl. *iserman*, poisson ;
Zoua : *aslem*, pl. *iselman*, poisson ;

Bet't'. : *thaṣersetch*, dér. de l'ar. : سلسلة, chaîne.

Enfin, dans quelques mots on remarque la chûte de la lettre *r* qu'elle qu'en soit l'origine :

Ex. : Bet't'. : *ajaj*, tonnerre ;
Themsaman : *ărjaj*, tonnerre ;

Bet't'. : *ajarthir*, natte ;
Zoua. : *agerthil*, natte ;
Bet't'. : *tejarthith*, petite natte ;
Djebel Nef. : *tejartilet*, natte ;
Bet't'. : pl., *thijathithin*, petites nattes ;
Ouargla : pl. *tijertal*, petites nattes ;

Bet't'. :	*ak'ri ii,*	me voici ;
Zoua. :	*ak'lii,*	me voici, je suis ;
Bet't', :	*ak'ach,*	te voici ;
Zoua. :	*ak'lak,*	te voici, tu es.

z et z

Il existe en Bet't'ioua un *z* prononcé comme le *z* français ou le ز arabe et un *z* emphatique (1) extrêmement rare.

Ex. : *thiazit',* poule ; *azeddjif',* tête ;
azeddad', mince ; *thazoud'a,* la geça' des Arabes ;
ariaz, homme ; *aziza,* vert, bleu.
zer, voir ;

Le *z* remplace souvent en Bet't'ioua un *s* berbère ou un س arabe, lorsque cette dernière lettre se trouve, dans le corps d'un même mot, dans le voisinage d'un *z* ou d'un *d'* (2).

Ex. : *thamziid'a,* dérivé de l'Ar. : مسجد, mosquée ;
enz, être vendu, Ie forme : *zenz,* vendre, I-VIII-IXe forme *znouza.*

Les deux formes avec *s* et *z* sont quelquefois concurremment employés.

Ex. *thaîirsa,* et *thaîirza,* soc de charrue, labour.

Le *z* correspond souvent à un ص arabe (3).

(1) Cf. pour le *z* emphatique : Sa'id. *Une prem. année de Kab.,* p. IV. — E. Destaing. *Et. sur le dialecte berb. des B. Snous,* t. I, p. 26.
(2) Cf. R. Basset. *Man. lang. kab.* — E. Destaing. *Et. sur le dial. berb. des B. Snous,* t. I, p. 27. — Sa'id. *Une prem. ann. de kabyle,* pp. 59-168. — Mon *Ét. sur le dial. berb. de Ouargla,* p. 14.
(3) Cf. R. Basset. *Les noms des couleurs et des métaux en Berb.,* Paris, 1895, in-8°, p. 8-9. Chez les Juifs de Fas, cette permutation est fréquente. Ils disent *azrer' meni,* pluspetit que moi ; pour *açrer' meni,* اصغر مني.

Ex. : *zaddj,* V-IXe forme : *tzaddja,* prier, de l'Ar. : صلّى, prier ;
thazaddjith, de l'ar. : صلّى, prière.

Le *z* des Bet't'ioua correspond souvent au *g* du Zouaoua (en passant par l'intermédiaire d'un *dj* et d'un *j*), au *dj* du Mzab et au *j* des B.-Menaçer, de Ouargla, du Dj.-Nefousa, du Mzab, etc.

Ex. : Bet't'ioua : *azeddjid ;* Ouarg. : *ajellid ;* Zoua. : *agellid',* roi ;
id. *ak'zin ;* Zoua., B.-Menacer : *ak'joun,* petit chien ;
id. *amezzour'* : Zoua., B.-Men., Dj.-Nef. : *temeddjit ;* Ouar. : *tamejjit,* oreille.

Dans le mot *thiouchcha,* demain, : √ ZK, Zoua. : *azekka,* lendemain, les deux radicales *Z* et *K* se sont contractées en s'affaiblissant en *chch* (1).

— j —

Le *j* existe en Bet't'ioua avec le son que nous lui donnons en Français :

Ex. : *ajaj,* tonnerre ; *aja'boub,* tube, tuyau.

Il peut avoir plusieurs origines :

1° Le *j* des Bet't'ioua peut dériver d'un *dj* berbère ou ج arabe.

(1) La contraction en *chch* du *Z* et du *K* de cette même racine, se retrouve, à Ouargla.
Ex. : *achcha,* demain. Chez les B.-Snous, ces deux lettres se contractent en *tch* :
B.-Snous (Destaing) : *ăitsa, ăietsa,* demain.

Ex. : Bet't'. : *thar'enjacht*, cuiller ;
Zoua. : *thar'oundjaith*, id. ;
Bet't'. : *aioujir*, orphelin ; Mzab. : *agoudjil*, id. ;
id. : *ejj*, laisser ; Zoua. : *edj*, id. ;
id. : *rmrjan*, dérivé de l'ar. : المرجان, corail :
id. : *ouajeb*, dérivé de l'ar. : واجب, répondre.

2° Il peut dériver d'un *g* du Zouaoua et des Dialectes forts, par l'intermédiaire d'un *dj* du Mzab.

Ex. : Bet't'. : *ajd'er* ; Zoua. : *igid'er*, vautour ;
id. : *ajenna* ; Mzab : *adjenna*, *ajenna* ; Zoua. : *igenni*, ciel ;
id. : *jar* ; Mzab, Ouargla : *djar*, *jar* ; Zoua., Tazeroualt : *ger*, entre ;
id. : *ajārthir* ; Mzab : *adjertil* ; Tazeroualt : *agertil*, natte ;
id. : *ārjiji* ; Mzab : *erdjidji* ; Zoua. : *ergigi*, trembler ;
id. : *amejār* ; Mzab : *amdjer*, *amjer* ; Zoua. : *amger*, faucille.

Nous verrons plus loin que ce *g* des dialectes forts s'affaiblit plus souvent encore en *i* (1).

3° Un son *j* apparait, au lieu et place d'un *i*, dans le fém. sing. des substantifs terminés au masc. sing. par *i* pour ceux dérivés de l'arabe et par *a* pour ceux dér. du Berbère (mis pour *ai*). Ce *j* dans le groupe *jth* ainsi obtenu a d'ailleurs une tendance marquée à se prononcer *ch* : *chth*.

Ex. : *thabek'ejth* ou *thabek'echth*, dér. de l'ar. : بقية, plat en bois ;
thahendejth ou *thahendechth*, dér. de l'ar. : هندي, cactus ;

(1) Voir étude du *g* et du *i*.

eddounejth ou *eddounechth*, de l'ar. : الدّنيا, monde, vie ;
thaouchchajh ou *thaouchchachth*, levrette ;
Bet't' : *ouchcha* ; Zoua. : *ouchchai*, lévrier.

Cette confusion des sons *j* et *ch*, lorsque le *j* est suivi d'un *th*, explique le féminin *ichth*, une, de l'adjectif indéfini *ijj* (ou *ijjen*), un, dont la forme féminine régulière devrait être *ijjeth* (1).

Remarquons que ce groupe final *jth* ou *chth* n'apparait pas dans le féminin des noms d'origine berbère terminés par *i*.

Ex. : *anouji*, hôte, fait au fém. : *thanoujith*, hôtesse.

L'apparition du *j*, et plus souvent du *ch*, est soumise aux mêmes règles que ci-dessus chez les Aith-Sa'id' et les Aith-Temsaman ; chez les Ik'la'ien it s'affaiblit en χ et le *e* qui précède devient généralement *é*.

Ex. : Ik'la'ien : *eddounéχth*, monde vie ;
thakhd'méχth, couteau ;
thouchchaχth, levrette ;
thr'endjaχth, cuiller ;
thameddjaχth, œuf.

Dans les termes :

tharejjith, charbon ardent, pl. *irejjan*, braise,

le *j* dérive d'un *R'*, : √ *RR'* (Ouargla : *tirir't*, braise, pl., *tirjin*), en passant par l'intermédiaire d'un *g* (Zoua. : *thirgith*, charbon) et d'un *dj* (Dj. Nefousa : *terdjin*, charbon).

Le nom d'unité *thabçaj*, un oignon, coll., *rbcer*, oignons, dér. de l'ar. بصل, est mis pour *thabçalth* ; le *j* final provient de la contraction du *l* et du *th* qui, régulièrement,

(1) Cf. à Ouargla : *iggen*, un ; fém. *igget*, une.

doit se faire en *tch* (1) et par affaiblissement de cette diphtongue dû à la proximité de la sifflante.

Signalons enfin un cas isolé où le *j* Bet't'ioua dérive d'un *r* arabe :

moujer' (de l'ar. مرغ), se traîner à quatre pattes (enfant), et devient *ddj* par le redoublement (2) ;

V-VIIIe forme : *tmouddjour*, se traîner habituellement.

— s —

Le *s* a, en Bet't'ioua, la même valeur qu'en français, en arabe et dans les autres dialectes berbères.

Ex. : *iārsa*, il a été posé ; *sārs*, poser ;
thasard'ount, mule ; *asinef*, aiguille.

La lettre *s* permute avec le *z* dans le voisinage de certaines lettres (Voir, plus haut, étude du *z*).

Ex. : *enz*, être vendu ; Ire for., *zenz* (pour *senz*), vendre ;
thaiarsa et *thaiarza*, soc, charrue ;
thamzgid'a, dér. de l'ar. مسجد, mosquée.

Au groupe SK des dialectes forts, correspond en Bet't'ioua le groupe CHCH, avec adoucissement des deux radicales S et K en CH (3).

Ex. : Bet't'. : *achchaou*, corne ; Tazeroualt : *isk*, corne ;
Id. pluriel, *ichchaouen*, cornes ; Tazeroualt : *iskioun*, cornes ;
Id. *thichcharth*, ail : Bougie : *thiskert*, ail.

(1) Voir, *supra*, étude du *th* et, *infra*, étude du *l*.

(2) Cf., *infra*, le *r* (mis pour *l*) redoublé est rendu par *ddj* en Bet't'., en Themsaman et chez les A.-Sa'id'.

(3) Cette adoucissement se produit dans presque tous les dialectes intermédiaires.

Le terme *schar*, dér. de l'ar. سكر, être ivre, fait exception.

Le groupe KS des dialectes forts s'affaiblit en CHTH ou XTH en Bet't'ioua, avec adoucissement du K en CH ou X et du S en TH (1).

Ex. : Bet't'. : *echthi*, *eχthi*, porter sur ;
Id. IIe for. : *mechti*, être volé ;
Id. *sichthou*, couscous ; Zoua. : *seksou*, id.
Id. *amichta*, berger ; Tazer. : *amkssa*, id.
Id. pluriel, *imeχthan*, bergers ; Tazeroualt : *imkssaoun*, id.
Id. pluriel, *ichthan*, chevaux ; Ch. de l'Aurès : *iχan*, id.

Mais le *k* primitif reparaît si le *s* qui suit doit être redoublé.

Ex. : *echthi*, être porté sur ; VIe forme : *ekessiski*, être porté habituellement sur.

La lettre *s* du groupe primitif reparaît lorsque le *k* vient à s'affaiblir en *i* (2).

Ex. : Bet't'. : *iis*, mis pour *iks*, cheval ; pluriel, *ichthan*, chevaux.

La lettre *s* permute parfois avec le *ch* (3) lorsque cette dernière lettre fait partie de la diphtongue finale *chth* mise pour *ith*, *aith* (4), ou *rth* pour *lth* (5) de certains noms ou adjectifs féminins. La prononciation de ce *ch* varie

(1) En Themsaman, la forme *χth* existe seule. En B. Menaceur on note déjà la permutation du *s* avec un *th* dans *akthoum*, viande : Zouaoua : *aksoum*, viande.

(2) Voir *infrà* la lettre *k*.

(3) Cf. à Ouargla la confusion du *s* et du *ch* est fréquente.

(4) Voir : étude du *th*, du *ch*, du *i*.

(5) Voir : étude du *r*, du *l* et du *th*.

d'ailleurs chez le même individu allant du *s* au *j* (1) avec tous les intermédiaires (2).

Ex. : *thaouchchachth, thaouchchasth, thaouchchajth,* levrette ;
thar'enjachth, thar'enjajth ou *thar'enjasth,* cuiller ;
thakhd'mechth, thakhd'mesth, couteau (3).

— ç —

Le *ç* n'existe en Bet't'ioua que dans les termes d'origine arabe.

Ex. : *thabçoj,* oignon بصل, coll., *rbçer,* oignons ;
açbah', de l'ar. : صبح, se trouver au matin,
eççed'ak', dot à verser aux parents de la femme, de l'ar. : صدق.

Encore ce ص arabe devient-il souvent un *z* dans le voisinage de certaines lettres (4).

Ex. : *zaddj,* V-IX[e] forme : *tzaddja,* prier, de l'ar. صلّى ;
thazaddjith, prière, de l'art. : صلّى.

— ch —

Le *ch* a ordinairement la prononciation du *ch* français ou du ش arabe.

Ex. : *echch,* manger , *achir,* lait cuit ;
schar, être ivre ; *thachcharth* grand sac ;

(1) La permutation des chuinchantes *ch, j* et χ et des sifflantes *s* et *z* est fréquente dans les dialectes berbères en général.

(2) Cette imprécision dans la prononciation de ces lettres se retrouve chez les A. S'aid' et les A. Themsaman ; chez les Ik'la'ien le *ch* de ce groupe devient χ (voir de la lettre *j*).

(3) Notons toutefois que, en Bet't'ioua, la prononciation la plus fréquente est le *ch*.

(4) Voir § de la lettre *z* et note 3 même page.

mais il peut avoir une inflexion le faisant se rapprocher du χ (1) :

Mx. : *echthi* ou *eythi,* porter sur ; *ichthan* ou *ixthan,* chevaux ; ou d'un *j* doux ;

Ex. : *thar'enjachth* ou *thar'enjajth,* cuiller ;

ou encore se renforcer légèrement en *s* (1) ;

Ex. : *thaouchchachth* ou *thaouchchasth,* levrette.

Le *ch* des Bet't'ioua correspond :

1° Au ch du Zouaoua, de Ouargla. des K'çour, etc. :

Ex. : Bet't'. : *ak'choud'* ; Zoua. : *thak'chatt,* bois ;
Bet't'. ; Ouargla ; B. Menacer, K'çour : *ouch,* V[e] for. irrég. : donner.

2° Au *tch* du Zouaoua, du Mzab, des B. Menacer.

Ex. : Bet't'. : *echch,* Zoua. : *etch,* manger ;
id. *char,* Mzab : *tchar* ou *char,* remplir ;
id. *nech,* B. Menacer : *netch,* moi.

3° D'une manière générale au *k* des dialects forts, de certains dialects intermédiaires, et au ك arabe (2) ;

Ex. : Bet't'. : *achourd'an,* puce ; Zoua. : *akoured,* puce ;
id. *achniou,* jumeau ; Ouargla : *akniou,* jumeau ;
id. *achfai,* lait ; Bougie : *aifki* (3), lait ;
id. *acha'b,* renard ; Zoua : *aka'b,* renard ;
id. *tharichth,* selle ; Touareg : *tarik,* selle de mehari.

(1) Voir supra : de la lettre *s*.

(2) Les dialectes intermédiaires du nord de l'Afrique : B. Menacer, Ouarsenis, B. Halima, Chaouïa de l'Aurès, ceux du Rif, adoucissent d'une façon générale le *k* et le ك en *ch* ou χ ; ceux du sud : Ouargla, Djerid, Dj. Nefousa, le Mzabi excepté, conservent le *k*.

(3) Signalons la métathèse du *f* et du *k*.

rbachor, de l'ar. : الباكور, figues, fleurs ;
dheh'ach, de l'ar. : ضحك, rire ;
amchan, de l'ar. : مكان, endroit, lieu ;
tbachcharth, de l'ar. : شكارة , grandsac.

En Bet't'ioua même, le *ch* et le *k* permutent parfois dans une même racine :

thaket't'oufth, pl. *ichedhfan*, fourmi.

Le *ch* permute plus souvent avec un *s* (1) ;

Ex. : *achchaou*, corne ; Tazeroualt : *isk*, corne.

Rarement avec un z.

Ex. : Bet't'ioua : *achemrar*, blanc ; Mzab : *azemlal*, blond.

Le son *ch* apparaît enfin dans la formation secondaire des groupes suivants :

1° CHTH, mis pour *ith, ath, jth* (2) :

Ex. : *thabek'echth*, dérivé de l'Arabe باقية,, petit plat, geça'a ;
dzeehth, dér. de l'ar. الزيت, huile ;
thar'iachth, noix ;
itchth, mis pour *ijjth*, une.

2° CHTH, mis pour *oulth*, dans le mot suivant :

thar'iouchth, pour *thar'ioulth* ou *thar'iourth*, ânesse (3).

3° TCH, mis pour *lth* (rth) (4) :

---

(1) Voir supra : de la lettre *s*. Les confusions des sons *s* et *ch* sont fréquentes en Berbère. Cf. Mzab. E. Gourliau, *Grammaire de la langue Mzabite*, Miliana 1898, p. 14 : Ouargla : Biarnay. *Ét. sur le dial. berb. de Ouargla*, pp. 8 et 9.

(2) Voir aux lettres *th, j, o, r, l, i*. Rappelons les nombreuses exceptions signalées pour le groupe *ith* dans les mots d'origine berbère.

(3) Voir aux lettres *th, r* et *l*.

(4) Voir aux lettres *th, r* et *l*.

Ex. : *tameddouketch* pour *thameddoukerth* ou *thameddoukelth*, amie ;
outchma pour *oulthma*, sœur.

dh

C'est le *dh* des dialectes berbères correspondant au ض et au ظ arabe.

Le *dh* des Bet't'ioua dérive souvent d'un ط arabe :

Ex. : *adhbid*, dér. de l'ar. : طبيب, médecin ;
adharchour, dér. de l'ar. : اطرش, sourd ;
afardhas, dér. de l'ar. : فرطس, mouton, chèvre sans cornes ;
abeddjoudh, dér. de l'ar. : بلوط, gland ;
seddjedh, dér. de l'ar. : سلط, punir quelqu'un.

mais le ط arabe redoublé est toujours maintenu :

acht't'ab, dér. de l'Ar. : شطب, queue.

Il correspond parfois à un *d'* renforcé des B.-Menacer :

Ex. : Bet't'ioua : *iredh*, vêtir, se vêtir ; B.-Men. : *ired'*, vêtir ;
id. *thadhoufth*, laine ; B.-Men. : *thad'ouft*, laine.

La permutation contraire n'est pas rare : à un *dh* du Zouaoua, correspond souvent un *d'* ou un *d* (mis pour *d'*) en Bet't'ioua.

Ex. : Bet't'. : *thimedrin*, cimetière ; Zoua. : *thimedhlin*, tombes ;
id. *smed'*, être froid ; Zoua. : *semmedh*, être froid ;
id. *asommid'*, vent, froid ; Bougie : *asemmidh*, vent ;

Bet't'. : *soursed'*, se pourrir ; Zoua. : *arsadh*, dépôt d'humeur.
id. *thandechth*, tombe ; Zoua. : *thamdhelt*, tombe.

L'étude du *dh* donne lieu à un certain nombre de remarques :

1° Un *dh* devant être redoublé se renforce en *t't'* quelle que soit son origine (1).

Ex. : *ichedhfan* (pl.), fourmis ; (sing) : *thaket't'oufth*, fourmi ;
ndhou, VI° forme : *net't'ou*, sauter ;
bdha, VI° forme : *bet't'a*, partager, diviser ;
ndhar, VI° forme : *net't'ar*, jeter.

2° Le *dh* peut se contracter avec une autre lettre qui le précède ou le suit immédiatement :

a) Dans les deux verbes *et'te's*, dormir et *et't'edh*, téter, le double *t'* semble être le produit de la contraction des lettres *ou* et *dh* (2), qui réapparaissent d'ailleurs dans les formes factitives de ces verbes.

Ex. : *et't'es*, dormir, 1° f., *soudhes*, I-VIII° f., *ssoudhous*, faire dormir ;
et't'edh, têter, 1° f., *soudhedh*, I-VIII° f., *ssoudhoudh*, donner à téter ;

b) Lorsque le *dh* doit être suivi immédiatement d'un *th*, dans le corps d'un même mot, ces deux lettres se contractent en *t'* (3).

(1) Cf. R. Basset. *Et. sur les dialectes berbères*, p. 15.
(2) Cf. R. Basset, *Manuel de langue kabyle*, p. 39.
(3) C'est une règle à peu près générale en Berbère.

Ex. : *iazidh*, coq ; fém. : *thiazit'* (pour thiazidhth), poule ;
mizidh, doux ; fém. *themizit'* (pour themizidhth), douce ;
thasmout' (pour *thasmoudhth*), gerbe ;
themmit' (pour *themmidhth*), nombril ;
iret' (mis pour *iredheth*), vêtissez-vous !

Mais le *dh* reparaît dès qu'il ne doit plus être suivi du *th* ;

thiazit', poule ; pl. : *thiazidhin*, poules ;
thasmout', gerbe ; pl., *thisoumadh*, gerbes.

3° Lorsque la lettre *d* suit immédiatement un *dh*, elle peut se renforcer elle-même en *dh* (1).

Ex. : *thioudh edh*, pour *thioudh ed*, elle est arrivée ici.

t'

On peut dire que le *t'* n'existe pas en Bet't'ioua à l'état primitif ; il provient en effet généralement :

1° Du redoublement du *dh* (voir ci-dessus) ;

Ex. : *oudha*, Ve-VIe forme : *tout't'a*, tomber ;
zedh, VIe forme : *zet't'*, tisser, dér. : *thazet't'a*, métier à tisser ;
adhen, être malade ; dérivé : *at't'an*, mal aux yeux ;

2° De la contraction d'un *dh* avec la consonne *ou* dans les verbes ;

et't'es, mis pour *oudhes*, dormir ;
et't'edh, mis pour *oudhedh*, téter (2) ;

(1) Cf. Ouargla, mon étude, p. 121.
(2) Voir plus haut, Etude du *dh* et notes.

3° de la contraction d'un *dh* avec un *th* le suivant immédiatement (1) ;

Ex. : *themmit*, pour *themmidhth*, nombril ;

4° Lorsqu'un *t* est, dans le corps d'un même mot, immédiatement suivi d'un *dh*, ces deux lettres se contractent en *t't'* (2) ;

Ex. : *dhou*, Vᵉ-VIIᵉ forme, *t't'aou* (pour *tdhaou*), s'envoler.

Le substantif *aid'i*, chien, fait au pluriel *it'an*, chiens, avec renforcement du *d'* en *t'* (3).

Le double *t'* arabe طّ subsiste en Bet't'ioua :

Ex. : *achet't'ab*, queue, dér. de l'ar. : شطّابة.

Tandis que nous avons vu plus haut que le *t'* arabe simple ط s'affaiblissait toujours en *dh*.

Dans le mot *thazechcha* (mis pour *thazet't'a*) tissage, dérivé de la racine ZDH, le *t't'* ou le *dh* se sont affaiblis en *chch* (4).

a'

La lettre *a'* ne faisait pas partie primitivement de l'alphabet berbère (5), aussi ne la trouve-t-on, en Bet't'ioua, que dans les termes dérivés de l'Arabe, mais moins accentué que le ع Arabe, avec une prononciation intermédiaire entre le ع et le *a* ordinaire.

---

(1) Voir, Etude du *th* et du *dh*.

(2) Voir, Etude du *t* et du *dh*.

(3) Cf. A. de Motylinski, *Dj. Nefousa* : *ioudi*, chien, pl. *itan*, chiens. R. Basset, *Zénatia de l'Ouarsenis* : *aidhi*, pl. *iitan*. Mzab : *aidhi*, chien, pl., *iidhan*, chiens.

(4) Cf. à Ouargla, le terme *tadcha*, racine ZDH, fourche servant à serrer les fils de la chaîne du tissu.

(5) Cf. R. Basset. *Et. sur les dial. berb.* p. 55.

Ex. : *aja'boub*, de l'ar جعب, tube ; *a'nti*, de l'ar. عمّتي tante, paternelle.

Et très rarement dans des termes d'origine berbère ;

Ex. : *aa'rour*, dos ; *thaa'rourth*, colline ; *thina'chin*, argent, monnaie.

On entend parfois, en Bet't'ioua, prononcer *a'* pour r' (1), mais cette permutation est beaucoup plus rare que chez les A. Sa'id' et les A, Themsaman qui disent souvent, *a*, pour *r'er*, *r'ar*, *r'aa*, vers.

r'

Le *r'* a, en général, conservé sa prononciation tant dans les mots d'origine berbère que dans ceux d'origine arabe.

Ex. : *ar'iour*, âne ; *effer'*, sortir ;
zouer', être rouge ; *azeggouar'*, rouge ;
r'reb (de l'Ar. غلب), vaincre ; *rr'beth*, forêt. (الغابة)

Le suffixe de conjugaison *r'* caractéristique de la première personne du singulier est toujours conservé en Bet't'ioua, comme chez les A. Sa'id' et les Ik'la'ien ; par contre ce *r'* est toujours renforcé en *kh* en Themsaman.

Ex. : Bet't'. : A. Sa'id', Ik'ela'ien : *oufir'*, j'ai trouvé ;
Themsaman : *ad' sid'fekh*, je ferai entrer, je ferai pénétrer.

Le *r'* des Bet't'ioua correspond parfois au *g* du Chelh'a ou du Zouaoua, au *dj* du Mzab ou au *j* du Mzab et de Ouargla.

---

(1) Cf. *Et. sur le dial berb. de Ouargla*. Affaiblissement du *r'* en *a*.

Ex. : Bet't'. : *ismer'*, nègre : pl., *ismr'an*, nègres ;
Tazeroualt : *ismig*, nègre ; pl., *ismigan*, nègres ;
Mzab, Ouargla : *ismej*, esclaves ; pl., *isenjan*, esclaves ;
Bet't' : *amezzour'*, oreille ;
Chelh'a du Sous : *amzeg*, oreille ;
Zoua. : *smouzegouth*, entendre ;
Ouargla : *tamejjit*, oreille.

Le *k'* arabe ق, est remplacé par un *r'* dans le mot suivant :

ar'arabo, pl., *ir'arouba*, grande barque rifaine, de l'Ar. قرب.

En règle générale, un *r'* devant être redoublé se change en *k'k'* (1).

Ex. : *enr'*, tuer ; VIe forme : *nek'k'*, tuer habit.
mr'ar, grandir ; dér. : *amek'k'ran*, grand ;
thasr'arth, part de viande tirée au sort ; pl., *thisek'k'arin* ;
ek'k'im, être assis ; V-IXe for. irrég. : *tr'ima*, être assis habit. ;
Ie f. : *sr'im*, faire asseoir ;
ek'k'en, lier ; *asr'oun*, corde ; pl., *isr'ouan*, cordes.

Signalons une exception à cette règle : le verbe *enr'er*, verser, fait à la VIe for. d'habit. : *ner'r'er*.

Le *r*, disparaît même dans certaines racines :

rac. : ZR'L. Zouaoua : *azr'al* chal. du milieu du jour ;
B. Menaçer : *azil*, chaleur ;
Bet't'. : *azir*, jour, journée.

(1) C'est là une règle presque générale en Berbère.

rac. : R'R. Zouaoua : *r'our* chez ;
Mzab, Ouargla, etc. : *r'er*, chez ;
Bet't'. : *r'er*, *r'r*, chez ; *r'ar*, et parfois *a'*, vers.

— f —

La lettre *f* a, en Bet't'ioua, le même son qu'en Français ; on la rencontre dans les termes d'origine berbère et arabe.

Ex. : *achfai*, lait doux ; *effer'* sortir ;
asinef, aiguille ; *effer*, cacher ;
azeddjif, tête ; *foud'*, genou, pl., *ifadden* ;
thaket't'oufth, fourmi ; *thafeddjouchth*, poignée de blé coupé.

Nous avons vu que quelques fois le *f* se change en *b* en passant, sans doute, par l'intermédiaire d'un *b̆* ou d'un *v* (1).

Ex. : *thab̆ourjeth*, fenêtre.

Dans le terme *ouch*, donner, et ses dérivés : IIe for. : *mouχch*, avoir été donné ; n. d'act. : *thimouχcha*, don, le OU correspond à un F du Zouaoua : *efk*, donner, et du Chelh'a du Tazeroualt : *ekf*, donner (par métathèse).

— k' —

L'emploi du *k'* est peu fréquent en Bet't'ioua.
Il s'est surtout maintenu dans les termes dérivés de l'arabe :

Ex. : *k'reb*, VIe for. : *k'eddjeb*, renverser, dér. de قلب ;
rouck'eth, moment, dér. de l'Ar. : الوقت ;
et dans quelques termes d'origine berbère :

(1) Voir plus haut, étude du 6.

Ex. : *ak'zin*, petit chien ; *ak'choud'* bois ;
ek'k'es, couper ;

redoublé, le *k'*, est comme nous venons de le voir, souvent mis pour *r'* :

Ex. : *ner'*, VIe for. : *nek'k'*, tuer ;
thasr'arth, pl., *thisek'k'arin*, part de viande tirée au sort.

Le ڧ arabe s'affaiblit en *i* dans le mot *thaïd'ourth*, marmite, pl., *thiid'ourin* et *thiioud'ar*, marmites, en passant, sans doute, par l'intermédiaire d'un *g* ou ڧ arabe (1).

— k —

Le *k* existe en Bet't'ioua :

Ex. : *ekkar*, V^e f. irrég., *tnkar*, se lever ;
ekessi, porter, soulever ; *med'oukr*, devenir amis ;
thaket't'oufth, fourmi ; *aharkous*, chaussure ;
kthar, avoir plus que ; *h'akem*, commander ;

mais il s'affaiblit le plus souvent en *ch*, en χ ou en *i*, sans que l'on puisse donner pour ces permutations des règles précises.

A) Le *k* s'affaiblit en *ch* en Bet't'ioua (2) :

1° Dans la plus part des racines arabes où il n'est ni redoublé, ni initial et où il n'est pas soutenu par certaines consonnances *m*, *r*, etc.

Ex. : *rbachor* (ar. : (الباكر)), figue fleur ; *schăr* (سكر), être ivre ;
thachcharth (شكرة), grand sac ; *dhehach* (ضحك), rire ;
amchan (مكان), endroit, lieu.

(1) Voir sur ce ڧ des dialectes bédouins W. Marçais. *Étude sur le Dialecte parlé à Tlemcen*, Paris, 1902, in-8°, p. 17 et *Le Dialecte Arabe des Oulad Brahim de Saïda*. Paris, 1908, in-8°, pp. 12 et suiv.

(2) Cet affaiblissement se produit aussi dans les dialectes du Rif.

2° Et dans un grand nombre de racines berbères, surtout si le *k* simple est précédé d'une voyelles *a*, *i*, *ou*, où de la lettre *r* prononcée *ăr* (1).

Ex. : KRZ.	Bet't'.	: *chrez*, VI° for., *chărrez*, labourer ;
KRF.		: *chref*, VI° for., *chărref*, lier ;
KCH.		: *ouch*, V° for. irrég. : *tich*, donner ;
KR.		: *achăr*, V° for., *tachăr*, voler dérober ;
BRKN.		: *bărchen*, V° for., *tbărchen*, être noir ;
KRD'		: *achourd'ou*, pl., *ichourd'an* puce ;
KMDH.		: *achemmoudh*, incendie ;
KNF.		: *thachnifth*, pl., *thichnifin*, galette ;
KN.		: *acheniou*, jum., *thachna*, co-épouse ;
RK.		: *tharichth*, selle ;
ZK.		: *zich*, autrefois.

On remarque quelques contractions du *k* en chch avec l'une des lettres *s*, *z* et *l*, dans les mots :

Ex. : SKR.	Bet't'.	: *thichcharth*, ail ;
SK.		: *achchaou*, pl., *ichchaoun*, corne ;
ZK.		: *thiouchcha*, demain, le lendemain ;
LK.		: *thichchith*, pl., *thichchiin*, pou.

B) Le *k* s'affaiblit en χ en Bet't'ioua (2) :

1° Dans quelques termes dérivés de l'Arabe :

Ex. : *thaχourth*, boule, pelote, ar. كرة.

C) Le *k* des dialectes forts se charge parfois en *i*, en passant par l'intermédiaire d'un *g* dialectes ont gardé la trace (3).

(1) En Themsaman, cette tendance est tellement prononcée, que sauf les cas où il est soutenu ppr une voyelle i, ou et dans quelques autres cas, le son *r* disparaît, remplacé par un ā long ou par aā.

(2) Cette règle est très appliquée en Themsaman.

(3) Voir ci-après de l'affaiblissement fréquent du *g* en *i* en Bet't'ioua.

Ex. : La racine KRZ, qui a donné : *kirz* (Tazeroualt), *krez* (Zoua.), labourer, s'est d'abord affaiblie en CHRZ en Bet'. : *chrez*, labourer, puis a donné dans ce même dialecte : IRZ, n. d'act. : *thaiersa* ou *thaîersa*, pl., *thiirsiouin*, labour, soc de charrue, après être sans doute passé par la forme GRZ ou GRS, comme en Haraoua (1) : *thagersa*, soc de charrue.

Le terme *iis*, cheval, fait au pluriel *iχthan*, *ichthan*, chevaux (Chaouia de l'Aurès : *iχan*, chevaux, G. Mercier), et qui permet de supposer que la racine aurait été KS (voir ci-dessus) qui serait devenue IS par affaiblissement du *k* en *i*.

A noter d'ailleurs la permutation inverse du *g* en *k*, très rare dans les dialectes berbères en général, dans le terme Bet't'ioua : *thaket't'oufth*, fourmi, dont la racine KT'F correspond à GDHF, donnant *tagdhefit*, fourmi, à Ouargla. En Bet't'ioua le *k* du singulier *thaket't'oufth* s'affaiblit d'ailleurs en *ch* dans le pluriel, *ichdhfan*, fourmis.

Le double *k*, précédé ou suivit d'un *ŏu* furtif ou précédé parfois d'un son *ăo* furtif, remplace en Bet't'ioua la consonne *ou* redoublée (2).

Ex. : *zouer*,	précéder ;	VIe forme :	*zoŭkkăr*	(habit.).
d'ouer,	revenir ;	—	*d'akkoŭar*	—
arouer,	fuir ;	—	*roŭkkăr*	—
souedh,	apercevoir ;	—	*ssăokkădh*	—

— x —

Le son χ (3) existe en Bet't'ioua, comme dans la plupart des sous-dialectes du Rif (Aith-S'aid', Themsaman, Ik'-

(1) Cf. R. Basset, *Ét. sur la Zenatia de l'Ouars. et du Maghreb central.*
(2) Même remarque chez les Aith-S'aid et les Themsaman.
(3) Voir sur ce son : R. Basset, *Ét. sur les dial. berbères*, p. 52 ;

la'ien), en Beni-Menacer, en Chaouia de l'Aurès, etc. La prononciation de cette lettre est difficile à indiquer, elle est plus ou moins furtive selon les lettres qui la précèdent ou la suivent dans le corps du mot.

On reconnaît au χ plusieurs origines en Bet't'ioua :

1° Il peut diriver d'un *k*, ce cas se présente rarement.

Ex. : *thaχourth*, pelote, de l'ar. كُرَة.

2° Le χ remplace dans certains mots un *ch*, dérivant d'ailleurs lui-même souvent d'un *k* (voir plus haut du *k* et du *ch*).

Ex. : *sechchen*, montrer ; VIIe forme : *seχchan*, montrer hab. ;
iis, cheval ; pl. *iχthan* ou *ichthan*, chevaux ;

3° Quand la lettre *ou* doit être immédiatement suivie d'un *th*, on introduit souvent entre ces deux lettres un χ doux et furtif et on obtint ainsi la diphtongue *ouχth* (1).

Ex. : *rmouχth*, de l'ar. الموت, la mort ;
thamarniouχth, victoire ;
thimenr'iouχth, meurtre, révolution ;
thamersiouχth, action de déposer ;
thefouχth (*thefouchth*), soleil ;
sarouχth, dépiquer ;
ainaou, bégue ; fém. *thainaouχth*, bègue ;
mouchch, chat ; fém. *themouchchouχth*, chatte.

Mais, si pour une raison quelconque le *ou* vient à ne plus précéder immédiatement le *th*, la lettre adventice χ disparaît.

Notes de lexicographie berbère, Le Dial. des Beni-Menacer, p. 28 ; *Ét. sur les Dial. du Rif*, p. 11. G. Mercier, *Le Chaouia de l'Aurès*, p. 3, etc.
(1) Cette règle semble s'appliquer à tous les dialectes du Rif.

Ex. : *thainaouχth*, bègue ; pl. *thiinouin*, bègues ;
oueth, frapper, *iouχtha*, il a frappé ;
sarouχth, dépiquer, VII[e] forme, *sarouath*, dépiquer habit.

Exceptions : On note toutefois de nombreuses exceptions à cette règle.

Ex. : *anou*, pl. *anouthen*, puits ;
thanouth, pl. *thanouthin*, petits puits ;
tharouth, poumon ;
anibou, garçon ; fém. *thanibouth* ;
azrou, pierre ; dim. *thazrouth*, petite pierre ;
emmouth, il est mort, *emmouther'*, je suis mort ;
thefaouth, lumière.

4° Le son χ s'intercale parfois entre *ou* et *ch*.

Ex. : *ouch*, donner, *ouχcheth asen*, donnez-leur ;
II[e] forme *mouχch*, avoir été donné ; V-II-IX[e] f. *tmouχcha* (habit.) ;
N. d'act. : *thimouχcha*, don, cadeau.

Dans ces exemples le χ est-il, peut-être, simplement mis pour un *k*, les termes ci-dessus pourraient alors être considérés comme dérivant d'une racine *oukch* ou *kch*, donner (1), qui aurait subsisté en Bet't'ioua, concurremment avec sa dérivée la racine *ouch*.

— **g et ġ** —

Le son *g* pur, ne s'est maintenu en Bet't'ioua que lorsqu'il est redoublé.

Ex. : *eggouj*, V-IX[e] forme : *teggouja*, être éloigné ;
egg, V[e] forme : *tegg*, faire ; n. d'act. : *thimegga*, action de faire ;

(1) Cf. Themsaman : *oukch*, donner.

azeggouarth, fém. *azeggouarth*, rouge ;
thazeggouarth, jujubier sauvage ;

et dans quelques autres cas rares :

Ex. : *thiougdi*, peur ; *aith-izegzaouen*, habitants de *Zegzaoua*.

Les mots arabes, en passant en Bet't'ioua, ont en général conservé au ق le son que lui donnent habituellement les citadins des villes algériennes (1).

Ex. : *k'reb*, de l'ar. : قلب, renversé ;
rk'adhi, de l'ar. : القاضي, cadhi ;

mais quand le terme provient d'un dialecte bédouin où le ق a le son *g* ou ġ, ce ق s'affaiblit en *i* en Bet't'ioua.

Ex. : *thaïd'ourth*, de l'ar. نوال, marmite ;
aiouar, pl. *iiouaren*, de l'ar. : قدرة, le *mendir* des Arabes.

Le *g* des dialectes forts et de quelques dialectes intermédiaires se maintient ordinairement en Bet't'ioua, lorsqu'il est redoublé et, à l'état simple, dans quelques rares cas que la pratique fait connaître.

Ex. : *ougged'*, V-VIII[e] forme : *touggoud'*, avoir peur ;
genfa, V[e] forme : *tgenfa*, guérir ;
thiougd'i, peur.

Mais, à part ces cas isolés, le *g* simple ne s'est guère maintenu en Bet't'ioua : il s'y affaibit en *j*, en *g* (avec un son intermédiaire entre *g* et *i*) ou en *î* ou *i* (2).

1° Le *g* du Zouaoua, du Tazeroualt, des Touaregs et de certains dialectes intermédiaires, s'affaiblit en *j* dans les mots suivants :

(1) Cf. W. Marçais, *Le Dial. arabe parlé à Tlemcen*, p. 17, et *Le Dial des Oulad Brahim de S'aida*, p. 12 et suiv.

(2) En Themsaman on fait la même remarque.

Touareg : *aga*, seau en cuir ; Bet't'. : *ja*, pl., *ijaouen*, id. ;
id. *agdhidh*, oiseau ; id. *ajedhid'*, id. ;
id. *égédi*, *ig'idi*, sable ; id. *ijd'i*, id. ;
Zouaoua : *mjăr*, VIe f. : *mejjăr*, moissonner ; Bet't' : *emgăr*, id ;
id. *amger*, faucille ; Bet't'. : *amejjăr*, id. ;
id. *inebgi*, hôte ; Bet't'. : *anouji*, id. (1) ;
id. *ergigi*, trembler ; Bet't'. : *ărjiji*, id. ;
Tazer. : *igider*, aigle ; Bet't'. : *ajd'ăr*, id. ;
id. *agertil*, natte ; Bet't'. : *ajărthir*, id. ;
id. *tagarst*, *tagirst*, hiver ; Bet't'. : *thajresth*, id. ;
id. *igenna*, ciel ; Bet't'. : *ajenna*, id.

Le terme *tharejjith*, braise (pl., *irejjan*), dérive de la racine RR' qui a le sens de brûler ; le *r'* final est devenu *j* en passant par l'intermédiaire d'un *g* Zouaoua : *thirgith*, braise (Zoua., bougie).

2° Suivi d'un *r*, d'un *m* ou d'un *n*, le *g* des dialectes cités plus haut en Bet't'ioua devient *ğ* (avec un son intermédiaire entre *g* et *i*) ou *î* (avec une prononciation se rapprochant du *ll* espagnol), lorsqu'il doit être suivi d'un *e*.

Ex. : Tazer. : *agoulzim*, pioche ; Bet't'. : *ağrzim*, id. ;
id *agem*, puiser de l'eau ; Bet't'. : *ağem*, ou *aîem*, id. ;
Zouaoua : *agla*, biens, richesses ; Bet't'. : *ağra*, id. ;
id. *aglaf*, essaim d'abeilles ; Bet't'. : *ağraf* ou *aîraf* ;
id. *tharga*, rigole ; Bet't'. : *tharğa*, id. ;

(1) Le *ou* du Bet't'ioua *anouji* est mis pour un *b* Zouaoua, cf. R. Basset, *Et. sur les dial. berb.* p. 3.

(2) Cf. E. Destaing. *Et. sur le dial. des B. Snous*. Cette transformation du g en î existe chez les B. Snous, mais, semble-t-il, d'une manière moins générale qu'en Bet't'ioua.

id. *agendouz*, veau ; Bet't'. : *ağendouz* ou *aîendouz* ;
Ourgla : *agel*, pendre, suspendre, Bet't'. : *ağer* ou *aîer* ;
Djebel Nef. : *tesgnit*, aiguille ; Bet't'. : *thasğnefth*, id. ;
Bougie : *thamegra*, moisson ; Bet't'. : *thamğera* *thamîera* (1).

3° Précédé immédiatement d'un *i'*, suivi d'un *a* ou placé dans le voisinage d'une sifflante *s* ou *z*, ou d'un *d* ou *d'*, le *g* berbère se change en *i* pur.

Ex. : Zouaoua : *thigd'erth*, épi ; Bet't'. : *thaid'ărth*, id. ;
id. *azgen*, moitié ; Bet't'. : *azin*, id. ;
id. *argaz*, homme ; Bet't'. : *ariaz*, id. ;
id. *azaglou*, joug ; Bet't'. : *azairou*, id. ;
id. *azegzaou*, bleu, vert, gris ; Bet't'. : *aziza*, id. (2) ;
id. *aggour*, moitié, lune ; Bet't', *iiour*, id. ;
Tazer. : *zg*, traire ; Bet't'. : *ezzi*, id. ;
Ouargla : *azgrar*, long ; Bet't'. ; *azirar*, id. ;
id. *agergiz*, lièvre ; Bet't'. ; *aiărziz*, id. ;
Chaouia de l'Aurès : *agerziz*, lièvre ; Bet't'. : *aiăaziz*, id. ;
Aouelimmiden : *ageddid*, outre ; Bet't', *aiddid'*, id.

Au terme zouaoua *agoujil*, orphelin, correspond en Bet't'ioua : *aioujir*, orphelin, avec permutation du *g* avec un *i* pur.

En Bet't'ioua même, le *ğ* ou le *î* dérivés du *g* berbère que nous avons étudiés plus haut (parag. 2), permutent

(1) La même racine donne aussi *mjar*, moissonner.

(2) Il est probable que le *Bet't'ioua* ou tout au moins le dial. des Aith-Saïd' a connu la forme *azgzaou*, dont on trouve la trace dans le nom de fraction *Aït-Izgzaoun*.

également avec un *i* pur quand ces lettres sont immédiatement précédées ou suivies d'un *i*.

Ex. : *aǧrzim*, pioche ; pl., *iirzam* ;
aǧraf, essaim d'abeilles ; pl., *iirafen ;*
aǧendouz, *aĭendouz*, veau ; pl., *iiendouzen ;*
aǧnaou, bègue ; pl.. *iinaouen* ;
îrem, peau ; pl., *iirman* ;
tharǧa, rigole ; pl., *thariiouin* ;
thasǧnefth, aiguille ; pl., *isiinaf*, *isinaf*.

4° Au commencement d'un mot, le *g* peut s'affaiblir en *e* avec un son très mouillé penchant vers *î* :

Tazeroualt : *goummer*, chasser ; Bet't'. : *émmar*, id., aor., *immar*.

5° Le *g* des dialectes forts devient parfois *z* en Bet't'ioua, en passant sans doute par l'intermédiaire d'un *j*.

Ex. : Zouaoua, Chelh'a : *agellid'*, *agellid*, roi ;
Djebel Nef., Mzab : *ajellid*, id.;
Ouargla : *ajellid* et *azellid*, id.;
Bet't'ioua : *azeddjid'*, roi.

Comme on le voit, l'emploi du *g* dur est assez limité en Bet't'ioua, bien que les règles ci-dessus, loin d'être générales, souffrent de nombreuses exceptions.

l

Le son *l* a à peu près complètement disparu en Bet't'ioua comme d'ailleurs dans les sous-dialectes rifains du Themsaman et des Aith-Sa'id'.

La lettre *l* a subi, en Bet't'ioua, les transformations suivantes :

A) La lettre *l* simple se change en *r* :

1° Dans tous les mots d'origine arabe :

Ex. : *raman* (mis pour *laman*), de l'ar. : الامان, confiance ;
rbachor (pour *lbachor*), de l'ar. : الباكُر, figues-fleurs ;
rh'akoumeth (pour *lh'akoumeth*), de l'ar. : الحكمة, circonscription ;
akhari, de l'ar. : خالي, oncle maternel ;
thaserselch, de l'ar. : سلسلة, chaîne, pl., *thisersar* ;
k'reb, de l'ar. : قلب, renverser ;
k'ra, de l'ar. : قلع, arracher ;
rk'a, de l'ar. : لقى, atteindre ;
houer, de l'ar. : هال, être grosse (mer) ;
mkour, de l'ar. : كُل, chaque ;
oura, de l'ar. : ولا, même.

Comme on a pu le remarquer par quelques-uns des exemples ci-dessus, le résidu *l* de l'article arabe ال précédant, un nom, d'origine arabe se change en *r*, en Bet't'ioua (1). Cet *r*, trace de l'article ال, apparait parfois dans le pluriel de noms qui ne l'avaient pas conservé au singulier.

Ex. : *abourk'i*, de l'ar. : برقي, canon, pl., *rbrak'i* ;
abeddjoudh (ar. : بلّوط), chêne, coll., *rbeddjoudh*, gland.

Le plus souvent cette trace subsiste au singulier et au pluriel :

Ex. : *rmed'fa'*, fusil, pl., *rmed'afa'*, de l'ar. : مدفع.

Quelquefois cet *r* initial est précédé d'un *e* très bref, trace de l'alif hamzé de l'article أل.

(1) En Zouaoua, à Ouargla et dans la plupart des dial. berb. les noms dérivés de l'arabe conservent la trace de l'article ال marquée par un *l* initial, ou par le redoublement de la première consonne si elle est une lettre solaire.

Ex. : *ermh'addjeth*, de l'ar. : المحلّة, armée, colonne,
pl., *ermh'addj* ;
err'beth, de l'ar. : الغابة, forêt.

2° Dans tous les termes d'origine berbère et quelle que soit sa place dans le mot, la lettre *l* se change en *r*, sauf le cas que nous étudierons plus loin où elle doit être suivie d'un *th* avec lequel elle se contracte en *tch*.

Ex. : — *a*) Substantifs :

Zouaoua : *aslem*, poissson ; Bet't'. : *asrem*, id. ;
id. : *adhil*, raisin ; Bet't' : *adhir*, id. ;
id. : *thala*, source, fontaine ; Bet't'. : *thara*, id. ;
Tazeroualt : *tilist*, toison ; Bet't'. : *thiriseth*, id. ;
id. : *aoual*, parole ; Bet't'. : *aouar*, id. ;
Ahaggar : *oul*, cœur ; Bet't'. : *our*, id. ;
Sergou : *elis*, langue ; Bet't'. : *ires*, id. ;
Ghadamès : *ar'il*, bras ; Bet't'. : *ar'ir*, id. ;
K'çour : *ouzzel*, fer ; Bet't'. : *ouzzar*, id. ;
Mzab : *laz*, faim ; Bet't'. : *raz*, id. ;
Ouargla : *ajertil*, natte en spart. ; Bet'. : *ajarthir*, id. ;
id. : *loum*, paille : Bet't'. : *roum*, id. ;
id. : *abal*, cil ; Bet't'. : *aber*, id. ;
Djebel Nef : *alr'em*, chameau ; Bet't'. : *arr'em*, id. ;
Chaouia de l'Aurès : *ar'ioul*, âne ; Bet't'. : *ar'iour*, id. ;
B.-Menacer : *zailou*, joug ; Bet't'. : *zairou*, id. ;
id. : *bour'lal*, escargot ; Bet't' : *ar'erar*, id. ;
Ouarsenis : *alili*, laurier-rose ; Bet't'. : *ariri*, id. ;
B.-H'alima : *isli*, fiancé ; Bet't' : *isri*, id. ;
A'chacha : *atchil*, fromage ; Bet't'. : *atchir*, lait cuit ;
O.-Khemis : *ilem*, peau ; Bet't' : *irem*, id. ;
B.-Snous : *amdukel* (Destaing), ami ; Bet't'. : *amed-doukr*, id. ;
Oued Guir : *indhlan*, cimetière ; Bet't'. : *thimed'rin*, id.

b) Adjectifs :

Dades : *aderr'al*, aveugle ; Bet't'. : *ad'arr'ar*, id. ;
Ch. de l'Aurès : *azelmad'*, gauche ; Bet'. : *azarmadh*, id. ;

c) Verbes :

Zouaoua : *emdhel*, enterrer ; Bet't'. : *ndar*, id. ;
Tazeroualt : *ili*, être ; Bet't'. : *iri*, id. ;
K'çour : *erouel*, fuir, s'enfuir ; Bet't' : *arouer*, id. ;
Ouargla : *agel*, pendre, être pendu ; Bet't'. : *aïer*, id. ;
Touareg : *anr'el*, être versé ; Bet't'. : *enr'er*, id. ;
B.-Menaçer : *ali*, monter ; Bet't. *ari*, id. ;
B.-Snous : *ed'ouel*, revenir ; Bet't'. : *d'ouer*, id. ;

d) Particules :

Zouaoua : *almi*, jusque, jusqu'à ce que ; Bet't'. : *armi*, id. ;
Bougie : *ak'la*, voici ; Bet't' : *ak'ra*, id. ;
Ouargla : *lmendad*, vis-à-vis ; Bet't'. : *arendad'*, id. ;

B) La lettre *l* devient quelquefois *d'* ou *d* (mis pour *d'* après un *n*) :

Ce stade dans la transformation du *l* n'a presque pas laissé de traces dans les termes d'origine berbère (1).

Ex. : Zoua. : *thachalt*, menu bois ; Bet't'. : *ak'choud*, bois.

Mais cette permutation s'est au contraire maintenue pour nombre de substantifs d'origine arabe commençant par un *r* résidu de l'article arabe ال lorsqu'ils sont employés isolément ; ce *r*, lorsque le nom est complément déterminatif d'un autre nom, se change en *d* (mis pour *d'*, lequel précédé du *n* d'annexion se renforce en *d* : voir plus haut, du *d* et du *d'*).

(1) Ce changement du l en d, d' a d'ailleurs laissé des traces dans d'autres dialectes. Cf. R. Basset, *Ét. sur les Dial. Berb.*, pp. 25-26.

Ex. : *rk'ra'*, de l'ar. : الفلع, voile ; *ar'rabo n dk'rar'*, bâteau à voile ;
rbh'ar, de l'ar. : البحر, mer ; *aman n dbh'ar*, l'eau de la mer :
rouekth, de l'ar. : الوقت, moment ; *bab n douekth*, le maître du moment (nom donné à un *pôle* de l'Islam, au *K't'ob*).

Pour d'autres substantifs, au contraire, c'est le *l* primitif résidu de l'article arabe qui reparait.

On dit également :

thabrath n laman ou *thabrath n raman*, une lettre de paix ;
thaja'bouth n lmed'fa' ou *thaja'bouth n remed'fa'*, le canon de fusil ;
essebab n lmouχth ou *essebab n rmouχth*, la cause de la mort ;
rkharifth n lh'adj ou *rkharifth n rh'adj*, le lieutenant d'Elh'adj.

Notons que c'est là le seul cas où il nous ait été donné d'entendre prononcer la lettre *l* en Bet't'ioua.

C) La lettre *l* devant être suivie immédiatement et dans le corps d'un même mot, de la lettre *th*, se contracte avec cette dernière et donne naissance à la diphtongue *tch* (1).

1° Termes d'origine arabe ;

khatchi, de l'ar. : خالتي, tante maternelle ; pl., *khouatchi* de l'ar. : *thasersetch* (pour *thaserselth*), de l'ar. : سلسلة, chaîne.

2° Termes d'origine berbère :

Ouarsenis : *anilti*, berger ; Bet't'. : *anitchi* (pour *anilthi*).

Aussi en vertu de cette règle et de celle voulant que dans tous les autres cas le *l* se change en *r* en Bet't'ioua, lorsqu'un terme est terminé au masculin sing. par un *r* (mis pour *l*), la forme féminine remplace ce *r* et le *th* marque du féminin par *tch*.

(1) Cette règle s'applique chez les Aith-Sa'id' et les A. Themsaman chez les Ik'la'ien elle devient plutôt une exception.

Ex. : Zoua. : *thedjalt*, veuve ;
Bet't'. : *ajjer*, veuf ; fém. : *thajjatch*, veuve ;
Ouar. : *ameddoukel*, ami, fém. *tameddoukelt*, amie ;
Bet't'. : *ameddoukr*, ami, fém. *thameddouketch*, amie ;
Toua. : *adheggal*, beau-père, fém. *tadheggalt*, belle-mère ;
Bet't' : *ad'oůkkar*, beau-père, fém. *thad'oůkkatch*, belle-mère ;

Mais lorsque ces mêmes termes terminés au féminin sing. par *tch*, prennent la marque du pluriel, le suffixe *th* du féminin disparaissant, le *r* (mis pour *l*) reparaît.

Ex. : *thasesetch*, chaîne, pl. *thisersar* ;
thameddouketch, amie, pl. *thimeddoukar* ;
thajjatch, veuve, pl. *ijjaren* (1) ;
thad'oůdkkatch, belle-mère, pl. *thid'oůkkarin*.

D) Un petit nombre de substantifs ayant comme avant dernière radicale un *ou*, un *ddj* ou un *d* (mis pour *d'*), font exception à la règle ci-dessus : ils forment leur féminin sing. en contractant le groupe final primitif *lth* en *chth* ou *jth* au lieu de *tch* (2).

Ex. : *ar'iour*, âne, fém. *thar'iouchth* ou *thar'ioujth*, ânesse ;
ndar, enterrer ; *thandechth*, tombe ;
Zoua. : *thamellalt*, œuf ; Bet't'. : *thamedjdjachth*, *thamedjdjajth*, id.

(1) Voir plus loin : pluriel des noms.
(2) En Themsaman la confusion du *chth* et du *jth* est plus grande encore.

Dans le mot *thabçaj* (mis pour *thabçachth* ou *thabçajth*, ar. بصل) oignon, le groupe final *chth* ou *jth* s'affaiblit même en *j*.

Mais dans tous ces cas, la radicale finale *r* (mise pour *l*) reparaît dans la forme féminin pluriel.

Ex. : *thar'iouchth*, ânesse, pl. *thiriar*, ânesses ;
thandechth, tombe, pl. *thimedr'in*, cimetière ;
thameddjajth, œuf, pl. *thimedjdjarin*, œufs ;
thabçaj, oignon, coll. *rbçer*, oignons.

E) Le *l* double *ll* ou le *l* simple redoublé se changent toujours en *ddj* en Bet't'ioua (1).

1° Exemples pris parmi les termes d'origine arabe :

rmh'addjeth, colonne, armée, pl. *rmhaddj* (de l'ar. : المحلّة) ;
afeddjous, poulet, fém. *thafeddjousth*, poulette (de l'ar. : فلّوس) ;
abeddjoudh, chêne (de l'ar. : بلّوط) ;
zaddj, prier ; *thazaddjth*, prière (de l'ar. : صلّى) ;
thameddjah'eth sel (ce terme dérive du verbe de la IIe forme ar. : ملّح, et non du substantif ملاح, sel).

Dans le terme *ddjirth*, nuit, pl. *ddjiari*, le *djdj* initial provient de la rencontre du *l* initial du nom arabe ليل et du *l* vestige de l'art. arabe ال (2).

2° Exemples pris parmi les termes dérivant du berbère :

(1) En Themsaman et chez les Aith-Sa'id' on applique la même règle. Chez les Ik'la'ien on prononce plutôt dd ou ḍḍ mouillé.

(2) Ce terme se comporte comme si le *l* de l'article et le *l* initial du mot s'étaient contractés en *l* surmonté d'un *chedda*. Lorsque le mot arabe commence par une lettre solaire, le *l* de l'article n'a le plus souvent pas laissé de trace : il s'est contracté avec la lettre solaire qui est redoublée.

Zoua. : *agellid'*, roi ;	Bet't'. : *azeddjid'* id. ;
id. : *oulli*, brebis (pl.) ;	— : *ouddji*, id. ;
Mza. : *amellal*, blanc ;	— : *ameddjar*, id. ;
Boug. : *thifirellesth*, hirondelle ;	— : *thifreddjesth*, id. ;
Toua. : *illi*, fille ;	— : *iddji*, id. ;
Zoua. : *ellem*, filer ;	— : *eddjem*, id. ;

Ouar. : *sell*, Ve-IXe for. : *tsella*, écouter ; Bet't'. : *sedjdj*, Ve-IXe for. : *tsedjdja*.

Lorsque enfin un terme d'origine berbère ou arabe passe en Bet't'ioua avec permutation du *l* avec la lettre *r*, si, pour une cause grammaticale quelconque, cet *r* doit être redoublé, il devient *ddj*.

Ex. : *k'reb*, VIe for. : *k'eddjeb*, renverser (de l'ar. : قلب) ;
k'ra', VIe for. : *k'eddja'*, arracher (de l'ar. : قلّع) ;
ehrech, VIe for. : *heddjech*, être malade (ar. : هلك) ;
iri (pour *ili*), être, prét. : *iddja* (pour *illa*), il a été ;
raz (inusité à l'impératif), avoir faim, prét. : *iddjouz*, il a faim.
ar'ir (pour *ar'il*), tas de gerbes, pl., *ir'addjen* (pour *ir'allen*).

Le verbe *r'reb*, vaincre (de l'ar. : غلب), fait exception à cette règle : sa VIe forme est *r'erreb*.

Le *ll* a cependant conservé sa prononciation dans le mot *Allah*, الله, Dieu.

Nous avons été amenés à nous étendre assez longuement sur ce cas remarquable d'une lettre qui a complètement disparu d'un dialecte parlé en subissant des transformations diverses ; essayons maintenant de classer ces observations et d'en tirer les remarques qui en découlent.

On peut poser en principe que la lettre *l* a dû subir plusieurs transformations avant de disparaître complètement de l'alphabet bet't'ioua ; nombre de déformations intermédiaires n'ont sans doute pas laissé de traces, en

nous en rapportant aux étapes que nous avons reconnues, nous pouvons déduire :

1° Que la transformation du groupe *lth* en *tch*, *chth* ou *jth* est antérieure au changement du *l* en *r*, sinon nous aurions eu les féminins :

thad'oukkarth, belle-mère et *thariourth*, ânesse, au lieu de *thad'oukhatch* et *thar'iouchth*, comme nous avons pour les termes terminés par *r* en Berbère : *thad'marth*, poitrine ;

2° Que la transformation du *ll* en *djdj* est également antérieure au changement du *l* en *r* : en effet les verbes dérivés de la II° forme arabe ayant un *l* médial supportant un chedda comme سلّط, injurier, sont devenus directement *sedjdjedh*, punir, en Bet't'ioua, sans passer par une forme *serredh* ; il en est de même des verbes berbères *ili*, être, prét., *illa*, il a été, *laz*, avoir faim, prét., *illouz*, il a faim (Ouargla), dont les prétérits en Bet't'ioua : *idjdja idjdjouz*, dérivent directement des formes *illa* et *illouz* sans être passés par une forme *irra* ou *irrouz*.

3° Nous avons noté plus haut (voir le paragraphe du *r*), une maladie du *r*, qui, lorsqu'il est précédé de la voyelle *e* s'affaiblit beaucoup conservant un son furtif *r* précédé d'un son *a* doux, le groupe *er* se trouvant ainsi remplacé par le groupe *ar*. Or cette maladie ne parait pas avoir, en Bet't'ioua (1) intéressé le *r* provenant d'un *l*, lequel conserve presque toujours une prononciation très pure. On peut en déduire que l'adoucissement du *r* berbère en *ar* est antérieur à la permutation du *l* en *r* ;

4° Il serait enfin très intéressant de rechercher des exemples parmi les termes d'origine arabe qui se sont

(1) En Themsaman le *r* provenant d'un *l* a été condamné lui-même dans bien des cas.

infiltrés dans le dialecte des Bet't'ioua et sont actuellement inusités chez les Aith-Sa'id' (1) ; on pourrait très probablement constater que les changements relatifs à la lettre *l* se sont faits ultérieurement, pour les termes d'origine arabe, conformément aux règles générales de permutation que nous venons d'étudier, lesquelles seraient ainsi fort anciennes.

— **m** —

La lettre *m* a en Bet't'ioua le son qu'elle a en Berbère et en Arabe.

Ex. : *mjar*, moissonner ; *thamzgid'a*, mosquée ;
irem, peau.

Remarques : 1° Suivie de la lettre *th*, tantôt la lettre *m* conserve sa prononciation ordinaire, tantôt se change en *n*, dans l'un et l'autre cas le *th* qui suit est renforcé en *t* (voir plus haut études du *t* et du *th*).

a) Le *m* se change en *n* dans les mots :
a'nti (pour *a'mti*), tante paternelle (de l'ar. : عمّتي) ;
arr'em, chameau, fém., *tharr'ent*, chamelle ;
r'anim, roseau, dim., *ther'anint*, flûte en roseau ;
thamment, miel, Ouargla : *tamemt*, miel ;
thesounta, oreiller, Zoua : *thasoumtha*, oreiller ;
theffer'ent (mis pour *theffer'emt*), vous (f.) êtes sorties ;
attasent (pour *attasemt*), vous viendrez ;
ad'an t oucher' (pour *ad'am th oucher'*) je te le donnerai ;

b) Le *m* est au contraire conservé dans les termes :
ah'ram, garçon, fém., *thah'aramt*, fille ;
airzim, pioche, surnom donné aux Arabes, fém., *thairzimt*, femme arabe.

(1) Ils doivent être nombreux grâce au séjour prolongé des Bet't'ioua dans un milieu exclusivement de langue arabe.

Les cas ou le *m* permute avec le *n* semblent de beaucoup les plus nombreux. D'ailleurs lorsque le *n* (mis pour *m*) n'est plus immédiatement suivi du *th*, le *m* primitif reparaît.

Ex. : *a'nti*, tante paternelle, pl., *a'mathi* ;
tharr'ent, chamelle, pl., *thirer'min* ;
ther'anint, flûte, pl., *thir'ounam*.

2° Le *m* suivi immédiatement d'un *d'* ou de *d*, se change ordinairement en *n* et le *d'* qui suit est renforcé en *d* (voir du *d* et du *d'*).

Ex. : *thandint* (pour *thamd'inth*), ville (de l'ar. : مدينة) ;
thandechth, tombe, *ndar*, enterrer, Cf. : B. Menacer : *amd'al*, enterrer ;
thousen d (pour *thousem d*), vous êtes venus ;

Mais si le *n* n'est plus immédiatement du *d* (ou *d'*), le *m* reparaît.

thandechth, tombe, pl., *thimed'rin*, cimetière, tombes.

Remarque. — On note même des cas ou la permutation du *m* avec le *n* s'étant primitivement faite pour la forme féminine, le *n* a ensuite été conservé au masculin.

Zoua : *aoulhem*, testicule. Bet't'. : *aouthen*, mâle, fém. *thaouthent*, femelle.

— n —

La lettre *n* s'est en général conservée dans les termes d'origine arabe ou berbère.

Ex. : *rmrjan*, corail, de l'ar. : المرجان ;
ennouk'reth, argent, de l'ar. : النقرة ;
n'rer. verser, Cf. : Zoua. : *enr'el*, id.
amek'k'ran, grand, Ouargla : *amk'ran*, id.

Nous venons de voir, d'autre part, que le *n* remplace

remplace parfois la lettre *m* lorsque celle-ci est suivie de *th* ou de *d'* (voir du *m*, du *th*, du *d'*).

Ex. : *a'nti* (pour *a'mthi*), tante paternelle ;
ther'anint (pour *ther'animth*), flûte.
thandint (pour *thamdinth*), ville ;
thandechth (pour *thamd'elth*), tombe.

Nous avons aussi signalé plus haut l'influence du *n* :

1° Sur le *th* le suivant immédiatement qui se renforce en *t* (1) :

Ex. : *thouchchent*, chacal femelle ; *thasard'ount*, mule ;
ennant as, elles lui ont dit ; *inna sent*, il leur a dit (à elles).

2° Sur le *d'* placé après qui se renforce en *d* (2) ;

Ex. : *imendi*, céréales ; *aiendouz*, veau.

3° Et enfin sur l'influence du *n* particule d'annexion ;

a) Sur le *th* initial des substantifs féminins qui se renforce en *t* suivant la règle générale avec changement de la voyelle qui suit *a* ou *i*, en *e* muet (3).

Ex. : *aid'i n temet't'outh* (pour *n thamet't'outh*), le chien de la femme ;
thoud'rin n tendinin (pour *n thindinin*), les maisons des villes.

b) Sur le *r* initial (mis pour *l*) des noms dérivés de l'arabe, vestige de l'article arabe qui devient souvent *d* (4).

Ex. : *aman n dbh'ar* (pour, *n rbh'ar* ou *n lbh'ar*), l'eau de la mer ;
dhadh n douseth (pour, *n rouseth* ou *n louseth*), le doigt majeur.

---

(1) Cette règle semble générale pour tous les dialectes berbères.
(2) Cette règle est appliquée dans les autres dialectes du Rif.
(3) Cette règle est générale pour tous les dialectes berbères.
(4) En Themsaman cet *r* devient *dj* dans le même cas. Ex. : *aman n djbh'ar*, l'eau de la mer.

h

La lettre *h* se rencontre surtout dans les mots d'origine arabe.

Ex. : *ehrech*, être malade, de l'ar. : هلك ;
thahendechth, figue de Barbarie, de l'ar. : هندي,

et plus rarement dans ceux d'origine berbère où elle est parfois adventice.

Ex. : Zoua. : *arkas*, chaussure ; Bet't'. : *aharkous*, chaussure, *bel'ra*.

Un *h* bref remplace parfois le *th* initial des noms féminins pluriel (1).

Ex. : *thabebbouchth*, mamelle ; pl., *ibebbach*, *hibebbach*; *thamourth*, terre, pays ; pl., *thimoura*, *himoura*, *imoura*.

ou

On distingue en Bet't'ioua un *ou* long et *oŭ* bref.

Le *ou* long correspond au *ou* de Ouargla et du Mzab, dans certains cas au *b* du Zouaoua, au *gg* des B. Iznacen et au و de l'arabe.

Ex. : Bet't'ioua : *thaouourth*, porte ;
Ouargla : *taouourt*, id. ;
Zouaoua : *thabbourth*, id. ;
B. Iznacen : *taggūrt'* id. (Destaing) ;

Bet't'ioua : *anouji*, hôte ;
Chelh'a : *inebgi*, id. ;

Bet't'ioua : *sououck'*, aller au marché de l'ar. : سوّق

(1) Cf. R. Basset. *Notes de Lexic. Berbère*. II *Le Dialecte des Beni-Menacer*, pp. 25-26. — G. Mercier. *Le Chaouïa de l'Aurès*, pp. 23.

Le *oŭ* furtif, sonnant parfois *o* ou *oa*, est ordinairement accompagné des consonnes redoublées *kk* ou *gg*, mises probablement elles-mêmes pour un *ou* long redoublé.

Ex. : *zoŭar*, précéder ; VIe forme : *zoukkar* ;
ărouer, fuir, s'enfuir, VI-VIIe forme : *roŭkkar* ;
d'ouer, revenir, VI-VIIe forme : *d'akkouar* ;
souedh, apercevoir, VI-VIIe forme : *ssaokkadh* ;
ad'oŭkkar, beau-père, beau-frère ; féminin, *thadoŭkkatch* ;
azeggoŭar', rouge, fém., *thazeggoŭar'th* ;
thazouggoŭarth, jujubier sauvage ;
assoŭggouas, année ;

Le *oŭ* furtif apparaît parfois aussi dans le voisinage du m redoublé.

Ex. : *thazoŭmmith*, la *rouina* des Arabes.

i *pur*

Le *i* pur est très commun en Bet't'ioua où il correspond :

1° Au ي dans les mots d'origine arabe :

Ex. : *eddjirth*, ar. : الليلة, la nuit ; *eddjiari*, الليالي, les nuits ;
adhbib, طبيب, médecin ; *zitoun*, زيتون, olive ;
a'mmi, عمّي, oncle paternel, mon oncle ; *isem*, إسم, nom.

2° Et au *i* du Zouaoua et des autres dialectes berbères en général :

Ex. : Bet't'. : *isri*, fiancé ; Ouargla : *isli*, fiancé ;
— *ithri*, étoile ; Zouaoua : *ithri*, —
— *iri*, cou ; Mzab : *iri*, —
— *izi*, mouche ; Touareg : *ehi*, —

— *thir'oud'in*, côtes (pl.); Zouaoua: *thir'erdhin*, os de l'épaule (pl.);
— *ifounasen* (pl.), bœufs; Tazeroualt: *ifounasen*, bœufs;
— *ifassen* (pl.), mains; Dj. Nefousa: *ifessen*, mains.

3° Et dans certains cas au *g* des dialectes forts et de certains dialectes intermédiaires (Voir plus haut les permutations du *g*: parag. 3e).

Ex.: *azin* (Ouargla: *azgen*), moitié; *ariaz* (Dj. Nef.: *ergaz*), homme;
iirman (Chaouia: *iglimen*), peau; *thariiouin* (Tazer.: *thargiouin*), rigoles.

Rappelons enfin que la forme féminine d'un substantif ou d'un adjectif terminé en arabe au masc., sing. par ي, est marquée par la permutation du ي en *ch* devant le suffixe *th* du féminin sing. (Voir plus haut: du *th* et du *ch*).

Ex.: *thakhdmechth* (de l'ar.: خدمي), couteau;
eddounnechth (de l'ar.: دنيا), monde, vie:
dzechth (de l'ar.: زيت), huile.

Ce *ch* (mis pour *i*) apparaît aussi dans la formation du féminin de certains mots où le *i* était tombé au masculin.

Ex.: *ouchcha*, lévrier, fém., *thouchchachth*, levrette (Cf. Zouaoua: *ouchchai*, lévrier).

Mais, en règle générale, ce *i* reparaît toujours au féminin pluriel.

Ex.: *thabek'echth* (de l'ar.: بقية), petit vase, pl., *thibk'iin*;
thouchchachth, levrette, pl., *thiouchchaiin*.

Métathèses

Elles sont assez rares, citons:

h'ri, VIe forme: *h'arri*, moudre, probablement de l'ar.: رحى; *thainarth*, front, pl., *thiinarin*; A. Sa'id': *thaniarth*, front; Dj. Nef.: *arnai*, front.

Addition de consonnes

On peut citer quelques exemples:

Bet't'.: *aharkous*, chaussure, *bolr'a*, pl., *iharkousen iherkas*;
Zouaoua: *arkas*, chaussure;
Bet't'.: *ak'emoum*, bouche; dérivé de *imi*, bouche (1).

Chûte de consonnes

Une consonne tombe quelquefois sans laisser de traces:

Ex.: *ajarthir*, natte, dim., *thajarthith*, petite natte, pl. *thijarthithi*.
aja'boub, tube, dim., *thaja'bbouth*, canon de fusil. (Dans ce cas, il y a plutôt eu métathèse des deux dernières lettres, d'ailleurs en passant au pluriel le mot reprend sa physionomie première: *thija'bab*, canons de fusil).
ajaj, tonnerre, dérive de la rac.: RGG ou RJJ avec chûte du *r* initial;
zath, devant, dérive de la rac.: ZD'TH avec chûte du *d'* médial;

(1) Cf. R. Basset. *Ét. sur les dial. berb.*, p. 64.

zır, le jour, la journée, dérive de la rac. : ZR'L avec la chute du *r'* médial (remplacé par un *i* comme en zénaga) (1) et change du *l* en *r*.

Mais le plus souvent lorsqu'une consonne disparaît, celle qui la suit est renforcée ou redoublée, plus rarement c'est sur celle qui la précède que porte le redoublement.

1° Exemples de renforcement de la consonne qui suit :

et't'edh, têter, dérive d'une rac. : OUDHDH, que l'on retrouve dans la Ire forme : *soudhedh*, faire têter ;

et't'es, dormir, dérive de la rac. : OUDHS, qui a donné à la Ire forme : *soudhes*, faire dormir ;

ettar, demander, dérive de la rac. : OUTHR, qui a donné à la Ire forme : *southar*, faire demander (1) ;

effer', sortir, dérive d'une rac. : OUFR', que l'on retrouve dans la Ire forme : *soufer'* expulser ;

effer, cacher, de la rac. : OUFR, qui a donné à la IIe forme : *noufar*, avoir été caché (2).

emmar, chasser, dérive de la rac. : GMR. Cf. : Demnat : *egmer*, chasser ;

ekker, se lever, dérive de la rac. : NKR, que l'on retrouve à la V-VIIe forme : *tnkar*, se lever habituellement ;

thichchith, pou, dérive de la rac. : LK, Zoua. : *thilkets*, pou ;

achchaou, corne, dérive de la rac. : SK. Ahaggar : *isek*, corne ;

thichcharth, ail, dérive de la rac. : SKR. Demnat : *tiskert*, ail ;

thiouchcha, lendemain, dérive de la rac. : ZK. Bougie : *azekka*, lendemain ;

---

(1) Cf. R. Basset, *Mission au Sénégal*, t. I, Paris, 1910, in-8°, p. 7.

(2) Cf. Basset, *Manuel de langue kabyle*, p, 39. E. Destaing, *Ét. sur le dial. Berb. des Beni-Snous*, p. 29.

NOMS DONNÉS PAR LES TOUAREG AHAGGAR

AUX

DIVERSES ANNÉES DE 1860 à 1874

Complétant les données précédentes parues récemment dans la *Revue Africaine* (1909, p. 193 et suiv.), le colonel Laperrine nous envoie aujourd'hui une liste des noms donnés par les Touareg aux années antérieures à 1874. — L'enquête faite pour retrouver le nom des années avant 1860 n'a donné aucun résultat.

***

1860. — Aouelaï oua n Adrilal, « année du taralal (nom arabe d'une plante (1) », — année où il y eut dans l'Ahaggar beaucoup de taralal.

Cette année est appelée aussi :

Aouetaï oua d Iemmout Ag-Mama, « année que mourut Ag Mama », — année en laquelle Ag Mama, Amenoukal de l'Ahaggar, mourut et reçut pour successeur Elkhaj-Akhmed.

1861. — Aouetaï oua d Emiheren Igedalen, « année que furent razziés les Igedalen », — année en laquelle les Kel-Ahaggar razzièrent les Igedalen (Touareg de l'Azaouar et de l'Aïr).

---

(1) Foureau dans son *Essai de catalogue des noms arabes et berbères de quelques plantes*, écrit therilal, c'est d'après lui le nom berbère d'une ombellifère, l'ammi majus.

POÈME EN L'HONNEUR DU PROPHÈTE

Dans les enterrements, et à Alger seulement, les tolbas, au moment de la levée du corps, lorsqu'on le place sur la civière, récitent debout un petit poème attribué à Omm Hānī', qui serait, d'après la légende en cours chez des indigènes, la fille d'Abū Ṭālib ben 'Abd el-Moṭṭalib, la sœur germaine de 'Aly, le quatrième khalife légitime, et, par conséquent, la cousine du Prophète. Malgré nos recherches, nous n'avons trouvé aucune trace de cette allégation chez les biographes du Prophète et de ses compagnons ou contemporains.

Omm Hānī' étant une *konya* ou surnom, les uns disent qu'elle s'appelait Hind, les autres lui donnent le nom de Fāḫita.

Avant l'Islām, le Prophète demanda à son oncle la main de sa fille, qui fut accordée à un nommé Hobaïra ben Abū Wahb, des Banū Maḫzūm.

Le Prophète, ayant appris que sa demande n'avait pas été agréée, alla trouver Abū Ṭālib et lui dit : « O mon oncle, tu l'as mariée à Hobaïra et tu m'as abandonné. — Mon neveu, répondit-il, nous nous sommes alliés aux Banū Maḫzūm, et le Généreux équivaut au Généreux. »

Omm Hānī' se convertit à l'Islām l'année de la prise de la Mekke par le Prophète; et Hobaïra, qui alors combattait dans les rangs des infidèles, se sauva à Naǧrān, dans le Yémen, après la prise de la ville sainte, redoutant la vengeance du vainqueur et peut-être aussi de son ancien

rival. Il abandonnait sa femme avec quatre enfants en bas âge : 'Amr, Hānī', Yūsof et Ǧa'da.

L'Islām interdisant à la femme musulmane d'épouser un infidèle ou de rester l'épouse d'un infidèle, Omm Hānī' se trouva, par suite de sa conversion, répudiée *ipso facto*.

Le Prophète, profitant de cette nouvelle circonstance, alla trouver sa cousine et lui demanda à elle-même sa main : « Tu m'es plus cher, lui répondit-elle, que mes oreilles et mes yeux ; les devoirs envers l'époux sont considérables : je crains que si je m'applique à les accomplir, je ne perde quelque chose de ma dignité et que je néglige mes devoirs envers mes enfants ; et que si je m'occupe de mes enfants, je n'accomplisse pas les devoirs de l'épouse. — Les meilleures femmes ayant monté des chameaux, repartit le Prophète, sont les femmes de Qoraïš : elles ont, plus que toutes les autres, de la tendresse pour l'enfant dans sa jeunesse, et de la bienveillance pour l'époux dans son embarras. »

Plusieurs versions de cette seconde demande en mariage sont rapportées, entre autres, la suivante :

Omm Hānī' a elle-même dit : « Le Prophète étant venu me demander en mariage, je lui ai présenté des excuses qu'il a acceptées, et c'est en cette circonstance que Dieu a révélé le verset suivant (Cor., XXXIII, 49) : « O Prophète ! nous te permettons d'épouser les femmes que tu auras dotées, les captives que Dieu a fait tomber entre tes mains, les filles de tes oncles et de tes tantes, maternels et paternels, qui ont pris la fuite avec toi... » — N'étant pas parmi celles qui ont fui avec lui, mon mariage ne lui était pas permis. »

Il paraît enfin que, ses enfants devenus grands, Omm Hānī' s'offrit au Prophète, qui lui dit alors : « Maintenant, non, car Dieu m'a révélé le verset : O Prophète, etc. »

Les traditionnistes rapportent d'Omm Hānī' (1) quarante-six ḥadīṯ, dont un seul a reçu l'approbation de Boḫāry et de Moslim.

Nous ignorons la date de sa naissance et celle de sa mort.

Aucun des auteurs consultés ne cite des vers d'Omm Hānī', et la pièce que lui attribuent les Algérois est, non seulement apocryphe, mais d'une époque plus récente. Un examen, même superficiel, de ce poème, indique suffisamment que l'auteur est un homme qui a dû imiter El-Būṣīry (2), s'il n'est pas El-Buṣīry lui-même.

Le texte de cette pièce figure dans *Kitāb maǧmū' el-qaṣāid wa l ad'iya*, lithogr. à Alger en 1320.

---

١ — ما للمساكين مثلي مكثرى الزلل
الاّشفاعة خير الخلف والرسل

٢ — يا مذنبين فعوا ببابه وسلوا
به المجاز تنالوا غاية الامل

٣ — وفبت حول حماه استجير به
منكّس الراس من ذنب ومن خجل

(1) Sur Omm Hānī', consultez : Ibn Sa'd, *Biographies des femmes*, VIII, 108, Leyde, 1904. — Ibn 'Abd el-Barr, *El-Istī'āb*, n° 3581, Ḥaydarābād (Inde), 1319. — Ḍahaby, *Taǧrīd asmā' eṣ-ṣaḥāba*, n° 3111' Ḥaydarābād, 1315. — Ḫazraǧy, *Ḫolāṣat tadhīb el-kamāl fī asmā, er-riǧāl*, p. 430, Caire, 1322. Ibn al-Qaysarāmy, *kitāb al ǧam'... fī riǧāl al Boḫāry wa Moslim* p. 612, Haydarābād, 1323.

(2) Sur cet auteur, voyez : René Basset, *La Bordah du cheikh El-Bousiri*, Paris, 1894. — Gabrielli, *Al-Burdatān*, Firenze, 1901.

٤ — عسى عناية لطف الله تلحفني
بالسابفين ففد عوّفت من كسل

٥ — لم انس فطّ لويلات لنا سلفت
بطيبة وزمان السعد افبل لي

٦ — ونحن في حرم يسمو بساكنه
على السما والثرى والسهل والجبل

٧ — اكرم بها بفعة بالمصطفى شرفت
على البفاع وضمّت اكرم الرسل

٨ — اجلّ من وطئ الغبرا وافضل من
مشى على الارض من حاف ومنتعل

٩ — انّي مشوف الى ارض البفيع عسى
ارى ضريحك من فبل انفضا اجلي

١٠ — انّي نزيل رسول الله من ثبتت
له النبوءة عند الله في الازل

١١ — بمجد فدرك عند الله خذ بيدي
يا سيّد السادات الاتين والاول

١٢ — يا من له الموكب الاعلى في محشرنا
والناس من خشية الجبّار في وجل

١٣ — انت الغياث اذا ضجّ الانام غدا
وهم من الكرب والاهوال في شغل

١٤ — عند الصراط اغثنا يا شفيع لكي
نمرّ كالبرق اوكالريح عن عجل

١٥ — واشفع لنا في ورود الحوض منه على
احلى مذاقا من الحلواء والعسل

١٦ — ونسأل الله قربا من جوارك في
جنّات عدن ذوات الحور والحلل

١٧ — يا رحمة الله يا نور الوجود اغث
من لا استقام من التهويل والملل

١٨ — يا ربّ انّي ضعيف خائف وجل
مستمسك برسول الله يشفع لي

١٩ — فما ذكرتك الاّ فُرّجت كربي
ولا قصدتك الاّ واستجبت علي

٢٠ — ومن مواهبك استغنيت عن عرض
لديك كلّ الغنى يا كنز كلّ ولي

٢١ — عليك ازكى صلاة الله ما طلعت
شمس وما سار سارٍ في مدى السبل

TRADUCTION

1\. — Il n'y a pour les misérables comme moi, dont les péchés sont nombreux, que l'intercession du meilleur des créatures et des prophètes (Mohammed) (1).

2\. — O pécheurs ! Arrêtez-vous devant sa porte ; demandez le salut par son intermédiaire, et vos espérances seront comblées.

3\. — Je me suis arrêté autour de sa « *demeure* » (2) pour lui demander sa protection, la tête baissée à cause de mes péchés et de ma honte,

4\. — Dans l'espoir que la providence de Dieu me fera

---

(1) Le Prophète a dit : « Je suis le Seigneur des enfants d'Adam, le jour de la résurrection ; le premier dont la tombe s'ouvrira (sur lui) ; le premier intercesseur, et le premier dont l'intercession est agréée. » (Moslim, *Ṣaḥīḥ*, II, 278, Caire, 1327.)

« ...... Les hommes viendront alors à moi et me diront : « O Mohammed, tu es le prophète de Dieu, le sceau des prophètes ; Dieu t'a pardonné tous tes péchés, antérieurs et postérieurs ; intercède pour nous auprès de ton Seigneur. Ne vois-tu donc pas dans quel état nous nous trouvons ? à quel point nous sommes arrivés ? » Je partirai et me rendrai auprès du Trône, et là je me prosternerai devant Dieu, qui me secourra et m'inspirera pour lui des louanges et des actions de grâces dont personne, avant moi, n'aura eu l'inspiration. Puis il me sera dit : « O Mohammed, lève la tête ; demande, et tu obtiendras ; intercède, et ton intercession sera agréée. » Je lèverai alors la tête et dirai : « O mon Seigneur, mon peuple, mon peuple. » — « O Mohammed, me sera-t-il répondu, fais entrer au Paradis tous ceux de ton peuple qui n'ont pas de compte à régler, par la porte de droite ; car, par les autres portes, ils ne seront pas seuls. Je jure, par Celui qui tient dans sa main l'âme de Mohammed, qu'entre les deux battants, il y a la distance qui sépare la Mekke et Haǵar, ou la Mekke et Boṣrā... » (Moslim, *Ṣaḥīḥ*, I, 98.)

(2) *El-ḥimā*, traduit par « demeure », est en réalité « le lieu dont l'accès est interdit, la ligne de protection d'un pré, d'une source, la zone de servitudes, etc. »

atteindre ceux qui m'ont devancé (1), car j'ai été arrêté [bien longtemps] par la paresse.

5. — Je n'ai jamais oublié les courtes nuits que j'ai passées à Taïba (2), alors que la bonne fortune s'était tournée vers moi.

6. — Nous étions dans un lieu sacré, élevé, par la gloire de celui qui l'habite, au-dessus du ciel, de la terre, de la plaine et de la montagne.

7. — Pays insigne qui, par l'Élu, surpasse tous les autres en noblesse, et qui renferme [les cendres] du plus généreux des apôtres,

8. — Du plus illustre qui ait foulé le sol, du meilleur qui ait marché sur la terre, parmi ceux dont les pieds sont nus comme parmi ceux chaussés de sandales (3).

9. — Un désir ardent m'attire vers la terre d'El-Baqî' (4); peut-être, verrai-je ton tombeau avant la fin de mes jours.

10. — Je suis l'hôte du prophète de Dieu, de Celui dont la mission a été fixée, devers Dieu, de toute éternité (5).

---

(1) Allusion au Coran, LVI, 10, 11, 12 : « Et les premiers *seront* les premiers. Ceux-ci seront les plus rapprochés de Dieu. Ils habiteront le jardin des délices, etc. »

(2) Surnom de Médine.

(3) Ce vers semble être imité d'Eš-Šoqrāṭisy, mort le 8 Rabî' I 466 :

خير البرية من بدو ومن حضر ۞ واكرم الخلف من حاف ومنتعل

« Il (le Prophète) est meilleur que tous les hommes : nomades et citadins ; il est plus généreux que tous les êtres, ceux qui vont pieds nus ou chaussés. » (Ibn 'Ammār, *Niḥlat el-labīb*, p. 117, Alger, 1904.) — Sur cette locution, cf. Zamaḫšary, *Asās el-balāġa*, s. v. حفا : « هو افضل من كل حاف وناعل ». EL A'SĀ MAYMŪN, *Mo'allaqa*, vers 22, At Tibrīzī Commentary ou ten Ancient arabic poems, éd. C. J. Ryall, Calcutta 1894.

(4) Nom du cimetière de Médine.

(5) Le Prophète a dit : « Dieu a écrit la destinée de ses créatures cinquante mille ans avant la création des cieux et de la terre. Parmi ce qu'il avait écrit est : « Mohammed est le sceau des prophètes. » (Moslim, *Ṣaḥīḥ*.)

11. — Je t'adjure par ton auguste rang auprès de Dieu, tiens-moi par la main, ô Seigneur des Seigneurs, passés et à venir.

12. — O toi qui te présenteras dans le plus triomphal des cortèges au jour de notre résurrection, alors que les hommes, dans la crainte du Tout-Puissant, seront remplis d'effroi,

13. — C'est toi qui seras notre assistance demain, lorsque les hommes gémiront, assiégés par la tristesse et la terreur.

14. — Secours-nous au [moment de passer le] Sirat(8), ô intercesseur, afin que nous le passions aussi vite que l'éclair ou que le vent.

15. — Intercède pour nous, que nous accédions au Réservoir (9) et y goûtions un breuvage plus doux que les gâteaux et que le miel.

16. — Demande à Dieu qu'il nous fasse tes proches

---

(8) Pont, plus mince qu'un cheveu et plus tranchant qu'un sabre, et placé au-dessus de l'Enfer, que l'on traverse pour arriver au Paradis. (Luciani, *La Djaouhara d'Ibrahim Laqani*, p. 29 de la traduction, note 57, Alger, 1907.)

(9) Le Prophète a dit : « Je vous devancerai le premier au Réservoir ; celui qui y arrive boit, et celui qui en boit n'aura plus jamais soif... Mon Réservoir est alimenté par deux *mīzāb*, fontaines ou conduites. dont l'une est en or et l'autre en argent. Il est de forme carrée, et son côté est égal à la distance qui sépare Médine et la ville de Ṣan'ā, dans le Yémen ; son eau est plus blanche que le lait et plus douce que le miel. » (Moslim, *Ṣaḥīḥ*, II, 283-285.) Plusieurs ḥadīṯ ont été refondus pour la rédaction de cette note. — Šoqrāṭisy a dit de l'eau du Réservoir :

أصفى من الثلج اشرافا مذاقته ۞ أحلى من اللبن المضروب بالعسل

« Son eau est plus pure que la neige qui est éclairée par un brillant soleil ; son goût est plus doux que le lait mélangé avec du miel. » (Ibn 'Ammār, *Niḥlat el-labīb*, p. 124.)

voisins dans les jardins d'Éden, aux houris et aux riches manteaux.

17. — O bénédiction de Dieu, ô lumière des créatures, secours celui qui ne peut se tenir droit, d'épouvante et d'ennui (10).

18. — O mon Dieu, je suis faible, craintif et effrayé; je tiens le prophète de Dieu par la main, afin qu'il intercède pour moi.

19. — Je ne prononce pas ton nom sans que mes tristesses se dissipent, et je ne me dirige pas vers toi sans que mes maux soient guéris.

20. — Tes dons me tiennent lieu de tous biens, car toutes les richesses sont à toi, ô trésor de « *tout bienfaiteur* (11) ».

21. — Que la plus pure bénédiction de Dieu soit sur toi, tant que le soleil se lèvera et tant que le voyageur marchera le long des chemins !

M. BEN CHENEB,
Professeur à la Médersa d'Alger.

(10) Le Prophète a dit : « Au jour du jugement dernier, le soleil s'approchera de la terre jusqu'à la distance d'un *mīl* (mille, mesure de longueur, ou bien, sorte d'aiguille servant à appliquer le collyre sur les paupières), et les hommes, en proportion de leurs œuvres, seront plongés dans la sueur : les uns, jusqu'aux chevilles; les autres, jusqu'aux genoux ; les autres, jusqu'aux reins ; d'autres, enfin, seront littéralement bridés par la sueur. » Le Prophète, en prononçant ces derniers mots, indiqua, *avec la main*, sa bouche. (Moslim, *Ṣaḥīḥ*, II, 487. — Luciani, *La Djaouhara*, p. 28, note 55 de la traduction.)

(1) Il faut peut-être traduire *wale* par *Saint ou ami de Dieu*.

NOMS DONNÉS PAR LES TOUAREG AHAGGAR AUX DIVERSES ANNÉES DE 1860 à 1874

Complétant les données précédentes parues récemment dans la *Revue Africaine* (1909, p. 193 et suiv.), le colonel Laperrine nous envoie aujourd'hui une liste des noms donnés par les Touareg aux années antérieures à 1874. — L'enquête faite pour retrouver le nom des années avant 1860 n'a donné aucun résultat.

***

1860. — Aouelaï oua n Adrilal, « année du taralal (nom arabe d'une plante (1) », — année où il y eut dans l'Ahaggar beaucoup de taralal.

Cette année est appelée aussi :

Aouetaï oua d Iemmout Ag-Mama, « année que mourut Ag Mama », — année en laquelle Ag Mama, Amenoukal de l'Ahaggar, mourut et reçut pour successeur Elkhaj-Akhmed.

1861. — Aouetaï oua d Emiheren Igedalen, « année que furent razziés les Igedalen », — année en laquelle les Kel-Ahaggar razzièrent les Igedalen (Touareg de l'Azaouar et de l'Aïr).

(1) Foureau dans son *Essai de catalogue des noms arabes et berbères de quelques plantes*, écrit therilal, c'est d'après lui le nom berbère d'une ombellifère, l'ammi majus.

1862. — Aouetaï oua n Ichkan oui n Taouït, « année des herbes de Taouït (non tamachek d'une plante (1) », — année où il y eut beaucoup de taouït dans le Ahaggar.

1863. — Aouetaï oua d Iousa Ahaggar Admer, « année qu'arriva l'Ahaggar à l'Admer », — année en laquelle les Kel-Ahaggar allèrent en masse s'installer dans l'Admer, à cause de la sécheresse de l'Ahaggar.

1864. — Aouetaï oua d Emman Taitoq dar Ahaggar, Eggelin Taitoq, Ekken Aïr, « année que furent tués des Taitoq dans l'Ahaggar, les Taitoq déménagèrent et allèrent dans l'Aïr », — année en laquelle, à la suite d'un démélé entre Kel-Ahaggar et Taitoq, Amastan ag Hegier (Kel-Rela), père de Moussa, Amenoukal actuel de l'Ahaggar, razzia quelques troupeaux aux Taitoq et leur tua deux hommes, Sidi ag Keraji, chef des Taitoq, rassembla ceux-ci et leur Imrad, et ils émigrèrent tous dans l'Aïr, en razziant, chemin faisant, quelques troupeaux des Kel Ahaggar à Silet (village de palmiers Tah).

1865. — Aouetaï oua n Jîket, « année de Jîket », — année en laquelle les Kel-Ahaggar, poursuivant les Taitoq dans l'Aïr, les vainquirent à Jîket (vallée de l'Aïr), firent leurs principaux chefs prisonniers et les forcèrent à mettre fin à leur émigration et à regagner l'Ahenet.

1866. — Aouetaï oua d Emehernet Tinedin, « année que furent razziés les femmes des artisans », — année en laquelle un rezzou des Kel-Ahaggar razzia des femmes d'artisans dans l'Azaouar.

1867. — Aouetaï oua d Iouher Ahaggar Tirekfin dar Anehef, « année que l'Ahaggar razzia des caravanes dans

(1) Ce serait d'après Foureau (*op. cit.*) une ficoïdée, l'aïzoon canariense.

l'Anehef », — année en laquelle les Kel-Ahaggar razzièrent des caravanes sur la route de Ghat à l'Aïr dans l'Anehef.

1868. — Aouetaï oua d Iouher Ahaggar ag Abeker dar I-N-Ezzan, « année que l'Ahaggar razzia le fils d'Abeker à I-N-Ezzan », — année en laquelle les Kel-Ahaggar razzièrent le fils d'Abeker (Kel-Ajjer) à I-N-Ezzan (pays Ajjer).

1869. — Aouetaï oua d Iousa Ajjer Ahaggar, Ih e Akhenoukhen, Igammi Elrafiet, « année qu'arriva l'Ajjer dans l'Ahaggar, était avec lui à Akhenoukhen, pour demander la paix », — année que des Kel-Ajjer, ayant parmi eux leur Amenoukal Akhenoukhen, vinrent dans l'Ahaggar demander la paix.

Cette année est appelée aussi :

Aouetaï oua d Igraou Loumet Eddounet dar Edeles, — année qu'il y eut une épidémie de rougeole à Edeles (Village Arech).

1870. — Aouetaï oua d Ijjen Ahaggar Amegid, « année que l'Ahaggar campa dans l'Amegid », — année en laquelle les Kel-Ahaggar allèrent en masse camper dans l'Amegid, à cause de ses beaux pâturages.

1871. — Aouetaï oua n Ti-N-Daran, « année de Ti-N-Daran », — année en laquelle les Kel Ahaggar firent une expédition heureuse contre les Ioullimminden, qu'ils razzièrent à Ti-N-Daran (Vallée Ioullimminden).

Cette année est appelée aussi :

Aouetaï oua d Ioua Sidi-Mokhammed ag Rotman, « année que naquit Sidi-Mokhammed ag Rotman (Kel-Rela) ».

1872. — Aouetaï oua d Imiher Akedebbi dar Tehihaout, « année que fut razzié Akedebbi à Tehihaout », — année en laquelle Akedebbi (Tegehet-Mellet) fut razzié à

Tehihaout par un corps des Kel-Ahaggar envoyé par Elkhaj-Akhmed, Amenoukal dans l'Ahaggar.

1873. — Aouetaï oua d Iouher Ahaggar Redimes, « année que l'Ahaggar razzia Radames », — année en laquelle les Kel-Ahaggar razzièrent les chameaux près de Radames.

1874. — Aouetaï oua n Rat, « année de Rat », — année en laquelle eut lieu le combat de Rat, victoire des Kel-Ahaggar sur les Kel-Ajjer.

LAPERRINE.

NOTES D'ARCHÉOLOGIE AFRICAINE

1. — A. MERLIN ET L. POINSSOT. *Bronzes trouvés en mer près de Mahdia (Tunisie)*, extrait des Monuments et Mémoires publiés par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Fondation Piot, tome XVII (1909); 31 pages.

Parmi les fouilles exécutées depuis quatre ans par le Service des Antiquités de Tunisie que dirige M. Merlin, les plus importantes ont été faites en pleine mer. A quelques milles au Nord-Est de Mahdia, des pêcheurs d'éponges rencontrèrent, en 1907, la cargaison d'une galère antique, qui avait coulé par une quarantaine de mètres de fond. Cette découverte fut suivie de recherches conduites avec méthode; les scaphandriers ont ramené à la surface de véritables richesses artistiques, qui remplissent aujourd'hui trois salles du musée du Bardo.

Citons d'abord deux œuvres fort importantes, en bronze. La première est une tête de Dionysos barbu, montée sur une gaîne dont un des appendices latéraux porte la signature d'un artiste du début du second siècle avant J.-C. : Boéthos de Chalcédoine, auteur du fameux groupe de l'*Enfant étranglant un oie,* connu par de nombreuses copies. Cette tête offre un curieux mélange d'archaïsme et d'élégance pittoresque. La seconde pièce est une statue d'Amour, grandeur nature, presque intacte (il ne manque que le bras gauche, d'une grâce exquise, quoique robuste, d'un modelé très souple. MM. Merlin et Poinssot proposent d'y reconnaître une copie d'un Eros de Praxitèle, décrit par le rhéteur Callistrate dans des

termes qui, en effet s'appliquent fort bien au bronze de Mahdia : le jeune dieu, prêt à s'envoler, replie le bras droit vers le sommet de sa tête; de la main gauche, il tenait sans doute un arc, comme l'indique Callistrate. — D'autres objets en bronze étaient des pièces de mobilier : lampes, candélabres, braseros; deux statuettes, représentant l'une un Hermaphrodite, l'autre un Amour, dont l'intérieur avait été disposé de manière à servir de lampe; deux corniches en bronze, ornées des bustes de Dionysos et d'Ariane; des sièges et lits, avec des appliques (bustes d'Artémis, d'Athéna, têtes d'animaux, masques).

Les sculptures en marbre que le navire contenait ont en général beaucoup souffert de leur long séjour dans la mer. Ce sont des statues ou des statuettes, plus ou moins mutilées et érodées (Satyres, Artémis, femmes, enfants), un joli buste d'Aphrodite, des bases de candélabres, des débris de grands vases à bas-relief, dont l'un était semblable au célèbre vase Borghèse du Louvre. Il faut aussi mentionner plusieurs inscriptions grecques, qui ont été certainement gravées à Athènes, comme l'indique leur contenu. — Enfin, le gros du chargement était constitué par un grand nombre de fûts de colonnes (on en a compté une soixantaine), auxquels étaient joints des bases et des chapiteaux ioniques et composites.

On peut admettre que la galère avait pris en Attique ces matériaux d'architecture, qui paraissent n'avoir jamais été utilisés, et aussi ces statues, ces meubles précieux, ces documents, dépouilles du passé. Tout cela devait être destiné à décorer quelque édifice luxueux, à satisfaire les goûts artistiques et archéologiques de quelque riche amateur, ou, en attendant, à garnir les magasins de quelque marchand. Les repères chronologiques donnés par certains menus objets qui servaient à l'équipage (entre autres une lampe, encore munie de sa mèche) permettent de croire que le voyage eut lieu un peu avant l'ère chrétienne. Où le navire se dirigeait-il? Nous l'ignorons, car la tempête, avant de l'engloutir

près de la côte orientale de la Tunisie, a pu le détourner de sa route. Peut-être vers un port italien, en relations avec Rome, où l'on transporta tant d'œuvres grecques à la fin de la République et au début de l'Empire. Peut-être ailleurs, par exemple vers *Caesarea*, aujourd'hui Cherchell, qui était alors la capitale d'un roi très curieux des choses de la Grèce, Juba II : hypothèse évidemment très fragile, qu'indiquent MM. Merlin et Poinssot.

Le mémoire de ces deux savants décrit avec précision les principaux bronzes des fouilles de Mahdia, en marquant, par d'intéressantes comparaisons, leur place dans l'histoire de l'art. Il est accompagné de belles héliogravures, qui reproduisent l'Amour praxitélien et l'hermès de Boéthos. Les autres trouvailles ont été énumérées par M. Merlin dans des notes adressées à l'Académie des Inscriptions, en 1908 et en 1909.

2. — Dr Carton. *Thugga*, in-8°, 127 p., Tunis, Niérat et Fortin, 2 fr. 50.

Thugga, vieille cité numide, qui fut sans doute possédée pendant un certain temps par les Carthaginois, qui appartint ensuite à Masinissa et à ses successeurs, devint, aux premiers siècles de notre hère, une ville importante, municipe sous Septime Sévère, et, plus tard, colonie. Les ruines de Dougga, qui s'étagent sur une colline pittoresque, parsemée de magnifiques oliviers, ont été explorées dans ces dernières années par MM. Carton, Denis, Sadoux, Pradère, Homo, Merlin, Poinssot. Des fouilles ont dégagé le théâtre, des temples de Saturne, de la déesse Céleste, de Mercure, des maisons décorées de mosaïques, une église. Le beau temple de Capitole, resté debout à travers les siècles, a été consolidé. La direction des Antiquités de Tunisie relève actuellement le fameux mausolée, de style carthaginois, qui portait une inscription libyque et punique, enlevée jadis par un consul anglais, au grand détriment de l'édifice. Ces travaux d'exhumation et de restauration seront

poursuivis, les arbres qui encadrent si bien les ruines seront respectés, et Dougha, tout en restant un site charmant, deviendra une ville d'art célèbre, où on pourra étudier non seulement la vie publique et privée des Romains d'Afrique, mais aussi d'intéressants monuments des temps antérieurs. Dès maintenant, une excursion en ce lieu s'impose aux archéologues, et même aux simples touristes. Ceux-ci se serviront du guide, pratique, clair, bien illustré, qui vient d'être écrit à leur intention par M. le docteur Carton, le premier en date et l'un des plus heureux parmi les fouilleurs de Dougha.

3. — F.-G. DE PACHTERE. Musée de Guelma (fascicule des *Musées et Collections archéologiques de l'Algérie et de la Tunisie*, in-4°, 61 pages et 10 planches, Paris, Leroux, 1909.

Le musée de Guelma comprend des antiquités trouvées à Guelma même et dans les ruines de trois villes romaines de la région, *Thibilis* (Announa), *Thubursicu Numidarum* (Khamissa) et *Madauros* (Mdaourouch). Depuis plusieurs années, M. Joly fait dans ces villes des fouilles très fructueuses. Il a ramené à Guelma les pièces qui ne pouvaient pas rester sur place sans risquer d'être détruites et il les a disposées avec goût dans le jardin public, ainsi que les monuments, beaucoup moins nombreux, qui gisaient, à peu près pêle-mêle, au même endroit. C'est à lui que le musée de Guelma doit véritablement son existence. Si les œuvres de premier ordre y font défaut, on peut y voir des spécimens fort honorables des diverses antiquités que l'Afrique du Nord offre à la curiosité des érudits, plus qu'à l'admiration des amateurs de belles choses : stèles votives, inscriptions latines, dont quelques-unes sont importantes (1),

(1) Quoique beaucoup d'inscriptions libyques et néopuniques aient été découvertes dans la région de Guelma, le musée n'en possède qu'un petit nombre. Cette série intéressante s'accroîtra certainement.

statues de divinités, images d'empereurs et d'autres personnages, morceaux d'architecture, dont les plus anciens se rattachent à l'art punique et les plus récents à l'art byzantin. Parmi les sculptures, on peut citer avec éloge un torse de Mercure, une statue colossale de Jupiter et un buste de Romain, qui viennent de Khamissa. Il sera sans doute facile de donner des compagnes à une mosaïque, de même provenance, placée au romain, édifice que M. Joly a habilement remis à neuf.

Tout cela est décrit avec compétence et sans longueurs inutiles dans le travail de M. de Pachtere. Ce fascicule peut compter parmi les meilleurs de la collection des *Musées de l'Algérie et de la Tunisie*.

4. — R. OEHLER. *Neue Forschengen zur Schlacht am Muthul*, dans les *Jahreshefte des œsterreichischen Institutes*, XII, 1909, p. 327-340.

On sait combien Salluste s'est peu soucié de nous faire connaître avec précision la suite des opérations militaires dirigées contre Jugurtha par Métellus et par Marius, combien sont rares les indications géographiques qu'il donne.

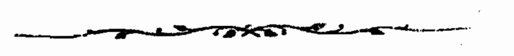
Un des principaux épisodes de cette guerre fut la bataille du Muthul, gagnée par Métellus en 109 ou en 108 avant J.-C. L'historien la raconte avec quelque détail : il a eu sans doute à sa disposition le récit d'un témoin oculaire. Mais il ne nous dit ni d'où venait Métellus (1), ni où il se dirigeait, ni d'ou Jugurtha vint pour l'arrêter au passage, ni de quel côté de la rivière la bataille fut livrée. S'il y a de bonnes raisons d'admet-

(1) Aux raisons indiquées par Tissot et par M. Oehler, on pourrait, je crois, ajouter la ressemblance du mot *Muthul* (où les deux lettres *th* se prononçaient à peu près comme une *s*) avec le nom des *Musulamii*, tribu que nous trouvons sur l'oued Mellègue au début du second siècle de notre ère et qui a pu occuper cette région dès une époque bien antérieure. Voir *Atlas archéologique de l'Algérie*, feuille 18, n° 519.

tre, avec Tissot, que le *Muthul* est l'oued Mellègue, affluent principal de la Medjerda (2), on peut juger avec un certain scepticisme les efforts faits pour déterminer exactement le lieu de la rencontre. M. Oehler vient de reprendre cette question, en se servant des indications, des relevés et des photographies d'un officier autrichien, le capitaine Veith. D'une manière générale, il adopte les identifications de Tissot (en rectifiant quelques assertions de ce savant) : la bataille aurait eu lieu sur la rive gauche du *Muthul*, presque en face du Kef. M. Oehler ne paraît pas connaître les observations de Toussaint (2), l'ancien chef des brigades topographiques d'Algérie et de Tunisie, qui a préféré un autre emplacement, situé plus au Sud-Ouest.

STÉPHANE GSELL.

Le Gérant,
J. BÉVIA.



(2) *Bulletin archéologique du Comité*, 1898, p. 197-198.

NOTES SUR LES CACHETS ET LES SCEAUX

CHEZ LES MUSULMANS

Les Cachets des Gouverneurs Généraux de l'Algérie

Chez les Orientaux, l'usage des cachets et des sceaux pour authentiquer les écrits et confirmer les engagements ou les promesses, remonte à la plus haute antiquité. Les musulmans n'ont fait que continuer cette tradition. Les auteurs les plus autorisés, notamment le célèbre historien Ibn Khaldoun, nous montrent que l'usage du sceau commence chez les Arabes avec l'Islam. Lorsque Mohammed se prépara à adresser à Héraclius et à Chosroès les fameuses lettres que l'histoire a conservées, on lui fit observer que chez les peuples étrangers aux Arabes, les écrits n'avaient de valeur qu'autant qu'ils étaient revêtus d'un sceau. Le prophète fit alors graver dans un anneau ces trois mots, disposés sur trois lignes : محمد رسول الله *Mohammed l'envoyé de Dieu*, et c'est l'empreinte de cet anneau qu'il apposa sur les lettres dont il s'agit » (1).

(1) Reinaud, à qui nous devons un ouvrage des plus complets sur les pierres gravées et autres monuments de ce genre (*Monuments arabes, persans et turcs du cabinet de M. le duc de Blacas*,

Un auteur moderne, Hikmat Chérif de Tripoli (d'Asie) complète ces indications du grand historien musulman en rapportant que les trois mots figurant sur le sceau du Prophète, se lisaient de bas en haut, Mohammed se trouvant à la troisième ligne, raçoul (l'envoyé) à la deuxième, et Allah (de Dieu) à la première.

الله
رسول
محمد

Et M. Hikmat Cherif ajoute qu'il a eu « la bonne fortune de lire cette inscription sur une reproduction photographique d'une lettre adressée par le Prophète Mohammed au chef des Coptes en Égypte, reproduction faite par M. Ali Seoudi, du tribunal d'appel indigène du Caire » (1).

« Après le prophète, dit Ibn Khaldoun, son anneau destiné désormais à sceller les écrits importants, passa successivement aux khalifes Bou Beker, Omar et Othman, mais il advint que ce dernier le laissa tomber dans le puits d'Aris. Au moment de cet accident, le puits ne renfermait, paraît-il, qu'une faible quantité d'eau, mais la légende veut que par un prodige il se soit

---

Paris. Imp. Royale, 1858, 2 vol. in 8°) rapporte (t. I, p. 37 et 101) que Mohammed, qui n'admettait aucun apparat et recherchait en toutes choses la simplicité, avait d'abord eu un cachet avec les seuls mots, رسول الله l'envoyé de Dieu. Ce ne fut que plus tard, d'après le même auteur (p. 37) qu'il se serait fait faire un cachet d'argent avec les mots, محمد رسول الله *Mohammed l'envoyé de Dieu*.

(1) Hikmat Cherif — *Khouatem el Khoulafa* — les sceaux des khalifes — dans la revue *Al Mouktataf*, 1903 (revue littéraire et scientifique publiée au Caire). L'auteur y donne un extrait d'un travail complet sur cette question dont il annonce la prochaine apparition. V. *Revue tunisienne* (organe de l'Institut de Carthage) n° 40, juillet 1903. *Chronique orientaliste nord-africaine*, p. 327.

tout à coup transformé en un abîme sans fond d'où il fut impossible de retirer l'anneau sacré (1). Toutefois Othman le remplaça et l'usage du sceau se perpétua » (2).

C'est sans doute à ce nouvel anneau que fait allusion M. Hikmat Cherif quand il nous apprend que « le sceau du Prophète lui-même fut retrouvé par un Français dans un paquet de livres qu'il avait achetés à un moine copte. Ce Français le rapporta à Constantinople et l'offrit au sultan Abd-ul-Méjid (1823-1861), qui ordonna de le conserver à côté des autres reliques de Mohammed » (3).

***

Au fur et à mesure de la progression de l'Islam, la nécessité apparut chaque jour davantage d'authentiquer les écrits. Les trois premiers khalifes, tout en utilisant l'anneau du Prophète dans des circonstances spéciales (4), comme nous l'avons indiqué, eurent chacun en outre, un sceau particulier.

Quant à la place de l'empreinte, elle n'eut, au début, rien de fixe. « Les écrits, dit à ce point de vue Ibn Khaldoun (5), étaient scellés tantôt au commencement tantôt à la fin. Le célèbre historien arabe Ettabari cite l'exemple ci-après qui montre bien que le sceau figurait à cette époque plutôt en bas qu'en tête des écrits : Mouaouia écrivant à son adversaire El Hassen pour le

---

(1) D'après Reinaud (*op. cit.*, p. 127) lorsque la perte de l'anneau du Prophète fut connue, la douleur fut universelle ; on appela l'année où cet événement se produisit, *l'année de la perte de l'anneau.*

(2) Ibn Khaldoun, *Prolégomènes*, texte arabe, édition de Boulak, 1320 (1902-1903), p. 250.

(3) Hikmat Cherif, *op. cit.*

(4) « A titre de bénédiction », écrit à ce propos Hikmat Cherif, *op. cit.*

(5) *Op. cit.* p. 252.

décider à renoncer à la lutte, lui disait : « Inscris sur ce papier en blanc au bas duquel est apposé mon sceau telles conditions qu'il te plaira. »

Peu à peu, l'usage s'établit et aujourd'hui « la politesse exige », nous dit Reinaud, de placer son cachet au bas de l'écrit, vers une des extrémités. Il est mieux encore de le mettre au dos, et de telle manière qu'il n'en paraisse qu'une partie ; on témoigne par là qu'on n'est pas digne de se montrer au grand jour. Cet usage est surtout de rigueur, quand, outre ce cachet, la pièce doit en contenir un de quelque grand personnage : on réserve à celui-ci la place d'honneur, c'est-à-dire le haut de l'écrit. Mais, entre simples particuliers, tout cela est arbitraire » (1).

En Algérie ces règles se sont encore précisées. Le supérieur s'adressant à un inférieur appose son cachet en haut de sa lettre. Toutefois si le destinataire occupe un certain rang social et qu'il veuille lui marquer une certaine déférence, il le met en marge. Quant à l'inférieur, il le place toujours en bas et même au verso, s'il tient à marquer davantage son respect et sa déférence. Cet usage est également l'indice d'une profonde et inaltérable amitié.

La bibliothèque nationale d'Alger, conserve toute une correspondance adressée par le bey de Constantine El Hadj Ahmed au dey Husseïn, où le cachet du premier figure au verso et au bas de chacune de ses lettres (2).

Au Maroc les habitudes sont identiques. « Les souverains marocains, écrit le regretté Fumey (3), apposent toujours leur sceau en haut des lettres émanant d'eux,

(1) Reinaud, *op. cit.*, t. I, p. 108. En 1739, nous apprend encore cet auteur, le dey de Tripoli, dans une lettre qu'il écrivait à Louis XV, ayant apposé son cachet au haut, le gouvernement français demanda une réparation.

(2) Cf. E. Bigonet, *Une lettre du Bey de Constantine en 1827*, *Revue africaine*, 1899, p.

(3) Fumey, *Choix de correspondances marocaines*, 1re partie, p. 107.

entre la *basmala* (بسم الله) ou la *hamdala* (الحمد لله) et le corps de la lettre. Ce sceau, appelé *tâba* (طابع), est confié à un fonctionnaire spécial, *hâjib* (حاجب), chambellan, qui l'applique en présence du souverain. Le cachet des vice-rois et des parents du sultan se place dans la marge, et celui des gouverneurs au bas de la lettre ».

***

Mais les cachets ont eu encore un autre rôle à remplir. « Après avoir servi à garantir l'authenticité des écrits, rapporte Ibn Khaldoun (1), le sceau fut employé avec de la cire ou une substance du même genre à assurer le secret des plis. C'est Mouaouïa qui eut recours le premier à cet expédient à la suite de la mésaventure suivante : ayant remis à Omar ben Zouhir un ordre pour Ziad, gouverneur de Koufa qui devait lui verser 100.000 dirhems, il advint que cet Omar substitua 200.000 dirhems au premier chiffre. La fraude fut découverte et Mouaouïa, comprenant la nécessité d'assurer le secret des écrits par l'apposition d'un cachet, organisa le service des sceaux qui devint un des rouages importants de l'État ».

Primitivement, on utilisa l'argile pour sceller les lettres. Dans ce but, « le secrétaire humectait d'abord l'empreinte du cachet avec de l'argile rouge, appelée *terre à cacheter*, qu'il avait au préalable délayée dans l'eau ; puis, après avoir plié et fermé la dépêche, il la cachetait sur le pli où les deux bords se réunissaient » (2). Aujourd'hui, la cire est seule employée et souvent même l'empreinte que l'on imprime sur la cire servant à clore une lettre ne comporte aucune inscription ; et se borne à un simple quadrillage plus ou moins

(1) *Op. cit.*, p. 252.

(2) Ibn Khaldoun, *op. cit. passim.*

régulier : c'est ce que nous avons pu constater sur des lettres émanant du makhzen chérifien.

Quant à la forme et à la grandeur des cachets apposés sur les lettres, elles ont été de tout temps très variables. Les sceaux les plus généralement employés sont de forme ronde, mais on en trouve aussi d'ovales, d'oblongs, de polygonaux, de triangulaires suivant le goût du possesseur. Pour les dimensions, il n'y a aucune règle fixe. Les particuliers n'ont généralement qu'un cachet de moyenne grandeur. Par contre, ceux des souverains ou des grands personnages sont plus ou moins grands, plus ou moins ornés. D'ailleurs ils en possèdent d'ordinaire au moins deux, l'un pour les grands actes de la vie publique, l'autre pour la correspondance courante. L'émir Abdelkader avait ainsi deux cachets ; le plus petit, légèrement oval, n'avait pas plus d'un centimètre et demi dans son grand diamètre. C'est celui qu'il avait emporté en Syrie et qu'il apposait sur toutes ses lettres depuis sa reddition.

L'ornementation des cachets est aussi très variée. En dehors de l'inscription qu'ils comportent (1) presque toujours chez les musulmans, on y trouve souvent des fleurons, des lignes entrelacées qui, par leur enchevêtrement même, constituent des dessins plus ou moins réguliers et servent ainsi à combler les vides de l'inscription. Celle-ci est plus ou moins simple. C'est parfois le nom seul du propriétaire du sceau, mais le plus souvent ce nom est accompagné d'une devise morale ou d'une invocation pieuse ou encore d'une légende superstitieuse (2).

Toutefois « il n'était pas d'usage tout d'abord, écrit un auteur moderne, que le possesseur d'un sceau y fit

(1) On trouve cependant chez les musulmans quelques exemples de l'emploi de signes particuliers. V. Reinaud, *op. cit.*, t. I., p. 75, 76 et 122.

(2) Reinaud, *op. cit.*, t. I, p. 71.

figurer son nom. On peut s'en convaincre en lisant les empreintes des cachets des Khalifes et de leurs successeurs :

Abou Beker : « Quel bon puissant est Dieu ! ».

Omar : « La mort seule suffit à exhorter ! ».

Othman : « Patiente ou tu te repentiras ! ».

Ali : « L'Empire est à Dieu ! »

Il faut pourtant remarquer chez les successeurs des Khalifes Ommiades et Abbassides de curieux rapprochements entre leurs noms et les devises de leurs cachets. Exemples :

El Mamoun (le protégé) : « Le Serviteur de Dieune compte que sur la protection de Dieu. »

El Ouatsik (le confiant) : « C'est en Dieu que repose la confiance d'El Ouatsik. »

El Moutaouakkil (celui qui s'en rapporte) : « Je m'en rapporte à Dieu. » (1).

A cette énumération, nous ajouterons, d'après Hikmat Cherif déjà cité :

« Khalifes ommiades :

Mouaouia : « Chaque œuvre a sa récompense. »

Mouaouia II ibn Yezid : « La vie est comme une séduction. »

Yezid ibn Abdelmalek : « Yezid ! la jeunesse est passée ! »

El Oualid ibn Abdelmalek : « Oualid ! tu n'es qu'un mort ! », etc., etc.

(1) Georges Zidan, directeur de la revue *El Hilal*, *Tarikh-Ettamadoun-el-Islami*, t. I, p. 94-95.

Khalifes abbassides :

El Assafah : « Allah est la confiance du serviteur d'Allah. »

Haroun el Rachid : « Il n'y a de divinité que Dieu. »

El Mountasser Billah : « La défiance naît d'un lieu sûr. »

El Motaded Billah : « La nécessité remplace le libre arbitre. » etc., etc. »

***

En Turquie, il existe un usage particulier qui paraît très ancien et que les Turcs auraient apporté du fond de l'Asie. C'est l'emploi, aussi bien sur le sceau du sultan que sur les monnaies et en général sur tout ce qui est revêtu d'un caractère de l'État, d'un signe spécial appelé *togra* (1). On nomme ainsi un assemblage de lignes entrelacées, au milieu duquel se trouve le nom du souverain, accompagné de quelques vœux pour la prospérité de son règne. Le togra se transmet de génération en génération sans subir d'autre modification que de changer le nom et l'année à l'avènement d'un nouveau sultan. Quelques souverains turcs ont utilisé le togra seul, d'autres y ont ajouté une légende pieuse, morale ou superstitieuse.

Quelques hautes personnalités ottomanes font également usage d'un togra. Elles le font graver sur leur sceau, mais ce togra diffère toujours de celui du padischah.

Le togra s'écrit à la main en tête des décrets et documents officiels qui sortent de la chancellerie impériale. De là le nom de خط شريف (hatti cherif, noble écriture) qui s'applique par extension à la pièce elle-même.

(1) On le trouve également reproduit sur les objets appartenant au sultan.

L'emploi du togra rend inutile l'application du sceau du sultan sur les écrits. L'apposition de celui-ci ne se fait par suite que sur la *bulle* (1) de cire rouge qui accompagne d'ordinaire toute dépêche impériale (2).

***

Au Maroc, nous connaissons, grâce à des publications récentes, les inscriptions portées sur un certain nombre de cachets des souverains maghribins.

Le plus ancien est le sceau de Moulai Abdallah El Ghalib bi Allah, qui monta sur le trône en 1554. Le comte Henry de Castries, dans son ouvrage intitulé *Les sources inédites de l'histoire du Maroc*, donne le fac-similé d'une lettre (3) de ce souverain à Antoine de Bourbon, roi de Navarre (4). Ce document, daté de fin *ramadan* 966 (juin-juillet 1559), avait été plié plusieurs fois sur lui-même en forme de lettre fermée et cachetée. Il porte à l'extérieur une suscription très développée au milieu de laquelle se trouve réservée la place d'un cachet de cire de forme ronde dont on voit encore les traces et qui a servi à clore la dépêche.

La lettre elle-même ne comporte aucune marge. Le sceau est placé non en tête, mais au commencement de celle-ci, après la quatrième ligne du texte, dans un blanc ménagé à cet effet sur la droite (5). Ce sceau est de forme oblongue (rectangle terminé par deux demi-

(1) L'usage de la bulle est également très ancien. Cf. Reinaud, *op. cit.*, t. I, p. 111.

(2) Reinaud, *op. cit.*, t. I, p. 74, 110 et 123.

(3) *Les sources inédites de l'histoire du Maroc de 1530 à 1845*, 1re série, Dynastie saadienne, Archives et Bibliothèques de France. Paris, Leroux, 1905, t. I, p. 170 et suiv., pl. IV.

(4) Le père d'Henri IV.

(5) Ce sceau est reproduit dans des conditions identiques sur le traité qui était annexé à cette lettre. Comte de Castries, *op. cit.*, p. 178.

cercles). Il mesure sur le fac-similé publié par le comte de Castries 0m064 sur 0m035. On y lit sur cinq lignes l'inscription suivante :

1re ligne : *le Vainqueur avec l'aide de Dieu, assez riche de par Lui, pour se passer de tout, si ce n'est de Lui.*

2e ligne : *le Prince des Croyants.*

3e ligne : *Abdallah Mohammed* (lecture douteuse).

4e ligne : *le Chérif descendant de Hassen.*

5e ligne : *Dieu raffermisse son empire et rende puissante sa victoire !*

Le même auteur reproduit également (1) une lettre de Moulaï Abou Farès (2) à Maurice de Nassau. Elle est écrite en prose rimée ; les rimes sont indiquées dans l'original par des petites rosaces en or. Cette lettre n'est pas revêtue, comme la précédente, d'un sceau, mais elle porte en tête un signe de validation. C'est une grande inscription faite à la main où l'on peut déchiffrer la formule : *Louange à Dieu seul !*

L'usage d'un semblable signe paraît d'ailleurs avoir été général au Maroc à cette époque, car on le retrouve identique dans la multiple correspondance de Moulaï Zidan (3), frère et successeur d'Abou Farès, dont le comte de Castries cite une quinzaine de lettres. Dans la plupart de celles-ci le signe de validation figure en tête.

Dans quelques-unes cependant, il est précédé de quelques lignes de texte. Ainsi dans la lettre adressée à P. M. Coy (4), le 15 Safar 1018 (20 mai 1609), le signe de validation vient après les deux lignes suivantes :

(1) *Archives et Bibliothèques des Pays-Bas*, t. I, p 120, pl. III.

(2) Moulaï Abdallah Abou Farès dit El Ouathek (1603).

(3) Moulaï Zidan (1608).

(4) *Archives et Bibliothèques des Pays-Bas*, t. I, p. 340. Cf. également p. 350, pl. VI, une autre lettre de Moulaï Zidan aux États Généraux de Hollande rédigée de la même manière.

1re ligne : *Au nom de Dieu le Clément, le Miséricordieux. Que Dieu répande ses bénédictions sur notre seigneur et maître Mohammed, sur sa famille et sur ses compagnons et leur accorde le salut parfait !*

2e ligne : *De la part du serviteur de Dieu, le Sultan, le Favorisé de Dieu, l'Imam, le Victorieux, le Fatimien, le Prince des Croyants, fils du prince des Croyants, l'imam El Mahdi.*

Et, particularité à noter, nombre des lettres émanant de Moulaï Zidan sont écrites en français ou en espagnol comme il arrivait fréquemment à cette époque, mais quelle que soit la langue employée, la lettre est toujours précédée en tête du signe de validation habituelle, en gros caractères arabes plus ou moins lisibles (1).

Grâce à Fumey (2), nous possédons sur les sceaux de la dynastie filalienne un plus grand nombre de renseignements. La plupart sont de forme ronde et figurent en tête ou dans la marge des lettres, suivant, ainsi que nous l'avons dit, la qualité de l'expéditeur.

Nous citerons d'abord le sceau du sultan Sidi Mohammed ben Abdallah (3). Il est de forme ronde. On lit au centre les mots :

Mohammed ben Abdallah ben Ismaël ; Dieu est son protecteur et son maître.

Sur le pourtour :

(1) Voir particulièrement le fac-similé de la lettre du 18 rabia 1018 (21 juillet 1609) à la planche VII du tome I des *Archives et Bibliothèques des Pays-Bas*, p. 358.

Cf. également la ratification du traité du 24 décembre 1610, même volume, pl. IX, p. 612. Ces deux documents sont rédigés en français.

(2) E. Fumey, *Choix de correspondances marocaines*, Paris, Maisonneuve, 1903, 1re partie, textes et notes ; 2e partie, traductions.

(3) 1757-1790. V. *op. cit.*, 1re partie, lettre I, p. 7 ; 2e partie, p. 1.

Celui qui attend son secours du prophète de Dieu ; les lions eux-mêmes s'inclineront devant lui, s'ils le rencontrent dans leurs fourrés.

Le sceau du sultan Moulaï Yezid ben Mohammed (1).
Il est toujours de forme ronde. On lit.

Au centre :

Dieu est la vérité et le soutien de la vérité. Il n'y a pas d'autre divinité que Dieu, Mohammed est le Prophète de Dieu.

Sur le pourtour :

Caractères illisibles.

Le sceau de Moulaï Abdesselam frère du sultan Moulaï Sliman (2).
De forme ovale ; il est apposé en marge. On y lit l'inscription suivante :

Abdesselam, fils du prince des croyants, Dieu est son protecteur.

Le sceau du sultan Moulaï Sliman ben Mohammed (3).
Il est de forme ronde et porte l'inscription suivante répartie dans un double triangle (sceau de Salomon).

Au centre :

Sliman ben Mohammed ben Abdallah, Dieu lui pardonne et le préserve !

---

(1) 1790-1792, *op. cit.*, 1re partie, lettre III, p. 11 ; 2e partie, p. 2.
(2) *Op. cit.*, 1re partie, lettre VIII, p. 21 et lettre X, p. 25 ; 2e partie, p. 6 et 8.
(3) 1792-1822, *op. cit.*, 1re partie, lettre IX, p. 23, lettre XI, p. 27, lettre XII, p. 29 ; 2e partie, p. 7 et 9.

Sur le pourtour :

Dieu, Mohammed, Abou Beker, Omar, Othman, Ali. Notre assistance ne peut venir que de Dieu ; c'est en lui que j'ai mis ma confiance et c'est à lui que je reviens.

Le sceau de Moulaï Taïeb ben Mohammed (1).
Il est de forme ronde et apposé en marge. On y lit l'inscription suivante :

Au centre :

Taïeb ben Mohammed, Dieu est son protecteur.

Sur le pourtour :

Celui qui te demande ton appui, ô la plus noble des créatures, Dieu le préserve de la vengeance des hommes.

Le sceau du sultan Moulaï Abderrahman (2) ; Fumey nous en présente deux.
Le premier, de forme ronde, est apposé en tête d'une lettre (3) du 4 Safar 1248 (3 juillet 1832). Il porte l'inscription :

Abderrahman ben Hicham, Dieu est son protecteur.

Le second figure en tête de quatre lettres (4) de dates ultérieures. Il est également de forme ronde. On y trouve l'inscription suivante :

Au centre :

Abderrahman ben Hicham, Dieu est son protecteur, 1243.

---

(1) *Op. cit.*, 1re partie, lettre XIII, p. 31 ; 2e partie, p. 10.
(2) 1822-1859.
(3) *Op. cit.*, 1re partie, lettre XIV, p. 33 ; 2e partie, p. 11.
(4) *Op. cit.*, 1re partie, lettres XV, XVI, XVIII et XIX, p. 35, 37, 41 43 ; 2e partie, p. 11, 12, 14 et 16.

Sur le pourtour :

Celui qui attend son secours du Prophète de Dieu, les lieux eux-mêmes s'inclineront devant lui; s'ils le rencontrent dans leurs fourrés.

Celui qui te demande ton appui, ô la plus noble des créatures, Dieu le préserve de la vengeance des hommes (1).

***

Ainsi que nous venons de le voir, les cachets des souverains marocains étaient généralement de forme ronde. C'est au contraire la forme ovale qui était surtout en usage dans l'ancienne Berbérie turque. C'est ainsi que les beys de Tunis utilisent encore aujourd'hui des sceaux de cette forme. Les favorisés du sort pourront le constater en se reportant au brevet du Nichan-Iftikhar dont ils sont les heureux détenteurs et où est apposé le cachet du bey régnant.

Il en était de même dans la Régence d'Alger. Telle était, par exemple, la forme du cachet du dey Hussein ainsi que celle du cachet du bey de Constantine, El Hadj Ahmed, dont nous avons déjà parlé.

En outre, d'après Reinaud, on trouve sur un grand nombre de cachets de cette partie de l'Afrique, et particulièrement sur des cachets de beys et de deys un vers arabe qui est le 79e de la *Borda* (2) et dont voici la traduction :

La protection de Dieu tient lieu d'une double cuirasse et d'un rempart élevé (3).

(1) Cf. les sceaux de Sidi Mohammed ben Abdallah et de Moulaï Taïeb, cités plus haut.

(2) Panégyrique du Prophète, en vers, par El Boussiri, très en vogue dans tous les pays musulmans.

(3) Reynaud, *op. cit.*, t. I, p. 55, note 1.

En Algérie, sous la domination turque, comme maintenant au Maroc, l'emploi du cachet était fort peu répandu chez les particuliers. Actuellement, par suite du développement des relations et des intérêts, son usage s'est plus généralisé. Nombre de notables indigènes, particulièrement les chefs de zaouïa, les commerçants, etc., font faire des cachets avec inscription arabe, souvent même en français.

Les cachets dont sont munis officiellement nos agents sont ronds ou ovales. Nous avons affecté la première forme aux cachets des chefs indigènes représentant l'autorité, c'est-à-dire aux caïds, aghas, etc. ; la seconde est réservée aux agents de l'ordre judiciaire, les cadis.

***

Aux débuts de la conquête de l'Algérie, les commandants en chef, les premiers gouverneurs généraux n'ont pas eu de cachets spéciaux en caractères arabes. Ils utilisaient simplement, quand cela leur paraissait nécessaire, le cachet de forme réglementaire aux armes de l'Etat.

Seul, le maréchal Bugeaud fit exception à cette règle. Deux années après son arrivée en Algérie, comme gouverneur général, il se fit faire un sceau en caractères arabes. Nous en retrouvons l'empreinte en tête d'une proclamation lancée (1) par lui à la suite d'une expédition chez les Beni Menad.

(1) Voici, résumé d'après Pellissier de Reynaud (*Annales Algériennes*, Paris-Alger, 1854, t. III, p. 59-60), comment s'effectua cette opération contre les Beni Menad. Ayant acquis la certitude que cette tribu avait fourni un contingent aux Beni Menasser toujours en révolte, Bugeaud résolut de la châtier. Le 3 mars 1843, la tribu fut enveloppée par les troupes du général Changarnier, venues de Miliana, et par celles du général de Bar, parties de Cherchell, tandis que Bugeaud lui-même avec toute sa cavalerie se portait d'Alger, au pied des montagnes, barrant ainsi la plaine. Pris dans

En voici la traduction (1) :

Au centre du cachet, placé en tête :

Celui qui a foi en l'espérance (2), le serviteur de Dieu, le maréchal Bugeaud ; année 1259 (1843).

En exergue :

Dieu qui est exalté, a dit : *il donne la terre en héritage à qui il veut parmi ses serviteurs* (3). Le Gouverneur de l'Algérie.

Louange à Dieu seul ; aucun être en dehors de Lui n'est adorable. A tous les arabes et kabyles de l'Algérie. Que Dieu améliore votre état et que le salut soit sur vous.

Ayant appris que des notables des Beni Menad provoquaient des désordres dans leur tribu et recevaient des lettres d'El Hadj Abdelkader et de ses Khalifas et qu'un certain nombre de ces notables avaient donné asile sur leur territoire aux fractions des Beni Menasser et qu'ils avaient combattu avec elles contre nous, nous avons razzié les Beni Menad et nous avons envahi leur pays. Tous sont tombés entre nos mains avec leurs familles et leurs biens.

Cependant lorsque leur khalifa, leur agha et leur caïd se sont présentés devant nous et ont fait appel à notre pardon en nous assurant désormais de leur fidélité et de leur dévouement, nous leur avons restitué leurs biens, rendu la liberté à leurs prisonniers et accordé un entier pardon, car il est dans notre habitude de nous montrer bons, cléments et compatissants.

---

ce cercle, les Beni Menad furent conduits devant le gouverneur général avec leurs troupeaux, leurs femmes et leurs enfants. Après leur avoir reproché d'un ton sévère leur déloyauté et leur conduite, il leur dit que quoiqu'ils méritassent le traitement le plus rigoureux, il voulait bien leur pardonner pour cette fois ; puis, ayant choisi pour otages les 36 chefs de famille les plus influents et les plus compromis, il renvoya le reste et rendit les troupeaux.

(1) Traduction de M. l'Officier interprète Mirante.

(2) Les besoins de la rime ont fait adopter cette expression plutôt déplacée.

(3) Coran, chap. vii, ver. 125.

Vous ne seriez pas blâmables, ô gens, de suivre El Hadj Abdelkader et ses khalifas, lorsqu'ils vous poussent à la guerre sainte, s'ils étaient en mesure de vous protéger ou si vous aviez vous mêmes la force nécessaire pour nous repousser et assurer la sécurité de vos personnes.

Mais qu'arrive-t-il ? Quand nos colonnes marchent contre vous, El Hadj Abdelkader et ses Khalifas prennent la fuite vous laissant dans l'embarras. Comment donc ceux qui ne peuvent se défendre eux-mêmes réussiraient-ils à vous préserver ? Le résultat est donc toujours votre honte et votre ruine.

Nous vous mettons en garde contre l'inconscience qui vous fait céder à de dangereux entraînements. Restez dans l'obéissance, ou sinon, vous encourrez un châtiment cruel et une sévère répression.

Voilà ce que nous avions à vous mander.

Par ordre de notre maître le maréchal (1), gouverneur de l'Algérie, que Dieu le protège ! amen !

A la date du 13 safar 1259 (15 mars 1843).

***

L'exemple du maréchal Bugeaud ne fut pas suivi de ses successeurs. On ne trouve nulle trace, en effet, dans les archives algériennes de l'emploi par eux d'un cachet arabe. Ce n'est que beaucoup plus tard qu'ils en adoptèrent officiellement l'usage, quand ils furent amenés à se réserver la nomination exclusive de tous les chefs indigènes du territoire algérien, auparavant dévolue aux généraux commandant les provinces.

---

(1) Il faut remarquer que dans cette proclamation, datée de mars 1843, comme d'ailleurs dans le cachet qui la précède, Bugeaud prend le titre de maréchal. Il ne fut pourtant élevé à cette dignité que le 31 juillet suivant. C'est qu'en prenant la direction des affaires algériennes, Bugeaud succédait à des maréchaux (Clauzel, Valée) ; il ne pouvait déroger. De tout temps d'ailleurs les indigènes ont assimilé le gouverneur général à un mouchir (maréchal) turc. Aujourd'hui encore, ils lui donnent ce titre et il n'est pas de jour que le Service de traduction du gouvernement général n'ait à traduire quelque lettre arabe où cette expression ne soit usitée.

Ces derniers d'ailleurs n'avaient été revêtus de cette prérogative qu'assez tardivement. Dans les débuts de la conquête, les nécessités du moment avaient fait laisser aux commandants de colonnes, quels qu'ils fussent, toute latitude, toute initiative pour investir eux-mêmes les chefs de tribus nouvellement soumises. Dans une période aussi troublée, il n'y avait et il ne pouvait y avoir de règles bien fixes pour ces nominations. Dans l'ouest, par exemple, où nous avions trouvé plus pratique, en nous substituant à Abdelkader, d'imiter son mode d'administration, nous laissâmes, pendant un certain temps aux khalifas, ces grands chefs indigènes que nous avions institués à son exemple, le soin de nommer eux mêmes les chefs de tribus (1). Mais avec la pacification progressive du pays, un mode de nomination plus régulier s'imposait.

C'est alors que le général Bugeaud décida le 12 janvier 1844, d'attribuer aux généraux commandant les provinces la nomination des caïds, des hakems et des cadis, réservant à la sanction royale, celle des khalifas, bach-aghas et aghas. L'investiture des caïds devait être faite par les généraux de division eux-mêmes et à leur défaut par les commandants de subdivision. Le Gouverneur se réservait d'investir lui-même, les khalifas, bach-aghas et aghas ou de déléguer à cet effet les commandants de province. Chacun de ces chefs indigènes devait être mnni d'un cachet dont le prix restait à sa charge.

Un mois plus tard, le 5 février 1844, Bugeaud modifiait légèrement ces règles en décidant le renouvellement annuel des caïds et cheikhs investis. Toutefois ces chefs indigènes pouvaient être prorogés dans leurs fonctions

(1) *Il (le khalifa) peut changer à son gré les caïds.* Lettre du général de la Moricière, commandant la province d'Oran, datée de Mascara, 8 mai 1843 et fixant provisoirement les attributions des différents chefs indigènes (caïds, aghas, khalifas, cadis) en attendant la publication d'un règlement définitif.

si l'autorité était satisfaite de leurs services ou s'il n'y avait pas dans la tribu d'hommes capables de les remplacer. En tout cas, à chaque renouvellement ou prorogation, il était procédé à une nouvelle investiture. Le chef indigène recevait un burnous et, s'il y avait lieu, un cachet, fourni aux frais de l'État. Bugeaud en même temps décidait d'attribuer un cachet aux cadis à leur entrée en fonctions.

Cette réglementation ne dura guère, le renouvellement annuel tomba en désuétude et l'investiture par les généraux, rendue la plupart du temps inapplicable, par l'éloignement, fut généralement laissée aux commandants de cercle.

***

Pendant toute cette période, l'usage d'un cachet arabe s'était également généralisé chez les officiers de bureaux arabes. Ils s'en servaient pour authentiquer leur correspondance avec les indigènes et l'habitude s'était même établie chez un grand nombre d'entre eux de faire précéder leur nom du titre d'agha sur l'inscription qu'ils y faisaient graver.

En dehors de ces cachets, particuliers aux officiers des affaires arabes, des timbres officiels étaient remis aux chefs de service et en général à tous les dépositaires de l'autorité. Mais aucune règle bien stricte n'avait été encore adoptée quand intervint, en 1859, une réglementation qui a toujours été appliquée depuis. Elle fut provoquée par une demande du général Gastu, commandant la division de Constantine qui vint, en décembre 1858, solliciter l'envoi d'un cachet au chef du bureau arabe subdivisionnaire de Constantine. Le prince Napoléon, alors ministre de l'Algérie et des Colonies, refusa de faire confectionner ce cachet. Il fit remarquer que les bureaux arabes ne constituaient pas un service à part et que les officiers de ces bureaux n'étaient que

les agents immédiats et subordonnés du commandement. Ils n'avaient donc pas besoin d'un cachet spécial. Une note dans ce sens fut insérée au *Bulletin Officiel* du Ministère, le 6 janvier 1859 (1) et depuis cette époque les officiers des affaires arabes ne font plus usage de cachets particuliers dans leurs rapports avec les indigènes.

***

Pour en revenir à la nomination des chefs indigènes, les règles posées par Bugeaud, ne furent officiellement modifiées qu'en 1864 (2).

A cette époque le général de Martimprey, sous-gouverneur de l'Algérie, décida, alors qu'il faisait l'intérim de gouverneur, de réserver au seul chef de la colonie leur nomination. Cette réglementation nouvelle fut aussitôt appliquée dans les provinces d'Alger et de Constantine. Seul, le général Deligny, commandant la division d'Oran, protesta énergiquement. Il fit ressortir que cette mesure portait atteinte à ses prérogatives au moment où l'insurrection des Oulad Sidi Cheikh et celle des Flitta le mettaient aux prises avec les plus grandes difficultés.

(1) *Bulletin Officiel* du ministère de l'Algérie et des colonies, n° 15. Cette note ayant motivé une demande d'explications du général Yousouf, commandant la division d'Alger, il lui fut répondu que rien n'empêchait l'emploi dans chaque centre de commandement d'un timbre distinct pour les affaires militaires, les affaires arabes et les affaires civiles, mais que timbres ou cachets devaient être au nom du commandant et non à celui des agents chargés sous ses ordres de la direction des différents services. Que le cachet soit en arabe ou en français la prescription devait rester la même.

(2) La nomination des aghas de toutes classes (il y en avait trois) fut rendue en 1846 au gouverneur général. La suppression progressive des khalifas, l'application d'idées nouvelles sur l'organisation et le commandement des indigènes firent tomber en désuétude l'usage de soumettre la nomination des grands chefs indigènes à la sanction du chef de l'État.

Devant les nécessités de la situation, la mesure fut ajournée en ce qui concerne la division d'Oran.

Elle ne fut appliquée définitivement à toute l'Algérie qu'en 1871, par le vice-amiral de Gueydon qui considéra que le moment était veuu de reprendre à l'autorité provinciale cette délégation des pouvoirs du gouverneur.

C'est alors qu'apparut la nécessité de donner un relief spécial aux brevets de nomination des chefs indigènes en y faisant figurer un cachet du gouverneur en caractères arabes (1), cachet qui pouvait également être utilisé dans la correspondance avec les notabilités indigènes : cette idée n'était pas nouvelle, elle avait déjà été mise en pratique en 1842, année où l'*Imprimerie Nationale* avait été chargée d'imprimer des brevets d'investiture pour les grands chefs indigènes, brevets qui furent utilisés jusqu'en 1844.

***

Le cachet adopté par le vice-amiral de Gueydon pour satisfaire à ce besoin nouveau portait au centre (fig. 7 pl. 2) ses armes et sa devise personnelle *(E Vince e guida)*. En exergue une inscription arabe en prose rimée dont voici la traduction :

Celui qui, dans ses actes privés et publics, met sa confiance dans son Maître, le Gouverneur général de l'Algérie, comte de Gueydon, Emir de la mer (2).

(1) En territoire civil, la nomination des adjoints indigènes fut déléguée aux préfets par décision gouvernementale du 16 mai 1874. Cette décision fut rapportée par l'arrêté du 13 avril 1898 (M. Lépine) qui lui-même a été abrogé par un autre arrêté du 29 décembre 1900. Depuis cette époque, certains préfets algériens se sont fait faire des cachets en caractères arabes, qu'ils utilisent dans les mêmes conditions que le gouverneur général.

(2) امير البحر amiral.

Imitant son prédécesseur, le général Chanzy se fit faire un cachet, mais cette fois exclusivement en caractères arabes. D'ailleurs, il en sera ainsi dorénavant de tous les cachets des gouverneurs. La devise gravée sur ce cachet se traduit ainsi :

Celui qui met sa confiance dans le Souverain dispensateur des récompenses, le Général Chanzy, commandant les forces de terre et de mer dans les provinces algériennes.

M. Albert Grévy n'eut pas de cachet. Sous son gouvernement, les brevets délivrés aux chefs indigènes furent revêtus du timbre du *Service central des affaires indigènes* du Gouvernement général de l'Algérie.

M. Tirman, son successeur, reprit la tradition et se fit faire un cachet (fig. 6, pl. 2) qui portait en arabe la devise suivante :

Celui qui met sa confiance dans le Miséricordieux, son serviteur Louis Tirman, gouverneur général des provinces algériennes. Puisse Dieu le couvrir de sa mystérieuse protection !

Le cachet de M. J. Cambon porte une longue devise (fig. 5, pl. 2) :

Le confiant en Celui à qui il suffit pour créer de prononcer les deux lettres formant le mot كُن *: Koun ! (Sois !), Jules Cambon, gouverneur gédéral de l'Algérie. Puisse Dieu, gardien suprême, le favoriser secrètement et ouvertement de sa protection !*

Le cachet de M. Lépine, plus ornementé, présente une devise beaucoup plus courte (fig. 1, pl. 1) :

Le confiant en Celui qui est le meilleur soutien, le serviteur de Dieu, Lépine, gouverneur général de l'Algérie ; que le Seigneur le préserve à travers les temps de tout événement fâcheux !

Le cachet de M. Laferrière porte la devise suivante (fig. 3, pl. 1) :

Le confiant en le Tout-Puissant, le serviteur de Dieu, Laferrière, gouverneur général de l'Algérie. Que le Seigneur le protège secrètement et publiquement !

Le cachet de M. Révoil a pour devise la suivante (fig. 4, pl. 1) :

Celui qui puise sa force en le Tout-Puissant dont il est le serviteur, Révoil, gouverneur général de l'Algérie. Que le Créateur l'ait en sa garde !

Enfin, le cachet de M. Jonnart contient en arabe la légende suivante (fig. 2, pl. 1) :

Le confiant en le Créateur Souverain dont il est le serviteur, Jonnart, gouverneur général de l'Algérie. Que Dieu lui prodigue les marques visibles et invisibles de sa protection !

Ainsi que l'on peut s'en rendre compte, les dimensions de ces cachets sont devenues de plus en plus grandes ; les devises sont pourtant plus courtes, mais l'ornementation a pris une place de plus en plus considérable.

Les cachets arabes sont du reste soumis à une sorte de hiérarchie, à une gradation consacrée par l'usage. Leurs dimensions doivent être en rapport avec la fonction et les arabes sont portés à mesurer à la grandeur

du cachet, le rang du personnage ou de l'autorité à qui il appartient.

On pourrait être surpris, surtout à notre époque, des devises religieuses adoptées par nos gouverneurs généraux pour leurs cachets arabes. Les chefs de la colonie ont voulu ainsi continuer à imiter les sceaux des émirs musulmans et respecter une coutume traditionnelle qui a sa valeur dans le monde indigène et qu'il aurait été sans doute inopportun d'abandonner.

N. Lacroix.

Les Débuts de Yusuf[1] à l'Armée d'Afrique

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

(1830-1838)

Il y a quelque témérité, semble-t-il, à vouloir parler encore de Yusuf. Après les deux volumes nourris de faits du colonel Trumelet (2), après l'ouvrage moins étendu mais plus vivant du général Derrécagaix (3), tout parait avoir été dit. Aussi bien ne trouvera-t-on pas ici un nouveau récit de la vie de Yusuf, mais seulement la mise en œuvre de certains documents, pour la plupart inédits, qui, sur divers épisodes de la vie du général et aussi sur quelques points de l'histoire de la conquête, apportent de nouvelles précisions.

(1) Yusuf (Joseph-Ventini), né probablement à l'île d'Elbe, vers 1809, amené à Tunis par des pirates, mameluck du bey, s'enfuit en 1830 et arriva à Alger peu après la prise de la ville par les Français, Interprète attaché à la lieutenance générale de police (5 juillet-9 août 1830), il organisa un corps de mamelucks à cheval. Capitaine aux chasseurs algériens (2 décembre 1830), confirmé le 25 mai 1831), lieutenant de l'Agha des Arabes (août 1830-janvier 1831), chevalier de la Légion d'honneur (17 mai 1832), chef d'escadron (7 avril 1833), officier de la Légion d'honneur (14 août 1835), lieutenant-colonel (18 février 1838), naturalisé français (2 mars 1839), colonel (19 mai 1842), commandeur de la Légion d'honneur (6 août 1843), général de brigade (au titre indigène, 19 juillet 1845; au titre français, 24 décembre 1851), grand croix (22 décembre 1852), général de division (18 mars 1856), il mourut à Cannes le 16 mars 1866.

(2) Colonel Trumelet. *Le général Yusuf.* Paris, 1890, 2 in-8°.

(3) Général Derrécagaix. *Récits d'Afrique, Yusuf*, Paris, 1907, in-8°.

De ces documents, le principal est un « Rapport confidentiel » fait sur Yusuf au Ministère de la Guerre, on va voir à quelle occasion. L'unique exemplaire se trouve aux Archives du Gouvernement général (1). L'étude des faits qu'il mentionne a amené la découverte d'autres pièces inédites, existant soit aux mêmes archives, soit au Ministère de la Guerre, soit à la Résidence de France à Tunis. Ces faits se rapportent tous à la première partie de la vie de Yusuf, période qui se termine en 1838, date à laquelle sa nomination comme lieutenant-colonel des spahis marque à la fois un avancement et la régularisation officielle de sa situation militaire, jusque-là irrégulière et contestée.

Contesté, Yusuf le fut toujours, et l'on peut dire que sa vie a deux aspects. A première vue, peu de carrières paraissent avoir été aussi brillantes et aussi faciles ; parmi les généraux qui ont gagné leurs galons en Algérie, Yusuf fait figure de privilégié. Capitaine à 21 ans, chevalier de la Légion d'honneur à 23, chef d'escadron un an plus tard, colonel à 32 ans et divisionnaire à 46, protégé par les maréchaux Clauzel et Bugeaud, patroné par le duc de Nemours, reçu et fêté dans les milieux parisiens les plus brillants, ayant enfin trouvé deux panégyristes enthousiastes — alors que des hommes comme le maréchal Pélissier attendent encore un historien — il semble que la destinée fut douce à cet homme dont l'origine incertaine, les aventures amoureuses à Tunis, l'héroïque coup de main de Bône contribuent à faire un héros de roman (2). Mais tout cela n'est qu'un côté de l'existence de Yusuf. Cette brillante carrière eut de douloureux revers. Tous ses chefs furent loin de lui témoigner la même bienveillance que Clauzel et Bugeaud. Le général Derrécagaix a rapporté en détail les multi-

(1) Série E 80[1].

(2) Yusuf est « une poésie en action ». Pückler-Muskau. *Chronique, lettres et journal de voyage.* Paris 1837, 3 in-8°, t. I, p. 85.

ples impolitesses que l'humeur bourrue du duc de Malakof infligea à Yusuf, et l'on sait que la correction hostile du maréchal de Mac-Mahon, en l'exilant en France, hâta probablement la fin de cet Africain intégral. Aux louanges que lui prodiguent ses deux biographes s'opposent les dures appréciations de Pellissier de Raynaud (1) et les accusations de cruauté et de concussions portées au Parlement français. On peut dire que jusqu'à la fin, Yusuf connut la malveillance et l'injustice. Mais jamais celles-ci n'ont été plus vives que dans les débuts de sa carrière en Afrique. Alors Yusuf est en butte à l'hostilité de tous. Supérieurs (à l'exception de Clauzel), ministres, compagnons d'armes, journaux, Parlement, tout le monde tient en suspicion celui que l'on appelle Yusuf le mameluck.

Nulle part les griefs vrais ou faux dont est faite cette hostilité n'ont été plus clairement résumés que précisément dans ce Rapport confidentiel. Nulle part n'a été mieux exprimé le jugement que la majeure partie de l'armée et de l'opinion publique portaient sur Yusuf. C'est là ce qui fait l'intérêt de cette pièce jusqu'à présent inutilisée.

La minute qui existe aux Archives du Gouvernement général et qui est le seul exemplaire de ce document, ne porte ni signature, puisqu'il s'agit d'une minute, ni date. Cependant la mention que remise en a été faite au général Schramm (2) le 15 novembre 1836, permet de la dater approximativement. Le maréchal Clauzel proposait d'élever le chef d'escadron Yusuf, bey de Constantine, au grade de lieutenant-colonel. Le ministre (3) avait

(1) *Annales Algériennes*, Paris, 3 in-8° (1re édit. 1836-39, 2e édit. 1854). Nous nous sommes servis de la 1re édition, sauf indication contraire.

(2) Le général Schramm était chef du personnel au Ministère de la guerre.

(3) Le général baron Bernard, ministre de la guerre dans le cabinet Molé, succéda le 19 septembre 1836 au maréchal Maison.

demandé des renseignements sur l'intéressé ; de là ce rapport (PIÈCE JUSTIFICATIVE I).

Ce document est une véritable biographie de Yusuf dont il retrace l'existence depuis son arrivée en Algérie. Il est écrit sans bienveillance, mais avec un certain souci d'impartialité, en ce sens qu'il rapporte aussi bien les faits à l'éloge de Yusuf que ceux à sa charge. Laissant de côté les premiers sur lesquels tout le monde est d'accord, il n'est pas sans intérêt d'examiner, à l'aide des textes, ou moins quelques-uns des divers griefs qui sont faits à Yusuf et qui sont : d'avoir entretenu en 1830 une correspondance criminelle avec la cour de Tunis ; — de s'être livré à des actes de cruauté et de rapacité dans la région d'Alger en 1836 ; — d'avoir, par ses menées, fait échouer les négociations du duc de Rovigo avec Achmet, bey de Constantine ; — de s'être livré à des exactions à l'occasion de la contribution de Tlemcen ; — enfin d'avoir été la cause de la première expédition de Constantine.

La correspondance que Yusuf aurait entretenue en 1830 avec la cour de Tunis, et qui lui aurait valu d'être emprisonné par ordre du général Clauzel (1) se trouve mentionnée en plusieurs endroits, mais de façon contradictoire.

« Soit qu'il voulut rentrer en grâce auprès de son maître, écrit le général Berthezène (2), soit que l'intrigue fut un besoin pour lui, on assure que Yusuf rendait des comptes au bey de Tunis (3). Le général en chef en fut

(1) Le général Clauzel commanda en chef l'armée d'Afrique du 12 août 1830 au 7 février 1831.

(2) Le général Berthezène, qui avait commandé la 1re division de l'armée expéditionnaire (juin 1830), succéda au général Clauzel comme commandant de la division d'occupation d'Afrique. Son commandement dura du 7 février 1831 au 6 février 1832.

(3) Hussein fut bey de Tunis du 30 mars 1824 au 20 mai 1835.

instruit, le fit arrêter, mettre aux fers à bord d'un vaisseau et ensuite en prison à Alger » (1).

Au contraire, l'ancien lieutenant-général de la police à Alger, d'Aubignosc (2), traite cette affaire comme une pure invention qu'il met sur le compte de l'inimitié de son successeur contre Yusuf. Celui-ci, attaché à la police comme interprète, aurait refusé de servir sous le nouveau commissaire général, Roland de Bussy. « L'entourage de ce brave homme, dit d'Aubignosc, fut piqué pour lui de ce mépris trop franchement exprimé par Yusuf. On résolut d'en punir celui-ci, et, à cet effet, on imagina une toute petite conspiration... par suite de laquelle cet interprète fut arrêté, conduit à bord et mis au secret. On supposait qu'il traitait de l'expulsion des Français d'Alger avec le bey de Tunis dont il venait de fuir les chaines et qui n'eut pas manqué de le faire pendre s'il fut tombé en son pouvoir. Yusuf, interprète sans place ni consistance, complotant avec un petit prince mal affermi l'expulsion des Français d'Afrique ? Quelle pitié ! Mais on n'en fait pas d'autres dans cette côterie » (3).

Le colonel Trumelet reconnaît au contraire que Yusuf écrivit bien deux lettres au bey de Tunis, mais que « l'examen de cette correspondance ayant démontré qu'elle était, au contraire, toute dans l'intérêt de notre politique, le général en chef... qui ne s'était pas mépris sur les mauvais desseins de ceux qui avaient lancé

(1) Berthezène. *Dix-huit mois à Alger.* Montpellier, 1834, in-8°, p. 146.

(2) Louis-Philibert Brun-d'Aubignosc, ancien officier de cavalerie, fit la campagne d'Égypte, commissaire des domaines et de la contribution foncière en Pologne (1808), directeur général de la police à Hambourg à la fin de l'Empire. Il fut chargé de mission à Tunis (avril-juin 1830), interprète à l'armée d'Afrique, lieutenant-général de la police à Alger (5 juillet 9 août 1830), et remplacé par Rolland de Bussy père, ancien secrétaire général de la Préfecture de la Seine, qui prit le titre de commissaire général de police.

(3) D'Aubignosc. *Alger. De son occupation depuis la conquête jusqu'au moment actuel.* Paris, 1836, in-8°, p. 57.

cette accusation, le fit rendre sur le champ à la liberté... » (1).

L'auteur cite à l'appui de son dire la lettre suivante qui lui fut écrite par Ferdinand de Lesseps (2), lequel avait été mêlé à cette affaire.

« Au retour de la première expédition de Médéa (3), je repartais pour Tunis. En prenant congé de Yusuf... le jeune mameluck me remit des lettres en langue arabe pour le premier ministre tunisien auprès duquel il avait été employé. Mon père, qui avait une grande expérience de l'Orient, fit traduire les lettres par le premier interprète du Consulat général — elles contenaient le récit complet de l'expédition de Titteri — et il envoya cette traduction au général Clauzel.

» Tout en reconnaissant l'exactitude de cette correspondance qui témoignait de beaucoup d'intelligence et de sérieuses aptitudes militaires, le général en chef crut cependant devoir donner à Yusuf une leçon de discrétion, en l'envoyant aux arrêts pendant quinze jours sur un bâtiment de l'escadre » (4).

De ces trois relations du même fait (5), toutes diffèrent. Le mieux serait de pouvoir se reporter à ces lettres de Yusuf. Malheureusement elles n'existent plus ni aux Archives du Gouvernement général, ni à la Résidence de France à Tunis, ni au Ministère de la Guerre. Nous n'avons pour élucider la question que quelques passages

(1) *Le général Yusuf*, t. I, p. 21.

(2) Ferdinand de Lesseps, le futur ingénieur du canal de Suez, était alors attaché au consulat de France à Tunis que gérait son père.

(3) Entreprise par le général Clauzel du 17 au 29 novembre 1830 pour mettre en possession du beylick de Titteri Mustapha ben el Hadj Omar, nommé à la place de Mustapha bou Mezrag, destitué le 15 novembre 1830.

(4) *Le général Yusuf*, t. I, p. 39.

(5) Le général Derrécagaix : *Yusuf* (p. 36), donne une version semblable à celle du colonel Trumelet.

de la correspondance officielle échangée à cette occasion.

C'est le 28 septembre 1830 que le consul de France à Tunis (1) adresse à Clauzel copie des lettres écrites au bey de Tunis « par le sieur Youssef, ancien officier de ce prince, actuellement interprète au service de l'armée d'Afrique » (2).

Cette simple phrase montre, contrairement à la version d'Aubignosc, qu'il y eut bien correspondance, et, en même temps, que le récit de Ferdinand de Lesseps est en partie inexact. Il est en effet impossible, contrairement à ce qu'il dit, que les lettres de Yusuf, antérieures au 28 septembre, aient contenu le récit de l'expédition de Médéa qui eut lieu du 17 au 29 novembre suivants. Que les souvenirs de Ferdinand de Lesseps, qui écrivait de longues années après les faits, aient été imprécis, cela s'explique ; il n'en importe pas moins de faire table rase de la version Trumelet.

Cette correspondance avait une certaine gravité, car en accusant réception de ces lettres au consul, Clauzel disait avoir mis Yusuf « dans l'impossibilité de nuire en le faisant partir pour la France où il ne peut être dangereux » (3).

Le Ministre de la Guerre, prévenu, répondit de surseoir à cette mesure jusqu'à ce que l'examen de cette correspondance eut montré s'il y avait « lieu ou non de procéder judiciairement contre Yusuf ». En attendant, celui-ci devait être « soumis à une surveillance particulière jusqu'à ce que l'objet des démarches qu'il avait

(1) Mathieu-Maxime Prosper, comte de Lesseps, était consul de France à Tunis depuis 1828.

(2) *Archives de la Résidence de France à Tunis.*

(3) Clauzel à de Lesseps, 11 nov. 1830 (*Arch. de la Résid.*). — Le général Derrécagaix (p. 37) déclare ne pas comprendre qu'on ait « raconté que Yusuf fut mis aux arrêts sur un bâtiment de l'escadre ». Ce fait s'explique tout naturellement par l'intention qu'avait Clauzel de renvoyer Yusuf en France.

faites auprès du bey de Tunis ait été suffisamment éclairci » (1).

L'enquête révéla que Yusuf n'agissait pas pour son propre compte ; mais « qu'il était tout simplement l'agent d'un homme employé supérieur dans l'armée » (2).

Nous ne savons rien de plus sur cette affaire, ni ce que contenaient au juste les deux lettres de Yusuf au bey de Tunis, ni quel était ce personnage que l'on ne nomme pas et dont Yusuf était le scribe. Quel était son but ? Voulait-il faire échouer les négociations entamées entre Clauzel et la cour de Tunis, et qui avaient pour but de substituer aux beys turcs d'Oran et de Constantine des princes de la maison de Tunis ? (3) Le manque de renseignements ne permet pas de le dire. On peut seulement affirmer — et c'est d'ailleurs notre sujet — que Yusuf adressa à Tunis une correspondance qui lui valut les arrêts et le risque d'être envoyé en France.

Le « Rapport » parle ensuite de missions qu'aurait eues Yusuf dans la plaine et à Blida et qui lui auraient laissé une grande réputation de cruauté et de rapacité. Cette assertion assez vague paraît avoir son origine dans ce que dit le général Berthezène que « tantôt sous le titre de grand écuyer, tantôt sous celui de lieutenant de l'aga, Yusuf a parcouru les tribus et s'y est livré parfois à des excès qui ont compromis sa vie » (4).

Le colonel Trumelet est plus explicite. D'après lui,

(1) Le Ministre à Clauzel, 18 nov. (*Arch. du Ministère de la Guerre*).

(2) Clauzel au Ministre, 2 janv. 1834 (*ibid.*).

(3) Sur ces négociations, voir, en même temps que les histoires de la conquête, les deux articles suivants : Demontès, *La mission du colonel Huder à Tunis*, dans le *Bulletin de géographie historique et descriptive* (1905, n° 2), et Ladreit de Lacharrière, *Un essai de pénétration pacifique en Algérie*, dans la *Revue d'Histoire diplomatique* (1909, n°s 2 et 3).

(4) *Dix-huit mois à Alger*, p. 147.

dans les derniers jours de janvier 1831, le général Clauzel chargea Yusuf, qui était khalifa (lieutenant) de l'aga des Arabes, d'une mission « des plus périlleuses : il s'agissait du ravitaillement, en munitions de guerre, de la ville de Médéa où nous avions laissé notre bey, Mustapha ben el Hadj Omar. Le jeune capitaine devait, après avoir déposé ses cent mille cartouches à Médéa, pousser une reconnaissance sur Miliana, où nous n'avions pas encore paru, pour s'y assurer de l'état des esprits, y nouer des relations, s'il était possible, et se rendre compte de ce qui pourrait être tenté de ce côté. »

Toujours d'après le même auteur, Yusuf partit d'Alger vers le 25 janvier à la tête de 25 de ses mamelucks (1). Il passa par Blida, eut un engagement heureux sur la route de Médéa, déposa son convoi de cartouches dans cette ville, poussa jusqu'à Miliana et après avoir sabré quelques Kabyles sur l'Ouad Ouedjer, il rentrait à Alger le 22 février et rendait compte de sa mission au général en chef dont il recevait les plus flatteuses félicitations (2).

Tel est le récit du colonel Trumelet. Le général Derrécagaix se borne à dire : : « L'année 1831 s'écoula sans autres événements que des courses à Médéa pour ravitailler la ville et des combats dans la plaine, pour contenir les tribus insoumises » (3).

Les documents que nous possédons et en premier lieu le rapport rédigé par Yusuf lui-même sur son expédition (PIÈCE JUSTIFICATIVE II) (4) nous permettent de raconter ici cet épisode inconnu de sa jeunesse.

Yusuf fut chargé par le général Clauzel et l'intendant

(1) Qui devinrent plus tard les spahis.

(2) *Le général Yusuf*, t. I, p. 71-73.

(3) *Yusuf*, p. 37. — Cf. aussi du Barail, *Mes souvenirs*, Paris, 1896, 3 in-8°, t. I, p. 51.

(4) *Arch. du Gouvern. gén.*, E 19.

militaire (1) de parcourir la Mitidja pour tranquilliser les tribus et se tenir au courant des événements. Il n'est pas question, on le voit, du ravitaillement de Médéa. Nous savons d'ailleurs qu'en évacuant la ville dans les premiers jours de janvier, le général Danlion y avait laissé un bon approvisionnement en munitions de guerre. Aucun combat n'ayant été livré, il était inutile de la ravitailler moins d'un mois après (2).

Le rapport du Yusuf donne les résultats de sa mission. Il fournit des renseignements sur la force et les dispositions des tribus sur le territoire desquelles il est passé : les Beni-Moussa, les Beni-Khalil, la tribu d'El Sebt, les Beni-Ménad. Il note par exemple que les Beni-Moussa sont établis partie en montagne, partie en plaine ; que leurs terres sont bien cultivées ; qu'ils sont commandés par un caïd appelé Hamed ben Ouchefoun, mais que celui-ci jouit d'une médiocre autorité parce qu'il est nommé par l'agha (3).

Alors que le colonel Trumelet narre deux brillants combats soutenus, l'un avant d'arriver à Blida, l'autre au retour de Miliana, Yusuf ne parle d'aucune rencontre entre Alger et Médéa. Il raconte seulement qu'au retour, un guet-apens lui a été tendu près de Blida dans lequel il a laissé trois hommes morts et tous ses bagages.

Il est à noter que dans son rapport Yusuf ne parle ni de Blida, ni de Miliana. Passe pour cette dernière ville, mais il parait impossible qu'allant d'Alger à Médéa il ne

(1) Le baron Volland, intendant des Invalides, fut nommé intendant en chef de l'armée d'Afrique le 16 août 1830. Il quitta l'Afrique en même temps que Clauzel et fut remplacé par le baron Bondurand.

(2) *Annales algériennes*, t. I, p. 207.

(3) Hamdan ben Amin el Secca, négociant maure, avait été nommé agha des arabes par le général de Bourmont le 8 juillet 1830. « Il n'avait rien qui put faire oublier aux Arabes la double tache de son origine et de sa profession... Ensuite, il ne connaissait pas le pays... » (*Annales Algériennes*, I, p. 99). — (V. aussi sur ce personnage, *ibid.* II, p. 40 et note, et p. 391).

soit pas passé par Blida. En réalité, il y avait séjourné plusieurs jours, mais il y avait été le héros d'une aventure sur laquelle il préférait garder le silence.

Yusuf considéra la mission dont l'avait chargé Clauzel comme une partie de plaisir ; n'oublions pas qu'il avait vingt et un ans. Il trouva sans peine de joyeux compagnons de son âge. C'est ainsi que le 4 février (1) 1831 il quittait Alger avec un jeune et riche propriétaire Ali ben Hamden, et Oulid bou Mezrag, fils de ce bey de Titteri, Mustapha bou Mezrag, que le général Clauzel avait destitué et envoyé en France. C'était, on l'avouera, un singulier compagnon pour aller rendre visite au successeur du bey dépossédé. Sept mamelucks et cinq domestiques avec les bagages complétaient la petite expédition (2).

Le 6 février, elle arriva à Blida. Afin sans doute d'être mieux reçu, Yusuf se fit passer pour l'agha des Arabes, alors qu'il n'était que son lieutenant. Hamdan ayant été révoqué le 7 janvier, Yusuf devait se dire que l'avancement qu'il s'octroyait ne portait dommage à personne (3).

Nos trois compagnons reçurent le meilleur accueil du hakem de Blida (4) ; ils furent invités à une fête qui dura cinq ou six jours. Là se trouvaient quelques-unes des plus jolies femmes de la ville et je laisse à penser la vie que firent nos trois amis. Mais quelqu'un troubla la fête : un fâcheux survint sous la figure d'un Bédouin, légitime époux d'une femme que le hakem honorait de ses faveurs. Ce mari fit du tapage et fut naturellement

(1) Et non le 25 janvier, comme le dit Trumelet.

(2) *Déclaration de Ali ben Hamden* (*Arch. gouv. gén.*, E. 19).

(3) Hamdan fut remplacé comme agha des arabes le 20 février 1830 par M. Mendiri, chef d'escadron de gendarmerie et grand-prévôt de l'armée.

(4) Ce récit est emprunté aux documents suivants : *Rapport de Yusuf. Déclaration de Ali ben Hamden. Lettre de Mendiri au général en chef* (25 février). — *Lettre* (en italien) *de Yusuf* (*Arch. gouv. gén.*, E. 19).

reçu comme un géneur. Il cria plus fort et fit tant que le peuple s'ameuta. Il y eut un véritable soulèvement à la suite duquel le hakem fut destitué. Pendant la bagarre, Yusuf, abondonné de ses mamelucks, profita de la nuit pour vider les lieux sans demander son reste et prit avec ses compagnons le chemin de Médéa.

Là, de nouveaux mécomptes l'attendaient. Le bruit des évènements de Blida y était parvenu et la mauvaise impression qu'ils avaient pu faire sur l'esprit du bey de Titteri, Mustapha ben Omar, augmenta encore la défiance que Yusuf devait naturellement lui inspirer. Le bey était en effet le propre neveu de l'ex-agha Hamdan et le bruit courait que celui-ci avait été destitué précisément sur les instances de Yusuf (1). Enfin la vue d'Oulid bou Mezrag, fils de l'ancien bey de Titteri, ne devait causer aucun plaisir à Mustapha. Joignez à tous ces motifs de méfiance les écarts de langage de ces jeunes étourdis qui allaient répètant que le bey allait être remplacé par Yusuf lui-même. Les choses ne pouvaient que se gâter, et lorsque Yusuf réclama, au nom du général en chef, les grains, les mulets et les chevaux appartenant à l'ancien bey, Mustapha ben Omar, qui avait d'ailleurs liquidé depuis beau temps la succession de son prédécesseur, ne voulut rien entendre. Un incident aigrit encore la discussion. Oulid bou Mezrag avisant dans la tente du bey un sabre à fourreau d'or, le saisit en s'écriant (nous citons textuellement) : « Voici le sabre de mon père ! » Il y eut tumulte. Finalement le bey accorda le sabre mais déclara qu'il ne rendrait compte de ce qu'on lui réclamait que sur ordre émanant bien du général en chef, ce qui revenait à dire qu'il ne reconnaissait aucune qualité officielle à Yusuf. Celui-ci voulut protester, mais le bey l'invita à quitter le pays.

---

(1) « On a lieu de croire que la destitution de l'agha Hamdan fut due à une intrigue de Yusuf ». Berthezène, *Dix-huit mois à Alger*, p. 189, note.

Averti que les habitants voulaient lui faire un mauvais parti, notre héros envoya à Alger courrier sur courrier. Dans une de ses lettres, écrite en italien, il dit être en danger de mort par suite de la traitrise du bey et il dénonce les actes de pillage et de cruauté qui auraient été commis par ce dernier. Entre temps, les plaintes des habitants de Blida étaient parvenues au général en chef, si bien que Yusuf reçut l'ordre de revenir sur le champ à Alger, ce qu'il fit aussitôt. Mais il n'était pas au bout de ses peines ; en route il fut accueilli à coups de fusil par les gens de Blida dont la rancune parait avoir été tenace. Les femmes même se mirent de la partie. Nos voyageurs furent copieusement injuriés, traités de voleurs, de valetaille, de valets de chrétiens, etc. et finalement dépouillés. « Il m'ont pris toute ma fortune, dit Yusuf à la fin de son rapport, et trois de mes hommes ont été tués avec sept mulets et quatre chevaux. Je me suis heureusement sauvé ». Nous sommes loin du récit du colonel Trumelet.

Telle fut cette expédition mi-politique, mi-galante, en tout cas mouvementée. Les plaintes que reçut le général Berthezène, successeur de Clauzel, le déterminèrent à ordonner une enquête qui n'aboutit à rien. Les dépositions sont favorables ou contraires à Yusuf, suivant qu'elles émanent de partisans ou d'adversaires du bey de Médéa (1). Berthezène, naturellement porté à se méfier des protégés de son prédécesseur, prit le parti de s'abstenir vis-à-vis de Yusuf, c'est-à-dire de le tenir à l'écart. Le 31 mars 1831, faisant allusion aux faits que

---

(1) « La suite de Joseph a causé dans la ville une telle rumeur que nous avons craint pour notre vie. Joseph a eu ensuite des paroles avec notre bey et lui a dit des propos très durs... » (*Lettre des habitants de Médéa au général en chef*). — Au contraire : « Joseph se conduit fort bien ; il n'a jamais fait de mal à notre connaissance. Nous vous certifions aussi que c'est le bey de Titteri qui a écrit de lui intercepter les routes » (*Lettre au même des grands et ulémas de la tribu de Beni-Kalil*). *Arch. gouv. gén.*, E. 19.

nous venons de rapporter, il écrivait au ministre de la guerre : « Le Yusuf dont parle le général Clauzel est un aventurier... Il parcourait les tribus avec quelques autres libertins, les vexait et venait ensuite faire des rapports dont la fausseté m'a été démontrée. Aussi ai-je interdit toute course à ce petit pacha dont le bey de Titteri a eu particulièrement à se plaindre » (1).

A quoi le ministre répondit :

« Le Jannissaire Yusuf ne me paraît pas digne de la protection qu'il a reçue et de l'intérêt qu'on lui a montré. Sa conduite mérite d'être réprimée. Renvoyez-le en Turquie s'il lui arrive encore de se mal comporter (2) ».

Dans ce qui précède, aucun fait ne justifie les accusations de cruauté et de rapacité portées contre Yusuf par le Rapport confidentiel. Ces accusations paraissent avoir leur origine dans un propos attribué à tort ou à raison à Yusuf et rapporté par Berthezène. « L'emploi de bey de Titteri ne lui paraissait pas au-dessus de sa fortune. Il aimait à parler de la forme de son gouvernement : En prenant possession du beylick, dit-il, je couperai la tête de six habitants les plus riches de Médéa et je confisquerai leurs biens ; ensuite, pour entretenir le pays dans une crainte salutaire, j'en abattrai une toutes les semaines (3) ».

Il resterait à savoir si c'était bien là un programme de gouvernement ou une simple boutade.

Pendant un an, Yusuf vécut dans une sorte de disgrâce. La prise de Bône, en février 1832, lui donna une célébrité méritée.

Après les articles de Féraud (4) et la relation de M. de

(1) *Arch. du Min. guerre.*

(2) Lettre du 25 avril 1831 (*Ibid.*).

(3) *Dix-huit mois à Alger*, p. 147. — Cité par Desjobert (*Voir Pièce justific.* VI) et Vialar (cf. *ult.*).

(4) *Documents pour servir à l'histoire de Bône*, dans la *Revue Africaine* (1873).

Cornulier-Lucinière (1), il n'y a pas lieu de revenir sur cette affaire dont les épisodes héroïques, l'escalade de la Casbah par d'Armandy et Yusuf à la tête de 30 marins, sous les yeux des assiégeants et malgré l'hostilité des assiégés, l'enrôlement des Turcs de la garnison mâtés par l'exécution de trois récalcitrants, etc., sont bien connus. Mais le rôle joué par Yusuf après la prise de la ville l'est moins et mérite de l'être.

Sa situation était des plus brillantes ; son nom était célèbre non-seulement dans l'armée d'Afrique, mais encore en France. La croix de la légion d'honneur avait été la juste récompense de son courage et il avait 23 ans à peine. Le duc de Rovigo, commandant en chef (2), lui avait adressé une lettre personnelle de félicitations (3), et rendant compte de cette affaire au Ministre de la guerre, il s'était exprimé ainsi :

« Je ne sais à quelle page de l'histoire remonter pour trouver un pareil acte de courage (4) », éloge d'autant plus appréciable que le duc était par nature peu enclin à l'admiration pour les actions d'autrui (5).

Honneurs et éloges produisirent leur effet sur l'imagination de Yusuf. Il put se croire appelé aux plus

(1) *La prise de Bône et de Bougie*, Paris 1895, in-8°. Cet ouvrage est la reproduction du journal de l'amiral Cornulier-Lucinière qui prit part à l'escalade de Bône en qualité d'élève de marine de *La Béarnaise*.

(2) Du 5 décembre 1831 au 3 mars 1833.

(3) Rovigo au ministre, 7 mai 1832 (*Arch. du gouvern. gén.* G VI 1).

(4) Lettre du 4 avril 1832 (*ibid*).

(5) C'est à la séance du 30 avril 1834 que le maréchal Soult, ministre de la guerre, appela à la tribune de la Chambre des Députés la prise de Bône « un fait d'armes des plus glorieux et des plus hardis que présentent les fastes militaires. » (*Moniteur Universel*, p. 1093). Ces paroles sont citées inexactement par Trumelet et d'autres qui font dire au ministre que la prise de Bône était « le plus beau fait d'armes du siècle. » — En 1833, l'intendant civil, Gentil de Bussy, appelle Yusuf — par éloge — « un véritable Gengiskan au petit pied », *De l'établissement des Français dans la Régence d'Alger*, 2e édit. 1839, t. II, p. 281.

hautes destinées, et son ambition, déjà éveillée, en fut encore accrue. Dès lors, il résolut — n'oublions pas qu'il était musulman non seulement de religion mais encore par sa mentalité — il résolut de profiter de sa jeune renommée pour devenir un prince et se faire l'égal de son ancien maître, le bey de Tunis. Il se proposa de devenir bey de Constantine et de se servir pour cela de l'aide de la France. Puisque l'on a voulu, raisonnait-il justement, déposséder Achmet (1) et le remplacer par un prince étranger, pourquoi ne me choisirait-on pas, moi dont la France a pu apprécier les services et qui est assurée de ma fidélité ?

Et dans une lettre au duc de Rovigo (PIÈCE JUSTIFICATIVE III), il tâte le terrain. Il émet l'idée d'une expédition sur Constantine, ou bien, si la France ne veut pas agir, qu'on le laisse libre de tenter un coup de main de sa façon (2).

Mais le général en chef n'avait garde de s'arrêter à ce projet d'expédition. Il est à noter à ce propos que depuis la prise d'Alger le gouvernement n'a cessé de varier sur les moyens d'établir la domination française dans cette région de l'Est. Clauzel nomme bey de Constantine, vassal de la France, un prince tunisien ; il est rappelé pour ce fait. Ces négociations, reprises après lui, échouent. Il est alors question — vaguement — d'une expédition, projet que l'on abandonne bientôt, sous le duc de Rovigo, pour négocier avec Achmet-Bey (3). Aussi Yusuf ne paraît-il pas avoir obtenu de réponse.

(1) Achmet fut bey de Constantine de 1818 à 1837.

(2) Lettre du 27 avril 1832 (*Arch. min. guerre*), En envoyant cette lettre au ministre, Rovigo écrit : « Cette réponse est d'un brave et loyal militaire dont le cœur est reconnaissant. Vous pourrez juger l'homme par le style. » (7 mai 1832, *Arch. gouvern. gén.* G VI, 1).

(3) On était tellement entiché des négociations avec Achmet, qu'après l'échec de 1836 on entra de nouveau en pourparlers avec lui. Il faut chercher la cause de ces hésitations et de la timidité du gouvernement surtout dans les campagnes de l'opposition anti-algérienne.

Il n'abandonna pas son projet. L'essentiel pour lui était de se trouver à la tête d'une troupe dévouée à sa fortune et assez forte pour, s'il était réduit à ses seules resssurces, tenter ce coup de main dont il parlait. Il s'occupa donc d'augmenter le nombre des Turcs qu'il avait enrôlés à Bône. Mais le consul de France à Livourne ayant signalé les agissements de l'ancien dey d'Alger Hussein et son débarquement possible du côté de Bône, le duc de Rovigo donna l'ordre de licencier les Turcs déjà enrôlés, dont la fidélité paraissait ne devoir pas être à toute épreuve en cette circonstance. Les instances de Yusuf, auquel se joignit d'Armandy (1) firent rapporter cet ordre. Autorisation fut même donnée de porter le nombre des Turcs jusqu'à 300 (2).

L'activité avec laquelle Yusuf poursuivait son but ne fut pas sans inquiéter le nouveau commandant de Bône, le général Monck d'Uzer (3), qui fut un peu effrayé de la situation indépendante qu'occupait Yusuf. C'était à celui-ci que s'adressaient tout d'abord les Arabes du dehors (4) (qui le traitaient de prince ou d'agha) ; il assurait de l'aman les partisans d'Achmet-bey qui voudraient venir le trouver ; sa connaissance du pays et de la langue des habitants en faisaient l'intermédiaire naturel et sans contrôle sérieux entre le commandant français et les Arabes. Cette situation ne paraissait pas sans périls

(1) Le capitaine Buisson-d'Armaudy était attaché à la direction d'artillerie d'Alger lorsque le duc de Rovigo le chargea de la mission qui se termina par la prise de Bône. (Rovigo au Ministre, 7 mai 1832, *Arch. gouvern. gén.* G VI, 2).

(2) Le ministre à Rovigo, 28 mai — 11 juin 1832 (*Arch. minist. guerre*). — Rovigo au général d'Uzer, 14 juin 1832 (*Arch. gouvern. gén.* G VI, 2).

(3) Le général d'Uzer commanda à Bône du 15 mai 1832 au 4 février 1836.

(4) Rovigo au général d'Uzer, 16 juillet 1832 (*Arch. gouvern gén.* G VI, 2).

au général d'Uzer, qui pouvait redouter que cet auxiliaire entreprenant l'entraînât plus loin qu'il ne le voulait et que le permettaient les instructions ministérielles prescrivant de se cantonner dans Bône et les environs immédiats. Aussi chargea-t-il le général de Caraman (1), alors en tournée d'inspection à Bône, de faire part au général en chef de ses appréhensions et des visées de Yusuf sur le beylick de Constantine. Celui-ci, reconnaissant d'ailleurs les réels services rendus par Yusuf et sa troupe, répondit que tout en continuant de se servir d'eux il y avait lieu de les surveiller.

« J'ai bien pesé ce que vous avez chargé le général Caraman de me dire relativement au capitaine Joseph. Je connais par expérience le caractère oriental dont l'ambition paraît être le caractère distinctif dans celui-ci. Cependant le courage de Joseph vous est nécessaire ; sa troupe de Turcs ne l'est pas moins, mais il faut le mettre dans l'impossibilité d'abuser de l'une et de l'autre. Prenez garde qu'il ne répande autour de vous la terreur en parvenant à se placer comme unique intermédiaire entre les Arabes et vous... Tout bien pesé, j'ai pensé qu'il fallait continuer à vous servir de Joseph en vous donnant les moyens d'être informé de sa conduite et de ses actions envers les Arabes et voici le parti que j'ai pris... (2) ».

Le duc de Rovigo n'avait pas dépouillé le chef de la police impériale. Faisant appel aux ressources de son ancien métier, il s'arrêta au projet suivant (3).

(1) Le général d'artillerie marquis de Caraman était chargé d'une inspection des troupes de cette arme en Afrique. Le duc de Rovigo le chargea de prendre le commandement des troupes de Bône jusqu'à l'arrivée du général d'Uzer. Rovigo au Ministre, 6 mai 1832, (*Arch. Gouvern. gén.* VI, 2).

(2) Rovigo à d'Uzer, 16 juin 1832, et au ministre, 23 juillet 1832 (*ibid*).

(2) Rovigo à d'Uzer, 16 juin (*ibid*).

(3) Rovigo au général d'Uzer, 16 juin — 31 juillet 1832 (*Arch. Gouvern. gén.* G VI, 2).

A la fin du mois de février était arrivé à Alger un nommé Ben Kara Ali, beau-frère de cet Ibrahim-Bey qui s'était rendu maître de Bône après le massacre de la mission Huder, en 1831. Après l'échec des négociations avec la Cour de Tunis, Kara Ali qui avait pris parti pour le prince tunisien, dont Clauzel voulait faire un bey de Constantine, se réfugia à Tunis. C'est de cette ville qu'il se rendit auprès du duc de Rovigo pour demander du secours en faveur d'Ibrahim, étroitement bloqué dans la casbah de Bône par les troupes d'Achmet-Bey. Sur ces entrefaites il fut dénoncé, précisément par Yusuf, comme l'un des meurtriers du commandant Huder et du capitaine Bigot. Une enquête prouva sa culpabilité. Cependant il ne fut pas déféré à un conseil de guerre parce que, suivant l'expression de Rovigo, « le fait était trop ancien (il y avait six mois) et que l'on voulait pacifier au lieu d'irriter », si bien que cet assassin avéré d'officiers français fut promu au rang d'espion du général en chef, avec traitement.

Un témoin oculaire nous représente Kara Ali comme un « homme superbe, orné d'une magnifique barbe brune. De très grands yeux noirs faisaient ressortir la blancheur peu commune de son teint, Son costume était riche et élégant... Il était bon horloger, il réparait les montres et avait un toucher si délicat qu'il ne se servait que de ses doigts pour remettre en place les plus petites goupilles » (1).

Le duc de Rovigo résolut de l'envoyer à Bône — non pour réparer les montres — mais avec mission « d'épier toutes les démarches de Yusuf ». Et comme il convenait de surveiller à son tour Kara Ali, le duc de Rovigo le fit accompagner par un israélite nommé Narboni Rachman qui faisait du commerce avec la province de Constantine. Tout en continuant son négoce, il devait avoir l'œil

(1) *La Prise de Bône et de Bougie*, p. 279. Kara Ali fit le voyage de Bône sur la *Béarnaise* où se trouvait M. de Cornulier-Lucinière.

sur Kara Ali, lequel, à son tour, devait surveiller Yusuf. Et le duc de Rovigo, enchanté de son ingéniosité policière, écrivait au général d'Uzer : « Ce sera à vous à diriger toutes ces ambitions et toutes ces rivalités, de manière à en tirer parti, et vous êtes bien sûr qu'ils ne se ménageront ni les uns, ni les autres » (1).

Cette belle combinaison échoua. Le jour même où les deux émissaires arrivaient à Bône, Yusuf se trouvait dans le port. Il monta à bord de la *Béarnaise* et aperçut l'envoyé du duc de Rovigo. Cette vue lui donna à réfléchir : comment cet homme dénoncé par lui, Yusuf, comme assassin, se trouvait-il à Bône ? Il lui demanda ce qu'il venait y faire et Kara Ali lui répondit qu'il était envoyé par le général en chef. La méfiance de Yusuf s'accrut encore ; il se hâta de descendre à terre et peu après, l'ordre était signifié à Kara Ali et à Narboni de n'avoir pas à débarquer (3). Ils n'eurent garde d'insister (2) et rentrèrent à Alger.

Il peut sembler étonnant que le général d'Uzer qui témoignait moins d'un mois auparavant quelque méfiance à l'égard de Yusuf, n'ait pas hésité, en cette circonstance, à prendre parti pour son subordonné contre le général en chef. Le commandant de Bône — sa correspondance le prouve — n'avait pas tardé à changer d'avis sur le compte de Yusuf dont il était devenu le plus chaud protecteur (4). D'autre part, il ne vécut jamais en bonne intelligence avec le duc de Rovigo ; il estimait qu'il était tenu vis-à-vis de celui-ci dans une sorte de sujétion incompatible avec sa dignité.

(1) Rovigo au général d'Uzer, *loc. cit.*

(2) Rovigo au Ministre, 23 juillet 1832 (*Arch. G. G.* Gvi 2) ; le même au général d'Uzer, 24 juillet (*ibid.*) ; *La Prise de Bône, loc. cit.*

(3) « Ils redoutent beaucoup Joseph.... » Rovigo à d'Uzer, 16 juin (*ibid*).

(4) « Il trouve les projets de Joseph profitables à nos intérêts... » Rovigo au Ministre, 23 juillet (*ibid.*).

Dans une lettre au Ministre, il allait jusqu'à déclarer que si l'initiative des opérations ne lui était pas laissée, s'il devait rester confiné dans les murs de Bône et obéir à un général placé à 80 lieues de lui, il lui était impossible de conserver le commandement (1). Enfin, il dut se décider d'autant plus facilement au renvoi de Kara Ali que la besogne de basse police dont le duc de Rovigo voulait le charger devait particulièrement lui déplaire.

Il y eut donc conflit entre le général d'Uzer et le général en chef et l'on comprend que grande fut la colère de celui-ci dont la grande prétention était de faire marcher tout le monde.

« Ce procédé a quelque chose de si peu convenable et de si peu séant, écrit-il au général d'Uzer, que je n'ai pas voulu y croire, lorsque tout m'a été expliqué par la lettre que vous m'avez écrite vous-même et dans laquelle vous ne craignez pas de m'avouer et de justifier toute l'ambition de Joseph. Je vois par là que c'est lui l'auteur du procédé dont on a usé envers Kara Ali après qu'il savait qu'il était envoyé par moi. Je vois par là que les soupçons que vous avez manifestés dans vos premières dépêches sur l'ambition de cet homme n'étaient que trop fondés et je ne comprends pas qu'en si peu de temps vous soyez venu à une confiance aveugle dans celui que vous accusiez alors. Il y a là quelque chose qui a droit de me surprendre et qui me met dans le cas de vous dire de ne pas perdre de vue que vous me devez compte de l'emploi de l'autorité qui vous est confiée par le Gouvernement du Roi sous mon commandement. Jamais je ne consentirai à vous laisser dans la position que vous avez prise sous l'influence de cet homme là ; encore moins consentirai-je à favoriser son ambition, criminelle peut-être » (2).

(1) Résumé de la correspondance d'Afrique, août 1832 (*ibid.* E. 101. 3).

(2) Rovigo à d'Uzer, 24 juillet 1832 (*Arck Gouv. Gén.* G vi 2). —

Et pour mâter cette ambition, le général d'Uzer recevait l'ordre de ne pas tolérer l'enrôlement de plus de 150 turcs. Deux escadrons de chasseurs d'Afrique étaient envoyés à Bône de manière à mettre la cavalerie de cette ville sous le commandement d'un chef supérieur en grade à Yusuf (1). En même temps, le duc de Rovigo décidait de renvoyer Kara Ali à Bône en le mettant sous la protection du commissaire de police (2). Nous ignorons si cette dernière mesure fut mise à exécution, car nous ne possédons plus aucun renseignement sur Kara Ali. Yusuf paraît avoir réussi à se débarrasser d'une surveillance gênante, mais cette affaire n'en eut pas moins des suites fâcheuses pour ses projets. Il eut à compter dès lors avec l'hostilité du général en chef et par suite avec celle du ministre de la guerre.

Celui-ci, favorablement impressionné par la prise de Bône, avait témoigné d'abord de dispositions bienveillanres pour Yusuf. Nous avons vu qu'il l'avait autorisé à augmenter le nombre de ses turcs. Il n'avait pas paru désapprouver ses visées sur le beylic de Constantine et s'était borné à répondre que « ce ne pourrait être qu'après de nouveaux et éclatants services et dans un avenir au moins éloigné qu'il conviendrait d'examiner s'il y avait lieu de réaliser une partie de ces rêves ambitieux » (3).

Répondant à une demande du général d'Uzer de donner « bientôt à Yusuf le titre d'agha et de lui confier le commandement de 5 à 6.000 arabes lorsqu'on marchera sur Constantine », le ministre reconnaissait la nécessité

Le même écrivait à ce sujet au Ministre : « Voilà donc un officier général qui, dans l'intervalle d'une lettre à l'autre, a changé d'opinion sur le compte d'une personne qu'il dénonçait alors et cela au point de se mettre aujourd'hui aveuglément à sa disposition. Je ne puis vous dire ce que j'éprouve... » 23 juillet (*ibid.*).

(1) Rovigo à d'Uzer, 31 juillet 1832 (*ibid.*).

(2) Le même au même, 24 juillet (*ibid.*).

(3) Le Ministre à d'Uzer, 27 juin (*Arch. Min. Guerre*).

d'augmenter son traitement « pour faire face aux dépenses auxquelles il est assujetti » (1).

L'affaire de Kara Ali changea ces bonnes dispositions. Le ministre donna raison au duc de Rovigo et blâma sévèrement le général d'Uzer qui se vit menacer d'un rappel s'il essayait encore de se soustraire à la dépendance du général en chef (2). Toutes les propositions faites en faveur de Yusuf furent désormais écartées à l'instigation de Rovigo.

Ainsi le général d'Uzer étant revenu sur la nécessité d'assurer à Yusuf un traitement suffisant et demandant qu'il lui fut alloué 12.000 francs de frais de représentation, le duc de Rovigo jeta les hauts cris à cette proposition de donner à un simple capitaine une indemnité supérieure à celle du général en chef, et naturellement le général d'Uzer n'obtint rien pour son protégé (3).

Il ne fut pas plus heureux lorsqu'il proposa de le nommer chef d'escadron. Là encore le duc de Rovigo intervint. « Cet avancement, écrivit-il au ministre, non seulement ne me paraît pas mérité, mais je le crois encore contraire à nos intérêts et je vous prie de ne pas avoir égard à la proposition qui regarde cet officier. » (4) Se rangeant à cet avis, le ministre répondit que, sans refuser de faire de cette proposition l'objet d'un rapport au roi, il ne croyait pas devoir lui accorder un avancement immédiat. « Plus on élèvera ce Turc, plus il se sentira fort et moins il sera dépendant. Pour en tirer de bons services, il faut lui laisser beaucoup à désirer. Je verrais de graves inconvénients à ce que vous lui accordassiez trop de confiance... » (5).

(1) D'Uzer au Ministre avec autorisation de celui-ci, 18 juillet (*ibid.*).

(2) Le Ministre à d'Uzer, 12 et 15 août (*Arch. Gouv. Gén.* E 101 3).

(3) Rovigo au ministre (*Arch. gouv. gén.* Gvi 2).

(4) Le même au même, 17 septembre 1832 (*ibid*).

(5) Le ministre à d'Uzer, 30 septembre (*Arch. min. guerre*).

Et sur de nouvelles instances du général d'Uzer, le ministre n'hésita pas à lui écrire : « Il vaudrait mieux cent fois se passer des services de ce Yusuf que de s'exposer à être trahi en lui accordant une confiance illimitée. » (1).

Bref Yusuf était considéré comme un instrument utile, ou, selon l'expression de Rovigo, « comme un marteau avec lequel on frappe très fort, mais que l'on doit déposer aussitôt que l'on n'en a plus besoin. » (2). On devine comment devaient être accueillis ses projets sur le beylick de Constantine. « Ce serait une folie d'appuyer les prétentions de Joseph au beylick de Constantine, à la porte des états d'un prince dont il a eu le projet de mettre la maison en scandale, après en avoir troublé l'intérieur. Ce serait rompre de suite avec la maison de Tunis et nous serions évidemment le jouet de l'ambition de Joseph. » (3).

Si le général en chef combattait si vivement ces projets, ce n'était pas seulement à cause de la colère que lui causait l'affaire de Kara-Ali, mais parce qu'il était tout à l'idée de négocier avec le bey de Constantine. Avec cette conviction qu'il avait toujours que ses plans étaient excellents et qu'ils ne pouvaient que réussir, il se flattait d'amener Achmet-Bey à reconnaître bénévolement le protectorat de la France et à payer un tribut.

Au mois d'août 1832, le général d'Uzer recevait un messager porteur du billet suivant : « Cette lettre vous sera remise par un respectable algérien. Je saisis cette occasion pour vous renouveler l'invitation d'interdire au capitaine Joseph de s'immiscer en rien de ce qui concerne cet Algérien, et s'il se permet la moindre

(1) Le même au même (*ibid*).

(2) Rovigo à d'Uzer, 16 juillet (*Arch. gouv. gén.* Gvi 2).

(3) Le même au ministre, 23 juillet (*ibid*).

vexation à son égard, vous voudrez bien le faire arrêter sur le champ et me l'envoyer. » (1).

Ce respectable Algérien n'était autre que le négociateur que le duc de Rovigo adressait à Achmet-Bey ; il avait nom Hamdan ben Othman Khodja (2). C'est une chose attristante de constater avec quel aveuglement complet les premiers généraux français ont choisi leurs auxiliaires parmi les indigènes. Cet Hamdan que le duc de Rovigo envoyait à Achmet-Bey n'était autre que l'agent de celui-ci. Il était, en sa qualité de maure, l'un des plus irréductibles ennemis de l'occupation française et l'on sait avec quel dénigrement il en a parlé (3). On conçoit dans quel esprit furent menées ces négociations.

Le bey de Constantine parut tout d'abord disposé à traiter, mais lors d'un second voyage, Hamdan le trouva dans des dispositions toutes contraires. Achmet finit par dire qu'il avait reçu des lettres l'avertissant que les Français ne cherchaient qu'à endormir sa défiance pour l'abattre plus facilement (1). Une de ces lettres était adressée à Bel Kacem ben Yâcoub, chef de la tribu des Dréid, l'un des auxiliaires les plus actifs du bey de Constantine et elle avait pour auteur Yusuf lui-même. (PIÈCE JUSTIFICATIVE IV). Celui-ci y déclarait que les négociations étaient un leurre : « Coûte que coûte les Français iront à Constantine et prendront la ville. »

(1) Rovigo à d'Uzer, 15 août 1832 (*Arch. gouv. gén.* Gvi 3). Même recommandation à M. de Brivasac, commissaire général de police à Bône (*ibid.*)

(2) Ce maure « était très avant dans la faveur d'Hussein-Pacha ; il nourrit contre les Français une haine dont, plus que tout autre, il devrait connaître l'impuissance ». (*Annales Algériennes*, t. II, p. 382). — On l'a souvent confondu avec l'aga des Arabes Hamdan ben Amin el Secca (Trumelet I. p. 154. — Playfair, *Bibliography*, p. 42).

(3) *Le Miroir* ou *Aperçu historique et statistique sur la Régence d'Alger*, traduit par Hassouna Deghig, Paris, 1833, in-8°.

(1) Rovigo au ministre, 4 décembre (*Arch. gouv. gén.* Gvi 3).

La lettre était signée : Joseph, aga (1). On voit qu'il tenait à ce titre.

Que Yusuf, tout à son idée de préparer l'expédition qui devait faire de lui le bey de Constantine, ait entretenu des relations même avec les partisans d'Achmet et cela dans le but de faire échouer des négociations qui contrariaient ses projets, rien de plus certain. Quant à croire, avec le duc de Rovigo, que cet échec ait été dû uniquement à cette correspondance, c'est faire erreur. Si le général en chef avait été mieux informé il aurait compris que le seul fait de charger Hamdan de cette négociation suffisait à la faire échouer ; mais il estimait que cette rupture servait trop bien les projets de Yusuf (2), dont il se méfiait, pour qu'il ne l'accusât pas d'en être l'auteur unique.

« Si Joseph avait plus d'expérience de nos lois et si je l'envoyais devant un Conseil de guerre, vous jugerez ce qu'il en arriverait... Cette lettre serait criminelle s'il y avait eu intention de sa part ; je veux bien ne la considérer que comme l'œuvre d'un brouillon ambitieux qui veut à tout prix forcer l'expédition de Constantine pour avoir sa part du pillage... (3) j'ai aussi entre les mains une lettre que lui adressait Farhat (4) et dans laquelle il

(1) Yusuf au Saïd Belkassem Yacoub *(ibid)*.

(2) « Sachez que la lettre que Joseph a écrite à Ben Yacoub n'avait d'autre but que de vous empêcher d'entrer en arrangement avec le Gouvernement français. C'est une intrigue dont le résultat lui serait favorable, car il profiterait ainsi de l'expédition pour se faire nommer bey à votre place... », Hamdan à Achmet, 27 janvier 1833 (*Arch. gouv, gén.* Gvi 3).

(3) « La lettre de Joseph à Ben Yacoub est d'un ambitieux qui n'a peut-être que le projet d'empêcher la soumission d'Achmet-Bey pour s'assurer une part du pillage et peut-être une chance d'usurpation du pouvoir... », Rovigo au ministre, 4 déc. 1832 (*ibid*).

(4) Farhat ben Saïd, cheik des Arabes du Sahara, destitué en 1830 par Achmet-Bey, lutta depuis contre celui-ci. La correspondance des généraux Berthezène et de Rovigo prouve qu'il engageait les Français à marcher sur Constantine.

le titrait de prince, ce qui prouve qu'il a eu une correspondance avec lui... (1) Si cet homme n'est point un sot, c'est l'homme le plus dangereux que nous puissions avoir parmi nous... Vous voyez qu'il y a une intrigue dégoûtante là-dessous... Je ne reviens pas de l'audace de ce mameluck qui se place entre mon ennemi et moi. » (2).

Le grief articulé dans le « Rapport confidentiel » contre Yusuf, d'avoir entretenu une correspondance qui contrariait les plans du général en chef, est exact ; mais il ne faut pas en exagérer les conséquences, les négociations de la France avec Achmet-Bey n'ayant aucune chance de réussir.

Pendant les trois années suivantes, l'activité de Yusuf, devenu chef d'escadron des spahis le 7 avril 1833, se manifesta par divers engagements avec les Arabes qui ne lui valurent pas toujours les félicitations du ministre de la guerre, par suite de l'habitude des troupes irrégulières de rapporter les têtes des ennemis au bout de leurs sabres ou de leurs baïonnettes (3).

De temps en temps, le général d'Uzer, qui avait fait siennes les idées de Yusuf, essayait d'obtenir l'autorisation de marcher sur Constantine, mais sans aucun succès. Le mot d'ordre était « de se borner à user de l'influence que l'on exerçait et à profiter des bonnes dispositions des tribus des environs de Bône, pour tenir le bey de Constantine enfermé dans les murs de cette ville. » (4).

Ce projet d'expédition tenait à cœur au général d'Uzer et c'est en le flattant qu'un interprète maure, Mustapha Kérim, réussit à supplanter quelque temps Yusuf dans

(1) *Arch gouv gén* (*ibid*). (PIÈCE JUSTIFICATIVE V).

(2) Rovigo à d'Uzer, 10 décembre 1832 (*idib*).

(3) Résumé de la correspondance d'Afrique, affaire du 16 mars (*ibid.* E. 56 2).

(4) Résumé, 6 janvier 1835 (*ibid.* E. 70 1).

la faveur du général. Il est piquant de voir que l'homme qui incarnait en quelque sorte cette idée d'expédition ait été évincé au profit d'un quidam plus enthousiaste encore. Ce Mustapha que le « Rapport confidentiel » traite de « mauvais sujet » nous est dépeint d'autre part comme « paresseux à l'excès, très adroit, mais lâche » (1). Renchérissant encore sur les facilités que présentait, d'après Yusuf, la marche sur Constantine, il se faisait fort d'aller dans cette ville avec quinze cavaliers seulement et de rapporter la soumission des principaux habitants. Ces hâbleries paraissent avoir été prises au sérieux par le général d'Uzer auquel le maréchal Clauzel répondit avec un scepticisme justifié : « Vous pouvez assurer Mustapha ben Kérim que s'il veut entreprendre ce voyage, non avec quinze cavaliers, mais avec soixante et même davantage et s'il obtient le résultat en question, il peut être assuré d'être fait bey de cette province en récompense de son zèle et de son dévouement et que je me charge d'en faire la demande pour lui... » (2).

Clauzel venait en effet d'arriver à Alger comme gouverneur général (3). Nul événement ne pouvait être plus heureux pour Yusuf. C'est sous Clauzel, en 1830, qu'avait commencé sa fortune et les deux hommes étaient restés dans les meilleurs termes. Le projets de Yusuf sur le beylick de Constantine allaient être réalisés après cinq années d'attente.

Ici se place un fait mentionné dans le « Rapport confidentiel »; c'est la part prise par Yusuf à la contribution de Tlemcen. Voici sommairement ce qu'est cette affaire qui est loin d'être complètement éclaircie (4).

(1) *La prise de Bône*, p. 57.

(2) Clauzel à d'Uzer, 8 octobre 1835 (*Arch. Gouv. gén*, GVI5).

(3) Il fut gouverneur général du 8 juillet 1835 au 12 février 1837.

(4) Sur la contribution de Tlemcen, voir, outre les documents cités ci-après, les *Annales Algériennes*, t. III, p. 52 à 63. — *Contribution de Tlemcen*, Paris 1836 in-8°, chapitre extrait des *Explications du maréchal Clauzel*, Paris 1837, in-8°, p. 61-83. — Bonnafont *Douze ans en Algérie*, Paris 1880. in-12, p. 267. — d'Aubignosc (*op. cit.*) systématiquement hostile à Clauzel.

Pendant toute la durée de son commandement, le maréchal Clauzel n'a cessé d'être en conflit avec le gouvernement auquel il a forcé la main aussi bien pour l'expédition de Mascara que pour celle de Constantine. Quant à celle de Tlemcen, il l'a entreprise sans en avertir le ministère.

Celui-ci qui, chaque année, lors de la discussion du budget, avait à essuyer dans les Chambres les attaques du parti anti-algérien, n'avait garde de soutenir ouvertement (1) les projets de conquête de Clauzel, qui nécessitaient une augmentation d'effectifs et de crédits. On était donc tout aux idées d'occupation restreinte.

Et le maréchal se disait que s'il parvenait à alimenter la guerre par la guerre même, à trouver dans le pays conquis de quoi couvrir les frais de la conquête, il enlèverait ainsi son arme la meilleure à l'opposition parlementaire, et, par suite, le gouvernement débarrassé de celle-ci, n'hésiterait plus à s'engager dans la voie de l'occupation totale du pays.

Aussi, une fois maître de Tlemcen (2), décida-t-il de frapper la ville d'une imposition de 150.000 francs, destinée à couvrir les frais de l'expédition et à assurer l'entretien d'une garnison française. Mais une difficulté se présentait.

Tlemcen comptait deux partis : les Turcs et les Coulouglis, nos alliés, qui, enfermés dans le Méchouar, sous le commandement de Mustapha ben Ismaël, avaient

(1) « Peut-être votre système vaut-il mieux que celui adopté... je penche fort à le croire, et que notre domination devrait être établie de force partout; mais ce n'est pas le système qui prévaut, et les moyens bornés qu'on veut me donner ne me permettent pas de suivre vos idées. » *Post-scriptum* autographe du ministre à Clauzel, 19 mars 1836 (*Arch. gouv. gén.* E 79. 13).

(2) L'armée française entra à Tlemcen le 13 janvier 1836.

tenu tête pendant cinq ans à Abd-el-Kader, et d'autre part, les Arabes et les Maures, c'est-à-dire le parti anti-français. Quelques jours avant notre arrivée, la majeure partie de ces derniers avaient abandonné la ville laissant les Coulouglis maîtres de leurs biens.

Sur qui devait peser l'imposition de guerre? Il semble que ce fut sur nos ennemis les Maures et les Arabes ; or ceux-ci ayant été dépouillés se trouvaient hors d'état de payer. Il fallait demander l'argent à ceux qui en avaient, c'est-à-dire aux Coulouglis ; mais c'étaient nos alliés. N'était-ce pas une singulière façon de récompenser leur fidélité que de leur imposer dès notre arrivée une lourde contribution ?

Il eut mieux valu, dans ces conditions, que Clauzel renonçât à cette idée. Mais sa situation était délicate vis-à-vis du gouvernement qu'il n'avait pas prévenu de son intention d'aller à Tlemcen. Il estimait que la meilleure réponse aux critiques était que l'expédition ne coûtait rien au trésor. Les Coulouglis durent donc payer (1).

Trois hommes furent chargés de recouvrer cette imposition : Mustapha ben Mekelech qui fut nommé bey de Tlemcen le 2 février 1836, un Israélite marocain, Jacob Lasery et Yusuf. Le premier, dans l'esprit du maréchal, représentait l'élément indigène. Le second, Lasery, qui nous est connu par les rapports peu favorables du général Boyer, commandant à Oran (2), se chargea de la liquidation. Quant à Yusuf, il représentait le pouvoir exécutif.

(1) Voici la chronologie de la contribution de Tlemcen. Le recouvrement commença le 25 janvier 1836. — Le 6 février, un arrêté de Clauzel la fixe à 140.000 francs. — Le 28 février, nouvel arrêté prescrivant le paiement de cette contribution par quart, pendant quatre ans. — Le 30 septembre, ordre du même prescrivant le remboursement de l'argent non employé.

(2) Le général Pierre Boyer commanda à Oran de septembre 1831 au 28 février 1834.

Les Coulouglis, contribuables forcés, se montrèrent récalcitrants et l'on dut employer, pour les convaincre, des arguments aussi sommaires que frappants. Comme ils déclaraient n'avoir pas d'argent, on prit leurs bijoux qui furent vendus aux enchères et Lasery réalisa une excellente affaire en les achetant à bas prix pour les revendre ensuite avantageusement à Alger et en Europe. A la fin de février, il fit à la douane d'Alger une déclaration de 100.000 francs en lingots d'or et d'argent. Quelques jours après il organisa, avec deux négociants algérois, Baccuet et Bélard, une exposition et une vente publiques. Le reste fut écoulé dans différentes villes de la Méditerranée (1).

Cette affaire ne tarda pas à être connue à Paris. Les Coulouglis trouvèrent dans le baron Baude, alors en Afrique où il enquêtait sur les domaines aliénés par les services publiques, un auditeur bienveillant (2). Grâce à lui une pétition des habitants de Tlemcen parvint au ministère ; il paraît même qu'une députation desdits habitants arriva à Paris où le gouvernement aurait refusé de la recevoir. Nous disons il paraît, car, interrogé à la Chambre par les députés Duvergier de Haurasme et Desjobert, le ministère refusa de répondre (3).

(1) *Discours* de Desjobert, député de la Seine-Inférieure, séance du 19 janvier 1837 (*Mon. un.* p. 142). Les renseignements fournis par Desjobert concordent avec ceux que donnent les *Annales Algériennes*.

(2) Le baron Baude, député de la Loire, fut nommé le 12 juillet 1836, avec MM. de Chasseloup-Laubat et de Jouvencel, maître des reruêtes en service ordinaire, membre de la « Commission chargée de préparer la liquidation des indemnités qui peuvent être dues aux propriétaires d'immeubles occupés ou démolis pour des services publics. » (*Mon. un.*, p. 1615).

(3) M. Thiers, président du Conseil, se borna à déclarer : «...S'il y a eu des excès, le Gouvernement les réprimera... Qu'il nous soit permis de dire que si nous n'avons pas voulu donner plus d'éclat à certaines réclamations, c'est qu'il nous était impossible d'en vérifier la vérité », Séance du 9 juin 1836 (*Mon. un.* p. 1380).

La contribution de Tlemcen eut en effet les honneurs de deux débats assez vifs, les 9 juin 1836 et les 19 et 20 janvier 1837. On discuta entre autres choses sur la bastonnade employée comme moyen de perception d'impôts. Enfin le 22 mars 1837, le rapporteur du projet de loi relatif aux crédits supplémentaires de 1836 conclut au remboursement de l'argent perçu (1).

L'indignation qui se manifesta à cette occasion n'était pas exempte de toute préoccupation politique. Les journaux d'opposition et notamment *Le National* qui, le premier, rapporta les faits, y virent une arme contre le gouvernement. De leur côté, les adversaires de la conquête s'en servirent pour essayer de discréditer le partisan le plus résolu de la pénétration, le maréchal Clauzel.

Celui-ci avait donné le 30 septembre l'ordre de suspendre cette contribution ; mais l'occasion était trop belle de le représenter comme ayant autorisé à la fois la mesure et les abus auxquels elle avait donné lieu. Des deux principaux agents de cette contribution, l'un, Lasery, n'était-il pas son interprète et l'autre, Yusuf, son protégé ?

Il n'y a pas lieu d'insister plus longuement sur ce scandale qui fut sur le point d'être porté devant les tribunaux (2) et nous devons nous borner à nous demander quel rôle a joué Yusuf dans cette affaire qui a surtout profité à Lasery. A-t-il été simplement « celui qui a tenu

---

(1) Séance du 22 mars 1837 (*Mon. un.*, p. 649-650). Le rapporteur était M. Janvier, député du Tarn.

(2) « L'affaire du maréchal Clauzel contre trois Coulouglis de Tlemcen et Ben Durand, qui devait se plaider aujourd'hui, avait attiré une foule immense au tribunal de police correctionnelle de Toulon. On s'attendait à des débats vifs et animés, mais l'auditoire a été cruellement désappointé en apprenant que, par suite des explications données par les accusés, le maréchal s'était désisté de l'action en diffamation..... » (*Mon. Univ.* du 4 janvier 1838, p. 14).

le bâton » (1), ou bien, comme le lui reproche le « Rapport confidentiel », n'est-il pas sorti de Tlemcen les mains vides. Dans des cas semblables, il est difficile de faire la preuve pour ou contre. Le principal fait allégué contre Yusuf serait que « parti d'Oran dans un tel état de gène qu'il empruntait quarante francs à un officier de l'armée, il y soit revenu avec trois chameaux portant son bagage, et qu'il soit rentré à Bône avec un costume de Bey tout garni de pierreries d'une valeur considérable ».

Soit, mais d'autre part un témoin oculaire a vu Yusuf à Mascara précisément à son arrivée d'Oran et avant la prise de Tlemcen. Ce témoin qui n'est autre que le futur maréchal Canrobert, alors sous-lieutenant, s'exprime ainsi : « Malgré la pluie, il ruisselait encore plus d'or et d'argent que de l'eau du ciel » (2). Yusuf n'était donc pas dans un état aussi lamentable qu'on veut bien le dire.

Ce simple fait montre avec quelles précautions il convient d'accueillir les accusations de ce genre, où, encore une fois, il est impossible de faire la preuve (3).

Nous voici maintenant au dernier chef d'accusation du « Rapport confidentiel » qui est précisé en ces termes : « Sa nomination malencontreuse comme bey de

---

(1) Propos de Duvergier de Hauranne, député du Cher, séance du 9 juin 1836 (*ibid.*, p. 1376).

(2) G. Bapst. *Le Maréchal Canrobert*, Paris 1909, in-8°, t. I, p. 233.

(3) Plusieurs des plaignants se retractèrent et déclarèrent qu'ils avaient porté plainte à l'instigation du baron Baude et de Ben Durand. Cf. *Explications du maréchal Clauzel*, pièces justif. XVI et XVII, p. 185 et s. et copie d'une lettre adressée d'Alger le 27 juillet 1837 au Maréchal et transmise par lui au Ministère de la guerre (*Arch. Gouv. gén.*, E 111'). On ne peut pas, non plus, pour se faire une opinion sur cette affaire, invoquer la tradition orale, car pour les habitants de Tlemcen dont deux au moins qui vivent encore furent témoins des faits, la première occupation de la ville a pris les proportions d'une légende qui s'amplifie chaque année.

Constantine, que rien ne motivait et sur laquelle le Gouvernement n'avait même pas été consulté, est la première cause de l'expédition actuelle. Le Bey était nommé, il fallait le soutenir. »

Quelque étrange que cela puisse paraître, c'était là en 1836 l'accusation la plus grave que l'on put porter contre Yusuf. Dire alors de quelqu'un qu'il était la cause de l'expédition de Constantine, c'était le mettre au ban de l'opinion, nous entendons de celle qui s'occupait de l'Algérie. Cette expédition était en effet considérée comme la perte de nos possessions d'Afrique (1) et la grande préoccupation du Gouvernement était d'établir qu'il l'avait non pas ordonnée, mais simplement autorisée sous toutes réserves (2).

Le colonel Trumelet s'indigne de ce qu'il appelle une calomnie. D'après lui, les ennemis de Yusuf auraient profité de l'échec de l'expédition pour reprendre contre lui leurs accusations : « C'était lui qui avait entraîné le Maréchal dans ce qu'ils appelaient cette désastreuse aventure ; c'est pour satisfaire son ambition affrénée qu'elle avait été entreprise... » (3).

En réalité, ce n'est pas seulement après l'échec de Constantine, mais dès la nomination de Yusuf comme bey (4) que s'affirme l'opinion que la cause déterminante de l'expédition est la nécessité de mettre le nouveau bey en possession de son gouvernement.

Que dit le député Desjobert à la Chambre le 10 juin 1836 (5), cinq mois avant l'expédition ? « J'ai voulu, autant qu'il était en moi, empêcher notamment l'expédition de Constantine ». Et aussitôt il attaque Yusuf avec violence,

(1) Discours de Desjobert, le 10 juin 1836 (*Mon. Univ.*, p. 1396).

(2) Le Ministre à Clauzel, 3 novembre 1836, cité dans les *Annales Algériennes*, t. III, p. 147, n°

(3) *Le général Yusuf*, t. I, p. 288.

(4) Le brevet lui en fut remis à Tlemcen, le 21 janvier 1836.

(5) *loco cit.*

allant jusqu'aux insultes, ce qui prouve bien qu'il le considère comme la cause de cette expédition : « Je dis qu'il est honteux pour la France d'avoir légué une parcelle de son autorité à un misérable comme Yusuf... Je demande si la France n'est pas compromise par l'autorité déléguée à un pareil homme... ». Et il termine en répétant : « J'ai dit cela pour empêcher l'expédition de Constantine... » (1).

Même opinion dans l'armée : « On croit avoir un instrument dans Yusuf, écrivait à la veille de la campagne un officier de Bône, mais que l'on ne s'y trompe pas, c'est la France seule qui a été un instrument pour lui... Il est brave ; il est sûr en se battant bien, ce qui est la moindre des choses, d'avoir beaucoup à gagner avec nous et par nous. Le beylick de Constantine vaut bien un coup de sabre sans doute » (2).

La même idée se retrouve chez tous les témoins des événements. « C'est Yusuf le mameluck qui est la cheville ouvrière de l'expédition de Constantine », déclare d'Aubignosc (3). « Ainsi s'ouvre peu à peu le chemin de Constantine avec le seul appui du nom de la France », écrit un autre, après la nomination de Yusuf comme bey (4). « La nomination de Yusuf a été l'origine des événements qui ont clos de manière si fâcheuse en Afrique l'année 1836 », lit-on dans les *Annales Algériennes* (5).

Cette opinion qui fait de Yusuf la cause de l'expédition de 1836 est-elle exacte ou bien justifie-t-elle les protestations de Trumelet ?

(1) Ces paroles déchaînèrent un violent tumulte (PIÈCE JUSTIF. VI).

(2) Ernest de Castellane, major au 3[e] régiment de chasseurs d'Afrique au général de Castellane, le 8 novembre 1836 (*Campagnes d'Afrique*, Paris, 1898, in-8°, p. 73).

(3) *loco cit.*, p. 57.

(4) Brochure de M. Blondel, directeur des Finances, parue en 1836, citée par Desjobert (*loco cit.*).

(5) T. I, p. 89. — V. aussi les historiens postérieurs : Nettement, *Histoire de la Conquête de l'Algérie*, Paris, 1870, in-8°, p. 108

Écartons tout d'abord l'idée que si Clauzel a créé un bey à Constantine, ce fut pour caser son protégé. On sait en effet que la politique algérienne du Maréchal comportait l'institution de beys indigènes vassaux de la France. Ses projets sur Oran et Constantine en 1830 (1), la nomination des beys de Mascara et de Tlemcen pendant son second commandement le prouvent. S'il a nommé un bey à Constantine, c'est conformément à une conception générale.

Pourquoi a-t-il nommé Yusuf ? Peu après son arrivée en Afrique, il expose ainsi le but qu'il poursuit. « Quant à l'ambition de Yusuf ou de tout autre pour le titre de bey de Constantine, je vous déclare que je le donnerai au premier qui se croit en état de chasser Achmet de Constantine et que je préfèrerai tout autre à lui, surtout si le nouveau bey rendait inutile la présence à Bône, en Afrique même d'une partie de nos troupes, ou s'il pouvait faire entrer dans nos caisses les revenus du beylick. Je n'hésite pas à vous dire que le titre de bey de Constantine, autant que cela dépendra de moi sera le prix de celui qui nous rendra ce service... » Il ajoutait aussitôt — ce qui prouve bien que son choix était déjà fait : « Il est incontestable que Yusuf est celui de tous les spahis qui a le plus d'influence sur les tribus arabes dans l'arrondissement de Bône » (2).

Yusuf, une fois nommé, il fallait le mettre en possession de son beylick, si l'on ne voulait pas le réduire au rôle, humiliant pour lui et pour la France, de bey *in partibus*. L'expédition était donc la conséquence nécessaire de cette nomination et ce n'est pas commettre une calomnie que de le constater.

Mais ici se pose une question plus délicate. Sur quels faits se fondait le maréchal Clauzel pour estimer que Yusuf était le personnage, le plus capable de realiser le

(1) Et aussi la nomination du bey de Titteri.

(2) Clauzel à d'Uzer, 22 septembre 1835 (*Arch. Gouv. gén.* G VI 5).

programme qu'il traçait au nouveau bey. Assurément sur les dires de celui-ci. Or, l'expédition ayant abouti à l'échec que l'on sait, il n'est pas inutile de rechercher qu'elle a été la part de Yusuf dans la préparation de la campagne.

Les opinions diffèrent. Les uns lui reprochent d'avoir dissimulé à Clauzel les difficultés de l'entreprise, d'avoir exagéré l'influence qu'il avait prise sur les tribus arabes, en un mot d'avoir fait luire des illusions qui furent cruellement déçues. « L'attitude de Constantine a été imposante, écrira Changarnier (1). Oui, tout semblait annoncer l'enthousiasme du patriotisme et de la religion, beaucoup plus qu'une prétendue division des partis et le désir de recevoir pour maître ce misérable Yusuf (2). » Et Desjobert s'écriera à la Chambre «... L'influence du bey domine toujours. On arrive devant Constantine sans une échelle... Ce ne furent que les salves répétées de canon qui purent détruire nos illusions. Et à ce moment encore, l'influence du bey présentait à M. le Maréchal ces décharges pour des salves d'honneur (3). »

A cela les partisans de Yusuf répondent que les retards apportés par le gouvernement à faire l'expédition ont seuls amené la défection des tribus que son habile politique avait gagnées à notre cause. Ils observent avec raison que durant la marche sur Constantine, les dispositions favorables des Arabes que l'on rencontra prouvent qu'il avait préparé le terrain. Enfin, si l'expédition échoua, la cause en est due à la perte des vivres et des munitions causée par le mauvais temps imprévu (4).

(1) On sait de quelle belle manière le chef de bataillon Changarnier soutint la retraite de Constantine.

(2) Changarnier au général de Castellane, 10 décembre 1836 (*Campagnes d'Afrique*, p. 89).

(3) *Mouvements divers*, porte le compte-rendu. Séance du 19 janvier 1837 (*Mon. Univ.*, p. 142).

(4) V. *Explications du Maréchal Clauzel*, p. 26 et 29, le discours

Ici encore, il convient de se reporter aux faits.

Une fois nommé et sa nomination notifiée à son ancien maître, le bey de Tunis, dont il devenait l'égal (1), Yusuf prit au sérieux son rôle de bey. A peine à Bône, où les coups de canon qui saluèrent son arrivée annoncèrent aux indigènes leur nouveau maître (2), le chef d'escadron se transforma en prince oriental.

Il composa splendidement sa maison (3), se donna une musique arabe et une garde de chaouchs (4). En même temps, il s'occupa de préparer l'expédition qui devait le mettre en possession de son gouvernement. Il réussit à améliorer le corps de spahis indigènes, qu'il commandait (5) et entreprit la formation d'un bataillon de Turcs. Clauzel l'avait autorisé à en enrôler un millier, mais les procédés violents employés par ses recruteurs amenèrent les protestations de la population indigène. Le bataillon ne dépassa pas 300 hommes (6).

Le point important était de s'assurer la bienveillance des tribus sur le territoire desquelles devait passer l'armée. Yusuf entra en relations avec celles qui campaient entre Bône et Constantine. Les plus voisines, auxquelles il pouvait aisément faire sentir son autorité, firent leur soumission (7). Les autres furent durement razziées tant par Yusuf que par ses lieutenants, un chef

du député Sivry à la Chambre, le 19 janvier 1837 (*Mon.-Univ.*, p. 140) et celui du maréchal, le 18 avril (*ibid.*), p. 925). Trumelet, I, p. 266 et 271.

(1) Pièce jutific. vii. — Il convient de ne pas oublier qu'en 1830, Yusuf qui entretenait des relations avec une fille du bey s'était enfui de Tunis pour éviter la colère de ce prince.

(2) Clauzel au ministre, 28 mars 1836 (*Arch. Gouv. gén.* G vi, 6).

(3) Bonnefont. *Douze ans en Algérie*, p. 193.

(4) *Journal de l'Expédition de Constantine*... p. 6.

(5) *Ibid.*

(6) *Annales Algériennes*, t. iii, p. 94.

(7) *Ibid*, p. 95.

arabe, nommé Haznaoui (1) et le caïd Soliman, ancien lieutenant d'Achmet-Bey, « personnage d'une certaine importance et d'une certaine habileté (2) ». A la suite de ces expéditions, les troupes — uniquement composées d'indigènes — rapportaient les têtes des ennemis au bout de leurs baïonnettes. Le *Moniteur Algérien*, relatant une rencontre avec Achmet, conclut ainsi : « Vingt têtes ont été envoyées à Bône et 68 ont été comptées à la rentrée du camp. C'est une très belle affaire et un bon début (3) ». Le Ministre de la Guerre blâma à la fois le fait et « sa publication inconvenante (4) »,

Yusuf estimait qu'en Afrique, il fallait de la justice prompte et habilement appliquée (5). Il agit avec cette promptitude pour se défaire de son secrétaire, lequel convaincu d'avoir voulu l'empoisonner, eut la tête tranchée sur le champ, « ce qui eut lieu avec une tranquillité et une correction parfaites (6) ». Le général Rapatel qui commandait en Afrique en l'absence de Clauzel ayant enregistré l'évènement sans commentaires, reçut une verte semonce du ministre. « Je trouve bien extraordinaire que vous me rendiez compte d'un fait aussi grave

(1) De la tribu des Hamanche, dont une partie tenait avec son chef Resgui pour Achmet-Bey.

(2) *Annales Algériennes*, t. iii, p. 98.

(3) Numéro du 14 octobre 1836.

(4) Le Ministre à Clauzel, 2 nov. 1836 (*Arch. Gouv. gén.*, E 762).

(5) Lettre à Desjobert (Trumelet, t. i, p. 222).

(6) Du Barail, t. i, p. 58. — Si Kelil ou Si Khalil, ancien cadi de Bône, réfugié à Tunis, après la ville de la ville, fut extradé à la demande de la France, comme entretenant des relations avec Achmet-Bey. Il fut renvoyé à Bône sous la surveillance de l'autorité militaire. Yusuf se l'attacha comme secrétaire. « Ayant surpris, dit celui-ci, des lettres d'Achmet-bey « qui indiquaient la manière de se défaire de moi par le poison, je reconnus que déja une tentative avait eu lieu... Krelil avoua tout allant au supplice. » (*Rapport de Yusuf*, 6 juillet 1836. *Arch. Gouv. gén.* E 78[2]). Les *Annales Algériennes* (t. iii, p. 111) disent que l'opinion la plus répandue dans le temps parmi les indigènes fut que Yusuf fut trompé par un ennemi secret de Sidi Krelil.

comme d'un fait tout simple... » Il fut même question de « briser l'autorité de Yusuf (1) ».

D'autres motifs de plainte causés par les violences des gens de Yusuf, parvinrent au ministre qui demandait des explications sur les « 200 coups de bâton que prétendait avoir reçus un indigène » pour n'avoir pas voulu être enrôlé parmi les cent cuisiniers du bey » Clauzel couvrait de son mieux son protégé, protestant contre cette « exagération inconvenante », qui n'était qu'une manifestation de « ce système de malveillance et de calomnies répandues contre lui... » et finissant par demander au ministre « par quelle punition il faudrait remplacer les coups de bâton que l'on donnait aux soldats indigènes pour les punir des fautes qu'ils commettaient (2) ».

C'était, on le voit, le système turc des razzias et des exécutions sans jugement que Yusuf appliquait à ses sujets. On le lui a durement reproché, mais comment aurait-on voulu que cette homme, musulman par son éducation et sa mentalité, gouvernât, sinon comme un Turc ? On a répété que ces razzias avaient eu pour résultat de nous faire des ennemis des tribus qui les subissaient, et qu'elles étaient pour lui une source de revenus (3). Mais de quelles ressources régulières disposait donc Yusuf ? Il n'était bey que de nom ; il était en marge de son beylick, dont il avait les charges sans en percevoir les revenus. Il lui eut été difficile avec sa seule solde de chef d'escadron de soutenir son rang et de gagner à notre cause des tribus plus ou moins hostiles (4).

(1) Le ministre à Rapatel, 26 juillet 1836 (Arch. Min. Guerre).

(2) Clauzel au Ministre, 27 octobre 1836 (Arch. gén. G vi 6).

(3) V. Pièce justificative vi. — *Annales Algériennes*, t. iii, p. 97.

(4) Pellissier de Raynaud lui-même reconnait que Yusuf était « généreux et même prodigue pour ceux qu'il croyait dévoués à sa cause et qu'il avait de plus à pouvoir à quelques dépenses nécessaires pour lesquelles il ne lui était alloué aucun fonds. » t. iii, p. 100.

En réalité, l'opposition et le Gouvernement avaient une sérieuse part de responsabilité dans les faits qu'ils incriminaient. En vain Clauzel écrivait-il avec raison : « Notre influence ferait incontestablement plus de progrès encore si quelques fonds étaient mis à la disposition du commandant supérieur et du bey Yusuf, pour recevoir convenablement les soumissions des Arabes et récompenser selon l'usage du pays les services et la fidélité de ceux qui nous servent... (1) » En vain attirait-il l'attention du gouvernement sur les inconvénients de toute sorte qu'il y avait à laisser nos auxiliaires indigènes sans traitement suffisant. « La médiocrité de la paye que nous donnons à tous nos fonctionnaires non-seulement ne les met pas à même de vivre avec dignité, mais ne leur donne pas les moyens de subsister après avoir subvenu aux exigences de leur charge, tandis que leurs compétiteurs, ceux qui sont nommés par les ennemis de la France, ont pour satisfaire aux besoins du commandement la part qui leur revient dans les dîmes, les amendes, les contributions forcées qu'ils prélèvent toutes les fois qu'ils en sentent la nécessité. Tant que cet état de choses durera, nous ne serons pas en droit de demander de grands services aux beys que nous nommons... Le bey Yusuf qui nous a mis dans tout le pays de Bône en si belle situation et nous a ouvert une si large route vers Constantine, n'a obtenu ces résultats qu'en ajoutant aux faibles ressources fournies par le Trésor, des produits d'emprunt fort considérables, par lesquels il s'est ruiné. Quand une fois il aura épuisé jusqu'à son crédit, il ne pourra plus attirer ni retenir les tribus dont la soumission volontaire diminuait tellement les difficultés et les dépenses de l'expédition de Constantine... Une autre conséquence de cette pénurie où nous laissons nos fonctionnaires mulsulmans, c'est la nécessité dans laquelle ils se trouveraient, s'ils vou-

(1) Clauzel au Ministre, 9 septembre 1836 *Arch. Gouv.* G vi 6.

laient rester à hauteur de leurs affaires, de recourir aux exactions, au pillage et aux autres moyens irréguliers dons nous avons tant d'horreur, que nous croyons les voir même où ils ne sont pas... (1) »

Ces justes observations n'eurent aucun résultat. Le Ministre de la Guerre qui n'avait ratifié la nomination de Yusuf que de mauvaise grâce et seulement près de sept mois après (2) n'eut garde d'allouer un traitement convenable à celui qu'il se plaisait ensuite à accuser de « brigander » (3).

Il n'est pas douteux que ce manque d'argent, en même temps qu'il rendait la situation de Yusuf singulièrement précaire et le poussait aux expédients, n'eut de facheux résultats sur les dispositions des tribus qui, razziées par le bey nominatif aussi bien que par le bey en exercice, estimaient qu'elles n'avaient — à procédés semblables — aucun intérêt à prendre parti nettement pour un nouveau maître plus pauvre que l'autre. De là leur défection au moment où elles durent marcher contre Achmet.

La confiance qu'affectait Yusuf lui faisait bien dire, dès le mois de mars 1836, que dès qu'on le voudrait, on

(1) Clauzel au Ministre, 18 septembre 1836 (*Arch. Gouv. Gén.* G VI 6).

(2) « Malgré les plaintes graves que les excès commis à Tlemcen ont soulevées, le Gouvernement consentira à laisser Yusuf investi du titre de bey qui lui a été conféré par vous ; mais un officier général, capable de lui imposer et de le diriger, sera placé dans la province ». Le Ministre à Clauzel, 15 août 1836, cité dans les *Annales algériennes*, t. III, p. 89. — Peut-être le Ministre eût-il la main forcée en cette circonstance par les princes de la famille royale. Les témoignages de sympathie que le duc de Nemours donna à Yusuf quatre mois après en arrivant à Bône, prouvent que le bey Constantine était *persona grata* dans la famille du roi.

(3) Précisément sur la lettre dans laquelle Clauzel demandait la promotion de Yusuf au grade de lieutenant-colonel, le ministre mit cette annotation : « Tout cela ne fait pas que Yusuf doive continuer à brigander ». Cité par Rousset, *Les commencements d'une conquête*, Paris 1887, 2 in-8°, t. II, p. 125.

réunirait au moins 6.000 auxiliaires indigènes (1). Il disait aussi — ou on lui faisait dire (2) — qu'il avait obtenu la promesse d'un nombre suffisant de mulets pour le transport (3). Sur ce dernier point, la déception fut complète ; au lieu de 1.500 animaux nécessaires, on n'en put trouver au dernier moment que 475 (4). Quant à la soumission des tribus, elle se traduisit par une défection presque générale, à la fin d'octobre, c'est-à-dire à la veille de l'expédition (5). Cependant il n'est pas douteux que c'est à l'influence de Yusuf qu'était due cette tranquillité que signalait dans la région de Bône un témoin peu suspect (6). C'est à la même cause que l'on peut attribuer la neutralité plutôt bienveillante des tribus jusqu'au voisinage de Constantine, état de choses qui valut à Yusuf, dans cette première partie de l'expédition, les éloges et les compliments de l'armée (7). La politique suivie par Yusuf-Bey eut donc des résultats appréciables mais incomplets, et il est permis de dire que son échec partiel est dû surtout au manque de ressources dont il disposait.

Était-il de bonne foi dans les assurances qu'il prodiguait à Clauzel ? On peut le croire, tant il est humain de prendre ses désirs pour des réalités. Yusuf ne manquait pas de bonnes raisons pour que l'expédition se fît ; il fut ainsi poussé à « embellir la vérité et à déguiser les

(1) Clauzel au ministre, 28 mars 1836 (*Arch. Gouv. Gén.* G VI 6).

(2) Cette restriction est de Pellissier de Raynaud. « Nous savons de bonne part que Yusuf fut lui-même effrayé de l'empressement avec lequel on avait pris pour une certitude matérielle ce qu'il avait pu dire à ce sujet. Dans les derniers temps, il ne parlait plus que de 400 à 500 mulets ». (*Annales Algériennes*, t. III, p. 147, n°).

(3) Clauzel au ministre, 23 septembre 1836 (*Arch. Gouv. Gén.* G VI 6).

(4) *Annales Algériennes*, t. III, p. 147.

(5) *Ibid*, p. 146.

(6) Baude au ministre, 1er octobre 1836 (*Arch. Minist. Guerre*).

(7) « éloges aussi nombreux que les blâmes peu ménagés du retour » *Journal de l'Expédition*, p. 23.

mauvaises chances » (1) et nous nous rangerions volontiers à cette opinion d'un témoin oculaire : « Il avait supposé sans doute que, si la besogne paraissait un peu pénible, on ne voudrait pas l'entreprendre. Il représenta cette opération comme la chose la plus aisée. Je l'ai écouté à cette époque et je me rapelle qu'ilse construisait devant lui, avec une grande facilité d'esprit et une très heureuse opinion de lui-même, un fort beau pont de velours jusque dans la casbah de Constantine où il tiendrait son divan et rendrait la justice au nom du roi... A bien dire, il pourrait presque entrer en possession de son beylick sans aide : seulement un peu de troupes françaises ne nuiraient point, pour le bon exemple, pour la manifestation de notre volonté et pour montrer aux Arabes combien notre tactique est supérieure à la leur... Ces vanteries étaient fort spirituellement présentées, et avec beaucoup de bonne foi, réelle ou apparente. Je pense bien qu'on ne prit pas pour des certitudes tant de si belles paroles ; cependant on en crut probablement beaucoup trop encore... (2).

L'expédition commença bien pour Yusuf. Lorsque le duc de Nemours débarqua à Bône il trouva à terre « un cheval magnifique qui lui était envoyé par le bey » (3). C'est chez celui-ci que le fils du roi descendit et reçut l'hospitalité. Il fit cadeau à son hôte de tabatières en or enrichies de diamants, ce qui fit oublier à Yusuf les attaques dont il avait été l'objet (4). Tout d'ailleurs semblait faire du bey le maître de l'heure. N'était-ce pas pour le mettre en possession de sa capitale qu'une armée française marchait sur Constantine ? Le maréchal Clauzel n'avait-il pas lancé une proclamation avertissant les habitants de la province que c'était « à Yousouf-Bey

(1) *Ibid*, p. 5.
(2) *Journal de l'Expédition*, p.
(3) Bazin, *Le duc de Nemours*, Paris, 1909, in-8°, p. 112.
(4) *Moniteur Algérien*, n° du 28 novembre 1836.

qu'ils devaient obéissance » (1) et la confiance du général en chef dans le succès de l'entreprise n'était-elle pas absolue, puis qu'il avait fait publier en arrivant devant Constantine un ordre du jour qui en annonçait la prise de possession (2) ?

On sait à quelle déception aboutirent tous ces rêves.

L'échec de Constantine, en même temps qu'il terminait la carrière militaire de Clauzel, mettait brutalement fin à l'ambition de Yusuf. De plus, ce fut le signal d'attaques de presse particulièrement violentes.

Le 6 janvier 1837, le *Courrier de Lyon* publiait du baron Vialar — l'un des premiers colons algériens — une relation de l'expédition de Constantine, dans laquelle Yusuf était apprécié en ces termes : « ... Une proclamation qui promettait aux habitants l'inviolabilité du domicile, le respect de la propriété, l'exemption de l'impôt, pouvait-elle les avoir rassurés ? C'était Joseph qu'on leur donnait pour bey. Le collecteur de Tlemcen, celui qui, pendant les vingt-sept jours que le maréchal Clauzel resta dans cette dernière ville, avait torturé les Coulouglis, depuis longtemps nos alliés, pour leur arracher leur dernière pièce de monnaie et le dernier joyau de leurs familles, cet homme pouvait-il épargner les sujets que nous lui livrions, et la politique de ce brave aventurier était-elle ignorée des habitants de Constantine et ne savaient-ils pas d'avance combien de têtes il se promettait d'abattre par an et par mois pour entretenir une terreur salutaire... (3) ».

Le *Courrier de Lyon* ayant fait précéder cet article de quelques lignes pour expliquer que le journal faisait toutes réserves sur le jugement porté sur Yusuf, le même correspondant renouvela ses accusations en les aggravant, et, pour les justifier, les accompagna d'une

(1) 6 novembre 1836, cité par Trumelet, I, p. 256
(2) *Annales Africaines*, t. III, p. 151.
(3) Lettre du 21 décembre 1835.

lettre émanant « d'un homme qui, par ses écrits et ses mille services, a mérité la confiance publique » (1). Quelques lignes permettront de se rendre compte du ton de cette dernière lettre : « ... Joseph-Bey, l'exacteur de Tlemcen, Joseph le spoliateur des tribus de Bône, l'auteur de notre insuccès de Constantine, Joseph souillé de sang et de rapines, doit être en horreur à tous les honnêtes gens... Vous pouvez tout croire de cet homme au-dessous de qui je ne vois rien, car il a perdu dans cette dernière expédition jusqu'à sa réputation de bravoure... Comme je l'ai pris en flagrant délit de vol à Tlemcen et que j'ai arraché de ses serres une malheureuse qu'il voulait faire périr sous le bâton, j'ai le droit de parler comme je le fais. Il sait la chose, et si vous désirez qu'il le sache mieux, vous n'avez qu'à publier cette lettre, je vous y autorise » (2). Cela était signé Pellissier, capitaine d'état-major (3).

Comment peut-on expliquer cette attitude de l'auteur des *Annales Algériennes* ? Le général Derrécagaix en donne la version suivante : « M. Pellissier, arrêté dans sa carrière par ses défauts, dut quitter l'armée à l'époque où Yusuf était parvenu à la célébrité et aux honneurs. Il ne put s'en consoler, entra dans les consulats, se fit publiciste et déversa son fiel sur les officiers qui lui avaient déplu. Il avait du talent. Ses *Annales Algériennes* furent goûtées et il s'en servit pour attaquer les chefs militaires dont la réputation excitait son envie.

(1) Lettre du même du 28 janvier 1837.

(2) Lettre du 25 janvier 1837. La seconde lettre du baron Vialar et celle de Pellissier de Raynaud parurent également dans le *Garde National*, de Marseille, n° du 9 février 1837. Je dois la copie de ces pièces à mes collègues les archivistes départementaux du Rhône et des Bouches-du-Rhône. Qu'ils reçoivent ici tous mes remerciements.

(3) Le capitaine Pellissier de Raynaud était en Afrique depuis la prise d'Alger. En 1834 et 1835, il fut chef du bureau arabe d'Alger. En 1837, il fut nommé directeur des affaires arabes et démissionna en 1839. Il entra ensuite dans les consulats.

Il réussit dans certains milieux à fausser les idées sur la personnalité de Yusuf » (1).

Tout cela est inexact. D'abord les *Annales Algériennes* ont été écrites tandis que leur auteur était encore en activité (2) ; il en est de même de l'article en question. Enfin, dire que Pellissier fut arrêté dans sa carrière par ses défauts est inexact et injuste ; il a donné sa démission pour ne pas prêter la main à ce qu'il considérait comme un déni de justice (3). C'était un très honnête homme, d'une grande droiture, mais d'une intransigeance absolue, et qui s'est parfois laissé aveugler par des parti-pris très sincères, mais que souvent rien ne justifiait. En la circonstance, il estima devoir dire tout haut ce qu'il croyait être la vérité, et il n'hésita pas à publier contre un compagnon d'armes cette lettre dont l'outrance atténue d'ailleurs la portée.

Il ne faut d'ailleurs pas voir dans cette hostilité un fait particulier. Elle est la manifestation d'un état d'esprit général — car la plupart des officiers avaient de Yusuf la même opinion que Pellissier — et qui est ce qu'on appelle l'esprit de corps, ce sentiment formé de la croyance à la supériorité du corps auquel on appartient et de l'intérêt professionnel. La faveur dont Yusuf

(1) *Yusuf*, p. 61.

(2) Le 1er et le 2e vol. parurent en 1836, le 3e en 1839.

(3) « Un nègre et une négresse esclaves étaient venus nous demander asile et se mettre sous la protection du chef des affaires arabes. Ils furent réclamés avec insistance par Abd el Kader. Les livrer, c'était les sacrifier. Leur cause fut chaleureusement défendue par M. Pellissier qui fit tout pour faire triompher l'un des plus sacrés privilèges de la terre de France. Malheureusement son opinion ne prévalut pas. En raison, sans doute, de circonstances difficiles, le gouverneur crut devoir céder à l'émir et l'ordre d'extradition fut donné. Le directeur des affaires arabes dut obéir, mais il se retira... M, Pellissier est là tout entier... (*Revue Africaine*, p. 420). V. aussi *Annales Algériennes*, t. II (2e édit., p. 315-316). Lettre du maréchal Valée au ministre, le 2 mars 1828 (*Arch. Gouv. gén.*, E 135[1]).

jouissait auprès de Clauzel, la répugnance que des officiers français devaient éprouver à servir aux côtés et sous les ordres de ce musulman, son élévation rapide qui lésait les droits de vieux soldats ayant avancé lentement et régulièrement, telles sont, croyons-nous, les raisons de cette hostilité des officiers de l'armée d'Afrique, dont Pellissier de Raynaud n'a été que le porte-parole. L'un d'eux, grand ami de Yusuf d'ailleurs, a parfaitement précisé ces sentiments : « La situation de Yusuf comme chef de corps, écrit le général Du Barrail en 1839 (1), était assez délicate en face des cadres français qui se cabraient sous le commandement, quelquefois inégal et capricieux, d'un officier étranger. Tout en rendant justice à ses mérites, bien des officiers déjà blanchis sous le harnais et qui portaient l'épaulette dix ans avant qu'il fut même question de lui, comparant leur carrière lente, régulière, laborieuse, avec son élévation rapide et irrégulière, en avaient conçu une jalousie qui n'allait pas jusqu'à l'insubordination déclarée, mais qui les entretenait dans l'irritation et la mauvaise humeur... » (2).

Comme on peut le penser, les articles du *Courrier de Lyon* et du *Garde National* firent grand bruit. « La lettre dans laquelle le capitaine Pellissier diffame Yusuf de la manière la plus violente, a produit le plus fâcheux effet » (3), écrivait le général Rapatel (4). Justement indigné, Yusuf envoya aux journaux une réponse véhémente, dans laquelle il déclarait qu'il allait faire con-

(2) Ce témoignage d'un témoin est d'autant plus important qu'il émane d'un ami de Yusuf et qu'il montre que l'hostilité des officiers en relations avec Yusuf durait même après que sa situation eût été régularisée.

(2) Général Du Barail, t. I, p. 47.

(3) Rapatel à Damrémont. 2 avril 1837 (*Arch. Gouv. Gén.* E 106. 5).

(4) Le général Rapatel fut gouverneur général par intérim du 10 avril au 29 août 1836, pendant le séjour de Clauzel en France.

damner son diffamateur par les tribunaux. « Aussitôt ce jugement obtenu, je réhabiliterai un instant M. Pélissier, flétri par la justice, pour lui faire l'honneur d'un duel à mort, parce qu'après lui avoir prouvé que je ne suis pas un exacteur, il faudra que je lui donne la preuve qu'il n'a point affaire à un lâche » (1).

En même temps il écrivait au ministre de la guerre : « Si Votre Excellence approuve la marche que je compte suivre, elle voudra bien donner cours au pli ci-joint adressé au *Garde National* de Marseille. Si au contraire, vous m'interdisez la conduite que je viens d'avoir l'honneur de soumettre à votre appréciation, j'en concluerais que vous avez bien voulu prendre en main le soin de ma justification, lequel, dans ce cas, vous appartiendra tout entier » (2).

Cette affaire n'eût pas de suites tragiques. Le ministre (3) exigea une rétractation de la lettre incriminée dans les journaux précités et exprima sa volonté que les choses en restassent là des deux côtés (4).

La situation de Yusuf n'en était pas moins intenable, et d'autre part le Gouvernement craignait que, poussé à bout, le Bey ne se mit à la tête des troupes indigènes placées sous ses ordres et qui lui étaient dévouées, et ne travaillât pour son propre compte et peut-être contre la France. « Je demande qu'une mesure soit prise à l'égard de Yusuf, écrivait au président du Conseil (5) le

(1) Lettre du 24 février 1837, citée par Trumelet, I, p. 305.

(2) *Ibid.*, p. 306.

(3) Le général Bernard, « excellent homme mais qui n'a pas du tout la tournure d'un ministre ». (Maréchal de Castellane, *Journal*, Paris 1897, in-8°, t. III, p. 168), « a une peur effroyable du roi » (*ibid.*), p. 166), « en sa qualité d'aide de camp du roi, est arrivé en avant de la reine et des princes, chargé de pelisses et de châles; cela ne m'a pas paru fort digne pour un ministre en exercice » (*ibid.*, p. 167).

(4) Trumelet, I, p. 306).

(5) Le comte Molé, président du Conseil du 6 septembre 1836 au 31 mars 1539.

général Damrémont (1). Si on lui laissait le titre de bey de Constantine, on se créerait une difficulté pour négocier avec le bey Ahmet (2). Il n'est pas convenable non plus qu'il reste dans la province de Bône où sa position est fausse et où il est une gêne pour nos relations avec les tribus. Appeler Yusuf à Alger serait se mettre dans un autre embarras, car on pourrait craindre que, se voyant déchu de sa position, il ne se livrât à des intrigues qui ne seraient pas sans danger. Le parti le meilleur à prendre serait de lui donner dès à présent un congé pour se rendre en France et de l'y conserver avec une pension suffisante jusqu'à ce que les circonstances me permissent de le rappeler en Afrique et de l'y utiliser » (3).

Le ministre se rallia à cette idée, la seule logique. De son côté Yusuf n'était pas fâché de quitter l'Afrique. Cependant il semble qu'on ait d'abord hésité à l'appeler à Paris où à lui fixer une autre résidence en France. « Le bey Yusuf a débarqué le 16 mai à Toulon... Il attend des ordres qui très probablement l'appelleront à Paris » lit-on dans le *Moniteur Universel* (4) et quelques jours après le même journal donne la raison officielle de cette arrivée : « Yusuf-bey est venu en France pour déposer dans le procès du général de Rigny (5), il est arrivé à Paris la nuit du 20 » (6). Or jamais Yusuf ne parut à ce procès qui se jugea à Marseille quelques temps après.

---

(1) Gouverneur général de l'Algérie du 12 février au 11 octobre 1837.

(2) On voit qu'on en était revenu à l'idée que des négociations avec le Bey de Constantine pouraient encore réussir.

(3) 5 mars 1837 (*Arch. Gouv. Gén.* E 187. 1).

(4) 24 mai 1837, p. 1287.

(5) Sur cette affaire, cf. *Annales Algériennes*, t. III, p. 164. — *Explications du maréchal Clauzel*, p. 84. Compte rendu du procès dans le *Moniteur Universel* 1837, p. 1763-1786.

(6) *Mon. Un.* 29 mai 1837, p. 1353.

Quant à l'avoir fait venir à Paris, il ne pouvait en être autrement. D'abord, on pouvait le surveiller plus facilement. De plus, on allait célébrer le mariage du duc d'Orléans, et on tenait à ce que Yusuf parut dans ces fêtes. En dehors même de la faveur que lui témoignait le duc de Nemours, il y avait là une trop belle occasion de satisfaire ce qu'on a appelé le goût des Français pour la fantasia, de mettre dans le cortège une note pittoresque et de personnifier aux yeux du public cette terre africaine sur laquelle les princes de la famille royale faisaient leurs premières armes.

Et il convient de noter que ce même *Moniteur* qui avait enregistré les violents discours de Desjobert et de Duvergier de Hauranne contre le bey de Constantine, ne connait plus Yusuf que sous ce titre honni. Si dans la première note qui le concerne, celui-ci est à la fois le bey Yusuf et le commandant Yusuf, dès la seconde il n'est plus que Yusuf-Bey, ce qui est évidemment plus couleur locale. Ceci est d'autant plus piquant qu'un mois auparavant, le général Trézel, commandant la province de Bône, avait signalé à Yusuf l'impossibilité qu'il y avait à ce qu'il conservât « le titre et les attributions de Bey de Constantine » (1).

Le séjour de Yusuf à Paris fut une fête de tous les jours. « Il en fut le lion ; on raffolait de lui, les femmes surtout... » (2). « Il obtint des succès de tous genres ; il accomplit de douces razzias et il ravagea peut-être plus de boudoirs parisiens qu'il n'avait jamais ravagé de douars arabes. Avec sa beauté physique, rehaussée par la sobre élégance de son costume oriental, avec son esprit original, ses idées toutes personnelles, pas banales du tout, avec son langage ardent et imagé, il devait devenir et il devint la coqueluche des salons » (3).

---

(1) Trézel à Yusuf, 28 avril 1837, cité par Trumelet, I, p. 307.

(2) Trumelet, I, p. 308.

(3) Du Barail, t. I, p: 56.

Les journaux parisiens consacrèrent à ses faits et gestes les articles les plus flatteurs. Le grave *Moniteur Universel* rendant compte du banquet donné par le roi à l'occasion du mariage de son fils, parle du « jeune et célèbre Yusuf-Bey... qui n'a pas cessé d'être l'objet d'une attention toute spéciale (1). Il était vêtu de son costume africain qu'il porte avec une grâce remarquable... Yusuf est de petite taille, mais d'une tournure agréable et d'une figure singulièrement belle et expressive. Il parle le français avec esprit et facilité. Sa physionomie est un mélange de finesse, de douceur et de décision... » (2). L'un des plus célèbres journalistes de l'époque, Jules Janin, fit de lui un portrait célèbre. « Yusuf-Bey est un véritable arabe de pur-sang; il a la taille petite, la tête haute et fière, les membres de fer, l'agilité, la grâce, la vigueur, le regard brillant, la crinière épaisse et noire des coursiers de son pays. Jamais plus d'intelligence sauvage n'a brillé sur le visage d'un jeune homme. Il a le cou nu et superbe; sa tête est ornée d'un turban de cachemire, sa barbe est longue et bien peignée; il porte un habit oriental en drap vert, galonné d'or, et sur les épaules un manteau noir; le terrible yatagan est passé à sa ceinture. Quand il sourit il montre, à travers ses moustaches, les plus belles dents blanches, aussi dures que les dents d'un jeune chien de Terre-Neuve. Il est vraiment beau ainsi vêtu! Il parle le français comme un élève de Voltaire, c'est-à-dire avec mille formules ironiques qu'il a trouvées je ne sais où. Son regard est railleur, son accent est railleur; il regarde les hommes et les femmes du coin de l'œil, sans mépris, mais sans admiration... » (3).

(1) « Le roi Léopold, si scrupuleux sur l'étiquette, inventa de se faire présenter par M. le duc de Nemours à Yusuf, afin de satisfaire la fantaisie d'examiner les armes qu'il portait. » Mme de Boigne, *Mémoires*, Paris, 4 in-f°, t. IV, p. 191.

(2) 31 mai 1837, p. 136.

(3) Cité par Trumelet, I, p. 312.

Yusuf n'eut pas que des succès mondains; il gagna des amitiés solides telles que celles du duc de Mortemart (1) et d'Horace Vernet (2). Sa situation pécuniaire, jusque-là assez peu brillante, fut heureusement rétablie grâce au Gouvernement qui prit à son compte les dettes du bey de Constantine (3). Enfin, il put dissiper les préventions dont il était la victime; on reconnut « qu'il serait absurde de se priver de ses services et on décida qu'il retournerait en Algérie avec un grade plus élevé, pour l'indemniser de la disgrâce momentanée dont il avait à la fois souffert et profité (4) ».

Le 18 février 1838, il était en effet nommé lieutenant-colonel aux spahis réguliers d'Oran. Yusuf le mameluck, Yusuf-Bey firent place à un officier français (5). Sa carrière régulière commençait: « Jusqu'ici disait-il lui-même à son officier d'ordonnance, j'ai plutôt commandé en chef arabe qu'en officier régulier. Si l'expédition de Constantine avait réussi, je serais aujourd'hui bey de la province, presque un souverain. Je renonce à ces ambitions plus brillantes que réelles (6) ».

D'après les faits et les documents qui sont le fonds de cette étude, quel jugement peut-on porter sur Yusuf?

Avant tout, c'est un musulman. Il en a, au plus haut degré, les qualités: le courage poussé jusqu'à la témé-

(1) Le lieutenant-général, duc de Mortemart, pair de France, avait connu Yusuf lors de l'expédition de Constantine.

(2) Horace Vernet avait fait connaissance de Yusuf en Afrique.

(3) « Déposez chez un notaire les fonds disponibles sur la somme de dix mille francs destinée à pourvoir au paiement des dettes de Yusuf jusqu'à ce que l'on trouve des créanciers justifiant de leurs titres. . » Valée à Castellane, 31 janvier 1838 (*Camp. d'Afrique*, p. 115). — « Secours extraordinaire accordé au lieutenant-colonel Yusuf pour l'acquittement de dettes contractées quand il était bey de Constantine: 20.000 fr. ». Ministère de la guerre. Dépenses secrètes, exercice 1840 (*Revue Rétrospective*, 1848, in-8° p. 25).

(4) Du Barail, I, p. 57.

(5) Il fut naturalisé en 1839.

(6) Général Fleury, *Mémoires*, Paris 1897, 2 in-8°, t. I, p. 10.

rité, la foi dans son étoile, une ambition au service de
laquelle il met les ressources de son intelligence et de sa
aussi certains défauts : le dédain des
formes régulières de la justice et de l'administration,
la conviction qu'avec des ennemis, la fin justifie les
moyens, un goût peut-être exagéré pour la parade et
l'insouciance des exigences matérielles. Ces défauts lui
ont été vivement reprochés ; on lui a fait grief de paroles
imprudentes, de faits certainement regrettables, sans
tenir suffisamment compte qu'ils étaient le résultat de
sa race et de son éducation et que ni ses chefs, ni le
Gouvernement n'ont pris aucune mesure pour les pré-
venir.

Les jugements même les plus bienveillants portés sur
Yusuf à cette époque ne sont pas sans déconcerter quel-
que peu. Entre l'opinion émise par un de ses amis, le
duc de Mortemart : « Tout ce qu'on lui a demandé, il l'a
fait en véritable mameluck qui ne connaît que son
maître... Yusuf est un bon instrument ; dans des mains
habiles, il sera un instrument précieux... (1) » et les
mots dédaigneux de Pellissier de Raynaud : « Yusuf
nous a servis avec fidélité, mais il en a été amplement
récompensé (2) », la forme et le ton seuls diffèrent. Au
fond, Yusuf est alors considéré comme un marcenaire,
et ce jugement porté sur un futur général français n'est
pas sans choquer.

Et cependant, si la carrière de Yusuf s'était terminée
à l'époque à laquelle nous sommes parvenus, ou s'il
était devenu bey de Constantine, ces jugements se
ortant à Yusuf le mameluck, à Yusuf-bey, seraient
l'expression de la vérité. Mais il s'est trouvé que ce
musulman était doué de l'intelligence la plus souple et
la plus affinée et qu'il s'est merveilleusement adapté à

(1) Séance de la Chambre des Pairs du 23 juin 1847 (*Mon. Univ.*, p. 1649).

(2) *Annales Algériennes*, t. II, p. 50 note.

la situation régulière qui allait être désormais la sienne.
Le bey de Constantine est devenu le plus facilement du monde un officier français.

Il est même arrivé que cette adaptation si rapide et si complète a faussé la conception que l'on doit se faire de son rôle. Ses amis ont beau jeu de s'étonner que cet officier français ait été si durement traité par ses frères d'armes ; et d'autre part, c'est parce qu'ils les attribuent à un officier français que ses adversaires se montrent aussi sévères pour des irrégularités de conduite (1). C'est que les uns et les autres pensent seulement au général Yusuf. Ils oublient que jusqu'en 1838 Yusuf est un musulman auquel la postérité doit d'ailleurs rendre cette justice qu'il a servi fidèlement le drapeau qu'il avait choisi en 1830 et que, somme toute, son ambition concordait avec l'intérêt général — de même qu'à partir de cette époque il l'a servi en véritable français, et qu'en un mot, sous des formes différentes, il fut toujours un bon serviteur de la France.

Qu'il nous soit permis de tirer une autre conclusion, plus générale. Sur un personnage qu'il y avait lieu de croire parfaitement connu, il a été possible de trouver des documents inutilisés pour la plupart. Il en serait de même pour bien d'autres sujets, car il faudrait qu'il fut bien entendu que l'histoire de l'Algérie depuis 1830 est à reprendre à pied d'œuvre.

Mettre au jour des documents et se bien persuader qu'une simple publication de textes rend plus de services que tous les ouvrages généraux possibles, voilà le travail qui s'impose tout d'abord. Mais ce n'est pas là la tâche d'un seul ; l'histoire de l'Algérie moderne ne peut être que le résultat de la collaboration de tous ceux

(1) Le Gouvernement lui-même n'a jamais bien su s'il devait traiter Yusuf comme un musulman ou un officier français. Le « Rapport confidentiel », après avoir dit qu'il ne faut pas en faire un officier français, ajoute qu'il a ce caractère depuis six ans ».

qui s'intéressent à ces études. C'est à cette œuvre que nous les convions et en particulier les membres de la *Société Historique Algérienne* (1).

G. ESQUER.

---

(1) Pour être complet, je dois indiquer une communication manuscrite de M. Busquet, mon prédécesseur aux archives du Gouvernement général. Cette communication destinée à la Société de Géographie d'Alger et qui n'a pas été faite, portait sur le rapport confidentiel sur Yusuf que M. Busquet commentait au moyen du compte-rendu de la séance de la Chambre du 10 juin 1836 et des anecdotes rapportées par le général Derrécayaix sur l'hostilité des maréchaux Pélissier et de Mac-Mahon à l'égard de Yusuf.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Rapport confidentiel fait au Ministre

(Remis à M. le Général Schramm le 15 novembre 1836)

(Archives du Gouvernement Général, E 80[1])

« Le Ministre a demandé des renseignements pour répondre à une lettre de M. le maréchal Clauzel qui lui propose de conférer au chef d'escadrons Joussouf, bey de Constantine, le grade de lieutenant-colonel.

» Pour satisfaire à cette demande, on est forcé de remonter à l'origine des événements relatifs à Joussouf et d'entrer dans des détails dont l'importance justifiera la longueur.

» Joussouf paraît être né en Toscane, on dit même qu'il cherche à se présenter comme étant d'origine française. Il fut emmené très jeune à Tunis par un corsaire qui le vendit au Bey et il fit auprès de ce prince le métier de mamelouk dans toutes ses phases. C'est du moins l'opinion du pays, et elle est assez vraisemblable.

» Il était dans cette condition quand il apprit que le consul de France cherchait à recruter des interprètes pour l'expédition d'Alger. C'était une carrière ou du moins une chance qui se présentait à lui et qu'il résolut de suivre : mais comme il appartenait à la garde du Bey, il ne put accomplir sont projet publiquement. Il s'échappa de nuit et alla se cacher à la maison de campagne du consul auquel il se présenta comme un renégat qui voulait retourner à la religion chrétienne et se réhabiliter aux yeux des siens en servant dans l'armée française. Le consul, M. de Lesseps, se décida

à l'accueillir et l'envoya de nuit à bord du brick où étaient déjà embarqués les autres interprètes qu'il avait enrôlés et qui mit à la voile le lendemain. Il trouva Alger au pouvoir des Français.

» Joussouf était adressé par le consul de France à M. d'Aubignosc, lieutenant-général de police, qui s'était rendu à Tunis avant l'expédition et auquel le consul avait eu à faire pour ces enrôlements d'interprètes. M. d'Aubignosc employa Joussouf auprès de lui comme interprète de la police où il resta quelques semaines dans une position fort humble et voisine de la domesticité. Après le départ de M. d'Aubignosc et peu de temps après l'arrivée de M. le maréchal Clauzel qui venait de succéder à M. de Bourmont dans le commandement de l'armée, Joussouf fut soupçonné d'être un espion du bey de Tunis et il fut mis en prison.

» Pendant qu'il y était, il fut question de former des corps de cavalerie indigène. Joussouf le mameluk dont l'intelligence et l'activité d'esprit s'étaient fait remarquer même dans sa prison et qui devait avoir des données sur la matière, fut consulté au sujet de l'organisation projetée. Il suggéra des idées qui furent goûtées, il montra de la sagacité et de l'ardeur ; il fit comprendre qu'il était d'une étoffe à rendre service si on voulait et si on savait l'employer : il sortit de prison pour organiser un corps de mamelouks dont il obtint le commandement et qui fut réunit peu de temps après aux chasseurs algériens. Son grade, conféré provisoirement par le général en chef, fut confirmé par ordonnance royale du 25 mai 1831.

» Il resta dans cette position pendant toute la durée du premier commandement de M. le maréchal Clauzel. Il eut à cette époque quelques missions dans la plaine et à Blida, qui lui laissèrent dans le pays une grande réputation de cruauté et de rapacité.

» M. le général Berthezène, qui le méprisait profondément et qui pensait que de pareils instruments étaient plus dangereux qu'utiles, le tint à l'écart.

» Il reparut sous le duc de Rovigo et il eut bientôt l'occasion de signaler, à la prise de la citadelle de Bône, tout ce qu'il a de finesse, d'opinâtreté, d'audace et de sang froid. Ce succès lui valut la sympathie et l'admiration d'une grande partie de l'armée et effaça pour quelque temps les mauvaises impressions qui existaient sur son compte.

» Il partagea d'abord avec le capitaine d'Armandy, sous la conduite duquel il avait exécuté son entreprise, le commandement

de la petite garnison qui conserva Bône jusqu'à l'arrivée des troupes envoyées à Alger. M. d'Armandy resta dans la citadelle avec sa poignée de Français. Joussouf s'établit dans la ville avec les Turcs et les zouaves qui s'étaient rendus sur la promesse qu'on les garderait au service et à la solde la France. Ce n'est pas le moindre de ses traits de courage que de s'être ainsi aventuré dans une ville ruinée, seul au milieu d'une centaines d'hommes qu'on n'avait fait sortir de la citadelle que parce qu'on doutait de leurs dispositions, et sur deux desquels il avait été obligé, au moment même de leur soumission, de faire de sa main de terribles exemples.

» La croix de la Légion d'honneur et le grade de chef d'escadron furent la récompense de tant de bravoure et de tels services.

» L'ambition de Joussouf, naturellement très grande et très active, s'était exaltée par le succès qu'il venait d'obtenir et la rapidité de son élévation. Déjà quand il était à Alger, à peine sorti de prison, il avait rêvé tantôt la charge d'aga des Arabes, tantôt le beylick de Titteri. On a même prétendu que dans son impatience d'arriver, il avait sous main semé des bruits et entretenu des correspondances pour contrecarrer ou discréditer ceux que nous avions nommés à ces emplois. Ces imputations qui n'ont pas été suffisamment éclaircies peuvent être attribuées à ses ennemis. Elles acquièrent toutefois quelque gravité parce que plus tard le duc de Rovigo accusa Joussouf de menées du même genre dans la province de Constantine. Dans les derniers mois de 1832, ce général avait entamé avec le bey de Constantine une négociation qui avait pour objet de déterminer sa soumission en lui laissant son beylick à de certaines conditions. Le négociateur du duc de Rovigo, Hamdan ben Othman Khodja, fit deux voyages dans ce but ; la première fois, il trouva le Bey dans des dispositions favorables ; la seconde fois, il n'en fût plus de même, et le Bey ne lui laissa point ignorer que ce changement tenait à des lettres venues d'Alger et de Bône (celles-ci émanées de Joussouf) qui l'avaient prévenu que les Français ne cherchaient à négocier avec lui que pour le tromper. L'auteur de ce rapport est assez suspect, mais le duc de Rovigo ne douta point de sa véracité sur ce fait et sa correspondance montre qu'il y attachait beaucoup d'importance.

» Le général d'Uzer avait maintenu à Joussouf le commandement des Turcs restés à Bône. Plus tard, il y joignit les otages des tribus voisines de cette ville qu'il soumit à un service militaire pour les compromettre en même temps que pour les utiliser. Ce

corps fut le noyau des escadrons de spahis de Bône. Pendant longtemps le général d'Uzer fit de Joussouf le plus grand éloge ; il l'employait de préférence dans ses relations avec les Arabes ; il le défendait contre les reproches du duc de Rovigo et le signalait constamment à l'attention et à la bienveillance du Ministre. Plus tard, ces dispositions changèrent, soit que le général fut alarmé des prétentions croissantes, des actes de violence et des déprédations de son protégé, soit qu'un rival de celui-ci, l'interprète Mustapha ben Kerim, mauvais sujet qui avait su gagner toute la confiance du général, eut réussit à le détacher de Joussouf. La ville et l'armée se pargèrent entre ces deux influences. Il y eut le parti du général et celui de Joussouf. Ce dernier profitait, dans cette lutte, de la réprobation beaucoup plus vive dont les plus honnêtes gens et les esprits les plus éclairés frappaient les actes de Mustapha.

» Les choses en étaient là quand le commandement de Bône passa des mains du général d'Uzer dans celles du colonel Duverger. Peu de temps après, on fit les préparatifs de l'expédition de Mascara. Le maréchal Clauzel, qui le premier avait confié à Youssouf un commandement militaire et qui comptait beaucoup sur sa bravoure et son intelligence, l'appela auprès de lui. Lorsque Youssouf arriva à Oran, l'expédition était partie. Il n'hésita pas à la suivre : seul, avec quelques cavaliers arabes, il traversa un pays qu'il ne connaissait pas et rejoignit l'armée à Mascara ; de retour à Oran, le maréchal Clauzel voulut que Youssouf l'accompagnât à Tlemcen.

» Ici se passèrent des choses qu'il est pénible de rappeler, mais qui sont trop importantes dans la vie politique de l'homme dont il s'agit pour qu'il soit permis de n'en pas faire mention. M. le maréchal Clauzel a vivement et constamment défendu Youssouf contre les accusations dont il a été l'objet. Mais quelle que soit l'autorité du témoignage de M. le Maréchal, il est difficile de s'expliquer que Youssouf, parti d'Oran dans un tel état de gène qu'il empruntait quarante francs à un officier de l'armée, y soit revenu, comme on l'assure, avec trois chameaux portant son bagage, et qu'il soit rentré à Bône avec un costume de bey tout garni de pierreries d'une valeur considérable, s'il est sorti de Tlemcen les mains vides. Il est vrai que ce costume, il en a plus tard vendu ou mis en gage une partie pour se créer des influences parmi les Arabes et M. le maréchal Clauzel lui en a fait avec

raison un mérite. Mais ces *ornements précieux dont il s'est dépouillé* (1), d'où les tenait-il ? Comment a-t-il pu *se ruiner par nous et pour nous* (1), celui que nous avons recueilli fugitif et misérable, il y a six ans, qui ne peut avouer depuis cette époque de profit légitime que son traitement d'interprète, puis de capitaine, puis de chef d'escadron, et qui a des bijoux qu'il met en gage et des immeubles sur lesquels il donne hypothèque ?

» Au surplus le Roi et ses ministres ont reçu, au sujet des affaires de Tlemcen tous les renseignements possibles, soit officiels, soit particuliers ; ils ont pu questionner des témoins oculaires et des hommes graves qui, plus tard, ont recueilli sur les lieux même la trace des faits encore récents : ils doivent savoir à quoi s'en tenir. Ce qui est certain, c'est qu'une plainte adressée au Gouvernement par plusieurs koulouglis de Tlemcen accuse Youssouf d'avoir présidé, de concert avec le juif Lasri, à toutes les déprédations dont la contribution de guerre a été le prétexte ; ce qui est également certain, c'est que la presque totalité des habitants et de l'armée est convaincue de ce fait.

» Malheureusement pour M. le maréchal Clauzel et pour la dignité de l'autorité française, c'est au moment même où se passaient ces actes si blâmables qu'a paru l'arrêté qui donnait à Youssouf le titre de Bey de Constantine. Cette nomination malencontreuse que rien ne motivait et sur laquelle le Gouvernement n'avait même pas été consulté, est la première cause de l'expédition actuelle. Le Bey était nommé, il fallait le soutenir ; la guerre était déclarée, il fallait empêcher qu'elle ne se bornât à une démonstration impuissante et ridicule. Sans cela peut-être on aurait attendu, comme la raison le conseillait, qu'on en eut fini avec Abd-el-Kader pour s'attaquer au Bey de Constantine ; peut-être on aurait considéré que dans l'état où se trouvaient les choses, Abd-el-Kader était pour Achmet un ennemi plus redoutable que nous-mêmes et Achmet un plus puissant obstacle à l'ambition d'Abd-el-Kader ; que menacer le Bey de Constantine, c'était le jeter forcément dans l'alliance d'un rival dont il ne demandait qu'à se tenir séparé ; que le vaincre, c'était détruire le dernier concurrent de l'Emir et achever, sur un plus grand théâtre, ce qu'avait commencé dans l'Ouest notre indifférence ou notre coopération à la chûte de Sidi-el-Arribi et de Mustapha ben Ismaël.

---

(1) Souligné dans le texte.

» Ce n'est pas ici le moment de discuter l'expédition de Constantine ; elle était annoncée dans toute la Régence ; des promesses avaient été faites, des soumissions reçues en vue de son accomplissement. Le Gouvernement a cru devoir l'autoriser, mais il n'est pas inutile, pour éclairer la question générale en même temps que celle qui regarde Youssouf, de jeter un coup d'œil sur la position où cette expédition nous place et sur le système dont elle fait partie.

» A notre arrivée en Afrique, nous avons dit à tout le monde que nous n'étions ennemis que du Dey, de son gouvernement, de sa milice, nous nous sommes offerts aux Arabes comme des libérateurs et nous avons surtout fait appel à leur haine invétérée contre les Turcs. Nous avons tellement abondé dans ce système que, dès les premières semaines après la prise d'Alger, nous avions détruit tous les rouages de l'ancien gouvernement et déporté les Turcs en masse, sans même songer à tirer d'eux la connaissance des hommes et des choses et les traditions de gouvernement qu'eux seuls possédaient dans le pays. Non contents de les avoir déportés, nous avons saisi leurs biens et bientôt des mesures générales nous sommes arrivés aux persécutions individuelles, nous faisant ainsi les instruments des passions que nous avions soulevées. Cet état de choses a duré quelque temps et le Bey de Constantine en a profité pour attacher à son parti tous ceux qui avaient perdu quelque chose à la chute du gouvernement turc.

« Depuis quinze mois tout est changé. Maintenant que les Turcs ne sont plus rien, maintenant que nous avons détruit de nos mains le prestige qui les entourait et qu'il n'en reste plus dans la Régence de quoi porter au complet quelques compagnies de corps qu'ils devaient former, nous les prenons comme auxiliaires, non-seulement comme instrument, mais comme drapeau ; nous nous déclarons les amis des Turcs, nous choisissons parmi eux nos beys que nous jetons au milieu de populations où ils n'ont aucune influence et où leur nom ne réveille plus que de la haine sans mélange de crainte. C'est Abd el Kader à son tour, dont nous servons aujourd'hui la politique ; sont mot d'ordre est : guerre aux Français et aux Turcs ; ses auxiliaires (et ceux-là ne lui manquent pas), c'est tout ce qu'il y a dans le pays de fanatisme religieux et de haines nationales.

« Dans l'entreprise de Constantine, nous nous trouvons en présence des deux partis turc et arabe. Le parti turc que nous favorisons ailleurs est là notre ennemi ; il a à sa tête un homme habile, courageux et riche, fortifié de puissantes alliances même parmi les Arabes et d'une autorité très grande sur les Kabyles. Le parti arabe qui aurait pu être pour nous quelques années plus tard, est aujourd'hui pour Abd-el-Kader, à ce point que celui-ci ne demanderait que notre neutralité pour venir à bout du Bey de Constantine. Youssouf a-t-il ce qu'il faut pour se substituer au chef de l'un des deux partis ou pour détacher de l'un et de l'autre de quoi en former un troisième ? Il est permis d'en douter. Aux yeux des Turcs, c'est un Français ; aux yeux des Arabes, c'est un Français et un Turc ; aux yeux de tous, c'est un rénégat et un homme de rien, sans alliances dans le pays, sans patrie et sans parents connus, sorti du sérail du bey de Tunis et des antichambres de la police d'Alger. Il y a toute apparence qu'il en coutera plus pour le placer à Constantine et l'y maintenir, qu'il n'en eut coûté peut-être pour s'arranger avec celui qui est, car il y a beaucoup à rabattre sur l'influence qu'on lui attribue et dont il torgue même sur les tribus des environs de Bône.

« Au reste, il en est de Youssouf comme de l'expédition elle-même : nous l'avons proclamé, il faut le soutenir. Il rachète en partie, par ses qualités personnelles, les désavantages de sa position, et ceux-ci même sont un motif d'espérer que, trouvant en nous son plus sûr appui, il résistera mieux à la tentation de tourner un jour contre nous la puissance que nous lui aurons donnée.

« Quant à la forme de son gouvernement, M. le maréchal Clauzel a toute raison de dire qu'elle doit être celle du pays ; qu'il ne faut pas entreprendre de substituer des formes et des idées françaises à la manière dont les Arabes comprennent et exercent le pouvoir ; qu'il faut aux musulmans des lois et des autorités musulmanes ; qu'ainsi nous devons prendre les choses comme nous les trouverons et nous borner à changer Achmet contre Youssouf.

» En peut-on conclure, avec M. le Maréchal, qu'il faille donner à celui-ci un nouvel avancement dans l'armée française et l'élever au grade de lieutenant-colonel. Il semble que son raisonnement mène à une conclusion toute contraire. Vous voulez un chef musulman, vous voulez qu'il gouverne à la turque, qu'il ne recule pas devant les moyens qui sont en usage dans le pays : n'en faites

pas un officier français. C'est là la seule manière de lui épargner ces réproches que vous vous plaignez de voir fondre sur lui périodiquement à chaque session ; il n'y peut échapper qu'à la condition de n'être pas un officier français, de ne pouvoir être jugé selon les principes et les mœurs que nous imposons justement aux nôtres. Cette exclamation : *il est officier français !* par laquelle on a voulu le défendre était précisément sa condamnation ; s'il l'eût été et qu'on l'eût traité comme tel, il aurait fallu le fusiller.

» La vérité est que c'est un mameluck qui a tous les vices de son éducation, mêlés de qualités très remarquables qui peuvent le rendre utile. Il ne faut pas renoncer à s'en servir ; il ne faut même pas le juger moralement d'après des notions qui ne sont pas les siennes ; mais par cela même on peut se demander s'il est bien convenable et bien sage de lui donner un grade dans l'armée française, de l'investir une fois de plus d'un caractère dont il ne remplit pas, dont il ne comprend pas les devoirs. Il ne faut pas se dissimuler que ses épaulettes de lieutenant-colonel seront souvent exposées à être salies, et déjà plus d'une fois les officiers de l'armée ont souffert impatiemment de trouver à côté et à plus forte raison au-dessus d'eux un homme auquel il faut passer des choses qui les feraient chasser de leurs corps. Sous ce rapport, il est même regrettable que M. le duc de Nemours ait été autorisé à lui porter des présents et à recevoir de lui une hospitalité que lui devaient les autorités françaises. Sans doute, puisqu'on l'emploie, il faut lui montrer des égards ; mais il n'était pas nécessaire pour cela que le fils du Roi lui donnât des marques d'une considération personnelle, ni surtout qu'il se fît son hôte en présence de l'opinion qui l'accuse.

» A la même époque où M. le Maréchal Clauzel a demandé la première fois pour Joussouf le grade de lieutenant-colonel, il a aussi sollicité pour lui la faveur de la naturalisation. Le gouvernement n'a pas jugé qu'il convînt alors d'y donner suite.

» D'un autre côté, s'il s'agissait d'un homme dont le caractère fut moins décrié, on ne peut disconvenir qu'il y aurait de l'avantage à conserver au Bey, avec une position qui marquerait d'autant mieux sa dépendance, la perspective d'un avancement qui flatterait son amour-propre. Il serait en général d'une bonne politique de faire d'un grade dans l'armée française un objet d'ambition pour les chefs indigènes ; et puisque Joussouf y met du prix, c'est un moyen d'agir sur lui qu'il conviendrait peut-être de ne pas négliger, en même temps qu'il peut y avoir quelque danger à l'indisposer par un refus.

» Il ne faut pas d'ailleurs perdre de vue qu'il ne s'agit plus aujourd'hui de lui donner le caractère d'officier français qu'il a déjà depuis près de six ans ; mais simplement un nouveau grade, et on peut espérer que sa conduite durant l'expédition justifiera cet avancement sous le point de vue militaire.

» Enfin, si le Bey de Constantine doit avoir sous ses ordres les troupes françaises qui resteront dans cette ville, et si ces troupes doivent être commandées par un officier du grade de chef de bataillon, il sera peut-être nécessaire de donner au Bey celui de lieutenant-colonel pour faciliter la subordination qu'on jugerait convenable d'établir.

» On a cherché, dans ce qui précède, à indiquer toute les considérations qui peuvent influer sur la solution de la question soumise au Ministre. Elle est très grave et le Ministre jugera peut-être convenable de la porter au Conseil.

» Dans tous les cas, si le Roi se décide à accorder cette nomination, il ne semble pas nécessaire qu'elle précède la nouvelle de la prise de Constantine et de l'installation de notre Bey. »

II

Rapport de Joseph, capitaine de chasseurs (Février 1831)

(Archives du Gouvernement Général, E 19)

« Je suis parli le 4 février d'ici avec l'ordre de M. le Général en chef et de M. l'Intendant pour tranquilliser les tribus et de voir et m'informer tout ce qui se passe à l'intérieur d'Alger.

« Le premier jour je suis arrivé à Colléa. Avant d'arriver à Colléa, dans deux lieues se trouve le vallon de Cheffa ; ce vallon, l'hiver, est difficile à la passer. La dite ville de Colléa est distante d'Alger 20 lieues. Cette ville était sous la direction et commandée d'un Tu c ; maintenant est commandée par le marabout nommé Sidi Al. Joubarek. Les habitants de la ville se trouvaient très

tranquilles, mais jamais payer aucun tribut; la quantité de ces habitants sont environ 1.500, tous des cultivateurs des terres, mais cette année peu d'eux ont travaillé les terres; motif: du changement du gouvernement. Je n'ai rien fait d'autre que de les encourager et je leur ai dit qu'on suive à faire travailler leurs terres.

» Deux jours après j'ai parti pour Beni-Moussa. Cette tribu se trouve la demie à la montagne, et l'autre demie en plaine. Cette tribu est toute bien cultivée, est commandée par un de leurs caïds, mais peu ont exéquis ses ordres, pour quoi est nommé par l'aga. Ce caïd se nomme Bil Ouffoun (1). Cette tribu payer la contribution chaque semaine à leurs caïds, et leurs caïds payer le Gouvernement chaque mois. Cette tribu forme la quantité de 4.600 personnes, beaux Arabes et bonnes terres.

» Depuis vient la montagne appelée Jaleyia. Cette montagne est habitée de 1.800 personnes, la seconde montagne 2.700 personnes, la troisième montagne 900, la quatrième 1.100, la cinquième nommée Bini Misra 2.600 personnes, la sixième Bini Salla 3.300. Ces six montagnes sont commandées par un caïd, unit les terres de Métigia et ont payé la même contribution comme ceux de Bini Moussa. Je les ai trouvés fort mécontents et de plus la plupart n'avaient pas cultivé leurs terres pour les injustices qu'ils recevaient de leurs caïds, mais je leur ai fait comprendre que la France ne permet pas des injustices et punit rigoureusement les caïds qu'on agit mal vers le peuple, et même la France, maintenant, il ne prétend rien, mais au contraire désire que tout le peuple soit content et que tous cultivent leurs propriétés, et en cas qu'on reçoive de mal de leurs caïds, ne peuvent que s'adresser à la justice de M. le Général et trouveront plus que raison, et le fera payer bien cher. Et je leur ai promis qu'à mon arrivée ici à Alger, je ferai mon rapport à M. le Général et ils sont restés tous bien contents. Ce caïd s'appelle caïd des Bini Kalil; son nom est Bin Serki (2), maintenant est commandant de Belida, et à son lieu de Bini Kalil est sont lieutenant Hagi Boualel. un brave homme.

» De là je suis venu à Mitigia où se trouve un caïd qui s'appelle Caïd l'Arab. Ce caïd commande très peu des Arabes mais il commande 15 tribus au dessus de Titri. Cet homme a été nommé par

(1) Hamed ben Ouchelfoun.

(2) Mustapha ben Chergui.

l'aga; de là j'ai été à la tribu de Septe. Le caïd de Septe est un brave homme, se nomme caïd Messaoud (1); il commande la montagne de Mousgaya, où j'ai trouvé la quantité de 2.600 personnes, toutes des cultivateurs et forts pour le combat, par leurs bonnes positions. La montagne de Sommata compose 3.000 personnes, tous traïsons on se bat, et ils ont encore peu des chevaliers, eux même ont payé la même contribution que les autres. Il commande même la tribu de Zoumoul. Cette tribu ne paye pas des contributions, motif qu'ils sont 700 personnes en cheval et sont très prompts à se battre pour le Gouvernement en cas de besoin; il commande même la tribu de Beni Minet qui contient 2.600 personnes, la moitié soldats et l'autre moitié ont payé contribution. Il commande même Bini ben Haluen, qui fait la quantité de 2.400 personnes des bons cultivateurs et un 1/4 de ces hommes ils sont soldats.

» De là j'ai descendu à Médéa, motif qu'à la montagne de Sommata j'ai trouvé qu'ont été tout contraires; alors j'ai venu descendre à Médéa. Je me suis informé pour le blé du Gouvernement et j'ai trouvé que le blé portion a vendu et portion il avait envoyé à Alger. J'ai trouvé qu'il avait vendu 110 mulets de gouvernement et 35 chevaux et j'ai vu que tout Médéa pleure pour ses grandes injustices. Il a reçu la contribution de la tribu de Beni Hamza et de celle d'Ousra et n'a jamais rendu compte au Gouvernement.

» Quand il a vu et su que je me suis informé de tout cela, alors il empêcha de faire passer mes lettres. La preuve est celle que trois de mes courriers ont été tués à la montagne de Mouzgaïa et le 4me courrier il a été sauvé, lequel a porté la lettre au général en chef et depuis, quand il a su que je voulais venir ici et qu'il a vu que la ville me voulait accompagner, alors il a fait publier que je n'étais pas allé par ordre de M. le général en chef, mais que j'étais exilé d'ici, afin qu'on m'abandonne et qu'on ne puisse jamais savoir où ils m'ont tué, afin qu'on ne découvre pas ces malfaits.

» Au même temps, il m'arrive une lettre de M. l'Intendant, lequel demande au Bey 3.000 francs qu'il avait empruntés au Bey et de vendre le blé qui était à Médéa. Alors j'ai appelé le chef de Médéa pour leur faire voir ladite lettre et pour leur faire savoir que j'étais expédié par le Gouvernement français, qu'il commande

(1) Messaoud ben Abdeloued.

moi et lui. Alors ce Bey, avec une grande intrépidité a pris la lettre et l'a déchirée en présence du chef de Médéa. Alors j'ai eu prudence et la même nuit j'ai parti. J'ai passé de Bini-Salla, motif que tout autre passage m'était fermé. A cette rue l'aube du jour, j'ai été surpris par les Bédouins et m'ont pris toute ma fortune que j'avais avec moi, et trois de mes hommes ont été tués avec 7 mulets et 4 chevaux, et je me suis heureusement sauvé avec mon cheval. Et tout Belida sont témoins de cet événement et qui ont été mis pour me tuer. »

III

Yusuf au Duc de Rovigo

(Archives du Ministère de la Guerre)

Bône, 27 avril 1832.

Mon général,

J'ai reçu par M. le Sous-intendant civil la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ; je ne saurais trouver d'expressions pour vous dire toute la reconnaissance que renferme mon cœur ; un mot d'approbation de mon général vaut pour moi toutes les récompenses. Ne recevant pas de lettre de vous, j'avais craint d'avoir encouru votre disgrâce ; pardonnez cette pensée de doute : je suis bien puni, mon général, par les choses flatteuses que vous m'envoyez. Je ne saurais trop vous remercier non plus pour vos bonnes dispositions pour les Turcs que je recommande.

Ces hommes, mon général, sont nécessaires dans cette circonstance surtout si une armée française est dirigée sur Constantine ; animés par la vengeance, ils marcheront à la tête de nos troupes. Déjà, ils ont rendu de grands services depuis la prise de Bône et de sa Casbah. Les Français se montreraient-ils ingrats ? D'un autre côté, ces Turcs, en si petit nombre, ne sont point à craindre pour nous ; d'ailleurs, mon général, comptez sur moi. Soyez assez indulgent, mon général, pour pardonner toutes les observations que contiennent mes lettres ; si elles vous paraissent déplacées, veuillez les considérer comme non avenues ; mais soyez convaincu que toutes sont dictées par mon amour pour la patrie et par le désir que j'ai de voir réussir vos projets.

J'ai demandé à M. D'Armandy 25 fusils neufs et un fusil de rempart pour les Musulmans ; cette distribution a excité leur enthousiasme ; ils n'ont pas été peu reconnaissants non plus, lorsque la solde promise leur a été donnée. Je fais avec eux de fréquentes sorties ; nous parcouront 7 à 8 lieues de pays afin de protéger les Arabes qui nous apportent des vivres ; plusieurs pillards qui empêchent les communications ont payé de leur tête leurs courses nocturnes. Dans toutes ces occasions, mon général, j'ai été enchanté de mes Turcs ; ils sont pleins de feu et d'ardeur.

Toutes les tribus de Bône à Constantine sont venues faire leur soumission ; leur haine pour Achmet peut faire compter sur elles pour le moment. L'une d'elles s'est rendue coupable d'une horrible trahison, mais tôt ou tard je la punirai. Le 20 avril, des cavaliers, au nombre de 1500, provenant des tribus qui habitent entre Alger et Constantine, s'étaient présentées pour parlementer et se soumettre ; ils descendirent dans la plaine vers 9 heures du matin ; je m'avançai à leur rencontre avec 80 Musulmans, le drapeau national flottait à notre tête. Je fis ranger ma petite troupe en bataille ; un Arabe se présenta et me pria d'envoyer un des chefs Turcs pour parlementer avec les cheiks : je désignai *Caïd Amar* pour remplir cette mission ; ce brave s'avança, et, à peine fut-il au milieu de la tribu des Sénagas qu'il tomba percé de deux balles. Furieux de cette mauvaise foi, je commençai le feu ; le schebeck le *Bédouin* et la ville envoyèrent quelques boulets qui mirent l'ennemi en pleine déroute. Les Turcs étaient comme des lions avides de carnage ; ils voulaient venger le sang de leur frère ; j'eus toutes les peines du monde à les faire rentrer. J'enlevai cependant le corps Caïd Amar ; les honneurs militaires lui furent rendus, et cinq coups de canon, tirés par la citadelle en signe de deuil, montrèrent aux Musulmans qu'on savait rendre hommage à leurs services. J'ai su depuis que les tribus qui nous environnent, à la nouvelle de cette trahison, avaient attaqué les Sénagas, les Beniaoul et Chourfa et j'espère que maintenant ils n'oseront plus paraltre dans le pays.

J'ai appris avec peine, mon général, que Salha Beni Illz, votre allié, avait été assasiné par le Bey de Constantine. J'ai l'honneur de vous prévenir qu'il a un frère nommé Ben Sakry, plus influent que lui, et tout-à-fait disposé pour nous. Je corresponds directement avec cet arabe. De plus, j'ai appris que le Bey de Constantine qui s'était rendu dans le désert, ne peut plus rentrer dans ses états ; les Arabes lui ont coupé la route. Déjà la renommée aux

mille voix souvent trompeuses lui ont appris que l'armée française marchait sur Constantine. Jamais plus beau moment ne s'est présenté pour faire une expédition ; je gémis que les troupes n'aient pas encore mis le pied sur la côte africaine.

L'expédition, par Bône, est beaucoup plus certaine de réussir que par Stora. Les Arabes de Bône à Constantine sont en notre faveur, ceux de Stora à Constantine sont nos ennemis ; ensuite, la route par Bône, quoique plus longue, est plus facile. Je ne décesse, mon général, de prendre des renseignements que j'aurai l'honneur de vous communiquer à mesure qu'ils arriveront. Si les affaires de France empêchent l'expédition de Constantine, oserai-je vous demander, mon général, les moyens de faire sur cette ville un coup de main de ma façon. Un bon nombre d'hommes montés à leurs frais serait nécessaire, même quand on ne songerait qu'à occuper Bône et ses environs ; vous objecterez que ces troupes coûteront beaucoup d'argent ; mais je prendrai la liberté de vous observer, mon général, que Bône est le centre du commerce d'Afrique et que des cavaliers sont nécessaires pour maintenir les tribus et protéger leur commerce ; vous me trouverez bien audacieux, bien entreprenant, mais soyez sûr que si je m'avance ainsi c'est que je vois des chances de grands succès.

Je cherche toujours à savoir ce qu'est devenu Ibrahim afin de vous l'envoyer, mort ou vif. J'ai su qu'il se trouvait dans les environ de Stora ; on ne peut plus compter sur cet homme, il ne reste qu'à lui couper la tête.

La ville de Bône est fort tranquille. Les vivres nous arrivent avec facilité. Je ne m'occupe plus à présent que de nos soldats et de maintenir les Arabes. Le brave commandant d'Armandy dirige toujours parfaitement la nouvelle colonie ; ses talents se découvrent de plus en plus chaque jour. Le sous-intendant civil paraît aussi vouloir le bien. Avec de tels hommes, mon général, nous réussirons et, avant longtemps, nous nous verrons paisibles possesseurs du beau pays qui nous entoure.

Permettez-vous, mon général, à un obscur capitaine, mais le plus dévoué de vos soldats, de vous féliciter sur la réussite de vos entreprises. Je verse des larmes de bonheur quand je songe que ces lignes sont adressées à celui qui veut fortement la colonisation d'Alger, car j'aime ceux qui font la gloire et l'honneur de ma patrie. J'ai appris la vigoureuse sortie des chasseurs algériens et leurs brillants succès. J'ai regretté vivement de n'avoir pas combattu

avec mes frères d'armes. Je me suis consolé cependant en songeant qu'à Bône je pouvais rendre des services. Si vous m'y croyez utile et que votre intention soit que j'y reste, je serais reconnaissant que vous voulussiez bien permettre que mon brigadier, appelé Blamé, vint me rejoindre ; il m'est très attaché et me serait très nécessaire. Je voudrais bien aussi que mon cheval fût embarqué à bord du premier bâtiment destiné pour Bône.

Déjà beaucoup trop, j'ai abusé de vos moments si précieux, mais, avant de terminer, j'ai une grâce à vous demander. Jamais je n'ai rendu compte de mes missions qu'à vous, je continuerai de m'adresser à vous seul ; soldat, je ne connais que mon général ; mais, oserai-je, puisque vous m'avez accordé votre confiance, oserai-je vous demander à continuer de correspondre avec vous, directement. Comptez, mon général, sur mon dévouement et ma fidélité, vous n'aurez pas lieu de vous en repentir.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect, mon général, votre très humble, très obéissant serviteur, le capitaine des chasseurs algériens.

Signé : Youssouf.

P.-S. — Si votre intention était d'envoyer des interprètes, je prendrai la liberté de vous prier de n'envoyer ni juifs ni jeunes gens ; ils sont plus nuisibles qu'utiles.

Pour copie conforme :

Le général commandant en chef l'armée d'Afrique :

Duc de Rovigo.

IV

Joseph s'intitulant aga au Saïd Belkassem Yacoub

(Archives du Gouvernement Général, G VI 3)

6 décembre 1882.

« J'ai reçu votre lettre par laquelle vous me dites que le saïd Ahmed Bey est retourné à son camp, ainsi que le chef des troupes qui sont devant Constantine, parce qu'Ahmed Bey veut faire la paix avec les Français. Mais ce qui est vrai et ce que je vous garantis,

c'est la présence certaine et très prochaine des Français devant Constantine et la prise de cette ville. Ainsi ne vous arrêtez pas aux propos que tient le monde, car vous êtes mon ami et participant de moi et vous pouvez aussi compter sur ma protection. Dieu excusera votre erreur et sera juge entre vous et moi. Je vous donne l'aman pour venir près de moi prendre mes avis. Je vous le donne aussi pour vous en retourner chez vous. » Signé : Joseph aga, scellé du cachet.

V

Farhat ben Saïd à Joseph prince de Bône

(Archives du Gouvernement Général, O III 1)

23 novembre 1832.

« Je suis fort inquiet sur l'état de votre santé et de vos affaires. Cependant après tout ce que je puis vous dire pour vous engager à me faire connaître votre position et vos intentions, je vous dirai que votre silence m'a vivement affligé, car vous n'avez daigné répondre à aucune de mes lettres, qui toutes étaient assez pressantes. Je ne puis m'expliquer les motifs qui vous font garder le silence ou dédaigner de correspondre avec moi. Quels que soient le dédain que vous manifestez et l'assoupissement dans lequel vous êtes tombé relativement à Constantine, toutes les propositions que je vous fais ne sont pas cependant de nature à être rejetées, puisqu'elles vous engagent au contraire à marcher sur Constantine qui vous ouvre ses portes. Tout le monde compte sur vous et chacun dit que Constantine et ses environs vous attendent. Ainsi venez donc à Constantine ou dites-nous à qu'elle époque vous fixez votre arrivée. »

VI

Chambre des Députés

(Extrait du compte rendu de la séance du 10 juin 1836)

(*Moniteur universel*, p. 1396)

M. Desjobert. — «... J'ai voulu, autant qu'il était en moi, empêcher la continuation de ce système d'expéditions, et empêcher notamment l'expédition de Constantine. Vous savez, Messieurs,

quel est le bey nommé à Constantine, et je dis avec peine qu'il est honteux pour la France d'avoir légué la moindre parcelle de son autorité à un misérable comme Joussouf (Exclamation générale).

Voix diverses. — Vous insultez un officier français. Joussouf est nommé par le Roi.

M. de Rancé. — Je demande la parole.

M. le Président (Dupin). — Vous n'avez pas la parole.

M. le Maréchal Clauzel. — Joussouf fait partie de l'armée française.

M. de Rancé. — C'est un chef d'escadron nommé par le Roi !

M. Desjobert. — C'est un barbare ! (Nouvelles exclamations).

M. de Rancé. — C'est le plus brave de notre armée. Il a été nommé par le Roi chef d'escadrons en raison des services qu'il a rendus.

M. le Président. — Vous n'avez pas la parole.

M. de Rancé. — L'orateur devrait être rappelé à l'ordre.

M. le Président. — Je n'entends prendre parti ni pour ni contre un arabe que je ne connais pas, mais on parle de faits éloignés et sans approuver ni blâmer la manière dont on discute, je dis qu'il s'agit pour la Chambre, précisément parce qu'elle n'a pas connaissance des faits, de les entendre pour les réfuter.

M. de Rancé. — Je demande le rappel à l'ordre !

M. le Président. — C'est vous qui troublez l'ordre, vous n'avez pas la parole (Vive agitation).

M. de Schonen. — Ce serait une indignité de souffrir une qualification comme celle que vous venez d'entendre contre un homme qui combat sous le drapeau français !

M. de Rancé. — C'est le plus brave officier de notre armée... Et vous ne rappelez pas à l'ordre ! (Vive agitation).

M. le Président. — Je répète à la Chambre que dans une discussion de cette gravité où il y a des orateurs inscrits pour et contre, où le débat s'établit sur les faits lointains, où il y a cependant cet avantage que la Chambre compte dans son sein des membres qui non-seulement ont été présents mais qui ont pris part à l'action et qui, par conséquent auront tous les moyens de réfutation...

M. Thil. — Cela ne veut pas dire qu'il faille laisser insulter...

M. le Président. — Permettez, on doit un peu d'indulgence et d'attention à ceux... (Interruptions). Ce n'est pas mon droit que je défends, c'est le vôtre..............

M. Mauguin. — Vous laissez insulter...

M. le Président. — ... Quand un membre, parlant avec vivacité et avec plus ou moins d'imprudence, provoque un rappel à l'ordre, ce n'est pas à vous à l'y rappeler; c'est à moi à rappeler à l'ordre, s'il y a lieu. Je ne mets pas en doute que si on eut employé cette expression à l'égard d'un Français... (Vive interruption).

M. Viennet. — Il est membre de la Légion d'honneur !

M. le Président. — J'aurais rappelé à l'ordre, parce que ma ligne eut été tracée, mais sans prétendre livrer les étrangers à une discussion qui n'aurait pas de bornes, cependant j'admets à leur égard plus de liberté et lorsque je ne connais ni la pensée de l'orateur ni les faits qu'elle doit avoir à citer, permettez-moi de ne procéder ni avec la précipitation que vous y mettez, ni avec une apparence de violence qui infirmerait mon propre jugement... Maintenant il s'agit d'un étranger...

M. Mauguin. — C'est un Français ! (Nouvelle agitation).

M. le Président. — Je n'ai pas vu ses lettres de naturalisation, et je répète à la Chambre qu'il est de sa propre dignité, dans l'intérêt de la discussion et du vote, qu'il y ait de la liberté à la tribune. J'emploierai la même énergie pour maintenir la parole à ceux qui répondront à M. Desjobert. Mais je réclame pour lui la liberté de la tribune en leur recommandant la modération. (Nouvelles marques d'assentiment).

M. de Rancé. — Je demande la parole pour un fait personnel !

Voix a gauche. — Non ! Non ! à l'ordre ! à l'ordre !

M. le Président. — Vous troublez l'ordre de la Chambre !

M. Desjobert. — Messieurs, j'ai entendu dire tout à l'heure que Joussouf était dans l'armée française ; c'est possible. Je ne sais pas s'il est naturalisé, je ne le crois pas (Agitation). Je ne crois pas qu'il soit naturalisé, c'est tout simplement un renégat... (Allons donc ! Murmures et bruits divers).

Une voix. — Respectez la liberté des cultes !

M. le Président. — Prenez ailleurs vos objections.

M. de Salvandy, s'élançant à la tribune. — Je demande la parole pour un rappel au règlement et je suis dans mon droit...

Voix a gauche. — Vous n'avez pas la parole.

M. Auguis. — Vous l'aurez quand l'orateur aura fini.

M. le Président. — Je ne crois pas qu'il appartienne à un membre de s'interposer de son autorité à la place du président et

d'oter de sa propre autorité la parole à l'orateur qui est à la tribune (Non ! non !). Voyez l'état où vous avez mis la discussion.

M. Desjobert. — Sans l'incident qui a amené mon expression, je vous aurais donné lecture d'un extrait de l'ouvrage du général Berthezène (Interruption).

M. le Président. — Fermez la discussion ou permettez la, mais si vous la permettez, écoutez.

M. Desjobert. — Je supprime ces extraits, sauf un seul parce qu'il s'agit de la politique et de la conduite future de notre nouveau bey. Voici comment Youssouf parlait de son administration du beylick de Titteri qu'il avait sollicité. Ceci est textuel : « En prenant possession du beylick, je couperai la tête des six habitants les plus riches de Médéa et confisquerai leurs biens ; ensuite, pour entretenir le pays dans une crainte salutaire, j'en abattrai une toutes les semaines. » Et c'est là le bey que vous voulez établir dans nos possessions... (Mouvement. Interruption).

M. le Président. — Eh, mon Dieu ! à Rome, on examinait la conduite des proconsuls. Jamais on n'aurait pu divulguer les excès de Verrès si on avait fermé la discussion par ce seul mot : « Verrès est citoyen romain ! » (Très bien ! Très bien !).

M. Desjobert. — J'abrège. Ceci est assez caractéristique pour le gouverneur que nous allons avoir à Constantine lorsque nous pourrons y aller. Je ne parlerai pas des exactions de Youssouf à Tlemcen...

M. le Maréchal Clauzel. — Parce qu'il n'y en a pas.

M. Desjobert. — Je parlerai seulement de l'arrivée de Youssouf non à Constantine, mais sur la rive de la province de Constantine, à Bône. Le bey Youssouf arrive à Bône, débarque au bruit de l'artillerie de la Casanbah et des canons du bateau à vapeur. Savez-vous quelle est sa première expédition ? Il avait fait un traité avec le juif Lascery par lequel Lascery lui prêtait 20.000 francs pour entrer avec honneur dans son gouvernement. Il fallait le rembourser et la convention était que, aussitôt son arrivée, il ferait une expédition contre un ennemi, ou à défaut contre un ami pour rembourser Lascery en bétail qu'il devait enlever aux tribus.

Presque aussitôt arrivé, Youssouf fait une expédition sur le territoire de Gagettes et leur enlève 2.000 têtes de bétail suivant le *Moniteur Algérien*. Je demande si une pareille conduite n'appelle pas de représailles funestes, et si la France n'est pas compromise par l'autorité déléguée à un pareil homme. J'admets que lorsqu'il

ira à Constantine ce sera avec les Arabes seulement ; nous ne serons pas obligés de lui prêter aide et appui comme au bey de Médéa.

J'ai dit cela, Messieurs, pour empêcher autant qu'il était en moi l'expédition de Constantine que je regarde comme la perte de nos possessions d'Afrique... »

VII

Le Maréchal Clauzel au Bey de Tunis
(Archives de la Résidence de Tunis)

Alger, le 13 mars 1836.

Prince,

Vous apprendrez sans doute avec plaisir que, au nom du Très puissant Roi des Français, j'ai nommé Youssouf, Bey de Constantine. Vous lui avez servi de père et vous l'avez comblé de vos bienfaits ; c'est à vous qu'il doit son élévation puisque c'est par les bons exemples qu'il a puisés auprès de vous qu'il s'est rendu digne de ma confiance. La reconnaissance est dans son cœur et j'apprendrai toujours avec un vif plaisir qu'il vous en aura donné des preuves.

Par sa nouvelle position, Youssouf-Bey se trouvera en rapport avec vos administrés. Je lui ai recommandé de les protéger de tout son pouvoir. J'espère que de votre côté, vous conserverez au Bey de Constantine tout l'attachement que vous aviez pour Youssouf.

Je suis toujours heureux lorsque je trouve une occasion de me rappeler à votre souvenir. Je profite de celle-ci pour vous renouveler les expressions de mon sincère attachement.

J'ai l'honneur, etc.

ÉTUDE

SUR

LES BET'T'IOUA DU VIEIL-ARZEU

Deuxième Partie. — Morphologie

CHAPITRE PREMIER

LES PRONOMS

A) *Pronoms personnels* (1)

On les divise en deux classes :

1° Les pronoms personnels isolés ;

2° Les pronoms personnels affixes, complément d'un nom, d'un verbe ou d'une préposition.

1° Pronoms personnels isolés (2)

Pour le singulier :

1re pers.	comm.	*nech*	moi ;
2e pers.	mas.	*chek*	toi (m) ;
	fém.	*chem*	toi (f) ;
3e pers.	mas.	*netta*	lui ;
	fém.	*nettath*	elle ;

(1) Pour ce chapitre, cf. R. Basset, les *Pronoms personnels* dans les dialectes berbères : *Etude sur les Dialectes Berbères*, pp. 78 et suivantes.

(2) Cf. R. Basset, les pronoms isolés dans le dialecte des Bot'ioua du Vieil-Arzeu. Appendice à l'*Etude sur les dialectes berbères du Rif marocain*, p. 98.

Pour le pluriel :

1re pers.	comm.	*nechchin*	nous ;
2e pers.	comm.	*chenniou*	vous ;
3e pers.	mas.	*nithenin*	eux, ils ;
	fém.	*nithentin*	elles ;

REMARQUES : 1° Le pronom de la 2e pers. du fém. pl. n'a pas, en général, de forme particulière : il existe une seule forme commune pour les deux genres. Cependant, j'ai entendu prononcer *chenniouth* (obtenue en ajoutant à la forme commune, considérée comme masculine, la terminaison *th*, marque du féminin) et plus rarement *chennint* (Cf. R. Basset : Thems. : *χennint*).

2° Lorsqu'un pronom pers. isolé doit être précédé de la particule affirmative *d'*, celle-ci se contracte avec la lettre initiale du pronom :

Ex. : *ennech*, mis pour : *d'nech*, c'est moi ;
ennetta, mis pour : *d'netta*, c'est lui.

2° Pronoms personnels affixes

a) Des pronoms affixes compléments d'un nom (1)

Ils rendent nos adjectifs possessifs :

Pour le singulier :

1re pers.	comm.	*inou*,	de moi ;
	masc.	*ennech*,	de toi (m) ;
2e pers.	fém.	*ennem*,	de toi (f) ;
3e pers.	comm.	*ennes*,	de lui, d'elle.

Pour le singulier :

1re pers.	comm.	*ennar'*,	de nous ;
2e pers.	comm.	*enouem*,	de vous ;
3e pers.	masc.	*ensen*,	d'eux ;
	fém.	*ensent*,	d'elles.

(1) Cf. la liste des pronoms compléments d'un nom donnée par M. R. Basset dans son Appendice à l'*Etude sur les Dialectes Berbères du Rif marocain*, p. 98.

REMARQUES : 1° A la 2e pers. du fém. pl. j'ai entendu quelquefois *enouent* (mis pour *enouemth*), obtenu en ajoutant la terminaison féminine *th* (*t*) à la forme commune considérée comme masculine (sous l'influence du *th*, le *m* final devient *n*).

2° Lorsqu'un pronom affixe du pluriel doit suivre un nom marquant la parenté, il perd son support *n* et on intercale la particule *th* entre le nom et l'affixe. Le pronom affixe de la 1re pers. du sing. n'est jamais employé, l'idée de « à moi, de moi, m'appartenant » étant implicitement contenue dans le nom de parenté employé seul (1).

Ex. : *baba*, mon père ;	*a'mmi*, mon oncle pater. ;
outchma, ma sœur :	*khatchi*, ma tante maternelle.
oumathnar, notre frère ;	*h'annathsen*, leur grand'-mère ;
aithmathouem, vos frères ;	*a'mathithsent*, leurs tantes maternelles.

b). Des pronoms affixes régimes du verbe

Ils sont de deux sortes :

1° Les pronoms personnels régimes directs ;

2° Les pronoms personnels régimes indirects.

Tableau des pronoms régimes du verbe

Pour le singulier :

1re pers.	comm.	*ai*	*ai*
2e pers.	masc.	*ich*, *ch* ; (2)	*ach* ;
	fém.	*ichem*, *chem* ;	*am* ,

(1) Cette règle est commune à la plus part des dialectes : Cf. René Basset : *Manuel de langue kabyle*, p. 19 ; *Etudes sur les Dialectes Berbères*, p. 79 ; G. Mercier : *Le Chaouïa de l'Aurès*, p. 12 ; E. Destaing : *Etude sur le Dialecte berbère des Beni-Snous*, p. 85, et mon *Etude sur le Dialecte berbère de Ouargla*, p. 22.

(2) Les pronoms rég. directs des 2e et 3e pers. du sing. et du pl. suivant immédiatement un verbe au prétérit avec sens du passé sont précédés d'un *i* euphonique.

3e pers. masc.	*ith, th, t ;*	*as ;*
fém.	*it, t, th ;*	*as ;*

Pour le pluriel :

1re pers. comm.	*anar' ;*	*anar'*
2e pers. comm.	*ichenniou, chenniou ;*	*aouem*
3e pers. masc.	*ithen, then ;*	*asen ;*
fém.	*ithent, thent ;*	*asent.*

REMARQUES : 1° Notons que les pronoms régimes directs et indirects de la 1re pers. du sing. et du pl. sont semblables.

2° Pour la place des pronoms régimes, le dialecte des Bet't'ioua du Vieil-Arzeu suit la règle générale (1).

3° Lorsque les pronoms régimes sont attirés avant le verbe par une particule, ils subissent quelquefois de légères modifications vocaliques que l'on trouvera indiquées au paragraphe : Emploi du verbe avec les pronoms régimes.

C) DES PRONOMS AFFIXES COMPLÉMENTS D'UNE PRÉPOSITION

Parmi les prépositions, les unes s'emploient avec les pron. pers. aff. des noms, les autres avec les pron. pers. affixes rég. indirects du verbe.

1re Catégorie : On compte seulement un petit nombre de prépositions s'employant avec les pron. aff. des noms ; citons :

d'effar inou,	derrière moi ;
d'effar enouem,	derrière vous ;
arendad' ennes,	vis à vis de lui ;
arendad' ennar',	en face de nous.

2e catégorie : Presque toutes les prépositions se déclinent avec les pron. rég. indirects du verbe ; ces derniers laissent, au préalable, tomber leur *a* initial ; le pronom de la 2e pers. du masc. sing. devient souvent *k* au lieu de *ch*, après certaines prépositions. Citons :

(1) Cf. René Basset : *Manuel de langue kabyle,* p. 16.

akid'i,	avec moi ;	*khaf i*	sur moi ;
akid' ech,	avec toi ;	*khaf ech,*	sur toi ;
akid' nar',	avec nous ;	*khaf ouem,*	sur vous ;
r'ari,	j'ai, chez moi ;	*d'ai i,*	dans moi ;
r'ar ek,	tu as ;	*d'ai k,*	dans toi ;
r'ar es,	chez lui ;	*d'ai nar'*	dans vous ;
zath i	devant moi ;	*zai i,*	de moi ;
zath ech,	devant toi ;	*zai k,*	de toi ;
zath sent,	devant elles ;	*zai sen,*	d'eux.

REMARQUE : Nous avons vu qu'il n'existe pas en Bet'tioua de forme féminine des pronons pers. affixes (compl. du nom ou rég. indir. du verbe) ; aussi, pour éviter des confusions de personnes dans l'emploi des pron. aff. placés après une préposition, on fait suivre ces deux termes du pronom isolé de la 2e pers. du fém. pl. :

d'effar enouen chennint, derrière vous (femmes) ;
r'ar ouen chennint, chez vous, vous avez (femmes) ;
d'ai ouen chennint, dans vous (femmes).

A) *Adjectifs et pronoms démonstratifs* (1)

1° *Adjectifs démontratifs :*

a) Indiquant la proximité : *a* (inv.).

Ex. :	*ariaz a,*	cet homme-ci ;
	thaddarth a,	cette maison-ci ;
	it'an a,	ces chiens-ci.

b) Marquant l'éloignement : *in* (invar.) :

(1) Cf. R. Basset : *Études sur les Dialectes berbères,* p. 103.

Ex. : *iis in,*	ce cheval-là ;
thamr'ārth in,	cette femme-là ;
thifounasin in,	ces vaches-là.

c) Précisant que l'on parle d'un être ou d'un objet dont il a été question : *enni* (invar.).

Ex. : *ad'bir enni,*	ce pigeon-là (en question) ;
thazrouth enni,	la pierre (en question) ;
iriazen enni,	les hommes (en question).

2° *Pronoms démonstratifs :*

a) Marquant la proximité :

Masc. sing. : *oua, ouanita* (1) celui-ci ; masc. pl. : *ina, inithin,* ceux-ci ; fém. sing. : *tha, thanitha,* celle-ci ; fem. pl. *thina, thinithin,* celles-ci.

b) Marquant l'éloignement :

masc. sing. : *ouin,* celui-là ; masc. pl. : *inin,* ceux-là ; fém. sing. : *thin,* celle-là ; fém. pl. : *thinin,* celles-là.

c) Précisant un être ou un objet dont il est question, dont on a déjà parlé :

masc. sing. :	*inath,*	celui (en quest.) ;
masc. pl. :	*inathen,*	ceux-là (en quest.) ;
fém. sing. :	*thinath,*	celle (en quest.) ;
fém. pl. :	*thinathen,*	celles.

On traduit nos pronoms possessifs en faisant suivre des pronoms affixes du nom les pronoms démonstratifs marquant l'éloignement ; la voyelle médiale *i* des pronoms du sing. : *ouin* (m) et *thin* (f) tombe ; les finales *in* des pron. pluriels *inin* (m) et *thinin* (f) tombent également.

(1) Les formes allongées: *ouanita, inithin, thanitha, thinithin,* très employées par les Guela'ia, le sont exceptionnellement par les Bet't'ioua.

Singulier :

ouen inou le mien ;	*then inou,* la mienne ;
ouen ennech, le tien ;	*then ennech,* la tienne ;
ouen ennem, le tien (fém.) ;	*then ennem,* la tienne (fém.) ;
ouen ennes, le sien ;	*then ennes,* la sienne ;
ouen ennar', le nôtre ;	*then ennar',* la nôtre ;
ouen enouem, le vôtre ;	*then enouem,* la vôtre ;
ouen ensen, le leur (m.) ;	*then ensen,* la leur (m.) ;
ouen ensent, le leur (f.) ;	*then ensent,* la leur (f.).

Pluriel :

in inou, les miens ;	*thin inou,* les miennes ;
in ennech, les tiens (m.) ;	*thin ennech,* les tiennes (m.) ;
in ennem, les tiens (f.) ;	*thin ennem,* les tiennes (f.) ;
in ennes, les siens ;	*thin ennes,* les siennes ;
in ennar', les nôtres ;	*thin ennar',* les nôtres ;
in enouem, les vôtres ;	*thin enouem,* les vôtres ;
in ensen, les leurs (à eux) ;	*thin ensen,* les leurs (à eux) ;
in ensent, les leurs (à elles),	*thin ensent,* les leurs (à elles).

C) *Pronoms relatifs* (1)

Le pronom démontratif *enni,* traduit aussi les pronoms relatifs qui, que (2).

Le pronom invariable *enni,* se combine avec les autres pronoms démonstratif pour donner :

ouenni, affaibli quelquefois en *ouni,* celui qui ;
inenni, et plus souvent *ini,* ceux qui ;
thenni, celle qui ;
thinni, thini, celles qui.

(1) Cf. R. Basset, *Manuel de langue kabyle,* p. 20.
(2) Cf. R. Basset, *loc. cit.* ; E. Destaing, *Étude sur le dialecte berbère des Beni-Snous,* p. 82.

Notons encore :

oui, oui d' (invar.), ceux, celles qui ;
aini, ce qui, ce que, qui, que.

Remarques : 1° Dans une phrase le pronom relatif n'est pas nécessairement exprimé : il peut être sous-entendu (1).

2° Nous verrons plus loin que tout verbe ayant pour sujet un pronom relatif se met à la forme participiale (2).

D) *Pronoms interrogatifs*

Certains pronoms démonstratifs ou relatifs peuvent traduire nos adjectifs et pronoms interrogatifs :

oua ? celui-ci ? *tha ?* celle-ci ? *ina ?* ceux-ci ?
thina ? celles-ci ? *oui ? oui d' ?* ceux qui ?

Les particules interrogatives : *ma, man* (invariables) et leurs nombreux composés traduisent la plupart de nos pronoms interrogatifs.

ma ?	quoi ?
man ?	quel, lequel ; quels, lesquels ; quelle, laquelle ; quelles, lesquelles ?
man aia ?	qu'est ceci ?
main ?	d'où ?
mair'ef,	*mainkhef ? mar'ări ? maimi, maimmi ?* pourquoi ?
mammech ?	comment ?
mi zi ?	de quoi ?
mi d'i ?	dans quoi ?

Remarque : Toutes ces expressions interrogatives exigent que le verbe qui les suit se mette au participe (3).

(1) Cf. Destaing, *loc. cit.*, et mon *Étude sur le dialecte de Ouargla*, p. 42.
(2) Règle générale commune à tous les dialectes.
(3) Règle générale commune à tous les dialectes.

E) *Adjectifs et pronoms indéfinis*

Les termes ou expressions suivantes correspondent à nos adjectifs ou pronoms indéfinis :

ijj, ijjen, fém., *ichth*, un, une, quelqu'un, quelqu'une ;
ijjen ouh'ad' es, un seul ;
oura (de l'ar. ولا), même.

Ex. : *oura n ennech* (pour *oura d' nech*), même moi ;
oura d' ijjen, aucun, personne ;

rkoul, rkour, tout ;
mkour, chaque ;
mkour ijjen, chacun ;
oualou, ouăr iddji (idjdji) chra, rien, aucune chose ;
ouin iddjan (idjdjan), quiconque ;
main iddjan (idjdjan), aini iddjan (idjdjan), qui que ce soit ;
mba'dh, certain ;
mba'dh ioud'an, quelques, quelques gens ;
midden, ioud'an, autrui ;
k'aa', kh ouain iddja (idjdja), tout, tout ce qui.

La particule *edh*, impliquant l'idée de « autre », se combine avec les pronoms démonstratifs et donne les termes ou expressions suivants :

masc. sing. : *ouennidhen*, l'autre (m.) ;
pl. : *innidhen*, les autres (m.) ;
fém. sing. : *thennidhen*, l'autre (f.) ;
pl. : *thinnidhen*, les autres (f.) ;
ennidhen (invar.), l'autre (en question) ;
masc. sing. : *ennidheni*, cet autre (m.) ;
fém. sing. : *thinnedhni*, cette autre (f.) ;
h'ad ennedhni, un autre ;

oua d' ouennedhni, celui-ci et cet autre ;
raoua, oua ra ouennedhni (1), ni celui-ci ni cet autre ;
ina d' innedhni, ceux-ci et les autres ;
thina i thinnedhni, celles-ci et ces autres.

On dit par exemple : *rba'th ennidhen*, l'autre groupe ; *rba'th ennidheni*, ce groupe-là, par opposition à *rba'th a*, groupe-ci.

Le terme « voici » se traduit par *aia* (invar.).

Signalons enfin la particule *ak'a* prononcée parfois *ak'k'a* ou *ak'ra*, qui suivie des pronoms affixes rég. directs du verbe traduit les expressions : me voici, te voici, etc. (2).

ak'ra i,	me voici ;
ak'a ch ou *ak'k'a ch*,	te voici (m.) ;
ak'k'a chem,	te voici (f.) ;
ak'k'a th,	le voici ;
ak'ka t,	la voici ;
ak'a năr' ou *ak'k'a năr'*,	nous voici ;
ak'k'a chenniou,	vous voici (m.) ;
ak'ka chennint,	vous voici (f.) ;
ak'k'a then,	les voici (m.) ;
ak'k'a thent,	les voici (f.).

L'idée d'éloignement est marquée en préfixant devant chacune de ces expressions la particule *ai* :

aik'k'a th, le voilà ; *aik'k'a chenniou*, vous voilà (m.).

(1) Expression correspondant à la phrase arabe لا هذا ولا الاخر et construite d'une manière analogue avec emprunt du terme لا, en Bet't'ioua *ra*, et du terme و *oua*.

(2) Cf. Si Saïd Boulifa, *Une première année de Langue kabyle*, p. 19 ; R. Basset, *Manuel de langue kabyle*, p. 24 ; en Zouaoua : *ak'li*, *ak'lak*, etc.

CHAPITRE II

DU VERBE

La thamazir'th des Bet't'ioua du Viel-Arzeu fait usage d'un plus grand nombre de verbes empruntés à la langue arabe que le sous-dialecte des Aith-Sa'id' (1).

La morphologie du verbe présente, en Bet't'ioua, quelques particularités que nous allons rapidement signaler, renvoyant pour toutes les parties communes avec les autres dialectes aux ouvrages de M. René Basset, en particulier à son *Manuel de langue kabyle* et à son *Étude sur les Dialectes berbères du Rif marocain*.

Remarques sur les Verbe en Bet't'ioua

I. — Schéma de la conjugaison

1° Impératif

2° pers. du sing. (m. et f.).			
2° pers. du pl. (m. et f.),			*eth, th* (2).

2° Aoriste avec sens du passé ou prétérit

1re pers. du sing. (com.),			*er', r'* (3).
2e —	(com.),		*ed', d'*.
3e —	(masc.),	*i*.	
3e —	(fém.),	*th*.	

(1) Le dialecte de Bet't'ioua a été contaminé en Oranie, postérieurement à l'émigration.

(2) La 2° pers. du fém. pl. devrait être de la forme *ent, nt*, par application des règles phonétiques étudiées plus haut mais je ne l'ai jamais entendu employer.

(3) Le suffixe de la 1re pers. du sing. ne devient jamais *kh*, comme en Themsaman.

1re pers. du pl.	(com.),	n.	
2e —	(masc.),	th	em, m.
2e —	(fém.),	th	ent, nt. (1).
3e —	(masc.),		en, n.
3e —	(fém.),		ent, nt (2).

3e Aoriste avec le sens du futur (3)

Certaines particules précédant le verbe exigent l'emploi de la particule du futur *r'a*, qui accompagne le verbe, sans provoquer aucune modification sur les préfixes de conjugaison, ex. : *ouàr iddji (idjdji) main r'a ichch*, il n'y a rien pour qu'il mange ; mais le plus souvent la particule du futur employée est *ad'*, qui, en ce combinant avec les préfixes du verbe mis à l'aoriste futur, donne le schéma suivant ;

1re pers. du sing.	(com.),	*ad'*	*er', r'*.
2e —	(com.),	*att*	*ed', d'* (4).
3e —	(masc.),	*ad'i*.	
3e —	(fém.),	*att* (4).	
1e —	(com.),	*ann* (5).	
2e —	(masc.),	*att*	*em, m* (4),
2e —	(fém.),	*att*	*ent, nt* (5, 6).
3e —	(masc.),	*ad'*	*en, n*.
3e —	(fém.).	*ad'*	*ent, nt* (7).

(1) Mis pour *th — emth, mth* (voir phonétique, étude du *th*, du *n* et du *m*).

(2) Mis pour — *enth, nth* (voir phonétique, étude du *th* et du *n*).

(3) En Bet't'ioua, comme dans tous les dialectes berbères en général, le radical du verbe conjugué à l'aoriste futur ne subit aucune des modifications qu'exige la conjugaison du prétérit pour certaines catégories.

(4) Mis pour *ad'th — ed', d'*. (Voir phonétique, étude du *d'* et du *th*).

(5) Mis pour *ad'n* — (Voir phon. Et. du *d'* et du *n*).

(6) Mis pour *ad'th — emth, mth*. (Voir, phon. Et. du d', du *th*. du *m* et *n*).

(7) Cf. en Zouaoua, R. Basset, *Manuel de langue kabyle*, p. 29.

4e Participe

Le participe est indéclinable. Avec le sens du passé, il est de la forme :

i — en, n

employé avec le sens du futur, on le fait précéder de la particule *r'a* :

r'a i — en, n

II. — Verbes des IIe et IIIe catégories (1)

Les verbes dans le radical desquels entrent les voyelles *a, ou, i*, et ceux dont la racine est composée seulement de une ou deux consonnes se conjuguent suivant les règles de conjugaison généralement adoptées pour ces mêmes cas dans les autres dialectes berbères (2).

Ex. : prét.	aor. masc.
ser, écouter, *serir'*, 3e p., *isera*,	*ad'iser* ;
ărs, être posé, 1re p., *ărsir'*, 3e p., *iărsa*,	*ad' iărs* ;
echch, manger, 1re p., *echchir'*, 3e p., *ichcha*,	*ad'ichch* ;
ad'ef, entrer, 1re p., *oud'fer'*, 3e p., *ioud'ef*,	*ad'iad'ef* ;
af, trouver, 1re p., *oufir'*, 3e p., *ioufa*,	*ad'iaf* ;
chăr, remplir, 1re p., *chchourer'*, 3e p., *ichchour*,	*ad'ichchar* ;
bdhou, diviser, 1re p., *bdhir'*, 3e p., *ibdha*.	*ad'ibdhou* ;
ini, dire, 1re p., *ennir'*, 3e p., *inna*,	*ad'ini* ;
bd'a, commencer, 1re p., *bd'ir'*, 3e p., *ibd'a*,	*ad'ibd'a*.

III. — Remarque sur le verbe *iri*, être

Le verbe *iri* (Zouaoua : *ili*), être, suivant en Bet't'ioua comme dans tous les dialectes berbères la même règle de

(1) Cf. pour la classification des verbes en berbère mon *Ét. s. le Dial. berb. de Ouargla*, p. 47 et suivantes.

(2) Cf. R. Basset, *Manuel de langue kabyle*, p. 29-31. *Etudes sur les Dial. berbères* p. 130 et suiv. E. Destaing. *Et. s. le dialecte berbère des B.-Snous*, p. 101 et suiv., etc.

conjugaison que le verbe *ini*, dire, redouble au prétérit la médiale *r* (mise pour *l*), laquelle devient *ddj* (*djdj*) (1).

iri, être, *eddjir'* (*edjdjir'*), je suis, *iddja* (*idjdja*), il est (2), *ad'iri*, il sera.

IV°. — Modifications de l'Idée verbale

Pour les modifications de l'idée verbale voir : R. Basset, *Étude sur les Dialectes berbères du Rif marocain*, page 23.

VI. — Remarque sur la VI° forme (habitude)

Tout verbe primitif susceptible de prendre la VIe forme (laquelle est caractérisée par le redoublement de la radicale médiale), dont la lettre médiale du radical était primitivement un *l* changé en *r* par application de la règle phonétique connue (3), voit apparaître le groupe *ddj* (*djdj*) à la VIe forme, à la place du *l* primitif sur lequel devait porter le redoublement.

Ex. : *ehrech*, être malade, dér. de l'ar. : هلك,
VIe forme : *heddjech* (*hedjdjech*) ;
k'ra', arracher, dér. de l'Ar. : قلع, VIe forme :
k'eddja' (*k'edjdja'*).

VII. — Remarques sur les pronoms régimes du verbe

1° Les pronoms régimes indirects attirés avant le verbe par la particule du futur *ad'*, s'intercalent simplement entre le verbe et la particule sans causer aucune modification à celle-ci.

Ex. : *ad' ai ouχchen*, ils me donneront ;
ad' ach aouir', je t'apporterai (qqch.) ;

(1) Voir plus haut, étude du *ddj(djdj)*, du *l* et *ll* (phonétique).
(2) Mis pour : *ellir*, *illa*.
(3) Cf *supra*. Phonétique, Étude du *l* du *r* et du *ddj (djdj)*.

ad' as thini, elle lui dira ;
ad' aner' iouχch, il nous donnera ;
ad' aouem siourer' je vous parlerai.

2° Tandis que les pronoms régimes directs employés avec un verbe à l'aoriste futur provoquent la chute de la lettre *d'* de la particule *ad'*, à toutes les personnes de la conjugaison sauf aux 1res pers. du sing. et du pluriel.

Ex. : *ad' ai afen*, ils me trouveront ;
ach il't'ef, il te saisira ;
ath nsoufer', nous l'expulserons ;
ad' aner' iouχth, il nous frappera ;
a chenniou thechch, elle vous mangera ;
athen thaouim, vous leur porterez.

3° Lorsqu'un verbe conjugué au prétérit négatif doit être accompagné d'un pronom régime indirect, celui-ci, attiré avant le verbe par la particule négative *ouar*, s'adjoint la particule *d'* qui vient s'intercaler entre la négation et le pronom régime.

Ex. : *ouăr d' ai iouχchi*, il ne m'a pas donné ;
ouăr d' ach ennin, ils ne t'ont pas dit ;
ouăr d'as d iouir', je ne lui ai pas apporté ;
ouăr d' aner' ouchint, elles ne nous ont pas donné ;
ouăr d' asenŧ siouirent, elles ne leur (f.) ont pas parlé.

4° Cette même particule *d'*, n'apparaît à la même place, dans le cas d'un verbe accompagné de son pronom régime direct, qu'aux 1res personnes du sing. et du pluriel.

Ex. : *ouăr d'ai izări*, il ne m'a pas vu ;
ouăr ch zrint, elles ne t'ont pas vu ;
ouăr th nechchi, nous ne l'avons pas mangé ;
ouăr d' aner' iouiχth, il ne nous a pas frappés ;

ouǎr chenniou isoufer', il ne vous a pas expulsés ;
ouǎr thent inr'i, il ne les (f.) a pas tuées.

Bien souvent même aux personnes où le *d'* n'est pas usité, on voit disparaître la lettre finale de la négation.

Ex. : *ouach izǎrr*, il ne te verra pas.

Cette particule *d'* ne doit pas être confondue avec le *d* avec lequel elle n'a aucun rapport.

VIII. — Le D de retour

Cette particule employée avec un verbe conjugué à l'aoriste futur et accompagné d'un pronom régime, prend place en Bet't'ioua, après ce pronom.

Ex. : *ad' as d aouir'* je lui apporterai ici ;
ad' aouen d naoui, nous vous apporterons ici.

Parfois même le *d* de retour ne semble pas être attiré avant le verbe par la particule de l'aoriste futur (1).

Ex. : *ad' aouen d naoui* ou *ad' aouen naoui d*, nous vous apporterons.

IX. — De la manière de traduire quelques temps français

1° Le futur de l'indicatif français est rendu à l'aide de l'aoriste futur du verbe *iri*, être, suivi, du verbe exprimant l'état ou l'action mis également à l'aoriste futur (2).

Ex. : *ad' irir' ad' echcher'*, je mangerai.

2° Le passé défini de l'indicatif se traduit à l'aide du prétérit de la forme d'habitude du verbe conjuguée au

(1) Cette exception à la règle générale semble particulière au dialecte des Bet't'ioua.

(2) Cf. à Ouargla, mon *Ét. sur le Dial.*, p. 108.

prétérit, précédé du terme *thour'a* (1) qui se décline avec les pronoms régimes directs du verbe.

Ex. : *thour'a tetter'* je mangeai ;
thour'ach ttetted', tu mangeas ;
thour'aner' netett, nous mangeâmes ;

3° Le passé défini négatif est traduit à l'aide du prétérit négatif du verbe *iri*, être (2), suivi du prétérit du verbe mis à la forme d'habitude.

Ex. : *ouǎr eddjir' (edjdjir') tetter'*, je ne mangeai pas ;
ouǎr iddji (idjdji) itett, il ne mangea pas.

4° Le présent de l'indicatif français est rendu à l'aide du prétérit de la forme d'habitude du verbe que l'on fait procéder du terme *ak'a* (3), voici, qui se décline avec les pronoms régimes directs du verbe.

Ex. : *ak'a i tetter'*, je suis en train de manger ;
ak'a thent ou *ak'aint thekheddement*, elles travaillent ;
ak'a chenniou ttettes, vous mangez.

CHAPITRE III

LE NOM

Pour l'étude des genres, nous adopterons la classification de E. Destaing dans son *Étude sur le Dialecte berbère des Beni-Snous* (4), pour celle des nombres nous sui-

(1) On retrouve ce terme, sous diverses formes dans les autres dial. berb., à Ouargla : *tour'i* (*Ét. s. le dial. de Ouargla*, pp. 71-172. Au Mzab : *tour'* (Gourliau. *Grammaire de la langue mozabite*, p. 126) ; A'chacha, Ouarsenis ; *ettour'a*, *ittour'* (R. Basset. *Ét. sur la Zenatia de l'Ouarsenis et du Maghreb central*, p. 44).

(2) A Ouargla, cette tournure traduit le présent actuel.

(3) Voir pour ce terme : les pronoms indéfinis.

(4) Voir pp. 180 et suivantes de cet ouvrage.

vrons l'ordre donné par R. Basset dans ses divers ouvrages (1).

A) Noms masculins

1° Forme : *aX*. Ex. : *anou*, puits ;
achfai, lait.

a) Forme secondaire : *aiX*. Ex. : *aid'i*, chien ;
airad', lion ;
airzim, pioche (2) ;
aîraf, essaim (2) ;
aîendouz, veau (2).

b) Forme secondaire : *aouX*. Ex. : *aouar*, parole ;
aoussar, vieillard.

c) Forme secondaire : (*a*)*X*. Ex. : *r'anim*, roseau (3) ;
fous, main (3) ;
dhadh, doigt (3).

2° Forme : *iX*. Ex. : *idhes*, sommeil ;
isek'k'en, corde ;
insi, hérisson ;
isri, fiancé ;
irem, peau (4).

a) Forme secondaire (*i*)*X*. Ex. : *fir'ar*, serpent (5) ;
baou, fève (6).

3° Forme : *ouX*. Ex. : *ouchchen*, chacal ;
oud'em, visage ;
ourar, noce, fête.

(1) *Manuel de langue kabyle*, p. 63. *Ét. sur les Dial. du Rif Marocain*, p. 26, etc.

(2) Le *i* ou *t* qui suit le *a* est mis pour un *g* zouaoua (voir phonétique).

(3) Cf. Zouaoua : *ar'anim*, *afous*, *adhad*.

(4) En Zouaoua *aglim*, le *a* s'est élidé devant le *g* devenu *i*.

(5) Cf. B. Menacer, Ouargla : *fir'ar*.

(6) Cf. Zouaoua : *ibiou*.

B) Noms féminins

Le féminin des noms masculins se forme généralement en préfixant et en suffixant un *th* au masculin. Dans la formation du féminin, il y a lieu de tenir compte des contractions ou permutations de lettres qui peuvent se produire du fait de la juxtaposition du *th* suffixe et de la dernière lettre du nom masculin (applications des règles de phonétique). Le *th* final fait d'ailleurs fréquemment défaut.

1° Forme : *thaX(th)*. Ex. : *thacha'bth*, femelle du renard ;
thaddarth, maison ;
thaid'ith, chienne ;
thasnoust, jeune anesse (1) ;
tharr'outt, côte (2) ;
thasmoutt', petit paquet de gerbes (3) ;
thameddouketch, amie (4) ;
thar'iouchth, anesse (5) ;
thamiant, chevrette (6) ;
tharr'ent, chamelle (7) ;
thainouχth, bègue (fém.) (8) ;
thakhd'mechth, couteau (9) ;
thar'enjachth ou *thar'enjajth*, cuiller (10) ;
tharia, rigole ;
thaia, négresse.

(1) Mis pour *thasnousth*.
(2) — *tharr'oud'th*.
(3) — *thasmouttthth*.
(4) — *thameddoukelth*.
(5) — *thar'iouchth*.
(6) — *thamianth*.
(7) — *thalr'emth*.
(8) — *thainouth*.
(9) — *thakhd'mith* de l'ar. خدمى
(10) — *thar'enjaith*.

2° Forme : *thiX(th)*. Ex. : *thichchith*, pou ;
thiazit', poule (1) ;
thigd'i, peur ;
thiχthi, coup ;
thiini, datte.

3° Forme : *thouX(th)*. Ex. : *thouchchent*, fem. du chacal (2) ;
thouchchachth, levrette.

4° Forme : *thX(th)*. Ex. ; *thfouchth* ou *thefouchth*, soleil ;
thesounta, oreiller ;
ther'att, chèvre (3) ;
ther'anint, flûte (4) ;
thmouchchouχth, chatte (5).

Notons que souvent dans la formation du féminin une lettre finale tombée à la forme masculine reparaît et prend place avant le *th* suffixe du féminin.

Ex. : levrier, *ouchcha* (pour *ouchchai*), diminutif, fém. *thouchchachth* (pour *thouchchaith*) ;
chat, *mouchch* (pour *mouchchou*, diminutif, fém. *thmouchchouχth* (pour *thmouchchouth*) ;
rat, *ar'ard'a* (pour *ar'ard'ai*), diminutif, fém. *thar'ard'aith*.

Le diminutif se forme de la même façon que le féminin.

Ex. :	*r'anim*, roseau,	dim. : *ther'animt*, flûte ;
	anou, puits,	*thanouth*, petit puits ;
	anchouch, lèvre,	*thanchouchth*, petite lèvre ;
	athemoum, meule de céréales,	*thathemoumt*, petite meule ;
	azeddjif (*azedjdjif*), tête,	*thazeddjifth* (*thazedjdjifth*), petite tête ;
	asinef, grosse aiguille,	*thasinefth*, petite aiguille.

(1) Mis pour *thiazidhth*.
(2) — *thouchchenth*.
(3) — *ther'ad'th*.
(4) — *ther'animth*.
(5) — *thmouchchouth*.

Le diminutif de *ajarthir* (zoua. : *agerthil*), natte est *hajathith*, petite natte, avec chûte du *r* final (mis pour *l*).

C) Pluriels des noms masculins

1re Catégorie : Pluriels Externes

Cette forme de pluriels est caractérisée par l'adjonction au nom sing. d'une des terminaisons *en*, *in* ou *ien*, *oun* ou *ouen*, *aoun* ou *aouen* et *an*, avec changement en *i* du *a* initial du nom ; les substantifs commençant par *ou* ou *i* conservent leur initiale intacte. Le *i* initial apparait toujours dans le pluriel des noms de formes (*a*)*X* et (*i*)*X*.

1° Terminaison *en* :

Ex. :	mensonge,	*akharik'*,	pl., *ikharik'en* ;
	oreille,	*amezzour'*,	pl., *imezzour'en* ;
	épaule,	*ar'roud'*,	pl., *ir'roud'en* ;
	gros marteau,	*afadhis*,	pl., *ifadhisen* ;
	laurier-rose,	*ariri*,	pl., *iririen* ;
	hyène,	*ifis*,	pl., *ifisen* ;
	racine,	*izouar*,	pl., *izouaren* ;
	cou,	*iri*,	pl., *irien* ;
	bègue,	*ainaou*,	pl., *iinaouen* ;
	corne,	*achchaou*,	pl., *ichchaouen* ;
	anse,	*ar'raou*,	pl., *ir'raouen* ;
	fève,	*baou*,	pl., *ibaouen*.

2° Terminaison *in* ou *ien* :

Ex. :	rat.	*ar'ard'a*,	pl., *ir'ard'aien* (1) ;
	levrier,	*ouchcha*	pl., *ouchchaien* (1).

(1) La forme masculin singulier complète devrait être *ar'ard'ai* et *ouchch.*', le *i* final reparait au masculin pluriel et au féminin singulier et plur.
femelle du rat : *thar'ard'aith* pl. *thir'ard'aiin* ;
levrette : *thouchchachth* (pr *thouchchaith*), pl., *thouchchaiin*.

3° Terminaison *oun* ou *ouen* :

Ex. :	seau,	*ja,*	pl., *ijaouen* ;
	chat,	*mouchch,*	pl., *imouchchouen* (1) ;
	vert, bleu,	*aziza,*	pl., *izizaouen* (1).

Le substantif *aber*, cil, fait au pl., *ibriouen*.

4° Terminaison *aoun* ou *aouen* :

Ex. :	créneau,	*achbăr,*	pl., *ichbraouen* ;
	hérisson,	*insi,*	pl., *insaouen* ;
	cœur,	*our,*	pl., *ouraouen* ;
	visage,	*oud'm,*	pl., *id'maouen*.

5° Terminaison *an* :

Ex. :	poisson,	*asrem,*	pl., *isrman* ;
	chameau,	*arr'em,*	pl., *irr'man* ;
	pioche,	*airzim,*	pl., *iirzman* ;
	chien,	*aid'i,*	pl., *iit'an* (2) ;
	peau, cuir,	*ĭrem,*	pl., *iirman* ;
	nègre,	*ismer',*	pl., *ismr'an* ;
	rivière, fleuve,	*ir'zăr,*	pl., *ir'zăran* ;
	bec,	*inef,*	pl., *infan* ;
	langue,	*ires,*	pl., *irsan* (3) ;
	cheval,	*iis,*	pl., *ichthan*.

Le substantif *ir'es*, os, fait au pl. : *ikhsan*, avec changement du *r'* en *kh*.

Chez certains noms terminés au masc. sing. par *i* ou par *ou*, ces finales disparaissent devant la terminaison *an* :

(1) Les formes masculines singulier devraient être *mouchchou* et *azizaou*. Le final *ou* réapparait aux formes féminines sing. et pluriel. En Bet't'ioua on a aussi conservé la forme plus ancienne *izgzaouen* dans le nom de fraction *Aith izgzaouen*.

(2) Notons le renforcement du *d'* en *t'*. Cf. Themsaman. Ouarsenis, B. Menacer, Dj. Nefousa : *it'an*, chiens.

(3) Remarquons la disparition du *e* précédant la dernière radicale du nom singulier dans la formation des pluriels par *an*.

Ex. :	grotte, caverne,	*ifri,*	pl., *ifran* ;
	étoile,	*ithri,*	pl., *ithran* ;
	mouche,	*izi,*	pl., *izan* ;
	figuier,	*ourthou,*	pl., *ourthan* ;
	puce,	*achourd'ou,*	pl., *ichourd'an*.

Le mot *as*, jour, fait au pl. *oussan*, jours.

2ᵉ Catégorie : Pluriels internes

Outre le changement du *a* initial en *i*, certains noms subissent des modifications internes en passant au pluriel :

a) un *ou* ou un *i* précédant la dernière radicale est remplacé par un *a* :

Ex. :	âne,	*ar'iour,*	pl., *ir'iar* ;
	mulet,	*asard'oun,*	pl., *isard'an* ;
	pan de vêtement,	*abh'arour,*	pl., *ibh'ărar* ;
	visage,	*akhenchouch,*	pl., *ikhenchach* ;
	chaussure,	*aharkous,*	pl., *iharkas* ;
	raquette,	*ar'roudh,*	pl., *ir'arouadh* ;
	tube,	*aja'boub,*	pl., *ija'bab* ;
	natte,	*ajarthir,*	pl., *ijarthar*.

b) la voyelle muette *e* précédant la dernière radicale est remplacée par un *a* :

Ex. :	pas, enjambée,	*asouref,*	pl., *isouraf* ;
	aiguille,	*asinef,*	pl., *isinaf* ;
	ami, *ameddoukr* ou	*ameddouker,*	pl., *imeddoukar*.
	corde,	*asr'oun,*	pl., *isr'ouan*.

c) apparition d'un *ou* après la première radicale et changement en *a* des voyelles *ou* ou *i* qui précèdent la dernière radicale :

Ex.	paquet, fardeau,	*asmoudh,*	pl., *isoumadh* ;
	montagne,	*ad'rar,*	pl., *id'ourar*.

Dans *r'anim*, roseau, le *a* placé après la première radicale permute avec un *ou* : pl. *ir'ounam.*

d) Chez quelques noms terminés par *ou* au sing. le pluriel se forme en changeant cet *ou* final en *a :*

rocher,	*azrou,*	pl., *izra ;*
garçonnet,	*anibou,*	pl., *iniba ;*
premier,	*amzouarou,*	pl., *imzoura.*

3ᵉ Catégorie Pluriels externes et internes

veuf,	*ajjer,*	pl., *ijjaren ;*
chacal,	*ouchchen,*	pl., *ouchchanen ;*
joug,	*azairou,*	pl., *iziiran ;*
doigt,	*dhadh,*	pl., *idhoudhan ;*
hôte,	*anouji,*	pl., *injouan ;*
talon,	*inarz,*	pl., *inirizen.*

quelques substantifs ont un pluriel avec redoublement de la dernière radicale :

main,	*fous,*	pl., *ifassen ;*
genou,	*foud',*	pl., *ifadden ;*
aigle,	*ajd'ir,*	pl., *ijddaren ;*
pieu, piquet,	*jij,*	pl., *ijajjen ;*
bras,	*ar'ir,*	pl., *ir'addjen (ir'adjdjen)* (1).

4ᵉ Catégorie : Pluriel par THEN suffixe

Quelques substantifs forment leur pluriel en ajoutant au sing. la terminaison *then* (2).

père,	*baba,*	pl., *babathen* et *ibabathen* ;
puits,	*anou,*	pl., *anouthen ;*

(1) Mis pour *ir'allen.*

(2) Cf. l'apparition de ce *th* comme marque du pluriel dans les noms de parentés suivis des pronoms affixes : *babathnar'*, nos pères etc. Cf. mon *Et. sur le Dial. de Berb. de Ouargla,* p. 22.

frère,	*ouma,*	coll., *oumathen* (1) ;
pioche à pic,	*ak'abou,*	pl., *ik'abouthen* (2).

5ᵉ Catégorie : Pluriel par AITH

Le mot *aith* (pl. de *ou*, frère), signifiant fils, gens, avec l'idée de parenté, de copropriétaire, etc., sert à former le pluriel de quelques mots :

maître,	*bab,*	pl., *aith bab ;*
frère,	*ouma,*	pl., *aithma ;*
les habitants (d'un pays),		pl., *aith temourth.*

8ᵉ Catégorie : Pluriels des noms tirés de l'arabe

Citons :

oncle maternel,	*akhari,*	pl., *khouari ;*
oncle paternel,	*a'mmi,*	pl., *a'moum ;*
flûte, r'ait'a,	*zamar,*	pl., *zouamer ;*
fusil,	*rmed'fa',*	pl., *rmed'afa' ;*
barque,	*ar'rabo,*	pl., *ir'arouba.*

D) Pluriel des noms féminins

1ʳᵉ Catégorie : Pluriels externes

Les terminaisons *in, ouin* ou *aouin* prennent la place du *th* final marque du sing. et on substitue un *i* à la place des voyelles *a* ou *i* qui suivent le *th* initial ; si le *th* est suivi d'un *i* ou d'un *ou* au sing., ces voyelles ne subissent aucune modification.

1° Terminaison *in.*

enclume,	*thafdhisth,*	pl., *thifdhisin ;*
ruche,	*thar'rast,*	pl., *thir'rasin ;*
pou,	*thichchith,*	pl., *thichchiin ;*

(1) *Oumathen* signifie frères et sœurs, proches parents, etc. ; le pluriel frères est *aithma.*

(2) Surnom donné aux Arabes.

lionne,	*thairatt,*	pl., *thiirad'in* (1) ;
poule,	*thiazit',*	pl., *thiazidhin* (1) ;
émouchet,	*tsiouant,*	pl., *thisiouanin* (2) ;
chamelle,	*thar'remt,*	pl., *thir'rmin* (2) ;
chatte,	*thmouchchouχth,*	pl., *thtmouchchouin* (3) ;
chose,	*thamsrachth,*	pl., *thimsraiin* (4) ;
levrette,	*thaouchchachth*	pl., *thiouchchaiin* (4) ;
tombe,	*thandechth,*	pl., *thimed'rin,* cimetière ;
œuf,	*thameddejachth,*	pl., *thimeddjarin* (*thimedj-djarin*) (5),
belle-mère,	*thadoukkatch,*	pl., *thiddoukkarin* (5) ;

2° Terminaison *ouin :*

petit plat, *tkazoud'a,* pl., *thizoud'aouin ;*

mais le plus souvent le *a* final du nom féminin sing. disparaît devant la terminaison *ouin* :

fourchette,	*thazra,*	pl., *thizerouin ;*
flûte,	*thamja,*	pl., *thimjouin ;*
sangsue,	*thidda,*	pl., *thid'ouin* (6) ;
négresse,	*thaia,*	pl., *thiiouin ;*
cordelette,	*thazara*	pl., *thizarouin ;*

d'autres fois, enfin, le *a* final se change en *i* :

source,	*thara,*	pl., *thiriouin ;*
pin,	*thaid'a,*	pl., *thiid'iouin ;*
vipère,	*tharefsa,*	pl., *thirfsiouin ;*
rigole,	*tharia,*	pl., *thiriiouin ;*

3° Terminaison, *aouin :*

œil, *thit't',* pl., *thit't'aouin.*

(1) Cf. Phonétique : *d' + th = dd* ; *dh + th = tt* ou *t'*.
(2) Cf. Phonétique : *n + th = nt. m + th = mt* ou *nt.*
(3) Cf. Phonétique : *ou + th + ouχth.*
(4) Cf. Phonétique : a (i) + th = *aχth,* ou *achth* ou *ajth.*
(5) Cf. Phonétique : *l + th* (ou *r* mis pour *l + th*) = *tch* ou *chth.*
(6) Notons le dédoublement au pluriel de la radicale *dd.*

2° Catégorie : Pluriels internes.

Aux noms masculins singuliers ayant un pluriel de la 2° catégorie, correspondent généralement des féminins à pluriels internes :

aiguille,	*thasinefth,*	pl., *thisinaf ;*
petit paquet,	*thasmout',*	pl., *thisoumadh ;*
canon de fusil,	*thaja'bbouth,*	pl., *thija'bab ;*
anesse,	*thar'iouchth,*	pl., *thir'iar ;*
amie,	*thameddouketeh,*	pl., *thimeddoukar ;*
hirondelle,	*thifreddjesth,* (*thifredjdjesth*) ;	pl., *thifreddjas,* (*thifredjdjas*) ;
dent molaire,	*thir'mesth,*	pl., *thir'mas ;*
marmite,	*thaid'ourth,*	pl., *thioud'ar ;*
flûte,	*ther'animt,*	pl., *thir'ounam.*

Chez quelques substantifs, le *th* du féminin singulier, est remplacé au pluriel par un *a* :

terre, pays,	*thamourth,*	pl., *thimoura ;*
abeille,	*thazizouith,*	pl., *thizizoua ;*
moulin,	*thasiarth,*	pl., *thisira.*

Avec parfois d'autres modifications internes :

barbe,	*themarth,*	pl., *thimira ;*
porte,	*thaouourth,*	pl., *thiououira.*

Enfin, certains substantifs terminés au féminin sing. par une voyelle *ou* ou *i* (suivie ou non du *th* suffixe) changent au pluriel cette voyelle en *a* (1) :

fille,	*thanibouth,*	pl., *thiniba ;*
pierre, roche,	*thazrouth,*	pl., *thizoura ;*
semelle en alfa,	*thassiri,*	pl., *thissira.*

(1) Cf. les pluriels masculins :
garçon, *anibou,* pl., *iniba.* e, rocher, *azrou,* pl., *izra.*

3ᵉ Catégorie : Pluriels externes et internes.

Ils paraissent peu nombreux :

chacal femelle, *thouchchent*, pl., *thouchchanin ;*
baiser, *tsoud'nith,* pl., *thisoud'in ;*
maison, *thaddarth,* pl., *thoud'rin.*

4ᵉ Catégorie : Pluriels par THIN suffixe.

Cette forme correspond à la forme par *then* des pluriels masculins :

petit puits, *thanouth,* pl., *thanouthin ;*
gorge, *thamejja,* pl., *thimejjathin ;*
hôtesse, *thanoujith,* pl., *thinoujithin ;*
chienne, *thaid'ith,* pl., *thiid'ithin ;*
miroir, *thasith,* pl., *thisithin ;*
petite natte, *thajarthith,* pl., *thijarthithin* (1) ;
chèvre, *ther'att,* pl., *thir'ettin* (2).

6ᵉ Catégorie : Pluriels des noms tirés de l'Arabe.

Citons :

tante maternelle, *akhatchi,* pl., *khouatchi ;*
tante paternelle, *a'mti,* pl., *a'mathi ;*
arbre, *ssejerth,* pl., *essejour ;*
nuit, *ddjirth* (*djdjirth*), pl., *ddjiari* (*djdjiari*).

Substantifs dont le pluriel n'appartient pas à la même racine que le singulier.

1° Noms masculins :

fils, *ou,* pl., *aith ;*
frère (fils de mère), *ouma,* pl., *aithma* (fils de mère) ;
sœur (fille de mère), *outchma,* pl., *isthma* (filles de mère).

(1) Le *r* (mis pour *l*) du masculin de la forme simple *ajarthir* s'est élidé.

(2) Mis pour *ther'ad'th,* pl., *thir'ad'thin.*

2° Noms féminins :

femme, *thamet't'outh,* pl., *thisd'nan ;*
fille, *idjdji,* pl., *issi ;*
brebis, *enna'jeth,* pl., *ouddji* (*oudjdji*).

Collectif et nom d'unité.

Certains collectifs ne sont usités qu'au singulier :

a) Noms masculins :

orge, *imendi ;* lait, *achfai ;*
faim, *raz ;* couscous, *siχthou ;*
noce, *ourar ;* ciel, *ajenna.*

b) Noms féminins :

datte, *thiini ;* feu, *thimsi ;*
ail, *thichchărth ;* figue, *thazarth ;*
graisse, *thad'ount ;* coup, *thiχthi.*

D'autres ne sont usités qu'au pluriel et n'ont pas de nom d'unité :

a) Noms masculins :

saleté, *iddjan* (*idjdjan*) ; nuque, *ijiman.*
eau, *aman ;* sang, *id'amen.*

b) Noms féminins :

sauterelles, *themourr'i ;* nez, *thinzar.*

Remarque. — Certains substantifs féminins utilisent au pluriel la forme masculine : ce pluriel se trouve donc être une sorte de collectif dont le nom d'unité a une forme masculine et une forme féminine.

lièvre, *aiarziz,* hase, *thaiarzizth,* pl. *iirzaz ;*
pioche, *airzim,* petite pioche, *thairzimt,* — *iizam ;*
renard, *acha'b,* renard femelle, *thacha'bth,* — *icha'ben ;*
veuf, *ajjer,* veuve, *thajjatch,* — *ijjaren ;*
lapin, *ak'enn,* lapine, *thak'enenechth,* - *ik'ennien.*

Noms propres

Un homme d'origine berbère fixé au Vieil-Arzeu est appelé :

abet't'iou, en thamazir'th,
et *bet't'ioui*, بطيوي, en langue arabe.
pluriel, *ibet't'iouen*, en thamazir'th,
et *bet't'ioua*, بطيوا, en langue arabe.

Une femme :

thabet't'iouth, en thamazir'th,
et *bet't'iouia*, بطيوية, en langue arabe.
pluriel, *thibet't'iouin*, en thamazir'th,
et *bet't'iouiat*, بطيويات, en langue arabe.

La plupart des noms propres de personnes usités au Vieil-Arzeu sont d'origine arabe, et les abréviations ou corruptions employées dans le Rif ont le plus souvent été conservées.

Ex. : *Moh'ammed*, محمد, devient *Moh'ammadi*, *Moh'and* (1), *Mouh'* ou *Moh'* ;
Ah'med, احمد, devient *H'amidat*, *H'amdèch*, *H'addou* ;
Embarek, مبارك, devient *Barek*.

Le féminin du nom propre *Mesa'oud*, مسعود, est obtenu suivant la règle de formation du féminin en berbère en préfixant et en suffixant un *th* au nom masculin :

thamesa'outt (2), correspond à *Mesa'ouda*, مسعودة,

et ce terme, ainsi obtenu, a servi à nommer une fraction des Ait-Sa'id', les *Ait-Tamsa'outt*, tout comme on aurait en arabe les *Oulad Mesa'ouda*. Ce nom de *Thamesa'outt* ou

(1) Cf. Phonétique, changement du *m* en *n* sous l'influence du *d* qui suit.
(2) Phonétique, contraction du *dth* en *tt*.

Tamsa'out est même devenu à Bet't'ioua un nom patronymique.

Les noms donnés le plus fréquemment aux garçons nouveaux-nés sont :

Ah'med et *A'mar* (mis pour *Omar*, عمر),

en l'honneur du sainl patron du dechar : *Sidi A'mar ben Ah'med*.

Les surnoms et sobriquets étaient fort nombreux ; ils ont été très souvent attribués comme noms patronymiques.

Les uns indiquent une qualité, un défaut, une ressemblance, etc.

Ex. : *Zirar*,	racine ZGRR,	signifie	long ;
Mzian,	— MZN,	—	petit ;
Chemlel,	— MLL,	—	blanc, blond ;
Isri,	— SL.	—	fiancé ;

Benouchchen, composé du terme arabe *ben*, fils, et du berbère *ouchchen*, chacal), signifie fils du chacal.

Beaucoup dérivent de noms de lieux se rapportant le plus souvent à la tribu ou à la fraction d'origine des ancêtres des individus.

Ex. : *Zegzaoui*,	propremᵗ	originʳᵉ des	*Aith-Izgzaouen* :
Za'oumi,	—	—	*Iza'oumen* ;
A'bdouni,	—	—	*Ia'bdounen* ;
H'atri,	—	—	*Ih'atrien* ;
Tekkouk,	—	—	*Aith-Tchoukth* (1) ;
Tahidousti,	—	—	*Thahidoust*.

D'autres noms ont enfin une origine plus difficile à déterminer ; tels sont : *Ak'babai*, *Ben Ibk'a*, *Mzara*, *Mkidech*, *K'edchich*, *H'ennien*, etc.

(1) Les cinq premiers noms sont ceux de *khoms* ou de *reba'at* des Aith-Sa'id. Cf. notice.

Les Bet't'ioua, lorsqu'ils parlent entre eux, même en langue arabe, désignent les gens d'origine arabe à l'aide de termes méprisants signifiant pioche ou motte de terre :

1° *Airzim*, pioche, a donné :

airzim, un homme arabe ; fém. *thairzimth*, une femme arabe ; pl. *iirzman*, les Arabes.

2° *ak'abou*, pioche à pic, a donné :

ak'abou, un homme arabe ; fém., *thak'abouth*, une femme arabe ; pl. *ik'abouthen*, les Arabes.

3° *abours*, motte de terre, a donné :

abours, un homme arabe ; fém., *thaboursth*, une femme arabe ; pl. *iboursen*, les Arabes.

Pour s'interpeller entre eux, les Bet't'ioua se servent des expressions suivantes :

1° Pour appeler un homme jusqu'à l'âge mûr, connu de la personne qui interpelle : *a khari !* (dérivé de l'ar. : اخالي), ô mon oncle maternel !

2° Pour appeler un homme inconnu : *a khari Moh'and !* ô mon oncle Moh'ammed.

3° Pour appeler un vieillard ; *a a'mmi !* ô mon oncle paternel !

4° Pour appeler une jeune femme : *a outchma !* ô ma sœur !

5° Pour appeler une vieille femme : *a khatchi !* ou *a a'mti !* ô ma tante !

La filiation est exprimée, dans la conversation en thamazir'th, à l'aide des termes *ou*, fils, et *iddjis* (*idjdji s*), sa fille.

Ex. : *Moh' ou H'ammou*, Moh'ammed fils de H'ammou ;
Mennana iddji (*idjdji*) *s n Moh'and*, Mennana fille de Moh'ammed.

Mais dans les conversations en langue arabe, les termes *ould* et *ben* (plus rare), fém., *bent*, fille, sont seuls usités.

Annexion

Le rapport d'annexion entre deux noms est marqué par la particule *n* sous l'influence de laquelle le *a* initial des substantifs masculins se change en *ou* et la voyelle *a* qui suit le th préfixe marque du féminin s'élide ou est remplacée par un *e* muet comme dans la plupart des dialectes berbères (1).

Adjectif qualificatif

L'étude de l'adjectif qualificatif n'offre rien de spécial dans le dialecte des Bet't'ioua (1).

CHAPITRE IV

LES PARTICULES

A) Prépositions

jar, entre.

Ex. : *jar thet't'aouin ennes*, entre ses yeux ;
gouain jar anar', entre nous ;
gouain jar asen, entre eux.

d'effar, derrière.

Ex. : *r'er d'effar*, par derrière ;
d'effar enouem, derrière vous.

zathi (devant un nom), *zath* (devant un pronom per-personnel affixe), devant.

(1) Cf. les ouvrages traitant des dialectes berbères en général.

Ex. : *zathi theouourth*, devant la porte ;
zath i, devant moi ;
zath sent, devant elles.

zi (devant un substantif commençant par une consonne), *zeg*, *zoug* (devant un substantif commençant par *ou*), *zai* (devant un pronom affixe), *de* (marquant la provenance, l'origine).

Ex. : *ichchath s rbrak'i zi rbh'ar*, il tire des coups de canon de la mer ;
nenjem zeg Oua'raben, nous avons échappé aux Arabes ;
ousin d zoug Ouarziou, ou *zeg Ouarziou*, ils sont venus du Vieil-Arzeu ;
zai i, de moi ;
zai ouem, de vous ;
indhou zai s ijjen t'arf, un morceau, un éclat partit de lui (sauta de lui).

d'i (devant un substantif commençant par une consonne), *d'eg* (peu usité), *g* (devant un nom commençant par *i* ou *ou*), *d'ai* (devant un pronom pers. affixe, dans :

Ex. : *zed'r'en d'i thoud'rin*, ils ont habité dans des maisons ;
ioud'ef g ichth temdint, il est entré dans une ville ;
arouren g ifran, ils s'enfuirent dans les grottes (anciennes citernes romaines à Bet't'ioua) ;
chchathen g fous, ils frappent des mains ;
theh'akmed' g ini mmouthen, ou *d'eg ini immouthen*, tu commandes à ceux qui sont morts ;
insa d'ai s, il y dormit (dans lui).

ennej, en haut.

Ex. : *s ennej*, d'en haut ; *r'ar ennej*, vers le haut ;
s ennej oua, au-dessus de celui-ci ;
ennej inou, au-dessus de soi ;
ad' iari r'ar ennej, il montera en haut.

ad'ou, *addou*, en bas.

Ex. : *s addou*, d'en bas ; *s addou nar'*, de dessous nous ;
ad'ou i, *addou i*, sous moi.

ouaddai (même sens).

Ex. : *s ouaddai*, de dessous ; *r'ar ouaddai*, vers le bas ;
s ouaddai ad'rar, au-dessous de la montagne.

r'er, *r'r*, vers (pour marquant la direction).

Ex. : *r'er essebab enni*, pour cette cause.

r'ar, chez (traduit aussi le verbe « avoir » français ;
a', chez (rarement employé à Bet't'ioua (1).

Ex. : *r'ar i*, chez soi, j'ai ;
r'ar sen, chez eux.

i a :

Ex. : *inna s i ouzeddjid'* (*ouzedjdjid'*), il dit au roi.

aouarma, après ;

Ex. : *arouah' aouarma ii !* viens après moi !

aked' (suivi d'un nom), *akid'* (suivi d'un pronom pers. aff.), avec ;

Chez les A. Sa'id et les Thems., le *d'* final s'élide devant un pron. ;

---

(1) L'emploi de *a'*, vers, chez, est très répandu chez les Aith-S'aid' et surtout chez les Themsaman du Rif.

Ex. : *nous ed aked' fransis*, nous sommes venus avec les Français ;
ad' siourer' akid' ech, je parlerai avec toi ;

s, avec (instrumental) ;

Ex. : *ious ed d'i rbh'ar s our'arabo*, il vint de la mer avec un bateau ;

kh (suivi d'un nom), *khef. khaf* (suivi d'un pron. affixe), sur ;

Ex. : *ts'bah'en kh babathsen*, ils se trouvaient (hab.) au matin chez (sur) leur père ;
kh ouia (pour : *kh aia*), pour ceci, sur ceci ;
Aa'raben k'ououan khf nar', les Arabes étaient plus forts que nous ;

arendad', vis à vis, en face de ;

Ex. : *arendad'n erbh'ar*, en face de la mer.

B) **Adverbes**

1° Adverbes de lieu :

mani (avec et sans mouvement), où ;

Ex : *zi mani*, d'où (marquant la provenance) ;
r'ar mani, vers où ;
mani thioudhed' ? où es-tu parvenu, arrivé ?
mani iddja (idjdja) oua ? où était celui-ci ?
zi mani s ttousid' ? (pour : *zi mani s d thousid' ?*) d'où viens-tu ? *r'ar mani thrah'ad' ?* où vas-tu ? *d'a,d'aniti*, ici ;

ar'irad' (mis pour : *r'ar d'a*), vers ici, plus près d'ici.

Ex. : *ar'irad' enar'*, vers nous.

d'in, d'ini, d'inith, là, là-bas.

d'iha, là-bas.
r'er d'iha, par là-bas.
ssa, essaniti, ici, d'ici, *zi ssa*, de ce côté-ci, par ici ;
siha, sinant, de là, de là-bas, au-delà.
zi siha, au-delà, plus loin ; *siha siha, siha d' siha*, de ci de là.
berra, dehors.
s ennej, dessus.
s ouaddai, dessous.
mani ma iddja, partout où.

2° Adverbes de temps :

idha, aujourd'hui, *idha, aked' eççebah'* ce matin ; *idha aked' oua'chi*, ce soir.
thiouchcha, demain.
far ouaichcha, après-demain.
frou far ouaichcha, le surlendemain.
idhennadh, hier.
far iddennadh, fridhennadh, avant hier.
frou fridhennadh, il y a trois jours.
ddjir, nuit.
ddjirth (djdjirth), nuitament, pendant la nuit.
ddjirth (djdjirth) a ia'dd, la nuit dernière.
as, jour, journée.
assegouas, an, année.
assegouas a, cette année.
assegouas ia'ddoun, l'année dernière.
a'main, il y a deux ans (ou dans deux ans).
thratha n issegouasen, il y a trois ans (ou dans trois ans).
assegouas a id iousin, l'an prochain.
zich, autrefois.
rrekha, maintenant (présent), bientôt, tout à l'heure (futur rapproché) : *errekha add aser'*, je vais

venir, je viendrai tout à l'heure ; *errekha ennith*, tout de suite.

ouami, tout à l'heure (passé) : *ouami ousir' ouar ch zrer' d'i thaddarth*, tout à l'heure, je suis venu et je ne t'ai pas vu dans la maison ; *ichth tesa'ath add aser'*, tout à l'heure je reviendrai.

amezzouar, d'abord.

mba'd'aini, après, après que, après cela.

abad'en, jamais,

rbd'a, toujours.

rer'd'enni (pour : *rouk'eth enni*), alors, en ce temps-là.

ouar a'ad', pas encore.

zi ssa r'er zath, dorénavant, à l'avenir.

3° Adverbes de quantité, de manière, etc. :

at'as, beaucoup.

d'rous, peu.

d'rous, d'rous, très peu.

echfa, achfa, assez.

echfa ch ouar assaouar, assez, ne parle pas, tu as assez parlé.

cha, rien, point du tout.

arenni, encore.

arenni chouai, rien qu'un peu.

am, comme. — *saourer' s themazir'th am chek*, je parle berbère comme toi.

amou, ammou, comme ceci, de cette façon-ci.

egg amou, fais ainsi.

anechth, autant, autant que, de la taille de.

anechth n ouin, autant que celui-là.

anechth n ta (pour : *anechth n tha*), autant que celle-ci.

mar'ar, pourquoi.

mainkhef, mainr'ef, pourquoi.

maimi, maimmi, pourquoi, comment.

mammech, mamech, comment.

mata, matta, comment, dans les expressions suivantes : *mata chek ?* comment vas-tu ? *matta theddjib' (thedjdjib) ?* comment vas-tu ?

maddja (madjdja), peut-être.

ouar iah' ri, mal, mauvais ; *ouar thah' ri*, elle est mauvaise ; *ouar h'arin*, ils sont mauvais.

ziiren, bien ; *oua ziiren*, ceci est bien.

d'erfen, d'elfen, bien, beau, très bien.

khir, mieux, mieux que.

s la'k'el, lentement, doucement.

bezzez, de force, de vive force. *bezzez khaf ek*, tu es obligé.

s d'ra', de vive force.

s thazzera, vite, vivement.

thid'ets, certainement. *s thid'ets*, en vérité.

ijjen s ijjen, un à un.

ougged' (verbe intr.), de peur que, de crainte que. *ad'ach oucher' thinoa'chin a ougoud'er' ad' ii then achren*, je te donne cet argent de peur qu'on me le vole (j'ai peur qu'on me le vole).

4° Adverbes d'affirmation et de négation :

ouah ! oui !

ihi, lla, non.

ouar, ouar....cha, ne....pas.

ri, rid', ce n'est pas. *ri d'nech*, ce n'est pas moi.

C) Conjonctions.

d', et.

ar, armi, arami, jusqu'à ce que. *ar d aser'*, jusqu'à ce que je revienne.

ouami, lorsque.

machcha, *maddja* (*madjdja*), mais. *khser' ach zrer' machcha ouăr ch theddjid'* (*thedjdjid'*) *d'i thaddarth ennech*. j'ai voulu te voir, mais tu n'étais pas dans ta maison.
machcha, donc.
ouami, lorsque. *ouami ch zrir'*, lorsque je te vis.
h'aouma, *h'ouma*, afin que, pour que.
mermi, quand.
zegouami, depuis que. *zegouami ch zrir' ouar d ousir', r'arouen*. depuis que je t'ai vu je ne suis pas retourné chez vous.
enr' ener' ou, ou bien.
khirkhadhă ennech, parce que toi.

D) Interjections.

ia ! ô ! (pour interpeller quelqu'un).
r'ar ech ! prends garde ! (se décline avec les pronoms affixes rég. ind. du verbe).
ărr rbar ennech ! prends garde à toi ! Attention !
ar'ach ! (m) *ar'am !* (f) tiens ! *ar'aoun !* tenez !
et't'ef ! t't'efth ! prends ! prenez !
arouah' ! arouah'eth ! viens ! venez !
iallah ! allons ! *iallah annerah' !* allons partons !

CHAPITRE V

LA NUMÉRATION

La numération chez les Bet't'ioua est, à peu de chose près, la numération des Arabes. Il n'y a d'exception que pour le premier nombre, *ijj*, *ijjen*, un ; fém. : *ichth* (pour *ijjth*), une.

Quelques noms de nombres empruntés à l'arabe subissent de légères modifications phonétiques :

thenain,	deux ;	*theratha*,	trois ;
ah'ittach,	onze ;	*therathin*,	trente.
erf,	mille.		

Le substantif qui suit le nom de nombre est en rapport d'annexion avec lui. La particule d'annexion est, en général, omise après *ijj*, *ijjen* et *ichth*, mais le substantif qui suit immédiatement ces adjectifs numéraux, cardinaux, subit les modifications vocaliques convenables (voir annexion) tout comme s'il était effectivement précédé de la particule *n*.

Ex. : *ijj ouriaz*, *ijjen ouriaz*,	un homme ;
ichth temet't'outh,	une femme ;
theriatha n iriazen,	trois hommes ;
khamsa n it'an,	cinq chiens ;
a'chra n tesd'nan,	dix femmes.

Nombres ordinaux

« Premier » se dit :

Masc. sing.,	*amzoūarou* ;	masc. pl.,	*imzoūra* ;
Fém. sing.,	*thamzoūarouth* ;	fém. pl.,	*thimzoūra* ;

« Dernier » se dit :

Masc. sing.,	*aneggarou* ;	masc, pl.,	*ineggoura* ;
Fém. sing.,	*thaneggarouth* ;	fém. pl.,	*thineggoura*.

Les nombres ordinaux, à partir de « deuxième », sont obtenus à l'aide de mots composés du nom de nombre précédé immédiatement des particules démonstratives : *ouis* (formé sans doute de *oui*, pronom démonst.) et de la

particule prépositive *s*, avec) pour le masculin et *is*, mis pour *this* (composé de *thi* et de *s*) pour le féminin (1).

Ex. :	*ouis thenain,*	fém., *is thenain,*	deuxième ;
	ouis theratha,	fém., *is theratha,*	troisième ;
	ouis a'chra,	fém., *is a'chra,*	dixième.

Fractions

La fraction 1/2 seule dérive du berbère :

aziien, moitié.

Les autres nombres fractionnaires dérivent de l'arabe :

thouroūth,	un tiers ;	*areba',*	un quart ;
khomous,	un cinquième ;	*soud'ous,*	un sixième.

(*A suivre*).

BIARNAY.

Le Gérant,
J. BÉVIA.

(1) Cf en Zouaoua : Si Sa'id *Boulifa, Une première année de langue kabyle*, p. 75.

LES DESCRIPTIONS DE FROMENTIN

DEUXIÈME PARTIE

I

LES IDÉES DIRECTRICES ET LES INFLUENCES DÉTERMINANTES

Flaubert et Maupassant écrivirent longtemps et beaucoup, sans vouloir d'abord rien donner à l'imprimeur de ces premières œuvres, où ils ne voyaient que des exercices d'entraînement littéraire (1) : Comme eux Fromentin, quoiqu'il se soit acharné à écrire dès ses années de collège, ne se crut digne que fort tard de paraître devant le public (2) ; il approchait de la quarantaine quand il publia en volume son *Été dans le Sahara* (3). Le voyage dont il y reproduisait les plus saisissantes impressions, n'était pas le premier qu'il eût fait en Algérie ; deux fois déjà (4) il avait passé la Méditerranée, et ses séjours

(1) Dès 1838 Flaubert écrit, il ne publie pour la première fois qu'en 1856 à 35 ans. Maupassant travailla sous la direction de Flaubert de 1873 à 1880 : il ne publie qu'en 1880, à 30 ans.

(2) A 34 ans : on ne peut pas tenir compte de quelques rares articles donnés à des journaux de province et dont il [illegible] cas par la suite.

(3) L'œuvre avait d'abord paru dans la *Revue de Paris* (juin-décembre 1854), il la publia en volume en 1856.

(4) La première fois en mars-avril 1847, puis d'octobre 1847 à mai 1848.

avaient été d'assez de durée (1) pour qu'il accoutumât ses yeux et son esprit à la nouveauté des paysages africains et des mœurs indigènes ; tout un travail de départ et de choix parmi ses souvenirs se réalisa ainsi lentement durant les dix années où l'Algérie fut presque l'objet exclusif de son travail de peintre et d'écrivain.

Au moment même où il y vint pour la première fois, à 25 ans, il avait déjà des habitudes affermies de voir les choses, de les sentir et de les interpréter : il avait beaucoup lu, beaucoup étudié, il s'était prêté volontiers aux principales influences dont un jeune homme de son âge pouvait ressentir l'effet à Paris, vers 1840. Cette éducation lui avait été plus profitable qu'à beaucoup d'autres, tant il avait mis de scrupule inquiet à sans cesse se connaître lui-même, à noter le degré de sentimentalité où il était monté, à préciser la direction momentanée de ses goûts, les préférences essentielles de son jugement. Ce jeune homme avait, à vingt-cinq ans, des théories d'existence et d'esthétique, ce qui n'est point rare certes ! mais les siennes n'étaient point des théories superficielles ou de pure mode ; qui plus est, ses principes le dirigeaient tout de bon. C'est pourquoi si l'on veut bien connaître les impressions que firent sur lui les paysages algériens, et la manière dont il les réalisa dans ses descriptions, il faut d'abord — ainsi d'ailleurs on saura par avance l'essentiel — fixer les idées et les sentiments qui régissaient l'activité intellectuelle de Fromentin aux environs de la trentième année, et en même temps, cela va de soi, les influences prépondérantes qu'il avait reçues.

On y est d'ailleurs tout naturellement amené, par la lecture même de l'*Été dans le Sahara* et de l'*Année dans le Sahel* ; et il ne s'agit point, par un procédé trop

(1) Un mois en 1846 — près de huit mois en 1847-1848 — un an en 1852-1853.

scolaire, de construire nous mêmes, d'après l'œuvre, une théorie d'esthétique pour un auteur qui n'eut jamais souci de l'édifier. Fromentin a toujours été « un des plus grands parleurs d'art et fileurs d'esthétique » (1), et, en de nombreuses pages de ses premiers livres, il s'est abandonné au plaisir familier de méditer sur son travail et de justifier sa méthode. Vingt ans plus tard il y est revenu, avec le même scrupule : c'est une sorte de manifeste littéraire que cette préface qu'il a mise en tête de la troisième édition de l'*Été dans le Sahara* (1874); les idées que Fromentin y formule sont les mêmes qu'il avait esquissées, en cours du livre même, lors de la première publication, devenues simplement plus nettes avec les années ; mais elles étaient dès alors si clairement exprimées que tous les critiques qui rendirent compte de son livre, Th. Gautier, G. Sand, Sainte-Beuve, Montégut, y trouvèrent matière à d'essentielles observations : tous convinrent que l'auteur avait une manière bien à lui et qu'il savait la raisonner et la justifier.

Ce qui frappa surtout c'était le souci que Fromentin marquait de garder une relative indépendance à côté de ses plus chauds amis, le groupe des écrivains pittoresques, descriptifs, plastiques — c'est là quelques une des épithètes qu'ils acceptaient — dont le maître était Th. Gautier. Il fut en effet l'aîné et le boute-en-train d'une bonne partie de la seconde génération romantique, celle qui vint à la vie littéraire entre 1830 et 1845 ; les circonstances firent de lui le chef d'une nouvelle école ; très jeune, il avait voulu être peintre, et, toute sa vie, il regretta de n'avoir pas un vrai talent d'artiste ; du moins il fut rapin, et il ne renonça pas plus tard à fréquenter les ateliers ; pendant près de vingt ans il fut critique d'art à la *Presse* ; et d'avoir vécu longtemps dans un monde où les peintres parlaient littérature et

(1) *Journal des Goncourt*, II, 275.

où les écrivains dissertaient des couleurs (1), d'avoir été obligé par son métier à décrire exactement les toiles qu'il voulait faire connaître au public (2), il s'était accoutumé à considérer que le peintre et l'écrivain poursuivent un but commun d'art. « Cette immixtion de l'art dans la poésie, a-t-il écrit lui-même, a été et demeure un des signes caractéristiques de la nouvelle Ecole, et fait comprendre pourquoi ses premiers adeptes se recrutèrent plutôt parmi les artistes que parmi les gens de lettres. Une foule d'objets, d'images, de comparaisons qu'on croyait irréductibles au verbe, sont entrés dans la langue et y sont restés. La sphère de la littérature s'est élargie et renferme maintenant la sphère de l'art dans son orbe immense » (3). Dès lors il professa que le mot devait égaler les effets de la couleur, il « [changea] le dictionnaire en palette » (4).

A première vue, il pouvait paraître que *Un Été dans le Sahara* n'était que le recommencement de la gageure que Th. Gautier avait tenté de tenir dans le *Voyage en Espagne* ou dans *Constantinople* (5), par exemple : celle de peindre, rien qu'avec des mots, des paysages aux chaudes couleurs et d'éclatants effets de lumière. Nul doute, en effet, que Fromentin n'ait ressenti très fortement l'influence de Th. Gautier et de son groupe : lui aussi, il avait hésité quelque temps à Paris entre la littérature et l'art ; il fréquenta les ateliers, suivit des cours littéraires, écrivit des vers ; et il ne cacha pas dans son premier livre, et plus tard dans la préface de 1874, son admiration pour le chef de l'école pittoresque ; il adhérait de bonne volonté à sa doctrine :

(1) *Manette Salomon*, des Goncourt, dont l'action se passe vers 1840 met en scène, d'une manière très vive, tout ce monde.

(2) E. Feydeau, *Théophile Gautier*, *souvenirs intimes*, 1874, p. 56 et suiv.

(3) *Histoire du romantisme*, 1874, p. 18.

(4) *L'Artiste*, 14 déc. 1856, p. 3.

(5) 1843 et 1853.

« ... décrire au lieu de raconter, peindre au lieu d'indiquer : peindre surtout, c'est-à-dire donner à l'expression plus de relief, d'éclat, de consistance, plus de vie réelle ; étudier la nature extérieure de beaucoup plus près dans sa variété, dans ses habitudes, jusque dans ses bizarreries » (1). Aussi Th. Gautier accueillit-il *Un Été dans le Sahara*, avec un « air si rayonnant que chacun... crut qu'il venait de survenir dans sa vie quelque événement heureux » (2). « M. E. Fromentin, écrivait-il, a du premier coup pénétré tous nos secrets..... [son livre] rend avec un bonheur rare des effets qui ne semblent pas du domaine de la littérature. Ce voyage, qu'on me passe le mot, est une transposition d'art complète : au lieu de noircir sa plume d'encre, M. Fromentin trempe un pinceau dans les godets d'une boîte d'aquarelles et lave des phrases que la typographie peut reproduire avec une idéale pureté de ton. Trois nuances composent son style : blanc, gris de perle, et bleu » (3).

Le maître exagérait ! — C'était assez son habitude que ces griseries de mots. Comme tous les écrivains, Fromentin « noircissait sa plume d'encre », et il le savait ; aussi son adhésion à l'école pittoresque n'était point dévotieuse. Certes, il croyait à la nécessité d'une technique pour l'écrivain, il admettait la recherche des effets plastiques par le moyen des mots, il avait de la littérature une conception bien plus artiste qu'intellectuelle ; mais ce ne sont là que des principes très généraux, et, chez les gens de lettres comme ailleurs, dès qu'on n'est d'accord que sur les principes, on ne s'entend plus du tout. Fromentin n'estimait pas que cette alliance entre les deux arts, que Th. Gautier était convaincu d'avoir réalisée, pût être complète. « La plastique a ses lois,

(1) Préface de 1874. (*Sahara*, 16e éd. p. XII). Voir les *Maîtres d'autrefois*, p. 279 et suiv.

(2) E. Feydeau, *Théophile Gautier*, 1874, p. 115.

(3) *L'Artiste*, 22 février 1857. Recueilli dans l'*Orient*, 1882. II. 337.

ses limites, ses conditions d'existence, ce qu'on appelle en un mot son domaine. J'apercevais d'assez fortes raisons pour que la littérature réservât et préservât le sien... Il y a des formes pour l'esprit, comme il y a des formes pour les yeux ; la langue qui parle aux yeux n'est pas celle qui parle à l'esprit. (1)

C'est principalement sur l'expression « transposition d'art », — où se résume d'ailleurs l'essentiel de la doctrine pittoresque, que Fromentin se sépare du maître. Th. Gautier entend par ces mots que l'écrivain doit, avec sa plume, produire, chez le lecteur, la même impression que provoqueraient des tableaux exécutés par des peintres : mieux encore, il faut s'appliquer à donner, non la vision de la réalité, mais celle du tableau qu'un peintre aimé Delacroix, Decamps, Marilhat, etc., ayant ses théories et sa manière de voir, donnerait de cette réalité. De là une attitude si fréquente de Gautier en face de ses « paysages » ou de ceux d'autrui ; il recule en pensée, les admire, et la transposition lui paraissant tout à fait réussie, il écrit sincèrement : c'est, au sens propre, un tableau, il n'y manque qu'un cadre et qu'un clou pour l'accrocher. « Ces lignes, dit-il, d'un passage de Fromentin, ne valent-elles pas le tableau de Marilhat qu'elles rappellent ? Il ne leur manque qu'une bordure d'or pour les suspendre au mur d'une galerie » (3). Fromentin n'eut point d'illusions aussi obstinées sur la toute puissance du verbe ; s'il représentait, comme il lui arriva souvent, un même paysage par le pinceau et par la plume, il ne prétendit jamais que ces deux reproductions pussent tenir lieu l'une de l'autre. « J'avais en main deux instruments distincts. Il y avait lieu de partager ce qui convenait à l'un, ce qui convenait à l'autre.

(1) *Sahara*, p. XV.

(2) Le mot, en musique, a un sens analogue ; faire passer d'un ton dans un autre ton,

(3) *L'Orient*, *II*, 357 : de même pp. 359, 367, 370. Fromentin lui-même a quelquefois cette manière de juger, Voir ici p. 359.

Je le fis. Le lot du peintre était forcément si réduit (1) que celui de l'écrivain me parut immense. Je me promis seulement de ne pas me tromper d'outil en changeant de métier ». (2)

Jusque dans le détail du style et le choix des mots, Fromentin voulut manifester son indépendance à l'égard de Th. Gautier, ou du moins bien marquer en quoi il se séparait de lui. Les effets plastiques ne peuvent guère être réalisés que par les adjectifs ; la langue française n'en est pas très riche, et ceux qu'elle possède ne sont guère à l'usage des pays d'Orient. Faut-il en créer de nouveaux ? faut-il prêcher le néologisme comme une vertu de l'écrivain ? C'était l'avis de Gautier : « Je me suis lancé, affirmait-il, à la conquête des adjectifs : j'en ai déterré de charmants et même d'admirables dont on ne pourra plus se passer... J'ai mis sur la palette du style tous les tons de l'aurore et toutes les nuances du couchant : je vous ai rendu le rouge, déshonoré par les politiqueurs, j'ai fait des poèmes en blanc majeur, et quand j'ai vu que le résultat était bon, que les écrivains de race se jetaient à me suivre, j'ai formulé une maxime : celui qu'une pensée, fût-ce la plus complexe, une vision, fût-ce la plus apocalyptique, surprend sans mots, pour la réaliser, n'est pas un écrivain » (3). Fromentin n'aimait point du tout le néologisme ; notre langue lui apparaît « comme inépuisable en ses ressources » : à son avis même, il n'y a pas de néologisme : « un néologisme est tout simplement l'emploi nouveau d'un terme connu » (4).

Il s'est obligé très rigoureusement à cette règle, et peut être, en cela, son style est-il plus vraiment plastique

(1) De même (*Sahara*, p. XI) « la difficulté de peindre avec le pinceau me fit essayer de la plume ».

(2) *Sahara*, p. XVI.

(3) E. Bergerat. *Th. Gautier : entretiens, souvenirs et correspondance*. 1879, p. 117.

(4) *Sahara*, pp. XVII, XVIII.

que celui de Th. Gautier : il en est des adjectifs inquiétants, que le maître a quelquefois rapportés de sa chasse, comme des couleurs trop crues et étranges de certains tableaux, qui amusent l'œil, suggèrent des visions colorées, mais ne décrivent rien du tout. Au fond, c'est de l'à peu près ; Fromentin n'en veut point ; il ne prétend pas à montrer tout ce qu'il a vu, mais seulement ce qui, dans ce qu'il a vu, peut s'exprimer avec des mots connus de tout le monde. Ses scrupules sont quelquefois très vifs ; ainsi il vient d'écrire qu'un paysage est *jaune* ; ce mot « brutal » le choque, car « il dénature un ton de toute finesse et qui n'est qu'une apparence. Exprimer l'action du soleil sur cette terre ardente en disant que cette terre est jaune, c'est enlaidir et gâter tout. *Autant vaut donc ne pas parler de couleur et déclarer que c'est très beau ; libre à ceux qui n'ont pas vu Boghari d'en fixer le ton d'après la préférence de leur esprit* » (1).

Ce respect, presque craintif, de la langue a beaucoup frappé Montégut et Sainte-Beuve ; tous deux par une sorte d'accord ont appelé Fromentin « le classique » de la littérature pittoresque (2) ; Gautier, du coup, en devenait « le romantique ». En réalité, Fromentin avait sur le style, sur ses effets plastiques et pittoresques, les mêmes idées que Th. Gautier ; mais, avec plus de réserve et plus d'adresse dans les moyens d'expression, le disciple a réussi, là où le maître, par sa faconde et son exubérance, dépassait presque toujours le but.

Si l'*Eté dans le Sahara* et l'*Année dans le Sahel* ont eu, et gardent un si réel attrait, ce n'est pas uniquement pour les raisons qui motivèrent les truculents éloges de Th. Gautier. Il y a dans ces descriptions bien autre chose que de la littérature descriptive, et c'est par là

(1) *Sahara*, p. 29. Les italiques ne sont pas dans le texte.

(2) Montégut. *Revue des deux mondes*, 15 juin 1860, p. 901. Sainte-Beuve. *Nouveaux Lundis*. VII, 108, 111, 114.

qu'elles plurent à des juges très différemment prévenus, George Sand, Sainte Beuve et même l'intransigeant Montégut ; tous ils reprochaient plus ou moins vivement à l'école pittoresque de restreindre le fameux *moi*, d'assujettir étroitement l'écrivain à la représentation de l'objet, de négliger dans l'homme et dans la nature tout ce qu'ils y voyaient, eux, de sentiment, d'intelligence, d'aspirations morales. Ils se réjouirent de retrouver tout cela chez Fromentin : « l'humanité générale... l'homme sous le costume... les impressions morales... la rêverie qui corrige ce que la beauté pittoresque de l'Afrique a d'excessif (1)... une âme rêveuse et contemplative, mariée pour ainsi dire avec l'éternel spectacle de la nature (2) ». Bref, suivant l'expression classique, qui revient si souvent chez les critiques du XIXe siècle, ils s'attendaient de voir un auteur, par théorie impassible, — ils trouvaient un homme. Fromentin l'avait voulu, jamais il n'avait rêvé que son œuvre fût impersonnelle, et, plus tard, la relisant, c'était à ses seules manifestations de sa personnalité qu'il affectait de s'intéresser : « il m'importe à peine qu'il y soit question d'un pays plutôt que d'un autre, du désert plutôt que des lieux encombrés, et du soleil en permanence plutôt que de l'ombre de nos hivers. Le seul intérêt qu'à mes yeux ils n'aient pas perdu..., c'est une certaine manière de voir, de sentir et d'exprimer qui m'est personnelle... » (3). Et il n'attendit pas la préface de 1874 pour revendiquer ainsi ce droit à parler de soi, si délibérément nié par l'école de Théophile Gautier ; en plusieurs pages de l'*Eté dans le Sahara* (4), il disait son penchant à la rêverie, le plaisir

(1) Expressions de l'article de Montégut. *Revue des Deux Mondes*, 15 juin 1860.

(2) G. Sand. *La Presse*, 10 mars 1859

(3) *Sahara*, p. IX.

(4) *Sahara*, par ex. pp. 2, 3, 106

qu'il ressentait à adoucir les couleurs trop crues d'un tableau ; il consentait au besoin — et c'est la négation de toute doctrine pittoresque — que « l'émotion tînt lieu de l'image » (1).

Est-il possible de préciser ces mots essentiellement vagues : émotion, rêverie, personnalité, au sens qu'ils ont pour Fromentin ? peut-on définir à peu près les habitudes sentimentales et intellectuelles qui s'imposaient à lui et déterminaient sa manière de voir ? Il en a fait, avec discrétion, mais très longuement confidence dans *Dominique* (2) ; la publication récente de ses *Lettres de Jeunesse* a dissipé ce qu'il pouvait rester de mystère dans ce roman intime. En combinant les indications du roman avec celles de la correspondance, on peut se représenter assez bien l'âme inquiète de Fromentin, prompte à l'émotion qui brouille un peu la vue, amie de l'imagination qui va par delà la réalité du spectacle : on goûte mieux ainsi ses descriptions si nettes à la fois et si estompées, si pittoresques et si simples, dont l'attrait singulier est sans doute fait pour beaucoup de cette ambiguité fondamentale.

Dominique n'est pas, à proprement parler, un roman, c'est l'histoire d'une vie manquée, et d'une vie où il ne se passe rien ; un jeune homme aime une jeune fille, sans le lui dire ; elle en épouse un autre ; pendant des années la passion du jeune homme grandit ; la jeune femme la devine et s'y prend ; au moment ou le roman commencerait pour d'autres héros, et pour un autre écrivain, il s'achève. Après l'aveu, Dominique et Madeleine s'éloignent à jamais ; Dominique enterre son existence dans un petit village ; il n'est plus question de Madeleine. Mais dans cette banale histoire d'un jeune homme qui n'épouse pas la jeune fille qu'il aime, et qui

(1) *Sahara*, p. XIX.

(2) Voir l'article de Louis Gillet. *Eugène Fromentin et « Dominique »*. Revue de Paris. 1er août 1905.

ne fait pas sa maîtresse de la femme mariée dont il est aimé, Fromentin a étudié, avec une analyse infiniment exacte, une sensibilité et un tempérament, dont nous sommes assurés qu'ils sont les siens.

On peut dire en gros, et d'une manière peu rigoureuse, pour commencer, que Dominique est une variété du jeune romantique, tel qu'on en a vu de nombreux exemplaires entre 1840 et 1860 ; non pas le romantique pittoresque et truculent, mais le tendre et le mélancolique ; George Sand l'a pris en affection ; il n'aime point la vie réelle, ni l'énergie de l'action. Pour mieux faire ressortir ce caractère, deux hommes sont opposés à Dominique : Augustin, intellectuel, raisonneur, vite décidé, actif et heureux d'agir ; Olivier, aimable, indolent, ne demandant à la vie que ses plaisirs ordinaires, point capable de vrai sentiment. Ils n'ont ni l'un ni l'autre cette nervosité dont souffre leur ami. « Je suis un exemple, dit Dominique (1), de certaines affinités malheureuses qu'on ne parvient jamais à conjurer tout à fait. J'ai fait l'impossible pour n'être point un mélancolique, car rien n'est plus ridicule à tout âge, et surtout au mien ; mais il y a dans l'esprit de certains hommes, je ne sais quelle brume élégiaque toujours prête à se répandre en pluie sur leurs idées. Tant pis pour ceux qui sont nés dans les brouillards d'octobre ! (2) » A vingt-deux ans Fromentin donnait de lui-même un portrait analogue : « Ne connaissez-vous pas, autour de vous, des esprits heureusement doués, rêveurs, enthousiastes... toujours séduits par le mirage éblouissant des souvenirs et des espérances, et se faisant de la sorte un monde impossible en dehors de la réalité du temps et des choses..., ne vivant pas, comme dit Pascal, mais se préparant à vivre, jusqu'à ce que leur imagination mal alimentée s'épuise de consomption, et que le hasard des circons-

(1) *Dominique*, 10e édit., p. 4.

(2) Fromentin est né le 24 octobre 1820.

tances les fasse échouer quelque part à trente ans, dans un coin médiocre, imprévu de la vie sociale ? je suis de ces esprits là, mon ami » (1).

La matière de ces rêveries, c'était une sorte de poésie tout à la fois mystique et familière de la nature, comme Sainte-Beuve l'avait quelquefois tentée (2) ; Fromentin lui-même, en lisant Sainte-Beuve, vers 1840, notait ceci : « *Analyse de la nature*... Il la sent plus qu'il ne la voit... Intimité jusque dans la description. Il ne voit dans la nature que son rapport psychologique avec un sentiment et une idée (3) » ; et cette appréciation, qui exagère peut-être la sensibilité de Sainte-Beuve convient tout à fait aux essais poétiques de Fromentin, aux petits tableaux de la nature qui reviennent si souvent dans ses lettres, à quelques-uns des paysages de *Dominique*. Fromentin avait passé toute sa jeunesse à la campagne, et son attachement aux choses champêtres était si grand qu'il souffrit de vivre à Paris ; il retournait avec joie à la maison paternelle, où il lui semblait « rajeunir sous une ablution de souvenirs » (4).

Un poème inédit de 1841 (5), nous révèle cette affection intime et mystique de la nature :

... j'offrirais tous les vers
Pour entendre ce soir, au loin, un rouge-gorge
Se plaindre, — ou le grillon chanter dans les champs d'orge.

Aussi n'écrit-il que pour recueillir, avec soin, les menues sensations qu'il reçoit du monde extérieur, et

(1) Lettre à Paul Bataillard, 13 octobre 1842. *Lettres de Jeunesse*, p. 82.

(2) Par exemple, *Le Creux de la Vallée*, *Pensée d'Automne*, *La Plaine*, etc...

(3) *Lettres de Jeunesse*, p. 30.

(4) Lettre à P. Bataillard, 8 septembre 1842. *Lettres de Jeunesse*, p. 79.

(5) Louis Gonse. *Eugène Fromentin*, 1881, pp. 15-20.

s'il tâche à les fixer précisément, c'est pour pouvoir renouveler à volonté, par le souvenir, le trouble délicat d'un instant. Dominique dira ses émois préférés : « le clair de lune au bord de la Seine, les soleils doux, les rêveries aux fenêtres, les promenades sous les arbres, le malaise ou le bien-être produit par un rayon de soleil ou par une goutte de pluie, les rigueurs qui me venaient d'un air trop vif, et les bonnes pensées qui m'étaient inspirées par un écart du vent, toutes [les] mollesses du cœur » (1). Les lettres de Fromentin sont pleines de ces confidences : tantôt c'est l'émotion qu'il éprouve « à cueillir du raisin avec sa mère » (2), tantôt des notations simultanées de l'automne : « Comme on entend de loin tomber les feuilles dans les allées et crier les laboureurs dans les champs, et comme ces brumes roussâtres qui s'élèvent des remparts de la ville, les cloches du soir qui viennent des églises apportés par les premiers vents d'hiver, ces toiles rouges sur la mer ardoisée, ce mince croissant de lune dans le ciel clair presque dépeuplé d'étoiles ; moins encore cette vieille odeur de vendange gardée par les cours de fermes, cette paille de la moisson dernière convertie maintenant en litière pour le bétail, et ces sillons déjà gonflés où germent les moissons prochaines, — comme tout cela... me jette en d'inexprimables confusions ! » (3). Pareille sera l'émotion de Dominique enfant, occupé à rédiger une composition latine sur les adieux d'Annibal quittant l'Italie, et qui pleure parce qu'il fait chaud, que des lézards se promènent près de lui, que les pommes tombent, que les oiseaux chantent, et que tout a « le charme sérieux, propre à l'automne, de déclin, de défaillance et

(1) *Dominique*, p. 272.

(2) Lettre à Paul Bataillard, 7 septembre 1848. *Lettres de Jeunesse*, p. [illegible].

(3) Lettre à Paul Bataillard, 17 novembre 1844. *Lettres de Jeunesse*, p. 127.

d'adieux » (1). — Longtemps Fromentin espéra que cette richesse de sensations ferait de lui un grand poète ; peu à peu, il reconnut que la poésie, chez lui, était « une qualité, non une faculté » (2) ; en 1845 il crut sentir définitivement qu'il ne saurait être écrivain : « J'ai manqué d'être poète, si j'étais peintre ! » (3) ; et il chercha désormais à satisfaire, par la peinture des paysages, son goût pour la nature et pour la langueur sentimentale qu'elle faisait naître en lui (4).

« Paysage » ou poésie, tableau ou description, on voit ce que Fromentin demande avant tout à son œuvre d'artiste, et ce qu'il cherche à réaliser par le pinceau comme par la plume. « En recueillant mes impressions et mes idées, les émanations de mon âme, *il me semble que je multiplie chacune d'elles par toutes les autres* et que je réunis les éléments de ma vie future même au delà de ce monde (5) ». *Dominique* est une longue analyse de cette âme si curieusement éprise de ses propres émotions : c'est au plein de sa crise juvénile de sensibilité que Dominique rencontre Madeleine ; parce qu'on le croit amoureux d'elle, parce que son ami Olivier lui a fait des confidences troublantes, il devient amoureux de la seule jeune fille qu'il voit : il aime à aimer ; et dès lors il cultive avec soin, en lui et en elle, cet impossible désir dont l'impossibilité même lui agrée ; il cherche les situations sans issue et douloureuses et il en jouit : il sort complètement de la réalité. Augustin et Olivier le voient et lui disent : « le spectacle d'une âme émue est ce qui vous satisfait le plus dans l'émotion..., vous

(1) *Dominique*, p. 63.

(2) Lettre à Paul Bataillard, 26 octobre 1844. *Lettres de Jeunesse*, p. 166.

(3) Lettre à Paul Bataillard, 17 novembre 1844. *Lettres de Jeunesse*, p. 127.

(4) Lettre à Ch. Godélier, 2 juillet 1845, *Lettres de Jeunesse*, p. 149.

(5) Lettre à Paul Bataillard, 19 novembre 1844. *Lettres de Jeunesse*, p. 128. Les italiques ne sont pas dans le texte.

vous entourez de miroirs convergents pour en multiplier l'image à l'infini » (1). Bientôt les ordinaires complications du sentiment ne lui suffisent plus : il faut qu'autour de l'émotion amoureuse d'un moment il groupe toutes les autres impressions ou sensations qu'il reçoit par ailleurs en même temps, afin que son sentiment jette tout d'un coup une lueur plus vive (2). Ainsi au moment où il s'aperçoit qu'il aime Madeleine, pendant deux pages, il recueille toutes les sensations qu'il subit alors : les cris des courlis de mer, l'air froid de la nuit, l'absence de vent, et aussi les souvenirs de son enfance qui lui reviennent en un afflux subit, la vision nette du village où il a vécu, toutes ses joies, toutes ses agitations (3). Plus tard, sur les bords de la Méditerranée, son amour s'exalte, s'associant à tous les détails du ciel et de la grève, et aussi à tous les souvenirs d'histoire qui surgissent de la mer latine ; alors il jette au vent le nom de Madeleine : « je le criai de toutes mes forces pour qu'il se répercutât à l'infini dans les rochers sonores du rivage, et je me demandai, la confusion dans le cœur, si les hommes d'il y a deux mille ans, si intrépides, si grands et si forts, avaient aimé comme nous » (4).

Ces correspondances inattendues et secrètes entre le sentiment, la nature, l'histoire, etc., sont si familières à Dominique, et il finit par si bien les raisonner qu'il en use à l'égard de Madeleine ; quand il veut hâter leur intimité, il cultive la sensibilité de l'amie, comme il a cultivé la sienne ; il la promène dans les lieux où il a vécu son enfance, sachant que son pays lui ressemble, et que c'est là déjà une sorte de confidence qui établira entre eux « mille rapports d'éducation, d'intelligence,

(1) *Dominique*, p. 118. Voir aussi pp. 138 et 258.

(2) Il le compare (*Dominique*, p. 82) à un phare à éclats.

(3) *Dominique*, p. 134.

(4) *Dominique*, p. 227.

de sensibilité, presque de naissance et de parenté » ; peu à peu, par la communauté des impressions de nature, il distingue chez elle « l'écho tout à fait exact et comme l'unisson de la corde émue qui vibrait en [lui] (1) » : de la sensibilité extérieure il passe à la sensibilité intérieure par un chemin qu'il connaît, et qui s'était tout naturellement tracé en lui.

En un mot Fromentin était — il l'a reconnu lui-même — « un voluptueux en fait de sensations (2) » ; et n'en ayant point, par tempérament, de puissantes, il s'est satisfait avec le nombre ; il a aimé à mêler des émotions confuses, belles ou médiocres, douloureuses ou bonnes, des sensations présentes avec des souvenirs, pour que de leur amas il sortit une grande douceur et une bienfaisante mélancolie. Ce qu'il avait fait dans sa jeunesse pour le pays natal, il le fera plus tard pour l'Algérie ; il y a cherché, le plus souvent, l'occasion de ces délicats émois ; les occasions, je veux dire les paysages, ont été à l'ordinaire admirablement décrits pour eux-mêmes ; mais ce n'était pas l'essentiel.

Ce peintre qui avait voulu être poète, et qui demandait avant tout au tableau d'exprimer les états de sa sensibilité, dut pourtant se soumettre à une préparation profesionnelle, étudier, copier, imiter ; et ce furent là de nouvelles influences qui déterminèrent d'un autre côté sa manière de voir et de rendre. En 1847, un an après son premier voyage d'Algérie, quelques jours avant le second, il avouait lui-même cette déformation fatale de sa spontanéité : « Il m'est trop bien démontré que jusqu'à ce jour... j'ai travaillé sous l'inspiration des autres : que je n'ai vu la nature qu'à travers les peintres eux-mêmes (3). » Ces influences du métier se

(1) *Dominique*, p. 179.
(2) Juillet 1844. *Lettres de jeunesse*, p. 106.
(3) Lettre à M. Fromentin père, 13 août 1847. *Lettres de jeunesse*, p. 223.

décèlent souvent dans ses livres ; combien de fois il voit et transcrit ses impressions à travers des termes techniques ou des souvenirs d'atelier ! tel paysage a un affreux ton d'encre de Chine étendue d'eau », tel autre est du Delacroix, d'autres sont de purs Rembrandt (1)... etc. ; et nous pourrons constater, par la suite, que quand Fromentin décrit, il cherche toujours à faire un tableau au sens exact du mot : il voit surtout le parti à tirer du paysage et la manière de le rendre par des procédés qui sont ceux d'un peintre.

Ce sont aussi des théories sur l'art et les moyens d'expression, plus ou moins paradoxales, celles qui retentissaient dans les ateliers vers 1845. Fromentin s'y passionnait plus qu'aucun autre et il les emporta en Algérie. Voit-il des haillons ? il songe à faire une « théorie sur la beauté des haillons (2) », et tout de suite les guenilles qu'il a rencontrées deviennent héroïques et presque divines ! Un paysage aux lignes simples l'engagera à méditer sur la manière des maîtres, et il apprend d'eux à « voir les choses par le côté simple, pour en obtenir la forme vraie et grande (3). » Ailleurs, devant un spectacle aux couleurs criardes, il s'efforce à oublier « les règles », pour pouvoir le goûter : il s'interdit de discuter « ce tableau sans discipline qui n'a presque rien de commun avec l'art (4) » ; sans doute il a eu quelquefois plus de scrupules.

Quelques-unes de de ces théories, vite bâties, ne lui tiennent peut-être pas beaucoup à cœur ; c'est plutôt une sorte de causerie suggestive. « Mon but, dira-t-il plus tard, dans les *Maîtres d'autrefois* (5), [est] de soulever des questions, de donner l'envie d'y réfléchir

(1) Par exemple *Sahara*, pp. 2, 3, 16, 31, 73, 151, 156, 163, 249, 265.
(2) *Sahara*, p. 148.
(3) *Sahara*, pp. 73 et suiv,
(4) *Sahel*, p. 193.
(5) P. 3.

et d'inspirer à ceux qui seraient capables de nous rendre un pareil service, la curiosité de les résoudre. » Mais d'autres théories ont été plus efficaces, et malgré le soin avec lequel il surveille son activité intellectuelle, il a plus cherché, au cours de ses voyages d'Algérie, à les trouver vraies, quand même, qu'à les contrôler devant la réalité. Ainsi il est arrivé avec ce préjugé que l'Algérie était le pays des éclatantes couleurs et des costumes ardents de blancheur sous le plein soleil ; il a eu quelque peine à admettre que le gris y était fréquent, et qu'un paysage africain pouvait avoir parfois les teintes de la campagne de France (1). Il ne pensait pas avec Horace Vernet, que, pour restituer aux figures de la Bible leur couleur locale, il fallût les dessiner sous les traits et les vêtements des Arabes modernes (2) ; mais il voyait d'avance l'Algérie comme une « Bible en images (3) » ; « certains horizons de montagnes du côté de Milianah, vagues et bleus dans la brume ardente du soir, ... nous faisaient crier d'un même instinct : ô Palestine, ô Palestine (4). » Il aime l'Algérie parce qu'elle est « un anachronisme vivant (5) » ; de la Bible il passe à la Grèce et à son épopée ; il évoque la beauté de la nature et de l'humanité antiques, divinisées par l'art, et embellit ainsi sa vision des réalités quotidiennes ; certains lits de rivière le font songer à l'Eurotas (6), dont le nom harmonieux permet à ceux qui ne l'ont vu que dans les légendes, d'imaginer un fleuve merveilleux aux enroulements lascifs et symboliques, qui a retenu quelque chose de la beauté d'Hélène. Pareillement, les Arabes, parce que la draperie de leur

(1) Par exemple *Sahara*, p. 145.

(2) Lettre à Paul Bataillard, 22 mars 1846. *Lettres de jeunesse*, p. 172. Voir, *Sahara*, p. 57, et *Sahel*, pp. 217 et 249.

(3) Lettre à sa mère, 27 juillet 1846. *Lettres de jeunesse*, p. 186.

(4) Même référence.

(5) Même référence.

(6) Même référence.

costume rappelle les statues antiques, revêtent, tous, d'avance, à ses yeux, une beauté supérieure, qui n'est réellement dévolue qu'à quelques-uns ; « les plis de ces haillons » ont une « beauté antique... Je défie qu'on me montre un antique mieux drapé, mieux proportionné, plus scrupuleusement beau qu'un Bédouin n'importe lequel pris au marché, au café, dans la rue (1). » Les scènes de la vie ordinaire lui rappellent l'Iliade (2). Fromentin s'obstine dans cette vision préconçue : cela devient un hymne. « [L'Arabe] est beau de la continuelle beauté des lieux et des saisons qui l'environnent.... Seul, par un privilège admirable, il conserve en héritage ce quelque chose qu'on appelle biblique, comme un parfum des anciens jours.... Si plus fréquemment que d'autres il approche de l'épopée, c'est alors par l'absence même de tout costume, c'est-à-dire en quelque sorte en cessant d'être arabe pour devenir humain (3) ».

Cette théorie est évidemment pleine de suggestions poétiques. Mais comment s'étonner désormais si, de parti pris, Fromentin se refuse à considérer et surtout à transcrire les détails laids, les traits choquants ; si la nature et l'humanité algériennes voient leur beauté naturelle s'accroître de tout le prestige des œuvres d'art antique ! Quelquefois Fromentin aura du scrupule ; il se rappellera qu'il faudrait « sortir du bas relief », montrer « les difformités, les ridicules » ; mais il craint « le laid... le petit », et son hésitation n'est que d'un moment ; il revient à la théorie chère de la « splendeur inanimée des statues (4). »

On le voit ; avant même que Fromentin vînt en Algé-

(1) Lettre à Paul Bataillard, 22 mars 1846. *Lettres de jeunesse*, p. 173.

(2) *Sahara*, p. 273. Ailleurs la vie arabe lui rappelle les mœurs féodales. Il devait cette idée aux livres du général Daumas, dont l'ensemble constitue une sorte d'épopée du désert.

(3) *Sahara*, p. 60.

(4) *Sahara*, p. 98.

rie, une sorte d'écran s'était interposé entre ses yeux et la nature africaine qu'il allait voir ; sa sentimentalité, ses théories artistiques et littéraires, son activité intellectuelle et émotive, tout avait teinté cet écran : plus ou moins consciemment, il savait quels traits constitueraient pour lui la beauté des spectacles, et il les chercherait ; il était habitué à certains émois du cœur que lui donnait la nature, et il les ressentirait.

II

LE CHOIX, LA CONSERVATION ET L'ÉLABORATION DES SOUVENIRS

Les éléments de la description et la composition du tableau

A en croire quelques phrases de l'*Été dans le Sahara*, et des conversations rapportées par les Goncourt, Fromentin aurait été un cas rare de mémoire visuelle. « Après des années, le petit espace où j'ai mis ma tente un soir et d'où je suis parti le lendemain m'est présent avec tous ses détails. L'endroit occupé par mon lit, je le vois ; il y avait là de l'herbe ou des cailloux, une touffe d'où j'ai vu sortir un lézard, des pierres qui m'empêchaient de dormir (1). » — « J'ai eu une longue conversation avec Fromentin... Il était curieux, parlant de lui, nous disant... que jamais il n'avait travaillé d'après nature, qu'il n'avait jamais pris de croquis, pour se forcer à regarder simplement, que les choses ne lui reviennent que des années après, — que ce soit de la peinture ou de la littérature. Il affirmait que ses livres du *Sahara* et du *Sahel* avaient été écrits dans la réapparition de choses, qu'il croyait ne pas avoir vues (2). »

(1) *Sahara*, p. 83.

(2) *Journal des Goncourt*, II, 275 (25 mai 1865).

— « Longtemps il nous décrit le pays avec une mémoire qui a le souvenir du jour, du vent, du nuage : une mémoire locale inouie... Il disait en terminant : « Oh ! j'ai une mémoire tout à fait particulière, je ne prends pas de notes, il m'arrive même quelquefois, dans la fatigue du voyage, de fermer les yeux, de sommeiller à demi, et je suis tout à fait de mauvaise humeur en me disant : « Tu perds ça. » Eh bien non, car au bout de deux ou trois ans, j'en retrouve le souvenir rigoureux (1). » Si l'on admettait, à la lettre, de pareilles déclarations : pas de notes, pas d'esquisses, une reviviscence merveilleuse du souvenir, on s'abuserait tout à fait sur le talent descriptif de Fromentin.

Ces propos, à supposer qu'ils aient été exactement rapportés, sont de ces paradoxes où la conversation entraîne facilement, et Fromentin a démenti plus d'une fois, par avance, de telles déclarations, qui le représenteraient comme un improvisateur insouciant, un artiste plein de laisser-aller : il écrivait plus exactement à George Sand, au moment de la publication d'une *Anné dans le Sahel :* « ... je me suis proposé de faire revivre *volontairement* des souvenirs trop éloignés de moi pour conserver la vivacité d'élan des premiers jours (2). » Ce mot *volontairement*, qu'il souligne à dessein, résume tout un travail d'élaboration consciente du souvenir, dont il nous est possible, avec ses lettres surtout, de marquer les principales étapes.

Au premier moment c'était un tumulte de souvenirs et d'impressions : Fromentin, dans *Dominique*, esquisse l'attitude de l'héroïne, revenant de voyage ; et c'est sa propre image. « Madeleine avait tant à nous dire ! Elle avait vu de beaux pays, découvert toutes sortes de nouveautés, de mœurs, d'idées, de costumes. Elle en par-

(1) *Journal des Goncourt*, V. 193 (9 mars 1875).

(2) Lettre du 15 décembre 1858. Louis Gonse. *Eugène Fromentin*, p. 150.

lait dans le premier désordre d'une mémoire encombrée de souvenirs tumultueux avec la volubilité d'un esprit impatient de répandre en quelques minutes cette multitude d'acquisitions faites en deux mois (1). » Quand, en Algérie même, Fromentin écrivait à sa famille et à ses amis, il lui semblait que ses impressions, toutes récentes, étaient si profondément marquées que rien n'en pourrait user le relief. « Mes souvenirs sont fidèles,... précis, minutieux et jamais il ne se transformeront au dépens du vrai, ni du beau (2). »

Mais, peu à peu, le temps agissait, l'image première s'estompait : Fromentin en prenait vite son parti ; il n'y trouvait bientôt que des avantages. « Ayez... soin seulement de voir beaucoup, de regarder longtemps, de sentir souvent, et puis tout se transfigurera naturellement dans vos souvenirs et vous serez heureux sans déception. Voyez-vous le souvenir est un merveilleux instrument d'optique » (3). — « Ne t'effraie pas, écrit-il plus tard à sa mère, de voir tes souvenirs s'effacer un peu et de sentir que les impressions perdent tous les jours quelque chose de leur première vivacité. Le souvenir, en vieillissant, se concentre, se simplifie, et comme les vins de bon cru devient plus limpide et en quelque sorte plus généreux. Il y a beaucoup de détails insignifiants dans un si grand voyage, dont le temps se fait justice et dont la mémoire se débarrasse afin de ne garder que les détails essentiels. En passant par le souvenir, la vérité devient un poème, le paysage un tableau. Si grande et si belle que soit la réalité, tu verras que le souvenir finit encore par la dépasser et réussit à l'embellir. Je suis bien sûr que tout ce que j'ai vu, il y a trois mois, reste maintenant au-dessous de l'image transfigurée que j'en ai gar-

(1) *Dominique*, p. 107.
(2) Lettre à A. Du Mesnil, 6 février 1848. *Lettres de Jeunesse*, p. 290.
(3) Lettre à A. Du Mesnil, 10 août 1843. *Lettres de Jeunesse*, p. 94.

dée (1). » Peu à peu « les souvenirs deviendront extraordinaires », et alors, alors seulement, « ils prendront la forme littéraire (2) » ; c'est au moment où les impressions de voyage « cessent d'être des réalités... ; [elles] ne gardent que les traits essentiels à l'unité sans rien perdre de leur vie. [Elles] prennent même cette vie particulière et idéale, cette valeur absolue qui fait les œuvres d'art (3) ».

Un épisode de l'*Année dans le Sahel*, dont nous possèdons trois rédactions successives est un exemple typique de ce dépouillement progressif du souvenir : c'est la rencontre que Fromentin fait, en 1847, à Alger, la nuit, d'un brodeur indigène (4). Le premier récit, celui du journal de route est plein d'incidents, de détails pittoresques qui amusent notre curiosité ; dans le récit que publie l'*Artiste* dix ans après, c'est à peine si quelques traits rappellent la première rédaction : tout ce qui situait la scène, tout ce qui dessinait le cadre et l'image réelle du vieil homme a disparu ; cela devient une scène symbolique, qui dit la sérénité et la poétique mélancolie de la vie arabe, telle que la conçoit Fromentin : la nuit profonde, une petite lueur, une petite fleur blanche, un beau vieillard, des gestes harmonieux. Dans la *Revue des deux Mondes*, un an après, Fromentin reprend à peu près tel quel ce récit, mais il achève de lui ôter toute réalité apparente : il supprime le nom de la rue où la rencontre a lieu, et il accentue en quelques mots l'impression nécessaire d'obscurité. Le souvenir est devenu tout à fait une œuvre d'art.

Quelle déformation de la vision première ! Si Fromentin ne s'était confié qu'à sa mémoire, peu soucieuse,

(1) Lettre du 16 août 1846. *Lettres de Jeunesse*, p. 191.
(2) Lettre à A. Du Mesnil, 2 avril 1848. *Lettres de Jeunesse*, p. 333.
(3) Lettre à A. Du Mesnil, août 1848. *Lettres de Jeunesse*, p. 353.
(4) Voir notre édition critique : *Revue Africaine*, 1910, pp. 58 et suiv.

on le voit, de garder l'empreinte des réalités, ses impressions algériennes seraient devenues de beaux poèmes, des chants élégiaques ou épiques; où le lecteur aurait pu difficilement retrouver les paysages inspirateurs. S'il en est tout autrement, et si ses descriptions plaisent à l'ordinaire par leur précision, c'est qu'il gardait en abondance des notes et des esquisses, qui lui permettaient au besoin de « donner sa forme, de... restituer sa couleur » (1) à un souvenir devenu par trop abstrait et idéal.

Dans un passage de *l'Année dans le Sahel*, que le texte définitif n'a pas reproduit, Fromentin a croqué au passage ses propres gestes de touriste : « ... je reprends moi-même aujourd'hui, sans y rien changer, des habitudes interrompues depuis deux ans, les quelques amis algériens que j'avais... n'ont pas eu de peine à reconnaître en moi le voyageur méthodique qui regarde les gens de travers, écrit en marchant avec des signes bizarres et régulièrement se promène à midi » (2). Dans une lettre, il se montre « [arrêté] debout au milieu de la rue et [dessinant] sur le pouce, sous peine d'être à chaque instant bousculé par les ânes, les mulets ou les chariots, ... [ayant] sur les épaules une masse de Bédouins ou de Maures que la curiosité rend fort indiscrets pour ne pas dire embêtants » (3). Ce voyageur méthodique avait deux carnets qu'il ne cessait de garnir, un album d'esquisses, « fouillis de croquis informes » (4), dont le *Catalogue de la vente de Fromentin* après sa mort suffirait à faire soupçonner la richesse. Fromentin songea même un moment à publier toute une série de ses dessins, formant une sorte d'itinéraire illustré avec texte explicatif. « Ce serait autant des *notes*

(1) *Lettres de jeunesse*, p. 354 (août 1848).

(2) *Revue africaine*, 1910, p. 33.

(3) Lettre à sa mère du 27 juillet 1846. *Lettres de jeunesse*, p. 189.

(4) *Sahel*, p. 197.

de peintres que de simples notes d'archéologues ou de touristes » (1). — Et puis, un véritable carnet de notes « pas lisibles, à peine déchiffrables ; ce sont d'*abondants mementos*, sur des pages d'album, l'équivalent des croquis que je fais d'après nature » (2).

On connaissait déjà depuis longtemps le carnet de notes du voyage d'Égypte (3) : M. Blanchon vient de publier le journal de route de Fromentin dans son voyage de Constantine à Biskra (février-mars 1848 (4) ; sans doute il publiera bientôt d'autres fragments. Or il est facile de constater que Fromentin y note, au jour le jour, non seulement les circonstances, les détails expressifs, l'indication des jeux de lumière qui lui permettront de compléter le carnet d'esquisses, le jour où il voudra tirer de son souvenir un tableau, — mais aussi, et c'est plus caractéristique, les émois familiers de son cœur devant les paysages ; par exemple : « *En Yacoub*, 25 février 1848. Nous atteignons un plateau d'où nous redescendons sur un nouveau lac *(Sebka)*. *Terrible émotion :* lumière, solitude, perspectives extraordinaires, grand vol de courlis... *Saada*, 9 mars 1848. Notre tente est préparée. Intérieur somptueux. Tapis. Trois lits couverts de riches tapis ou d'étoffes de soie. Oreillers en soie brochée d'or, en satin rouge et vert... Belle nuit froide. Rêves et réflexions sans nombre. 9 heures du soir. Souvenirs de France... *11 mars 1848*... Si Ahmet porte aujourd'hui un burnous en drap gris perle sur deux burnous blancs. Les bottes en maroquin jaune et un turban de cachemire jaune [illisible] de la corde de

(1) Lettre à A. Du Mesnil, 20 février 1848. *Lettres de jeunesse*, p. 301. — Voir aussi p. 332 (2 avril 1848).

(2) Ces expressions, Fromentin les emploie pour ses carnets de notes de Hollande (Lettre à sa femme du 25 juillet 1875. *Revue des Deux Mondes*, 15 juillet 1908) : mais elles conviennent tout à fait aux carnets de notes d'Afrique.

(3) Louis Gonse, *Eugène Fromentin*, pp. 257 et suiv.

(4) *Lettres de jeunesse*, pp. 312-316, 317-319.

chameau... Projets. Rêveries sans fin. Vraie nuit du désert, plénitude extraordinaire de l'esprit» (1). Le secret est donc bien simple de cette « mémoire spéciale assez peu sensible aux faits, mais d'une aptitude singulière à se pénétrer des impressions » (2). Fromentin ne nous a-t-il d'ailleurs pas montré Dominique, qui lui ressemble comme un frère d'élection, inscrivant sur les murs de sa maison « des dates, des chiffres, des symboles, des hiéroglyphes » ; il note « toute circonstance où [il se reconnaît] plus d'ampleur, de force, plus de sensibilité, plus de mémoire, où [sa] conscience, pour ainsi dire, [est] d'un meilleur timbre et [résonne] mieux, tout mouvement de concentration plus intense et d'expansion plus tendre » : il veut ainsi « imprimer la trace d'un moment de plénitude et d'exaltation » (3).

Voilà donc avec quelle méthode, jusque dans le sentiment, Fromentin recueillait, et provoquait par l'habitude d'y être si attentif, toutes les manifestations de sa sensibilité. En Afrique comme en France, la nature lui apparaissait bonne surtout à « conserver [ses] souvenirs » (4) : de sa visite à Sidi Okba, il lui reste seulement « la date d'une émotion politique mêlée subitement à une pastorale et un faisceau de palmes qui fixe à tout jamais ses souvenirs » (5) : il a oublié la mosquée. Il aimait à « résumer des années d'existence dans un petit bruit qui vous arrive à peine au creux de l'oreille » (6). Ainsi, en décembre 1852, à Mustapha, il passe une nuit à entendre aboyer des chiens ; aussitôt le souvenir lui revient de tous les cris pareils qu'il a entendus autrefois, et notés ; et à ces souvenirs il rattache tout naturellement aussitôt celui de toutes les émotions qu'il avait ressenties, de toutes les visions qu'il a eues chaque fois qu'il écoutait ces aboiements : un énorme afflux de sensibilité lui monte au cœur. « Ce que j'ai récapitulé de souvenirs, le nombre des lieux que j'ai revus, le nombre aussi des années écoulées qu'il m'a semblé revivre, je ne saurais l'écrire... C'étaient des visions instantanées, rapides, mais d'une vivacité qui m'allait au cœur comme un aiguillon... Que de coins de pays dans l'Ouest, vers la Manche ou vers le Midi ; que de petits villages dont je n'ai pas gardé le nom et que j'ai pour ainsi dire habités cette nuit pendant quelques secondes ! » (1) Trois pages, qui n'ont pas été conservées dans la rédaction définitive de l'*Année dans le Sahel*, nous font assister à un semblable trouble, provoqué de la même manière. Le paquebot qui amène Fromentin, côtoie Majorque ; le voyageur rêve sur cette terre lointaine ; il se rappelle ses impressions d'enfance, quand il voyait, au loin, un navire ancré dans la rade ; aussitôt lui reviennent toutes ses « inquiétudes bizarres » d'alors sur les pays inconnus que le navire avait vus ou devait voir, sur la vie mystérieuse du bord ; et le voilà jeté « jusqu'au soir... au milieu de rêveries sans objet défini, sans limites et... sans conclusion » (2). — En rouvrant son carnet de notes, Fromentin pouvait à volonté recommencer ces heures voluptueuses ; il suffisait qu'il eût écrit « Aboiements de chiens dans la nuit » ou « Rêveries sur la côte vue de loin ; rêveries d'enfance sur les navires du port », et aussitôt le souvenir, très embelli, réapparaissait avec tout le cortège des souvenirs anciens ; la jouissance grandissait même à mesure que la réalité s'éloignait dans le temps. — « Qui sait si la réalité vaudrait pour moi maintenant l'illusion du souvenir » (3).

(1) *Lettres de jeunesse*, pp. 313, 318, 319.
(2) *Dominique*, p. 50.
(3) *Dominique*, p. 81.
(4) Lettre à P. Bataillard, 7 septembre 1840. *Lettres de jeunesse*, p. 51.
(5) *Sahel*, p. 182 (Voir *Lettres de jeunesse*, pp. 327 et suiv.).
(6) Lettre à A. Du Mesnil, 10 août 1843. *Lettres de jeunesse*, p. 95.

(1) *Sahel*, pp. 80 et suiv.
(2) *Revue africaine*, 1910, pp. 15 et suiv.
(3) Lettre à E. Beltrémieux, 4 mai 1848. *Lettres de jeunesse*, p. 213.

Dans les esquisses et dans les notes, les futures descriptions — prose ou peinture — attendaient donc que le souvenir, et le travail des évocations successives achevassent de les transfigurer. Le moment venu, Fromentin reprenait ses lettres, son carnet de route, et il écrivait son journal de voyage, pour sa satisfaction personnelle et celle des amis intimes, « sauf à en tirer parti... si l'occasion s'en offre » ; en même temps il retravaillait son album, en tirait des esquisses, des dessins, des aquarelles (1); plus tard seulement il entreprend les tableaux. Il réalisait ainsi deux séries de descriptions : les unes avec des mots, les autres avec de la couleur. Nous pouvons facilement contrôler ce double travail : presque toutes les descriptions un peu importantes de l'*Eté dans le Sahara*, correspondent à des esquisses de l'album, à des dessins postérieurs, ou à des tableaux faits 'après les esquisses. Ainsi : *Sahara*, pp. 260 et suivante. L'entrée à Aïn-Madhy, le 7 juillet 1853 au soir, et le dessin « Fin du Rhamadan », Aïn-Madhy, 7 juillet (2). — P. 270. Une rue à Aïn-Madhy (8 juillet) ; le dessin porte : Aïn-Madhy, 9 h. 1/2, 8 juillet (3). — P. 281. Mort de huit voyageurs dans le pays de la soif ; Études d'Arabes pour le Pays de la Soif (4). — P. 229. La caravane en marche près de Tadjemout ; *Tribu nomade en voyage (Sahara)*, Salon de 1857, nº 1083 du livret. — P. 297. Diffa du soir à Tadjemout ; *Diffa, réception du soir (Sahara)*, Salon de 1857, nº 1084. — P. 255. Bateleurs nègres avec leurs marionnettes ; *Bateleurs nègres dans les tribus*, Salon de 1859, nº 1172. — P. 155. La rue Bab-el-Gharbi à Laghouat ; *Une rue à Laghouat*, Salon de 1859, nº 1173 (5).

(1) Lettre à A. Du Mesnil, 3 juin 1848. *Lettres de jeunesse*, pp. 339 et suiv. Voir aussi *Sahel*, p. 207.

(2) Reproduit dans l'édition illustrée 1887, p. 172.

(3) Reproduit dans Gonse. *Eugène Fromentin*, p. 44.

(4) Reproduit dans Gonse. *Eugène Fromentin*, p. 245.

(5) L'esquisse du tableau est reproduite dans Gonse. *Eugène Fromentin*, p. 132.

— P. 79. Audience du khalifat Si Cheriff; *Audience chez un Khalifat (Sahara)*, Salon de 1859, nº 1176 (1). — P. 227. Dans l'oued M'zi ; *Le lit de l'oued M'zi (Sahara)*, Salon de 1861, nº 1187..., etc. C'est une vraie curiosité, et combien instructive, que de rapprocher l'image et la prose ; lorsqu'il s'agit d'un tableau, on peut constater tout le travail de départ et de choix que le peintre a fait, pour composer un ensemble aux lignes simples et aux attitudes harmonieuses.

Il faut, par surcroit, remarquer que tous ces tableaux ont été exposés après la publication du livre (2), exécutés bien longtemps après la rédaction du récit de voyage ; et la conclusion qu'on en tire est curieuse. Ce n'est pas du tout, semble-t-il, « la difficulté de peindre avec le pinceau » qui décida Fromentin à essayer de la plume (3) ; il a d'abord traduit ses souvenirs avec des mots, s'aidant de ses notes et de ses esquisses ; et c'est beaucoup plus tard seulement qu'il est venu devant le chevalet, comme s'il se rendait compte qu'il avait tout mis dans ses descriptions excepté l'impossible couleur, comme si la description écrite n'avait été qu'une étape dans la préparation du tableau, terme définitif de l'idéalisation artistique (4). Du moins il faut convenir, contrairement à une opinion assez générale, que Fromentin fut presque toujours plus vraiment peintre qu'écrivain ; il se demande quelque part, lui-même, s'il est « le voyageur qui peint » ou « le peintre qui voyage » ; étudions directement ses descriptions écrites, la manière dont il y dispose et élabore les éléments que lui fournissent ses

(1) Reproduit dans l'édition illustrée, 1887.

(2) En 1854 *(Revue de Paris)*.

(3) *Sahara*, p. xi.

(4) *Sahel*, p. 219. — Lettre à G. Sand du 15 décembre 1858 (Gonse, p. 151). « Maintenant je peins. Que sortira-t-il de ma palette qui me semble « un dictionnaire encore plus effrayant que celui des mots... »

notes et ses esquisses; visibles sont les habitudes et les soucis ordinaires du peintre, les trucs mêmes du métier quelquefois ; tout tendra à dissiper cette passagère incertitude : Fromentin a bien été « le peintre qui voyage ».

Trois éléments principaux, diversement utilisés, composent ses descriptions, suivant qu'il s'abandonne plus à telle ou telle de ses chères habitudes d'esprit et d'âme : des éléments plastiques où le peintre trouve satisfaction ; des éléments intellectuels, si je puis dire, où se réalisent ses théories d'esthétique ; des éléments sentimentaux, où se révèle toute sa faculté d'émotion. Essayons de déterminer quels sont ces éléments et comment il en use.

D'abord les éléments plastiques : il est capital de constater, comme d'ailleurs on devait s'y attendre chez un adepte de la doctrine pittoresque, qui, par surcroît, était peintre tout de bon, que presque toujours les éléments matériels de la description ont été traités comme ils l'auraient été dans un vrai tableau ; la plupart des indications du carnet de route avaient d'ailleurs cette destination, et la description écrite n'était le plus souvent qu'une sorte de mise au point en vue du tableau éventuel ; ne fût-ce que dans les lignes et les attitudes, elle s'éloigne déjà de la réalité telle que le souvenir ou les notes l'avaient conservée (1). En « composant » le tableau, Fromentin distribue à nouveau ses éléments : quelques soucis essentiels paraissent le diriger : d'abord et avant tout, la répartition de la lumière et de l'ombre ; ainsi, pour les paysages du Sahara, les tableaux, « à l'inverse de ce qu'on voit en Europe.... se composent dans l'ombre avec un centre obscur et des coins de lumière. C'est en quelque sorte du Rembrandt transposé. » (2). Puis il détermine les plans du paysage et

(1) Voir un aveu intéressant , *Sahel*, p. 134.

(2) *Sahara*, p. 156.

échelonne à chacun de ces plans, les objets, les personnages, les horizons (1) ; s'il s'agit d'un portrait, le souci sera de dessiner les lignes simples qui rendent visible l'attitude d'un personnage ; Fromentin saura par exemple dessiner en quelques phrases « la ligne oblique et soutenue » du vêtement d'une femme de Laghouat (2). Cette simplification, que l'écrivain cherche à rendre aussi parfaite que possible, est un guide-âne bien commode pour le lecteur ; en effet, l'impression de celui qui voit un tableau se fait d'une seule perception où tout vient se fondre ; l'impression de celui qui lit tâche à se faire d'une série d'additions successives, et pour peu que la description se prolonge sur quelques phrases, l'esprit se fatigue à recomposer un ensemble avec tous les détails qu'il doit se représenter les uns après les autres ; à la fin, il garde le souvenir de quelques traits, mais il ne *voit* pas du tout le paysage ou le portrait qu'on a voulu lui décrire : c'est le cas bien souvent chez Théophile Gautier. Seule une préoccupation extrême, chez l'écrivain, des plans et des lignes générales peut permettre au lecteur de distribuer à mesure les conquêtes successives de son imagination sur les mots. Ce souci, Fromentin l'a toujours vivement ressenti. Pareillement il note avec beaucoup de précision la dégradation des teintes sur les différents plans du tableau, il se défend d'entasser des objets dont le bric à brac ferait de pittoresques effets de couleur locale, et simplifie complaisamment les costumes et les parures. Ce mot de *simple* revient d'ailleurs souvent chez lui, en tête ou à la fin d'une description ; déjà, au premier moment, en présence du spectacle réel, il avait vu *simple* : « Si nombreux, si discordants que soient les détails, ils forment un ensemble toujours simple, toujours lisible à

(1) Très caractéristique la description : *Sahara*, p. 27.

(2) *Sahara*, p. 145 et suiv.

l'œil, et facile à inscrire dans un tableau (1) » ; et plus tard, tâchant à représenter à l'esprit cette réalité, il ne se proposait que d'être simple. « Chose admirable et accablante, la nature détaille et résume tout à la fois. Nous, nous ne pouvons tout au plus que résumer, heureux quand nous savons le faire ! Les petits esprits préfèrent le détail. Les maîtres seuls sont d'intelligence avec la nature... Ils ont appris d'elle ce secret de simplicité qui est la clef de tant de mystères. Elle leur a fait voir que le but est d'exprimer, et que pour y arriver, les moyens les plus simples sont les meilleurs (2). »

Voisines des éléments plastiques sont les impressions sonores que le peintre ne peut songer à représenter d'aucune manière, mais que Fromentin a voulu noter dans ses descriptions ; les bruits de la campagne aux diverses heures de la journée avaient toujours été parmi les plus douces sensations qu'il recevait de la nature. Sainte-Beuve et les Goncourt lui ont fait grand mérite de ces notations. « Ce n'est pas seulement vu et peint, c'est écouté, c'est modulé (3). » — « Pour rendre la nature, Th. Gautier faisait seulement appel aux yeux. Depuis, tous les sens des auteurs ont été mis à contribution pour le *rendu* en prose d'un paysage. Fromentin a apporté l'oreille (4). » A vrai dire, on l'avait tenté avant lui, et tel de ces passages « écoutés », qui plaisait à Sainte Beuve, la vue d'un bivouac dormant où les chevaux poussent des hennissements aigus, « tandis qu'une chouette... exhale à temps égaux au milieu du plus grand silence cette petite note unique, plaintive, qui fait clou ! et semble une respiration sonore plutôt qu'un chant (5), » avait déjà été écrit par Chateaubriand, dans

(1) Lettre à E. Beltrémieux, 17 novembre 1845. *Lettres de Jeunesse*, p. 254.

(2) *Sahara*, p. 73 et suiv.

(3) Sainte Beuve. *Nouveaux lundis*, VII, 107.

(4) *Journal des Goncourt*, VI, 318.

(5) *Sahara*, p. 24.

la fameuse description d'une nuit d'Amérique où « tout aurait été silence et repos, sans la chute de quelques feuilles, le passage d'un vent subit, le gémissement de la hulotte ; au loin on entendait les sourds mugissements de la cataracte du Niagara qui... expiraient à travers les forêts solitaires (1). » Mais Chateaubriand ne s'est proposé d'évoquer ces impressions sonores qu'avec des mots abstraits, tandis que Fromentin, au moins une fois dans son œuvre, a tenté de les représenter concrètement ; il a transposé les sensations et *peint* le silence. « S'il arrive qu'un ramier passe au-dessus de ma tête, je vois son ombre glisser sur le terrain, tant ce terrain est uni ; et j'entends le bruit de ses ailes, tant le silence qui se fait autour de moi est grand. Le silence est un des charmes les plus subtils de ce pays solitaire et vide. Il communique à l'âme un équilibre que tu ne connais pas, toi qui as toujours vécu dans le tumulte ; loin de l'accabler, il la dispose aux pensées légères ; on croit qu'il représente l'absence du bruit, comme l'obscurité résulte de l'absence de la lumière, c'est une erreur. Si je puis comparer les sensations de l'oreille à celle de la vue, le silence répandu sur les grands espaces est plutôt une sorte de transparence aérienne, qui rend les perceptions plus claires, nous ouvre le monde ignoré des infiniment petits bruits, et nous révèle une étendue d'inexprimables jouissances (2). »

Avec les éléments « intellectuels » des descriptions, le travail de mise en œuvre va devenir plus apparent encore. Les théories esthétiques de Fromentin lui interdisaient de voir « le laid », « le petit » ; à ses yeux, la nature et l'humanité algériennes réalisaient presque le miracle d'une perpétuelle beauté. Il n'aurait eu garde de faire figurer dans ses tableaux les disparates, les détails sales ou grotesques qui s'étaient pourtout, malgré tout,

(1) *Mémoires d'outre-tombe*, éd. Biré. I, 383.

(2) *Sahara*, p. 69 et suiv.

imposés à son souvenir ; même dans des passages de simple récit, il souffre à dire que les enfants arabes ont « des paquets de mouches fixés au coin des yeux, des narines et des lèvres » (1) ; il s'indigne de rencontrer près de Blidah un Auvergnat qui joue de l'orgue de Barbarie, et plus tard ce souvenir lui revient avec amertume (2) ; à peine ose-t-il insinuer que quelquefois la vermine l'a empêché de dormir (3), etc. Grâce à ces nécessaires éliminations rien ne gâtera l'ensemble clair et harmonieux du tableau. Mais ce qui est plus remarquable, dans cet ordre de préoccupations, c'est le travail d'abstraction que bien souvent Fromentin réalise sur les données de ses tableaux, et dont le résultat, si d'autres tendances n'eussent contrarié celle-ci, aurait été d'enlever tout pittoresque et même toute localité. « Je n'ai de goût sérieux, avoue-t-il, que pour les choses durables, et je ne considère avec un sentiment passionné que les choses qui sont fixes... (4). Dans la nature la vie est... multiple... Dans le tableau le caractère est définitif, le moment déterminé, le choix parfait, la scène fixée pour toujours et absolue. *C'est la formule des choses, ce qui doit être vu plutôt que ce qui est*, la vraisemblance du vrai plutôt que le vrai. Il n'y a guère, que je sache, d'autre réel en fait d'art que cette vérité d'élection » (5). En un mot il faut que le tableau ait un sens qui puisse s'exprimer par des mots abstraits, et qu'il ait été conçu en vue de ce sens. Au lendemain de son premier voyage d'Algérie, il va jusqu'à écrire : « Je ne demande point à la nature un tableau tout fait, mais seulement la substance et l'idée génératrice du tableau » (6) ; et cette

(1) *Sahara*, p. 152.
(2) *Sahara*, p. 257.
(3) *Sahara*, p. 122.
(4) *Sahel*, p. 108.
(5) *Sahel*, p. 149. Les italiques ne sont pas dans le texte.
(6) Lettre à P. Bataillard, septembre 1846. *Lettres de jeunesse*, p. 194.

idée génératrice ce sera par exemple le « sentiment vif et depuis longtemps acquis *du midi dans les bois au bord de l'eau* » (1), ou « un groupe d'arbres ayant un caractère antique » (2) ; peu importe dès lors la rivière, ou l'espèce des arbres : seule « l'impression originaire » compte (3).

En suivant ce goût, plus philosophique que plastique, Fromentin se laisse entraîner à des descriptions abstraites et comme rationnelles, où en dehors de la réalité locale et du moment, il tentera une synthèse d'impressions et d'observations éparses ; si, par exemple, il fait « le tableau d'un intérieur de rue de marchands arabes », il veut « que ce soit sinon un *portrait*, du moins une impression fidèle et comme un specimen du pays (4) ; » de même il finit par découvrir que « le côté le plus neuf, le plus pittoresque, le plus riche en matériaux, comme en interprétation de l'Algérie, c'est « *la vie de la tente* de l'Arabe nomade. Là est vraiment le trait bibliquedu peuple ; pris dans la réalité, c'en est le trait flamand. J'ai des données là dessus qui me permettent de faire au moins deux ou trois tableaux importants, mes souvenirs y aidant » (5). On retrouvera, dans *Dominique* (6), et dans les notes de voyage sur l'Égypte (7), ce souci de définir d'abord la formule abstraite du paysage, pour ensuite l'accentuer dans la représentation picturale. Ce travail intellectuel que Fromentin faisait

(1) Lettre à P. Bataillard, 17 novembre 1843. *Lettres de jeunesse*, p. 99.
(2) Lettre à P. Bataillard, septembre 1846. *Lettres de jeunesse*, p. 194.
(3) Voir la longue dissertation sur cette question : *Sahel*, p. 220 et suiv.
(4) Lettre à M. et Mme Beltrémieux, 17 novembre 1847. *Lettres de jeunesse*, p. 254.
(5) Lettre à M. Du Mesnil, août 1848. *Lettres de jeunesse*, p. 352.
(6) Par exemple, p. 179.
(7) L. Gonse, *Eugène Fromentin* : par ex., p. 298, 301, 303.

pour quelques uns de ses tableaux, il l'a fait pour beaucoup de ses descriptions. La description d'Aïn-Madhy par exemple, aura comme idée génératrice une « physionomie taciturne... un air de commandement avec des dispositions de défense, quelque chose de religieux et d'austère » qui fera ressembler cette ville du Sud algérien à Avignon (1). Pareillement « tout le paysage du Sahel se réduit presque à ces trois notes... le blanc, le vert et le bleu... Ajoutes-y la couleur violette et brune des terrains oxydés de fer, fais monter comme un arbre chimérique au milieu des massifs verts la haute tige d'un peuplier blanc tout pailleté comme un travail d'orfèvrerie ; rétablis par la ligne horizontale et bleue de la mer l'équilibre de ce tableau un peu cahoté, et tu auras une fois pour toutes la formule du paysage algérien » (2). Une page de l'*Eté dans le Sahara* suffira à nous décrire « cette chose surprenante qu'on appelle le désert » ; la *formule* enferme toutes les circonstances possibles d'heure ou de lieu (3). Grâce à cette simplification constante, à cette élimination voulue de tout ce qui ne concourt pas à l'effet artistique ou à l'intention véritable du tableau, grâce à cette suppression, en un mot, de tout ce qu'on « n'a pas motif de voir » (4), Fromentin a pu écrire des pages entières de description qui sont de véritables tours de force, celles par exemple où il nous montre, du haut de la Tour de l'Est à Laghouat, la succession des teintes sur le désert au cours de la journée depuis l'heure du soleil levant où « le pays tout entier est rose, d'un rose vif avec des fonds de fleurs de pêcher », jusqu'à celle où « le soleil descend sur les montagnes violettes » (5). Voilà à quoi aboutit quelquefois, et à quoi tend presque toujours l'art de Fromentin : atteindre l'esprit en lui fournissant une matière intelligible, plutôt que d'éblouir l'imagination par une confusion de détails pittoresques.

(1) *Sahara*, p. 265.

(2) *Sahel*, p. 68.

(3) *Sahara*, p. 183.

(4) Expression de Sainte-Beuve, en parlant de certaines descriptions de *Dominique* (Nouveaux Lundis, VII, 140).

(5) *Sahara*, p. 183 et suiv.

Venons maintenant aux éléments purement sentimentaux de ces descriptions : il y tiennent une grande place, mais, à moins de recommencer ici l'analyse de la sensibilité de Fromentin, on ne peut guère noter que quelques caractéristiques très générales. Plus que le besoin rationnel des formes fixes et des lignes simples, les émois délicats de Fromentin devant la nature sont la marque la plus reconnaissable de ses descriptions ; et seule elle suffirait à en révéler l'auteur. Si précis et si pittoresque que soit un tableau, il enferme toujours la confidence des angoisses ou des jouissances que la réalité d'abord, et surtout le souvenir ont données à l'écrivain : toujours Fromentin veut saisir « le côté poétique et intime des choses » (1).

Sans doute les expressions de cette sentimentalité sont quelquefois médiocres ; du moins un lecteur du xx[e] siècle n'appréciera-t-il pas beaucoup certains airs de romance vraiment bien démodés aujourd'hui, ce que Flaubert appelait férocement « les commentaires et réflexions chateaubrianesques sur la fuite des jours, la chute des feuilles et celle des cheveux (2) ». Ces lieux communs de la rêverie romantique, les couplets types sur le chant des oiseaux, sur la patrie absente, sur la mort, ne sont pas bien nombreux dans le premier volume, et à peine s'étendent-ils chacun sur quelques lignes ; mais avec l'*Année dans le Sahel*, Fromentin encouragé sans doute par les éloges que George Sand, entre autres, avait faits de sa sensibilité, consentait tout-à-fait à étaler la vie secrète de son cœur, tous ses

(1) Lettre à P. Bataillard, 4 octobre 1847. *Lettres de jeunesse*, p. 240.

(2) *Correspondance*, 25 avril 1858, III, 127.

émois, petits ou grands. La *Revue des deux Mondes*, où il publia son livre, n'avait pas peur de ces lieux communs, qui ont comme un vernis de tradition et de noblesse ; tel entretien avec un petit oiseau qui vient de France ou qui y va, telle explication du sens mystérieux qu'a le chant du rossignol, tel émoi guerrier devant le régiment qui passe (1), par exemple, ont été avant Fromentin, et après lui, tirés à des centaines d'exemplaires ; c'est *joli* — « Je vois *joli* et pas *grand*, reconnaissait-il lui-même ; c'est peut-être de tous mes défauts celui qui me désole le plus, parce que c'est un défaut de nature qui ne sera jamais tout-à-fait corrigible (2) » — c'est joli, mais c'est du poncif; et l'artiste ne s'y serait probablement pas arrêté, si le rêveur n'eût gardé un délicieux souvenir des rêveries confuses où l'avaient entraîné ces banales occasions.

Partout ailleurs les correspondances familières que l'écrivain établit entre le paysage et ses propres sentiments, plus spontanées, révèlent toutes les délicatesses d'une sensibilité assez riche pour n'avoir besoin de rien emprunter au fonds commun. La manière la plus ordinaire et la plus discrète, ce sont des épithètes sentimentales habilement mélangées aux épithètes pittoresques : « un ciel balayé, brouillé, *soucieux*, plein de pâleurs *fades* d'où le soleil se retirait sans pompe et comme avec de *froids sourires*... Je passai une heure entière couché près de la source à regarder ce pays pâle, ce soleil pâle, à écouter ce vent si doux et si *triste*. La nuit qui tombait n'augmenta ni la solitude, ni l'*abandon*, ni l'inexprimable désolation de ce lieu (3) » — « un si *calmant* éclat descendait des étoiles... (4) » — « le ciel

(1) *Sahel*, pp. 5, 95, 14.

(2) Lettre à P. Bataillard. 12 novembre 1847, *Lettres de jeunesse*, p. 251.

(3) *Sahara*, p. 46. Les italiques ne sont pas dans le texte.

(4) *Sahara*, p. 180, même observation.

est d'un bleu ardent et *stérile*... (1), etc. ». La rêverie se fond avec la vision en un même effet ; le paysage est simplement nuancé. Ailleurs cette fusion n'est pas faite aussi intimement ; après une description purement plastique, Fromentin donne, par une phrase, par un simple mot, l'interprétation sentimentale que sa rêverie a faite du tableau ; ainsi il décrit en deux pages une réception le soir sous la tente, les hôtes, les serviteurs, le douar, les troupeaux, l'horizon, les « petites tasses vertes » où l'on boit le café, « sur lesquelles il y avait écrit en arabe : « Bois en paix »... et il termine « De ce tableau... que je voudrais écrire avec des signes de flammes et des mots dits tout bas, je ne garderai qu'une seule note qui contient tout : *Bois en paix* (2) ». De même il esquisse un misérable village, perdu dans des rochers jaunâtres, abîmé sous le siroco et la poussière, éclairé par un jour plombé, et il lui voit « une physionomie violente et pour ainsi dire pleine d'angoisse (3) ».

Tous ces éléments de la description — pittoresques, rationnels, ou sentimentaux — s'amalgament d'ailleurs si bien en général qu'on ne peut les isoler que par un travail artificiel et de pure curiosité. Fromentin, sans effort, grâce à ses dispositions natives, grâce à l'élaboration lente qu'ont subi ses souvenirs, semble en effet n'avoir souci que de représenter ce qu'il a vu. Il écrira plus tard que la nature est « à la fois ce que chacun sent, conçoit, rêve, exprime (4) » ; cette définition, étonnamment idéaliste, qui associe les sensations qu'on reçoit de la nature, la conception rationnelle qu'on s'en fait, les rêveries qu'on lui demande, la manière enfin dont on la représente, explique peut-être mieux que tout autre commentaire l'attrait complexe des descriptions de Fromentin.

(1) *Sahara*, p. 181, même observation.

(2) *Sahara*, p. 28.

(3) *Sahara*, p. 86.

(4) Note de juillet 1875, *Revue des Deux Mondes*, 15 juillet 1908 p. 281.

III

LES RÉDACTIONS SUCCESSIVES. — CORRECTIONS ET RETOUCHES LE TRAVAIL DU STYLE.

Fromentin a rédigé ses deux volumes d'impressions algériennes sous une forme qui nous semble être tantôt celle d'un journal de route intime, et tantôt celle de lettres adressées à des amis ; dès les premiers moments d'ailleurs, il y avait eu cette espèce d'incertitude ; la lettre, réellement envoyée, développait un épisode du journal ; quelques lignes du journal pouvaient au besoin inspirer une lettre. Aussi quand Fromentin se décida à donner une « forme littéraire » à ses souvenirs, suffisamment embellis avec le temps, c'est sous cette forme mixte qu'il les rédigea. « Je vais, aussitôt ma correspondance achevée, — écrit-il à A. Du Mesnil, le 3 juin 1848 — me mettre à reprendre à partir de janvier le récit de mon voyage. Il te sera adressé, je le ferai pour nous, sauf à en tirer parti de la façon qu'on pourra si l'occasion s'en offre (1) ». L'occasion tarda un peu, mais elle s'offrit enfin, et plusieurs fois. Après le voyage de 1852-1853, la jeune *Revue de Paris*, qu'avait fondée Th. Gautier, accepta de publier l'*Eté dans le Sahara ;* mais la publication en fut lente, souvent interrompue (2), et personne ne paraît y avoir pris garde. C'est seulement après l'apparition de l'ouvrage en volume, deux ans après, que Th. Gautier s'enthousiasma (3), et demanda à Fromentin pour l'*Artiste*, qui était vraiment sa revue et celle de la doctrine pittoresque, une suite de ses

(1) *Lettres de Jeunesse*, p. 333. Voir la dédicace du *Sahara* à A. du Mesnil.

(2) 1er et 15 juin, 15 août, 1er septembre, 1er et 15 novembre, 1er décembre 1854.

(3) Son article parut dans l'*Artiste* les 22 février et 1er mars 1857.

impressions (1). De nouveaux fragments du voyage de 1852-1853 furent ainsi publiés (2). Alors la *Revue des Deux Mondes*, sur la recommandation d'amis de Fromentin (3), se décida à faire accueil à ce jeune écrivain, en passe de devenir célèbre ; les derniers fragments du voyage de 1852-1853 parurent (4). Les journaux de voyage de 1846 et de 1847-1848 restèrent inédits ; et il en fut de même pour les voyages d'Égypte (1869) et de Hollande (1875). Après 1859, malgré le succès qu'il avait obtenu, Fromentin jugea inutile de tirer parti de ses carnets de route.

Mais si, en 1854, en 1857 et en 1858, Fromentin a publié un récit de voyage dont il avait sans doute rédigé la plus grande partie à la fin de 1853 et au début de 1854, il ne faut pas croire que son effort se soit alors borné à sortir d'un tiroir, et à envoyer à l'imprimeur le manuscrit jusque-là réservé à quelques amis. Pour l'*Année dans le Sahel* en particulier, quatre ans après la première publication, il se donna « pour but et pour thème de faire mieux (5) ». A Th. Gautier il avait remis, pour le publier dans l'*Artiste*, à peu près tel quel probablement, le début de son journal de voyage (6). Mais, avant la publication définitive dans la *Revue des Deux Mondes*, il reprit et remania ce début — et, j'imagine, le reste du journal, de façon à ce George Sand, et le public avec elle, vissent « un progrès très grand et très sensible du *Sahara* au *Sahel* (7). Ce

(1) E. Feydeau. *Th. Gautier*, p. 115.

(2) Juillet-août 1857.

(3) Ch. Edmond par exemple (Voir Gonse. *Eugène Fromentin*, p. 148) ; George Sand recommanda chaudement Fromentin à Buloz (Gonse, p, 107).

(4) Novembre-décembre 1858.

(5) Lettre à G. Sand, 15 décembre 1858 (Gonse, p. 148).

(6) C'est d'ailleurs publié avec le sous-titre « Fragments d'un journal de voyage ».

(7) Lettre de George Sand, 12 décembre 1858. (Gonse, *Eugène Fromentin*, p. 147).

petit livre, affirme-t-il alors à George Sand, a été écrit, je puis le dire, sous l'impression directe de vos encouragements, avec l'intention d'y répondre et le désir ardent de les justifier » (1). — Quelles ont été les intentions de ce dernier travail ? Quelle nouvelle élaboration Fromentin a-t-il fait subir à ses souvenirs ? A quels nouveaux scrupules, après tant d'autres, a-t-il obéi ? C'est à quoi l'édition critique que j'ai publiée au début de cet article permet de répondre de façon assez satisfaisante ; bien qu'elle ne comprenne qu'un sixième du volume, les tendances qu'elle révèle sont manifestes au cours du livre entier.

Je ne fais pas état des nombreuses retouches du style, qu'une simple lecture signalera aisément ; on y voit un effort constant en vue de la précision ; beaucoup de mots supprimés, quelques uns ajoutés pour rendre l'expression plus appropriée ; des atténuations là où les mots forçaient la pensée, ailleurs des renforcements ; un souci de l'harmonie de la phrase, (2) etc. Mais cela, évidemment, n'a rien de bien particulier à Fromentin ; tout écrivain un peu scrupuleux a connu cette perpétuelle amélioration de la forme.

La plupart des changements et les plus caractéristiques tendent à diminuer dans l'œuvre le caractère du journal, écrit sur les lieux, ou peu de temps après, et à la rapprocher au contraire d'un récit médité et réfléchi, où le pittoresque des détails, s'il subsiste, ne vient qu'après le commentaire psychologique et le document instructif. Un petit détail de style est symptomatique : la suppression de nombreux *je*, *moi* (3), telle opinion ou telle constatation présentée d'abord comme tout-à-fait personnelle, acquerra le prestige d'une vérité

(1) Lettre du 15 décembre 1858. (Gonse, *Eugène Fromentin*, p. 148).

(2) Il ajoute quelques rares redondances d'expression.

(3) Par ex, *Revue africaine* 1910 : toute la page 22, et pp. 21, 23, 24, 48, etc.

générale ou la certitude d'une observation rigoureuse : l'auteur s'efface. Il supprime également des renseignements sur ses propres faits et gestes, naturels dans un journal presque quotidien : on ne saura plus qu'il somnola pendant une partie de la traversée, qu'il avait un atelier dans sa maison, qu'il écrit et dessine en marchant, qu'il a passé par tel chemin plutôt que par tel autre (1). Beaucoup d'autres observations qui n'avaient à ses yeux que le mérite de l'avoir amusé un moment, mais qui ne lui semblent plus susceptibles d'instruire vraiment, disparaissent : sont rayées, quatre grandes pages sur la traversée et ses divers incidents : le patron marseillais qu'on croise au sortir du port, l'Anglaise qui va aux Indes, le passage devant les Baléares, etc. (2) ; il n'en reste que trois ou quatre indications bien vagues sur la lumière, le vent et un passage d'oiseaux. Rayés aussi de nombreux détails sur la maison de Mustapha et son voisinage (3) ; dans la *Revue des Deux Mondes* Fromentin avait même à peu près supprimé toute cette partie de l'ouvrage ; il a eu des scrupules et l'édition en volume en a restitué quelques fragments (4). Pareillement sont éliminés des renseignements, qu'il estime d'une précision inutile, sur la route d'Alger à Mustapha, les voitures qui la desservent et les principales curiosités du chemin (5). Dans la description d'une rue arabe, des ratures suppriment plusieurs traits qui esquissaient l'architecture branlante des maisons et l'aspect des boutiques (6) ; un personnage perd son nom, ou du moins son prénom qui lui servait de nom (7) ; une rue, son écriteau (8) ; on ne sait

(1) Par ex. pp. 24, 33, 54, etc.

(2) Pp. 12 et suiv.

(3) Pp. 24, 26, 29.

(4) P. 26.

(5) Pp. 3, 34, 36, 37, 38, 41, 42, 43.

(6) Pp. [illegible], 49.

(7) P. 30

(8) P. 57.

point, que quelques protestations sur l'enlaidissement plus à quelle distance Maison-Carrée est d'Alger, etc. Toutes les glanures ainsi abandonnées réjouiront évidemment les amis du vieil Alger ; la plupart ont leur prix. Mais ces traits uniquement pittoresques, que Fromentin jugeait tout naturel de publier dans l'*Artiste*, où l'on aimait que les écrivains fissent *voir* le plus de réalité possible, lui parurent inutiles du jour où il chercha à « faire mieux » ; du moins il estima qu'il y en avait trop, et il en enleva bon nombre, ne laissant que ceux dont la présence lui paraissait utile à l'intérêt essentiel du récit. La *Revue des Deux Mondes* et son public consentaient bien qu'on pût distraire par des curiosités de voyage, mais il fallait qu'on donnât autre chose aussi, plus substantiel à leur gré ; Fromentin n'y manqua pas.

De nombreuses additions, quelques unes très longues, compensent largement, au point de vue matériel en tout cas, ces suppressions. Ce sont d'abord quelques lieux communs qui n'étaient point déplacés à la *Revue des Deux Mondes*, vers 1860 : couplet sur la rapidité des voyages modernes, et les progrès de l'industrie qui en chasse la poésie, phrases érudites sur la perfidie antique de la mer Méditerranée, constatation classique que tout a été dit et qu'on vient trop tard... (1) Mais c'est là peu de chose D'autres additions sont bien plus remarquables. Si jamais un voyageur en Algérie fut indifférent et même hostile à l'œuvre que l'administration française y a poursuivie, si jamais quelqu'un se désintéressa autant des questions de civilisation, de colonisation, et oublia tous les problèmes d'ethnologie, pour ne regarder que les paysages, les costumes et les gestes, c'est bien Fromentin : la lecture de l*Été dans le Sahara* suffirait à le prouver. Le début du journal de voyage publié dans l'*Artiste*, n'offre guère d'ailleurs, sur ce

(1) Pp. 12, 13, 31.

d'Alger par les Français, et sur les contraintes imposées aux Arabes. A la *Revue des Deux Mondes*, il fallait instruire, au moins par moments ; aussi des pages entières ont été ajoutées, dans le texte définitif, qui disent les réflexions de Fromentin sur la conquête et son avenir, sur l'assimilation impossible du peuple arabe (1) ; des renseignements nouveaux ont été donnés sur la vie indigène ; des détails simplement pittoresques ont été accompagnés de commentaires qui leur confèrent une valeur générale (2) Grâce à ces nouveaux développements l'œuvre, qui n'avait été jusqu'alors que le journal d'un artiste, pouvait prétendre à intéresser les historiens et les économistes.

Mais ce que George Sand avait apprécié surtout chez Fromentin, c'était, elle l'a dit elle même, son « âme rêveuse et contemplative mariée pour ainsi dire avec l'éternel spectacle de la nature » (3) ; encouragé dans une tendance qui lui était naturellement si chère, Fromentin a introduit dans son récit de nouveaux éléments sentimentaux ; les rêveries dont il avait un peu contenu l'expression dans son premier livre s'étendirent plus librement ; George Sand en fut tout à fait satisfaite, et c'est là sans doute le progrès que, par lettre (4) et publiquement (5), elle constatait dans la nouvelle œuvre. Dès le début, cette complaisance plus grande de l'écrivain aux manifestations de sa sensibilité se marque de façon indéniable ; le premier texte avait recueilli une petite aventure de voyage : un rouge-gorge réfugié dans la cabine du passager, et rendu par lui à la liberté (6). Tout au plus Fromentin ajoutait-il à cette

(1) P. 42 (note 5).
(2) Pp., 45, 46, 51, 53, etc.
(3) *La Presse*, 10 mars 1859.
(4) Let e du 12 décembre 1858.
(5) *La esse*, 10 mars 1859.
(6) Pp. 1 e suiv.

simple histoire. « S'il allait en France, il a pu le dire aux oiseaux de son espèce qui chantent à l'heure où j'écris ceci dans les tilleuls frissonnants de mon jardin ». Dans la rédaction définitive, le passage a été complètement remanié, et c'est cette dernière phrase qui en est devenu le thème essentiel ; il est à peine question de l'incident ; le rouge-gorge palpite d'émotion ; le voyageur lui adresse un discours ; il l'envoie vers ceux qui lui sont chers ; il évoque la maison d'enfance ; le rouge-gorge hésite, puis se dirige vers le Nord ; c'est presque un petit drame sentimental, où s'est complu la rêverie de Fromentin. De même deux paragraphes ont été ajoutés pour affirmer que le voyageur, quoiqu'il ait passé la mer, reste face à face avec la France qu'il vient de quitter (1). A vrai dire en deux ou trois autres endroits Fromentin supprime ces développements sentimentaux ; ce n'est qu'à l'apparence. Les réflexions sur Mayorque entrevue au loin (2), étaient décidément un hors-d'œuvre. Quelques expressions de pitié devant un vieux palmier disparaissent (3) : c'est une simple retouche de style, toute la phrase dit la mélancolie du spectacle, et au surplus ce vieux palmier devient un symbole véritable du peuple arabe.

Sur quelques points, il semble que l'idéalisation du souvenir fasse un nouveau progrès du texte de l'*Artiste* à celui de la *Revue des deux Mondes* ; du moins quelques arrangements, nécessaires à une meilleure harmonie de l'ensemble, décèlent ce besoin d'embellissement. Le rouge-gorge se laissait prendre d'abord parce qu'il était incapable de résister ; plus tard il vient se réfugier avec confiance dans la main du voyageur ami ; celui-ci le nourrit, passe la nuit à donner la chasse aux mouches, il l'aide à s'envoler ; le sentiment y gagne, le

(1) P. 19, n. 4.
(2) Pp. 16 et suiv.
(3) P. 39.

tableau aussi : on a vaguement l'impression que l'oiseau se doit d'être un messager fidèle (1). Les fenêtres françaises et leurs contrevents sont effacés dans le panorama d'Alger ; les quelques toitures qui déparent la ligne des terrasses deviennent problématiques ; il faudrait faire effort pour les compter (2). De légers remaniements feront d'un bain de chevaux pittoresque et bruyant, un doux tableau, qui se détache sur les perspectives azurées et nacrées de la mer (3). Les rues arabes perdent tous les détails précis qui leur donnaient tant de relief, pour n'être plus dans leur ensemble qu'une « masse de maçonnerie bâtie comme un sépulcre » (4). La rencontre du brodeur indigène est dépouillée de ce qui lui restait de localité (5).

D'importantes modifications dans le plan répondent au besoin de logique, à ce goût du rationnel que nous avons signalé : dans le journal de voyage, Fromentin avouait une indifférence provisoire au plan « Je n'essayerai pas de mettre un ordre [à mes souvenirs] ; je les inscrirai seulement à leur date, au début de ce journal, plutôt sous forme de notes que de tableaux ; et sans m'occuper de savoir si ce nouveau préambule, absolument descriptif sera dans des proportions heureuses avec la suite de mon récit » (6). Ces scrupules, simplement différés, ont, dans la rédaction définitive bouleversé la disposition de la matière : la chronologie cède à la logique intime du sujet. La description de la vue qu'on a sur Alger de la maison de Mustapha passe avant la description de la maison elle-même ; c'est en effet le panorama qui est l'essentiel, et non point le lieu où l'on

(1) P. 19.
(2) P. 25.
(3) P. 37.
(4) P. 49.
(5) Voir ici p. 365.
(6) P. 31.

est allé s'installer pour le voir (1). Le voyage de Mustapha à Alger vient après la visite d'Alger et pour la même raison (2) Les juives et les négresses qu'on rencontre dans les rues de la ville ne figuraient dans le récit qu'après des renseignements sur la promenade qui amenait Fromentin à les rencontrer (3) ; comme elles sont des types remarquables de la population indigène, il est naturel que leur portrait succède à la description des rues.

On le voit, Fromentin, par ce dernier travail de remaniement, s'éloignait de plus en plus de l'école de Th. Gautier. Cédant à des préférences personnelles, cédant aussi aux conseils de George Sand à qui il gardait une affectueuse reconnaissance de son accueil, il en venait à préférer l'*émotion* à l'*image*, alors que bien longtemps il avait tâché de leur faire une part au moins égale ; il était ravi qu'on lui démontrât « que par instinct, comme par théorie [il était] à l'opposé de ce qu'on appelle aujourd'hui le réalisme (4) ». Peut-être est-ce là une des raisons qui le firent renoncer aux récits de voyage, et il entreprit d'écrire une fiction romanesque, où pût s'étaler, avec le roman de sa jeunesse, toute son impérieuse sensibilité ; ce fut *Dominique*, qu'il dédia à George Sand. Puis pendant près de vingt-cinq ans, il cessa d'écrire.

Ce silence subit après la manifestation d'un talent incontestable, après l'accueil enthousiaste des meilleurs critiques, garde quelque chose de mystérieux. *Dominique* en donne sans doute l'explication. Comme Fromentin, Dominique de Bray a publié quelques œuvres de jeunesse ; deux d'entre elles ont eu un vrai succès ; un ami lui déclare qu'il a un « grand talent » et lui prédit « des

(1) P. 22.

(2) P. 31.

(3) P. 54.

(4) Lettre à George Sand, 20 février 1859. (Gonse. *Eugène Fromentin*, p. 152).

destinées à [lui] faire tourner la tête » (1). — « Le léger trouble d'esprit qui suivit ces heureux débuts de ma vie littéraire se dissipa très vite... J'examinai posément ce qu'il y avait de légitime au fond d'un pareil succès, ce qu'il fallait en conclure, s'il y avait là de quoi m'encourager. Je fis le bilan très clair de mon savoir, c'est-à-dire de mes ressources acquises, et de mes dons, c'est-à-dire de mes forces vives ; je comparai ce qui était factice et ce qui était natif, je pesai ce qui appartenait à tout le monde, et le peu que j'avais en propre. Le résultat de cette critique impartiale, faite aussi méthodiquement qu'une liquidation d'affaires, fut que j'étais un homme distingué et médiocre » (2). Dominique parcourut sa bibliothèque ; il vit combien peu de livres méritent de de vivre. « Celui qui prenait les ombres méritantes dans sa barque m'aurait certainement laissé de l'autre côté du fleuve et j'y restai. Une fois encore j'entretins le public de mon nom, du moins de mon personnage imaginaire ; ce fut la dernière » (3).

Cette extraordinaire sévérité dans le jugement de soi-même, où se révèle toute la noblesse d'un beau caractère et toutes les défiances d'une haute intelligence, explique comment Fromentin a pu tout d'un coup s'interdire ce métier d'écrivain auquel il s'était si passionnément préparé dès la jeunesse ; pendant près de vingt ans il n'avait cessé de travailler et de perfectionner toutes ses facultés d'intelligence et de sensibilité ; il était devenu un maître du style ; ses livres avaient été préparés avec un scrupule rare, longtemps élaborés, plusieurs fois remaniés avant de paraître. C'est peut-être l'énormité même de ce travail, et les

(1) *Dominique*, p. 276. George Sand lui écrivit : « Vous avez plus de talent en vous... peut-être, entre nous soit dit, que tous ceux qui écrivent en ce moment sur n'importe quoi ! » Lettre du 27 mars 1857. (Gonse, p. 144).

(2) *Dominique*, pp. 276 et suiv.

(3) *Dominique*, pp. 278 et suiv.

ambitions qu'il justifiait, qui lui firent trouver médiocre un résultat que d'autres eussent jugé magnifique. Peut-être la seule chose qui finit par lui importer fut-elle d'analyser, à un moment où l'âge mûr le transformait, toute la sensibilité de ses années de jeunesse : après *Dominique*, il n'avait plus rien à dire.

Qui sait d'ailleurs si la rareté même de ses descriptions algériennes n'a pas mieux servi sa gloire qu'il ne le pensait ! leur groupe, s'il n'était pas si petit, se détacherait-il en aussi bonne place au milieu de toute la littérature descriptive ? Il y a dans l'œuvre de George Sand, que Fromentin admira tant, de très beaux tableaux de nature ; mais ils sont perdus dans l'amas de plus de cent volumes, et dès maintenant on ne se soucie plus beaucoup d'aller les y chercher.

PIERRE MARTINO,

Professeur à la Faculté des Lettres d'Alger

RUINES ET VESTIGES ANCIENS

DANS LES

PROVINCES D'ALGER ET D'ORAN

*Les renseignements suivants sont à ajouter à l'***Atlas Archéologique de l'Algérie** *pour les feuilles déjà publiées et à noter pour les autres.*

I. — Feuille Bogar au $\frac{1}{200.000}$ de la Carte topographique du Service géographique de l'Armée

1° Vestiges d'une tour carrée construite en gros blocs, à peine émergeant du sol, sur le chemin de l'Oued-Elhakoum à Aïn-Mizab, à 5 kilomètres du premier point (renseignement).

2° (N° 2 de l'Atlas archéologique, feuille Bogar). — On a trouvé anciennement à 150 m. environ de la bergerie une pierre portant la figure d'un cavalier avec une longue inscription. M. Quercy, administrateur, en fit faire un dessin en 1881. La pierre fut perdue ou brisée peu après sa découverte.

3° Côte de Bogar, un peu au S. de la route Bogar-Bogari, vers le tiers de la montée, vestiges de bazinas ; silex grossièrement taillés.

4° *El Krachem ;* Ville (exploration du Sahara et des Beni-Mzab) indique les ruines d'un village indigène à l'O. de la maison européenne, sur le plateau.

5° Près d'Elkrachem encore, à la très belle nécropole de bazinas dite de Jebbanet Reguègue ou de la Carrière du Scorpion (maintenant disparue), on a trouvé dans une tombe un bracelet de bronze terminé en tête de serpent. La nécropole comptait plusieurs centaines de tombes. (Ajouter au n° 160 de l'Atlas archéologique, feuille Bogar).

6° *Coudiat Morrich*, sommet oriental; Ville (op. cit.) indique les vestiges d'un village indigène.

7° *Dayat Oum Echcheguègue* dans les Sahari; pied Sud et pied N. des mammelons règnant au N. de la daya, nombreux vestiges de bazinas.

II. — Feuille Teniet Elhad au $\frac{1}{200.000}$ même carte

1° R. R. aux points ci-après: Aïn Garden; — A. Mersit Rarbiya; — Kef benDahmen; Kherb etChouaïch; Coudiat Oued ben Ali (Ras Tasmama); — Confluent de l'Oued Tasmama et du Nahr Ouacel; Safil Zilen; — A mi chemin d'Aïn Zilen à Aïn Chdida (amont de Fedoul); Kherbat Elmeraskiya et Kebouriya près Tasselemt.

Toutes ces ruines ne sont pas nommées dans le texte de l'Atlas archéologique; celles de Kef ben Dahmen et de Kherbat Chouaïch sont peut-être indiquées sur la carte accompagnant le texte, aux n°s 23 et 24, mais sans être, en tous cas, citées par leurs noms. Or, il peut-être important de connaître ceux-ci, si l'on veut retrouver les ruines sur le terrain.

2° *Kef Iroude*. — Un mur en pierres sèches, haut de 1 m. à 1 m 50, descend N.-S. du sommet, traverse la vallée, remonte les pentes au-delà. Bourguignat, y voit un monument symbolique; mais c'est évidemment un mur de défense comme nous en avons trouvé souvent dans la province de Constantine. M. L. Joleaud et moi.

3° *Aïn Ouahba*, n° 14 de l'Atlas, feuille Teniet; la R. R. signalée est importante.

4° Ajouter au n° 12 de l'Atlas: « ces ruines sont: sur la rive gauche: Aïn ben Zerouda; Aïn Kartouchen; Aïn Elbahira; Aïn ben Mançour; Aïn Ang Eljemel; Aïn Sidi Alia; Aïn Chrifa. »

5° Au n° 3 de l'Atlas, ajouter Derrien, Contrées traversées, etc., à la bibliographie.

6° Ajouter à l'Atlas les R. R. suivantes signalées par Derrien entre Aïn Elaneb et Aïn Sidi Mançour, sur la rive gauche du Nahr Ouacel: « Aïn Ksar Yagoube; Aïn Khalfouna; Aïn Tlemcen ».

7° *Le ksar Ennamous* (n° 96 de l'Atlas archéologique) est mal placé sur la carte de cet Atlas; il est au N. et non pas au S. d'Aïn Beïda.

8° Autre ruine de village indigène, à 2 kilom. plus au N, non indiquée par l'Atlas, sur une colline isolée, de toutes parts escarpée. Ce village était ennemi du précédent; les propriétaires, qui étaient nomades, s'en servaient surtout comme de magasin et de refuge; il y avait un rempart.

9° Au n° 29 de l'Atlas, ajouter: rempart légèrement curviligne en plan, au S.

III. — Feuille Chellala au $\frac{1}{200.000}$ carte susdite

1° *Guefzite* bazinas; grands rectangles de pierres debout (0^{m}50 de haut à 0^{m}80), longs de 15 à 20 m., larges de 4 à 5, orientés N. S. ou E. O.; plusieurs ont été partagés en deux par des murs de refend.

2° *Oued Sidi Atallah*, restes de bazinas.

3° *Benia*, dans le Nador; falaise dominant au S. la vallée; bazinas sur les crêtes. Nombreux silex (cf.

Demaeght, Notes géographiques, archéologiques et historiques sur la partie de la Maurétanie Césarienne correspondant à la province d'Oran. Bullet. de la Soc. de Géogr. et d'Archéol. d'Oran, VII, 1887, p. 179).

4° Aux nos 96, 97, 98, 107, 109, 110 de l'Atlas archéologique, ajouter : silex grossièrement taillés.

5° *Aïn Raja*, ruines de village indigène juste sur la butte dominant la source ; petit réduit de 80m × 80m en grosses pierres ; murs de jardins ; puits.

6° Au n° 101 de l'Atlas, ajouter : l'une des bazinas subsistantes a encore près de 3 mètres de hauteur avec 25 mètres de base.

7° Au n° 108, ajouter : à 150 mètres au Sud des bazinas, enceinte quadrangulaire orientée N. S., formée de dalles hautes de 0m60 à 0m80, plantées verticalement ; dimensions de l'enceinte 20m × 5m ; orientation N. S. ; l'intérieur n'est qu'un amas confus de cailloux. Silex à 200 mètres plus au S.

IV. — Feuille Guelt Esstel au $\frac{1}{200.000}$

Corriger le n° 1 de l'Atlas, qui indique seulement à Aïn Oussera des silex grossièrement taillés ; on en a trouvé de tels, il est vrai, mais aussi d'autres, plus petits, admirablement travaillés, aussi beaux que les plus beaux produits de la région d'Ouargla et du même type.

V. — Feuille Djelfa au $\frac{1}{200.000}$ de la carte sudite

1° Une ancienne carte au $\frac{1}{200.000}$ de la province d'Alger publiée par Jourdan, éditeur à Alger, indiquait des R. R. à 2 kilomètres E. du Moulin Randon ; d'autres à 4 kilomètres S. O. du même point, à un endroit dit Bordj

Chaïr ; puis des ruines arabes à 4 k. plus à l'E. de ce lieu, au lieu dit Guettara.

2° Même carte ; village indigène ruiné à Kourirech, au pied du Ras Echchouf.

Remarque. — La plupart des bazinas et autres tombes préislamiques des montagnes des Ouled Nayl sont faites de cailloux amoncelés, de même que les bazinas des alentours de Biskra, et non en dalles comme plus au N. ; elles sont loin d'être comparables aux monuments relativement grandioses du pays du Nahr Ouacel.

VI. — Feuille Messaad au $\frac{1}{200.000}$

Trois inscriptions ont été trouvées en 1889 à Messaad (décembre) et transportées au bureau arabe de Djelfa où elles sont conservées.

VII. — Feuille Zenina au $\frac{1}{200.000}$

1° *Rejem Lahmar*. — Restes de bazinas ; silex.

2° Au bas de *Oued-Elguelta* (haut Oued-Sakeni) enceinte orientée N. S., de 50 m. sur 20 m., en bons murs, bonne maçonnerie de 0 m. 50 à 0 m. 60 d'épaisseur, au bord gauche de l'oued ; autour murs de jardins dessinant des rectangles et décombres occupant sans doute la place de masures ; ces murs et ces décombres se continuent sur une centaine de mètres à droite et à gauche de l'oued, en amont de l'enceinte. Restes de bazinas aux alentours.

3° *Sidi-Touati*. — Restes de bazinas.

4° Ajouter au n° 86-88 de l'Atlas : « œufs d'autruches en fragments perforés ; foyers ; bazinas nombreuses.

VIII. — Feuille Aïn Madhi au $\frac{1}{200.000}$ de la carte topographique d'Algérie du Service géographique de l'armée

Tajmoute. — On a trouvé vers 1900-1903 : 1° des fragments de poteries qui paraissaient romaines ; 2° une amphore en terre rouge, ornée à la jonction du col et de la panse de quelques lignes ondulées comme en portent encore les jarres fabriquées à Jerba (Tunisie) ; 3° une autre amphore revêtue d'un enduit vert foncé, analogue à celui qui recouvre beaucoup de poteries marocaines de Tétuan, ou européennes d'Espagne ou de Provence (Guendouze vidit).

IX. — Djebel Amour. Feuille Aflou au $\frac{1}{200.000}$

1° Plateau à environ 1 heure de marche de *Taouiala*, dans la direction de Brida, rectangle dallé (20 m. × 10 m. environ), bordé de pierres longues, taillées, couchées de façon à former cadre régulier. Sur ce cadre se dressent des dalles placées de champ, hautes de 1 m. à 1 m. 50. (Vidi anno 1896).

2° *El Richa.* En deux endroits, sur le sommet de la colline dominant à l'E. le village, voutes en moellons dont la clef arrive au niveau du sol et qui recouvrent des caveaux. La plupart de ces voutes sont plus ou moins effondrées. Les indigènes les attribuent aux *Johala*, c'est-à-dire aux gens d'avant l'Islam. (Vidi anno 1896).

3° A 50 ou 60 m. S.-O. de l'*Aïn-Aflou*, station de silex assez bien taillés ; escargotière (kjœkenmœdding où prédominent les coquilles des escargots ayant servi à la nourriture de l'homme (Vidi anno 1896).

X. — Feuille Chotte Chergni au $\frac{1}{200.000}$

1° Un peu au S.-E. de Sidi Ali Elmechri grande enceinte (mur en pierres sèches ruiné) sur un sommet. — Autour et sur les collines vis-à-vis qui viennent mourir à la Koubba de Sidi Ali Elmechri, bazinas. — Un peu au N.-O. de la Koubba ruine d'un village indigène ; et à très peu de distance plus à l'O. restes d'une enceinte circulaire (mur en pierres sèches ayant encore par places 2 à 3 m. de haut) ayant servi de réduit défensif. (Vidi anno 1896).

2° *Guenèb.* Village indigène ruiné (vidi anno 1896).

3° *Oglat Touila*, à Foum El Maye, entre El Maye et le Chott, nécropole (bazinas) (renseignement).

XI. — Feuille Elaricha au $\frac{1}{200.000}$.

1° *A Elmahfoub*, au N.-O. d'Elaricha, grande nécropole (bazinas) ; vestiges de quelques constructions en pierres de taille (renseignements).

XII. — Feuille Sedou au $\frac{1}{200.000}$.

1° *Sidi Hamza* (tout au N., de la feuille), à 4 kil. au S.-E. environ de la gare de Chouli, carrière de marbre, agglomération romaine.
2° *Haouichat Barka*, près de là, ruines d'un village des Beni Habib.

XIII. — Feuille Tlemcen au $\frac{1}{200.000}$.

1° A mi-chemin entre Sidi Bou Medine et Elmefrouch, à *Elbenième*, décombres, vestiges d'agglomération.

XIV. — Feuille Nemours au $\frac{1}{200.000}$.

2° Autour de l'*Oued Ennaïm*, aux environs du barrage, à l'amont de Marnia, bazinas nombreuses (ruinées) sur les promontoires des terrasses calcaires.

3° Mammelon dominant Marnia au N., à l'E. immédiat de la route de Nemours, silex épars, peu nombreux et vestiges de bazinas circulaires ou ovales, avec axe E.-O.

XV. — Feuille Tiaret au $\frac{1}{200.000}$.

A) Frenda, La Gaada, région a l'O. de cette dernière

1° *Aïn Guedima*, abords immédiats du village, ruine d'une agglomération avec enceinte de 100 m. de côté (en pierres sèches).

Sur toute l'étendue du plateau, à partir de là, pendant 2 kilom. environ vers l'E., bazinas, quelquefois très grandes, détruites ; silex. Un officier de la Légion en aurait trouvé de forts beaux.

2° Entre les sommets dits *Bou Rechoua* (route de Frenda à Bou Harkate), bazinas.

3° Un peu plus loin, à l'entrée de la forêt, au pied E. de la Gaada, bazinas ; murs de jardins.

4° *La Gaada*. Au sommet murs de jardins, surtout sur le rebord Sud, près du chemin de Frenda à Bou Harkate.

5° *Sidi Abid* ; restes de bazinas. — Près de là, mais un peu plus au S., sur un mammelon à l'O. et aux abords immédiats du chemin Frenda-Bou Harkate-Géryville, ruines d'une agglomération ; — En face, à l'E. du chemin, bazinas.

6° *Elhouid* ; vestiges d'une agglomération.

7° *Talha* ; bazinas éparses dans la brousse et la forêt, ainsi que sur un coteau qui domine au S. Aïn Aïssa et l'Oued Chiba.

8° Confluent de Gaouzaren et de l'Oued Chiba, quelques bazinas.

9° *Erraçfa*, au S.-E. de Bahbah, entre l'Oued et Aïn Sidi Yahya, R. R.

B) Plateaux a l'E. de Frenda

1° *Kherbat Ouled Lakhdar ben Madani*, près d'Elmekimène, à 1 ou 2 kilom. aval dans l'oued, vestiges d'une agglomération indigène (?) ; — à 2 ou 3 kilom. plus au S.-O., sur une colline profusion de bazinas très grandes, dont quelques-unes ont jusqu'à 40 mètres de base.

2° Ravin de Aïn *Elmekimène*, R. R. ; sommet de la colline qui fait face au N., ruines d'enceintes carrées contigues (murs de jardins ou murs de fermes ?) ; — à la tête du ravin, sous le « Mekam Sidi Mohammed », bazinas.

3° *Khang Drabna*, à 3 kilom. S.-E. environ d'Aïn Mekimène, vestiges d'une agglomération.

4° *Aïn Elgueceyia*, R. R. un peu au N. de la source.

5° *Saga*. R. R. étendue (à ajouter au n° 60 de l'Atlas).

6° *Medrissa*. Bazinas et vestiges d'une agglomération ; — un peu à l'E. du cimetière, R. R. étendue ; — un peu plus au N., ruines de bazinas monumentales sur un mammelon.

7° De là jusqu'à la ferme Duine, et de là jusqu'à Frenda, aux abords de la route de Tiaret, on rencontre à chaque pas, sur tous les mammelons, autour de toutes les sources, qui abondent, des restes d'agglomérations de toutes tailles, généralement romaines (fermes, hameaux, villages, bourgs) et des bazinas détruites.

8° Quelques cents mètres au N. de la ferme Duine, R. R. (hameau).

9° A mi-chemin de là, à *Taourzout*, un Administrateur de Frenda découvrit, il y a quelques années, des tumulaires, une villa romaine et une conduite d'eau qui, paraissant venir des sources de la ferme Duine, allait alimenter une agglomération sise à *Taourzout*.

10° *Blaç Hachlef*. Bazinas; vestiges d'une agglomération.

11° *Tafraoua*, plus à l'E., à Ras Aïn Mouter, un peu à l'E. de Sidi Bel Kheir, R. R.

12° *Aïn Khedem*, R. R.

13° *Aïn Khoulafa*. R. R. très étendue.

14° *Ras Merzoudane*, à l'E. de l'oued, en face la chapelle de Sidi Aïssa, bazinas.

15° *Sidi Elmejahdi*, au S. de *Kermès*, agglomération.

16° *Aïn Sidi Aïssa*, au N. de *Kermès*, R. R. étendue.

17° *Rejèl Akerma*, près *Aïn Moutlijène* (et non Aïn Tseldj, comme le porte la carte). R. R. étendue.

18° *Kherba Sidi Mohammed ben Khaled Eddahraniya*, R. R. (sur l'Oued Yat).

19° *Knacha*, près de l'Oued Yat; deux R. R. voisines.

20° *Oued Yat*; deux R. R., l'une au N., l'autre au S. de Bou Halfaya. — Au S.-E. de *Bahouce* autre R. R.

C. — Montagnes du Nador

1° *El Gueceiya* (ravin descendu d') flanc Sud; monuments carrés formés de dalles debout (Tombes ?); indiqués vaguement sans spécification au n° 64 de l'Atlas.

2° *Harhouz*. Vestige de village indigène, L'Atlas indique que les n°s 83 et 127 (le 126 correspondant à Harhouz) se rapportent à des tombeaux et à des agglomérations

indigènes sans spécifier quels sont ceux de ces numéros qui se rapportent à des tombeaux, ceux qui se rapportent à des agglomérations, ceux qui se rapportent aux uns et aux autres.

3° A 1 kilomètre Est de *Aïn-Tergou*, vestiges de bazinas.

4° A quelques centaines de mètres au Sud de *Aïn Tergou* silex épars.

5° Entre *Aïn Kerbou* et *Aïn Ouahba* murs de jardins dessinant des rectangles accolés, et vestiges d'habitations.

6° Au pied O. de la Seyyèda, près de *Matmar* Esseyyèda, bazinas ruinée.

D. — Voisinage de la Route Tiaret Aflou

1° A 7 kilomètres au S. de Tiaret, à l'E. immédiat de la route, vestiges d'un tombeau ovale de 20 mètres de large sur 40 mètres de long (bazina ?)

2° A 2 kilom. plus au S., à l'E. de la route, décombres, vestiges d'une agglomération sur $100^{m} \times 100^{m}$.

3° A 4 kilom. plus au S., à l'E. de la route, bazinas ruinées occupant un espace de $100^{m} \times 100$.

4° Vers le point kilométrique 130, à environ 2 kilom. N. O. du Djebel Elabed, des deux côtés de la route, bazinas éparses, ruinées.

5° Au S. et à 800^{m} environ de *Aïn Sidi Salah*, entre Sougueur (Trézel) et Krang bou Loual, grande enceinte carrée, incomplète, ayant plus de 100^{m} de long, d'E. en O.; muraille en pierres sèches de $0^{m}40$ à $0^{m}50$ d'épaisseur couronnant une butte dont l'escarpement est au N.

6° A 500 mètres au N. de *Aïn Elkrercha*, mêmes parages, grande bazina effrondrée. Vestiges de quelques autres autour.

7° Près de la même source, mais à l'aval, en face *Sidi Yahya*, mais sur la rive gauche de l'Oued Sousellem, vestiges de bazinas ou tumulus et d'habitations en pierres sèches sur plus d'un hectare.

8° Débouché de *Krang bou Loual*, au n° 1 tumulus et bazinas épars.

9° Dans *Elhoud*, au n° 3 de *Aïn Kaddour ben Larbi* bazinas, tumulus et vestiges d'habitations. Au N. de la même source, à quelque distance du premier point, tumulus et bazinas. Tumulus et bazinas (vestiges) en deux autres points à 1 et à 2 kil. à l'O. des précédents,

A. JOLY,

Professeur à la Chaire d'Arabe de Constantine.

ÉTUDE

SUR

LES BET'T'IOUA DU VIEIL-ARZEU

II. TEXTES

I

THAH'KAITH N OUMISSA ID' BAB IK'CHOUD'EN ID' OUCHCHEN (1)

Ijjen oumissa itras ouddji (oudjdji), ijjen ouriaz ennidhni iddja a ik'k'es ik'choud'en, ijjen ouchchen ikhes a iachar ichth n tekhsi.

Ariaz enni ized'men izra ouchchen, bab n ouddji (oudjdji) ouar th izri. Ouni ized'men ibd'a itrar'a kh missa (pour : kh oumissa) enni, innas : A r'arek ! ouchchen ikhes ach iaoui ichth tekhsi !

Ouchchen enni ibedd, ink'reb r'ar ouriaz iddja (idjdja) izd'em, innas : Rebbi ! ouni oua (pour : ouar) r'ar es ouddji (oudjdji) mar'ar a isiouer ? Iarouer.

II

L'HISTOIRE DU BERGER, DU BUCHERON ET DU CHACAL

Un berger tondait des brebis, un autre homme coupait du bois, un chacal voulait prendre une brebis.

(1) Racontée par Moh'ammed Ould H'ammou Ould Aïssa dit Aïssaoui.

Le bûcheron aperçut le chacal que le berger ne voyait pas. Il (le bûcheron) cria au berger : Prends garde ! un chacal va t'emporter une brebis !

Le chacal s'arrêta, s'approcha du bûcheron et lui dit : Par Dieu ! Pourquoi celui qui n'a pas de brebis parle-t-il ? Et il s'enfuit.

III

Thah'kaith n ouberbri tter'id'eth n ouzr'ar (1)

Ijjen ouriaz aberbri ouar issin oualou d'rmk'foul, irouh' r'ar essouk', isr'a thir'id'eth n ouzr'ar s h'adda'ch n methk'ar. Ikessi t kh ijiman ennes, irk'a th ijjen ouriaz ounnedhni, innas : Mammech thesr'it tir'id'eth a ? Ithk'er kh ouaouar, idhrek' ifassen ennes, isechchen as idhoud'an (ou : idhoudhan) ennes a'chra, isoufer' ires ennes a'chra, isoufer' ires ennes ikhes a iegg h'adda'ch, tharour as ther'id'eth enni, ik'im d'i roudha.

IV

Histoire d'un Berbère et d'une Gazelle

Un Berbère à l'esprit borné, ne sachant rien, alla au marché et acheta une gazelle pour onze methk'al (2), il la chargea sur ses épaules, un homme le rencontra et lui dit : « Pour combien as-tu acheté cette gazelle ? » La réponse ne lui venant pas à l'esprit (les paroles étant lourdes), il lâcha ses mains, lui montra ses dix doigts et tira sa langue pour faire onze. La gazelle s'enfuit et il resta seul dans la plaine.

(1) Racontée par le même.

(2) Ancienne pièce de monnaie. A Tanger et dans les régions du Maroc où la monnaie frappée par *Moulay-H'assan* et *Moulay 'Abd el Aziz* a cours, le *Methk'al* est une pièce fictive dont la valeur est de 0 fr. 40 hassani.

V

Thah kaith n ouzeddjid', (ouzedjdjid') netta d' Si Djeh'a (1)

Thour'a ijjen ouriaz ek'k'aren as Si Djeh'a, innas ouzeddjid' (ouzedjdjid') : Maddja (Madjdja) thensid' d'i rh'akoumth inou, ach enr'er' ! Irouh' Si Djeh'a h'aouma ad' iffer' zi themourth n ouzeddjid' (ouzedjdjid') irouh' khaf es akthar n khemsta'ch oussan, irouh' iarouer d'i themed' rin, ioutef g ichth tendechth, insa d'ais. I tiouchcha ennes iffer' zi thendechth, zrin t midden, sioudhen rkhbar ennes i ouzeddjid' (ouzedjdjid'). Isked' khaf s azeddjid' (azed'djid') imkhazeniien, et't'efen t, sioudhen t i ouzeddjid' (ouzedjdjid'), innas azeddjid' (azed'djid') : Iach zouddjer' (zoudjdjer') ma thek'imed' d'i rh'akoumth inou ach enr'er ! Isiouer akid'es Si Djeh'a, innas : Effer'er' zi rh'akoumth ennech ! Innas azeddjid' (ouzedjdjid'): Mammech theffer'ed' zi rh'akoumth inou ? Innas Si Djeh'a : ouar ensir' d'i rh'akoumth ennech ! Maddja (Madjidja) theh'akmed' d'eg ini mmouthen (pour : immouthen) a d'a theh'akmed' oura nnech (pour : d' nech) : ensir' d'i thendechth akid' ini mmouthen !

Ouar th ioumin azeddjid' (azedjdjid'), isekk akid' es imkhazeniien mani a'ad it't'es, oufin t tid'eth insa d'i thendechth. Arrin rkhbar kh ouzeddjid' (ouzedjdjid') idhh'ach, iarzem as.

Histoire du Roi et de Si Djeh'a

Il était un homme qu'on appelait Si Djeh'a, le roi lui dit : « Si tu passes la nuit dans mon royaume, je te

(1) Racontée par Moh'ammed ould Mokhtar Yahii.

tuerai ! » Si Djeh'a partit, mais pour sortir du royaume, il lui fallait plus de quinze jours, il partit et s'enfuit dans le cimetière, il pénétra dans une tombe et y passa la nuit.

Le lendemain, il sortit de la tombe, les gens l'aperçurent et en informèrent le roi. Celui-ci envoya vers lui des mokhazenis qui le saisirent et l'amenèrent au roi qui lui dit : « J'avais juré, n'est-ce pas, que si tu restais dans mon royaume je te tuerais ! » Si Djeh'a prit la parole et dit : « Je suis sorti de ton royaume ! » Le roi lui dit : « Comment es-tu sorti de mon royaume ? » Si Djeh'a lui répondit : « Je n'ai point passé la nuit dans ton royaume ! Si tu commandes aux morts, tu pourras me juger moi aussi : j'ai passé la nuit dans une tombe avec les morts ! »

Le roi ne le crut pas (sur parole) et envoya avec lui des mokhazenis pour voir où il avait dormi ; ils trouvèrent qu'il (Si Djeh'a) avait véritablement passé la nuit dans une tombe ; ils en rendirent compte au roi qui se mit à rire et rendit la liberté à Si Djeh'a (1).

VI

Ouni r'aͨrs themarth tamek'k'rant ouaͨr r'aͨrs ra'k'er (2)

Ijjen rfk'ih isarah' d'i themoura, ioufa ichth temourth aith temourth enni ouaͨr essinen la s'bah' lkhir oua la msa lkhir !

(1) Ce trait rappelle une anecdote dont Si Djeh'a est le héros : *Un mort craintif* : version turke, Decourdemanche, *Le Sottisier de Nas'r ed Din H'odja* (Bruxelles, 1878, in-8°), n° XXXVII ; version arabe : *Naouâdir el Khodja Nas'r ed Din* (Le Qaire, s. d., pet. in-8°), p. 5 ; *Qis's'ah Djeh'a* (Beyrouth, 1890, in-8°), p. 5 ; version berbère, R. Basset, *Étude sur la Zenatia du Mzab* (Paris, 1892, in-8°), p. 102-103.

(2) Racontée par Moh' ou Hammou ou A'issa dit A'issaoui (Moh'ammed ould P'ammou ould A'issa.

Ik'im isermed' asen rh'asan, inna sen : Mani ijjen ia'dhes akid' nar', inim as : Rh'emmouk allah ! attechchathem ig ifassen nouem. Ik'im isermed' asen tebia'th enni, ik'im r'aͨrsen a'chra senin kh ra'ddeth enni. Ijjen nehar ioudha sen lbidou (1) d' (mis pour : d'i) ouanou, inna sen rfk'ih i imh'adhaͨren ennes : Jebd'em lbidou ! Ennan as : Nechchin ouaͨr nzmir annhaoua g ouanou ! K'imen bla i aman a isird'en ellouah' nsen, thamziid'a enni oua (pour : ouaͨr) r'aͨr s aman ; inna sen lfk'ih : Attezemrem tjebd'em aii, nech had' haouir' ! Ennan as ! Ouah ! a lfk'ih ! Ikkes aroudh ennes, ik'im d'i tchamir ennes, shaouan t d'i ouanou, ijbed' lbid'ou, iouch asen t, siriin t id, ik'im rfk'ih netta d' aneggarou, ichedd ikhf ennes s ousr'oun, siriin t, mani ik'im as thenain ner' theratha n isoura ia'dhes rfk'ih, eggin rh'asan enni isermed'ithen nehar amzouarou dherk'en as asr'oun, chchathen g fous, ennan as : Rh'ammouk allah a lfk'i. Netta ioudha d'i ouanou, k'aa' imrz.

Thiouchcha, irouh, r'ar ijjen ouriaz r'aͨrs thakhd'mechth, inna s : H'sen aii themarth inou ! Inna s ariaz enni : Mar'aͨr theh'esned' themarth ennech ? Inna s : Kh ra'k'er ouaͨr r'aͨri eha ! K'aa' ouni r'aͨrs themarth tazirarth ouaͨr r'aͨrs ra'k'er !

Ik'im kh ra'ddeth enni. Mani ma irouh' ik'k'ar : Ouni r'aͨrs themarth tazirarth ouaͨ r'aͨrs ra'k'er !

H'atta iiouedh ichth tamourth r'aͨrs azeddjid' (azedjdjid') ennes r'aͨrs themarth tazirarth. Ik'im d'i rjema'th a isiouer, inna sen : Ouni r'aͨrs themarth tazirarth ouaͨr r'aͨrs ra'k'er !

(1) Du terme français *bidon*, seau.

lioued rhkbar r'ar ouzeddjid' (ouzedjdjid'), isekk as amekhazni, inna s : Aouah' akid'i r'ar ouzeddjid' (ouzedjdjid') ! Ikhredh a' ouzeddjid' (ouzedjdjid') inna s : Man aouar a thesioured' d'i rjema'th ? Inna s : Ennir' asen : Ouenni' r'ars themarth tazirarth ouā r'ars ra'k'er ! Inna s ouzeddjid' (ouzedjdjid') : Ennech ouar r'ari d'ra'ker ? Inna s : Ouah ! ouā r'ar ek ra'k'er ! Ikhes ath iner', inna s rfk'ih : As'ber ai azeddjid' (azedjdjid') ! a siourer' akid'ech ! Inna s ouzeddjid' (ouzedjdjid') : Siouer ! Inna s rfk'ih : Theddja r'ari themarth tazirarth akthar d'i thenennech, ek'k'eser' t ! Inna s ouzeddjid' (ouzedjdjid') : Mainr'ef thek'k'esett ? Iouch as rfk'ih irkhbar man ia'ddou khaf es. Idhh'ach ouzeddjid' (ouzedjdjid'), idhrek' as, iouch as thina'chin, irouh'.

Celui qui a une longue barbe n'a pas de raison

Un professeur voyageait. Il découvrit un pays dont les habitants absolument ignorants, ne savaient pas même dire bonjour ni bonsoir.

Il s'arrêta pour les instruire. Il leur disait : Quand l'un de nous éternue, dites-lui : Que Dieu t'accorde sa miséricorde ! (1) et frappez dans vos mains ! Il mit dix ans à leur apprendre cela.

Un jour leur seau tomba dans le puits. Le professeur dit à ses élèves : Retirez le seau (du puits) ! Ceux-ci lui répondirent : Nous, nous ne pouvons pas descendre dans le puits ! Ils restèrent alors sans eau. Ils eurent besoin d'eau pour laver leurs planchettes et il n'y en avait plus dans la mosquée. Leur maître leur dit : Pourrez-vous me retirer (du puits) ? je descendrai. Oui ô maître ! lui répondirent-ils. Le professeur se déshabilla, ne garda que sa

(1) Expression arabe رحمك الله que l'on dit à quelqu'un qui éternue.

chemise et ses élèves le firent descendre dans le puits. Il prit le seau, le leur donna et ils le remontèrent.

Quant à lui, il resta le dernier et s'attacha avec la corde ; ses élèves le firent remonter. Lorsqu'il ne lui resta plus que deux ou trois coudées (enjambées), le professeur éternua : ils (ses élèves) lui firent la politesse qu'il leur avait enseignée (depuis) le premier jour : Que Dieu t'accorde sa miséricorde, ô maître ! Quant à ce dernier il tomba dans le puits et se blessa (1).

Le lendemain, il (le professeur) alla vers un homme qui avait un couteau et lui dit : Rase-moi ma barbe ! L'homme lui dit : Pourquoi veux-tu raser ta barbe ? L'autre lui répondit : Parce que je ne suis pas raisonnable, quiconque a une longue barbe n'a pas de raison !

Il (le professeur) resta ainsi et partout où il allait, il disait : Celui qui a une longue barbe n'est pas raisonnable ! Jusqu'à ce que, arrivant à un pays dont le roi possédait une longue barbe, il s'arrêta sur la jema't pour causer et il dit aux gens : Celui qui a une longue barbe n'est pas raisonnable ! Cette nouvelle parvint au roi, il lui envoya un mokhazni : Viens avec moi chez le roi ! lui dit celui-ci. Le professeur se présenta au roi qui lui dit : Quelle est la parole que tu as prononcée sur la jema't ? Il lui répondit : J'ai dit aux gens : Celui qui a une longue barbe n'a pas de raison ! Le roi lui dit : Et moi, n'ai-je point de raison ? Le professeur lui répondit : Oui tu n'es pas raisonnable ! Le roi voulut le mettre à mort, mais le professeur lui dit : Attends, ô roi ! j'ai à te parler ! Parle ! lui dit le roi. Le professeur lui dit : J'avais une barbe plus longue que la tienne et je l'ai coupée ! Pourquoi l'as-tu coupée ? lui dit

(1) Cf. ce trait dans la *Medjmou'ezh Zharf*, d'Abou Midian el Fâsi, Mss. de la Bibliothèque nationale d'Alger n° 1881, f. 113, trad. par R. Basset, *Revue des Traditions populaires*, t. XXI, 1906, p. 442. Cf. aussi le roman de *Ali ez Zeïbeq*, Le Qaire 1297 hég., in-8°, p. 32-33.

le roi. L'autre lui raconta ce qui lui été arrivé ; le roi se mit à rire, le remit en liberté et lui donna de l'argent.

VII

IMZD'AR'EN IMZOURA N TEMDINT N OUARZIOU (1)

Thour'a zich ijjen rk'oum n A'ad ized'r'en d'i themourth ennar', bnan ichth temdint, bnan thoud'rin d' erfen, zed'-r'en d'ai sen arendad', n dbh'ar.

Rr'ed enni rk'oum A'ad kheddemen thimsraiin ouar h'rint, iseddjedh (isedjdjedh) khaf sen arebbi arrih 'ek'k'a-ren as Sarsar, netta ik'oua, ik'eddja' (ik'edjdja') izra d'i themourth, is'oudhar k'aa' thamdint, thenk'reb khaf sen. Rba'dh zai sen arouren g ifran, arrih' enni ik'k'im itsouedh khaf sen sba' n ddjiari (djdjiari) i themania en oussan, isoufer' ithen zeg ifran, iner'ithen rkoul, ouar ik'k'im zai sen oura ijjen.

Mba'd'aini ious ed ijjen rk'oum misem ennes Arrouman, ek'k'imen g oumchan ini immouthen, a'oud' bnan thamdint amen theddja (thedjdja), zed'r'en d'i thoud'rin nsen, ek'k'i-men arami d iousa d'i rbh'ar s ir'arouba ijjen ouzeddid' ek'k'aren as Lkh'al, netta d' amesrem, ious ed zi Chark', imcharra akid' sen, iarni then, inna sen : Atterffer'em zi themdint ! Iouχch asen ioumain n tesarih'. Ouami effer'en isehmedh thamdint h'aou maouar ek'k'iren : Isekhf kh ougra ennar' !

D' oua d' rsbab n kheddjou (khedjdjou) n temdint n ouar-ziou d'i rouek'th enni. Aia i nessen zeg imzoura zath nar'.

---

(1) Racontée par Moh'ammed ould Mokhtar Yahii.

LES PREMIERS HABITANTS DE LA VILLE D'ARZEU (1)

Il était autrefois un peuple de *A'ad* (2) qui habitait dans notre pays. Ils (les habitants) bâtirent une ville et de superbes maisons dans lesquelles ils habitèrent face à la mer.

A cette époque le peuple de A'ad commettait de mauvaises actions, Dieu lui envoya pour le punir un vent puissant appeler *Sarsar* (3), qui arrachait les pierres du sol. Il fit tomber toutes (les maisons) de la ville qui ensevelirent les habitants, quelques-uns parmi eux se réfugièrens dans les grottes (les anciennes citernes romaines), mais le vent continua à souffler pendant sept nuits et huit jours, il les fit sortir des grottes et les tua tous : aucun n'échappa.

Après cela (après les *A'dites*) vint un peuple nommé *Romain*, ses membres s'installèrent à la place de ceux qui étaient morts, ils rebâtirent la ville telle qu'elle était et habitèrent dans des maisons. Ils restèrent ainsi jusqu'à ce qu'un roi musulman qu'on appelait : *Lkh'al* (4), le Noir, arriva par mer avec des bateaux, venant de l'Est. Il com-

---

(1) Il est ici question du Vieil-Arzeu et non de notre port d'Arzeu, connu chez les indigènes sous le nom de *Lmersa*, le port.

(2) Cf. sur les *A'dites* l'étude sur Loqmân dans le *Loqmân Berbère* de R. Basset, Paris, 1890, in-12, p. XI-XIX, et les sources citées.

(3) Il est ici fait allusion aux sept nuits et huit jours dont parle le K'oran et pendant lesquels un vent terrible détruisit les A'dites (سبع ليال وثمانية ايام حسومًا). La tradition veut d'ailleurs voir dans les giboulées de mars une sorte de commération de cet événement : dans tout le Nord de l'Afrique les huits jours qui suivent le mois *Ennair* (janvier) de l'année julienne sont, dit-on, toujours jours de grands vents. Cf. à Ouargla, les *Imbarken* de mon *Étude sur le Dial. de Ouargla*, p. 214, note 4. Au Mzab, ils sont appelés les sept ours .. *'assoum*. On trouve le terme *Sarsar* dans les expressions arabes usités à Saint-Leu : واحد الما مسرسار, une eau froide, سرسار ريح, un vent froid.

(4) Cf. sur le Sultan Noir : Segonzac, *Voyage au Maroc*, p. 25, note.— L. Mercier, *Archives marocaines*, T. VII, *Rabat*. R. Basset, *Nedromah et les Traras*. Paris, 1901, in-8°, app. IV p. 204-211 et les sources citées.

battit les Romains et les ayant vaincus, il leur dit : Vous sortirez de la ville ! et il leur accorda un délai de deux jours. Lorsqu'ils furent sortis, il mit le feu à la ville afin que l'on ne dit pas : Il convoitait nos richesses !

Voilà les causes de la ruine de notre ville d'Arzeu en ce temps là : voilà ce que nous savons de ceux qui nous ont précédé.

VIII

THAH'KAITH N OUZEDDJID' (OUZEDJDJID') ARZIOU, NETTA TTAROUA ENNES (1)

Thour'a zich rouek'th enni zed'r'en Arrouman d'i themourth ennar 'ijjen ouzeddjid' (ouzedjdjid') mism ennes Arziou.

Azeddjid' (azedjdjid') enni r'ars thenain n taroua ennes : ijjen ek'k'aren as Ar'bar izd'er' d'i themourth n Mlata (2), oumas ek'k'aren as Fournak' izd'er' d'i themourth n Chraga (3).

Tasen d mkour h'ad ts'bah'en kh babathsen. Ar'bar, itich as babas thina'chin akthar d'i oumas Fournak'. Ijjen nehar Fournak' inna s i babas : Mar'ar a baba ttiched' i ouma kthar zai ? Iouajeb ith babas, inna s : A emmi oumach mkour h'ad ouami itas ed r'ari, itaoui g thefouchth jar thit't'aouin a'a'chi ismi r'a iid'ouer itaoui thefouchth jar thit't'aouin ennes, i chek ttasedd d'i thiri ddakkouared' d'i thiri : kh ouia ticher' as i oumach akthar zaik !

Kh ouia semman thamourth ennar' Arziou mani izd'er'

(1) Racontée par Moh'ammed ould Mokht'ar Yah'ii.
(2) Région de *Mléta*.
(3) Région de *Noisy-les-Bains*.

azeddjid' (azedjdjid') Arziou, semman Ar'bar ner' Ar'bal, am as ennan Aa'raben, mani izd'er' memmis Ar'bar, semmam Fournak' mani izd'er' memmis ouennidhen Fournak' d'i themourth n Chraga.

HISTOIRE DU ROI ARZIOU ET DE SES ENFANTS

Il était autrefois à l'époque où les Romains habitaient notre pays un roi qui s'appelait Arziou.

Ce roi avait deux enfants : l'un s'appelait Ar'bar, il habitait dans la région de Mléta, son frère s'appelait Fournak' et habitait la région des Chraga.

Chaque dimanche, ils se rendaient dès le matin chez leur père ; celui-ci donnait toujours plus d'argent à Ar'bar qu'à son frère Fournak'. Un jour Fournak' dit à son père : Pourquoi, ô mon père, donnes-tu toujours plus d'argent à mon frère qu'à moi ? Son père lui répondit : O mon fils ! chaque dimanche ton frère en venant chez moi a (la lumière) du soleil dans (entre) les yeux et le soir lorsqu'il s'en retourne il a encore la lumière du soleil dans les yeux, tandis que toi, tu viens à l'ombre et t'en retourne à l'ombre (c'est-à-dire : tu as toujours le soleil derrière le dos, jamais en face), c'est pour cette raison que je donne toujours plus à ton frère qu'à toi.

A cause d'eux, notre pays, où habitait le roi Arziou, a été nommé Arziou (1) ; le lieu habité par son fils Ar'bar a été appelé Ar'bar ou, comme disent les Arabes, Ar'bal, et dans la région des Chraga, l'endroit où habitait son autre fils Fournak' a été appelé Fornak'a.

(1) Rappelons encore une fois que, pour les indigènes, *Arziou* désigne toujours le *Vieil-Arzeu*. Ils appellent le port d'Arzeu : *Elmersa* المرسى et les Bet't'ioua qui ont berbérisé ce terme *Elmerseth*. Le nom de *Arziou Amezlen* est encore attribué au *Vieil-Arzeu* par les Bet't'ioua et celui de *Arziou Elk'dim* par les Arabes, pour éviter toute confusion avec le port d'*Arzeu* qui est pour eux le *Nouvel Arzeu*,

IX

Thah'kaith n Betioua (1)

Ouami d ousin imazir'en zi themourth nsen zed'r'en d'i themourth n Aith A'mmer thamourth n Sidi A'bdallah Abarχan. Ijjen ouas, aith bab n temourth ekkin kaf sen, srin ichth teh'anjirth therar'a Betioua, misem ennes Fadhma, ouami tour'a ttamezziant thourar aked' ih'ramen thesiouer *betiouna*, r'ar essebab enni tnek'k'im trar'an as Betioua.

Khouia iirzam (2) trar'an nar' Bet't'ioua.

L'Histoire de Betioua

Lorsque les Imazir'en (3) vinrent de leur pays, ils habitèrent dans le territoire des Aith-A'mmer, pays de Sidi A'bdallah Abarχan (4). Un jour, les gens du pays, passant près d'eux, entendirent une fillette nommée Fadhma qui a été appelée Betioua parce que, lorsqu'elle était petite, elle prononçait le mot Betiouna en jouant avec les enfauts, et à cause de celà ou l'avait surnommée Betioua.

C'est pour cette raison que les Arabes nous appellent Bet't'ioua (5).

---

(1) Contée par Moh'ammed ould Mokhtar Yah'ii.

(2) Littéral, *iirzam* (pl. de *airzim*), pioche, surnom donné aux Arabes par les Bet't'ioua.

(3) Nom que s'attribuent à eux-mêmes les Bet't'ioua pour bien marquer qu'ils sont d'origine berbère.

(4) A noter le qualicatif berbère *abarχan*, noir, que les Arabes des environ d'Oran prononcent *Abarkan*, accolé au nom de ce santon.

(5) Voir plus haut (notice) la valeur qu'il faut attribuer à cette legende.

X

Ermenak'eb n Sidi A'mar ou Ah'med' (1)

Sidi A'mar ou Ah'med' ious ed zi themourth n Ait-Sa'id', izd'er' d'i themourth n ouarziou amesrem. Ijjen ouas ious ed ijj our'arabo d'i rbh'ar. Thour'a rbh'ar ihouer, bd'an aman tad'fen g our'arabo, k'rib ad' ir'rek'. Rar'an aith bab ennes kh bab n douk' eth ioujd'en es' s'ed'ek'th thenain n tebet't'aiin, ichth techchour s thina'-chin, thennedhni thechchour s dzechth, sdharin ten d'i rbh'ar.

Rouek' th enni thour'a Siid A'mar ou Ah'med' itar' roudhou, ouami ikmer arroudhou isr ithen terar'an kh bab n douek' th. Nehar enni thour'a thouara ennes ad' isnjam jemia' oui khaf es ad' irar'a. Ioujed' ithen d'i rouek' th, isoufer' ithen zi rbh'ar ; ouami then isoufer' r'ar rbh'ar iχthi es' s'ed'ek' th enni endharen d'i rbh'ar iouri i themziid'a h'ouma ad' izaddj (izadjdj) s midden, isars thibet't'aiin d'i rmh'arab mani itzaddja (itzadjdja), ouami ikker itzaddj (itzadjdj) it amh'adhar ennes ikka s arrih'eth en ouaman n dbh'ar g oubh'arour n ousrhem ennes, isd-h'a zais, iagi ad'as ini : Ekkir' arrih'eth n ouaman n dbh'ar g oubχh'arour ennech.

Oumba'd' aini oud'fen midden i tour'a itett ithen rbh'ar, oud'fen i temziid'a, oufin amradedh zath sen, a'k'ren t zeg oud'em es netta ithen isenjem zi rbh'ar, bd'an ssaouaren gouain jar asen, ijjen ik'k'ar i ouennedhni : D' oua ariaz id' anar' ifekk zi rbh'ar ! Ouennedhni ik'k'ar as ; A ouddi ! ben Ad'am' i tmchabah ! Siouereu

---

(1) Racontée par Moh'ammed ould Mokhtar Yahii.

r'ǎr oumrabedh ennan as : Chek id' anar thefekked' zi rbh'ar ! Idhh'ach oumrabedh inna sen : Ṛi d' nech ? Oumba'd' aini zrin thibet't'aiin eg endharen d'i rbh'ar essenen'tent, ennan as : Meddji (Medjdji) ri d' chek main d'ach isioudhen thibet't'athin i themziid'a ? Echchek id' anar' isenjmen zi rbh'ar ! Idhh'ach amrabedh. Rer' d' enni, inna s amh'adhar ennes : Sdh' ir' zaik ougir' ad' ach inir' : Ǎrrih'eth n dbh'ar g oubh'arour n ousrhem ennech ! Rer' d' enni ina'm amrabedh, inna sen : Oua-ennech !

D' ini a ith ssenen midden bainahoua d'amrabedh, d'ais rbarcheth. Zeg ouas enni h'ǎrmen t midden.

Ennan midden n zich s ouia ntouasemma Bet't'ioua, r'ǎr essebab n thebet't'aiin, ichth tebet't'ath ek'k'aren as s thea'rabth : Ibet't'a.

Les Vertus de Sidi A'mar ben A'hmed' (1)

Sidi A'mar ben Ah'med' était venu du pays des Beni-Sa'id et habitait dans la région d'Arzeu (des musulmans),

Un jour un bateau était en mer, celle-ci était houleuse, le bateau commençait à faire eau et était sur le point d'être englouti ; les marins implorèrent le *Maître du moment* (2), lui préparèrent en offrande : deux bouteilles en cuir, une pleine d'huile, l'autre pleine d'argent, et ils les jetèrent à la mer.

A ce moment-là, Sidi A'mar ben Ah'med, était en train de faire ses ablutions ; quand il eut fini il entendit les marins qui appelaient le Maître du moment à leur secours, or ce jour-là était justement le tour de Sidi A'mar ; il devait secourir tous ceux qui l'appelleraient. Il se précipita aussitôt et sauva les marins des flots, puis il prit l'offrande qu'ils avaient jetée à la mer et remonta à la mosquée pour prier avec les gens ; il posa les bouteilles dans le mihrab à l'endroit où il priait. Lorsque son élève se leva de la prière (lorsqu'il eut fini sa prière), il sentit l'odeur de l'eau de mer dans le pan du burnous (de son maître), mais il eut honte et n'osa pas lui dire : J'ai senti l'odeur de l'eau de mer dans le pan de ton burnous !

Après cela, les marins que la mer avait failli engloutir entrèrent à la mosquée, et trouvant le marabout devant eux, ils le reconnurent à son visage pour celui qui les avait sauvés des flots ; ils se mirent à parler entre eux ; l'un disait à l'autre : Celui-ci est l'homme qui nous a sauvés de la mer ! L'autre répondait : O mon frère ! les hommes se ressemblent ! Ils s'adressèrent au marabout et lui dirent : C'est toi qui nous a sauvés. Le marabout se mit à rire et leur dit : Ce n'est point moi !

Mais après cela, ils (les marins) aperçurent les bouteilles qu'ils avaient jetées dans la mer ; ils les reconnurent et lui dirent (au marabout) : Si ce n'est toi, d'où te sont venues à la mosquée (ces) bouteilles ? C'est toi qui nous a sauvés de la mer ! Le marabout se mit à rire.

A ce moment, son élève lui dit : Je n'ai pas osé te dire tout-à-l'heure : L'odeur de la mer se trouvait dans ton burnous ! Dès lors, le marabout poussé à bout leur dit : Oui, c'est moi !

C'est à cause de cela que les gens connurent qu'il était marabout et qu'il avait la *baraka* (1). Depuis ce temps-là, on le vénère.

Les anciens ont rapporté que c'est à cause de cela que nous avons été appelés Bet't'ioua par allusion aux deux

(1) Ce santon s'appelait en réalité : *Ah'med* (cf. la généalogie) mais sans qu'ils puissent en expliquer la raison, les Bet't'ioua l'appellent presque toujours *Sidi A'mar ben Ah'med*, au lieu de Sidi *Ah'med ben A'mar ben Moh'ammed*.

(2) Le *k't'ab*, le pôle.

(1) Bénédiction, grâce divine.

bouteilles en cuir (dont il a été question). Une bouteille en cuir est, en effet, appelée : bet't'a (1) en Arabe.

XI

Esseban n Lmouχth n erk'adhi n Ouarziou, Sidi Ah'med' eben T'ehar (2).

Erk'adhi n Ouarziou Sidi Ah'med' eben T'ehar thour'a th d' es' s'ed'ik' aked' Fransis. Ious ed azeddjid (azedjdjid') Erh'adj A'bdelk'ader sermh'addjeth (sermh'adjdjeth) ennes idhra g ijjen oumchan ek'k'aren as Eggourirath, ioud'es i Ouarziou, isekk as ! rk'adhi ichth tabrath n laman, inna s : R'ari attased' i Ouami r'ars irouh' ikhd'a' ith, it't'ef ith, igga khaf es ouzzar h'aouma ath isekk i Ma'skar, ath igg d'i rh'abs.

Ouami srin aith bab n temourth ennar', iougien rfk'ih n temziid'a iioui imh'adharen akid' es roh'en s llouah' ensen d'i jah n rebbi la'lamin, h'ouma ad' iarzem Sidi Ah'med' eben T'ehar. Ikhd'a' ithen am ikhd'a rk'adhi, inna sen : Thiouchcha ath arzemer' ! G oua'chi enni isekk ith aked' imkhazenien, icharf ith, isni ith kh thesard'ount, isekk ith i rh'abs n Ma'skar, mba'd' aini ijema' et't'arba imk'ranen main d'ais a iftah' echchra', inna sen : Ath nr'er' enar' ath ejjer' d'i rh'abs? Akthar d'i a'chrin n t't'arba i khaf es mounen siouren, rba'dh zaisen ad' inoufsar, rba'dh ek'k'aren : Ad' ik'k'im d'i rh'abs, netta mh'asoub d'aroumi !

Iouajeb netta kh ikhf ennes : Aouit ed main zi tharrim ai d'aroumi ! Ouar iddji (idjdji) Aroumi anechth oui d'ai

(1) Voir plus haut (Notice) la valeur de cette explication.
(2) Racontée par Moh'ammed ould Mokhtar Yahii.

iarrin d'aroumi ! Nech r'ari main kid' oum ad' siourer' ! Ir'reb ithen ! Ir'reb ithen (iarni then) s rouajeb ennes ouar oufin main r'a siouren akid'es, ousmen zaïs, ejjen t. Arami iffer' azeddjid' (azedjdjid') d'i Ma'skar a ndharen khaf es ikhes ad' iarouer, sd'arr'ren t oumba'd' aini tek'k'esen as ifassen. I k'k'im ik'k'ar s ddjirth (djdjirth) mani ia'ad' immouth. Ious ed Sid erh'adj A'bdelk'ader iougi kh rmouχth ennes ennan as : Nouf ith ikhes ad'iarouer !

Kh essebab thamenr'iouχth ennes kh oufransis, kh ouia id' as themjra r'ar essebab a.

Oumba'd' aini ious ed rkharifth n er lh'adj A'bdelk'ader isoufer' anar' zoug Ouarziou, isdhra nar' d'i themourth n Bordjia. Bd'an Aa'raben tir'd'aren d'i isd'nan ennar'. Nejj ithen amenni narouer i Mzar'ran r'ar Oufransis, noufa akid' sen arrh'ameth khir zeg Oua'raben.

Aa'rab mani ma iddja (idjdja) ouar d'ais raman.

Aia id' anar' imjra d'i essa'ath n rh'adj A'bdelk'ader.

Les causes de la mort du qadhi d'Arzeu, Sidi A'hmed ben T'ehar.

Le qadhi d'Arzeu, Sidi Ah'med ben T'ehar, était en bons termes avec les Français. Le sultan Elh'adj A'bdelkader vint s'installer avec son armée au lieu dit : Eggourirath, près d'Arzeu. Il envoya une lettre de paix au qadhi, lui disant : Viens chez moi ! Lorsqu'il (le qadhi fut chez lui, A'bdelk'ader le trahit, il le saisit, l'enchaîna afin de l'envoyer en prison à Mascara.

Lorsque les gens du pays apprirent cela, ils prirent le professeur de la mosquée et l'envoyèrent avec ses élèves, portant leurs planchettes, par considération pour Dieu le Maître du ciel et de la terre (vers l'émir) pour qu'il

rendît la liberté à Sidi Ah'med ben T'ehar; mais il les trahit comme il avait trahi le qadhi, il leur dit : Demain, je le mettrai en liberté ! et le soir même il l'envoyait escorté par des mokhazenis, lié et monté sur une mule à la prison de Mascara. Après cela, il réunit des tolba célèbres afin de le juger et il leur dit : Le tuerai-je ou bien le laisserai-je en prison ? Le plus grand nombre d'entre eux étaient d'avis qu'il fût relâché ; quelques-uns dirent : Non ! il doit rester en prison car il doit être considéré comme un chrétien !

Le qadhi leur répondit lui-même : Donnez les preuves qui vous font me traiter de chrétien ! Il n'y a pas de plus chrétien que celui qui m'a traité de chrétien ! Moi, j'ai de quoi vous répondre ! Et il les confondit par ses réponses ; ils ne surent que lui répliquer, mais ils furent jaloux de lui. Ils le laissèrent et quand le sultan partit de Mascara, ils prétendirent que le qadhi cherchait à fuir ; alors ils lui firent crever les yeux et trancher les mains. Le qadhi resta ainsi et récita le Coran toute la nuit jusqu'à ce qu'il mourût. Sid Elh'adj A'bdelk'ader revint, il regretta (il refusa) sa mise à mort, mais ils (les tolba) lui dirent : Nous l'avons surpris cherchant à s'enfuir !

Les Français furent la cause de ce meurtre.

Après cela, le lieutenant d'Elh'adj A'bdelk'ader nous expulsa d'Arzeu et nous installa dans le pays des Bordjia (1). Les Arabes se mirent à convoiter nos femmes ; alors nous les abandonnâmes et nous allâmes nous réfugier à Mazagran, chez les Français : nous trouvâmes chez eux plus de miséricorde que chez les Arabes.

L'Arabe, quel qu'il soit, n'est jamais de bonne foi.

Voici ce qui nous est arrivé à l'époque d'Elh'adj A'bdelk'ader.

(1) Les *Bordjia* d'Elbordj eurent à un moment donné une partie de la plaine du Chélif sous leur domination.

XII

D'I RK'IS'ETH N MZAR'RAN OUAMI IH'ASR ITH RKHRIFETH N H'ADJ A'BDELK'ADER (1).

Thour'a nar' d'i Mzar'ran, ious ed rkhrifeth n Siid lh'adj A'bdelk'ader azeddjid' (azedjdjid'), mism ennes Lh'adj Ms'et'fa, isekk ichth tebrath i rk'aid' ennar' lh'adj Elmah'i, inna s : Effer'eth zi themdint n iroumiien chenniou d' imsermen, agir' a chenniou enr'er' d' irou miien !

Iouri as rk'aid' ennar' : Nechchin ouar neddji (nedjdji) d'ikhkd'a'n am Oua'raben ! Ma ikhes's' ich rbaroud d rmd'fa' ad' ach nouχch nechchin h'acha ma nemmouth aked' Oufransis !

Rer'd' enni bd'an chchathen anar'. Ouami nzra iirzam k'ouan khaf nar' narouer d'i rbrokos (2) aked' ra'skar, nbd'a nechchath s rbaroud akid' sen nr'redh akid'sen, nithnin ijjen mia ou thratha ou a'chrin mbra rfsian ensen. Nehar a ak'bt'an ism ennes Laliefr (3) thour'a d'i Mestr'anem, thek'k'im thamr'arth ennes ouh'ad'es nettath d'oufsian (4) d'oudhbib.

Enr'in iirzam zai nar' ichth tenibouth, enr'in thenain n ra'skar zi rfransis : aini immouthen zai nar'. Ijjen Oubet't'ioui ek'k'aren as Arrebib, ouχthin t zoug ouchbar, ek'k'sen as thaja'bouth n rmed'fa' ennes, indhou zais ijjen t'arf, irk'ef ith ad'ou thit't', irzem ith, ioudha d'i themourth, ischar, nechthi th, nsiouedh ith i oudhbib, igga s eddoua, ifak', igenfa.

D'i rmh'addjeth (rmh'adjdjeth) n Rh'adj Mest'fa nenr'a

(1) Racontée par Moh'ammed ould Mokhtar Yah'ii.

(2) Dérivé du français : *blockhaus*.

(3) Capitaine Lelièvre.

(4) Du français : *officier*, lieutenant.

zai sen mbra rh'asab, thour'a then ini immouthen zai sen zath nar'.

Nek'k'im amenni nechchath ddjirth (djdjirth) d'ouas. Nesked'i Mestr'anem h'ouma addaasen ad' anar' ouchen fous, ouar zmiaren ad' effer'en d'i rk'ououeth n ioud'an ; effer'en h'acha khemsa ou a'chrin n iriazen, ni theni ttraikiia (1), enr'in ten rkoul Aa'raben n lh'adj Mest'fa.

Nek'k'im h'as'ren anar' thratha n oussan d' arba' ddjiari (*djdjiari*) s ouzir d'ddjirth (*d'djdjirth*), ouar iddji (idjbji) oui zai nar' ad' it't'es. Thamr'arth n ouk'bt'an thek'k'im akid'nar' k'aa' ouar thet't'es, tha'oun i oudhbib ad' iegg eddoua i ini irzmen, thoucha ar'roum d'rbiskoui (2) i thesd'nan ennar' d' ih'ramen ennar', thek'k'ar asen : Ouar touggoud'em ! Ouar touggoud'em ! Add asen Rfransis !

Mba' d' aini ious ed ijj our'arabo n dk'ra', ibd'a ichchath s rbrak'i zi rbh'ar, a'ad' ai noufa rkhadhar ennar' mammech r'a nououeth ra'ddou s oubourk'i, tharouer rmh'addjeth (rmh'adjdjeth) n lh'adj Mest'fa, thejj anar'.

I thiouchcha nhaoua s oumezzian d' oumek'k'eran d'i Mestr'anem, rk'an anar' Rfransis s zamar d' et't'ebbar timjouin i ouaiouar, eddounechth thezha ouami nenjem eg Oua'raben. Iouch anar' rbailek n Oufransis setta louro i mkour ijjen main zi r'a negg lfechta.

Siège de Mazar'ran par Lh'adj A'bdelk'ader (3)

Nous étions à Mazagran. Lh'adj Mostefa, le lieutenant u sultan elh'adj A'bdelk'ader, adressa une lettre à notre

(1) Restes paraît-il, d'une milice turque.

(2) Du français *biscuit*.

(3) Cette version d'un témoin occulaire du siège de Mazagran, bien le souvent en désaccord de celle que nous connaissons est assez urieuse.

qaid elh'adj Elmah'i, lui disant : Sortez de la ville des chrétiens ; vous êtes des Musulmans et je ne veux pas vous tuer avec les chréticns !

Notre qaid lui répondit : Nous, nous ne sommes pas des traîtres comme les Arabes ! S'il te manque de la poudre et des fusils, nous t'en donnerons ! Nous ne mourrons qu'avec les Français !

Aussitôt, la bataille commença. Quand nous vîmes les Arabes beaucoup plus nombreux que nous, nous nous réfugiâmes dans le blockhaus avec les soldats et nous nous mîmes à faire le coup de feu avec eux et mélangés à eux. Ils étaient cent vingt-trois, sans compter leur lieutenant. Ce jour-là, le capitaine Lelièvre était à Mostaganem, sa femme était restée seule avec le lieutenant et le docteur.

Les Arabes tuèrent parmi nous une fillette et deux soldats parmi les Français : ce furent-là tous nos morts. Un Bet't'ioui, nommé Rebib, fut blessé par un créneau (et voici comment) : le canon de son fusil fut brisé et un éclat l'atteignit au dessus de l'œil, il tomba à terre évanoui, nous l'emportâmes au docteur qui lui donna des remèdes et il reprit ses sens et guérit.

Dans la meh'alla d'Elh'adj Mos't'afa, les morts ne se comptaient plus ; ils restaient sous nos yeux (devant nous).

Nous restâmes ainsi à nous battre nuit et jour. Nous envoyâmes à Mostaganem (chercher du secours) mais personne ne put venir à cause de la foule des assiégeants ; vingt-cinq hommes des Traikiia, seuls sortirent de la ville et furent tous tués par les Arabes d'Elh'adj Mos't'afa.

Nous restâmes ainsi cernés pendant trois jours et quatre nuits (nous battant) jour et nuit, pas un seul parmi nous s'endormit. La femme du capitaine était avec nous et ne dormait point, elle aidait le docteur à soigner les blessés, distribuait du pain et des biscuits à nos femmes et à nos

enfants, leur disant : N'ayez pas peur ! N'ayez pas peur ! les Français vont venir !

Enfin un bateau à voile vint (au large de Mazagran) et se mit à tirer des coups de canons de la mer (les ennemis reculèrent) ce qui nous permit (à nous aussi) de faire usage de nos canons (1). La mehalla d'Elhadj Mostafa s'enfuit et nous laissa.

Le lendemain, nous descendîmes tous, grands et petits, à Mostaganem. Les Français (la garnison) vinrent à notre rencontre avec des flûtes, des tambours, des fifres et des tambourins ; tout le monde se réjouissait de ce que nous ayons échappés aux Arabes. Les Gouvernement français nous fit remettre six douros (trente francs) à chacun pour faire la fête.

---

(1) Cet épisode d'un bateau qui, du large, serait venu faire diversion, est également erronée, le fait n'ayant jamais été mentionné.

APPENDICES (1)

I. Texte en dialecte des Aith-Sa'id' (du Rif)

Essebab n Bet't'tioua ousin d r'a Ouarziou amesren (2)

Thour'a d'i zeman rk'aid Rah'mouni inna sen i Aith-Izegzaouen : Arouh'eth attekheddes'en ra'chour n ouzeddjid' (azedjdjid') ! Ennan as : Nechchin d'Chorfa, oua (ouar) (3) ntkaddes' oualou ! Nechchin mh'arrin ! Rer'd' enni, iga akisen (akid'sen) rbaroud', ir'reb ithen, arouren r'a (r'ar) Ouarziou amesrem, k'k'imen d' aniti (d'a).

Ijjen nehar tiraren rbaroud' g ourar, thas ed icht temr'aarth (ichth temr'arth), thenna sen : Am ddji (djdji) (madjdja) thestah'in oua (ouar) ttirarem rbaroud' ! Kenniou (chenniou) oua (ouar) tirareth rbaroud' g ourar ouami rk'aid' Rah'mouni iour'i kenniou (iour' ichenniou) d'i themouarth ennouem (thamourth enouen) !

---

(1) Nous donnons ici dans cet appendice trois textes des trois principales tribus berbères qui entourent la tribu des Aith-S'aid', d'où sont issus, comme nous l'avons vu les Bet't'ioua du Vieil-Arzew, sur les textes publiés dans les dialectes du Rif, cf. R. Basset, *Étude sur les dial. berbères du Rif*, p. 71, note 1.

(2) Racontée par A'bdelk'ader Ould Embarek Rah'mouni, à St-Leu (juillet 1908). Le conteur, âgé d'environ trente ans, est né à Bet't'ioua, il fait partie de la *jema'th* ou *reba'a* des *Irh'mounen* du groupe des Aith-Temachth ou Beni-Temail. Son père étant mort alors qu'il était encore enfant, sa mère se remaria avec un Rifain des Aith-S'aid' qui la ramena, elle et son enfant dans le Rif. Ce dernier grandit chez les *Aith-Izegzaouen*, il y séjourna 18 ans. Il est de retour dans son pays natal depuis deux ans ; je lui dois nombre de renseignements touchant les Aith-S'aid'.

(3) Les termes mis entre parenthèse sont ceux usités au Vieil-Arzeu.

Rer'd' enni roh'en (rouh'en) a'chra n ioud'an raa (r'ar) Ait Sa'id', ouami ioudhen a' djk'aid (r'ar rk'aid') ennan as : Smah' anar', nechchin nkhes ad' na'k'eb a' themouarth (r'ar themouarth) ennar' ! Rerd' enni inna sen rk'aid' : Mrh'aba bikoum ! a'k'eb tioud (a'k'beth) r'ari ! Rer'd' enni igga sen amensi rk'aid', ouami igga sen amensi, rer'd' enni mounsouen. Ekkaan (ekkaren) r'a et't'esen (ad' et't'esen), rk'aid' ikka r'ar theddarth ennes ad' it't'es, oukthin (ouχthin) t s rbaroud', enr'in t. Rer'd' enni a'k'eben d'arira, ousin d a' Ouarziou (r'ar Ouarziou) amesrem.

Rer'd' enni ouni ikhsen ik'k'im d'a, ouni ouā ikhsen (ouar ikhesen) ia'k'eb r'ar themouarth (themourth) n Aith-Sa'id'.

Causes de l'émigration des Bet't'ioua au Vieil-Arzeu

Il était autrefois un qaïd, Rah'mouni (1) qui dit aux Zegzaoua (2) : « Venez payer l'impôt du Sultan ! » Ils lui répondirent : « Nous sommes des Chorfa (3), nous ne payerons rien ! Nous sommes exonérés d'impôts ! » Il (le qaïd) leur déclara la guerre, les vainquit ; ils s'enfuirent au Vieil-Arzeu, et y demeurèrent.

Un jour, ils s'adonnaient au jeu de la poudre (en l'honneur) d'une noce, une femme vint et leur dit : « Si vous aviez honte, vous ne feriez pas la fantasia ! Vous jouez à la poudre alors que le qaïd Rah'mouni a pris votre pays ! »

Dix hommes partirent aussitôt pour les Aith-Sa'id', lorsqu'ils arrivèrent chez le qaïd, ils lui dirent : « Pardonne nous ! Nous voulons revenir à notre pays ! » Le qaïd leur dit alors : « Soyez les bienvenus ! Venez chez moi ! » Il leur fit préparer à souper et, dès que le repas fut prêt, ils dînèrent. Ils se levèrent pour aller dormir, le qaïd se dirigea vers sa chambre à coucher ; ils firent feu sur lui et le tuèrent. Puis ils revinrent ici (au Vieil-Arzeu).

Dès lors ceux qui voulurent demeurer ici (au Vieil-Arzeu) restèrent ; ceux qui ne voulurent point, retournèrent au pays des Aith-Sa'id'.

(1) Originaire des Irh'mounen, khoms de Aïth-Temachth des Aïth-S'aid'.

(2) Mis pour Aith-Izegzaouen.

(3) On sait que au Maroc, les *Chorfa* sont en général exempts d'impôts.

II. — Texte en dialecte Thamsaman (du Rif)

Sidi Chaib ou Nftah' netta ttoussachth ennes (1)

Iddja (Idjdja) oua th- issin h'ad oura d' amrabedh. Iddja (Idjdja) r'as icht tounouatch gi ijjen n oud'ra, ssnen t midden d'ini r'a d' ijj bouhari.

K'a ijjen nhar ichth n toussaath r'as ijjen n emmis, ihoua a' djbh'a itia'ia d'ini, thekk ed icht n tr'araboth iroumin, oufin t (pour oufin th) d'ini itia'in, nithenin dhrin r'as, achthin t, ououin t akid' sen. Thekka immas thfk'ed' emmis, thouf ith oua iddji (idjdji), thouh'ar d'i thazzouth oua t toufi (pour : oua th thoufi), thouh'ar g met't'aouen (pour : gi imet't'aouen), thk'dha' aias ennes zais.

Ijjen nhaa thegga ijjen oumendir n arr'aif, thououi th i bouhari enni, ikka netta ia'rra khef es, itouara çd'ek'th n emmis, innas : Emmim idda oua immouth ! Thennas : Ia Sid'i ! Middja (Midjdja) idda ad' ai thmred' man iddja ! Innas :

(1) Cette légende m'a été dictée à Tanger en 1908 par Mouh' (ou Moh'ammed) ou Chaib ou Mkhazni originaire du dechar d'Ir'chamen, de la *k'bila* des *Id'bou igd'ir* situé à quelques kilomètres au sud du sanctuaire de Sidi Chaib ou Nftah'.

A khatchi ! Ekka attaouah'ed' a' heddaath ennem ! Thijoua, thaouanh', ibarah' i thoussachth ennes, iouch as trid' enni, thechch ith, innas : ouni g chchin (pour : ouni i ichchin) agr n midden aih ir'am !

Thekka thoussachth enni, theffer', theggoua, thekka riah'eth, thehoua a' djbh'a, thbd'a, thsounsouie, inouazem oubrid' h'tami thououedh rouest n djbh'a, thefk'ed' ikhef ennes rouest n djbh'a, thkhza zzathes, ttouara (pour : thtouara) d' abrid', thzad' ig oubrid', thkhdher a' themdint enni man iddjan (idjdjan) iroumien enni, thoufa ah'ram enni, iffr' ed zi thououath n temdint ichthi d ichth n tekrechth, ious ed at isiad' d'i rmoujeth n djbh'a, ibd'a isird' ith, thekka thououssachth enni, thbd'a thsounsouie t'af ennes thejj ith h'tami ig rha (pour h'tami irha), theχthi as thahrechth enni thaouer zais, itba' it s thazzera, thekka nettah inouazem as oubrid' d'i rhn'a, thdhfer ith, ikka aniibou enni idhfer ith h'tami ig ououdh (ou : h'tami iououdh) rouest n djbh'a, ifk'ed' ikhef ennes, ioufa ikhef ennes d' rbh'a ikhza ezzath es itouara d' abrid, itba', ith h'tami id iououdh a, djmasa, a'ad' ig ia'k'er kh themouath ennes, thoussachth, thaouah' a' mouras ah'ram enni. Iaouah' a' immas, ia'oud' as netta min khas (ou : min khaf es) ikkin.

A'ad' ig arin (ou : a'ad' id arin, ou, a'ad' id errin) rkhba oura d'amrabedh.

Sidi Chaib ou Nftaf' et sa levrette (1)

Personne ne savait qu'il fût un saint ; il habitait une hutte dans la montagne et tout le monde disait qu'il était seulement un pauvre fou.

(1) Les longues luttes entre chrétiens (Espagnols et Portugais surtout) et musulmans dont le littoral de la Méditerranée et de l'Océan furent le théâtre pendant tout le moyen-âge, ont donné naissance à un grand

Or, voici qu'un jour le fils d'une vieille femme descendit jouer au bord de la mer ; une barque de chrétiens venant à passer, ceux-ci aperçurent cet enfant en train de jouer

nombre de légendes miraculeuses. Les saints musulmans y jouent ordinairement le beau rôle.

La traversée miraculeuse de la mer depuis les côtes d'Afrique jusqu'en Espagne et vice-versa, ayant pour but de ramener en terre d'Islam soit des captifs musulmans, comme c'est le cas dans la légende de Sidi Chaib ou Nftah', soit leur corps seulement, se retrouve avec des variantes dans plusieurs légendes algériennes. Dans l'une d'elles, rapportée par Trumelet dans l'*Algérie légendaire*, p. 450 et suiv., c'est la mule de Sidi Ma'zouz Billah qui rapporte à la nage, depuis Malaga jusqu'auprès de Mostaganem, le corps de son maître, afin qu'il ne soit pas enterré en terre maudite. Le serviteur de Sidi Ma'zouz, à qui, avant de mourir, le saint avait recommandé de ne pas se séparer de la mule, et d'enterrer son cadavre à l'endroit où l'animal s'arrêterait. Le serviteur, n'osant enfreindre la recommandation de son maître, suivit la mule et traversa également la mer à la nage, sans fatigue et sans avoir pris aucune nourriture pendant trois jours.

Une légende non moins miraculeuse est mise sur le compte de *Sidi Belk'acem bou A'çria*, dont le tombeau se trouve à Mazagran, elle m'a été contée à Saint-Leu par mon ami Ben Mostefa, qui est de la descendance du saint ; la voici résumée : A l'époque où les Espagnols, maîtres d'Oran, ravageaient les côtes de la Méditerranée, ils enlevèrent un jeune homme de Mazagran. Celui-ci était fiancé à une jeune fille du pays. Au bout du an, le jeune homme n'ayant pas reparu, les parents de la jeune fille, se considérant comme déliés de leur engagement, s'apprêtèrent à marier leur fille avec un nouveau prétendant. La date de la consommation du mariage était proche. La mère du prisonnier, qui ne désespérait pas encore du retour de son fils, se rendit éplorée chez le chérif Sidi Belk'acem et lui raconta la chose ; celui-ci lui répondit seulement : Prépare-toi, mouds le grain pour la noce de ton fils, qui aura lieu dans deux jours ! Confiante, la femme rentra chez elle et fit tous les préparatifs. Sidi Belk'acem enfourcha sa jument et sans hésiter, en présence de tous les gens de la ville étonnés, la poussa dans la mer ; un chemin s'ouvrit sous les pas de la jument et le saint disparut dans la mer. Il parvint ainsi en Espagne et alla à la ville où le prisonnier était retenu enchaîné, boulets aux pieds et gardé à vue par un homme et sa femme qui en répondaient. Le saint mit pied à terre, délivra le prisonnier dont les chaînes tombèrent sur son ordre comme par enchantement, aux yeux ébahis de ses gardiens. Comme le saint et le prisonnier montaient à cheval et s'apprêtaient à partir, le gardien dit à Sidi Belk'acem. Emmène-moi, je t'en supplie, avec toi, ainsi que ma femme, ton Dieu est le seul Dieu ! Le saint leur dit : Saisissez la queue de ma jument et suivez-moi ! Ils sortirent ainsi de la ville sans être inquiétés par personne. Arrivés au bord de la mer, un chemin s'ouvrit comme la première fois sous les pieds de la jument à la stupeur des chrétiens. Le groupe s'y engagea et le lendemain arriva

sur le rivage, ils débarquèrent, le saisirent et l'emmenèrent avec eux.

La mère chercha son fils et ne le trouva point; elle poursuivit ses recherches qui restèrent vaines, elle versa d'abondantes larmes et son désespoir fut à son comble.

Un jour elle prit une serviette pleine de galettes et l'apporta au fou (de la montagne); celui-ci se leva et se découvrit devant elle (lui montra sa nudité) (1), puis, apercevant l'aumône qu'elle offrait pour son fils, il lui dit : Ton fils est vivant, il n'est pas mort ! Elle lui répondit : O mon seigneur ! S'il est vivant, montre-moi où il est ! Il lui dit : O femme ! lève-toi et retourne à ta maison ! La femme s'en alla, l'homme appela sa levrette et lui donna ces galettes qu'elle mangea, alors son maître lui dit : Il faut rendre le bien pour le bien ! (2).

La levrette se leva et sortit, elle suivit la piste de l'enfant de la femme, descendit au rivage et se mit à sentir de tous côtés, un chemin s'ouvrit dans la mer (elle le suivit) et se trouva au milieu des flots ; lorsqu'elle s'aperçut qu'elle était ainsi au milieu des eaux, elle regarda devant elle et vit un chemin, elle s'y engagea et arriva à la ville où étaient justement les chrétiens qui avaient enlevé l'enfant ; elle trouva ce dernier au moment où il sortait de la ville portant des tripes qu'il allait laver au bord de la mer. L'enfant commença à laver les tripes, la

à Mazagran où le mariage du prisonnier si miraculeusement délivré fut aussitôt célébré, car sa mère avait fait tous les préparatifs nécessaires. Les anciens gardiens du jeune homme se firent musulmans ; tous vécurent heureux et rassasiés de jours. A leur mort, les trois personnes que le saint avait ramenées en terre d'Islam furent enterrées à proximité de son tombeau. Naguère, paraît-il, ces tombes étaient encore visibles dans la cour intérieure du sanctuaire, mais le sol de cette cour ayant été recouvert de carreaux émaillés, elles sont aujourd'hui enfouies sous le carrelage.

(1). Cette excentricité dénote un fou, un medjdoub ou un saint.

(2). Littéralement : Celui qui a mangé le bien d'autrui doit lui rendre le bien !

levrette se mit à rôder autour de lui, et, profitant d'un instant où il était distrait (1), elle s'empara des tripes et s'enfuit en les emportant ; l'enfant se mit à sa poursuite en courant, mais un chemin s'ouvrit dans la mer devant la levrette, celle-ci s'y engagea, l'enfant la suivit jusqu'à ce qu'il se rendit compte qu'il était au milieu des flots ; il aperçut alors devant lui un chemin qu'il suivit et arriva ainsi à une plage (2) ; il reconnut son pays natal. La levrette retourna chez son maître et l'enfant chez sa mère à qui il raconta ce qui lui était arrivé.

Lorsque tout le monde eu connaissance de ces faits, le pauvre fou fut tenu pour un saint (3).

III. — Texte en dialecte des Ik'ra'ien (Guelaia du Rif)

Thah'jith n Essebou d' Melouiχth (4)

Ijj oumh'adhar ismlenes Essebou, ichth temh'adharth rismenes is Melouiχth d'aisenazri thenain id' sen.

K'k'aren marra gi rmsid, k'k'imen marra, taaian marra, ouin it't'ef as fous, thin thet't'ef as fous ; dhen r'ag a iouia. Baba s n tefroukhth enni netta d' tajar zai s (d'ai s) thouffin. Ennan as imh'adharen i baba s : Iddjich (Idjdjich) thiaaia ag Essebou ! Innas babas i rfk'ih :

(1) Littéralement : lorsqu'il fut occupé.

(2) *rmrsa* de l'Ar. المرسى désigne une plage, un lieu où l'on peut accoster facilement, un port naturel ou artificiel.

(3) Le tombeau du saint Sidi-Châib ou Nftah' existe chez les Aith-Temsaman, au sommet d'une colline dominant la mer, celui de la levrette héroïne de la légende ci-dessus est à quelques centaines de mètres en contre-bas sur le flanc de la colline, à peu de distance de la mer. L'un et l'autre sont également visités et vénérés par les pèlerins.

(4) Dicté à Tanger, en 1908, par Mohammed ou Ahmed, originaire de la fraction de *A'oumal* près de Meritch (Melilla) où il a séjourné longtemps, et où son langage a du être fortement contaminé par des Aïth-Temsaman qui y habitent en permanence.

Mkour ijjen ad' ir'ar ouh'ad' es ! Rfk'ih isoufer' Ssebou r'a ijjen dmsid' ouh'ad' es. Ekkan, ouχthin nk'abeth d'i rh'ait', ggin ifassen ensen aia d'oug ia d'i rouesth (1) n dah'it'. Ennan as imh'adharen i babas n tefroukhth : Ouχthin nk'abeth tet't'efen oufous g fous tiaaian ! Ikka tajaa enni, inrithen s thenain, indhr ithen thasoufara d'ichten oug oud'rar n Aïth-Ouarain, mani indhren Si Mousa.

Effer'en zeg imdhren ensen thenain isχra n oudhil, ijj d'abarkan iffer' zeg oundher n Essebou, ijj d' achemrar iffer' zeg oundher n Melouiχth, enndhen am oumrar n dbh'ar mizi tah'addak' en iserman.

Iarr ed baba s n tefroukhth rkhbar, ias ed, ikessi then s ourigzim, ik'ra' ithen zeg mdhran nsen, iba'd' ithen chouei, indher Melouiχth nh'it' ndk'ibth (2), Ssebou, indher ith a' nh'it' n dr'arb, a'chra isouraf jara sen g ouzeddjif (ouzedjdjif) n oud'raa. Thinmretch theffer' d zeg oundhr n Melouiχth, a'oud' iffer' d asefsaf zeg oundhr n Ssebou, mr'aad msk'em ennedhen ik'choud'en ensen oug jenna. A'oud' tajaa enni iarr ed rkhbar, ias ed igga thenain n touizaouin, mkour thouizeth thekhd'em d'i essejerth seba' aiam. Khd'men, kessin thiiar, kessin ik'choud'en r'ezzin r' izouran ensen seba' aiam, effer'en d ouaman zeg mdhran. Ijoudd Ssebou : Ouami thougin attaouir' nechi a kenniou aouir' ra g semmaim ra gi thejarth ! Thejoudd a'oud' Melouiχth : Ouami thougim attaouir' nechi a kenniou aouir' rbd'a ag semmaim gi thejarth !

Ar'za n ouman iffer' d zi Melouiχth, ioujoua itazzer anh'it'n rk'beth itaoui midden, k'k'aren as : Ar'za n Melouiχth. Ar'za n ouman iffer' d zi Ssebou, ioujoua itazzer itekka a' dr'arb, itaoui midden d'eg thejaath d' semmain, k'k'aren as : Ar'za n Essebou.

---

(1) Dérivé de l'ar. وسط avec affaiblissement du ط en th.

(2) Mis pour *rk'ibleth* de l'ar. القبلة avec chute de la consonne *l*.

Zi r'erd' enni ir'zran enni rbd'a inek'k'en d'ounichth oum ougin ad' msmraken afroukh a ttefroukhth a.

Ekkir' d r' Aith-A'rouç, thiouga thissira our'rous, thechch ai thent taindouzth !

L'Histoire de Sebou et de Melouia

Il était un élève qui s'appelait Sebou et une fillette (allant à la même école) qui s'appelait Melouia, tous les deux étaient très beaux. Ils étudiaient ensemble dans une école qoranique, ils s'asseyaient toujours l'un à côté de l'autre et jouaient ensemble, celui-là tenant la main (de la fillette), celle-là tenant la main (du garçon), ils n'étaient absorbés que par le jeu. Le père de la fillette était un marchand orgueilleux (fier). Les (autres) élèves lui dirent : Ta fille joue avec Sebou ! Le père dit au maître d'école : Que chacun d'eux étudie à part ! Le fek'ih envoya Sebou dans une classe séparée, mais ils percèrent un trou dans le mur et ils unirent leurs mains au milieu du mur. Les élèves dirent au père de la fillette : Ils ont fait un trou dans le mur, ils continuent à se tenir par la main et jouent ! Le marchand se leva, les tua tous les deux et les enterra dans une même tombe sur une montagne des Beni-Ouarain, près du lieu où est enterré Si Mousa.

De leurs tombes sortirent deux ceps de vigne, l'un qui donnait des raisins noirs poussa sur la tombe de Sebou, l'autre qui produisait des raisins blancs poussa sur la tombe de Melouia, leurs sarments s'entrelacèrent et s'entre-mêlèrent comme un filet pour pêcher les poissons.

Le père de la fillette apprenant cette nouvelle vint et arracha, à l'aide d'une pioche, les deux pieds de vigne, puis il éloigna un peu les cadavres l'un de l'autre : il enterra Melouia sur le flanc est de la montagne et Sebou sur le flanc ouest, les deux tombes séparées par la crête de la montagne étaient à dix pas l'une de l'autre.

Un tremble sortit de la tombe de Melouia et un frêne sortit de la tombe de Sebou, ils grandirent beaucoup et leurs branchages s'entrelacèrent dans le ciel. Le marchand apprenant cela, leva deux touiza (corvées de travailleurs volontaires et non rétribués) et chaque touiza s'attaqua à un arbre et travailla sept jours : ils coupèrent leurs souches et leurs branches, puis ils creusèrent durant sept jours encore pour atteindre leurs racines, et l'eau se mit à couler des deux tombes. Sebou jura : Puisque vous avez refusé de me la laisser emporter (avec le sens d'épouser, en parlant de Melouia), moi je vous emporterai été comme hiver ! Melouia jura également ; Puisque vous ne me l'avez pas laissé prendre, je vous emporterai toujours, été comme hiver !

Un fleuve sortit de la tombe de Melouia et se dirigea avec rapidité du côté de l'est, emportant les gens sur son passage, on l'appela le fleuve Melouia. Un fleuve sortit de la tombe de Sebou et ses eaux se lancèrent vers l'ouest, et depuis il emporte les gens sur son passage en été comme en hiver, on l'appela le fleuve Sebou.

Depuis ce temps, ces deux fleuves dévastent le monde (les régions qu'ils traversent) et cela parce que l'on empêcha autrefois le mariage de ce garçon et de cette fille (1).

Je suis passé par les Aith-A'rouç (2) (j'ai trouvé) une paire de semelles en alfa, la génisse me les a mangées (3).

(1) Cette légende poétique n'a évidemment aucune prétention géographique et il est certain que les sources des deux fleuves marocains le Sebou et la Melouia sont fort éloignées l'une de l'autre. Segonzac décrit une source merveilleuse *A'id-Sebou*, qui donne son nom au fleuve Sebou, peut-être notre légende se rapporte-t-elle en partie à cette source.

(2) Beni-Arouç, tribu des Djbala où est enterré le célèbre Moulay Abdesselam Bend Mechich. Cf. Mouliéras : *Le Maroc inconnu*, t. II, Paris, 1899, in-8 ; *Exploration des Djebala*, p. 159-199.

(3) Phrase traditionnelle qui prend toujours place en Guela'ia à la fin d'un conte futile. Cf. une phrase analogue à la fin du conte en dialecte des Aith-Temsaman. A Ouargla, une phrase qui n'a aucun rapport avec la légende, précède toujours celle-ci, et à la fin le conteur dit : Que Dieu me pardonne si j'ai oublié quelque chose). Voir les textes dans mon *Étude sur le dialecte berbère de Ouargla*).

IV

Copie d'un paragraphe relatif au père de Sidi A'amar Ben Ah'med et de sa *sadjara* (tableau généalogique) extraits d'un document paraissant fort ancien et appartenant à Si Moh'ammed Bel Madani du Vieil-Arzeu qui prétend être un des descendants du saint des Bet't'ioua. Ce document a la forme d'un rouleau de plus d'un mètre cinquante de longueur sur quarante centimètre de largeur.

Le texte, d'une écriture serrée, parfois difficile à lire, avec mouillures et parties effacées, traite des généalogies de divers saints. Il porte en plusieurs endroits, au verso, le nombre IIVV (1177) écrit en chiffres orientaux : son propriétaire prétend que ce nombre indique la date de l'émigration des ancêtres de Bet't'ioua. Le passage qui suit occupe une dizaine de lignes de la dernière moitié du document ; l'orthographe de l'original a été conservée.

..... واما نسبة الشيخ الصالح العالم الزاهد سيدي عمر بن محمد
بن احمد ڢي جبل ...... (1) ذكرناه ڢي جبل ...... ذكرناه
ڢي .... واد الدبل مجاورا للفعدة الحمرة ڢي
تيزعدنيت ويفال لها لصركنى (؟) واصله من ڢيجيج وخرج
هو واخوانه براهيم ...... من ڢيجيج ثم مرّ الى تلمسان من

(1) Mots effacés.

تلمسان الى حرت (؟) (1) حتى استمر في جبل ...... المجاور الى جرة النور ...... هناك يعبد الله تعالى ما شا الله حتى ظهرت بركاته نفعنا الله به عند الخاص والعام وكانوا الناس يزوروه المغرب والشرق وكان رجلا ابيض اللون كبير القامة واسع الصدر كبير الراس وكان متفقها في جميع العلوم وكان يتصمن .... كل احد وكان رحمه الله تعالى ورضى الله عنه لا ينام من الليل الا قليلا ولا يغفل عن درسه للعلم والقرءان للمسلمين وقال صاحب الحديث وهو الواقف في باب العطا عند الله تعالى وبقى على حاله رضى الله عنه حتى توفي وترك من اولاده اثنين من الرجال الاكبر اسمه علي والاخر اسمه احمد (2) لا غير وكان ولى اسيدي علي في خلافة ابيه رحمه الله تعالى قراءة والعلم وقرءان وعبد الله تعالى واسيدي احمد رضى الله عنه يقرب اليه في قراءة القرءان وانتفاعه للمسلمين وتركا ذريتهم هناك واسم ابيهم المذكور السيد عمر بن امحمد بن احمد بن عبد الرحمان بن موسَى بن الحسن بن عيسَى بن محمد بن احمد بن علي بن جعفر بن سماعيل بن حسان بن اسماعيل بن الحسن بن سليمان بن حمزة بن ادريس بن ادريس بن عبد الله بن الحسن بن الحسن بن علي بن ابي

(1) Il faut probablement lire جَـرت ou جـارت *djaret*, prononcé *garet*, vaste plaine déserte qui s'étend au sud-ouest des Aïth-Sa'id', jusqu'aux confins de la Moulouia.

(2) Le propriétaire du document prétend que cet *Ah'med* est l'ancêtre des Bet't'ioua du Vieil-Arzeu.

طالب رضى الله عنه وكرم وجهه بن فاطمة الزهراء بنت سيدنا رسول الله صلى الله عليه وسلم

Et plus loin :

واولاد عمر بن امحمد في بلاد جارت في راس واد الدفلة (1).

BIARNAY.

Le Gérant,
J. BÉVIA.

(1) Les Chorfa des *Zegzaoua* des Aïth-Sa'id' du Rif occupent, en effet, encore actuellement la zaouïa de leur ancêtre *Sidi A'mar*.